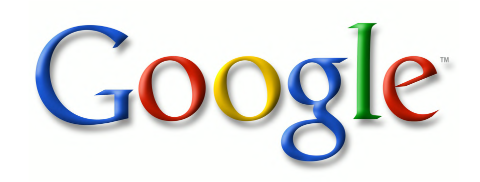
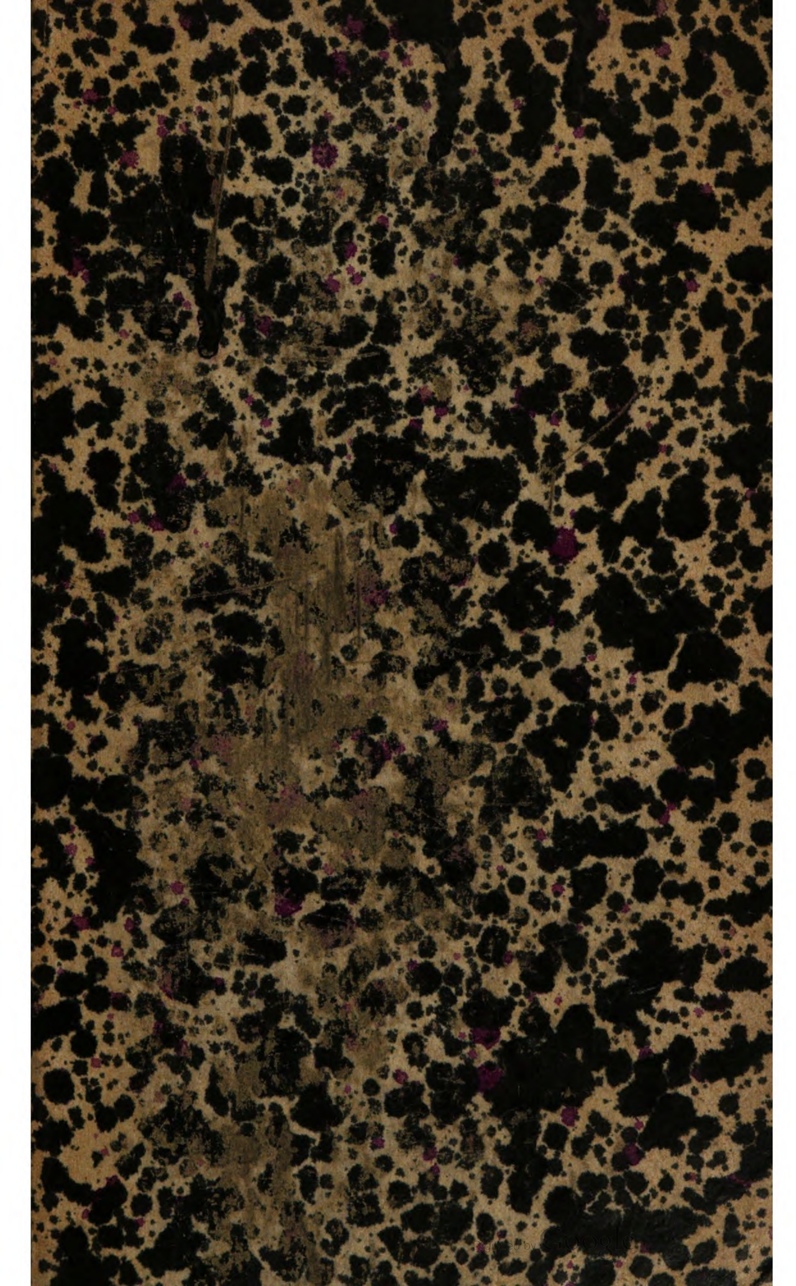
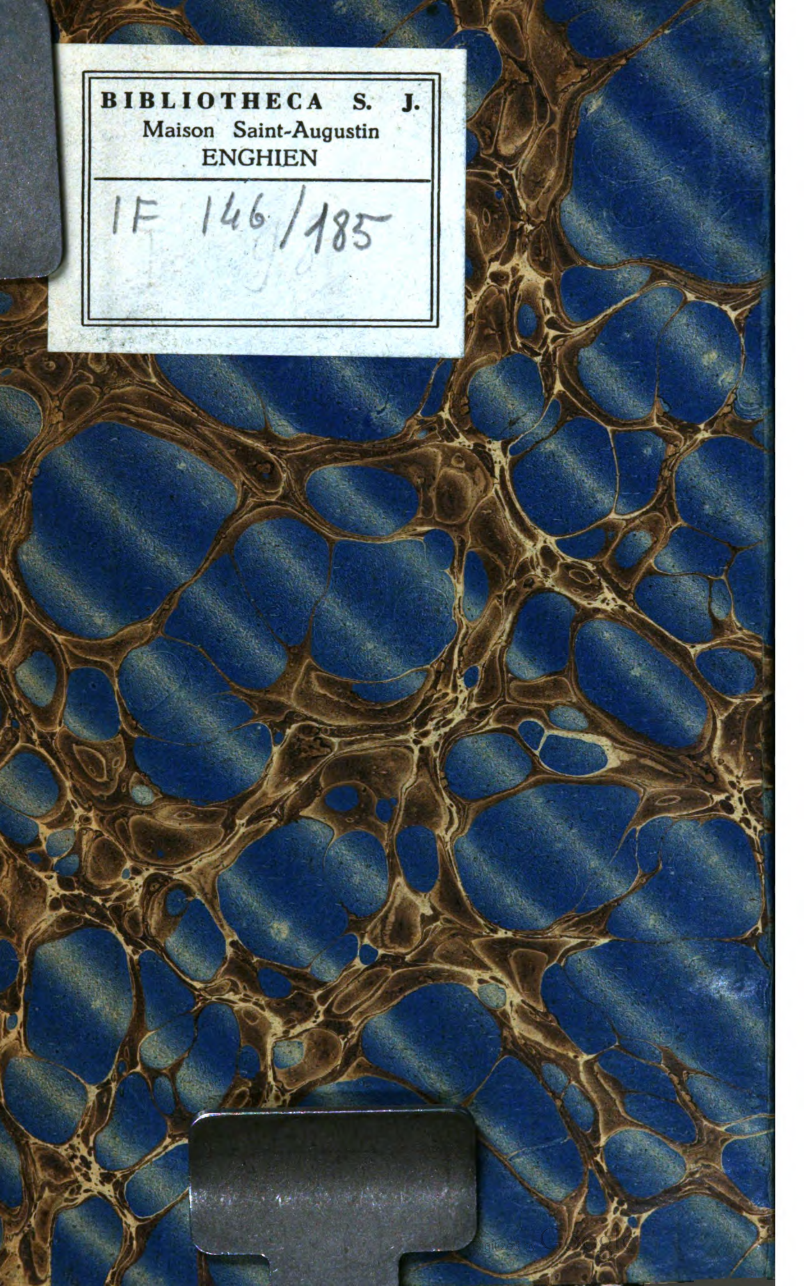
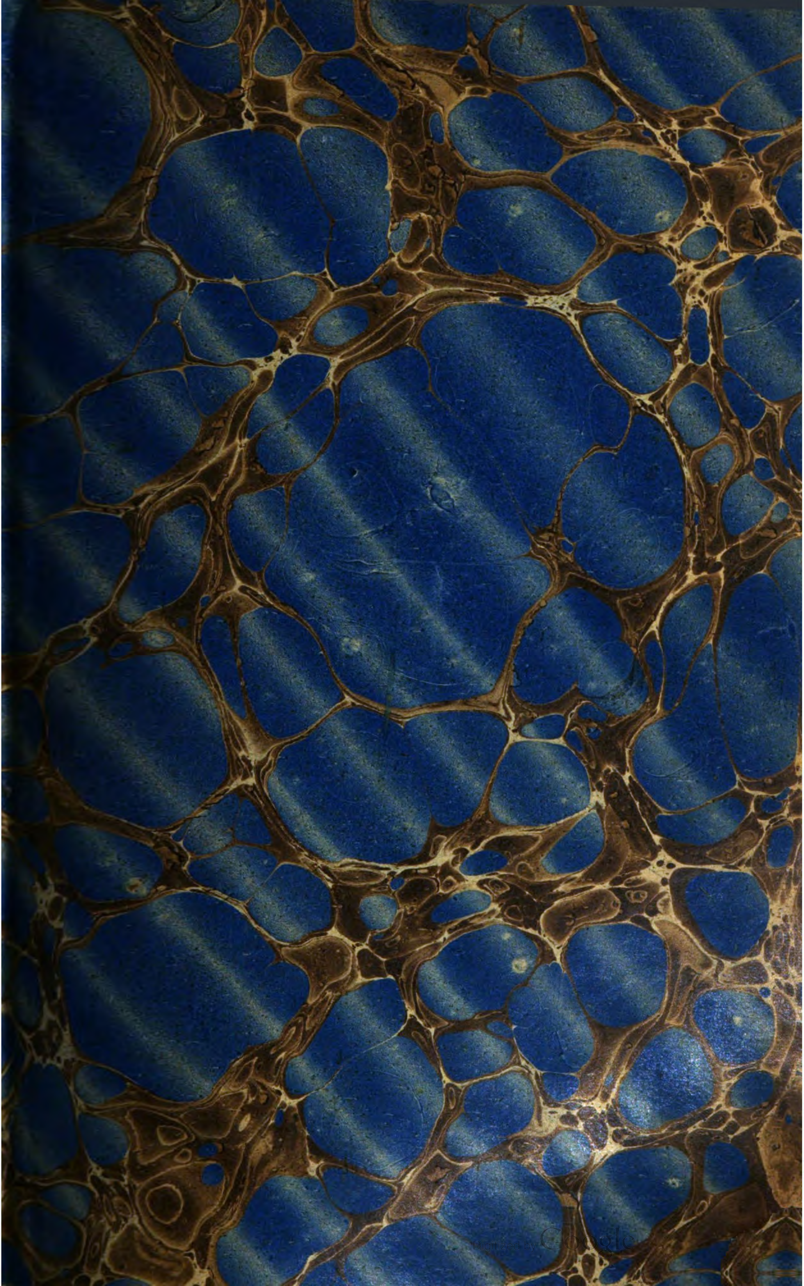








VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
RUE DUPLESSIS, 59

L. DUSSIEUX

LES GRANDS FAITS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉS PAR LES CONTEMPORAINS

RECUEIL DE DOCUMENTS ORIGINAUX

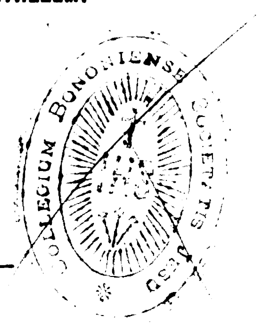
DESTINÉ A SERVIR DE COMPLÉMENT AUX ÉTUDES HISTORIQUES

DEUXIÈME ÉDITION

AVEC UNE INTRODUCTION PAR CH. BARTHÉLEMY

TOME CINQUIÈME

Louis XIII et le cardinal de Richelieu



LIBRAIRIE LECOFFRE

PARIS
90, RUE BONAPARTE

LYON
RUE BELLECOUR, 2

1879

LES GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

LETTRE DU CARDINAL DE RICHELIEU AU P. JOSEPH,

POUR LUI APPRENDRE SA NOMINATION AU MINISTÈRE [1].

Fin d'avril ou commencement de mai 1624.

Richelieu fut nommé ministre le 29 avril 1624. Le P. Joseph, capucin, était alors à Orléans où il tenait le chapitre de son ordre, dont il était provincial. Il devint, comme on le sait, un des principaux conseillers et un des agents les plus importants du cardinal.

Comme vous êtes le principal agent dont Dieu s'est servi pour me conduire dans les honneurs où je me vois élevé, je me sens obligé de vous en mander les premières nouvelles et de vous apprendre qu'il a plu au roi me donner la charge de son premier ministre, à la prière de la reine; mais en même temps je vous prie d'avancer votre voyage, et de venir au plus tôt partager avec moi le maniement des affaires ; il y en a de pres-

[1] Extrait du recueil des *Lettres du cardinal de Richelieu*, publiées par M. Avenel, t. 2, p. 3.

santes que je ne veux confier à personne, ni résoudre sans votre avis. Venez donc promptement recevoir les témoignages de toute l'estime qu'a pour vous

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

AVÉNEMENT DU CARDINAL DE RICHELIEU AU MINISTÈRE.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

Le sieur de la Vieuville[1], estimant ne pouvoir éviter sa chute, chercha diverses inventions pour se maintenir. Il voulut premièrement faire entrer le président Le Jay (qu'il n'avoit su faire garde des sceaux) dans les conseils ; puis il se proposa de faire un conseil des dépêches, composé de personnes qui n'entrassent point dans le conseil, et n'approchassent point de la personne du roi, dont il vouloit que le cardinal de Richelieu fût le chef, et que le comte d'Auvergne y eût entrée. Enfin il fit résoudre le roi à mettre le cardinal dans ses conseils.

Le cardinal s'en défendit autant qu'il lui fut possible, pour plusieurs considérations et par plusieurs raisons. Il lui représenta qu'il avouoit que Dieu lui avoit donné quelques qualités et force d'esprit, mais avec tant de débilité de corps, que cette dernière qualité l'empêche de se pouvoir servir des autres dans le bruit et désordre du monde. Pour lui témoigner qu'il lui dit vrai, il s'offre de faire tout ce qu'il peut désirer de lui, soit pour le public, soit en particulier, pour le servir sans être du conseil. Par exemple, toutes les semaines, il se

[1] Alors le principal ministre de Louis XIII.

trouvera, s'il veut, en sa maison ou en celle de M. le garde des sceaux[1], pour aviser avec ces messieurs à tout ce qui sera à propos pour les affaires; et ainsi, lui faisant l'honneur de lui communiquer ce qui se passera, il aura tout le loisir de digérer et penser beaucoup de choses qu'il[2] admettra, ou rejettera selon qu'il le trouvera bon. Cela se faisant par l'ordre secret du roi, il aura lieu quand il lui plaira de le mener avec ces autres messieurs parler à Sa Majesté, pour le fortifier aux conseils qu'ils auront arrêtés, et lui dire pour son service les choses qu'ils ne voudroient pas lui dire eux-mêmes. Ainsi il fera les mêmes effets qu'il désire, et n'aura point l'incommodité qu'il ne peut supporter. Il voudroit de bon cœur mettre sa vie pour l'État et ses amis; mais de le faire sans fruit, il ne le juge pas à propos.

Pour être publiquement du conseil, il lui faudroit tant de conditions pour la foiblesse de sa complexion, laquelle n'est pas connue à tout le monde, qu'il sembleroit que ce seroit pure délicatesse qui les lui feroit désirer. Premièrement quantité de visites le tuent, et il voudroit que personne ne lui pût parler d'affaires particulières; qu'un chacun sût qu'il a défense d'en parler à Sa Majesté, soit pour lui demander une grâce, pension ou autre chose de pareille nature; qu'il dise[3] qu'il veut seulement se servir de lui, concurremment avec eux deux[4], en certaines affaires publiques qui ne requièrent la conférence de personne, et auxquelles on a d'autant plus loisir de penser que moins en est-on détourné par les importunités des particuliers. Il désireroit qu'on ne fît pas trouver mauvais au Roi si souvent il n'étoit à son lever; mais qu'il sût et crût que rien ne l'en empêcheroit, que le malheur qu'il a de ne

[1] Etienne d'Aligre.
[2] La Vieuville.
[3] Le roi.
[4] La Vieuville et d'Aligre.

*

pouvoir long-temps être debout ou en une presse, et que partant il se contentât qu'il se trouvât en son conseil aux heures réglées, qu'aucun ne le vit chez lui, et qu'on ne lui parlât point d'affaires particulières.

Cela n'empêcheroit point que, quand pour le bien des affaires publiques, le roi prendroit résolution de dénier à quelque prince quelque prétention, il ne le lui dit fort fermement; car ce qu'il propose est sans fard, proportionné à ses infirmités, et non à aucun dessein qu'il ait de s'exempter de la mauvaise volonté du tiers et du quart, quand ce sera pour le bien public. Qu'il juge si ces conditions peuvent être observées en France, dans le désordre de la cour, et, ne le pouvant être, il verra s'il a juste sujet de se restreindre à la première proposition qu'il lui a faite.

Mais toutes ces raisons furent inutiles: car, comme cet homme étoit violent en ses passions, il poussa cette affaire si vivement, qu'il n'y eut pas moyen de résister aux mouvemens du roi et de la reine-mère, qu'il fit intervenir en cette occasion.

Pour y tâcher néanmoins, il leur mit en avant les considérations suivantes: qu'il ne sauroit assez remercier M. de la Vieuville de l'estime qu'il fait de lui, et de la bonne volonté qu'il lui porte, et tâchera en toutes occasions d'en prendre revanche; en sorte qu'il connoîtra que ses intérêts lui seront aussi chers que les siens propres. Mais jugera que la proposition faite, en ce qui regarde ledit sieur cardinal, ne seroit ni utile au service du roi, ni bonne pour entretenir l'intelligence qui doit être entre Sa Majesté et la reine sa mère, et qu'elle seroit périlleuse pour ledit sieur cardinal: non utile pour le service du roi, pour le peu de connoissance que ledit sieur cardinal a des affaires étrangères passées depuis quelques années, lesquelles doivent régler les subséquentes, et pour la foible complexion de sa personne; ce qui lui fait préférer une vie plus particulière à un si grand emploi: non bonne pour la reine,

attendu que puisque maintenant on essaie de donner tous les jours à Sa Majesté des ombrages d'elle, auxquels ledit sieur cardinal est mêlé quelquefois, on interpréteroit souvent ses pensées et les avis qu'il donneroit selon sa conscience, à des desseins sur lesquels on prendroit sujet de donner, si on pouvoit, des impressions contraires à la sincérité des intentions de la reine et dudit sieur cardinal, quoiqu'il n'eût autre but que le service du roi et le bien de son État, et qu'il y voulût employer jusqu'à la dernière goutte de son sang : périlleuse pour ledit sieur cardinal, qui appréhende avec grande raison cet emploi, étant certain que la conduite des affaires étrangères est la chose la plus importante de ce royaume, particulièrement en l'état où ceux qui l'ont eu par le passé l'ont mise et laissée : l'affaire de la Valteline, celle d'Allemagne, la liaison d'Espagne et d'Angleterre, la nécessité des Pays-Bas, le mauvais traitement que reçoivent les Suisses, l'extrémité où sont les Liégeois, étant choses de si grand prix à la France et en état si avantageux pour l'Espagne, qu'il est plus aisé de dire ce qui seroit à désirer que de faire aucune chose qui les fasse changer de face. Au reste, pour y travailler, il faut prendre des résolutions si généreuses et prudentes, qu'elles ne peuvent être attendues que du roi et du conseil qui est auprès de Sa Majesté ; étant du tout impossible que d'autres personnes le puissent faire ; d'autant qu'autrement, pendant qu'on prendroit une résolution au conseil des dépêches, on en pourroit prendre une autre contraire au conseil en la présence du roi, et que celles qu'il faut prendre sur les affaires du dehors dépendent de la disposition en laquelle on est pour le dedans ; ce qui fait que, par nécessité, il faut que ce soit eux et non autres qui aient le soin de ces affaires.

Le roi réitérant son commandement après ce que dessus, le cardinal se résolut d'obéir, et lui dit ce qui s'ensuit : le cardinal de Richelieu étant prêt d'obéir aveu-

glément à tous les commandemens de Sa Majesté, quand même il iroit de sa vie, la supplie très-humblement, avant que s'affermir au dessein qu'elle a de lui faire l'honneur de l'appeler en ses affaires, de considérer si les raisons qui le contraignent de se reconnoître moins digne de cet honneur sont recevables. Bien qu'il y ait plusieurs personnes en France dont la capacité est reconnue, il ne veut pas nier que Dieu ne lui ait donné quelques lumières et force d'esprit pour servir au genre d'affaires où Sa Majesté le veut appeler ; mais il est vrai que c'est avec une si grande débilité de corps, que c'est avec raison qu'il appréhende qu'elle ne lui permette pas d'employer, comme il désireroit, à l'avantage du service du roi, les qualités que Dieu lui a départies. En cette considération, bien que la conduite de la maison de la reine sa mère ne soit pas grandement pénible[1], elle peut témoigner à Sa Majesté qu'il y a six mois que ledit cardinal la supplie instamment d'avoir agréable d'y mettre quelqu'un qui en eût la charge ; sans toutefois que ledit cardinal se dispensât de contribuer le soin principal qu'il lui plaira qu'il en ait. Un chacun sait de plus qu'aux occupations particulières qu'il a eues jusqu'à présent, il lui auroit été impossible de subsister avec une médiocre santé, si souvent il ne se divertissoit à la campagne.

Il sait bien que toutes ces raisons sont particulières, et que, par conséquent, elles doivent avoir peu de poids au respect de la volonté d'un maître ; aussi ne craint-il pas tant les maladies que l'occupation des affaires lui pourroit apporter, comme que ses infirmités le rendent inutile au service du roi. Qui plus est, il ne voit point de raison d'État qui rendent l'élection que Sa Majesté veut faire de sa personne, si importante, qu'on ne doive avoir égard à certains inconvéniens qui en peuvent arriver. Y ayant eu des gens par le passé qui ont es-

[1] Richelieu était surintendant de la maison de la reine mère.

sayé de donner des ombrages au roi de la reine sa mère (quoique ses intentions n'aient d'autre but que son service), il est à craindre que quelques-uns, jaloux de la bonne intelligence qui est et qui doit être pour le bien de l'État entre Leurs Majestés, ne tâchassent de nouveau de l'altérer, interprétant sous prétexte des obligations que ledit cardinal reconnoît avoir à la reine, les pensées et les avis qu'il donneroit selon sa conscience, à des desseins contraires à la sincérité des intentions de la reine et dudit cardinal, quoiqu'il aimât mieux mourir que de penser à chose qui ne fût avantageuse à l'État, pour le bien duquel il voudroit employer jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Le service du roi requerra souvent, contre son gré, que le cardinal déplaise au tiers et au quart; ceux à qui il n'aura pas plu seront les premiers à rechercher ces artifices pour le mettre hors des bonnes grâces de Sa Majesté qu'il veut conserver plus que sa vie, et qu'il sait bien que ses actions mériteront toujours. Sa promotion aux affaires peut servir à faire voir à tout le monde l'étroite intelligence qui est entre Leurs Majestés, chose, à la vérité, qu'il est avantageux pour son service qui soit et qui paroisse. Mais le roi peut faire ce même effet par d'autres voies, et son bon naturel le rend tous les jours de plus en plus si soigneux de les rechercher, qu'avec la suite de telles actions il est impossible qu'à l'avenir les plus malins puissent penser que les apparences y soient sans les effets. Au lieu que l'expédient qu'on prend maintenant n'est pas de succès assuré; qu'il peut arriver que les philosophes de la cour jugeront (quoique sans fondement) que ledit cardinal sera mis aux affaires plus pour contenter l'imagination publique et éblouir la vue du monde, que pour avoir en effet une vraie connoissance des affaires, èsquelles ils penseront que l'on aille avec lui avec retenue; et en ce cas ils parleront plus désavantageusement que jamais

du conseil, et auront plus mauvaise opinion de l'intelligence de Leurs Majestés.

Si l'on dit qu'il est question de fortifier le conseil quant au nombre, une autre personne le peut faire aussi bien que ledit cardinal, qui sait fort bien que tous les meilleurs expédiens qui se peuvent prendre aux affaires de Sa Majesté sont dans l'esprit de ceux qui la servent à présent. Si la grande quantité d'affaires les surcharge trop, le cardinal s'offre, par la volonté du roi, de se trouver toutes les semaines avec eux en lieu particulier, pour aviser à ce qui sera à propos pour le bien du service de Sa Majesté ; et ainsi, ayant communication de ce qui se passera, il aura d'autant plus le loisir de digérer et penser aux expédiens qui se devront prendre que plus il sera particulier, et ces messieurs pourront admettre ou rejeter en un instant ce qu'il aura pensé tout à loisir.

Ainsi il paroîtra que ce ne sera pas pour éviter le travail qu'on met les considérations susdites en avant, aussi peu l'envie et la haine qui accompagnent d'ordinaire ceux qui ont part en l'administration des affaires publiques, puisque le cardinal s'offre de bon cœur, quand Sa Majesté aura pris une résolution utile à son État, mais désagréable à quelques particuliers, de la leur dire franchement, et qui plus est la soutenir avec raison

Si, nonobstant ces considérations, Sa Majesté s'affermit en sa résolution, le cardinal ne peut avoir autre réplique que l'obéissance. Seulement il supplie Sa Majesté d'avoir agréable que, vaquant concurremment avec ceux de son conseil aux affaires qui concernent le général de son État, il soit délivré des visites et sollicitations des particuliers, qui, faisant consommer inutilement le temps que l'on doit employer à son service. achèveroient de ruiner entièrement sa santé ; et de plus, que, comme il entre en cette fonction sans la rechercher ni désirer, mais par pure obéissance, Sa Ma-

jesté sache qu'il n'aura ni ne peut avoir autres desseins que la prospérité de sa personne et la grandeur de son État, et soit si ferme en cette croyance véritable, que le cardinal soit assuré que tous les artifices des malins ne pourront avoir aucune force auprès de Sa Majesté au préjudice de sa sincérité.

RICHELIEU MINISTRE.

Son avénement et sa conduite jugés par un de ses adversaires, l'archevêque de Toulouse, M. de Montchal [1].

La France avoit un roi très-pieux, craignant Dieu et ennemi de tout vice, qui avoit une grande générosité, une parfaite connoissance de ses États, une entière intelligence des affaires de la guerre et de celles de son royaume. Le ciel le rendit heureux, répandant des bénédictions abondantes sur toutes ses entreprises, qui leur donnoient des succès merveilleux, de sorte que pour être le plus accompli de tous les princes, il ne lui manquoit qu'un peu plus de confiance en soi-même et de bonne opinion de ses propres affaires, qui est vicieuse en la plupart des autres par son excès.

[1] Ch. de Montchal, archevêque de Toulouse en 1628, naquit en 1589 et mourut en 1651. Il fut élu plusieurs fois député aux assemblées du clergé, notamment à celle de Mantes en 1641, dont il fut exclu par le cardinal de Richelieu, pour avoir défendu contre lui les priviléges et les biens de l'Église. En 1645, Mgr de Montchal fit détruire, par déclaration du roi, la cour d'inquisition, qui existait encore à Toulouse. Les mémoires de Mgr de Montchal ont été publiés en 2 vol. in-12 en 1718, à Rotterdam; ils contiennent d'importants détails sur l'administration de Richelieu, surtout à propos de ses démêlés avec le clergé. Pour compléter et corriger les mémoires de Mgr de Montchal, imprimés sur un manuscrit quelquefois fautif, Voir *l'Europe savante* (novembre 1718), où Le Courayer a publié des additions et des corrections extraites d'un manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

La reine sa mère qui l'avoit longtemps soulagé en portant une partie du fardeau de la monarchie, s'étoit elle-même déchargée confidemment de ses propres affaires entre les mains du cardinal de Richelieu, qui tenant de sa main libérale tous ses biens, honneurs et grandeurs, et même la dignité de cardinal, lui donnoit espérance qu'il lui demeureroit autant acquis comme il lui étoit obligé. Elle l'avoit reconnu doué d'un esprit sublime, actif, vigilant et adroit, très-capable de toutes sortes d'affaires et hardi à entreprendre.

Cette grande et vertueuse princesse, comme elle n'avoit de passion que pour la conservation de la personne du roi et la gloire de sa couronne, surprise par l'éclat apparent des qualités de cet esprit, et d'ailleurs pressée par les sollicitations de ceux qui enchérissoient encore sur l'estime qu'elle en faisoit, gagna sur l'esprit du roi, après beaucoup de résistance, qu'il l'appelât à la conduite de ses plus importantes affaires.

Ce prince clairvoyant, qui appréhendoit son naturel impérieux, et qui savoit les secrètes intelligences que cet homme fin et rusé avoit entretenues avec le duc de Luynes pendant les traités d'Angoulême et d'Angers au préjudice de la reine même qui parloit en sa faveur, résista longtemps à ses prières. Elle employa auprès du roi à cette fin le marquis de la Vieuville [1], qui étoit celui qui lors avoit plus de pouvoir auprès de S. M., et qui pour complaire à la mère du roi et obliger le cardinal, qui lui avoit juré amitié et fidélité inviolable sur le Saint-Sacrement, pour être associé avec lui au gouvernement, lui remontrant que leurs intérêts, du tout différens, ne laissoient lieu à aucune jalousie entre eux.

Ce marquis ayant été refusé plusieurs fois par S. M. de l'instance qu'il lui faisoit pour mettre le cardinal dans son conseil, enfin il lui répondit qu'il ne le pou-

[1] Charles de la Vieuville, surintendant des finances, mort en 1653.

voit; que s'il l'y recevoit, il s'y rendroit bientôt le maître du marquis et le sien; qu'il ne se pouvoit fier à celui qui ayant trahi S. M. bienfaitrice lui donnoit juste sujet de l'estimer trompeur et fourbe, qui est le mot italien duquel un grand Pape s'étoit autrefois servi pour exprimer ses finesses, et par lequel il prophétisa ce qui devoit être. Mot que l'usage commun avoit depuis rendu françois pour faire connoître son naturel et sa conduite.

Ce bon prince se laissa enfin ramener et reçut le cardinal dans son conseil à Compiègne, l'an 1624, et lui donna part dans le ministère.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que pendant que le marquis de la Vieuville pressoit le roi de donner part dans ses affaires au cardinal, de l'autre côté le cardinal faisoit faire des libelles diffamatoires contre le marquis par Faucon, auquel il disoit de ne rien laisser à dire, qu'on n'étoit jamais réduit à vérifier ce qu'on avoit écrit, ce que Faucon a depuis confessé au marquis, en lui demandant pardon.

Il ne fut pas plutôt dans le ministère que, pour s'y affermir et s'y rendre seul nécessaire, il éloigna d'auprès du roi tous ceux qui avoient quelque connoissance des affaires publiques. Pour ce faire, ayant à vaincre l'esprit du roi, qui avoit confiance en l'expérience et fidélité de ses anciens serviteurs, il n'y eut sortes d'artifices, suppositions et surprises qui ne fussent employés pour les rendre suspects ou coupables. Les ayant éloignés, il subrogea dans leurs emplois des hommes nouveaux qui avoient une entière dépendance de lui et qu'il faisoit subsister.

Pour s'assurer de ces personnes, il ne communiquoit à chacun d'eux qu'une sorte d'affaires, se réservant à lui seul la connoissance universelle. Par ces ruses, il environna insensiblement le roi d'hommes auparavant inconnus, faits de sa main, et qui n'avoient de bouche que pour expliquer les intentions et les volontés du cardinal qui leur avoit donné de l'emploi.

Dès lors ce fut un crime nouveau de dire à S. M. une vérité qu'il n'eût suggérée, ou de lui parler d'aucune affaire qu'après avoir pris langue de lui.

Ces commencemens lui ayant réussi, parce qu'il ne crut pas pouvoir réduire sous cette loi les princes et les grands seigneurs du royaume, ils commencèrent à lui être suspects. L'accès qu'ils avoient auprès du roi et la liberté que leur naissance ou leur charge leur donnoient de lui parler et de lui dire les vérités que les gens de peu de naissance lui cachoient, donnoient des ombrages à cet esprit qui trompoit tout le monde et ne se pouvoit fier à toutes les personnes.

Les succès lui augmentant l'audace de jour à autre, son esprit inventif lui fournit les moyens pour s'en défaire, et tout ensemble pour faire croire au roi qu'il ne se maintenoit que par lui.

Pour y parvenir, il commença à ménager si bien les heureux succès que le ciel donnoit à la vertu de ce prince, ou que la force de ses armées, la valeur de ses capitaines et les richesses de son État lui acquéroient, qu'il les faisoit tous rapporter à ses conseils ou à son industrie, et tournoit si adroitement sur ceux qu'il haïssoit, ou qui lui donnoient quelque ombrage, les blâmes des mauvaises rencontres, que tout ce qui arrivoit servoit à sa grandeur, et il sembloit que les hommes et toute la nature conspirassent pour faire réussir à son avantage tout ce qu'il hazardoit avec plus de témérité, bien souvent, que de sagesse.

Ainsi, les heureux succès servant à sa gloire, et les mauvais à la ruine et perte de ceux qu'il n'aimoit pas, il se servit même de la piété de ce prince pour le surprendre. Et parce qu'il avoit en horreur le vice, on inventoit des crimes atroces qu'on imputoit à ceux qui déplaisoient au cardinal et qu'on vouloit éloigner, pour exciter sa haine et son indignation contre eux.

Par ces moyens et par mille inventions contre lesquelles l'innocence n'avoit point de bouclier, il priva

plusieurs personnes de leurs charges et de leurs gouvernemens, et éloigna les autres par l'exil ou par l'emprisonnement. Ainsi le roi fut réduit au point que la seule liberté de sa personne lui demeurant, il étoit privé de celle qui lui étoit nécessaire pour exercer de grandes vertus, et pour connoître les vérités que personne ne lui pouvoit plus dire.

Pendant qu'il exécutoit ses desseins, il ne laissoit pas de travailler à se rendre maître de l'esprit du roi, qui étant toujours en défiance de ses ruses, n'étoit pas facile à surprendre ; pour s'en emparer, il se servit d'un moyen duquel il n'y a prince, si prudent qu'il soit, qui puisse s'en garantir. La plus forte passion des souverains est celle de régner et de se maintenir dans leur empire, qui est un désir raisonnable et légitime, mais d'autant plus véhément et plus fort qu'il regarde la chose qu'ils aiment plus que leur vie ; et par conséquent, s'il n'y a rien[1] qui soit capable de les jeter dans le soupçon et dans la défiance, c'est la crainte qu'ils conçoivent, ou qu'on leur imprime, de perdre ce qu'ils ont de si cher.

La raison et les exemples, dont il n'étoit pas ignorant, lui firent juger que c'étoit par cet endroit qu'il le pouvoit surprendre pour se rendre absolu sur son esprit. Pour y réussir, comme il étoit ingénieux à inventer des moyens et adroit à les exécuter, il faisoit découvrir de temps en temps des menées, ou surprendre des paquets, par lesquels il lui faisoit croire qu'il y avoit des desseins sur ses États ou sur sa personne. Il lui en faisoit souvent donner des alarmes par ceux qui l'environnoient, et il le tenoit toujours en crainte, lui donnant impression qu'il avoit à se garder même de ceux qui avoient plus d'intérêt à sa conservation, comme si tout le monde étoit ennemi de sa vie et de ses prospérités, et que le seul cardinal veillât pour sa sûreté.

[1] S'il y a quelque chose ; — *rien*, chose.

Ces appréhensions continuelles et ces vaines terreurs lui rongeoient le cœur, lui échauffoient le sang et ruinoient sa santé, ce qu'il reconnaissoit bien. Et pendant la maladie qui nous l'a ravi, il disoit souvent que le cardinal lui avoit abrégé ses jours et le faisoit mourir ; et dans ses chagrins, craignant de perdre son autorité, pour s'assurer, il la confia entièrement à celui qui, sous prétexte de la conserver, en usurpoit visiblement la force et l'effet, n'en laissant à son maître que l'ombre et l'apparence.

Il se rendit par ce moyen maître des forces de l'État, des vies et moyens des grands et petits, et réduisit tous les Ordres du royaume dans une crainte et sujétion incroyables. Ainsi il lui fut facile de proscrire les personnes capables de lui résister. Il chassa de la Cour et du royaume les ducs de Guise et d'Elbeuf, le comte de Soissons, et enfin la reine mère sa maîtresse et bienfaitrice, et ensuite le duc de Bellegarde, et après, Monsieur, frère du roi, lors le plus proche héritier du royaume et qui par cette seule considération étoit suspect. Il n'y eut pas jusqu'à la reine, épouse du roi, à qui il ne voulut faire le procès.

Il dit un jour au marquis de la Vieuville, auquel il faisoit des soumissions indignes de sa condition, qu'il étoit timide de son naturel, et qu'il n'osoit rien entreprendre qu'il n'y eût pensé plusieurs fois ; mais qu'après s'être résolu, il agissoit hardiment, poussoit à son but, renversoit tout, fauchoit tout, et puis couvroit tout de sa soutane rouge.

Parce que les moyens violens qu'il employoit pour établir sa domination lui faisoient autant de puissans ennemis, comme ils servoient d'obstacle à son dessein, et que ces coups hardis étoient sujets à des contrecoups, si le roi ouvroit les yeux ou qu'il prêtât l'oreille à quelque bon conseil, il s'avisa de joindre la force à la ruse pour se mettre en état de leur résister.

Il savoit que les favoris des rois n'ont point de stabi-

lité, et que quelquefois les caresses des princes, la conduite de leur État, l'abondance des richesses et le commandement de leurs armées ne sont éloignés que d'un moment de la prison, ou d'un coup de poignard ou de pistolet, de la fureur du peuple qui les traîne par les rues, ou d'un gibet. Pour se garantir de ces inconvéniens, il supposa qu'il y avoit diverses entreprises sur sa vie, que les ennemis de l'État avoient fait résolution de se défaire de lui pour avoir par après meilleur marché du roi. Sous ce prétexte, il obtint de S. M. des gardes, et en eut à pied et à cheval, toutes personnes d'élite, et de chacun desquels il prenoit des répondans avec plus de soin que pour le roi. Aussi étoit-il mieux gardé. Mais, comme d'ordinaire les esprits ambitieux et entreprenans sont lâches et timides, avec tous ses gardes rien ne le pouvoit assurer. Il cherchoit toujours de nouvelles sûretés.

ÉTAT DE LA FRANCE

A L'AVÉNEMENT DU CARDINAL DE RICHELIEU AU MINISTÈRE EN 1624.

Extrait du Testament politique du cardinal de Richelieu[1].

Lorsque Votre Majesté se résolut de me donner en même temps et l'entrée de ses conseils, et grande part

[1] Le Testament politique du cardinal de Richelieu (2 vol. in-8, 1764) est une des œuvres les plus importantes du cardinal. Nous en donnerons de longs extraits. Dans la préface de son testament politique, le cardinal nous apprend pourquoi il l'a composé.

« Deux choses m'obligent à entreprendre cet ouvrage, dit-il au roi. La première est la crainte et le désir que j'ai de finir mes jours avant que le cours des vôtres se termine. La seconde est la fidèle passion que j'ai pour les intérêts de Votre Majesté, laquelle me fait non-seulement désirer de la voir comblée de prospérité durant ma vie, mais

en sa confiance pour la direction de ses affaires, je puis dire avec vérité que les Huguenots partageoient l'État avec Elle; que les Grands se conduisoient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouverneurs des provinces, comme s'ils eussent été souverains en leurs charges.

Je puis dire que le mauvais exemple des uns et des autres étoit si préjudiciable à ce royaume, que les compagnies les plus réglées [1] se sentoient de leur déréglement, et diminuoient en certains cas votre légitime autorité, autant qu'il leur étoit possible, pour porter la leur au delà des termes de la raison.

Je puis dire que chacun mesuroit son mérite par son audace; qu'au lieu d'estimer les bienfaits qu'ils recevoient de Votre Majesté par leur propre prix, ils n'en faisoient cas qu'autant qu'ils étoient proportionnés au déréglement de leur fantaisie; et que les plus entreprenans étoient estimés les plus sages, et se trouvoient souvent les plus heureux.

Je puis dire encore que les alliances étrangères étoient méprisées; les intérêts particuliers préférés aux publics; en un mot la dignité de Votre Majesté Royale tellement ravalée, et si différente de ce qu'elle devoit être, par le défaut de ceux qui avoient lors la principale conduite de vos affaires, qu'il étoit presque impossible de la reconnoître.

On ne pouvoit tolérer plus longtemps le procédé de ceux à qui Votre Majesté avoit confié le timon de l'État, sans tout perdre; et d'autre part on ne pouvoit

me fait encore souhaiter ardemment d'avoir lieu d'en pouvoir voir la continuation, lorsque le tribut inévitable que chacun doit payer à la nature, m'empêchera d'en pouvoir être le témoin.

» Cette pièce verra le jour sous le titre de mon *Testament politique*, parce qu'elle est faite pour servir, après ma mort, à la police et à la conduite de votre royaume, si Votre Majesté l'en juge digne; parce qu'elle contiendra mes derniers désirs à cet égard; et qu'en vous la laissant, je consigne à Votre Majesté tout ce que je lui puis léguer de meilleur, quand il plaira à Dieu m'appeler de cette vie. »

[1] Les Parlements.

aussi le changer tout d'un coup, sans violer les droits de la prudence, qui ne permet pas qu'on passe d'une extrémité à l'autre, sans milieu.

Le mauvais état de vos affaires sembloit vous contraindre à des résolutions précipitées, sans élection de temps et de moyens ; et cependant il falloit faire choix en tous les deux, pour tirer profit du changement que la nécessité exigeoit de votre prudence.

Les meilleurs esprits n'estimoient pas qu'on pût passer sans naufrage tous les écueils qui paroissoient en un temps si peu assuré ; la Cour étoit pleine de gens qui blâmoient de témérité ceux qui voudroient l'entreprendre ; et tous sachant que les princes sont faciles à imputer à ceux qui sont auprès d'eux, les mauvais succès des choses qui leur ont été bien conseillées, si peu de gens se promettoient un bon événement du changement qu'on publioit que je voulois faire, que beaucoup tenoient ma chûte assurée, avant même que Votre Majesté m'eût élevé.

Nonobstant toutes les difficultés que je représentai à Votre Majesté, connoissant ce que peuvent les rois, lorsqu'ils usent bien de leur puissance, j'osai vous promettre, sans témérité à mon avis. que vous trouveriez remède aux désordres de votre État, et que dans peu de temps votre prudence, votre force et la bénédiction de Dieu donneroient une nouvelle face à ce royaume.

Je lui promis d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plaisoit me donner, pour ruiner le parti Huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous ses sujets en leur devoir, et relever son nom dans les nations étrangères au point où il devoit être.

Je lui représentai que pour parvenir à une si heureuse fin, sa confiance m'étoit tout-à-fait nécessaire; et que bien que par le passé tous ceux qui l'avoient servie n'eussent point estimé de meilleur et de plus sûr moyen pour l'acquérir et pour la conserver, que

d'en éloigner la reine sa mère, je prendrois un chemin tout contraire, et n'omettrois aucune chose qui dépendit de moi, pour maintenir Votre Majesté en une étroite union, importante à leur réputation et avantageuse au bien du royaume.

Ainsi que le succès qui a suivi les bonnes intentions qu'il a plû à Dieu me donner pour le règlement de cet État, justifiera aux siècles à venir la fermeté avec laquelle j'ai constamment poursuivi ce dessein, aussi Votre Majesté sera-t-elle fidèle témoin que je n'ai rien oublié de ce que j'ai pu pour empêcher que l'artifice de beaucoup de mauvais esprits ne fût assez puissant pour diviser ce qui étant uni par nature, devoit aussi l'être par la grâce.

Si après avoir heureusement résisté plusieurs années à leurs divers efforts, leur malice a enfin prévalu, ce m'est une extrême consolation qu'on ait souvent ouï sortir de la bouche de Votre Majesté que lorsque je pensois le plus à la grandeur de la reine sa mère, elle travailloit à ma ruine.

LETTRE DU CARDINAL DE RICHELIEU AU P. SUFFREN,

CONFESSEUR DE LOUIS XIII.

1625.

Le Père Suffren, jésuite, né en 1565, mourut en 1641. Marie de Médicis le nomma son confesseur en 1615. Trois ans plus tard, lors de la rupture de Louis XIII et de sa mère, le P. Suffren se retira à Blois avec la reine mère. En 1625, Louis XIII voulut avoir le P. Suffren pour confesseur, mais Marie de Médicis s'y opposa, et ce ne fut qu'après de longues négociations qu'elle consentit à accéder au

désir du roi. C'est alors que Richelieu écrivit au P. Suffren la lettre que nous publions, dans laquelle il lui trace la conduite qu'il devait tenir dans la direction de la conscience de Louis XIII. Richelieu connaissait le P. Suffren et ses anciennes relations avec Marie de Médicis ; il était en droit de craindre qu'à l'aide de sa position de confesseur, il n'agît sur l'esprit du roi dans un sens opposé à sa politique ; c'est ce qui explique la sévérité générale de la lettre qu'il adressa au P. Suffren. Soit par sa faute, soit par le mauvais vouloir du cardinal, le confesseur de Louis XIII ne paraît pas avoir eu l'habileté ou la sagesse nécessaire pour se maintenir dans son poste, au milieu des intrigues sans cesse renaissantes à la Cour, et il fut remplacé au moment où Marie de Médicis partit pour l'exil. Le P. Suffren la suivit en Angleterre, et allait la rejoindre à Cologne quand il mourut.

La lettre du cardinal de Richelieu n'est donc pas une nouvelle preuve de son esprit bien connu de domination ; elle se justifie par les craintes que devaient lui inspirer les relations non interrompues du P. Suffren avec Marie de Médicis, son ennemie déclarée, et par la nécessité où se trouvait le premier ministre de tracer au confesseur la conduite qu'il devait tenir, afin de ne pas risquer d'entraver la direction générale des affaires.

Ayant plu au roi faire choix de votre personne pour être son confesseur, l'affection que je porte à votre ordre et la connoissance que j'ai du bien que vous pouvez faire, en servant comme vous ferez Sa Majesté en cette charge, me fait désirer que vous la remplissiez autant d'années qu'il plaira à Dieu de vous laisser au monde.

C'est ce qui fait que m'assurant que vous ferez quelque cas de mes avis sur le procédé que vous avez à tenir en cette condition nouvelle (bien que je sache assez que ce ne sera pas le désir de vous maintenir à la Cour qui vous fera observer ce qui sera nécessaire pour cet effet), après vous y avoir convié autant qu'il m'est possible, par deux puissantes considérations, celle de la gloire de Dieu et du service du roi à qui vous la devez, puisqu'il vous a fait cet honneur de vous choisir entre tant de bons religieux de tous les ordres, je vous toucherai un mot par la présente de ce que je

juge nécessaire, tant pour votre conduite que pour l'honneur et le maintien de votre compagnie que j'ai toujours aimée.

Ne vous mêlez donc point, je vous prie, des affaires d'État, parce qu'outre qu'elles ne sont point de votre charge, n'en connoissant point les suites, il vous seroit impossible d'en porter un jugement certain.

N'allez chez le roi que lorsqu'on vous y appellera, afin que ne rendant point votre personne commune et ordinaire, ce que vous désirez pour le bien soit de plus grande considération.

Ne parlez d'aucune des affaires du tiers et du quart qui intéressent les séculiers ; non-seulement parce que vous n'êtes pas établi pour cela, mais d'autant que vous seriez accablé, ne pouvant parler pour tous ceux qui, en vous recherchant, vous détourneroient des devoirs de votre profession.

N'ayez point l'ambition de disposer des évêchés et des abbayes, étant chose qui doit dépendre immédiatement du roi, ainsi que toutes les autres grâces ; à moins que vous ne sussiez quelques raisons qui vous obligeassent en conscience de parler pour empêcher que les grandes charges de l'Église fussent remplies par des personnes indignes de les posséder.

N'employez en vos sermons que trois quarts d'heure au plus, afin que dans l'attention que les moins dévots ont accoutumé de donner pour peu de temps, les bonnes âmes reçoivent les bonnes instructions que vous voudrez leur donner.

Pour ce qui est de votre ordre, embrassez peu les affaires qui le concernent ; et quand il sera nécessaire d'en parler, laissez-le faire à d'autres de la compagnie, afin que chacun voie que votre ordre désire plutôt obtenir du roi ce qu'il demande, par justice, que par le respect dû à son confesseur.

Faites que vos pères se rendent soumis en ce qui

se doit aux ordinaires[1], qui sont les puissances légitimes établies par l'Église.....

Tout cela étant, le roi continuera à avoir de vous la satisfaction que votre réputation lui a déjà donnée, vous maintiendra ainsi que votre ordre en la créance en laquelle il doit désirer d'être dans le monde, et vous acquerra de plus en plus de louanges de la bouche même de ceux qui vous voudroient mal; qui est ce que je sais que vous méprisez, mais pourtant nécessaire pour le bien de votre compagnie.

MÉMOIRE TOUCHANT LA MARINE

ENVOYÉ PAR LE CARDINAL DE RICHELIEU AU GARDE DES SCEAUX MICHEL DE MARILLAC,

Le 18 novembre 1626,

Pour lui servir d'instruction pour la composition du discours qu'il devoit lire aux Notables assemblés à Paris, pour remédier aux désordres de l'État, rétablir les finances et créer une marine.

Ç'a été jusqu'à présent une grande honte que le roi, qui est l'aîné de tous les rois chrétiens, ait été, en ce qui est de la puissance de la mer, inférieur aux moindres princes de la chrétienté. Sa Majesté voyant le mal qui en arriveroit à son royaume et à ses sujets, s'est résolue d'y mettre ordre, en se rendant aussi puissante en mer comme elle l'est en terre. Sans cette résolution, il ne falloit plus faire état d'aucun trafic[2].

[1] On appelle *ordinaire* l'archevêque ou évêque qui a la juridiction ecclésiastique dans un territoire.

[2] Richelieu fait ici allusion au droit de visite exercé avec toutes sortes de violences par les Anglais. En 1629, il écrivait à l'ambas-

Les sujets du roi étoient tous les jours non-seulement privés de leurs biens, mais de liberté ; nos voisins pensoient avoir droit de nous vendre leurs denrées à leur mot et prendre les nôtres pour ce que bon leur sembloit. Maintenant ces misères cesseront, Sa Majesté s'étant résolue d'entretenir trente bons vaisseaux de guerre pour tenir les côtes nettes, ses sujets dans les bornes où ils doivent demeurer, et ses voisins en la considération qu'ils doivent avoir d'un si grand État.

La dépense de cet armement sera de 1,500,000 livres par an.

DE LA PUISSANCE SUR LA MER.

Extrait du Testament politique du cardinal de Richelieu.

La puissance en armes requiert non-seulement que le roi soit fort sur la terre, mais aussi qu'il soit puissant sur la mer. Lorsqu'Antoine Perez[1] fut reçu en France par le feu roi votre père, et que pour lui faire passer sa misère avec douceur, il lui eût assuré un bon appointement, cet étranger désirant reconnoître l'obligation qu'il avoit à ce grand roi et faire voir que s'il étoit malheureux il n'étoit pas ingrat, donna en trois mots trois conseils qui ne sont pas de petite considération : Roma, Consejo y Mar.

L'avis de ce vieil Espagnol, consommé dans les affaires d'État, ne doit pas tant être considéré par l'au-

sadeur de France en Angleterre : « Nous ne souffrirons jamais que les Anglois visitent, en la mer, de nos vaisseaux qui vont en Espagne, pour voir de quelles marchandises ils sont chargés, vu que par ce moyen ils les déprèdent tous. » (T. 3, p. 434 du *Recueil des lettres du cardinal, publié par M. Avenel.*)

[1] Ministre du roi d'Espagne Philippe II, qui l'exila en 1591. Il mourut en 1611.

torité de celui qui le donne que par son propre poids.

Nous avons déjà parlé du soin que l'on doit avoir d'être pourvu d'un bon conseil et d'être autorisé à Rome. Reste à représenter l'intérêt que le roi a d'être puissant sur la mer.

La mer est celui de tous les héritages sur lequel tous les souverains prétendent plus de part, et cependant c'est celui sur lequel les droits d'un chacun sont moins éclaircis. L'empire de cet élément ne fut jamais bien assuré à personne. Il a été sujet à divers changemens, selon l'inconstance de sa nature, si sujette au vent, qu'il s'abandonne à ceux qui le flattent le plus, et dont la puissance est si déréglée qu'il se tient en état de le posséder par violence, contre tous ceux qui pourroient lui en disputer la domination.

En un mot les vieux titres de cette domination sont la force et non la raison ; il faut être puissant pour prétendre à cet héritage.

Pour agir avec ordre et méthode en ce point, il faut considérer l'Océan et la Méditerranée séparément, et faire distinction des vaisseaux ronds et utiles en ces deux mers, et des galères dont l'usage n'est bon qu'en celle que la nature semble avoir réservée expressément entre les terres pour l'exposer à moins de tempêtes et lui donner plus d'abri.

Jamais un grand État ne doit être au hasard de recevoir une injure sans pouvoir en prendre revanche. Et partant l'Angleterre étant située comme elle est, si la France n'étoit puissante en vaisseaux, elle pourroit entreprendre à son préjudice ce que bon lui sembleroit sans crainte de retour. Elle pourroit empêcher nos pêches, troubler notre commerce, et faire, en gardant les embouchures de nos grandes rivières, payer tel droit que bon lui sembleroit à nos marchands. Elle pourroit descendre impunément dans nos îles, et même sur nos côtes. Enfin la situation du pays natal de cette nation orgueilleuse lui ôtant tout lieu de craindre les plus

grandes puissances de la terre, l'ancienne envie qu'elle a contre ce royaume lui donneroit apparemment lieu de tout oser, lors que notre foiblesse nous ôteroit tout moyen de rien entreprendre à son préjudice.

L'insolence qu'elle fit du temps du feu roi au duc de Sully, oblige à se mettre en état de n'en souffrir plus de pareille.

Ce duc, choisi par Henri le Grand, pour faire une ambassade extraordinaire en Angleterre, s'étant embarqué à Calais dans un vaisseau françois qui portoit le pavillon de France au grand mât, ne fut pas plutôt à mi-canal, que rencontrant une roberge qui venoit pour le recevoir, celui qui la commandoit fit commandement au vaisseau françois de mettre le pavillon bas. Ce duc croyant que sa qualité le garantiroit d'un tel affront, le refusa avec audace ; mais ce refus étant suivi de trois coups de canon tirés à boulets, qui perçant le vaisseau percèrent le cœur aux bons François, la force le contraignit à ce dont la raison le devoit défendre ; et quelque plainte qu'il pût faire, il n'eut jamais d'autre raison du capitaine anglois, sinon que comme son devoir l'obligeoit à honorer sa qualité d'ambassadeur, il l'obligeoit aussi à faire rendre au pavillon de son maître l'honneur qui étoit dû au souverain de la mer.

Si les paroles du roi Jacques furent plus civiles, elles n'eurent pourtant pas autre effet que d'obliger le duc à tirer satisfaction de sa prudence, feignant être guéri, lorsque son mal étoit plus cuisant et que sa plaie étoit incurable. Il fallut que le roi votre père usât de dissimulation en cette occasion, mais avec résolution une autre fois, de soutenir le droit de sa couronne par la force que le temps lui donneroit le moyen d'acquérir sur la mer.

Je me représente ce grand prince, projetant en cette occurrence ce que Votre Majesté doit exécuter maintenant.

La raison veut qu'on prenne un expédient qui, sans

intéresser aucune des couronnes, donne lieu à la conservation de la bonne intelligence qui est désirable entre tous les princes de la chrétienté. Entre beaucoup qui peuvent être proposés, ceux qui suivent sont à mon avis les plus praticables.

On pourroit convenir que les vaisseaux françois rencontrant les Anglois sur les côtes d'Angleterre, salueroient les premiers et baisseroient le pavillon ; et lorsque les vaisseaux anglois rencontreroient les vaisseaux françois sur les côtes de France, ils leur rendroient les mêmes honneurs, à condition que lorsque les flottes angloises et françoises se rencontreroient hors des côtes des deux royaumes, chacune feroit sa route sans autre cérémonie que de s'envoyer réciproquement reconnoître par quelques pataches qui ne s'approcheroient qu'à la portée du canon.

On pourroit aussi arrêter que sans avoir égard aux côtes de France et d'Angleterre, la flotte la plus nombreuse en vaisseaux de guerre seroit saluée de celle qui le seroit le moins, soit en baissant le pavillon ou en ne le baissant pas. Quelque expédient qu'on prenne à ce sujet, pourvu qu'il soit égal de toutes parts, il sera juste, et si Votre Majesté est forte à la mer, je ne sais si ce qui sera raisonnable semblera tel aux Anglois, tellement aveuglés en cette matière, qu'ils ne connoissent autre équité que la force.

L'utilité que les Espagnols, qui font gloire d'être nos ennemis présens, tirent des Indes les oblige d'être forts à la mer Océane. La raison d'une bonne politique ne nous permet pas d'y être foibles ; mais elle veut que nous soyons en état de nous opposer aux desseins qu'ils pourroient avoir contre nous et de traverser leurs entreprises. Si Votre Majesté est puissante à la mer, la juste appréhension qu'aura l'Espagne de voir attaquer ses flottes, unique source de sa subsistance, qu'on ne descende dans ses côtes, qui ont plus de 600 lieues d'étendue, qu'on ne surprenne quelques-unes de ses pla-

ces, toutes foibles, qui sont en grand nombre, cette appréhension, dis-je, l'obligera à être si puissante sur la mer, et à tenir ses garnisons si fortes, que la plus grande partie du revenu des Indes se consommera en frais pour conserver le tout ; et si ce qui lui restera suffit pour conserver ses États, au moins aura-t-on cet avantage, qu'il ne lui donnera plus moyen de troubler ceux de ses voisins, comme elle a fait jusqu'à présent.

Si Votre Majesté eût été aussi foible qne ses prédécesseurs, elle n'eût pas réduit en cendres, au milieu des eaux, toutes les forces que l'Espagne put ramasser en 1638, sur l'Océan[1]. Cctte superbe et altière nation n'eût pas été contrainte de souffrir l'abaissement de son orgueil, aux yeux non-seulement de toute l'Italie, mais de toute la chétienté, qui voyant arracher de ses mains par pure force les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, dont elle ne s'étoit rendue maîtresse que par surprise, a vu en même instant et d'un même œil la honte de cette nation insolente et la gloire et la réputation de la vôtre.

Elle n'eût pas enfin, sur les mers de Gênes, donné ce célèbre combat de galères, qui a donné la terreur à ses ennemis, a augmenté l'amour et l'estime de ses alliés, et imprimé tant de révérence aux indifférens, que le poids du respect les tire tout à fait de son côté.

Votre Majesté ayant des alliés si éloignés de ce royaume qu'on ne peut avoir communication avec eux que par la mer, s'ils voyoient la France dénuée des moyens nécessaires pour les secourir en certaines occasions, il seroit aisé aux envieux du bonheur des uns et des autres, de mettre la même division entre les esprits qu'il y a entre les États ; au lieu que si vos forces maritimes sont considérables, quoique divisées quant au lieu, ils demeureront étroitement unis de cœur et d'affection à cet État.

[1] Au combat de Gattari.

Il semble que la nature ait voulu offrir l'empire de la mer à la France, pour l'avantageuse situation de ses deux côtes, également pourvues d'excellens ports aux deux mers Océane et Méditerranée. La seule Bretagne contient les plus beaux qui soient dans l'Océan ; et la Provence, qui n'est que de huit vingt milles d'étendue, en a beaucoup plus de grands et d'assurés que l'Espagne et l'Italie tout ensemble.

La séparation des États qui forment le corps de la monarchie Espagnole en rend la communication si mal aisée, que pour leur donner quelque liaison, l'unique moyen qu'ait l'Espagne est l'entretènement de grand nombre de vaisseaux en l'Océan, et de galères en la Méditerranée, qui par leur trajet continuel réunissent en quelque façon les membres à leur chef; portent et rapportent les choses nécessaires à leur subsistance, comme les ordres de ce qui doit être entrepris, les chefs pour commander, les soldats pour exécuter, l'argent, qui est non-seulement le nerf de la guerre, mais aussi la graisse de la paix; d'où il s'ensuit que si l'on empêche la liberté de tels trajets, ces États, qui ne peuvent subsister d'eux-mêmes, ne sauroient éviter la confusion, la foiblesse et toutes les désolations dont Dieu menace un royaume divisé.

Or comme la côte de Ponant de ce royaume sépare l'Espagne de tous les États possédés en Italie par leur roi, ainsi il semble que la providence de Dieu, qui veut tenir les choses en balance, a voulu que la situation de la France séparât les États d'Espagne pour les affoiblir en les divisant.

Si Votre Majesté a toujours dans ses ports quarante bons vaisseaux bien artillés et bien équipés, prêts à mettre en mer aux premières occasions qui se présenteront, Elle en aura suffisamment pour se garantir de toute injure et se faire craindre dans toutes les mers par ceux qui jusqu'à présent y ont méprisé ses forces. Comme les vaisseaux ronds sont nécessaires à cette

fin dans la mer Océane, les galères, vaisseaux légers, qui à force de rames font de grandes diligences dans les temps calmes, plus ordinaires dans la mer Méditerranée qu'ailleurs, le sont autant dans la mer du Levant.

Avec trente galères, Votre Majesté ne balancera pas seulement la puissance d'Espagne, qui peut par l'assistance de ses alliés en mettre cinquante en corps, mais elle la surmontera par la raison de l'union, qui redouble la puissance des forces qu'elle unit. Vos galères pouvant demeurer en corps,soit à Marseille, soit à Toulon, elles seront toujours en état de s'opposer à la jonction de celles d'Espagne et d'Italie, tellement séparées par la situation de ce royaume, qu'elles ne peuvent s'assembler sans passer à la vue des ports et des rades de Provence, et même sans y mouiller quelquefois, à cause des tempêtes qui les surprennent à demi canal, et que ces vaisseaux légers ne peuvent supporter sans grand hasard dans un trajet fâcheux où elles sont assez fréquentes.

Le golfe de Lion est le plus périlleux trajet qui soit en toutes les mers du Levant; l'inconstance et la contrariété des vents qui y régnent d'ordinaire font qu'il est difficile d'en trouver le passage assuré, en quelque saison qu'on puisse l'entreprendre.

Et quand même ils pourroient être servis d'un vent si favorable qu'ils n'auroient rien à craindre de la mer, le moindre avis que nous aurons de leur passage nous donnera lieu de le traverser, d'autant plus assurément, que nous pouvons toujours nous mettre à la mer quand bon nous semble et nous retirer sans péril quand le temps nous menace, à cause du voisinage de nos ports qu'ils n'osent aborder.

Trente galères donneront cet avantage à Votre Majesté; et si à un tel corps elle ajoute dix galions, vraies citadelles de la mer, redoutables aux galères quand ils ont un vent favorable, à cause que leur corps n'a point de proportion avec la foiblesse de ces vaisseaux légers,

et qu'ils ne les craignent point dans les plus grands calmes, parce qu'étant pourvus d'aussi bons canons que leurs coursiers, ils sont en état de leur faire beaucoup de mal s'ils s'en approchent de trop près.

Quand le roi d'Espagne augmenteroit de moitié ses forces en cette mer, ce qu'il ne peut faire sans une grande dépense, il ne seroit pas en état de réparer le mal que nous lui pourrions faire, à cause de l'union de nos forces, et de la division des siennes. Il n'y a rien qu'un tel corps ne puisse entreprendre ; il peut aller attaquer les armées d'Espagne dans leurs ports lors qu'elles s'y assemblent, l'expérience nous ayant fait voir dans la reprise des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, que les forteresses flottantes prévalent aux plus assurées de la terre, lorsqu'on sait s'en servir hardiment.

Par ce moyen Votre Majesté conservera la liberté aux princes d'Italie, qui ont été jusqu'à présent comme esclaves du roi d'Espagne. Elle redonnera le cœur à ceux qui ont voulu secouer le joug de cette tyrannie, qu'ils ne supportent que parce qu'ils ne peuvent s'en délivrer, et fomentera l'affection de ceux qui ont le cœur françois.

Le feu roi votre père ayant donné charge à M. d'Alincourt de faire reproche au grand duc Ferdinand, de ce qu'après l'alliance qu'il avoit contractée avec lui, par le mariage de la reine votre mère, il n'avoit pas laissé de prendre une nouvelle liaison avec l'Espagne, le grand duc, après avoir ouï patiemment ce qui lui fut dit sur ce sujet, fit une réponse qui signifie beaucoup en peu de mots, et qui doit être bien considérée par Votre Majesté et par ses successeurs : « Si le roi, dit ce prince, eût eu quarante galères à Marseille, je n'eusse pas fait ce que j'ai fait. »

La porte que donne Pignerol à Votre Majesté dans l'Italie étant bien conservée, si Elle s'en ouvre une autre par la mer, le temps et la fermeté qu'on verra

dans vos conseils, dont on appréhende le changement à cause de la légèreté de notre nation, changeront les cœurs de beaucoup d'Italiens, ou pour mieux dire, donneront le moyen de faire connoître quels ils ont toujours été.

L'Italie est considérée comme le cœur du monde, et à dire le vrai c'est ce que les Espagnols ont de plus grand dans leur empire ; c'est le lieu où ils craignent le plus d'être attaqués et troublés, et celui auquel il est plus facile d'emporter sur eux de notables avantages, pourvu qu'on s'y prenne comme il faut. Et par conséquent quand même on n'auroit pas dessein de leur faire du mal, au moins faut-il être en état de leur donner un contre-coup si près du cœur, quand ils voudront faire quelques entreprises sur la France, que leurs bras n'aient plus assez de force pour exécuter de malicieux desseins contre elle.

Cette force ne tiendra pas seulement l'Espagne en bride, mais elle fera que le Grand Seigneur et ses sujets, qui ne mesurent la puissance des rois éloignés que par celle qu'ils ont à la mer, seront plus soigneux qu'ils n'ont été jusques à présent d'entretenir les traités faits avec eux. Alger, Tunis et toute la côte de Barbarie respecteront et craindront votre puissance ; au lieu que jusqu'à présent ils l'ont méprisée avec une infidélité incroyable. En ce cas, ou ces barbares vivront volontairement en paix avec les sujets de Votre Majesté, ou s'ils ne sont pas assez sages pour venir à ce point, on les contraindra par la force à ce à quoi ils n'ont pas voulu condescendre par la raison. Au lieu qu'à présent que nous pensons n'avoir pas la guerre avec eux, nous en recevons tous les maux et nous ne jouissons pas de la paix, ni de la moisson qu'elle nous devroit causer ; nous trouverons le calme et la sûreté dans la guerre très-avantageuse avec des gens dont l'infidélité naturelle est si grande, qu'on ne peut s'en garantir que par la force.

Il reste à voir à combien peut être la dépense nécessaire à l'entretien du nombre des vaisseaux projetés ci-dessus, laquelle, pour grande qu'elle soit, doit être estimée petite en comparaison des avantages que nous en recevrons ; cependant elle peut être faite avec tant d'avantage et de ménage, qu'on pourra la soutenir avec deux millions cinq cent mille livres.

DUEL ET EXÉCUTION DU COMTE DE BOUTEVILLE.

1627.

I.

Extrait des Mémoires du cardinal de Richelieu.

Parmi ces grandes affaires publiques, parlons d'une particulière qui mérite bien d'être mise en ce nombre pour la qualité des personnes, le funeste accident qui leur arriva, et l'effet salutaire qui s'en ensuivit. Le sieur de Bouteville [1], non content d'avoir violé vingt-une fois les édits [2], retombe en cette faute pour la vingt-deuxième fois, et ce dans Paris, à la vue du roi, du Parlement et de toute la France. Bouteville et La Frette se battirent en janvier; Bouteville se retira en Flandre vers l'infante, et mena quant et lui Deschapelles, son cousin, fils du sieur de Molac, en Bretagne. Beuvron, qui vouloit tirer raison de Bouteville qui avoit tué Torigny en duel le carême de l'année précédente, s'en

[1] François de Montmorency, comte de Bouteville, père du maréchal de Luxembourg, fut un duelliste célèbre. Il tenait une salle d'escrime dans son hôtel, et le bon ton était d'y aller faire des armes.
[2] Contre les duels.

alla déguisé en Flandre pour se battre contre lui ; il est reconnu en l'hôtellerie à Bruxelles et arrêté. Le roi écrit à l'infante et la prie de ne les point laisser battre, mais de les accorder; Bouteville lui jure qu'il ne se battra point ès-terres de son obéissance, et qu'il aimeroit mieux mourir que de lui donner ce mécontentement. Le marquis de Spinola invite Beuvron, Deschapelles et Bouteville, où il prie l'ambassadeur de France d'assister avec plusieurs grands de cette cour; il les accorde et s'embrassent l'un l'autre. Incontinent après, Beuvron dit à Deschapelles, puis à Bouteville même, qu'il ne seroit jamais content qu'il ne le vit l'épée à la main. L'archiduchesse écrivit au roi, et le supplioit de vouloir donner abolition à Bouteville. Sa Majesté ayant proposé à son conseil s'il le pouvoit faire en conscience, on lui répondit que non. Sur quoi Elle manda à l'infante que tout ce qu'il pouvoit faire pour l'amour d'elle étoit que, s'il venoit en France, il ne le feroit pas chercher où il seroit, mais qu'il se donnât garde de revenir à sa cour ou dans Paris.

Bouteville, piqué de cette réponse, se vante qu'il se battroit en France, et ce dans Paris, et en la Place-Royale ; ce qu'il exécuta le 12 mai. Ils se battirent avec deux seconds ; ils n'eurent point d'avantage l'un sur l'autre ; mais Bussy-d'Amboise, qui étoit un des seconds de Beuvron, fut tué par Deschapelles ; Beuvron s'enfuit en Angleterre. Bouteville et Deschapelles prirent la poste pour se retirer en Lorraine, mais ils furent reconnus et arrêtés à Vitry-le-Brûlé, et amenés à Paris à la Bastille, par le commandement du roi, par le sieur de Gordes, capitaine de ses gardes.

Sa Majesté envoya querir le Parlement au Louvre, et leur commanda de leur faire et parfaire leur procès ; mais elle permit à tous leurs parens et amis de voir les juges. M. le Prince et madame la Princesse, avec M. de Montmorency, firent, entre les autres, les plus grandes instances pour obtenir pardon du roi, qui, craignant

d'offenser Dieu, et d'être cause de la mort de plusieurs s'il leur donnoit la vie, avoit de la peine à se résoudre à la leur accorder. Le cardinal lui-même étoit bien agité en son esprit. Il étoit impossible d'avoir le cœur noble et ne plaindre pas ce pauvre gentilhomme, dont la jeunesse et le courage émouvoient à grande compassion. Tout le monde fait ce qu'il peut pour lui. Ceux qui sont éminens en quelque bonne qualité, quoiqu'ils en abusent, sont d'ordinaire, en cette considération, estimés et aimés de beaucoup de gens. Il appartenoit de près à la plupart des grands du royaume. On représentoit qu'en le sauvant on les obligeoit tous. Les services de son père et de ses oncles, qui ont toujours servi le feu roi pendant qu'il étoit huguenot, quoiqu'ils fussent catholiques, sont considérables. A Saint-Jean [1], il eut un cheval tué sous lui; il fut enterré à la mine à Royan; à Montauban, il fit fort bien; à Ville-Bourbon, en la bataille navale, il se témoigna aussi vaillant sur l'eau que sur la terre. Il sembloit qu'il ne se pût jamais trouver une telle occasion pour faire voir la clémence du roi, tant de fois offensé par le mépris qu'il avoit fait de son autorité. On pouvoit dire qu'il n'avoit jamais rien fait contre les lois de l'honneur du monde, ni pensé seulement à violer celles de l'humanité, vu qu'il n'avoit jamais exercé aucune cruauté contre ceux sur qui le sort des armes lui avoit donné l'avantage.

On pouvoit encore considérer que cet appétit déréglé des combats étoit une maladie de son esprit, qui avoit maintenant son période, et en seroit guéri par la maturité de l'âge auquel il étoit. Le marquis d'Hamilton, étant en Angleterre, et apprenant les fréquens duels de ce gentilhomme, dit au marquis d'Effiat une chose d'honnête homme : « Si cet homme, disoit-il, m'envoyoit un billet, je ne le recevrois pas, s'il n'étoit accompagné d'un autre de son médecin qui m'assurât

[1] Au siége de Saint-Jean d'Angely, en 1621.

que cette envie qu'il a de se battre ne procède pas d'une maladie. » Le cardinal avoit en son particulier grande aversion de sa perte et grande inclination à porter le roi à lui pardonner; mais il étoit retenu, quand il considéroit que conserver la vie de ce gentilhomme, qu'il avoit déjà fait perdre à plusieurs autres, l'ôteroit à la meilleure noblesse de cet État, qui estimeroient ne devoir pas être plus malheureux que lui en suivant son exemple. On représentoit qu'il n'avoit pas simplement contrevenu aux édits du roi, mais qu'il en avoit toujours fait métier et marchandise, et qu'en cette dernière fois il avoit voulu violer et les lois de l'État et la majesté de la justice, et l'autorité royale particulièrement, en tant que, de propos délibéré, il avoit commis son crime dans Paris, en lieu public, en la Place-Royale, pour être vu de tout le monde mépriser les lois, qui sont seules à craindre en un État, et qui sont l'unique bride par laquelle les hommes sont contenus en leur devoir.

Le cardinal reconnoissoit bien qu'il étoit impossible de lui donner la vie, sans ouvrir la porte aux duels et à toute sorte d'infractions des lois. Il voyoit bien que le sauver étoit, en effet, autoriser ce qu'on défendoit par ordonnance. On représentoit que par là on établissoit toute sorte d'impunité, et, en un mot, on perdoit l'autorité du roi; qu'en pardonnant à une personne qui avoit enfreint vingt-deux fois l'édit, et avec des circonstances qui aggravoient extrêmement ses fautes, on ne sauroit plus justement punir ceux qui seroient si malheureux d'y tomber à l'avenir. Au reste, il étoit à craindre que l'impunité de ce gentilhomme ne fît autre effet sur son esprit que de le rendre plus insolent, la raison ayant eu jusques en ce temps-là si peu de pouvoir sur lui, qu'il n'y avoit pas grand lieu d'espérer qu'à l'avenir elle en dût avoir davantage. D'autre part, on devoit aussi appréhender que ceux qui entreprenoient de le sauver n'imputassent son salut à leur sol-

licitation plutôt qu'à la bonté du roi, et que lui-même lui rendît plutôt hommage de sa vie qu'à celui qui seroit vrai et seul auteur de sa grâce. Qui plus est, ce pauvre gentilhomme étoit si aveuglé, qu'il estimoit mériter autant de récompenses par ses crimes, qu'il en eût dû attendre s'il eût rendu autant de témoignages de sa valeur en servant le roi, qu'il avoit fait en violant les lois de son État et celles de Dieu même. Toutes ces considérations tenoient le cardinal en suspens, et l'empêchoient de penser à ce qu'il eût désiré; d'autant qu'ainsi que la clémence est une vertu des princes, la justice l'est des États, dont le salut est plus considérable que celui des particuliers.

Cependant il est vrai que le roi lui pouvoit donner la vie, et que nul justement ne l'en sauroit blâmer, sa bonté devant quelquefois avoir autant d'étendue que sa puissance. Donner la vie à un homme, dont les prédécesseurs ont plusieurs fois employé la leur pour son service, se peut faire sans blâme. Au reste, s'il est vrai que les fautes de ce gentilhomme viennent d'une maladie, sa vraie peine est une prison; étant vrai que, comme l'échafaud est la peine des méchans, la prison le doit être des frénétiques. En un mot, il faut se souvenir de la pensée de Sénèque, *nihil gloriosius rege impune læso;* et comme cette action dépend de la seule puissance du roi, elle doit venir de son seul mouvement. Étant prisonnier, il ne peut plus nuire à l'autorité du roi, et si Sa Majesté lui pardonne, il servira de beaucoup à sa gloire.

Le cardinal, après avoir pesé toutes ces considérations en son esprit, donna au roi sur cette affaire l'avis suivant: « L'affaire dont il s'agit est si importante, que, pour mon particulier, j'aime mieux en être rapporteur que juge, proposer les difficultés que les résoudre. Votre Majesté, qui nous surpasse autant en jugement qu'en puissance, saura bien d'elle-même, après en avoir ouï les raisons, prendre la résolution la plus

utile à son État. Quelque parti qu'elle suive, elle profitera toujours de la faute de ceux qui sont condamnés; car ou le châtiment fera connoître et redouter votre justice, ou le pardon estimer et admirer la grandeur de votre clémence. Il n'y a point de doute qu'ils n'aient mérité la mort; il est certain qu'on ne peut leur donner la vie sans hasarder celle de plusieurs, qui, pensant ne devoir pas être plus malheureux qu'eux, suivront leur exemple. Il est difficile de les sauver sans autoriser en effet ce qu'on défend par ordonnance, sans ouvrir la porte aux duels, augmenter le mal par l'impunité, et rendre votre autorité et la justice pleine de mépris. Il ne s'agit plus d'une simple infraction des édits, mais d'une habitude à les rompre, d'une profession publique de mépriser l'autorité royale, de violer toute sorte de lois dont le respect est l'unique fondement des États. Il n'y a eu querelle depuis six ans dans la cour dont ils n'aient été ou l'occasion ou la cause. Ils ont toujours fait les gladiateurs à gages, et réduit en art ce qui ne tend qu'à la destruction de la nature. Au lieu que, jusqu'ici, les duels n'ont été en usage que pour repousser les injures particulières, il semble que ces messieurs ne les aient recherchés que pour en faire au public, surtout en cette dernière occasion, où ils ont violé la dignité de votre présence, les lois du royaume et la majesté de la justice, où ils ont choisi Paris, un lieu public, la Place-Royale, pour jouer à la vue de la cour, du parlement et de toute la France, une sanglante et fatale tragédie pour l'État.

Tacite dit que rien ne conserve tant les lois en vigueur que la punition des personnes èsquelles la qualité se trouve aussi grande que les crimes. Châtier pour des fautes légères, marque plutôt le gouvernement de cruauté que de justice, et met le prince en haine, et non en respect. Et quand on ne châtie que des personnes de basse naissance, la plus noble partie se rit de telles punitions, et les croit plutôt ordonnées pour les

malheureux que pour les coupables. Que, si l'exécution tombe sur ceux dont les qualités sont aussi connues que les crimes, le crime diminue la compassion de la peine, et la qualité ôte aux autres la volonté de se perdre, parce qu'il ne leur reste aucune espérance de se sauver. Votre Majesté trouve en cette rencontre ces deux conditions : les prisonniers appartiennent de près aux plus illustres maisons de ce royaume ; l'un d'eux a rompu vingt-deux fois les édits, c'est-à-dire autant de fois qu'il a hasardé sa vie il a mérité de la perdre. Leurs crimes sont si publics que nul n'en peut improuver le châtiment, et l'extraction si bonne, qu'en ne leur pardonnant pas vos édits seront dans un éternel respect. Il seroit même à craindre que l'impunité ne fît autre effet sur leurs esprits que de les rendre plus insolens, la raison ayant eu jusqu'ici si peu de pouvoir sur eux, qu'on peut, par les exemples du passé, conjecturer qu'elle n'en aura pas davantage à l'avenir. Les grands, qui ont entrepris de les sauver, pourroient imputer leur salut à leurs instantes sollicitations plutôt qu'à votre bonté, et eux-mêmes seroient capables de leur rendre plutôt hommage de leur vie qu'à Votre Majesté, qui seroit le vrai et seul auteur de leur grâce. *Il est question de couper la gorge aux duels, ou aux édits de Votre Majesté.* La punition de ces messieurs sera un moyen convenable, quoique non infaillible, pour le premier effet, et la grâce un très-assuré pour le second. Reste à voir s'il ne vaut pas mieux conserver grande quantité de noblesse par la punition de deux personnes de condition, que d'exposer mille gentilshommes à leur perte par le salut de deux particuliers. Au reste, il est à craindre, et qui plus est à prévoir, comme chose assurée, que pour une ou deux personnes intéressées qui se plaindront maintenant de la sévérité du jugement qui pourra intervenir, tous ceux qui perdront à l'avenir leurs frères, leurs enfans et leurs maris, crieront bien davantage et imputeront leur sang à ceux qui auront

contribué à la grâce de ces deux criminels. Et il y aura cette différence, que ceux qui se plaindront maintenant le feront sans raison, au lieu que la plainte des autres sera accompagnée de justice.

Cependant il est impossible d'avoir le cœur noble et n'être pas touché de leur misère ; leur jeunesse et leur courage émeuvent même à compassion leurs ennemis. Ceux qui sont éminens en quelque qualité, quoiqu'ils en abusent, ne laissent pas d'en être estimés, parce que l'abus se peut corriger et la chose revenir à son légitime usage. Il ne se peut jamais présenter une telle occasion pour faire voir votre bonté, tant de fois offensée par le mépris qu'ils ont fait de votre autorité ; toute la France parle en leur faveur ; les grands à qui Bouteville appartient, représentent qu'en lui sauvant la vie, on conserve l'honneur de leurs familles. Les services de son père et de ses oncles, qui ont suivi les armes du feu roi dans une religion contraire et dans un temps fort difficile, ne sont pas peu considérables. On doit à leur générosité le salut de Senlis, et à la défense de cette place la ruine de la Ligue. On représente que Bouteville eut, au siége de Saint-Jean, un cheval tué sous lui pour votre service, qu'il fut enterré dans une mine à Royan, qu'on le vit des premiers aux attaques de Ville-Bourbon, qu'il se signala en la dernière bataille navale gagnée par Votre Majesté sur les ennemis de Dieu et du repos de vos sujets. On dit que jamais il n'a rien fait contre les lois de l'honneur du monde, ni pensé à violer celles de l'humanité, n'ayant jamais exercé aucune cruauté contre ceux de qui le sort des armes avoit soumis la vie à sa discrétion. On ajoute que cet appétit déréglé des combats est une maladie d'esprit, qui est maintenant en son période, et dont il guérira par la maturité de l'âge.

Mais ces raisons, pour parler nettement, si elles ne sont appuyées de votre bonté, émeuvent et ne persua-

dent pas ; elles ne servent qu'à faire condamner avec larmes ceux-mêmes dont on voudroit racheter la vie par son propre sang. Bouteville, servant votre Majesté, a fait ce qu'il a dû, contrevenant à vos édits, il a fait ce qu'il n'a pas pu vouloir sans crime. Aussi n'allègue-t-on pas ses bonnes actions pour l'exempter du châtiment des mauvaises ; mais on estime que votre Majesté, qui est l'image du grand Dieu, doit se gouverner à son exemple, et qu'ainsi que la miséricorde est souvent émue par certaines actions qui ne sont capables de satisfaire à sa justice, ainsi votre bonté peut être touchée de ce qui n'est pas capable d'apaiser son courroux selon la rigueur de ses lois.

Tous les politiques ont estimé que les plus signalés services ne doivent pas être récompensés, en exemptant ceux qui les ont rendus des peines qu'ils ont depuis méritées par quelques notables crimes, parce qu'on ne le peut faire sans péril pour l'État, mais que telles récompenses doivent être faites par des grâces qui marquent la bonté du prince sans donner atteinte à sa justice. Cependant la philosophie chrétienne apprend et requiert quelquefois que les rois en usent autrement ; Dieu pardonne à Salomon en considération de David, son père. Il est vrai cependant que Votre Majesté peut lui sauver la vie sans être justement blâmée. La miséricorde des rois doit avoir quelquefois autant d'étendue que leur puissance. Les plus sévères ont souhaité ne savoir pas écrire, lors même qu'il étoit question de signer la condamnation de ceux-mêmes qui avoient attenté contre leurs personnes et leurs États : *Nihil gloriosius rege impune læso*. Il n'y a rien de si grand qu'un prince qui, étant offensé, veut pardonner, et qui, ayant moyen de châtier, se contente de le pouvoir faire. Mais, comme cette action n'est pas propre qu'à des rois, elle doit aussi venir de leur seul mouvement. Seulement peut-on dire que, s'il est vrai que les fautes de ce gentilhomme viennent d'une maladie, sa vraie peine est une prison,

étant vrai que, comme l'échafaud est la peine des méchans, la prison le doit être des frénétiques. En cet état, il ne pourra plus violer vos édits, et, ne pouvant nuire à votre autorité, il servira de beaucoup à votre gloire.

Entre les règnes des plus grands princes, les histoires remarquent pour les plus heureux ceux où il se trouve plus de menaces que de supplices, plus de prisons que d'échafauds, plus d'emplois de prévôts que de bourreaux. N'user jamais de clémence donne occasion d'imputer à dureté et trop grande rigueur les actions mêmes dont la justice est accompagnée de modération non ordinaire. La commutation de peine de ces deux criminels ne diminue pas leur punition ; ils auront la mort en désir et la vie en supplice. Les parens demeureront satisfaits, parce que l'infamie qui touche leurs maisons en sera ôtée, et que la punition ne tombera que sur les coupables. Le parlement ne se pourra plaindre avec raison, parce qu'il ne s'agit pas d'une absolution, mais d'une commutation de peine : la mort passe en un instant, la mémoire des crimes emporte celle de leur châtiment, au lieu qu'une prison perpétuelle fournit un exemple de justice aussi bon que sa durée.

Ces raisons furent considérées et soigneusement pesées par Sa Majesté ; mais les premières emportèrent la balance ; l'amour que le roi portoit à son État prévalut à la compassion de ces deux gentilshommes. Partant, le parlement les ayant jugés et condamnés à la mort, l'exécution de leur arrêt ne fut point empêchée. Mais il faut remarquer qu'en l'arrêt que la cour donnoit contre eux, il y eut trois choses bien injustes et qui offensèrent le roi : l'une c'est que, condamnant les deux prisonniers, ils osèrent absoudre la mémoire du mort, pour ce qu'il étoit fils de la femme du président de Mesmes ; l'autre est qu'ils ne confisquèrent que le tiers du bien que les lois ordonnent être confisqué tout entier. En quoi ils donnoient à connoître qu'ils ne fai-

soient justice d'eux qu'à regret. En troisième lieu, ayant donné l'arrêt de mort, ils firent différer l'exécution jusqu'au lendemain, ou pour obliger le roi, contre sa volonté, à se laisser aller aux instantes supplications qui lui seroient faites de leur pardonner, ou pour le charger de l'ennui et de la haine de leur mort.

Le roi trouva ce procédé insupportable, et remarqua qu'ils faisoient paroître leurs mauvais desseins en toutes occasions. Absoudre la mémoire d'un mort, et condamner un vivant pour le même crime, montre leur injustice. Modérer la confiscation du bien qui devoit être entière au tiers, montre que les lois ne leur sont règles qu'en tant que bon leur semble, et qu'ils ne veulent pas seulement avoir l'exécution des lois, mais le pouvoir qui n'appartient qu'au roi de faire et les changer comme bon lui semble. Suspendre un jugement contre toute coutume en la présence de Sa Majesté, fait voir clairement qu'ils veulent partager les grâces avec celui qui les doit faire, ou le charger de haine s'il ne le fait pas ; et ce dessein est si clair qu'ouvertement on le disoit ainsi dans le palais. Au reste, un président, dès le soir auparavant, avoit promis la surséance qui a été donnée ; ce qui montre que cela avoit été concerté. Il fait bon d'être parent de M. de Mesmes. Le jour de devant on disoit publiquement dans l'antichambre de la reine, que le parlement avoit fait le roi, et que si on passoit à l'exécution le roi feroit le parlement. Un des parens même se lâcha à dire [1] ce qu'on pouvoit faire auprès d'un roi où on ne trouve ni clémence ni argent. Qui ne voit que le parlement mérite une touche si la bonté du roi ne le retenoit de la lui donner ? Qui voudra connoître la raison, l'équité et les bonnes intentions qui se trouvent en cette compagnie, doit considérer qu'ils firent difficulté de vérifier l'édit quand il fut fait, parce

[1] A demander.

qu'il étoit trop doux, et qu'à l'exécution ils en modèrent non-seulement les peines, mais font ce qu'ils peuvent pour les annuler.

L'infâme genre de mort qu'ils furent contraints de subir [1], n'empêcha pas qu'ils ne fissent tout ce qu'ils devoient pour faire que leurs dernières actions la rendissent honorable. Jamais on ne vit plus de constance, moins d'étonnement, plus de force d'esprit, plus de cœur en ces deux gentilshommes ; ils parurent et répondirent au parlement sans se troubler. Le comte Deschapelles lui parla avec éloquence, et déchargeant son cousin autant qu'il lui fut possible en se chargeant lui-même. On ne remarqua rien de foible en leurs discours, rien de bas en leurs actions. Ils reçurent la nouvelle de la mort avec même visage qu'ils eussent fait celle de la grâce. Trois jours auparavant leur condamtion ils s'étoient préparés à bien mourir ; ils avoient quitté les pensées de la terre pour élever leur esprit au ciel ; ils redoublèrent leur soin à cette nouvelle ; leur repentir toucha le cœur de tous ceux qui en eurent connoissance ; ils offrirent vingt fois à Dieu leur vie pour expiation de leurs fautes, témoignant à tous momens estimer leur sang justement épandu, et heureusement, s'il pouvoit affermir et cimenter l'autorité royale, éteindre l'ardente rage des duels, et guérir la frénésie des hommes qui, par cette voie, se sont jusqu'ici donnés à troupe au diable, au lieu de suivre, servir et se consacrer au grand Dieu. En un mot, ces deux gentilshommes finirent leurs jours en tel état, que l'évêque de Nantes et ceux qui les assistèrent à la mort souhaitoient d'être en même état lorsqu'ils seroient prêts à comparoître devant Dieu. Il y eut cette différence entre eux : Bouteville parut triste en cette dernière action, et le comte Deschapelles joyeux ; Bouteville triste pour les fautes qu'il avoit commises, et

[1] Le 22 juin.

l'autre joyeux pour l'espérance qu'il avoit d'être bientôt en paradis, où toute joie abonde.

Toute la France vit en cette action mourir par l'épée la plus infâme du royaume, ceux qui en avoient toujours eu de si bonnes, qu'il n'y a personne qui se puisse offenser si on dit qu'il n'y en avoit point de meilleures au monde. On vit mourir comme des saints ceux qui avoient vécu en diables ; on vit servir à l'extinction des duels ceux qui n'avoient eu autre soin que de les fomenter.

II.

Lettres du cardinal de Richelieu, écrites au sujet de l'exécution du comte de Bouteville.

AU DUC D'ANGOULÊME[1].

Du 24 juin 1627.

Monsieur, la part que je prends à la douleur que vous avez de l'accident[2] qui est arrivé à M. de Bouteville est telle, que si ce moyen étoit capable d'y apporter de la diminution, vous y en recevriez sans doute une notable. Le désir que le roi a eu d'abolir cette malheureuse coutume des duels, de si longtemps introduite en son royaume, a fait qu'il n'a pu lui faire sentir un effet de la bonté dont il eût très-volontiers usé en son endroit. J'écris sur ce sujet à M. de Montmorency, pour qui, en tout autre, il n'y a rien que je ne voulusse faire pour

[1] Le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX, était parent de M. de Bouteville par la duchesse d'Angoulême, sa femme, qui était Montmorency.

[2] *Accidere*, arriver, survenir, — de l'événement malheureux.

son contentement. Je vous supplie assurer Madame de Bouteville que je ferai en toutes occasions tout ce que je pourrai pour la servir. Je compâtis à son mal plus que je ne puis vous dire. En votre particulier, je vous conjure de croire qu'il n'y a personne qui soit plus que moi, Monsieur, votre très-affectionné serviteur.

Au duc de Montmorency[3].

Monsieur, l'accident qui est arrivé à M. de Bouteville me fait prendre la plume pour vous témoigner qu'il n'y a aucun qui compâtisse davantage que moi au déplaisir que vous aurez de la perte d'une personne qui vous étoit si proche. Le roi a été plus fâché que je ne vous puis dire d'en venir en cette extrémité en son endroit; mais les rechutes si fréquentes auxquelles il s'étoit porté volontairement en une chose qui combattoit directement son autorité a fait que pour couper la racine de ce mal si invétéré en son royaume, il a cru être obligé en conscience, et devant Dieu et devant les hommes, de laisser le cours libre à la justice en cette occasion. En toute autre, où il n'ira point de l'intérêt de son État, vous recevrez sans doute les preuves de sa bonne volonté. Pour moi, Monsieur, je vous conjure de croire que toutes celles que vous désirerez de mon affection vous feront voir plus clairement que mes paroles que je suis autant qu'on le peut être, Monsieur, votre très-affectionné serviteur.

---

[3] C'est le duc Henri II de Montmorency, qui fut décapité à Toulouse en 1632.

SIÉGE DE LA ROCHELLE.

1627-1628.

Les Rochelois recommencèrent la guerre en 1625, sous la conduite de MM. de Rohan et de Soubise. Ils se plaignaient de ce que le roi n'exécutait pas le traité de Montpellier et demandaient la destruction du fort Louis, qui bridait la Rochelle. Sur ces prétextes, Rohan fit appel aux Espagnols, qui lui envoyèrent de l'argent. Soubise souleva le Poitou, s'empara des îles de Ré et d'Oleron, prit tous les vaisseaux du roi et brûla des vaisseaux hollandais qui refusaient de payer certains droits qu'il avait établis. Rohan, pendant ce temps, faisait prendre les armes aux protestants du Languedoc et des Cévennes.

Richelieu se décida alors à commencer contre les protestants cette guerre énergique et persévérante, qui ne devait se terminer qu'en 1629, par la destruction du parti politique huguenot et de cette France protestante, ennemie obstinée de la grande France catholique, aux ennemis de laquelle elle était toujours prête à s'unir. Les Hollandais, qui avaient à venger leurs propres injures, et l'Angleterre, dont le roi Charles Ier venait d'épouser Madame Henriette de France, sœur de Louis XIII, fournirent des vaisseaux au cardinal, avec lesquels il battit la flotte de Soubise et reprit l'île de Ré. Le cardinal accorda la paix aux protestants en février 1626; mais ce n'était qu'une trève pour lui et ses adversaires, qui reprirent les armes en 1627. Le duc de Rohan les avait fait soulever et avait fait appel à l'Angleterre, qui, cette fois, envoya des secours aux Rochelois, et la flotte anglaise, commandée par Buckingham, favori de Charles Ier, arriva à l'île de Ré le 20 juillet 1627.

I.

Lettre du maréchal de Schomberg[1] au roi pour lui annoncer la défaite des Anglois dans l'île de Ré.

8 novembre 1627.

Sire, j'ai fait en un même jour la descente en Ré, vu

[1] Henri comte de Schomberg, né à Paris en 1583, mort en 1632. Sa famille était originaire de Saxe.

lever le siége, et défait et chassé l'armée angloise. De façon que n'eût été les marées avantageuses pour eux, il n'en seroit pas demeuré un seul; même il s'en est noyé plusieurs en se retirant dans l'île de l'Oie [1], d'où l'on espère qu'ils sortiront tous cette nuit pour s'embarquer. Si cela est, j'en saurai demain matin des nouvelles que je ferai aussi savoir à S. M. Cependant, en attendant ses commandemens, je ferai raser les forts et travaux qu'ils [2] avoient faits. Nous avons ici de blessés, M. le général des galères, d'une mousquetade à l'épaule; M. de Villequier, d'une autre au travers le corps, et le pauvre M. de Porcheu, d'une autre à la cuisse qui lui rompit l'os. Il y a quelques soldats et officiers aussi blessés, et fort peu de morts. Voilà ce que peut mander à la hâte à V. M., sire, votre très-humble, très-obéissant, très-affectionné et fidèle serviteur et sujet.

SCHOMBERG.

De votre île de Ré, ce 8e novembre 1627.

II.

Récit du cardinal de Richelieu.

Ce pendant que toutes ces choses se passoient, les députés rochelois qui étoient en Angleterre, voyant leur second secours qu'on leur promettoit tarder trop longtemps, avoient fait le 23 juillet remontrances au roi d'Angleterre, que s'il ne l'envoyoit promptement il ne seroit plus temps, qu'il l'avoit promis, que toute l'Europe le savoit, que ce lui seroit honte que de son temps

[1] Petite île séparée de l'île de Ré par un petit détroit et des marais.
[2] Les Anglais.

cette ville fût perdue, et n'eût reçu de sa protection autre effet, sinon de s'être rendue irréconciliable à ceux desquels elle eût pu espérer une raisonnable composition; que les impossibités prétendues étoient en la crainte et au peu d'affection de ses ministres, et non pas en la chose; qu'il le pouvoit juger de leurs instances, qu'ils ne feroient pas si pressantes s'ils croyoient que la concession leur en fût inutile; qu'ils vouloient prendre sur eux les premiers risques et montrer le chemin, qu'il commandât seulement qu'on les suivît, que ceux qui viendroient après eux le trouveroient facile; enfin, que c'étoit une action pleine de gloire pour l'Angleterre, et ne le seroit pas s'il n'y avoit point du tout de hasard. Que s'il lui plaisoit hâter le secours qu'ils lui demandoient, il étoit nécessaire que lui-même prît la peine d'aller jusqu'à Portsmouth, que sa présence aplaniroit toutes les difficultés, et encourageroit les siens, qui étoit ce dont ils avoient besoin.

Ils ne disoient pas que, si au premier secours le passage avoit été si difficile qu'ils n'avoient osé le hasarder, il étoit maintenant impossible par l'accomplissement des ouvrages commencés, et par les nouvelles inventions qui y avoient été ajoutées. Il y avoit quatorze cents pas de la digue parachevés, et l'ouverture entièrement fermée par les machines et par les chandeliers, contre lesquels les brûlots ne pouvoient rien avancer. Mais c'est la coutume des personnes éperdues, de demander secours, chercher des remèdes, et ne savoir ce qu'ils demandent, ni voir l'utilité qu'ils en peuvent ou n'en peuvent recevoir.

Cependant il s'étoit fait quelque mutinerie à La Rochelle, quelques-uns représentant qu'il valoit mieux se rendre à la miséricorde du roi, que de demeurer exposés à la rigueur impitoyable de la faim. Mais le maire [1], ayant fait pendre promptement ceux qui

[1] Guiton.

avoient commencé cette émeute, avoit mis une telle terreur dans les esprits, qu'ils se laissoient mourir de faim sans oser parler. Feuquières même se ressentit de cette extrémité, et demeura quatre jours sans pain ; le maire lui fit excuses et lui permit d'en faire venir du camp du roi pour lui. Ils étoient cinquante ou soixante des plus mutins et des principaux de la ville, qui ne manquoient pas de vivres, et empêchoient qu'on ne fît enquête dans les maisons de ceux qui en avoient, pour le distribuer aux pauvres qui mouroient tous les uns après les autres, et toutefois refusèrent encore d'écouter une sommation que le roi, le 16 août, leur envoya faire de se rendre. Ils sortoient de la ville par le canal, la mer étant basse, à centaines, de tout sexe et de tout âge. Les soldats, pour du pain, faisoient ce qu'ils vouloient des femmes, ce qui obligea à faire une défense étroite de laisser plus approcher des lignes de communications aucuns d'eux, mais de les faire retirer ou les tuer. Il arriva en ce temps qu'ils surent qu'un des leurs, nommé Grossetière, avoit été pris prisonnier et amené à l'armée du roi, où il couroit fortune ; ils eurent bien encore la hardiesse d'écrire au cardinal en sa faveur, le suppliant de ne permettre qu'il lui fût fait mal, vu qu'il y avoit quartier entre l'armée du roi et eux, qu'il n'avoit rien fait qu'avec charge d'eux, et dont ils ne l'avouassent. Mais le cardinal leur répondit qu'empêchant comme ils faisoient la ville de recevoir les effets de la miséricorde du Roi, ils avoient mauvaise grâce de la rechercher pour des particuliers ; qu'ils n'étoient de condition ni en état de traiter du pair avec leur maître, que la pensée en étoit criminelle, partant qu'il leur conseilloit de n'augmenter par cette voie le nombre de leurs fautes ; qu'il ne savoit quelle étoit la volonté du roi, dont la bonté étoit infinie, sur le sujet de la Grossetière, mais qu'il savoit bien qu'il ne pouvoit recevoir aucune peine qui ne fût moindre que ses démérites. Cette réponse les étonna, et dès le même jour ils firent

demander par le sieur de Feuquières à parler à son beau-frère qui étoit dans l'armée, auquel ils avouèrent franchement qu'ils le faisoient pour voir si on pouvoit commencer quelques pourparlers. C'étoit horreur d'ouïr conter à ce tambour comme ils vivoient. Il fut pris un espion qu'ils envoyoient en Angleterre avec un billet dans une boîte d'argent, qu'il avala, par lequel ils disoient être à la dernière extrémité. Il fut pendu et quelques autres comme lui. Aucuns d'entre eux, espérant en la miséricorde du roi, qui s'étoit fait paroître en tant d'occasions, se hasardoient, nonobstant les mousquetades, de se venir jeter dans les lignes de communication ; on les faisoit tirer au billet, quelques-uns d'entre eux étoient pendus, et les autres renvoyés à La Rochelle. Ils dirent que le maire les animoit à tenir contre le roi, leur disant qu'ils seroient tous pendus, et leurs femmes et leurs filles violées devant leurs yeux ; qu'il valoit mieux mourir que voir cela ; et, quant à lui, qu'il s'offroit au sort avec un autre, à qui vivroit, ou à qui devroit être tué pour nourrir son compagnon de sa chair.

Toutefois, la ville étant de jour en jour plus pressée de faim et de toutes sortes de misères, ils commencèrent enfin à n'en pouvoir plus, toute la force naturelle de ses habitans fut la première consommée. Leur fureur enragée leur en donna une nouvelle, ou plutôt l'ire vengeresse de Dieu leur en fit subministrer une extraordinaire par son mauvais esprit, pour prolonger leurs maux et leur faire souffrir une peine plus proportionnée à l'excès de leurs crimes. Ils étoient déjà quasi à bout de celle-là, et les misères ne trouvoient plus en eux de sujet qui les pût appuyer et supporter : c'étoient squelettes, fantômes vains, morts respirant plutôt qu'hommes vivans.

Buckingham, qui étoit averti de cette extrémité, après avoir apporté tout le soin et l'artifice possible pour se concilier le parlement, et avoir conseillé au roi son

maître de faire, en leur faveur, une rigoureuse déclaration contre les catholiques, étoit lui-même allé à Portsmouth pour hâter, par sa présence, le secours qu'il préparoit, résolu de s'y embarquer, si, en étant sur le point, il n'en eût été empêché par l'attentat commis[1] à sa personne par un Anglais puritain, nommé Felton, fils d'un sergent, qui le tua d'un coup de couteau, dans sa salle, la veille de la Saint-Barthélemy, sans lui donner le temps de dire autre chose, sinon en jurant : « Traître, tu m'as tué ! » Le bruit s'épandit incontinent dans la maison que c'étoient les François, et qu'il falloit faire main-basse sur eux. A ce bruit cet homme, qui étoit déjà sorti de la salle, revient, s'accuse lui-même, dit comme le couteau étoit fait, et montre en son chapeau un billet qu'il y avoit attaché exprès, afin que, s'il eût été tué faisant ce coup, on eût su que ç'avoit été lui. Il dit qu'il y avoit quinze jours qu'il avoit pris cette résolution, sur la remontrance qu'il avoit su avoir été faite au roi par le parlement, qui, se plaignant de beaucoup de désordres, en attribuoit la cause à Buckingham, et qu'il avoit cru faire un acte digne d'estime de sacrifier sa vie au bien de l'État. Il est vrai qu'ayant été lieutenant d'une compagnie, de laquelle la charge de capitaine avoit vaqué deux fois, on en avoit toujours préféré d'autres à lui : ce qui put bien avoir aidé à former en lui cette résolution.

Quoi qu'il en soit, Buckingham étoit un grand colosse, contenant en soi toutes les prérogatives de la fortune assemblées en un sujet, qui fut abattu en un moment par la main d'un traître, accident digne de larmes, et qui montre évidemment la vanité de la grandeur. La fortune de cet homme fut d'autant plus étrange qu'ayant été faite par le père, elle ne diminua point sous le règne du fils, et continua, après sa mort, jusqu'à tel point, que le roi honora sa mémoire par des

[1] Le 23 août.

pompes royales, prit le deuil, lui, sa femme et toute sa cour, paya 2,000,000 de livres auxquels il étoit obligé, et déclara avoir tous ses parens en sa protection comme s'il étoit vivant lui-même. La fortune qui, de sa nature, est inconstante et légère, n'a pas accoutumé de continuer ses faveurs sous deux règnes; en cette occasion-là elle fit un miracle. Le roi fut blâmé de tout le monde d'avoir fait un si mauvais choix, et d'avoir commis ses affaires au seul soin d'une personne qui, n'ayant pas soumis toutes ses passions au bien du service de son maître, avançoit ou retardoit les affaires selon ses affections particulières; mais il n'y eut personne de sain jugement qui ne lui donnât beaucoup de louange de ce qu'il rendoit à la mémoire d'un homme qu'il avoit aimé uniquement, des témoignages de son affection et de sa libéralité, contre l'ordinaire des princes, en la mémoire desquels les services du meilleur serviteur du monde meurent d'ordinaire avec sa personne.

Le roi [1], craignant que la mort dudit Buckingham décourageât les Rochelois, essaya de la leur céler, faisant fermer les ports par tout son royaume, et prenant soigneusement garde qu'aucun vaisseau n'en sortît jusqu'à ce que l'armée que Buckingham apprêtoit ne fût partie, de laquelle il prit lui-même le soin à son défaut. Les ambassadeurs de Danemark qui avoient pris congé de lui, furent empêchés de partir, et l'ambassadeur ordinaire de Hollande, qui devoit conduire les navires des Indes qu'il leur avoit fait restituer, fut contraint aussi de demeurer à Porstmouth, bien qu'il y eût dix navires hollandois en cette côte pour lui servir de convoi, et qu'ils perdissent infructueusement le temps. La nouvelle de sa mort, nonobstant tout ce que put faire le roi d'Angleterre, arriva à Paris au commencement de septembre; au premier avis la comtesse de Soissons, étant dans le carrosse de la reine-mère, dit

[1] D'Angleterre.

qu'elle n'en croyoit rien, parce que les favoris se font trop bien garder. Le soir, étant au cercle, elle dit qu'un almanach prédisoit qu'un favori seroit tué, ou mourroit dans un mois : sur quoi la reine-mère dit que la mort de Buckingham avoit anticipé, et que sans doute c'étoit lui. Le lendemain, étant encore au cercle, elle dit que le comte Olivarès avoit été tué de même. Un autre jour, au même lieu, elle ajouta qu'il avoit été tué par don Carlos : sur quoi la reine dit que son frère n'avoit point fait cela, et que le comte n'étoit point mort.

Toutes ces paroles méritoient d'être pesées. Breval dit à Bouthillier que la duchesse de Chevreuse, sachant cette nouvelle, demeura évanouie, et la fallut saigner incontinent. L'avis en vint à Paris par un officier françois de la reine d'Angleterre, qui se sauva pour apporter cette nouvelle ; il dit qu'il l'avoit vu tuer à Portsmouth par un capitaine anglois. La reine mère du roi l'envoya à Sa Majesté, pour lui raconter cette histoire, que l'on ne pouvoit pas bien croire : ce qui donna sujet de faire prendre garde à lui jusqu'à ce que l'on en fût assuré. Trois, quatre jours après, cette nouvelle étant confirmée de beaucoup d'endroits, Sa Majesté lui fit don de 1000 écus pour sa récompense. Le roi ne pouvoit perdre un plus envenimé ennemi ni plus fou. Ses entreprises sans raison furent exécutées avec malheur, mais elles ne laissèrent pas de nous mettre en grand péril, et de nous faire beaucoup de mal, la folie enragée d'un ennemi étant plus à craindre que sa sagesse, d'autant que le fou n'agit pas d'un principe commun avec les autres hommes. La raison y perd son escrime; on n'est jamais en sûreté contre lui ; il tente tout, viole ses propres intérêts, et n'est retenu que par la seule impossibilité.

Cependant le cardinal, voyant que la misère extrême en laquelle étoient les Rochelois ne les retiroit pas encore de leur opiniâtreté, et qu'ils étoient résolus de mourir de faim les uns après les autres plutôt que de

se rendre, trouva moyen de faire semer dans la ville plusieurs billets, par lesquels on leur représentoit que la résolution qu'ils avoient prise étoit une tyrannie injuste d'un petit nombre des plus puissans d'entre eux, lesquels, ayant seuls du blé dont ils se sustentoient, voyoient à leur aise mourir de faim tous les jours les pauvres, et auroient seuls enfin tout l'avantage de la composition qu'ils feroient avec le roi ; que, s'ils étoient bons citoyens, ils devoient prendre part à la misère commune, et distribuer de leur blé à tous les autres, et que, lorsque la nécessité seroit égale, les conseils seroient désintéressés. Ces billets, qui furent lus de plusieurs, mirent entre eux quelque division; ensuite ils envoyèrent des députés au cardinal pour parler de se rendre; mais comme on étoit sur le point de traiter, et que les députés sortoient de la porte de Cogne pour faire le traité, il entra dans la Rochelle un habitant de la ville, qui avoit passé à pied par la batterie de Sauvagère, et revenoit d'Angleterre, ayant descendu en la rivière de Bordeaux, qui les assura qu'il avoit vu l'armée prête à partir pour les secourir ou se perdre, et qu'elle devoit arriver huit jours après : ce qui fit que les députés retournèrent dans la ville, et qu'on se prépara du côté du roi à recevoir cette armée, qui partit de Plymouth le 17 de septembre, fut vue aux rades d'Olonne le 28, le 29 vint mouiller l'ancre à Saint-Martin-de-Ré, et le 30 arriva à Chef-de-Baye, composée de cent quarante voiles, trois vaisseaux murés et d'autres pleins de fumier, où ils devoient mettre le feu pour empêcher, par la fumée, de voir les vaisseaux qu'ils enverroient à la suite de ceux-là pour quelques entreprises.

Ils portoient six mille hommes de guerre sans les matelots. Dès qu'ils parurent, le cardinal en envoya donner avis au roi à Surgères, d'où il vint en diligence reconnoître l'ennemi à la Leu, et fit avertir les volontaires, qui, ne trouvant pas de chevaux à la poste, y allèrent à pied. Quand ils furent arrivés, on avoit peine

à les retenir, tant ils se jetoient en foule dans les vaisseaux du roi. Cette armée étoit tout l'effort d'Angleterre ; car le parlement qui tenoit lors avoit accordé six millions de livres pour la dresser, afin de venger les affronts et les ignominies que la nation angloise avoit reçus en l'île de Ré, et depuis par la retraite honteuse de leur armée au mois de mai. Mais elle arriva trop tard, la digue étant parachevée et deux ou trois rangs de machines fermant le canal, outre trente-six vaisseaux de guerre, les palissades flottantes et la petite armée de galères, galiotes, brigantins, barques, traversiers et chaloupes qui défendoient l'avenue, de sorte qu'il n'y avoit nulle apparence que les Anglois y pussent faire aucun effet. Mais, afin d'en donner plus de connoissance, il est à propos de particulariser un peu ces choses.

La digue étoit divisée en deux : l'une commençoit au rivage devers Coreille, l'autre au rivage vers Chef-de-Baye, et s'avançoit de côté et d'autre jusques à cent toises, qui étoit ouverte au milieu pour le passage des marées; elle étoit en telle distance de la ville que le canon n'y pouvoit aller de point en blanc. Et pource que, par l'ouverture, le secours eût facilement pu entrer, on fit deux forts sur l'un et l'autre rivage où les deux digues commençoient, et deux autres encore aux deux têtes d'icelle, et on munit ces quatre forts de quantité de canons. Et, afin qu'aucun vaisseau du secours n'osât entreprendre d'y passer au hasard du canon, on fit un autre fort au milieu de ladite ouverture, un peu avancé dans la mer, nommé le fort d'Argencourt. Et pour fermer le passage à quelque petit vaisseau qui eût pu se couler, on y fit d'autres machines qui tenoient toute l'ouverture de la digue et beaucoup davantage, et étoient faites de grandes pièces de bois enfoncées et liées par-dessus avec de la charpente. On appela ces machines-là chandeliers ; on en fit d'autres encore au-devant dudit fort, de la même étendue que les chande-

liers, et liées les unes aux autres avec du bois et du fer. Ces machines furent, du nom de celui qui les fit, appelées du Plessis-Besançon. Bien que la mer semblât être par ce moyen surmontée et son passage fermé aux ennemis, de crainte, toutefois, que les ennemis vinssent de nuit à ces machines et les rendissent inutiles, on mit devant la première machine vingt-quatre vaisseaux, les deux premiers desquels étoient sur les deux extrémités d'icelle, et tous les autres, l'un après l'autre, aboutissoient en un angle, et au côté desdits vaisseaux dix chaloupes couvertes, cinq de chaque côté pleines de pétards, et au-devant de tout cela toute l'armée navale disposée en bon ordre. Et pour défendre du côté de la Rochelle, le cardinal avoit fait mettre au-devant de l'ouverture de ladite digue, de leur côté, une palissade flottante composée de trente-sept grands vaisseaux de deux à trois cents tonneaux chacun, attachés les uns aux autres avec des câbles par les mâts, avec force canons et gens de guerre dessus, et après cette palissade il y avoit cinquante-neuf navires enfoncés en une ligne droite, répondant à l'ouverture de la digue, qui est ce qu'on appeloit estacade, et un fort de bois en triangle commencé par Pompée-Targon.

Toutes ces choses étant ainsi disposées, il est aisé à juger que le roi étoit bien assuré contre tous les efforts qu'eussent pu faire les Anglois. Dès qu'on eut nouvelles d'eux, toute l'armée fut disposée pour les recevoir, et les petites galiotes du roi les alloient provoquer au combat; mais elles ne les pouvoient attirer; ils ne firent que tirer force canonnades aux vaisseaux de Sa Majesté, lesquels étoient à l'ancre à l'embouchure du canal, et ils leur répondoient de même, sans qu'il se fissent grand dommage les uns aux autres. Les Anglois envoyèrent quelques pétards flottans sur l'eau, qui jouoient par le moyen de ressorts qui se lâchoient à la rencontre d'un vaisseau; mais ils furent tous pris sans faire mal. Ils firent aussi quelque mine de mettre

pied à terre, mais ils ne l'osèrent exécuter, voyant qu'on se disposoit à les bien recevoir.

Enfin le mardi [1], sur les quatre heures du matin, ils vinrent avec vent et marée pour attaquer nos vaisseaux qui firent merveilles, et les étonnèrent tellement qu'ils n'en osèrent aborder aucun. Le roi ne perdit en ce combat que vingt-huit hommes, les Anglois beaucoup davantage; une de leurs roberges fut démontée, laquelle ils furent contraints d'envoyer raccommoder en l'île de l'Oie, deux de leurs barques perdues et un vaisseau. Cette honte les anima davantage, et les obligea à voir le lendemain s'ils pourroient entreprendre quelque chose qui leur fût plus avantageux ; ils envoyèrent neuf brûlots qu'ils firent suivre de vaisseaux qui venoient cachés à l'obscurité de leurs fumées; mais nos hirondelles, armées de soldats qui craignoient aussi peu le feu que l'eau, allèrent courageusement au devant et les détournèrent. Cependant la batterie de Chef-de-Baye, en laquelle étoit le roi, endommageoit de sorte leur flotte, qu'elle se retira et alla mouiller l'ancre vers l'île d'Aix, sans plus oser retourner faire effort. Le roi, voulant donner avis aux reines de la retraite des Anglois, fut contraint d'y envoyer un aumônier, n'ayant pu trouver aucun autre qui y voulût aller, pas un ne voulant partir tandis que les Anglois pouvoient encore attenter quelque chose : un chacun étoit ardent de s'y trouver, pour avoir part à la victoire de laquelle ils ne pouvoient douter.

Quand ils furent retirés vers l'île d'Aix, ils désirèrent faire une conférence avec quelques capitaines de l'armée navale du roi, de chaloupe à chaloupe. On y envoya le sieur Treillebois, capitaine de la marine, huguenot, qui avoit été, dès le commencement de la descente des Anglois en Ré, remis en l'obéissance du roi par le cardinal, avec le sieur de l'Isle pour l'assister,

[1] 3 octobre.

et lui fut commandé de prendre des matelots basques, afin qu'ils ne pussent entendre ce qu'ils diroient, d'ôter toute espérance à ses patriotes que La Rochelle reçut jamais pardon du roi par l'entremise des Anglois. Et si on demandoit de le mener à l'amiral anglois, qu'il répondit n'avoir point cette permission-là; mais que s'ils vouloient envoyer quelqu'un de qualité vers le roi, ils le proposeroient au commandeur de Valençai, qui en parleroit au cardinal. Cette conférence ne produisit autre chose, sinon que le sieur de Montaigu, Anglois, obtiendroit permission de venir trouver le cardinal pour proposer quelque accommodement, ce qui fut fait[1]; et après avoir vu le cardinal, il retourna en Angleterre pour savoir la dernière volonté du roi son maître. Il demanda pardon pour les Rochelois, liberté de conscience et quartier à la garnison angloise de La Rochelle. On lui dit que les Rochelois étoient sujets du roi, qui savoit bien ce qu'il avoit à faire avec eux, et que le roi d'Angleterre ne s'en devoit mêler. Quant aux Anglois, on leur feroit le même traitement que recevroient les François qu'ils tenoient prisonniers.

Cependant on prenoit tous les jours force espions qui passoient les vignes, et furent tous pendus. Enfin l'extrémité des Rochelois étant en son dernier point, n'ayant plus d'herbe à manger sur leurs contrescarpes, de cuirs de bœuf ni de cheval, de courroies, de bottes, de souliers, de ceintures, de pendans d'épée, de pochettes dont ils faisoient des gelées avec de la cassonade et des bouillies sucrées qu'ils mangeoient pour se nourrir, et les plus riches d'entre eux à qui, à la venue des Anglois, il restoit encore quelque provision, sur l'espérance de l'effet de leur venue, la leur ayant vendue à haut prix, et se trouvant lors en égale nécessité que les autres, ils se résolurent d'envoyer tous demander miséricorde, et supplier le cardinal de faire agréer

[1] Le 14 octobre.

au roi qu'ils lui envoyassent des députés pour se remettre à sa merci : ce qui leur ayant été accordé, ils les y envoyèrent le 27 octobre. Le jour de devant étoient arrivés aussi ceux des Rochelois qui étoient dans l'armée angloise, sans qu'ils sussent rien les uns des autres. Le cardinal, pendant la conférence de ceux de La Rochelle avec lui, leur dit que leurs confrères qui étoient en l'armée angloise avoient déjà obtenu grâce. Comme ils ne le vouloient pas croire, il leur fit venir Vincent et Gobert; ils s'embrassèrent avec larmes, n'osant parler d'affaires, pource qu'il leur avoit été défendu sur peine de la vie. Ce fait, ils s'en retournèrent en la ville, le cardinal leur ayant promis de faire, envers le roi, en leur faveur, tout ce qu'il pourroit.

L'audace qui accompagne toujours la rébellion étoit si profondément empreinte en l'esprit de ces misérables, que, quoiqu'ils ne fussent plus qu'ombres d'hommes vivans, et qu'il ne leur restât plus de vie qu'en la clémence du roi dont ils étoient indignes, ils osèrent néanmoins bien encore proposer au cardinal qu'ils vouloient faire un traité général pour tous ceux de leur parti, et avoir la continuation de tous leurs anciens priviléges, franchises et immunités, fors ceux qui pouvoient donner ombrage de nouveaux troubles; que madame de Rohan fût comprise au traité ; qu'elle fût remise en ses biens; M. de Soubise, comme les ayant particulièrement assistés, y fût compris aussi; qu'ils pussent donner part de ce qu'ils faisoient aux Anglois; qu'ils ne missent aucune chose dans le traité qui donnât lieu au rasement de la ville, ni au changement de leur gouvernement; que ce traité fût appelé traité de paix, et non pas un pardon et une grâce ; que le maire fût maintenu; que les gens de guerre sortissent tambour battant, la mèche allumée. Le cardinal se moqua de leur impudence, leur dit qu'ils ne devoient rien espérer que simplement le pardon, lequel encore ne méritoient-ils pas. D'un côté il savoit bien que dans

dix ou douze jours on les auroit la corde au cou; mais d'autre côté il considéroit qu'il falloit se hâter, pour éviter plusieurs inconvéniens, et pour que Montaigu trouvât la paix faite, que l'armée navale la vît faire sans son consentement, à sa vue, ce qui rendoit le reste des affaires du roi plus facile, soit au regard de l'Angleterre, soit d'Espagne, soit au dedans du royaume.

Le 28, le traité, ou plutôt la grâce fut signée, par laquelle le roi donnoit la vie et les biens à ceux des habitans de la ville qui lors y étoient, et l'exercice de la religion prétendue réformée en La Rochelle. Le 29, ils envoyèrent douze députés au roi, lesquels le maréchal de Bassompierre à cheval, lui et toute sa suite, mena à pied au logis de Sa Majesté, où le cardinal les reçut et les présenta à Sadite Majesté, à laquelle ayant avoué leurs crimes et leurs fréquentes rechutes en la rébellion, et protesté en avoir regret et horreur, ils demandèrent miséricorde; témoignant ne la pas mériter, et ne l'oser espérer qu'en considération de leur véritable repentance, protestant une fidélité entière à l'avenir, et suppliant le roi qu'il se souvînt qu'autrefois ils avoient rendu quelques services au roi son père. Sa Majesté leur répondit qu'il prioit Dieu que ce fût de cœur qu'ils lui portassent honneur, et non pas par la nécessité où ils étoient; qu'il savoit bien qu'ils avoient toujours été malicieux, et qu'ils avoient fait tout ce qui leur avoit été possible pour secouer le joug de son obéissance; qu'il leur pardonnoit leurs rébellions, et que s'ils lui étoient fidèles sujets il leur seroit bon prince, et si leurs actions étoient conformes aux protestations qu'ils lui faisoient, il leur tiendroit ce qu'il leur avoit promis. Le 30, on envoya des gens de guerre se saisir du fort de Tadon, et d'autres à La Rochelle pour se saisir des portes, des tours, des places de la ville, et de leurs canons et munitions, et faire sortir leurs gens de guerre, qui ne se trouvèrent de François

que soixante-quatre, et d'Anglois que quatre-vingt-dix, tout le reste étant mort de misère. Le cardinal y entra aussi, où le maire s'étant présenté avec six archers pour le saluer, il lui fit commandement de congédier ses archers, et défense de se plus qualifier maire, sur peine de la vie.

On trouva la ville toute pleine de morts, dans les chambres, dans les maisons, et dans les rues et places publiques, la foiblesse de ceux qui restoient étant venue à tel point, et le nombre de ceux qui mouroient étant si grand, qu'ils ne se pouvoient enterrer les uns les autres, et laissoient leurs morts gisant où ils avoient expiré, sans que pour cela l'infection en fût grande dans la ville, pour ce qu'ils étoient si atténués de jeûnes, qu'étant morts ils achevoient plutôt de se dessécher qu'ils ne pourrissoient.

Le premier novembre au matin, le cardinal y dit la sainte messe en l'église de Sainte-Marguerite, où sont les pères de l'Oratoire, et après midi le roi y fit son entrée, armé et à cheval, après y avoir auparavant fait entrer toutes sortes de vivres. En quoi est à remarquer la grande clémence du roi, qui ne se contenta pas de leur donner la vie par sa grâce, mais encore, par sa charité, leur envoya du pain en suffisance pour les nourrir dans l'extrême nécessité où ils étoient, sans quoi la plupart de ceux qui étoient restés en cette ville-là fussent morts de faim deux jours après. Le cardinal conseilla au roi d'envoyer le maire hors de la ville, à cause de la grande inhumanité dont il avoit usé envers ses citoyens, ayant mieux aimé les laisser misérablement périr de faim que d'avoir recours à la clémence du roi pour mettre fin à leurs misères; d'envoyer à Niort madame de Rohan la douairière, comme étant indigne que Sa Majesté la vît, pour avoir été le flambeau qui avoit consumé ce peuple; et de renvoyer dans es vaisseaux anglois les députés des Rochelois qui étoient en ladite armée, afin qu'ils dissent des nouvelles

de ce qu'ils avoient vu. Sa Majesté aussi, après cela, commanda qu'on fit démolir les fortifications et les murailles de cette ville si insigne en sa rébellion. Le méchant naturel de ses habitans, nés et nourris dans l'anarchie, et le châtiment exemplaire que le service de l'État requéroit qui fût pris d'eux, y sembla obliger Sa Majesté, qui fit ensuite raser la citadelle de Saintes et les châteaux de Saint-Maixent, Chinon, Loudun, Mirebeau, et les nouvelles fortifications des tours qui n'étoient plus nécessaires, et principalement la citadelle de Saint-Martin-en-Ré, qui étoit la plus belle fortification qui fût en France, et beaucoup plus forte que la Rochelle, et située en lieu bien plus dangereux et plus important, et la meilleure rade de toutes les côtes de France, où étant détachée de la terre ferme, elle se pouvoit dire comme imprenable, et celui qui en seroit gouverneur ne dépendroit pas davantage de la France que de l'Espagne ou de l'Angleterre; de sorte que, de la conserver ayant pris la Rochelle, n'eût été faire autre chose que remédier aux maux qui avoient pris naissance sous les rois prédécesseurs de Sa Majesté, et laisser un levain pour d'autres à ses successeurs, auxquels ils ne pourroient apporter remède. Joint que pour conserver ladite place, de la grandeur dont elle étoit, il falloit au moins deux mille hommes, ce qui eût été une dépense insupportable pour conserver une île, laquelle s'étoit toujours maintenue sans garnison, et se pouvoit garder avec cent hommes; outre que les droits de Sa Majesté n'avoient pu être établis jusqu'alors dans cette île; ce qui étoit de plus d'importance qu'on ne pouvoit penser. Sa Majesté fit néanmoins conserver le petit fort de la Prée, afin d'avoir toujours une porte assurée pour faire, quand elle voudroit, descendre des troupes dans l'île de Ré, si des ennemis y étoient entrés. Toiras s'y opposa tant qu'il put; mais les raisons qui furent mises en avant pour montrer qu'on la devoit raser étoient si évidentes, qu'il n'osa pas insister à y con-

tredire : le roi lui donna 100,000 écus de récompense.
On eût pu accourcir le temps de la prise de cette ville[1] si on leur eût coupé leurs eaux, ce qui étoit aisé ; si on eût fait un dégât fort exact des blés, légumes et vivres que les assiégés recueillirent sur le bord de leur contrescarpe, ce qui pouvoit être empêché, et fit subsister deux mois cette malheureuse ville par sa propre confession ; si on eût commencé plus tôt à traiter avec rigueur ceux qui entroient ou sortoient de la ville, étant certain que l'exemple et le châtiment eussent arrêté ces misérables, qui, ne pouvant plus se sauver, et pâtissant tous dans la ville, eussent porté le gros à se rendre plus promptement ; et si, au retour du roi, qui fut en avril, on l'eût attaquée par force, cette ville étant destituée de gens de guerre, pleine seulement d'habitans peu accoutumés aux fatigues, et incapables de supporter celle d'une garde extraordinaire avec la misère de la faim. On s'étonnera peut-être que le cardinal, ayant le crédit qu'il avoit auprès du roi, puisque ces choses pouvoient avancer le siége, ne les lui ait proposées et fait résoudre : à quoi il n'y a rien à répondre, sinon qu'il est fâcheux en un conseil d'emporter par autorité ce qu'on devroit céder à la raison, et se rendre garant d'un événement au mauvais succès duquel tout le monde contribue d'autant plus volontiers, que le conseil a été pris contre leur jugement.

III.

Récit de Pontis[2].

Le temps arriva enfin que cette ville, qui étoit toute

[1] La Rochelle.
[2] M. de Pontis, officier aux gardes, se retira à Port-Royal après cinquante ans de service ; il y dicta ses mémoires (1597-1652) à l'un

l'espérance et tout l'appui du parti des hérétiques, devoit tomber entre les mains de son prince légitime. L'extrémité où elle se trouva réduite par la famine fut telle, qu'un très-grand nombre de personnes mouroient de faim : et je dirai ici, sur cela, ce que j'appris ensuite de la propre bouche de mon hôte, étant entré dans La Rochelle, car, voulant me faire connoître quelle avoit été l'extrémité de leur misère, il me protesta que, pendant huit jours, il s'étoit fait tirer de son sang et l'avoit fait fricasser pour en nourrir son pauvre enfant, s'ôtant ainsi peu à peu la vie à soi-même pour conserver celle de son fils. L'éloquence du ministre Salbert, qui étoit un homme d'une grande considération parmi eux, servit beaucoup pour faire résoudre les Rochelois à souffrir de si grandes extrémités. L'entêtement de leur nouvelle religion les rendoit comme insensibles à tout ; et l'obstination, jointe à la grande autorité et à la conduite héroïque de Guiton, maire de la ville, qui se rendit si fameux durant ce siége, sembloit leur donner de nouvelles forces et leur inspirer à toute heure un nouveau courage. Il suffit de dire, pour donner quelque idée de sa fermeté, qu'un de ses amis, lui montrant une personne de leur connoissance qui se mouroit de langueur et de faim, il lui répondit froidement : « Vous » étonnez-vous de cela ? il faut bien que vous et moi » en venions là. » Et comme un autre lui disoit que tout le monde mouroit de faim, il repartit avec la même froideur : « Pourvu qu'il en reste un pour fermer les » portes, c'est assez. » Mais il parut trop visiblement que le ciel se déclaroit en faveur des armes du roi : les Rochelois le reconnurent eux-mêmes, et furent obligés d'avouer qu'il y avoit quelque chose d'étonnant, de voir que le temps fût si beau en une saison comme celle de l'automne, où l'orage et la mer avoient accoutumé de faire

de ses amis, Thomas du Fossé. Les mémoires de Pontis sont très-intéressants, bien écrits et d'une grande vérité.

trembler toute La Rochelle et de s'étendre jusque dans les rues. Ce qui augmentoit encore l'étonnement de tout le monde, et pouvoit passer pour un effet miraculeux de l'assistance de Dieu dans cette grande entreprise, fut que la peste étant alors furieuse dans les deux tiers du royaume, ce canton en demeura entièrement exempt, au milieu des nécessités épouvantables d'une ville réduite en un si pitoyable état, et de l'infection qui a accoutumé d'accompagner les grandes armées, principalement après un si long siége.

Les Rochelois, voyant donc qu'il ne leur restoit aucune espérance du côté de l'Angleterre, dont la flotte avoit fait inutilement divers efforts pour les secourir, commencèrent à traiter de la capitulation de la ville ; et l'un des articles fut que le maire Guiton seroit conservé dans tous les honneurs et dans tous les priviléges de sa dignité. Dix députés vinrent avec la ratification des articles, le 20 d'octobre de l'année 1628, se jeter aux pieds du roi dans sa chambre, où il étoit accompagné de M. le comte de Soissons, de messieurs les cardinaux de Richelieu et de la Valette, de messieurs de Chevreuse, de Bassompierre, de Schomberg, d'Effiat et autres ; et là ils implorèrent de nouveau la clémence de Sa Majesté, le sieur de la Gousse, avocat du roi au présidial, portant la parole pour eux. En même temps les bourgeois se mirent sur les remparts et contrescarpes à crier vive le roi ! Quatre cents hommes furent nommés par Sa Majesté pour aller se rendre maîtres de la ville, préparer son logement, faire nettoyer les rues et les maisons, et mettre ordre à toutes choses pour son entrée. Elle choisit quatre capitaines et quatre lieutenans, dont j'en étois un, pour les commander sous M. le duc d'Angoulême, à qui elle nous ordonna d'obéir, et elle nous fit de très-expresses défenses de causer le moindre désordre dans la ville, menaçant de faire une punition exemplaire s'il entendoit quelques plaintes. Entre autres choses, le roi nous

recommanda de ne point souffrir que les soldats vendissent le pain à ces pauvres affamés qui en manquoient depuis tant de temps, et de leur permettre seulement de recevoir quelques présens, en cas qu'ils leur en offrissent d'eux-mêmes. Nous entrâmes donc dans La Rochelle avec cet ordre du roi ; nous nous rendîmes maîtres des portes, et placâmes en divers lieux des corps-de-garde. Nous trouvâmes cette ville en un état qui faisoit horreur et compassion à tous ceux qui y entrèrent. Les rues et les maisons étoient infectées de corps morts, qui y étoient en grand nombre sans être ensevelis ni enterrés ; car, sur la fin de ce siége, les Rochelois, ressemblant plutôt à des squelettes qu'à des hommes vivans, étoient devenus si languissans et si foibles, qu'ils n'avoient pas le courage de creuser des fosses, ni d'emporter les corps morts hors des maisons. Le plus grand présent qu'on pouvoit faire à ceux qui restoient étoit de leur donner du pain, qu'ils préféroient à toutes choses, comme étant le remède infaillible qui pouvoit les empêcher de mourir, quoique ce remède même devînt à quelques-uns mortel, par la grande avidité avec laquelle ils le mangeoient, et s'étouffoient en même temps.....

Le roi ayant fait son entrée dans La Rochelle, M. le duc d'Angoulême voulut aller voir ce fameux Guiton, qui avoit tenu tête si longtemps au plus grand prince de l'Europe. Quelques officiers du nombre desquels j'étois l'y accompagnèrent. Il étoit petit de corps, mais grand d'esprit et de cœur ; et je puis dire que je fus ravi de voir dans cet homme toutes les marques d'un grand courage. Il étoit magnifiquement meublé chez lui, et avoit grand nombre d'enseignes qu'il montroit l'une après l'autre, en marquant les princes sur qui il les avoit prises, et les mers qu'il avoit courues. Il y avoit quantité d'armes chez lui ; et entre autres j'y aperçus une fort belle pertuisane qu'il avoit prise à un capitaine dans un combat. Je ne me fus pas plutôt échappé de lui dire qu'elle étoit belle, que, comme il

étoit extrêmement généreux, il me la donna aussitôt, et me força de la prendre avec une centaine de piques dont il me fit aussi présent. Il fit une très-belle réponse à M. le cardinal de Richelieu lorsqu'il alla lui rendre ses civilités ; car Son Éminence lui parlant du roi de France et de celui d'Angleterre, il lui dit qu'il valoit mieux se rendre à un roi qui avoit su prendre La Rochelle, qu'à un autre qui n'avoit pas su la secourir. Mais il fut ensuite bien mécontent de ce cardinal ; car n'ayant rendu la ville au roi qu'après la parole qu'on lui avoit donnée de lui conserver les marques de sa dignité, et l'un de ces priviléges étant que, lorsqu'il marchoit dans La Rochelle, il étoit toujours accompagné de douze hallebardiers, portant ses livrées, Son Éminence lui envoya dire un jour que, le roi étant dans la ville, il étoit contre les règles qu'il gardât ces marques d'une dignité qu'il n'avoit plus, puisque le roi étoit alors seul maire et maître de La Rochelle. Cet ordre nouveau piqua étrangement Guiton, qui se vit ainsi trompé et déchu de ses honneurs, contre l'assurance qu'il en avoit eue ; et il me dit que s'il avoit cru qu'on eût dû lui manquer ainsi de parole, le roi n'auroit pas trouvé un seul homme en entrant dans La Rochelle, parce qu'il auroit soutenu jusqu'à la fin. Peut-être même que le roi auroit été obligé de lever le siége, à cause de l'hiver et des tempêtes qui s'élevèrent aussitôt après la réduction de la ville ; car le beau temps finit le jour même de la réduction, et le 7 de novembre ensuivant, la mer fut si furieuse durant la nuit, qu'elle rompit quarante toises de la digue du côté de Marillac. Le vaisseau du chevalier de la Fayette, poussé d'un coup de vent dans le port, rompit trois ou quatre machines sans s'endommager. Cinq ou six vaisseaux anglois échouèrent à la côte d'Angoulin. Ainsi on peut dire que si Guiton se fût entêté de soutenir seulement encore un mois, comme il l'auroit pu, nous étions en grand danger de perdre en un our tout le fruit de tant de travaux et d'un si long

siége ; car le mauvais temps, joint à la rupture de la digue, auroit procuré infailliblement du secours aux assiégés ; et il n'y eut qu'un coup visible de la main de Dieu qui les obligea de se rendre dans ce moment si favorable aux armes du roi.

Après que Sa Majesté eut demeuré quelque temps dans La Rochelle pour donner ordre à toutes choses, et ôter toute occasion à ses habitants de se révolter de nouveau, il s'en retourna triomphant à Paris, avec la gloire d'avoir désarmé en quelque sorte l'hérésie dans son royaume par la prise de cette ville.

IV.

Ode au roi Louis XIII allant châtier la rébellion des Rochelois et chasser les Anglois qui en leur faveur étoient descendus en l'île de Ré.

Par MALHERBE[1].

Janvier 1628.

Donc un nouveau labeur à tes armes s'apprête ;
Prends ta foudre, LOUIS, et va comme un lion
Donner le dernier coup à la dernière tête
De la rébellion.

Fais choir en sacrifice au démon[2] de la France
Les fronts trop élevés de ces âmes d'enfer ;
Et n'épargne contre eux, pour notre délivrance,
Ni le feu ni le fer.

[1] Malherbe avait soixante-douze ans quand il composa cette ode, une des plus belles qu'il ait faites. Nous la reproduisons ici comme un témoignage curieux de la violence des passions religieuses de ce temps, et de la haine que l'on portait alors aux huguenots alliés de l'Angleterre.

[2] Au génie.

Assez de leurs complots l'infidèle malice
A nourri le désordre et la sédition;
Quitte le nom de Juste ou fais voir ta justice
En leur punition.

Le centième décembre [1] a les plaines ternies,
Et le centième avril les a peintes de fleurs,
Depuis que parmi nous leurs brutales manies
Ne causent que des pleurs.

Dans toutes les fureurs des siècles de tes pères
Les monstres les plus noirs firent-ils jamais rien
Que l'inhumanité de ces cœurs de vipères
Ne renouvelle au tien?

Par qui sont aujourd'hui tant de villes désertes,
Tant de grands bâtimens en masures changés,
Et de tant de chardons les campagnes couvertes,
Que par ces enragés?

Les sceptres devant eux n'ont point de priviléges,
Les immortels eux-mêmes en sont persécutés;
Et c'est aux plus saints lieux que leurs mains sacriléges
Font plus d'impiétés.

Marche, va les détruire, éteins-en la semence;
Et suis jusqu'à leur fin ton courroux généreux,
Sans jamais écouter ni pitié ni clémence
Qui te parle poür eux.

Ils ont beau vers le ciel leurs murailles accroître
Beau d'un soin assidu travailler à leurs forts,
Et creuser leurs fossés jusqu'à faire paroître
Le jour entre les morts ;

Laisse-les espérer, laisse-les entreprendre.
Il suffit que ta cause est la cause de Dieu,
Et qu'avec ton bras elle a pour la défendre
Les soins de Richelieu;

Richelieu, ce prélat de qui toute l'envie
Est de voir ta grandeur aux Indes se borner,
Et qui visiblement ne fait cas de sa vie
Que pour te la donner.

[1] Horace se servait volontiers de ce mois pour marquer les années.

Rien que ton intérêt n'occupe sa pensée,
Nuls divertissemens ne l'appellent ailleurs;
Et de quelques bons yeux qu'on ait vanté Lyncée[1],
Il en a de meilleurs.

Son âme toute grande est une âme hardie,
Qui pratique si bien l'art de nous secourir,
Que, pourvu qu'il soit cru, nous n'avons maladie
Qu'il ne sache guérir.

Le Ciel, qui doit le bien selon qu'on le mérite,
Si de ce grand oracle il ne t'eût assisté,
Par un autre présent n'eût jamais été quitte
Envers ta piété.

Va, ne diffère plus tes bonnes destinées,
Mon Apollon t'assure et t'engage sa foi
Qu'employant ce Tiphys[2], Syrtes[3] et Cyanées[4]
Seront havres pour toi.

Certes, ou je me trompe, ou déjà la Victoire,
Qui son plus grand honneur de tes palmes attend,
Est au bord de Charente en son habit de gloire,
Pour te rendre content.

Je la vois qui t'appelle, et qui semble te dire :
Roi, le plus grand des rois, et qui m'es le plus cher,
Si tu veux que je t'aide à sauver ton empire,
Il est temps de marcher.

Que sa façon est brave et sa mine assurée!
Qu'elle a fait richement son armure étoffer.
Et qu'il se connoît bien, à la voir si parée,
Que tu vas triompher!

Telle, en ce grand assaut, où des fils de la Terre
La rage ambitieuse à leur honte parut,
Elle sauva le ciel et rua le tonnerre
Dont Briare mourut.

[1] Lyncée, un des Argonautes, dont la vue perçante pénétrait la terre et les murs.
[2] Pilote des Argonautes.
[3] Golfes de la Méditerranée sur la côte de Barbarie, dont la navigation est dangereuse.
[4] Deux écueils du Bosphore de Thrace.

Déjà de tous côtés s'avançoient les approches;
Ici couroit Mimas, là Typhon se battoit,
Et là suoit Euryte à détacher les roches
Qu'Encelade jetoit [1].

A peine cette vierge eût l'affaire embrassée,
Qu'aussitôt Jupiter en son trône remis
Vit selon son désir la tempête cessée,
Et n'eut plus d'ennemis.

Ces colosses d'orgueil furent tous mis en poudre,
Et tous couverts des monts qu'ils avaient arrachés;
Phlègre [2] qui les reçut, que encore la foudre
Dont ils furent touchés.

L'exemple de leur race à jamais abolie
Devoit sous ta merci tes rebelles ployer;
Mais seroit-ce raison qu'une même folie
N'eût pas même loyer?

Déjà l'étonnement leur fait la couleur blême;
Et ce lâche voisin [3] qu'ils sont allés querir,
Misérable qu'il est, se condamne lui-même
A fuir ou mourir.

Sa faute le remord; Mégère le regarde,
Et lui porte l'esprit à ce vrai sentiment,
Que d'une injuste offense il aura, quoiqu'il tarde,
Le juste châtiment.

Bien semble être la mer une barre assez forte,
Pour nous ôter l'espoir qu'il puisse être battu:
Mais est-il rien de clos dont ne t'ouvrent la porte
Ton heur et ta vertu?

Neptune, importuné de ses voiles infâmes,
Comme tu paroitras au passage des flots,
Voudra que ses Tritons mettent la main aux rames
Et soient tes matelots.

[1] Mimas, Typhon, Euryte, Encelade, sont les quatre principaux géants qui firent la guerre aux dieux.

[2] Vallée de Thessalie.

[3] L'Anglais.

Là rendront tes guerriers tant de sortes de preuves,
Et d'une telle ardeur pousseront leurs efforts,
Que le sang étranger fera monter nos fleuves
Au dessus de leurs bords.

Par cet exploit fatal en tous lieux va renaître
La bonne opinion des courages françois;
Et le monde croira, s'il doit avoir un maître,
Qu'il faut que tu le sois.

O que, pour avoir part en si belle aventure,
Je me souhaiterois la fortune d'Eson,
Qui, vieil comme je suis, revient contre nature
En sa jeune saison!

De quel péril extrême est la guerre suivie,
Où je ne fisse voir que tout l'or du Levant
N'a rien que je compare aux honneurs d'une vie
Perdue en te servant?

Toutes les autres morts n'ont mérite ni marque;
Celle-ci porte seule un éclat radieux,
Qui fait revivre l'homme, et le met de la barque
A la table des Dieux.

Mais quoi! Tous les pensers dont les âmes bien nées
Excitent leur valeur et flattent leur devoir,
Que sont-ce que regrets, quand le nombre d'années
Leur ôte le pouvoir?

Ceux à qui la chaleur ne bout plus dans les veines
En vain dans les combats ont des soins diligens:
Mars est comme l'Amour; ses travaux et ses peines
Veulent les jeunes gens.

Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages;
Mon esprit seulement, exempt de sa rigueur,
A de quoi témoigner en ses derniers ouvrages
Sa première vigueur.

Les puissantes faveurs dont Parnasse m'honore,
Non loin de mon berceau commencèrent leur cours;
Je les possédai jeune, et les possède encore
A la fin de mes jours.

Ce que j'en ai reçu je te veux le produire;
Tu verras mon adresse; et ton front cette fois
Sera ceint de rayons qu'on ne vit jamais luire
Sur la tête des rois.

Soit que de tes lauriers ma lyre s'entretienne,
Soit que de tes bontés je la fasse parler,
Quel rival assez vain prétendra que la sienne
Ait de quoi m'égaler?

Le fameux Amphion, dont la voix nou pareille
Bâtissant une ville étonna l'univers,
Quelque bruit qu'il ait eu, n'a point fait de merveille
Que ne fassent mes vers.

Par eux, de tes beaux faits la terre sera pleine;
Et les peuples du Nil qui les auront ouïs
Donneront de l'encens, comme ceux de la Seine,
Aux autels de Louis.

V.

Lettre du cardinal de Richelieu à Malherbe en réponse à l'ode adressée au roi allant châtier la rébellion des Rochelois.

15 mars 1628.

Monsieur, j'ai vu vos vers, qui font voir que M. de Malherbe est et sera toujours lui-même, tant qu'il plaira à Dieu le conserver. Je ne dirai pas seulement que je les ai trouvés excellens, mais bien que personne de jugement ne les lira qui ne les reconnoisse et avoue tels. Les meilleurs esprits vous doivent cet hommage d'approuver tout ce qui vient du vôtre comme parfait. Je prie Dieu que d'ici à trente ans[1], vous nous puissiez donner de semblables témoignages de la verdeur de votre esprit, que les années n'ont pu faire vieillir

[1] Malherbe avait alors soixante-douze ans.

qu'autant qu'il falloit pour l'épurer entièrement de ce qui se trouve quelquefois à redire en ceux qui ont peu d'expérience. Pour vous donner lieu de passer ce temps commodément, j'écris de bon encre à M. d'Effiat[1] touchant le mémoire que vous m'avez envoyé, et lui fais connoître que le roi a tant d'inclination à favoriser les gens de mérite, qu'assurément il feroit contre son intention si vos affaires étoient sans recommandation en son esprit. Assurez-vous que j'embrasserai tous vos intérêts comme les miens propres et que personne n'est plus que moi, etc.

AVIS DONNÉ AU ROI

PAR LE CARDINAL DE RICHELIEU, POUR LE BIEN DE SES AFFAIRES.

13 janvier 1629.

Extrait des Mémoires du cardinal de Richelieu.

Le roi, pour satisfaire à la supplication que le cardinal lui avoit faite de lui donner une heure où il lui pût parler en particulier, lui commanda de le venir trouver le soir, ce qu'il fit ; et lors, en la présence de la reine sa mère et du père Suffren[2], il lui lut quelques mémoires qu'il avoit faits à ce sujet, lui faisant particulièrement entendre la conséquence de chaque article.

Il représenta à Sa Majesté que, maintenant que La Rochelle étoit prise, si elle vouloit se rendre le plus puissant monarque du monde, et le prince le plus estimé, elle devoit considérer devant Dieu et examiner

[1] Le maréchal d'Effiat était alors surintendant des finances.
[2] Jésuite, confesseur de Marie de Médicis et de Louis XIII.

soigneusement et secrètement, avec ses fidèles créatures, ce qui étoit à désirer en sa personne, et ce qu'il y avoit à réformer en son État ; que l'action de grâces qui étoit due à la bonté de Dieu pour un tel succès, ne le convioit pas seulement, mais le contraignoit à faire cette proposition à Sa Majesté, et, à son avis, elle obligeoit Sadite Majesté à l'embrasser et à la suivre;

Que les intérêts de son État étoient divisés en deux chefs : l'un qui concernoit le dedans, et l'autre le dehors; qu'en ce qui touchoit le premier, il falloit sur toutes choses achever de détruire la rébellion de l'hérésie, prendre Castres, Nîmes, Montauban, et tout le reste des places de Languedoc, Rouergue et Guyenne, puis entrer dans Sedan et s'assurer d'argent ; qu'il falloit raser toutes les places qui n'étoient pas frontières, ne tenant point les passages des rivières, ou ne servant point de bride aux grandes villes mutines et fâcheuses; parfaitement fortifier celles qui étoient frontières, et particulièrement une place à Commercy ; qu'il falloit acquérir, décharger le peuple, ne rétablir plus la paulette quand elle seroit expirée dans un an, abaisser et modérer les compagnies qui, par une prétendue souveraineté, s'opposoient tous les jours au bien du royaume; faire que Sa Majesté fût absolument obéie des grands et des petits ; remplir les évêchés de personnes choisies, sages et capables; racheter le domaine du royaume, et augmenter son revenu de la moitié, comme il se pouvoit par moyens innocens ; qu'il resteroit encore, outre cela, d'autres désordres à régler, mais que c'étoit assez, pour la première fois, de remédier aux principaux.

Que pour le dehors, il falloit avoir un dessein perpétuel d'arrêter le cours du progrès d'Espagne ; et, au lieu que cette nation avoit pour but d'augmenter sa domination et étendre ses limites, la France ne devoit penser qu'à se fortifier en elle-même, et bâtir et s'ouvrir des portes pour entrer dans tous les États de ses voi-

sins, et les pouvoir garantir de l'oppression d'Espagne, quand les occasions s'en présenteroient ; que pour cet effet, la première chose qu'il falloit faire, c'étoit de se rendre puissant sur la mer, qui donne entrée à tous les États du monde ; qu'ensuite il falloit penser à se fortifier à Metz, et s'avancer jusqu'à Strasbourg, s'il étoit possible, pour acquérir une entrée dans l'Allemagne ; ce qu'il falloit faire avec beaucoup de temps, grande discrétion, et une douce et couverte conduite ; qu'il falloit faire une grande citadelle à Versoix pour se rendre considérable aux Suisses, y avoir une porte ouverte, et mettre Genève en état d'être un des dehors de la France ; qu'on pourroit aussi penser à acquérir de M. de Longueville la souveraineté de Neufchâtel, qui, étant dans la Suisse, y donne plus de pied et plus de lieu d'y être considéré par des gens grossiers, qui ne voient rien mieux que ce qui est proche de leurs yeux ; et n'y avoit personne, bien sensé et affectionné à la France, qui n'estimât que ces étrangers étoient ceux dont Sa Majesté devoit conserver plus soigneusement l'alliance, tant parce qu'ils séparent l'Allemagne de l'Italie, que parce que, faisant profession de la guerre, ce n'est pas peu de les acquérir et en priver ses ennemis ; qu'il falloit penser au marquisat de Saluces, soit par accommodement avec M. de Savoie, si son humeur changeante le faisoit revenir au service de Sa Majesté, en lui donnant quelques plus grandes conquêtes en Italie, soit en profitant de la mauvaise intelligence qui étoit entre les sujets dudit marquisat et lui, et le reconquérant ; ce qu'il ne pouvoit empêcher quand on le voudroit entreprendre puissamment, non plus que de garder cette conquête, qui, étant contiguë à nos États, se conserveroit facilement en y faisant une grande et forte place au lieu qui seroit estimé le plus propre à cet effet ; que pour se mettre encore plus en état d'être considéré par force en Italie, il étoit besoin d'entretenir trente galères, et les faire commander par commission,

changeant tous les trois ans ceux qui en auroient la charge, afin que chacun eût passion à signaler son emploi, et non pas à demeurer dans les ports pour profiter, à la honte de la France, de leur séjour, comme on avoit fait jusqu'alors ; qu'on pourroit encore penser à la Navarre et à la Franche-Comté comme nous appartenant, étant contiguës à la France, et faciles à conquérir toutes fois et quantes que nous n'aurions autre chose à faire ; mais qu'il n'en parloit point, d'autant que ce seroit imprudence d'y penser, si premièrement ce qui étoit ci-dessus n'avoit réussi, parce, en outre, qu'on ne le pouvoit faire sans allumer une guerre ouverte avec l'Espagne, ce qu'il falloit éviter autant qu'on pourroit.

Quant à la personne du roi [1], il avoit tant de bonnes qualités, que difficilement en trouveroit-on quelqu'une à redire; mais d'autant que les péchés des rois consistent principalement en omissions, ce ne seroit pas merveille s'il y avoit quelque chose à remarquer en ce genre, non par manque des parties nécessaires à un prince, mais par faute de les mettre en exercice ; qu'un prince devoit donner permission à ses familiers de l'avertir de ses défauts; qu'au temps de Tibère on tenoit le doigt à la bouche ; mais Auguste permettoit qu'on lui dît ses défauts, et remercioit ceux qui les lui faisoient entendre, témoignant que ce lui étoit chose très-agréable, puisqu'il leur faisoit du bien ; que Sa Majesté étoit très-bon, vertueux, secret, courageux et amateur de gloire; mais qu'on pouvoit dire avec vérité qu'il étoit extrêmement prompt, soupçonneux, jaloux, quelquefois susceptible de diverses aversions passagères, et des premières impressions au préjudice du tiers et du quart, enfin sujet à quelque variété d'humeurs et diverses inclinations, dont il lui seroit plus aisé de se

[1] Il faut se rappeler ici que deux personnes sont présentes à ce discours, tenu par un sujet à son roi.

corriger qu'il ne lui[1] seroit facile de les rapporter, étant si accoutumé à publier ses vertus à tout le monde, qu'à peine pourroit ledit cardinal remarquer ses défauts, bien que ce ne fût qu'à lui-même ; que le jugement de Sa Majesté est tel, qu'il s'apercevroit fort bien, sans l'aide de ses serviteurs, de ce qui pouvoit être désiré en sa personne par ceux qui étoient du tout attachés à son service et les plus passionnés pour sa grandeur et pour sa gloire; que tel est prompt de sa nature, que le temps et l'expérience rendent fort modéré; que le changement qui étoit à désirer en Sa Majesté sur ce sujet étoit aisé à faire, et qu'il pouvoit dire avec vérité qu'il y avoit grand lieu de l'attendre. Quant aux soupçons auxquels Elle étoit sujette, il étoit vrai qu'ils étoient quelquefois tels, que, si deux personnes parloient ensemble, il en entroit en ombrage; ce qui ne compatit pas avec l'emploi des affaires, qui requiert que l'on puisse parler et faire caresses à tout le monde, pour pénétrer et découvrir ce qu'on estime nécessaire au service de son maître, et par un bon visage arrêter le cours de beaucoup de mécontentemens que la cour produit tous les jours, et auxquels les hommes se portent ordinairement quand on ne les paie ni d'effets ni de bonne mine; qu'il pouvoit aussi arriver beaucoup d'inconvéniens de la jalousie de Sa Majesté, qui devoit tenir pour assuré que, si Elle ne prenoit résolution de la perdre au respect de Monsieur, son frère, en sorte qu'elle se résolût de lui donner toute sorte de contentement ès choses qui n'intéressoient point son État, il étoit impossible, quoique La Rochelle fût prise et que le parti des huguenots n'eût plus de lieu, qu'enfin le peu d'intelligence entre Sa Majesté et lui ne causât quelque désordre dans le royaume; que, pour éviter ces maux, Sa Majesté devoit trouver bon que ceux qui le serviroient dans ses conseils, le fissent sou-

[1] A celui qui parle.

venir en toutes occasions de ce qui pouvoit tenir l'esprit de Monsieur content, sans prendre ombrage de ceux qui lui en donneroient avis; autrement nul ne l'oseroit faire, et une omission en chose qni ne préjudicioit point à Sa Majesté pouvoit porter ce prince au désespoir; que, contenter Monsieur en tout ce qui n'étoit point préjudiciable à l'État, et lui résister en ce qui pourroit donner atteinte à l'autorité de Sa Majesté, étoient les deux maximes qu'il falloit pratiquer avec ce prince, qui, étant traité honorablement, n'entreprendroit jamais rien contre le repos du royaume, mais demeureroit dans les termes de son devoir et dans les vrais intérêts de l'État, qu'il affectionnoit si naturellement, que, lors même qu'il avoit eu du mécontentement, le cardinal lui avoit toujours vu prendre les plus saines résolutions pour le bien public; que Sa Majesté, ayant les avantages que la nature lui avoit donnés sur Monsieur, son frère, lui devoit, en cette considération, servir de père et compatir aux défauts de son âge, les couvrant et les cachant à tout le monde. En ce faisant, il ne feroit pas peu pour lui, étant vrai qu'il arrive beaucoup de mal aux princes qui se plaisent à relever les défauts des grands, en ce que plusieurs pour leur plaire les exagèrent autant qu'il leur est possible, et, par après, pour éviter le mal qu'il leur pourroit arriver du crime de leur langue, par une insigne trahison, ils avertissent ceux qu'ils ont intéressés en leurs médisances, et les imputent tout entières à leur maître; d'où naissent tant de mauvaises rencontres, qu'on peut dire à bon droit que la langue des princes leur fait souvent plus de mal que l'épée de leurs ennemis; que, pource aussi que les jeunes princes sont souvent plutôt touchés par les satisfactions ou mécontentemens de ceux qui sont près d'eux que par les leurs propres, il seroit de la prudence de Sa Majesté de s'abstenir de dire aucune chose de ceux qui étoient auprès de Monsieur, son frère, qui leur pût être rapportée en mau-

vaise part, l'expérience ayant déjà fait connoître plusieurs fois en ce même sujet que telles rencontres sont capables de produire de grands inconvéniens ; que si Sa Majesté, passant plus outre, vouloit fermer la bouche à tous ceux qui voudroient parler en sa présence au désavantage de telles gens (ce qui d'ordinaire ne se faisoit à autre fin que pour tirer quelque parole d'Elle qui pût piquer les autres), Elle en recevroit un grand profit, et non-seulement cette conduite lui seroit-elle décente, honorable et utile en cette occasion, mais en toute autre semblable qui se pourroit présenter, l'histoire et l'expérience du temps faisant dire, avec vérité, que beaucoup de troubles avoient tiré leur être de ce principe; que rien n'étoit plus séant à un prince que de parler avec retenue, et imiter le roi des abeilles, qui ne porte point d'aiguillon pour ne piquer personne, et que c'étoit un grand secret à un prince d'avoir auprès des grands quelque personne puissante sur leur esprit, qui empêchât qu'ils ne sortissent de leur devoir, et qu'il ne devoit point plaindre le bien qu'il faisoit à telles gens pour une si bonne fin ; le feu comte de Verrue, grand homme d'État, disoit qu'il étoit aisé de servir les princes, mais qu'il étoit quelquefois très-difficile de les persuader de se laisser servir comme il faut.

Que Sa Majesté devoit encore éviter comme la mort une certaine jalousie qui portoit souvent les princes à ne pouvoir souffrir que leurs serviteurs fissent pour eux certaines choses qui leur étoient du tout nécessaires, et qu'ils ne vouloient et ne pouvoient pas faire eux-mêmes ; que, autrement, il n'y avoit personne, pour affectionné qu'il fût, qui osât travailler selon l'étendue de sa puissance, ce qui est dangereux, vu qu'il y a beaucoup d'occasions où, bien qu'il soit impossible de remédier aux maux par des voies retenues et tempérées, il est aisé de le faire par des moyens forts et puissans que l'appréhension empêche de tenter, y

ayant peu de gens qui veulent se mettre au hasard d'encourir l'indignation de leur maître pour l'avoir trop bien servi ; qu'à ce propos il diroit franchement qu'il falloit, ou que Sa Majesté se résolût de vaquer à ses affaires avec assiduité et autorité tout ensemble, ou qu'elle autorisât puissamment quelqu'un qui les fît avec ces deux qualités ; autrement Elle ne seroit jamais servie, et ses affaires périroient ; que plusieurs exemples lui faisoient croire que ce dernier genre de jalousie pouvoit faire perdre beaucoup de bonnes occasions, ayant remarqué Sa Majesté capable d'entrer non-seulement en ombrage de ceux qui lui en pouvoient donner comme approchant plus de sa qualité, mais, en outre, de ses propres créatures, qui ne pouvoient penser qu'à le servir, et qu'il connoissoit par expérience n'avoir jamais eu autre dessein ; et qu'en cela il sembloit que Sa Majesté fût à son préjudice jaloux de son ombre, puisque, comme les astres n'ont autre lumière que celle qu'ils tirent du soleil, c'étoit Elle seule qui donnoit force à ses créatures, qui, en effet, n'avoient éclat que par sa lumière, et n'étoient considérées que pour l'amour de l'affection qu'il leur portoit et des signalés services qu'ils lui rendoient ; qu'il se condamneroit lui-même s'il ne considéroit que ceux en qui il avoit plus de confiance avoient autant d'intérêt à sa conservation que lui-même, vu que leur subsistance en dépendoit absolument, n'y ayant personne qui ne reconnût que, si le bonheur de Sa Majesté changeoit, le leur ne pourroit continuer, et que, si Dieu le tiroit du monde, ils seroient exposés aux haines qu'ils avoient acquises pour le bien servir, et à l'ambition de plusieurs, qui, aux grands changemens ne perdent jamais l'occasion de s'élever et de faire leur fortune par la ruine d'autrui ; qu'il y avoit quelquefois des princes sous le règne desquels on couroit plus de fortune de se perdre pour trop bien faire que pour ne pas faire ce à quoi on étoit obligé, et que cela arrivoit d'ordinaire

quand ceux à qui l'on avoit affaire étoient jaloux de leur nature, vu que la réputation de celui qui faisoit fort bien émouvoit quelquefois le sentiment de leur jalousie, au lieu que celui qui ne s'acquittoit pas de son devoir ne préjudicioit qu'à l'intérêt public, auquel souvent ils n'étoient pas si sensibles qu'à leurs propres passions.

Que Sa Majesté étoit aussi sujette à prendre des aversions de diverses personnes, qui lui pouvoient causer beaucoup de mal, et que, si Elle n'y prenoit garde, Elle en auroit souvent; la malice de la cour étant telle qu'un chacun fomentoit les passions de son prince, quoiqu'elles lui fussent préjudiciables : ce qui faisoit qu'il ne sauroit témoigner si peu d'aversion contre quelqu'un, que, dans quatre jours, elle ne fût beaucoup plus grande par l'art que chacun apportoit à l'augmenter; que ces aversions pouvoient monter jusqu'à tel point, que, par ce moyen, Sa Majesté se procureroit plus de mal que personne ne lui en sauroit faire; ce qui arriveroit indubitablement si Sa Majesté en concevoit des principaux et plus puissans de son État; étant certain qu'entre les personnes de cette qualité, il y en avoit qui n'en auroient pas plutôt connoissance qu'ils ne cherchassent parti, et tâchassent, en troublant le repos du royaume, de se venger de leur mauvaise fortune aux dépens du public; que, de long temps, on avoit remarqué qu'il n'y avoit rien dont un sensible dépit ne fût capable, et que tout prince qui n'avoit point d'enfant pour héritier, mais voyoit un successeur qui lui marchoit sur les talons, devoit avoir grand soin de ne mépriser et mécontenter personne sans sujet.

Qu'il étoit de la prudence de Sa Majesté de se contraindre à faire bonne mine aux grands, et, bien que ce lui fût une gêne, il la devoit supporter avec patience, se représentant que, comme c'étoit une charge, c'étoit aussi prérogative de la royauté d'avoir des personnes de cette qualité sous lui ; que si ceux de ce royaume

5.

s'étoient attachés à d'autres princes qu'à leur roi, ç'avoit été, à leur compte, pour n'avoir pas été bien vus de sa personne; qu'il falloit donc ci-après en faire plus d'état, et, si on ne pouvoit satisfaire à leurs appétits déréglés, les payer au moins d'un bon visage, les inconvéniens passés enseignant les précautions qu'il falloit prendre à l'avenir; qu'il étoit dangereux d'oublier le péril et un mal passé quand l'on en étoit sorti, vu qu'on ne pouvoit en perdre la mémoire sans se mettre au hasard de retomber en quelque autre semblable, dont il seroit d'autant moins aisé de se tirer, que la malice des hommes est ingénieuse, et s'étudie aussi bien tous les jours à trouver des moyens de ne succomber pas en leurs mauvais desseins, comme les gens de bien s'efforcent d'apprendre à se maintenir en ceux qui leur sont suggérés par la raison. En un siècle foible ou corrompu, un homme de bien, vertueux et fort, aura plus de peine à subsister qu'un méchant et artificieux

Quant aux impressions dont les rois se rendent quelquefois trop facilement susceptibles, que la conséquence n'en étoit pas peu importante, principalement s'ils l'étoient jusqu'à ce point qu'on estimât qu'il se trouvoit en eux peu de différence entre écouter et être persuadé, lorsqu'il étoit question de quelque calomnie, vu que, par ce moyen, la ruine du plus homme de bien dépendoit de la malice ou de l'artifice de quelque rusé courtisan, qui ne craindroit point de se hasarder pour perdre le plus assuré serviteur de Sa Majesté; que les princes qui veulent être bien servis, doivent choisir des ministres qui ne connoissent que la raison et n'épargnent personne; mais que telles gens sont en un état bien périlleux, parce que tel est impuissant à faire bien, qui est très-puissant à mal faire, et que beaucoup de princes, quoique forts en eux-mêmes, ne le sont pas à se garantir des impressions qu'on leur donne contre ceux qui les servent le mieux et à qui ils doivent plus de protection; que les rois peuvent tout écouter si

bon leur semble, mais ensuite ils doivent examiner à loisir, avec des gens de bien, ce qu'on leur a dit, et châtier sévèrement les calomniateurs lorsqu'ils sont avérés tels ; que cependant il y a des personnes dont la fidélité est si éprouvée, et les services si signalés, que ceux qui voudroient parler à leur désavantage ne doivent rien trouver d'ouvert en leur maître, que leur bouche pour les menacer d'un tel châtiment qu'ils n'osent plus retourner une seconde fois à semblable malice ; que les diverses impressions pourroient même faire craindre que Sa Majesté se pût dégoûter aisément de ceux qui la serviroient le mieux ; ce qu'elle devoit éviter avec soin, comme aussi s'étudier à faire perdre l'opinion que beaucoup avoient qu'un service rendu à Sa Majesté étoit tellement perdu en sa mémoire, qu'Elle ne s'en souvenoit plus trois jours après, attendu qu'il y avoit peu de gens qui voulussent travailler la plus grande partie de leur vie, pour qu'on leur en sût gré si peu de temps ; que perdre bientôt la mémoire d'un bienfait étoit le vice des François, que César avoit écrit ne se souvenir des grâces ni des injures ; ce que les Italiens nous imputoient à un grand défaut ; que cette nation avoit beaucoup de défauts selon Dieu, mais que, selon le monde, ils étoient si grands politiques, qu'ils aimoient mieux conserver la mémoire des injures, ce que la loi chrétienne leur défend, que de perdre celle des bienfaits, ce que la raison et la prudence ne leur pouvoient permettre ; qu'en cette considération Sa Majesté prendroit soin, s'il lui plaisoit, de faire à l'avenir grand état de ceux qui faisoient bien, et ne se laisser pas aller à beaucoup de gens qui quelquefois la portoient insensiblement à blâmer quelque circonstance d'une action dont l'effet méritoit grande louange : la suppliant, en cette occasion, de se ressouvenir que les hommes font plus de cas de l'estime que de tous les biens du monde ; ce qui fait qu'une mauvaise parole de son maître dégoûte et refroidit plus un bon courage, que tous les

bienfaits qu'il lui sauroit faire ne sauroient l'échauffer à le servir ; qu'un sujet s'estime être en fort mauvais état quand il croit que son honneur n'a point de prix en la bouche de son prince ; qu'il pense que son maître se plaît beaucoup plus à trouver à redire qu'à bien dire de sa personne ; et, qu'au lieu qu'un chef doit toujours excuser les défauts de ceux qui sont sous sa charge, il les relève et ravale les bonnes actions qu'il devroit faire valoir ; que Sa Majesté prendroit, s'il lui plaisoit, garde à ce défaut, capable de lui faire perdre autant de cœurs que la fécondité de son royaume lui en sauroit faire naître.

Que beaucoup pensent, et non sans sujet, que Sa Majesté de son naturel, ne s'appliquoit pas volontiers aux affaires, et qu'Elle se dégoûtoit aisément de celles qui étoient de longue haleine, quoiqu'elles fussent de très-grand fruit ; que si cela étoit, Sa Majesté devoit résister aux aversions qui lui pouvoient arriver en pareilles occasions ; étant vrai qu'il n'y avoit homme assez hardi pour entreprendre de servir un prince en quelque grand dessein, s'il avoit sujet de craindre qu'il s'en dégoûtât avant que d'en être au milieu, et qu'on lui en imputeroit l'événement, si le succès en étoit mauvais faute de le bien poursuivre, bien que le conseil en eût été bon et nécessaire ; qu'il étoit impossible d'entreprendre de grandes affaires sans être assuré, non-seulement d'y être supporté, mais qu'on en sauroit le gré qu'on en devoit justement espérer.

Qu'il y avoit plus : que Sa Majesté donnoit si peu d'attention à ses affaires, et improuvoit si facilement les expédiens qu'on lui proposoit pour faire réussir celles qu'il entreprenoit, qu'il étoit à craindre qu'à l'avenir il y eût bien de la difficulté à le servir, le respect qu'on lui portoit et la crainte que l'on avoit de choquer ses sens, étouffant les meilleurs desseins dans l'esprit et le cœur de ceux qui étoient les plus capables ; qu'ainsi on ne pouvoit rien entreprendre en sa pré-

sence, et à peine un homme sage le devoit-il faire en son absence, puisqu'il falloit répondre des mauvais événemens comme si on en eût été coupable ; qu'il s'étoit quelquefois trouvé des princes qui vouloient les fins et non les moyens, c'est-à-dire qui désiroient que leurs affaires allassent bien, sans vouloir faire ce qui étoit nécessaire à cet effet; mais que, suivant ce principe, les bons succès ne pouvoient arriver que par hasard: qu'il y en avoit d'autres encore qui étoient de cette nature, que, quand leurs affaires alloient mal, ils en avoient beaucoup de déplaisir, faisant grand cas de ceux qui pouvoient y apporter remède, et se proposoient de se gouverner comme il falloit à cette fin ; mais, le péril étant passé, ils ne se souvenoient plus des bonnes résolutions qu'ils avoient prises; et lorsqu'ils avoient de la prospérité ils n'en recevoient pas de satisfaction, et ne savoient pas assez de gré à ceux qui en étoient cause. Il semble qu'ils estimoient que ce qui étoit arrivé par bonne conduite fût survenu par hasard, et ainsi ne croyoient pas être redevables du bon succès dont ils jouissoient, ni à leur prudence, ni à celle de leurs serviteurs: ce qui faisoit que les meilleurs événemens leur étoient indifférens; que tel défaut n'étoit pas de petite importance, et, par conséquent, Sa Majesté s'empêcheroit, s'il lui plaisoit, d'y tomber ; qu'il est si dangereux en un État d'agir avec indifférence en l'exécution des lois, qu'il ne pouvoit qu'il ne remarquât qu'il sembloit que Sa Majesté n'avoit pas assez de chaleur et de fermeté pour l'observation des siennes, particulièrement de l'édit des duels ; qu'on pouvoit dire avec vérité que Sa Majesté et son conseil répondroient de toutes les âmes qui se perdroient par cette voie diabolique, s'ils avoient pu les empêcher par la rigueur de peines dues à tel crime.

Qu'il n'y avoit rien si ordinaire que de commettre une faute en matière d'État, que de désobéir à un commandement de Sa Majesté, que de traverser l'exécution de

ses édits, de ses ordonnances et des arrêts de sa justice; que, jusqu'alors, tels désordres avoient été commis impunément, et que cependant les manquemens de cette nature étoient de telle conséquence, par l'exemple et la suite qu'ils tiroient après eux, que si l'on n'étoit extraordinairement sévère à les châtier, les États ne pouvoient subsister.

Qu'autres sont les péchés des rois, et autres les fautes qu'ils commettent comme simples hommes; ils sont sujets, comme hommes, à tout ce à quoi Dieu a voulu assujettir les humains; comme rois, ils sont obligés d'user soigneusement de leur puissance aux fins auxquelles ils l'ont reçue du Ciel, et, qui plus est, de n'en abuser pas, étendant l'exercice de leur royauté au-delà des bornes qui leur sont prescrites; que les rois qui se servent de leur autorité pour dépouiller ou opprimer ceux qui leur sont inférieurs en force, sans autre droit que celui de leurs armes, se perdent par abus et excessive étendue de leur puissance; ceux qui négligent de se servir de leur autorité pour contenir leurs États en la règle où ils doivent être, sont aussi bien coupables devant Dieu par omission de ce qu'ils doivent, comme les autres par commission (a) de ce qu'ils ne peuvent pas légitimement; que si un roi souffre qu'entre ses sujets le fort opprime impunément le foible par exactions ou violences, et qu'on trouble le repos de ses États, qu'il est obligé de conserver autant qu'il peut, il se perd assurément, et qu'ainsi tel paroîtra saint comme homme, qui ne laissera pas de se damner comme roi; qu'en Espagne l'orgueil et la fierté de la nation étoient cause que les rois étoient souvent sujets à ce premier genre de faute; en France, l'indulgence et la facilité qui nous est naturelle, faisoit que les nôtres se laissoient d'ordinaire aller au second; que c'étoit à quoi il plairoit à Sa Majesté de prendre garde, particulièrement à ne

(a) Action de commettre.

manquer pas de punir les crimes dont la suite étoit de conséquence. Par exemple, il pouvoit pardonner à quelqu'un une pensée passagère de troubler l'État, s'il en étoit vraiment repentant, et qu'il y eût apparence qu'il ne dût pas retomber en cette faute ; mais où il connoissoit qu'il continuât en ce mauvais dessein, il étoit obligé en conscience de le châtier, et ne pouvoit ne le faire pas sans péché ; qu'il pouvoit remettre une désobéissance d'un de ses sujets ; mais si, par raison, on prévoyoit qu'abusant de ce pardon il mépriseroit à l'avenir plus hardiment ses commandemens ; si on avoit lieu d'appréhender que l'oubli de cette faute donnât lieu à d'autres de désobéir, à son exemple, au préjudice du repos de l'État, il étoit obligé de punir ce crime, et ne pouvoit s'en exempter sans en commettre un plus grand.

Que Sa Majesté, appliquant ces principes généraux aux occasions particulières qui se présenteroient, se garantiroit de plusieurs inconvéniens, qui apporteroient grand préjudice à son État et à sa conscience ; qu'un chrétien ne sauroit trop tôt oublier une injure et pardonner une offense, ni un roi, un gouverneur et magistrat, trop tôt les châtier, quand les fautes sont d'État ; que cette différence étoit grande, mais la raison en étoit prompte, et avoit son fondement en un même principe ; pource que Dieu n'a pas voulu laisser la vengeance ès mains des particuliers, à cause que, sous ce prétexte, chacun eût exercé ses passions et eût troublé la paix publique ; mais, d'autre part, il l'a mise ès mains des rois et magistrats selon les règles qu'il en a prescrites, parce que, sans l'exemple et le châtiment, il n'y a point d'injustice et de violence qui ne se commît impunément au préjudice du repos public ; que le salut des hommes s'opère définitivement en l'autre monde, et partant ce n'est point merveille si Dieu veut que les particuliers lui remettent la vengeance des injures, qu'il châtie par ses jugemens en l'éternité ; mais les États n'ont point de subsistance après ce monde, leur salut est présent ou

nul; et partant les châtimens nécessaires à leur subsistance ne peuvent être remis, mais ils doivent être présens. Plutarque compare ceux qui n'agissent bien qu'en tant qu'ils y sont portés par passion, à l'encens qui ne sent bon que lorsqu'il est dans le feu.

Qu'au reste, il falloit faire la justice sans passion, et qu'il étoit vrai qu'un prince qui la feroit exercer avec acception de personnes, poursuivant chaudement ceux qui lui seroient désagréables, et excusant et exemptant ceux qui seroient si heureux que d'avoir ses bonnes grâces, en devroit compte au tribunal de la justice divine, qui est par dessus le sien; qu'il falloit se munir soigneusement contre ce défaut, qui rendroit la justice injuste et criminelle pour les souverains, qui sont obligés de la rendre en tout temps avec égalité, à l'égard de quelque personne que ce puisse être.

Que les rois étant les vraies images de Dieu, en ce que toutes sortes de bienfaits doivent sortir de leurs mains, ils ne sauroient être trop soigneux d'acquérir par bons effets la réputation d'être libéraux ; que c'étoit le vrai moyen de gagner les cœurs ; mais qu'il le falloit être, non par faveur, mais par la considération du mérite et des services des personnes, étant certain qu'il y a fort peu de gens qui aiment la vertu toute nue, c'est-à-dire qui s'étudient à bien faire s'ils n'espèrent quelque récompense, et que c'est une maxime des grands princes, de faire du bien à ceux qui servent dignement dans les États ; que c'est mettre son argent à intérêt à plus de mille pour cent, en ce que le fruit du service de telles gens, comme fait au public, est ressenti de tout le monde, au lieu que le bien qu'ils reçoivent de leurs maîtres n'étant perçu que d'eux est particulier ; que M. de Luynes avoit souvent dit qu'il avoit remarqué que Sa Majesté, de son inclination naturelle, se portoit plus volontiers aux sévérités qu'aux grâces, et qu'il avoit plus d'aversion de faire du bien que du mal ; qu'il n'avoit jamais fait cette remarque, mais le mal

étoit que beauconp avoient cette croyance ; ce qui obligeoit les serviteurs de Sa Majesté de l'en avertir, afin qu'Elle pût faire perdre cette mauvaise opinion qui en effet n'avoit pas de fondement ; que les rois devoient être sévères et exacts à faire punir ceux qui troubloient la police et violoient les lois de leurs royaumes, mais qu'il ne falloit pas y prendre plaisir ; qu'ils devoient être réglés et retenus aux grâces et aux bienfaits qu'ils départoient, mais qu'ils s'y doivent gouverner en sorte que, quand ils dénient quelques grâces, on juge que leur cœur est bien fâché de ce que la raison ne leur peut permettre de passer par-dessus les bornes que le bien public leur a prescrites. Le grand-duc Ferdinand disoit qu'il aimoit mieux un homme corrompu que non pas un qui étoit facile en toutes choses, parce, disoit-il, que le corrompu n'est sujet à être attaqué et vaincu que par ses intérêts qui ne se rencontrent pas toujours là où le facile est attaqué de tout le monde qui l'entreprend, d'autant plus volontiers que chacun sait qu'il ne peut résister.

Que Sa Majesté devoit aussi prendre soin de se fortifier contre une certaine honte, en vertu de laquelle beaucoup de princes ne peuvent dénier une chose, quoique mauvaise, lorsqu'on la leur demande en face, et évitent à prononcer de leur bouche ce qu'ils croient devoir déplaire à quelqu'un, quoique sans raison, et que la chose soit nécessaire pour le public ; que, du premier point, il arrivoit que beaucoup de gens ne se tenoient pas éconduits de leurs prétentions injustes, quand même on les avoit refusés, parce qu'ils estimoient pouvoir emporter par importunité, en s'adressant à Sa Majesté, ce que la raison leur dénioit ; que, du second, on voyoit souvent que ceux qui ne connoissoient pas le naturel de Sa Majesté attribuoient à foiblesse ce qui provenoit d'une pure bonté, et faisoient moins d'état des choses qui leur étoient défendues, parce qu'ils ne croient pas que Sa Majesté eût fermeté

et résolution à les maintenir si on l'inquiétoit pour la faire changer.

Qu'il falloit être fort par raison et non par passion; que cependant beaucoup étoient comme ceux qui avoient la fièvre chaude; tandis que la chaleur de leur mal agitoit et échauffoit leur tête, ils se portoient avec violence à tout ce que leur cerveau leur suggéroit; mais la chaleur de la fièvre n'étoit pas plutôt passée, qu'ils demeuroient foibles, languissans, sans parole et sans action. Qu'ainsi plusieurs, animés de passion, parloient et agissoient avec vigueur et rigueur tout ensemble; mais, s'ils étoient dépouillés du feu qui les animoit, ils laissoient aller toutes choses à l'abandon, et ne parloient et n'agissoient point; qu'en leur passion, ils passoient les bornes de la justice, faisant souvent plus qu'elle ne permettoit, et lorsqu'ils étoient privés de ce feu qui les mouvoit, ils faisoient beaucoup moins que ce à quoi elle les obligeoit; ce qui faisoit que la force et la foiblesse étoient également vicieuses en tels esprits, en qui elle ne paroissoit jamais qu'à contre-temps; étant animés de passion, ils devroient être retenus, et, ne l'étant point, ils devroient être forts et vigoureux, ce qui n'étoit pas. Que Sa Majesté auroit soin, s'il lui plaisoit, de se garantir de ce genre de défauts, qui seroit non-seulement préjudiciable au bien de ses affaires, mais à sa conscience; qu'en un mot, ceux qui agissent plus par leurs mouvemens et impétuosités naturelles que par la raison, sont sujets à faire de grandes fautes, qui souvent ne peuvent être réparées, ni par le temps, ni par prudence ni par aucun art. Au bout du compte, si les princes ont créance à quelqu'un, on impute souvent à conseil ce qui n'est dû qu'au mouvement de leurs maîtres, qui ensuite ont quelquefois bien de la peine à maintenir un serviteur contre les ennemis qu'il acquiert par ce moyen, sans le mériter.

Qu'une des choses qui préjudicioient autant au règne

de Sa Majesté, étoit qu'on pensoit qu'Elle n'agissoit pas d'elle-même, qu'elle s'attachoit plus volontiers aux choses petites qu'aux grandes et importantes, et que le gouvernement de l'État lui étoit indifférent; que, pour faire perdre cette opinion, il étoit nécessaire, lorsqu'il arrivoit quelque chose qui intéressoit son autorité, qu'Elle en témoignât grand ressentiment devant qu'aucun de ses serviteurs l'eut abordée; que, lorsqu'on lui rendoit quelques services, elle exaltât l'action, et témoignât en vouloir faire la reconnoissance, sans qu'on pensât que ce fût par l'avis de son conseil. Enfin qu'Elle parlât souvent de ses affaires avec le tiers et le quart, et fit reconnoître, en diverses occasions, qu'Elle affectionnoit celles qui seroient sur le tapis importantes à l'État.

Que ce qui étoit à noter, étoit qu'il falloit témoigner ces sentimens par une suite d'actions et occasions qui le requéroient: en quoi il étoit à craindre que, puisque les inclinations prévaloient d'ordinaire aux résolutions qui se prenoient par raison et persuasion, Sa Majesté oubliât dans peu de jours ce qu'Elle se promettroit à elle-même, et retomberoit, par ce moyen, dans ses premières habitudes; qu'il étoit d'autant plus à craindre. que, bien qu'il fût aisé de porter quelqu'un à faire une action contre son sens, il n'en étoit pas de même d'une conduite, qui, requérant une suite continue, sembloit aussi, pour n'être point interrompue, requérir le genre de celui qui la conseilloit; mais que ce qui étoit difficile n'étoit pas impossible; que si Sa Majesté le trouve bon, on l'avertiroit si dextrement sous main, qu'il sembleroit que tout fût de son mouvement; qu'il pouvoit arriver un grand bien de la franchise dont la conscience du cardinal et la passion qu'il avoit pour le service de Sa Majesté le faisoient user, en l'avertissant fidèlement de ce qui étoit à souhaiter en sa conduite pour le rendre le plus grand prince du monde; mais il se peut faire aussi qu'il n'en réussiroit que du mal; ce qui arriveroit

indubitablement si Sa Majesté tenoit à l'avenir, à raison de cet avis, ses sentimens cachés et couverts à ses créatures; qu'en ce cas ils rongeroient son esprit, lui causeroient mille chagrins, dont il ne pouvoit être déchargé qu'en ouvrant son cœur, et disant toutes les pensées qui lui feroient peine: que Sa Majesté remarqueroit, s'il lui plaisoit, que pour marque et peine du péché du premier homme, nul de ceux qui viendroient de lui ne pouvoit être parfait. Elle se représenteroit aussi qu'il y avoit peu de personnes qui n'eussent autant de vices qu'il se remarquoit de légers défauts en la sienne; enfin qu'il étoit des défauts de l'homme comme des plaies du corps, qui ne guérissent jamais si elles ne sont ouvertes.

Après cela il supplia Sa Majesté de lui dire ce dont il vouloit qu'il se corrigeât, afin qu'il pût être plus à son gré ; que la raison qui l'avoit convié de l'avertir de ce que dessus, l'obligeoit à s'examiner soi-même et se corriger de ses défauts, qu'il y étoit très-résolu, et pensoit savoir à peu près ce dont il avoit à se châtier devant Dieu ; mais il ne pouvoit apprendre que de Sa Majesté ce qu'il avoit à changer pour être plus à son goût. ce qu'il désiroit avec passion ; que, s'il lui étoit aussi aisé de remédier aux défauts de son corps, comme il pouvoit corriger ceux de son esprit, ce lui seroit une extrême consolation, puisqu'il ne seroit contraint de supplier Sa Majesté de considérer la débilité de sa personne, dont les forces usées diminuoient tous les jours de telle sorte, qu'elles ne lui permettoient plus de pouvoir supporter les incroyables peines que requéroient les entreprises qu'il falloit faire pour la conservation d'un grand État, particulièrement quand il arrivoit que ces peines corporelles étoient accompagnées de grands travaux, de grandes inquiétudes et de grandes afflictions d'esprit ; que les grands travaux d'esprit accompagnoient toujours les corporels qu'il falloit prendre au service de l'État, puisqu'il étoit impossible que le corps

travaillât que par la conduite de l'esprit, qui, par conséquent, devoit agir fortement pour mener les affaires au but qu'on se proposoit; quant aux grandes inquiétudes et afflictions d'esprit, elles n'étoient pas nécessairement conjointes aux peines qu'il falloit prendre pour la conduite d'un État; mais il sembloit qu'elles fussent inséparables de la direction de celui-ci, pour les raisons qu'il avoit ci-dessus touchées; qu'au moins avoit-il toujours été si malheureux que d'en rencontrer depuis qu'il y avoit quelque emploi; tantôt il étoit bien avec la reine[1], tantôt mal, tantôt d'extrêmes satisfactions de lui, tantôt il en prenoit quelque dégoût : que cela affligeoit tellement un esprit sincère et ardent aux choses qu'il entreprenoit pour le service de ses maîtres, qu'il n'y avoit force au monde qui pût résister à la douleur que l'on concevoit par de tels sujets de déplaisir, et qu'outre le mal qu'il recevoit, il en arrivoit cet inconvénient, que cela l'empêchoit de pouvoir s'appliquer tout entier, comme il pourroit faire, aux affaires dont il étoit chargé; que les changemens de la reine venoient de son naturel, à son avis, qui de soi-même étoit ombrageux, et qui, ferme et résolu aux grandes affaires, se blessoit aisément pour peu de chose; ce qu'on ne pouvoit éviter, parce qu'il étoit impossible de prévoir ses désirs, joint que souvent les considérations d'État requièrent qu'on passe par dessus la passion des princes; que les dégoûts du roi pouvoient provenir de diverses causes, et du même naturel soupçonneux et ombrageux de la reine, de qui, par raison naturelle, il devoit tenir, et de ce que ceux qui sont en quelque considération dans le monde ont toujours force gens qui, directement ou indirectement, par moyens cachés et couverts, les chargent et tâchent d'en faire concevoir le dégoût, et particulièrement que Sa Majesté, de son inclination, s'ennuyoit si promptement d'une grande

[1] La reine-mère, présente à l'entretien.

affaire; que quelque fruit qu'il en pût recueillir ne pouvoit empêcher qu'il n'en fût dégoûté avant que d'en être au milieu ; qu'il étoit impossible que la première cause le mît mal avec le roi, n'étant pas croyable qu'il pût entrer en soupçon et ombrage d'une personne qui l'avoit servi fort utilement, et qui n'avoit point craint de choquer beaucoup de grands, ni d'acquérir pour son seul respect force ennemis, qui tôt ou tard vouloient trouver l'occasion de le ruiner. Mais que les deux dernières étoient cause de son mal, quand il lui en arrivoit.

Par exemple, les bons offices du commandeur de Souvré, qui volontiers, par la conduite (*a*) de Toiras, chargeoit ouvertement le marquis de Brézé [1], pour que le contre-coup vînt sur lui, aidoient à le mettre mal à La Rochelle : et le dégoût que le roi prenoit en la longueur de ce siége achevoit tout à fait ; étant vrai que, parce que le cardinal craignoit que l'absence de Sa Majesté perdît cette entreprise, sans le bon succès de laquelle le roi n'étoit point roi, ledit cardinal étoit criminel jusque-là, que qui l'eût lors soufflé l'eût peut-être jeté par terre, et ce pendant qu'il contribuoit tout ce qu'il lui étoit possible au plus signalé service que serviteur pût rendre à maître. Voyant que le roi s'en vouloit aller, il jugea unanimement avec tout le monde, que le seul moyen d'empêcher que l'absence de Sa Majesté ne ruinât son premier dessein, étoit qu'il demeurât. Il n'estimoit pas en son particulier valoir plus que les autres ; il se fondoit sur l'opinion qu'on avoit prise qu'il ne s'attachoit pas aisément à des desseins qui ne pouvoient réussir, et sur ce qu'étant auprès du roi comme on estimoit qu'il fût, on ne jugeoit pas qu'il voulût abandonner cette entreprise en l'y laissant pour la conduire; qu'il savoit bien qu'en se tenant absent de Sa Majesté, il s'exposoit ouvertement à sa perte, connoissant assez

[1] Beau-frère du cardinal.

(*a*) Par l'instigation.

les offices qu'on peut rendre aux absens : cependant cette considération de son intérêt ne l'empêcha point de choisir le parti le plus utile à Sa Majesté ; que ce remède unique, comme l'événement l'avoit fait paroître, lui avoit été un nouveau crime, le roi en oyant parler, l'ayant improuvé tout à fait, et s'étant laissé aller jusque-là que de dire que son armée ne le respecteroit non plus qu'un marmiton; que cependant il étoit vrai qu'elle n'avoit jamais tant considéré personne subalterne; que ce dégoût avoit donné lieu au roi de se décharger tout à fait contre lui, et qu'à cause de la charge de capitaine des Gardes qu'il avoit donnée au marquis de Brézé, il s'étoit relâché à dire que ledit cardinal étoit trop intéressé pour les siens ; ce qui lui fut un déplaisir sensible de voir que la passion de Sa Majesté contre lui fût telle qu'elle l'eût portée à dire une chose que sa bonté avoueroit bien en un autre temps n'avoir pas de fondement; qu'il n'eût jamais estimé que, pour accepter cette charge que le roi ne pouvoit garder, qu'il ne pouvoit vendre par raison, puisque le soin de sa personne y est attaché, et qu'il devoit mettre entre les mains de personnes confidentes, il eût pu avoir la réputation d'être intéressé ; que jamais il ne l'avoit demandée ; au contraire, lui faisant savoir par un tiers que si Sa Majesté avoit la volonté d'en gratifier son beau-frère, comme on disoit, il s'en sentiroit fort obligé, il lui avoit fait connoître au même temps que, si Sa Majesté avoit quelque autre pensée, il la supplioit de la suivre; que toutes ces considérations le purgeoient, à son avis, du soupçon de cette tache ; mais quoiqu'il fût innocent, il avoit contre lui l'humeur du roi, qui le portoit à aimer mieux faire du bien à des personnes presque inconnues qu'à des proches, alliés ou amis de ceux qui avoient l'honneur de le servir auprès de sa personne.

Qu'on ne l'estimeroit pas à son avis intéressé, si on considéroit qu'il avoit refusé cent mille pistoles des financiers qui les lui offroient, sans diminution d'un

sou du traité qu'ils faisoient avec Sa Majesté, grâces que le feu roi avoit souvent accordées en occasions semblables, prenant le temps à faire du bien à ses serviteurs sans qu'il lui en coutât rien; qu'il pria même la reine de ne point prendre ce qu'ils lui vouloient donner, de peur qu'on pensât qu'à l'ombre de sa bonté il y eût part; qu'il avoit refusé vingt mille écus de pension extraordinaire qu'il avoit plu au roi lui offrir, quoiqu'il dépensât grandement, et ne subsistât que par les libéralités de la reine sa mère; qu'au lieu de prendre une abbaye qu'il lui avoit plu lui donner, il l'avoit laissée au chancelier qui ne servoit pas mieux que lui, et en avoit donné une autre pour contenter le président Séguier, qui prétendoit avoir cette première abbaye; que si c'étoit être intéressé de n'avoir rien pris, pour la considération du roi, du débris des carraques dont il lui appartenoit plus de cent mille écus, et dont on lui offroit deux cent mille livres comptant, d'avoir renoncé aux gages de l'amirauté, qui valoient plus de quarante mille livres, avoir emprunté plus d'un million de livres pour faciliter le secours de Ré et le dessein de La Rochelle, il avouoit qu'il l'étoit; que Sa Majesté lui avoit donné Le Havre, mais il s'assuroit qu'Elle savoit bien qu'il ne valoit pas un sou de revenu; et il laissoit à juger à tout le monde s'il y avoit intérêt à se mettre mal avec tous les grands, et Monsieur particulièrement, qui pouvoit être son maître par le malheur de la France, pour après être réduit à s'enfermer dans une place de sûreté contre un souverain contre lequel on n'en peut trouver : aussi, dit lors très-sagement le président de Bellièvre en plein parlement, que peu de personnes eussent voulu l'avoir acquis à ce prix-là; qu'il avoit conseillé au roi d'ôter Brouage des mains du sieur de Saint-Luc, qui étoit au hasard de se perdre, mais qu'on ne diroit pas que ce fût pour son intérêt, puisque la prise de La Rochelle, qui étoit une des fins de ce changement, s'en étoit ensuivie, et que, par

ce moyen, le roi étoit près d'augmenter son revenu de 4,000,000, sans nouvelle imposition sur ses sujets; qu'on lui feroit plaisir de l'estimer intéressé à cause de cette affaire, puisqu'on ne le pouvoit sans reconnoître que ses seuls intérêts étoient ceux du public. Quant à la charge de la mer, il protestoit devant Dieu n'en avoir jusques alors touché un seul sou, quoique légitimement il en eût pu avoir plus de 100,000 écus; qu'à l'avenir le commerce étant bien établi, elle ne seroit pas infructueuse. Qu'il pouvoit dire qu'il paroissoit comme il étoit intéressé, en ce qu'il avoit entretenu trente gardes à ses dépens depuis deux ans, pour se garantir de la haine de beaucoup d'ennemis que la seule considération de l'État lui avoit mis sur les bras; qu'il pouvoit encore dire avec vérité que, depuis qu'il étoit appelé aux affaires, il dépensoit quatre fois autant qu'il faisoit auparavant, sans avoir beaucoup augmenté de revenu; qu'il pouvoit dire aussi qu'il avoit servi dans l'armée en qualité de général, sans en prendre les appointemens ordinaires; et il n'y avoit personne dans le conseil, au-dessous de lui, qui ne tirât de Sa Majesté trois fois plus d'appointemens qu'il ne faisoit; que c'étoit, d'ordinaire, la grandeur et le bien même des grands princes, que ceux qui avoient les premières charges de leurs États, et le plus de part en leur confiance, fissent une honnête fortune, et laissassent après eux des marques de la magnificence de leurs maîtres, et de la reconnoissance de leurs services; qu'en cette considération l'empereur Charles-Quint avoit recommandé, par testament, à son fils de se rendre soigneux de faire les affaires de ceux qui feroient bien les siennes; que le roi, par sa bonté, lui avoit fait plus de bien qu'il ne valoit, depuis qu'il avoit eu l'honneur de le servir. Il lui avoit donné six abbayes : lorsqu'il étoit venu au service de la reine sa mère, il n'avoit que 25,000 livres de rente en bénéfices, et, par le malheur

de sa maison [1], il lui en étoit resté autant en fonds de terre. Tout ce qu'il avoit de plus, qui n'étoit pas peu, il le tenoit des libéralités et des grâces de Leurs Majestés, desquelles, devant Dieu, il étoit extraordinairement content, comme il avoit tout sujet de l'être.

Qu'il y avoit quelque temps que le sentiment de ces disgrâces qui lui étoient arrivées lui eussent fait souhaiter sa retraite, mais que lors il en étoit tellement guéri, qu'il n'y avoit que sa mauvaise santé qui le contraignît de les supplier qu'en demeurant toujours attaché auprès de leurs personnes, dont jamais il ne s'éloigneroit, il fût déchargé du faix des affaires; que, le Roi lui accordant cette grâce, il auroit l'esprit en repos, et s'aideroit mieux de sa foiblesse ; il seroit en état de se conserver plus long-temps pour mettre sa vie en quelque bonne occasion pour son service ; au lieu que, faisant autrement, il ne feroit rien qui leur fût avantageux, et se perdroit très-assurément ; qu'il avoit dit en général tout ce qu'il estimoit qu'il falloit faire : ceux qui resteroient après lui se serviroient de ses conseils comme ils l'estimeroient à propos ; qu'il savoit bien que dans l'exécution des grandes entreprises il arrivoit beaucoup d'inconvéniens où il falloit et tête et cœur pour n'estimer pas que tout fût perdu et ne perdre pas courage, où il falloit lumière et pénétration pour trouver les remèdes, adresse et dextérité pour en savoir user ; qu'il savoit encore qu'il y avoit peu de gens capables de desseins plus relevés, parce qu'il n'y en avoit point qui n'eussent beaucoup de difficulté, et qu'à beaucoup d'esprits ce qui étoit difficile paroissoit impossible ; mais, en ce cas, outre qu'il lui seroit mal séant d'avoir meilleure opinion de soi que de beaucoup d'autres, il vouloit croire que Dieu donneroit à ceux qu'il plairoit au Roi commettre le soin de

[1] Sans doute par la mort de son frère.

ses affaires, la lumière et les moyens de les conduire; qu'il savoit bien que l'opinion qu'un malade avoit d'un médecin ne servoit pas peu à sa guérison; qu'il avouoit que l'honneur qu'il avoit plu au roi lui faire en l'employant, lui avoit fait acquérir cette réputation dans le monde, que les grands, les parlemens, les communautés, les peuples et les étrangers, l'avoient en quelque considération, ou d'amour, ou d'estime; qu'il savoit, de plus, qu'il importoit grandement au prince qui vouloit être aimé et estimé de ses sujets, de donner les principales charges de son État à des personnes qui fussent aimées, et dans le mérite desquelles on pût trouver la cause de leur élévation; mais, nul n'étant tenu à l'impossible, c'étoit avec grand déplaisir qu'il ne prévoyoit pas pouvoir continuer la charge qu'il avoit; qu'il n'avoit jamais été au milieu des grandes entreprises qu'il avoit fallu faire pour l'État, qu'il ne se fût senti comme à la mort, témoin quand le légat étoit auprès du roi; qu'il y avoit encore à considérer que Monsieur, en l'estimant plus qu'il ne valoit, le haïssoit extraordinairement, et que souvent on lui donnoit des conseils violens contre lui, qui enfin pouvoient avoir leur effet, puisqu'il n'y a rien d'assuré en un jeune prince à qui l'impétuosité de l'âge ne permet pas de se proposer la raison pour règle, ni d'être détourné d'un mauvais conseil par la considération de la conscience; qu'il falloit aussi mettre en ligne de compte qu'il étoit difficile que les choses demeurassent toujours en France en même état, et qu'y ayant long-temps qu'il avoit l'honneur d'être bien auprès de Leurs Majestés, il devoit, par la raison générale de la vicissitude des choses, appréhender d'y tomber mal tout à fait; ce qui seroit une mauvaise récompense finale; que beaucoup estimoient que l'humeur particulière de Sa Majesté lui faisoit quelquefois aimer le changement, mais qu'il ne voyoit pas que sa ruine pût être fondée en ce principe, les passions, comme excessives et violentes, n'étant pas,

de leur nature, de longue durée; et, comme elles n'ont pas de fondement, n'étant aussi pas solides, que, dès leur naissance, elles sont aveugles, et par conséquent chancelantes et non fermes, et que c'étoit en ce genre d'affection que le roi avoit quelquefois changé; ce qui lui faisoit croire être exempt de ce péril, vu que la bienveillance dont il plaisoit au roi l'honorer étoit d'une autre nature, en tant qu'elle étoit fondée en raison et en la connoissance que Sa Majesté avoit de sa fidélité et de son service; ce qui faisoit que, ce fondement étant d'éternelle durée, la bienveillance de Sa Majesté ne finiroit point, à son avis, de son mouvement; qu'il avoit bien plus à craindre diverses cabales, qui n'avoient autre but que sa perte, celle des étrangers, celle des femmes, celle des grands du royaume, celle de Toiras, dont le roi avoit particulière connoissance, et qui avoient eu de si mauvais desseins contre lui, que par raison on en devoit appréhender quelque mauvais événement à l'avenir; qu'il savoit bien que la fermeté du roi lui seroit un remède assuré contre telles entreprises, s'il étoit assez heureux pour ne vivre pas plus que lui; mais qu'il n'y avoit personne qui n'avouât que, bien qu'un bon courage pensât être aimé à l'épreuve, il ne laissoit pas d'avoir quelque émotion d'esprit capable de le troubler, lorsqu'en une occasion il voyoit quantité de mousquetaires expressément affutés pour le tirer; qu'il étoit très-satisfait et de la bonté du roi et de celle de la reine; mais que Sa Majesté n'ayant point d'enfans, il lui restoit encore des maux à prévoir et appréhender, dont sa bonté et sa fermeté ne pouvoient le garantir s'ils arrivoient; la seule voie de son salut seroit, en cela, que Dieu l'appelât du monde, mais que la mort, qui ne vient pas toujours à souhait, pour n'être pas en la disposition des chrétiens, ne pourroit le servir à coup près; que, partant, il n'y avoit que sa retraite qui le pût mettre à couvert, encore la falloit-il faire à temps,

tels maux pouvant bien être prévenus, mais non pas guéris quand ils étoient nés, à cause de leur violence; que la reine avoit douze ans d'expérience pour connoître sa fidélité; le roi en avoit autant, puisque servir la mère étoit servir le fils, et particulièrement cinq ans qu'il y avoit qu'il le servoit dans ses conseils. Jamais il ne s'étoit trouvé de plus grandes affaires qu'en ce temps; qu'elles avoient toutes succédé heureusement, et contre la créance de tout le monde; et ce qui étoit à considérer, étoit que le roi se souviendroit que, devant que les entreprendre, il lui en avoit prédit le succès, témoin la prise de La Rochelle, lors même qu'on tenoit Ré désespéré; qu'il ne pouvoit prendre un meilleur temps de retraite que celui-ci, auquel Leurs Majestés lui savoient gré de ses services; ce qui lui donnoit lieu d'espérer la conservation de leurs bonnes grâces; qu'aussi bien à l'avenir craindroit-il ne valoir pas la moitié de ce qu'il avoit fait ci-devant; car, bien qu'il voulût croire que ce qui étoit passé l'étoit tellement qu'il ne pouvoit plus arriver chose pareille, il lui seroit toutefois difficile de n'appréhender pas d'être encore si malheureux que de déplaire à des personnes dont il désiroit le contentement et la prospérité plus que sa propre vie, ce qui lui ôteroit la liberté d'agir comme il falloit; qu'il lui seroit impossible de prendre la hardiesse de dire ingénument ses avis; il appréhenderoit toujours avec raison de tomber en quelque soupçon du roi ou de la reine, de choquer quelqu'une de leurs passions; et cependant, en matière d'État, il falloit que les princes trouvassent bon qu'on passât souvent par-dessus, et qu'ils postposassent leurs sentimens à leurs intérêts, et qu'en effet on ne pouvoit si peu se détourner de son chemin qu'enfin on ne se trouvât bien loin du lieu où l'on vouloit aller; que les succès des conseils étant d'ordinaire si incertains que les anges mêmes n'en sauroient répondre, il craindroit de n'y être pas toujours heureux; qu'il auroit toujours devant les yeux

que s'il en donnoit quelqu'un, quoique nécessaire, qui ne réussît pas, non par sa faute, mais parce que les moyens qu'il auroit proposés à cette fin ne seroient pas suivis, il perdroit peut-être les bonnes grâces de Leurs Majestés, qu'il vouloit conserver plus que sa vie ; que d'autre part, il devoit considérer que si l'on est hardi à dire ses pensées pour étouffer les maux avant qu'ils soient nés, on perd l'occasion de rendre de très-grands services, et que telles omissions attirent de mauvaises suites ; qu'il n'y a rien si caché que les effets de la prudence, vu qu'ils consistent principalement à éviter les maux en les prévenant, et que quand ils n'arrivent pas pour avoir été prévenus, peu de gens peuvent connoître qu'ils fussent arrivés ; ce qui fait que souvent on n'estime pas beaucoup les services de ce genre, lesquels sont néanmoins les plus grands qui se puissent rendre, étant clair qu'ainsi que le médecin oblige plus en prévenant une maladie qu'en la guérissant, ainsi les ministres d'un État méritent davantage s'ils empêchent les troubles et soulèvemens, qu'en les détruisant lorsqu'ils sont arrivés ; qu'il craindroit que le roi s'embarquât en de grands desseins auxquels, de son naturel, il ne se plaisoit pas, et pendant lesquels il étoit toujours chagrin contre ceux qui l'y servoient, comme si c'étoient eux et non la nécessité de ses affaires qui l'y eussent engagé ; et cependant toutes celles qui restoient lors à vider étoient de cette nature ; qu'en vérité toutes ces considérations rendroient un autre, quoique de moindre force, égal à lui, et peut-être qu'il réussiroit mieux, en ce que, n'étant pas prévenu de ces craintes, il diroit librement ses pensées et agiroit avec hardiesse ; qu'au reste, quand le roi seroit accoutumé à celui qu'il choisiroit pour mettre en sa place, l'habitude avoit tant de pouvoir sur les princes, qu'il penseroit plutôt avoir gagné que perdu au change.

Après tout cela, quand même il pourroit passer pardessus toutes ces considérations, Dieu savoit que sa

santé ne lui permettoit pas d'entreprendre un travail qui n'avoit point de proportion avec ses forces ; que s'étant donné au roi et à la reine, ils pouvoient disposer de lui comme il leur plairoit, mais ils auroient agréable de se souvenir que quand ils lui imposeroient plus de charge qu'il n'en pourroit porter, il périroit pour leur complaire, avec cette consolation toutefois qu'il n'iroit pas à la mort comme à la peine de ses fautes, mais bien du mérite que Leurs Majestés avoient pensé qui fût en lui.

Après que le roi eut tout entendu avec autant de patience que l'humeur de la plus grande part des grands en donne aux plus importantes affaires, il dit au cardinal qu'il étoit résolu d'en faire profit, mais qu'il ne falloit point parler de sa retraite.

LOUIS XIII FORCE LE PAS DE SUZE.

1629.

La succession du duché de Mantoue étant venue à s'ouvrir à la fin de 1627, par la mort du dernier duc, Vincent de Gonzague, le duc de Savoie et le duc de Nevers se disputèrent cette succession, qui comprenait le duché de Mantoue et le marquisat de Montferrat, et renfermait les deux places fortes les plus importantes de la Haute-Italie, Mantoue et Casal. Le duc de Savoie était soutenu par les Espagnols; le duc de Nevers le fut par la France, et se mit en possession de l'héritage. Il avait épousé la princesse Marie, fille et héritière du dernier duc de Mantoue. Les Espagnols assiégèrent Casal; mais un habile général, Guron, et de nombreux volontaires français s'étaient jetés dans la place et la défendirent avec vigueur, secondés par le dévouement des habitants de la ville. Aussitôt après la prise de La Rochelle, le cardinal résolut d'aller au secours de Casal. Les troupes furent dirigées sur les Alpes, y arrivèrent en plein hiver et forcèrent le passage par la brillante affaire du Pas de Suze.

I.

Récit du Mercure françois.

Le 1er mars, l'armée française passa le mont Genèvre, et le roi arriva à Chaumont le 3. Des négociations s'ouvrirent alors entre le cardinal et le duc de Savoie; mais lorsqu'il fut évident que les pourparlers ne pouvaient aboutir qu'à faire perdre du temps à l'armée, le cardinal se résolut à forcer le passage et prévint le roi de sa résolution.

M. le Cardinal donna avis à toutes les troupes de la résolution de S. M. et écrivit au roi que le lendemain à la pointe du jour, il lui rendroit les passages assurés: et comme il étoit deux heures de nuit lorsqu'on porta cette nouvelle, le roi plein d'ardeur et de courage dit qu'il ne désiroit pas que cela se passât sans lui et qu'il vouloit être de la partie ; ce qui le fit monter à cheval après avoir ordonné ce que le corps d'armée qui étoit autour de lui avoit à faire, et des troupes dont il vouloit être suivi. Il partit d'Oulx le lundi 5 mars, à dix heures du soir, fut à Chaumont, distant de quatre lieues de là, dans une nuit si noire, que tant à cause de cette obscurité que de la multitude des neiges qui étoient tombées, S. M. fut quasi toujours à pied ; et à son arrivée, qui fut trois heures devant jour, alla droit à la chambre de M. le Cardinal, qu'il trouva avec MM. les maréchaux de Créquy , de Bassompierre et de Schomberg, dressant les ordres du combat; ce que le roi ayant approuvé voulut seulement joindre sa garde de mousquetaires à cheval, pour être avec les enfans perdus. Mais cette troupe fut bien grossie, s'y trouvant plus de deux cens, ou princes ou seigneurs, où parmi les principaux de la troupe étoient monseigneur le comte de Soissons, MM. de Longueville, comtes de Harcourt et de Moret, duc de la Valette, marquis de Brézé, de la Meilleraye et autres.

L'attaque des barricades fut faite le mardi sixième mars, à sept heures au matin en cette sorte.

Le duc de Savoie avoit fait faire à un quart de lieue de Chaumont, proche du lieu où les confins de France et de Piedmont se rencontrent, une barricade. A un quart de lieue plus bas, au dessous du fort de Telasse (qui est du Piedmont), y en avoit une autre, plus forte, bien flanquée et fort haute, qui fermoit un passage étroit et creux entre deux montagnes ; et à cent pas au delà une troisième qui défendoit la seconde, laquelle recevoit aussi un grand secours de ce fort de Telasse, situé sur un rocher, au pied duquel il falloit passer à la merci du canon et des mousquetades dès le millieu desdites montagnes, fortifié de 25 ou 30 redoutes qui flanquoient le dedans des barricades, la contrescarpe et toutes les avenues. Ces barricades étoient de 12 pieds d'épaisseur, 20 de hauteur, le fossé profond et large de 8, et garnies de 2700 hommes pour les défendre.

Le même jour mardi, six à sept heures au matin, le roi après avoir ouy la messe, se trouvant en personne au champ de bataille, ayant fait choix et donné l'ordre aux troupes qui devoient combattre, envoya le sieur de Comminges à la première barricade des Piedmontois pour dire de sa part à celui qui y commandoit, qu'il eût à laisser le passage libre, afin que les maréchaux des logis de son armée allassent les marquer devant Suze, pour la commodité de son passage, avec assurance d'y entrer comme ami. Le comte de Verrue se présenta, et après que le sieur de Comminges se fut acquitté de sa commission, il lui dit que voyant l'armée du roi en l'état où elle étoit, il n'y avoit point d'apparence qu'elle vint avec dessein de paix ; qu'il le prioit lui donner temps de parler à Son Altesse (le duc de Savoie), qui n'étoit qu'à 500 pas de là, pour lui rendre une réponse certaine. Aucuns ont écrit que le comte de Verrue lui dit qu'ils défendroient bien leurs passages et que l'on n'avoit pas affaire aux Anglois. Le sieur de Comminges

répartit qu'il n'avoit pas charge d'attendre, que bientôt il sauroit que les François ne faisoient point de différence des Anglois à ceux de Piedmont et qu'ils savoient aussi bien battre les uns que les autres, et soudain s'étant retiré, le combat commença.

Les maréchaux de Bassompierre et de Schomberg devoient donner au grand chemin qui va à Suze, où étoit la plus forte des barricades; et le maréchal de Créquy avec le comte de Saulx, son régiment et quelques autres, donner sur la main droite, forcer d'autres barricades qui y étoient et gagner le derrière des ennemis, afin que se trouvant enveloppés des deux côtés par un chemin étroit entre la rivière de la Douëre et la montagne, on acquît par ce moyen la victoire tout entière. Et si cela eût été exécuté, il est indubitable qu'il ne s'en pouvoit sauver un seul et que le duc de Savoie et son fils ne pouvoient s'exempter d'y demeurer, ou morts, ou pris. Il survint quelque chose qui empêcha que cet ordre ne fût entièrement exécuté. Le comte de Saulx alla selon l'ordre qui lui avoit été donné; et les maréchaux de Créquy et de Bassompierre partirent ensemble pour aller au combat, assistés des sieurs d'Auriac, commandeur de Valençay, et de Toiras, maréchaux de camp; le sieur de Drouet le fils, lieutenant de son père dans le régiment des Gardes, commandoit les Enfants perdus, qui étoient cent ou six vingts, choisis dans ledit régiment; après eux marchoient les Mousquetons du roi, et puis les autres compagnies des Gardes. Le duc de Longueville étoit à la tête de la noblesse volontaire : les ducs de la Trémoille et d'Halluin étoient chefs de file, comme aussi les sieurs de Liancourt, de Brézé et de Saint-Simon [1]. Ces troupes étoient soutenues du régiment des Suisses, d'Estissac et Navarre, qui s'avançoient à la main gauche. Le comte de

[1] Premier gentilhomme et premier écuyer du roi, père du duc de Saint-Simon, auteur des Mémoires.

Saulx suivant sa pointe rencontre les barricades défendues par Marc Antoine Bélon, piedmontois, les force, tuant quasi tout ce qui lui fit résistance. Or, comme c'étoit le maréchal de Créquy qui avoit pris l'ordre de tout ce qu'il falloit faire, et n'ayant pas eu le loisir de le faire entendre à son fils à l'instant qu'ils se séparèrent, cela fut cause qu'ayant forcé la barricade et se trouvant maître du passage, il crut faire assez que de le conserver ; là où, si ledit sieur maréchal y eût été, il eut descendu en bas et repris le chemin de Suze, où dans l'effroi qui fut tout aussitôt, il ne se fût pas sauvé un seul homme. De quoi tous messieurs les maréchaux eurent bien du regret, de ce qu'une petite jalousie d'honneur eût été cause par accident d'empêcher un si bel effet. En cette défaite de Bélon, on gagna 9 drapeaux qui furent soudain apportés au roi, cent ou six vingts prisonniers, entre lesquels étoient trois de leurs capitaines, leur sergent-major, trois lieutenans ; le reste demeura sur la place ou prit la fuite.

En même temps le régiment de Navarre, conduit par le marquis de Tavannes, montant avec grande peine sur l'autre coteau, menaçoit d'en haut les ennemis, lesquels voyant venir de front à eux le régiment des Gardes et les Suisses, qui donnoient à l'envi des François, et tous ensemble suivis de fort près de la propre personne du roi et de M. le Cardinal, donnèrent d'une telle impétuosité, que, comme si c'eût été un coup de tonnerre, ils firent ouverture dans le détroit de ces montagnes retranchées, remparées et flanquées de telle sorte que le lieu sembloit imprenable.

Des gens du duc de Savoie il y en eut bien 300 de tués et quantité de blessés. Le comte de Verrue fut blessé à la joue, et le marquis de Ville, général de la cavalerie dudit duc, eut une épaule rompue d'un coup de mousquet, ce qui l'empêcha de se retirer de Suze, où le roi le fit panser soigneusement.

Sa Majesté ayant envoyé sommer celui qui étoit dans

le fort de Taillon, qui est au duc de Savoie, à un quart de lieue de Chaumont à main droite sur le chemin de Suze, le capitaine qui y étoit répondit qu'il vouloit garder sa foi à son maître; mais trois heures après il en sortit avec 300 hommes, se sauvant dans les montagnes, laissant ce fort entre les mains des paysans qui l'abandonnèrent aussitôt; et dès le lendemain au matin, le roi y fit mettre 100 hommes pour le garder. Ce fort est situé sur une fort haute montagne, étant de difficile accés, bien flanqué et retranché, et pouvoit tenir longtemps, n'eût été la crainte que ceux de dedans eurent de ne pouvoir être secourus.

Ceux qui étoient en garnison dans le fort Sainte-Marie (citadelle de Suze), ayant demandé trêve pour quelque temps, le roi leur accorda, pendant lequel il fit avancer 2000 hommes d'infanterie et 2000 de cavalerie, conduits par les sieurs maréchaux de Créquy et de Bassompierre, plus avant dans le Piedmont jusques à Boussolains à une lieue et demie de Suze; mais comme les troupes passoient sur le pont à main gauche de la ville, et cette trêve étant déjà expirée, ceux de la citadelle prirent ce temps à leur avantage, et à coups de canon et mousquetades ne cessèrent une heure durant de tirer sur ceux qui passoient; et quoiqu'il fût tiré sur eux plus de 2000 coups de mousquet et plus de 200 coups de canon, il n'en fut tué et blessé qu'une douzaine.

Le roi commanda au sieur de Beins d'aller reconnoître cette citadelle, ce qu'il fit; et en présentant le plan à Sa Majesté à Chaumont, lui dit qu'elle étoit forte d'assiette, pour n'être sujette à la mine étant sur un rocher, ni à la sappe, parce qu'elle étoit bien flanquée; qu'on ne la pouvoit attaquer pied à pied, pour n'y avoir aucun terrain à l'entour, et moins par assaut, à cause de la hauteur de ses précipices. Toutefois nonobstant toutes ces difficultés et impossibilités, le roi se résolut de l'emporter; et pour cet effet, le 10 de mars, par le

commandement de Sa Majesté le régiment d'Estissac se logea sur le mont le plus près de de la citadelle, qu'on appelle la Brunette.

II.

Récit de Bassompierre[1].

M. le prince de Piémont arriva le dimanche 4 à Chaumont pour traiter avec M. le Cardinal et nous ; M. de Créqui et moi le fûmes conduire jusques par delà la grande barrière, que nous eûmes loisir de reconnoître. Le lundi 5, il nous envoya un courrier, et l'après-dîner M. le Cardinal étant allé sur la frontière, le comte de Verrue y arriva, qui étant entré en particulier avec M. le Cardinal, furent plus de deux heures à contester ; au bout desquelles M. le Cardinal et moi, auquel il fit entendre les offres du comte de Verrue, lesquelles nous ne fûmes d'avis qu'il acceptât. Sur quoi tout traité fut rompu ; dont il envoya donner avis au roi, lui conseillant de venir : ce qu'il fit toute la nuit, et arriva sur les trois heures du matin. Cependant M. de Créqui et moi, avec les maréchaux de camp, tînmes conseil de l'ordre que nous avions à tenir ; qui fut que les régimens des Gardes françoises et suisses donneroient à la tête ; que le régiment de Navarre auroit l'aile droite, et Estissac la gauche. Que les deux ailes feroient monter deux cents mousquetaires chacune contre les montagnes, tant qu'ils auroient gagné l'éminence sur les gardes des barricades, et qu'ils les auroient outre-passés. Cela fait, au signal que nous donnerions, ils feroient leurs dé-

[1] Le maréchal de Bassompierre, né en 1579, mort en 1646, a écrit d'importants mémoires allant de 1584 à 1640. Leur style est vif et agréable.

charges par derrière la barricade, comme nous l'attaquerions par devant avec les deux régimens des Gardes. Que le comte de Saulx, avec son régiment, iroit passer au dessous de Talasse, par des chemins extravagans, que des paysans du lieu lui montreroient, et viendroit ensuite descendre dans Suze, et prendre les ennemis par derrière, en cas qu'ils nous résistassent encore. Qu'en même temps on feroit attaquer Salon par un autre régiment, ce que M. d'Auriac entreprendroit. Cet ordre fait, nous commençâmes à onze heures du soir à faire passer les troupes par Chaumont. Il faisoit un très-mauvais temps, et il y avoit sur terre deux pieds de neige.

Le mardi 6 de mars, le roi arriva sur les deux heures du matin à Chaumont, avec MM. le comte de Soissons, de Longueville, de Moret, le maréchal de Schomberg, d'Aluin, de la Valette et autres. Nos troupes passèrent : à savoir, sept compagnies des Gardes, six de Suisses, dix-neuf de Navarre, quatorze d'Estissac, et quinze de Saulx, et les mousquetaires à cheval du roi. Le comte de Saulx et son régiment partirent dès trois heures, pour aller où ils étoient ordonnés ; le reste demeura à cinq cents pas de Talasse en bataille. Nous avançâmes aussi six pièces de canon de six livres de balles, menées au crochet, pour forcer les barricades. D'Estissac eut ordre de laisser cent hommes à la garde du parc de l'artillerie. L'ordre fut que chaque corps jetteroit devant lui cinquante enfans perdus, soutenus de cent hommes, lesquels seroient soutenus de cinq cents ; nous logeâmes les princes et seigneurs à la tête de cinq cents hommes des Gardes. Sur les six heures du matin, M. de Créqui et moi, avec MM. de la Valette, Valençay, Toiras, Canaples et Tavannes, mîmes nos troupes en l'ordre susdit. Le roi en ce même temps, avec M. le Comte et M. le Cardinal, eût voulu que les mousquetaires fussent mêlés avec les enfants perdus des Gardes. Nous envoyâmes de la part du roi le sieur de Comminges avec un trom-

pette, demander passage pour l'armée et la personne du roi, au duc de Savoie. Mais comme il approcha de la barricade, on le fit arrêter, et le comte de Verrue sortit lui parler et lui répondit que nous ne venions point en gens qui voulussent passer en amis; et que cela étant, ils se mettroient en si bon état de nous empêcher, que si nous le voulions entreprendre, nous n'y gagnerions que des coups. Après que Comminges nous eut rapporté cette réponse, j'allai, parceque j'étois en jour de commander, trouver le roi qui étoit cent pas derrière nos enfans perdus, plus avancé que le gros des cinq cents hommes des Gardes, pour lui demander congé de commencer la fête, et lui dis : « Sire, l'assemblée est prête, les violons sont entrés, et les masques sont à la porte; quand il plaira à Votre Majesté nous donnerons le ballet. » Il s'approcha de moi, et me dit en colère : « Savez-vous bien que nous n'avons que cinq cents livres de plomb dans le parc de l'artillerie? » Je lui dis: « Il est bien temps maintenant de penser à cela; faut-il que pour un des masques qui n'est pas prêt, le ballet ne se danse pas? laissez-nous faire, Sire, et tout ira bien. — M'en répondez-vous, me dit-il? — Ce seroit témérairement fait à moi, lui répondis-je, de cautionner une chose si douteuse; mais bien je vous réponds que nous en viendrons à bout à notre honneur, où j'y serai mort ou pris. — Oui, mais, dit-il, si nous manquons, je vous reprocherai. — Qu'en sauriez-vous dire autre chose, lui repartis-je, si nous manquons, que de m'appeler marquis d'Uxelles[1]; car il avoit failli de passer à Saint-Pierre; mais je me garderai bien de recevoir cette injure; laissez-nous faire seulement. » Alors M. le Cardinal lui dit: « Sire, à la mine de M. le maréchal, j'en augure tout bien; soyez-en assuré. » Sur ce je m'en vins à M. de Créqui, et mis pied à terre avec lui, ayant donné le signal du combat. M. le maréchal de

[1] Qui fut battu, en 1628, à Saint-Pierre, dans la province de Coni.

Schomberg, qui ne faisoit que d'arriver, ayant été contraint de demeurer derrière pour la goutte qu'il eût, s'en vint à cheval voir la fête. Nous passâmes le bourg de Talasse, que les ennemis avoient quitté; au sortir de ce village nous fûmes salués de quantité de mousquetades des ennemis qui étoient sur les montagnes et à la grande barricade, et de quantité de canonnades du fort de Talasse. Et comme nous nous avancions toujours, M. de Schomberg fut blessé aux reins d'une mousquetade qui venoit des montagnes à gauche. Lors les nôtres des deux ailes ayant gagné les éminences, tirèrent au derrière de la barricade, et nous y donnâmes tête baissée. Nous leur fîmes abandonner; alors nous les suivîmes si vivement, qu'ils n'en purent garder aucune de celles qu'ils avoient. Ensuite y entrant pêle-mêle avec eux, le commandeur de Valençay prit le haut à la gauche avec les Suisses, où il fut blessé d'une mousquetade au genou, et en chassa les Valésiens que le comte de Verrue menoit; son cheval y fut pris. Je donnai par le bas avec M. de Créqui et les François, où le marquis Ville fut fort blessé. Nous suivîmes si vivement notre pointe, que sans la résistance qu'y fit, près d'une chapelle, un capitaine espagnol et peu de soldats à nos enfans perdus, qui donna le loisir au duc et au prince de se retirer, ils étoient tous deux pris. Nous vînmes sans arrêter jusques sur le haut, à la vue de Suze, où d'abord on nous tira force canonnades de la citadelle de Suze; mais nous étions si animés au combat, et si joyeux d'avoir obtenu la victoire, que nous ne faisions aucun état de ces coups de canon. Je vis une chose qui me contenta fort de la noblesse françoise qui étoit là, parmi laquelle MM. de Longueville, de Moret et d'Haluin, M. le premier écuyer, et plus de 60 autres qui étoient avec nous; une canonnade donna à nos pieds qui nous couvrit tous de terre. La longue connoissance des canonnades m'avoit appris plus qu'à eux, que dès que le coup est donné il n'y a plus de péril; ce

qui me fit d'abord jeter les yeux sur la contenance d'un chacun, et voir quel effet ce coup auroit fait en eux. Je n'en aperçus pas un qui fit aucun signe d'étonnement, non pas même d'y prendre quasi garde. Un autre tua parmi eux un gentilhomme de M. de Créqui, dont ils ne firent aucun semblant. J'eus en marchant à la barricade un de mes gardes tué, sur lequel j'étois appuyé. Un autre poursuivant chaudement avec les enfans perdus, fut tué sur le pont de Suze ; un gentilhomme des miens y eut une mousquetade sur le cou du pied, dont il est demeuré estropié; c'étoit celui qui commandoit ma galiote à La Rochelle, nommé du Val. Aucuns de nos enfans perdus entrèrent même dans la ville pêle-mêle avec les ennemis, et y furent pris prisonniers; et nous eussions à l'heure même forcé Suze, si nous n'eussions fait retirer nos gens, parce que nous voulions conserver la ville sans la piller, pour servir de logement au roi. Peu après être venus sur ce tertre, M. de Créqui avec M. de la Valette allèrent loger à gauche en des maisons sur la descente avec les Gardes, et moi avec Toiras et Tavannes primes à la droite en descendant, et y logeâmes Navarre. Le commandeur, quoique blessé, alla mettre les Suisses de l'autre côté de la ville, afin d'empêcher que rien n'en sortît. Quoi fait, M. de Créqui et moi prîmes notre logement aux Cordeliers du faubourg de Suze, et tous les princes et la noblesse y vinrent repaître avec nous joyeux et contens d'avoir si bien et si heureusement servi le roi, qui nous envoya l'abbé de Beauvau premièrement, et puis son écuyer de quartier, pour dire à M. de Créqui et à moi la satisfaction qu'il avoit de nous, et la reconnoissance perpétuelle qu'il en auroit ; nous blâmant néanmoins M. de Créqui et moi, de ce qu'étant ses lieutenans généraux, nous avions voulu donner avec les enfans perdus, et nous mandant qu'il ne nous envoyeroit plus ensemble, parce que par émulation l'un de l'autre nous faisions ce préjudice à son service. Que si nous nous y eussions fait tuer,

outre la perte qu'il eût faite de deux telles personnes, le désordre se fût mis dans cette occasion, faute de chefs pour la commander. Nous lui mandâmes qu'il y a des choses qui se doivent faire avec retenue, et d'autres avec précipitation; que celle-ci étoit une affaire où il ne falloit point marchander, mais y mettre le tout pour le tout; parce que si nous eussions été repoussés à la première attaque, nous l'eussions ensuite été à toutes les autres, et que des soldats qui voient de tels chefs à leur tête, y vont avec bien plus de courage et de résolution. Pendant le combat des barricades, M. le comte de Saulx, qui étoit allé par dessous Taillon, pour prendre les ennemis par derrière, eux qui s'en doutoient avoient mis sur l'avenue où il devoit passer, le colonel Belon, avec son régiment pour la garder; mais il les surprit à la pointe du jour, et défit le régiment, prit plus de vingt officiers prisonniers, et rapporta neuf drapeaux des dix dudit régiment; puis se vint joindre à nous aux Cordeliers, d'où nous envoyâmes sur les cinq heures du soir sommer la ville de se rendre, et le château aussi, ce qu'ils firent; et nous ayant donné des ôtages, nous différâmes d'y entrer ce jour-là, craignant un désordre, et que la ville fût pillée par nos soldats, ardens et échauffés par la précédente défaite, et y entrant de nuit. M. de Senneterre vint à l'entrée de la nuit nous trouver, et nous dire encore de belles paroles de la part du roi et de M. le Cardinal, qui nous écrivit comme de sa part, et que nous facilitassions son passage. Nous lui donnâmes un trompette, et dix de mes gardes pour l'accompagner.

Le mercredi 7, ceux de Suze nous vinrent porter les clefs de leur ville, où nous envoyâmes Toiras, pour en prendre possession et y faire faire nos logemens. M. le Cardinal vint dîner chez moi aux Cordeliers, où après nous tînmes conseil.

III.

Récit de Pontis.

Le roi étant arrivé à Briançon, où il y a une montagne qu'on ne descend que sur des ramasses, qui est une espèce de chaise derrière laquelle est celui qui la conduit et qui la fait descendre et rouler avec une prodigieuse vitesse par ces chemins escarpés, Sa Majesté me dit que, comme j'étois le guide, il falloit que je ramassasse le premier. La fille du consul du pays se présenta pour me conduire. Le roi d'abord eut peine de voir qu'une fille entreprît une chose qu'il croyoit si périlleuse; mais quand on l'eut assuré que cette fille entendoit fort bien le métier, il dit en riant; « Hé bien! nous serons au moins sages à ses dépens. » Je me mis donc sur la ramasse sous la conduite de cette fille, et descendis comme un trait cette montagne sur les neiges. Étant remonté ensuite à pied la même montagne pour venir dire au roi qu'il n'y avoit nul péril, il se mit sur une de ces ramasses conduite par le consul, père de la fille qui m'avoit conduit, et descendit avec autant de vitesse et de bonheur que j'avois fait. Il récompensa cet homme d'un privilége, et de quelques pistoles qu'il lui donna. Tous ceux qui accompagnoient le roi descendirent de la même sorte. Quant à l'armée, on lui avoit fait prendre un chemin plus long pour passer plus aisément.

Lorsque le roi se fut avancé avec toute son armée jusqu'à une lieue de la ville de Suze, il commanda à M. de Comminges, capitaine aux Gardes, de s'en aller le lendemain avec ses maréchaux des logis à Suze, pour préparer son logement et celui de toute la cour. Il me donna ordre en même temps d'accompagner M. de Comminges, afin que si le comte de Verrue qui

gardoit le pas de Suze nous donnoit passage, je retournasse lui en faire le rapport, et qu'en cas qu'il le refusât nous observassions la manière et les endroits par où l'on pourroit l'attaquer. Nous partîmes donc le lendemain, douze ou quinze de compagnie. Étant arrivés à deux cents pas du détroit, on fit sonner de la trompette; et aussitôt le comte de Verrue envoya un officier avec dix ou douze soldats, pour savoir qui c'étoit et ce qu'on vouloit. M. de Comminges demanda à cet officier qui étoit celui qui commandoit, parce que le roi l'avoit envoyé pour lui parler. Celui-ci nous dit de demeurer au lieu où nous étions, nous promettant de revenir aussitôt nous faire réponse. Après qu'il eût fait son rapport au comte de Verrue, qui gardoit, comme j'ai dit, ce détroit avec environ deux mille hommes, il revint à l'heure même nous dire que le comte venoit lui-même nous parler, et qu'il n'étoit pas nécessaire que nous avançassions davantage; ce qu'il disoit afin de nous empêcher de reconnoître le détroit. Le comte de Verrue s'avança ensuite avec deux cents mousquetaires, et, après qu'il nous eût salués fort civilement, M. de Comminges lui dit: « Monsieur, le roi mon maître m'a commandé d'aller aujourd'hui à Suze pour lui préparer son logis, parce qu'il veut demain y aller loger. » M. le comte de Verrue lui répondit avec beaucoup de civilité: « Monsieur, Son Altesse tiendroit à grand honneur de loger Sa Majesté; mais, puisqu'elle vient si bien accompagnée, vous trouverez bon, s'il vous plaît, que j'en avertisse auparavant Son Altesse. — Quoi donc, monsieur, lui repartit M. de Comminges, est-ce que vous ne voulez pas nous laisser passer? — Monsieur, lui répliqua le comte de Verrue, vous trouverez bon, comme je vous ai dit, que j'en donne avis auparavant à Son Altesse. » M. de Comminges lui répondit: « Je m'en vais donc, monsieur, en faire mon rapport au roi. — Vous pouvez faire ce qu'il vous plaira, lui repartit le comte. »

Nous prîmes ensuite congé de lui, et allâmes retrouver Sa Majesté, qui témoigna n'être point choquée de la réponse du comte de Verrue, et dit au contraire qu'il avoit répondu en homme d'esprit et comme un grand capitaine. De son côté aussi Elle se disposa à faire l'action d'un grand roi, en donnant à l'heure même tous les ordres pour attaquer le pas de Suze. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette occasion célèbre, dont on a depuis tant parlé, fut que les ennemis nous attendant de pied ferme à ce détroit, qu'il nous eût été impossible de forcer, furent bien surpris de voir le comte de Saulx, qui, après avoir fait nettoyer les neiges avec des pelles, et grimpé sur ces hautes montagnes, vint fondre tout d'un coup sur eux et les investir par derrière. Ils lâchèrent pied aussitôt, et quittèrent toutes leurs fortifications ; de sorte qu'ils ne donnèrent pas le loisir à nos troupes de leur faire sentir la pesanteur du bras du roi de France, à qui ils avoient osé refuser le passage. Il y eut néanmoins beaucoup des nôtres de tués ensuite par le canon de Suze, qui fouettoit et nettoyoit d'une étrange sorte tout le chemin. Le maréchal de Schomberg y fut blessé ; mais sa blessure ne le rendit que plus glorieux et plus hardi contre les ennemis. Suze se rendit aussitôt à Sa Majesté ; et la paix ayant été faite ensuite, le roi y fut visité par Son Altesse. Sa Majesté, ayant voulu lui rendre sa visite, fit ce qu'elle put pour tâcher de la surprendre, mais elle ne le put ; car le duc en ayant été averti descendit en bas au devant du roi, qui lui dit : « J'avois envie de vous surprendre, et d'aller jusque dans votre chambre. » A quoi Son Altesse repartit agréablement, qu'un grand roi comme il étoit ne pouvoit pas facilement se cacher. Et comme le roi et le duc passoient avec un grand monde sur une galerie qui n'étoit pas des plus fortes, le roi ayant dit à M. de Savoie qu'ils se hâtassent de peur que la galerie ne tombât sous eux, le duc lui fit encore cette

réponse agréable, qu'on voyoit bien que tout trembloit sous un si grand roi. Sa Majesté lui fit voir toute son armée, et lui donna le plaisir de considérer l'éclat de la noblesse françoise, après lui avoir fait sentir quelque temps auparavant la force et la grandeur de leur courage.

IV.

Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis pour lui annoncer la victoire du Pas de Suze et le traité avec le duc de Savoie.

Après sa défaite dans les retranchements de Suze, le duc de Savoie céda et signa, le 11 mars, un traité avec Louis XIII. Il ouvrait les passages des Alpes à l'armée française qui allait au secours de Casal, et dorénavant il rendait libres les communications entre la France et le Montferrat. Il s'engageait à ravitailler Casal, en y envoyant, aux frais du roi toutefois, munitions, vivres, blé, vin, etc. Il promettait que les Espagnols lèveraient le siége de Casal, et s'engageait à joindre ses forces à celles de la France s'ils refusaient d'exécuter l'engagement qu'il contractait en leur nom. Le roi, de son côté, promettait de faire céder au duc de Savoie, par le duc de Mantoue, la ville de Trin, à la condition que le duc de Savoie renoncerait à toutes ses prétentions sur le Montferrat et en reconnaîtrait la possession au duc de Mantoue. Pour sûreté de l'exécution de toutes ses promesses, le duc de Savoie livrait au roi la citadelle de Suze.

Les Espagnols, qui n'avaient que 10,000 hommes devant Casal, ne jugèrent pas à propos d'attendre les 25,000 soldats qu'amenait Louis XIII; ils levèrent le siége le 16 mars, et Casal se trouva ainsi délivré. Le commandant Guron eut le plus grand honneur de sa belle et longue défense.

Écrit au camp de Chaumont, le 14 mars 1629.

Madame ma mère, voulant croire que mon oncle le duc de Savoie a été autant porté à me donner contentement de son mouvement propre que par la connois-

sance qu'il a eue du bon état de mes troupes, dont un petit nombre seulement avoit déjà emporté ses barricades et franchi le pas de Suze; je n'ai voulu différer davantage à vous témoigner que comme j'avois trouvé fort étrange la résistance que j'avois rencontrée en ce passage qui me devoit être libre, aussi ai-je reçu satisfaction de ce que mon oncle apportant, peu de jours après ce premier succès, un changement qui m'a été bien agréable, a mis la citadelle de Suze et le fort de Ialasse en ma puissance, ainsi que la ville et le fort de Iallon y étoient il y avoit déjà quelques jours. Et bien que cette citadelle et ce second fort ne pussent aller guères loin, ni supporter la pesanteur de mes armes, j'ai été bien content qu'ils m'aient été mis entre les mains de cette sorte, n'ayant rien de plus cher que de conserver autant qu'il m'est possible ma noblesse, qui est si prodigue de son sang pour me bien servir; et étant bien aise aussi que ceux qui doivent être attachés à moi par des liens qui leur ont été toujours aussi avantageux qu'honorables soient emportés à ce que je puis attendre d'eux. Ce que je me veux promettre qu'ils continueront dorénavant aux occasions qui s'offriront, vous dépêchant exprès le sieur marquis de Mortemar pour vous porter cette bonne nouvelle. Je vous dirai comme hier mes Suisses entrèrent dans la citadelle de Suze, et les particularités de quelques allées et venues qui se sont faites; de sorte que m'en remettant sur lui je n'allongerai cette lettre que pour vous dire qu'ayant maintenant en ma puissance Suze, ladite citadelle et les deux forts, et mon oncle le duc de Savoie s'étant accommodé avec moi de la manière que vous voyez, je n'aurai rien en mon chemin qui ose me faire obstacle et entreprendre de m'empêcher de faire lever le siége de Casal et de le munir de ce qui est nécessaire. Je vous ajouterai que mon cousin le cardinal de Richelieu m'a si dignement servi en cette occasion, que je ne vous puis dire combien je suis satis-

fait de son soin et de sa vigilance, qui me fait espérer que le reste de mon entreprise suivra de même, et que Dieu, s'il lui plaît, continuera de favoriser mes desseins, de quoi je le prie de tout mon cœur, et de vous donner en toutes choses autant de contentement que je vous en souhaite, vous tenant, Madame ma mère, en sa sainte et digne garde.

PRISE DE PRIVAS.

1629.

Après la victoire du Pas de Suze et la paix avec la Savoie, Richelieu résolut de terminer la guerre contre les Protestants, qui étaient encore en armes dans le Languedoc, sous la conduite du duc de Rohan, soutenu par les Espagnols qui désiraient « conserver la guerre en France. » Rohan attaqué par 50,000 hommes ne put tenir la campagne et se contenta de défendre quelques villes. Privas, qui était la plus forte place des Protestants dans les Cévennes, fut attaquée la première, le 19 mai, et tomba au pouvoir de Louis XIII au bout de quelques jours.

I.

Récit du cardinal de Richelieu.

Le cardinal conseilla au roi de faire sommer Privas, afin que le roi n'usât de rigueur envers cette ville-là qu'après avoir tenté toutes les voies de la clémence ; la sommation fut faite le 21. Le cardinal, quant et quant, proposa au roi qu'il trouvât bon d'investir la place du côté qui leur étoit demeuré du tout libre, lui représentant qu'il étoit question de leur fermer cette porte qui leur étoit ouverte et pour recevoir du secours et pour

se sauver quand ils voudroient. Ce conseil ne fut pas plutôt exécuté, que les assiégés se résolurent à traiter ; à quoi ils furent contraints le lendemain, après qu'on eût emporté par une attaque, la plus rude et la plus forte qui ait été faite en aucun siége, une corne qu'ils avoient faite pour fortifier un endroit de leur ville qu'ils estimoient le plus foible, et qui en effet étoit mauvais. Le lendemain, qui fut le 27, il y eut trève accordée pour retirer les morts, que les assiégés trouvèrent en si grand nombre qu'ils en furent épouvantés. Saint-André-Montbrun, qui y commandoit, ne pouvoit plus rassurer les soldats, et pensa à se rendre ; il envoya, pour ce sujet, un des siens deux ou trois fois à Gordes, capitaine des Gardes de Sa Majesté, qu'il connoissoit de longue main, duquel ne recevant point réponse, sinon qu'il se falloit rendre à discrétion, il lui échappa enfin de lui dire qu'il étoit au désespoir, et qu'il y avoit tel désordre parmi les gens de guerre, qu'il n'y avoit plus de gardes aux portes, qu'un chacun ne demandoit plus qu'à se sauver. On avoit inclination à croire que cette parole fût véritable, parce qu'on la désiroit ; mais elle fut néanmoins tenue pour suspecte ; d'Effiat et Gordes eurent le commandement de trouver moyen de s'en éclaircir. Les habitans eurent appréhension du pourparler du gouverneur, qui leur dit franchement qu'il tâchoit de traiter pour les gens de guerre, qu'ils pouvoient en faire autant pour eux. Cela les étonna de telle sorte, que quelques uns commencèrent à ployer bagage et à se jeter hors de la ville à la merci de la nuit, pour gagner les Boutières. D'autres les suivirent. Ce bruit étant répandu, ils prirent tous l'alarme si chaude, que chacun s'enfuit si vite, que la plupart laissèrent leur souper qui étoit encore au feu. Les uns fuirent dans les montagnes et tombèrent la plupart entre les mains des nôtres, qui en tuèrent partie et en prirent aucuns qui furent pendus jusqu'au nombre de cinquante, et les autres envoyés aux galè-

res. Tout le reste avec les gens de guerre se retirèrent dans le fort de Tolon, assis sur le sommet d'une montagne à mille pas de la ville, et s'y enfuirent avec une telle précipitation, qu'ils n'y emportèrent avec eux ni vivres ni munitions. Le marquis d'Effiat et Gordes, selon le commandement du roi, s'approchant de la ville, étoient étonnés de ne trouver point de sentinelles, et passant plus avant le furent encore davantage quand ils trouvèrent les portes ouvertes et sans garde. Ils envoyèrent quelques mousquetaires dans la ville pour découvrir ce qui s'y passoit; mais ils la trouvèrent vide d'habitans; ils commencècent à crier vive le roi.

A cette parole inespérée les régimens des Gardes et de Phalsbourg, qui étoient les plus proches, y entrèrent, et ensuite toute l'armée. Cependant d'Effiat et de Gordes allèrent au château, où ils ne trouvèrent aussi personne; mais poussant outre jusqu'au fort de Tolon, Saint-André parut, qui leur dit qu'il ne falloit pas attendre qu'il se rendît, si on ne lui promettoit la vie et à ses compagnons. S. M. n'y voulut point entendre, mais s'affermit à ne les vouloir recevoir qu'à discrétion. Durant ces allées et venues, Montbrun s'avisa d'aller lui-même trouver Gordes, croyant, par ce moyen, obtenir facilement ce qu'il demandoit. Comme il étoit venu sans sauf-conduit, il fut arrêté et envoyé à la tête du régiment des Gardes devant ledit fort les sommer de se rendre; ce qu'ils firent à discrétion.

S. M. étoit résolue d'en faire pendre une partie des plus coupables; mais il en arriva tout autrement: car comme les gens de guerre entroient dans ledit fort pour empêcher qu'il n'y arrivât du désordre, quelques huguenots, par hasard, ou, comme d'autres pensent, de propos délibéré, étant désespérés, dirent tout haut qu'il valoit mieux périr par le feu que par la corde qu'ils appréhendoient, parce que leurs chefs s'étoient rendus à discrétion, et mirent le feu aux poudres. Ce feu en

brûlà quelques-uns, et tout le reste se jeta d'effroi, du bastion sur lequel ils étoient, hors du fort qui étoit entouré de toute l'armée du roi, d'autant qu'on l'avoit bloqué devant qu'ils voulussent se rendre.

Lors tous les gens de guerre, croyant qu'on eût fait sauter leurs compagnons qui étoient au-dessus de ce bastion dans un donjon qui est au haut, s'acharnèrent tellement sur tous ceux qui s'étoient jetés du haut en bas, qu'ils en tuèrent plus de quatre cents, et ce avec telle furie et tel désordre, que plusieurs de l'armée du roi y furent tués, et des principaux officiers de l'armée eurent bien de la peine à s'en garantir. Six heures après que les soldats entrèrent dans la ville, le feu s'y mit en telle sorte, que, quelque ordre qu'on y pût mettre de la part du roi, il ne put être éteint, semblant être une punition divine de tant d'embrasemens qu'ils avoient faits aux églises. Cette ville avoit toujours été le siége de l'hérésie en ces quartiers, et où l'on avoit exercé impunément depuis quarante ans toutes les voleries et cruautés incroyables contre les catholiques, tel de ceux qui furent pendus en cette occasion ayant confessé en avoir tué jusqu'à cent de sang-froid.

On fit ce que l'on put pour l'empêcher de brûler, et il ne resta pas une maison que le feu n'eût mise en cendres. On n'étoit point du tout résolu de la donner au pillage; mais la nuit elle fut abandonnée des habitans, qui laissèrent les portes ouvertes et donnèrent lieu par ce moyen aux soldats d'y entrer et la piller tout ensemble. On n'omit aucun ordre pour empêcher que ceux qui s'étoient retirés dans le fort de Tolon ne reçussent du mal par la furie des soldats, et eux-mêmes s'exposèrent par force, se jetant en bas de leurs fortifications, et donnant sujet aux gens de guerre d'exercer leur cruauté sur eux par le feu avec lequel quelques désespérés pensoient se brûler avec les gens du roi.

Le roi se consola de cette rigueur non volontaire qui arriva, parce qu'il espéroit que la bonté dont il useroit

envers les villes qui se rendroient volontairement, feroit connoître à beaucoup l'avantage qu'ils auroient à se mettre de bonne heure en l'obéissance sans attendre qu'on les y contraignît. Mais la bonté de Dieu, qui ne permet pas que sa divine justice en ce monde use de châtiment que pour un plus grand bien de ceux qu'elle punit, parut admirable en ce que, de quarante ou cinquante que le roi fit pendre, il n'y en eut quasi un seul qui ne voulût mourir catholique, et ceux mêmes qui étant blessés à mort s'enfuyoient, demandant des prêtres qui les réconciliassent à l'église avant mourir. Le roi, par ses lettres patentes du mois de juin, déclara tous les biens des habitants de Privas qui y avoient été durant le siége acquis et confisqués à S. M., et défendit, à peine de la vie, à toutes personnes, de quelque condition qu'ils fussent, habiter en ladite ville sans son expresse permission par ses lettres du grand sceau.

II.

Lettres du cardinal de Richelieu à la reine, pour lui annoncer la prise de Privas.

De Privas, ce 28 mai 1629.

Madame, depuis avoir averti hier V. M. de l'état où étoit Privas, je lui dirai que l'épouvante a tellement saisi ceux de dedans, que la nuit passée, ils ont abandonné la ville; et Saint-André[1] qui y commandoit s'est retiré, avec les ministres et 4 ou 500 hommes de guerre des meilleurs qu'il eût, dans le fort de Toulon[2],

[1] Le P. Griffet dit que c'était un gentilhomme d'une grande valeur.
[2] Ce fort faisait partie du système de défense de Privas.

où il est impossible qu'il puisse tenir que cinq ou six jours. Il s'est sauvé, à la faveur de la nuit, 2 ou 300 hommes. Il a été pris 40 ou 50 des fuyards, que le roi a tous fait pendre. La ville a été abandonnée au pillage des soldats, qui par le butin qu'ils y ont fait, s'encourageront de faire de bien en mieux en celles où ils trouveront de la résistance. Saint-André, qui tant qu'il a été dans la ville a fait ce qu'il a pu pour en sortir à composition favorable pour lui, témoigne vouloir faire encore le même au fort où il est réduit; mais S. M. persiste en la résolution qu'elle a prise de ne le recevoir qu'à discrétion, afin de donner exemple aux autres lieux. Le pauvre M. de Portes[1] fut tué hier misérablement passant par un chemin découvert. Il est regretté de toute l'armée, et véritablement le roi y perd plus qu'on ne le sauroit dire. Je supplie Dieu qu'il conserve ceux qui sont si utiles au service du roi. Pour moi, Madame, je lui demande la grâce singulière qu'il me donne lieu de vous faire voir que je suis, Madame, de V. M. le très-humble, très-obéissant, très-fidèle et très-obligé sujet et serviteur,

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

De Privas, ce 28 mai 1629, au soir.

Madame, depuis ma lettre écrite, le sieur de Saint-André est venu avec six capitaines se remettre à la discrétion du roi. Les autres capitaines avec 800 hommes qui sont dans le fort de Toulon, font le même. J'estime qu'on en pendra une partie et envoiera-t-on le reste aux galères. S. M. envoie ledit sieur de Saint-André à Valence, où le temps fera voir ce qui en arrivera, le roi n'ayant point pris de résolution sur son sujet.

[1] Le marquis de Portes, lieutenant du roi dans le pays des Cévennes et du Gévaudan, était maréchal de l'armée. C'était un officier fort distingué. (*Extrait d'une note de M. Avenel.*)



Cet évènement touchera les cœurs de beaucoup de gens qui ont jusques ici pensé pouvoir résister au roi impunément. Incontinent que S. M. aura résolu le lieu où elle doit aller, je ne manquerai pas d'en avertir incontinent V. M., n'ayant point de plus grand soin que de lui témoigner par toutes mes actions, que je suis et serai toujours, comme je dois, Madame, son très-humble, etc.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

---

30 mai 1629.

Madame, afin que V. M. soit avertie de tout ce qui se passe, je lui dépêche en diligence ce porteur, pour lui dire que 5 ou 600 hommes qui s'étoient retirés dans le fort de Toulon, s'étant rendus à discrétion à S. M., le roi s'étoit résolu d'en faire pendre une partie, en envoyer une autre aux galères, et pardonner aux moins coupables. Mais il est arrivé que, comme les Gardes entroient dans ledit fort pour empêcher qu'il n'y arrivât du désordre, quelques huguenots des plus désespérés, et entre autres un nommé Chamblan de Privas, qui s'étoit opposé tant qu'il avoit pu à se rendre à discrétion, ayant une mèche à la main, dit tout haut : « D'ordinaire, quand on se rend à discrétion, on est pendu; il vaut mieux périr par le feu que par la corde; je vas mettre le feu aux poudres; » et fit au même temps ce qu'il disoit. Ce feu en brûla quelques-uns; et quelques autres d'effroi se jetèrent, du bastion sur lequel ils étoient, hors du fort, qui étoit entouré de toute l'armée du roi, d'autant qu'on l'avoit bloqué devant qu'ils se voulussent rendre. Lors tous les gens de guerre croyant qu'il eût fait sauter les compagnies des Gardes qui étoient au-dessus de ce bastion dans un donjon qui est au haut, s'acharnèrent tellement sur tous ceux qui s'étoient jetés du haut en bas, qu'ils en tuèrent plus de

200, et ce avec telle furie et tel désordre que plusieurs de l'armée y ont été tués, et des principaux officiers ont bien eu de la peine à s'en garantir. Le docteur Mulot[1] y cuida être expédié pour ministre, et est maintenant plus fâché de la qualité qu'on lui a donnée que du péril qu'il a couru.

Il semble qu'il y ait un jugement particulier de Dieu sur cette ville qui a toujours été le siége de l'hérésie en ces quartiers. On n'étoit point du tout résolu de l'abandonner au pillage, et la nuit elle a été abandonnée, et les portes laissées ouvertes pour que les soldats y entrassent inopinément en foule et la pillassent. On a fait ce qu'on a pu pour l'empêcher de brûler, et il n'est pas resté une maison que le feu n'ait mis en cendre. On n'a omis aucun ordre pour empêcher que ceux qui s'étoient retirés dans le fort de Toulon ne reçussent du mal par le fait des soldats, et eux-mêmes se sont exposés par force, se jettant en bas de leurs fortifications, et donnant sujet aux soldats d'exercer leur rage sur eux, par le feu avec lequel quelques désespérés d'entre eux pensoient se brûler avec les gens du roi.

Dieu m'a fait cette grâce que je n'ai point vu cette tuerie, parceque si peu de travail et de fatigue qu'il a fallu prendre depuis sept ou huit jours en ce siége m'avoit contraint de garder le lit le jour du malheur de ces misérables. Cette rigueur non volontaire qui est arrivée, et la bonté dont le roi usera envers les villes qui se rendront volontairement, devra faire connoître à beaucoup l'avantage qu'ils auront à se mettre de bonne heure en l'obéissance, sans attendre qu'on les contraigne. Déjà quatre ou cinq petites villes toutes fortifiées se sont rendues.... Le dixième jour que les tranchées ont été ouvertes, Privas a été pris, quoique les

[1] Le docteur Mulot, chanoine de la Sainte-Chapelle, était le confesseur du cardinal de Richelieu ; il lui était fort dévoué, et était connu par sa grande franchise. Il mourut en 1653, âgé de 85 ans.



fortifications de la ville fussent très-bonnes. Il est impossible de dire les cruautés que ces misérables avoient exercées sur les catholiques. Entre autres, depuis le siége, ils ont pris le gardien des Capucins de Valence, homme de vie excellente et de singulière doctrine, et l'ont traité si cruellement, qu'ils ne l'ont jamais voulu tuer qu'après lui avoir coupé le nez et arraché les yeux.

Saint-André et dix ou douze des chefs principaux sont prisonniers; plusieurs sont entre les mains de diverses personnes de l'armée, qui tâcheront de les faire sauver pour les grosses sommes d'argent qu'ils offrent; les autres se sont sauvés. Voilà, Madame, ce qui s'est passé touchant Privas.

III.

Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis, pour lui annoncer la prise du fort de Toulon[1].

Au camp de Privas, ce 30 mai 1629.

Madame, le fort de Toulon se rendit hier à discrétion. Il y arriva un peu de désordre[2]. Ce qui en fut cause c'est que ceux de dedans voyant entrer deux compagnies des Gardes, la peur les prit, et s'en jeta quantité par dessus les murailles, qui tombèrent entre les mains des goujats de l'armée qui les tuèrent. De quoi je fus très-marry, ainsi que vous dira M. de Luxembourg. J'espère partir dans deux jours pour aller aux Cévennes, là où ils ont grand peur. J'espère qu'il se rendra beaucoup

[1] Cette lettre autographe de Louis XIII est conservée à la bibl. nation., fonds Béthune, 9323 folio 21 (Fr. 3829).
[2] Il est curieux de comparer cette expression avec ce que raconte Richelieu du massacre qui fut fait des huguenots à Privas.

de places à mon armée sans attendre le siége. C'est tout ce que je vous puis mander pour cette heure. Je vous [supplie] de me tenir toujours en vos bonnes grâces et croire que je suis, Madame, votre très-humble et très-obéissant fils,

LOUIS.

LA PAIX D'ALAIS.

1629.

I.

Lettre du roi à Marie de Médicis, sur la paix accordée aux protestants à Alais, le 28 juin 1629.

Les protestants du Languedoc étant partout vaincus, se décidèrent à la soumission, et la paix leur fut accordée et signée à Alais le 28 juin. Le lendemain, le roi écrivait à la reine sa mère pour lui donner avis des grands résultats obtenus, de la soumission du duc de Rohan, chef de la rébellion, et de la réduction de toutes les villes du Bas-Languedoc et des Cévennes.

Madame, je vous ai, par mes dernières lettres, donné avis de la réduction de ma ville de Privas en mon obéissance. Et vous aurez su depuis comme l'exemple du juste châtiment éprouvé par les habitans de cette ville rebelle avoit donné sujet à ceux de la Gorce, Vallon, Barjac et Saint-Ambroise, de recourir à ma clémence, crainte d'une pareille punition, et comme ceux d'Alais, qui s'étoient résolus d'abord de soutenir le siége à la faveur de leurs grandes fortifications et du secours fort proche qu'ils pouvoient recevoir d'Anduze, ont été aussi obligés à me demander grâce avant que le canon ait

tiré; laquelle je leur ai accordée, comme à ces autres villes qui s'étoient mises en leur devoir, avec la vie, les biens et le libre exercice de leur religion. J'ai ensuite donné un si bon ordre de faire exactement observer en tous les lieux qui se sont rendus, les choses qui leur avoient été promises, et de leur faire connoître la différence de la douceur de la paix et de l'obéissance d'avec les misères, calamités et ruines de la guerre et de la rébellion, que le duc de Rohan, comme aussi toutes les autres villes, tant des Cévennes que du Haut et Bas-Languedoc et Rouergue, jusques ici rebelles, invitées, comme je crois, plutôt par le favorable traitement que j'ai fait à ceux qui se sont volontairement soumis, que par l'exemple du châtiment des autres, ont envoyé vers moi les députés qui s'étoient trouvés en assemblée à Nîmes, et depuis à Anduze avec le duc de Rohan [1], lesquels se sont venus jeter à mes pieds pour implorer ma miséricorde, avec toutes les soumissions que des sujets peuvent rendre à leur roi, m'ayant témoigné un repentir extrême de leurs fautes passées et une résolution ferme et constante de mourir plutôt que de départir jamais de l'obéissance qu'ils me doivent. Sur quoi, après avoir mis en considération ce qui est du bien général de mon royaume, du soulagement de mon pauvre peuple et l'appui et protection que les alliés de cette couronne peuvent à présent attendre de moi au dehors [2], j'ai résolu de

[1] Pour négocier de la paix au nom de toutes les villes soulevées.

[2] Il s'agit des protestants allemands à la veille d'être écrasés par l'Autriche. Louis XIII dit positivement à sa mère qu'il va reprendre la politique et le système d'alliances de Henri IV si fâcheusement abandonnés par elle pendant sa régence. Marie de Médicis, qui avait été le chef du parti espagnol en France pendant la minorité de son fils, et qui était encore le centre des intrigues de cette coterie, devait apprendre avec regret tout ce que le cardinal, son ancien protégé, lui faisait annoncer par le roi. Aussi, est-ce Louis XIII lui-même qui écrit à la reine-mère, non pas humblement comme on l'a dit en comparant sa lettre avec la lettre suivante du cardinal, mais avec la prudence et la modération qu'exigeaient les convenances. Quant à Ri-

leur faire grâce, comme à mes sujets, et leur donner la vie, les biens et le libre exercice de leur religion suivant mes édits. Ayant néanmoins voulu et ordonné pour la sûreté du repos de cet État, et pour ôter pour l'avenir la cause des altérations et troubles qui ont été ci-devant excités par aucuns de mes sujets de a Religion Prétendue Réformée, que toutes lesdites villes que je reçois à grâce, feront dans trois mois la démolition entière de toutes leurs fortifications, vieilles et nouvelles, sans réserve quelconque, leur ayant seulement laissé la ceinture de leurs murailles anciennes pour servir de clôture. Ce que lesdits députés ont accepté et promis que le tout seroit exécuté, s'étant obligés de me faire donner tel nombre d'otages de chacune ville et de telle condition que je voudrois commander pour assurance de cette démolition. En telle sorte qu'ils déclarent que désormais ils désirent mettre toute leur sûreté en ma bonne grâce et protection, sans la rechercher ailleurs. C'est sur ce fondement que je me propose de rétablir en ces provinces de deçà et en toute l'étendue de mon royaume la tranquillité tant désirée, dont j'ai bien voulu vous donner avis afin que vous en informiez mes sujets et serviteurs qui sont sous votre charge[1]; m'assurant qu'ils auront tous beaucoup de joie de jouir du repos que je leur ai acquis par mes peines et travaux, qui, Dieu aidant, sera pour longues années. Sur ce, je prie Dieu, madame, vous avoir en sa sainte garde.

Ecrit au camp de Ledignan, ce 29 juin 1629.

LOUIS.

---

chelien, il écrit à la reine (Anne d'Autriche), et n'ayant pas les mêmes ménagements à garder, sa lettre a tout naturellement plus d'éclat.

[1] Marie de Médicis avait été chargée du gouvernement des provinces au nord de la Loire pendant que le roi serait dans les provinces du midi.

II.

Lettre du cardinal de Richelieu à la reine, sur la paix accordée aux protestants à Alais, le 28 juin.

D'Aigremont, ce 29 juin 1629.

Madame, je m'assure que Votre Majesté aura une extrême joie, non-seulement de ce que le roi a donné la paix à ses sujets, mais de la façon avec laquelle elle est faite. Le roi n'a point fait de paix avec ses sujets, comme il avoit été fait par le passé, mais il leur a donné grâce[1]. Au lieu des villes de sûreté qui leur demeuroient, toutes celles qui ont été jusqu'ici entre leurs mains seront rasées. Il faut un peu de temps pour l'exécution de cette affaire, dont la France recevra un bien indicible. J'ai bien peur que ce temps qu'il faut fasse que je n'aye pas si tôt l'honneur de voir Votre Majesté comme elle aura le contentement de voir le roi. Craignant qu'il ne faille demeurer derrière pour l'exécution, ce me sera une grande mortification, que je souffrirai cependant patiemment, puisqu'il sera question du service de Dieu et de celui de Vos Majestés. M. Bouthillier[2] se charge d'envoyer à Vos Majestés les articles que Sa Majesté a accordés[3]. Je vous envoye une carte par où vous verrez tous les lieux qui ont été réduits par force à l'obéissance du roi et tous ceux qui

[1] Le droit qui résultait pour les protestants de l'édit de Nantes est aboli ; c'est à la bonté du roi, à la grâce qu'il veut bien leur faire, qu'ils doivent dorénavant le libre exercice de leur culte et les priviléges qu'ils conservent. Cette tolérance facultative établie par Richelieu, fut maintenue par Mazarin et dura jusqu'à sa mort, après laquelle le gouvernement de Louis XIV se prépara à détruire l'exercice du culte protestant en France.

[2] Surintendant des finances.

[3] C'est-à-dire le texte du traité ou de l'édit d'Alais.

doivent être rasés. Le roi se porte fort bien, grâces à Dieu.

Pour moi, je serai éternellement, Madame, de Votre Majesté, le très-humble, etc.,

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

III.

Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis, pour lui annoncer son retour à Paris.

15 juillet 1629.

Après la signature de la paix, le 28 juin, Louis XIII alla à Nîmes et y publia « l'édit d'abolition (amnistie) en faveur des sujets de la R. P. R. qui s'étoient soulevés en armes contre son service, » et régla tous les détails d'exécution de la paix. Le 15 juillet, il partit de Nîmes pour revenir à Paris, et en donna avis à la reine-mère par la lettre suivante :

Madame, par les dernières lettres que je vous ai écrites, je vous ai donné avis des submissions que mon cousin le duc de Rohan et les villes qui s'étoient éloignées de mon obéissance m'avoient envoyé faire par leurs députés, et de la grâce que je leur avois accordée. Maintenant, je vous dirai que ledit duc et les villes d'Anduze et toutes celles des Cévennes et ensuite celles d'Uzès, Nîmes, Castres, Milhau, et toutes les villes de Rouergue et comté de Foix, qui s'étoient éloignées de mon obéissance, ont reçu avec grand respect et ressentiment la grâce que je leur ai faite, et se sont soumises au rasement entier de leurs fortifications vieilles et nouvelles, m'ayant à cet effet envoyé chacun les otages que j'ai nommés et désirés, pour les obliger d'autant plus à faire et exécuter dans le terme de trois mois que je leur ai préfix toutes lesdites démolitions;

à quoi ils ont donné un bon commencement jusques ici, en sorte que j'ai sujet de m'en contenter. Mais ce qui me donne encore plus de satisfaction c'est de voir que l'obéissance que me rendent mesdits sujets ne soit point forcée, que les vaines appréhensions et défiances qui les avoient ci-devant portés dans le désordre et faction ayant entièrement cessé, et qu'ils ne veulent plus rechercher désormais d'autre sûreté que ma bienveillance et protection. Pour preuve de quoi, ceux d'Uzès, et ensuite ceux de cette ville de Nîmes, ont fait députation vers moi de nombre de leurs principaux habitans pour me supplier de leur faire l'honneur d'aller en mes villes et de leur confirmer par ma présence la grâce que je leur ai faite. Ce que je leur ai volontiers accordé, et me suis arrêté quelques jours èsdites villes, vous pouvant assurer que je n'ai point vu plus d'applaudissement et de démonstration de joie que j'en ai reconnu généralement en tous les habitans d'icelles; tant a de force envers les François l'amour qu'ils portent naturellement à leur prince. Chacun desdits habitans se jetant à la foule pour me voir, et travaillant devant moi, pour me complaire, au rasement de leurs fortifications, avec plus d'ardeur peut-être qu'ils n'en avoient apporté à les construire. Quant à mon cousin le duc de Rohan, il s'en est allé à Venise suivant la permission que je lui en ai donnée. De sorte que je vous puis dire que la faction n'est pas seulement éteinte en apparence, mais, comme je crois, qu'elle l'est en effet[1], et qu'il ne demeure en tous mesdits sujets autre impression dans le cœur que celle de l'obéissance et du service qu'ils me doivent, qui est ce que je demande sur toutes choses à Dieu, qui doit être reconnu de tous, comme je fais, auteur d'un

[1] Le cardinal et Louis XIII avaient voulu détruire et avaient détruit la « faction des huguenots, » l'état protestant qui existait au sein de la France ; ils laissèrent subsister les protestants en tant que secte, et leur laissèrent le libre exercice de leur culte, tout en leur enlevant tous les priviléges qui leur permettaient de former un parti politique indépendant de l'autorité royale.

si grand succès, remerciant sa divine bonté qu'il ait voulu se servir de moi pour donner un ferme établissement à la paix et tranquillité de mon royaume. Aussi, ayant achevé heureusement les affaires qui pouvoient requérir ma présence en cette province de Languedoc, je me résous d'aller passer le reste de l'été du côté de Paris, où l'air est plus tempéré qu'il n'est en ces quartiers, laissant néanmoins mon cousin le cardinal de Richelieu, de qui la conduite en toutes ces affaires ne peut être assez louée et estimée, pour faire avancer le rasement desdites fortifications, comme aussi pour faire obéir ceux de Montauban, qui seuls ne sont pas encore remis en leur devoir. Ce qu'ils ont différé, comme j'estime, pour ne savoir pas encore le favorable traitement que j'ai fait aux autres villes, lequel leur étant connu, je ne doute point qu'ils ne suivent leur exemple et ne se soumettent entièrement à mes volontés. C'est ce que j'ai désiré vous faire savoir sur les choses qui se sont passées en cette province, me réservant à mon retour à Paris, où Dieu aidant je me rendrai dans peu de temps afin de vous en dire davantage de vive voix. Sur ce, je prie Dieu, Madame, vous avoir en sa sainte garde.

Ecrit à Nîmes, ce 15ᵉ jour de juillet 1629.

SOUMISSION DE MONTAUBAN.

Août 1629.

Montauban refusa d'abord, ainsi qu'on vient de le lire dans la lettre de Louis XIII à Marie de Médicis, d'adhérer à la pacification d'Alais. Le roi, avant de partir pour Paris, chargea le cardinal de réduire par la force « cette ville rebelle. » Cependant on y envoya le sieur de Guron[1], qui négocia avec « les séditieux » et fut assez habile pour les

[1] Le défenseur de Casal, général et diplomate habile. Richelieu ai-

décider à se soumettre et à recevoir le cardinal et les troupes royales dans leurs murs. Richelieu écrivit alors à Louis XIII les deux lettres qui suivent, et entra dans Montauban d'une façon royale, malgré certaines formes modestes qu'il sut conserver dans ce triomphe.

Lettres du cardinal de Richelieu à Louis XIII.

18 août 1629.

Sire, le sentiment que Votre Majesté a eu de mon mal, et la façon avec laquelle il lui plaît m'en écrire, valent beaucoup plus que tous les services que je lui ai jamais rendus et que je saurois lui rendre. Je m'en sens si extraordinairement touché et obligé, qu'il m'est impossible de vous le pouvoir représenter. La suite de mes actions en rendront de perpétuelles grâces à Votre Majesté. Comme sa bonté est extraordinaire en mon endroit, la passion que j'ai à son service n'eut, ni n'aura jamais, à mon avis, d'égale à qui que ce puisse être qui ait servi un grand prince. Il y a dix à douze jours que la fièvre m'a quitté, mais elle me fait encore ressentir diverses fois qu'elle m'a visité. Ces incommodités ne m'ont pas empêché de me rendre en ce lieu[1], proche de Montauban, pour faire vider plusieurs difficultés qui se sont rencontrées dans l'esprit des séditieux. Il y a eu quelques émeutes dans la ville ; mais grâces à Dieu les choses sont réduites à ce point que si je ne me trompe en mes mesures, j'espère y entrer dans trois jours[2] avec la dignité requise à Votre Majesté, c'est-à-dire le plus fort. De là je partirai pour l'aller trouver, faisant état seulement de demeurer deux jours dans Mautauban, pour faire les licenciemens que Votre

mait ces officiers capables de remplir à l'occasion des fonctions politiques. C'est pour en former de tels qu'il créa l'*académie militaire* dont il sera parlé plus loin.

[1] Saint-Géry, château entre Lisle et Rabastens (*Extrait d'une note de M. Avenel*).

[2] Il y entra en effet le 21. Voir la relation qui suit.

Majesté nous a commandés. Je ne dois pas oublier à lui mander que quoique Messieurs du Parlement de Toulouse aient toujours fait des difficultés aux édits passés de la paix et grâces qu'elle a faites à ceux de la Religion Prétendue Réformée, ils ont vérifié celui-ci purement et simplement, avec louanges de la bonté, piété, force et prudence de Votre Majesté. Bien que jamais prince n'ait acquis tant de gloire que Votre Majesté en a dès à présent, j'espère, si Dieu me fait la grâce de vivre quelques années, de lui en voir pourtant bien d'autres couronnes que sa seule vertu et la bénédiction de Dieu lui acquerront; c'est ce que je désire avec le plus de passion en ce monde, lui promettant que ma vie ne me sera jamais rien au respect de sa grandeur, sa prospérité et même de son contentement particulier, que je souhaiterai éternellement.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

---

21 août 1629.

Sire, je n'aurois point pensé avoir dignement satisfait au commandement qu'il a plu à Votre Majesté me faire de demeurer après elle en ces quartiers, si Elle n'eût eu une puissance aussi absolue dans Montauban qu'elle a sur toutes les autres villes qui se sont remises en son obéissance. J'ai estimé que pour cet effet, il étoit du tout à propos et nécessaire que j'y entrasse avec les marques de son autorité. Il sembloit que la rébellion continuelle de cette place, qui étoit compagne de la Rochelle et le chef de la rébellion de deçà, requéroit qu'on la vît soumise à sa puissance, tant pour la gloire de Votre Majesté que pour le repos de ces provinces. On peut dire maintenant avec vérité que les sources de l'hérésie et la rébellion sont taries.

Vos Gardes, 10 compagnies de Picardie, 6 de Piémont[1] et plus de 600 gentilshommes sont dans Montauban. Il m'est impossible d'exprimer la joie qu'ils ont de voir l'ordre qu'on garde dans la ville, et la bénédiction qu'ils donnent à Votre Majesté. Votre Majesté peut connaître par là en quelle vénération est son nom et sa foi, puisque sa personne étant éloignée comme elle est de ces quartiers, cette ville mutine au dernier point a assez de confiance en ses serviteurs, par la générale qu'ils ont en elle[2], pour se commettre en la merci de vos forces. Tout ploye sous son nom. Le Parlement[3], qui avoit accoutumé d'apporter de la difficulté aux édits, a, par une promptitude extraordinaire, vérifié purement et simplement celui de la grâce qu'il a plu à Votre Majesté accorder à ceux de la Religion Prétendue Réformée. Ainsi tous ses sujets concourent à l'envi à lui rendre l'obéissance qui lui est due, non seulement comme à leur roi, mais comme au plus juste, pieux et courageux de tous ceux que Dieu ait jusques ici donnés à la France.

ENTRÉE DU CARDINAL DE RICHELIEU A MONTAUBAN.

21 août 1629.

MERCURE FRANÇOIS.

Le 20 août, M. le maréchal de Bassompierre y entra avec 6 compagnies du régiment des Gardes, 10 de Picar-

[1] Noms de régiments.
[2] Assez de confiance dans les serviteurs du roi, par la confiance qu'ils ont dans le roi.
[3] De Toulouse.

die, 6 de Piémont et 300 chevaux; et lors le sieur de Guron mit les clefs de la ville entre ses mains. Toute l'infanterie fut distribuée dans le corps de la vieille ville, ville neuve et ville Bourbon, et n'eurent autre logement que les places et les rues. Pour la cavalerie, elle logea par étiquette (a).

Le 21, M. le Cardinal y entra accompagné du duc de Montmorency et du marquis d'Effiat, surintendant des finances, avec pareil nombre d'infanterie que dessus, quelques compagnies de cavalerie et cinq ou six cents gentilshommes. Le sieur de Guron mena les consuls et le corps de ville, fort accompagnés, à une lieue de la ville au-devant dudit sieur Cardinal, pour le recevoir. Le sieur Nouaillan, premier consul, porta la parole et dit :

« Monseigneur, tout ce peuple que Votre Grandeur voit quitter ses maisons, et par une impatience très-juste courre au-devant de vous pour jouir plus tôt de la vue tant désirée de votre sacrée personne, vous fait bien voir avec quelle joie ils solennisent cette bienheureuse journée; et ces cris qui s'entendent de toutes parts, au lieu d'être comme les passés pour la douleur de leurs misères, sont maintenant les acclamations pleines de joie des biens qu'ils espèrent d'oresnavant de la clémence du roi, de laquelle ils ne douteront jamais, s'ils sont si heureux que de pouvoir mériter la faveur et assistance de Votre Grandeur, chose de laquelle nous nous tenons très-assurés par les excès de bonté que nous avons reconnus en elle depuis les premiers instans que nous avons eu l'honneur de l'approcher, où nous trouvâmes des charmes si puissans, que nos cœurs qui avoient été jusqu'alors endurcis, se trouvèrent si changés, que si c'étoit chose qui se peut faire voir clairement, comme les autres parties du corps, Sa Grandeur s'y verroit si vivement empreinte, qu'elle

(a) Chez l'habitant.

croiroit facilement n'avoir jamais été plus vénérée et honorée en nul autre endroit du monde. La plus sensible marque que nous en pouvons faire voir est notre soumission jusques à lui refusée à tout autre, gloire que Votre Grandeur doit autant estimer qu'elle est fondée sur sa seule prud'hommie, dont la réputation est si épandue, et en avons pris une telle certitude, que nous n'avons point fait de difficulté d'y confier tout ce qui nous est de plus cher; et continuerons jusques à notre dernier soupir de le célébrer comme l'auteur de notre bonne fortune et comme notre ange tutélaire auquel nous aurons toujours recours en toutes nos calamités, le suppliant, puisque nous sommes sa conquête, de nous vouloir protéger et favoriser de ses grâces comme ses très-humbles, très-obéissans et très-fidèles serviteurs.

Harangue que lui fit le lieutenant criminel.

« Monseigneur, nous ne nous présentons pas ici devant Votre Grandeur en la façon que les Anciens nous ont dépeint la Justice, sans yeux et sans mains: car au contraire nous en voudrions avoir de l'un autant qu'on feint qu'en avoit Argus, et de l'autre autant que Briarée, afin que nous puissions mieux voir et contempler les rayons de cette face, et pouvoir, chacun avec cent bras, ceindre ce front glorieux des couronnes qu'elle a méritées. Toutes les victoires s'acquièrent par le sang et par la force, qui ne dompte pas les courages, mais les corps seulement. Celle que Votre Grandeur acquiert maintenant, est sur nos cœurs et sur les affections de cette vie, laquelle ramollissant sa dureté passée, est plus réduite en un instant à l'obéissance de son roi sous vos heureux auspices que toutes les flammes qu'elle a éprouvées, les ruines et désolations dont Votre Grandeur a vu les vestiges, et toutes autres sortes de rigueurs n'eussent été capables de les

contraindre en un long-temps. Pour ce que nous disons, nous n'avons point de meilleure preuve à la persuader que l'allégresse publique que Votre Grandeur voit dans les visages de tant de milliers d'hommes qui remplissent les chemins, leurs murailles et tous les endroits par où Elle passera. Ou si Elle voit quelques larmes tomber des yeux, ce ne seront pas de celles que l'ennui et l'infortune souloient produire, mais de celles qui s'engendrent de la tendresse et de la joie, des biens présens, et de l'oubli de leur longue misère. Nous supplions très-humblement Votre Grandeur de rassembler leur corps, brisé par les orages des guerres, et comme par un naufrage jeté en divers écueils et en diverses terres; qu'il lui plaise les prendre en sa protection et leur être toujours favorable; et nous serons obligés à prier Dieu qu'il prolonge vos jours et vous comble des grâces et félicités que vos grands services rendus au roi et à l'État ont mérités. »

Sa réponse fut, comme la première, courtoise et civile, avec cette grâce naturelle, qui remplit ces gens d'admiration et contentement.

De là, traversant le pont, il entra dans la ville où les consuls s'étoient avancés, qui se préparoient à lui offrir le dais ; et lors descendant de sa litière pour monter à cheval, il leur dit qu'il ne vouloit pas entrer avec cette marque dans leur ville ; et insistant que cela se pratiquoit toujours par eux aux gouverneurs et lieutenans de roi dans la province, lorsqu'ils faisoient leur entrée, pour cela il ne voulut l'accepter, ni même que les consuls marchassent à pied autour de son cheval, leur disant qu'il vouloit aller droit à l'église, et qu'ils l'allassent attendre à son logis puisqu'ils n'étoient pas des cérémonies, lesquelles se souloient pratiquer parmi les catholiques en telles occasions. A quoi ils répondirent que rien ne les empêcheroit d'aller partout où il iroit ; et sur ce, comme il montoit à cheval, ils prirent le chemin droit à l'église, où ils furent longtemps de-

vant, parce que les rues étoient si pleines de peuple, et les fenêtres jusques au faîte des maisons, que l'on ne pouvoit marcher qu'avec difficulté, le ciel retentissant cependant des cris de *Vive le roi et le grand cardinal*. Après avoir fait chanter le *Te Deum* dans l'église, qui n'étoit couverte que de linge et draps, il se retira à son logis, où il fut encore visité des corps des consuls, de la justice et des ministres qui l'attendoient auprès de sa chambre pour le saluer.

Le ministre L'Huillier porta la parole, disant : « Monseigneur, voici le corps des pasteurs et consistoire de cette ville qui se viennent prosterner à vos pieds pour implorer cette bonté que nous voyons paroître sur votre front, de nous prendre en votre protection, et faire que nous puissions jouir, comme les autres peuples, des grâces que la miséricorde du roi fait espérer à tous ses sujets. Nous savons qu'à considérer les choses en gros, nous serions quasi indignes de grâce pour nous être trouvés si malheureux d'avoir été impuissans dans les temps passés à retenir la fureur de ceux qui nous ont tous emportés comme des torrens dans les abîmes où nulle autre personne que vous, monseigneur, n'étoit capable de nous tirer. Et ce que nous n'avons pas pu, car Dieu scrutateur de nos cœurs, nous est témoin de ce que nous avons souffert, quand nous l'avons voulu empêcher, nulle autre personne que la vôtre, monseigneur, n'étoit capable de le pouvoir réparer ; car le plus grand de nos maux, qui étoit la défiance, ne se pouvoit guérir que par son contraire, à savoir la confiance ; et cette nette réputation de foi[1] incorruptible, dont Votre Grandeur a toujours fait profession, a en un instant opéré ce qu'à la longue les armées eussent pu faire, mais avec beaucoup de sang et de malheur. C'est un grand fruit de cette admirable vertu que Votre Grandeur recueille maintenant,

[1] De bonne foi.

et lui doit être un grand contentement; et sa mémoire en sera honorée à jamais, d'avoir pu elle seule ce que plusieurs guerres n'avoient jamais su finir. Qu'il lui plaise dans cette grande félicité daigner abaisser ses yeux sur nous, et procurer du roi la continuation de ses faveurs et grâces, afin qu'il ne nous considère pas comme personnes qui enseignent une doctrine contraire à la sienne, mais comme créatures de Dieu soumises à une entière obéissance, avec protestation de ne prêcher jamais chose qui y puisse contrevenir, et de répandre éternellement leurs vœux pour Sa Majesté et pour Votre Grandeur, afin que vos jours soient prolongés et votre gloire immortalisée à jamais. »

A quoi M. le Cardinal répondit que ce n'étoit point la coutume en France de les recevoir comme corps d'église en nul endroit et en quelque occasion que ce fût; mais qu'il les recevoit comme gens qui faisoient profession des lettres, et comme tels ils lui seroient toujours fort agréables, et auroit à plaisir de leur témoigner que leur condition ne l'empêcheroit jamais de leur rendre toute sorte de bons offices, ne faisant point de différence des sujets du roi que par la fidélité, laquelle se trouvant dorénavant commune aux uns et aux autres, il les assisteroit tous également et d'une même affection. Que le roi désiroit pour comble de tout bonheur, de voir tous ses sujets unis à une même créance; qu'il y voudroit contribuer sa peine et son travail, voire sa propre vie; et qu'attendant qu'il plût à Dieu que cela fût, il les assuroit de sa bonne volonté et les prioit d'en faire état. Après cela, il les entretint familièrement, et en sorte que ces gens s'en retournèrent si satisfaits, comme aussi tous les autres qui lui avoient parlé, que chacun ne s'entretenoit d'autre chose, et leurs discours n'étoient que continuelles louanges de ce grand personnage, qu'ils trouvoient surmonter beaucoup sa renommée.

Le lendemain il fut visité par le premier président

de Toulouse, et tout le Corps, sénéchal et université, dont ceux qui portèrent la parole parlèrent en latin longtemps, faisant une longue déduction de tous les heureux succès de la France depuis qu'il manioit les affaires du roi; duquel, après avoir dit beaucoup de louanges, ils exaltèrent la félicité d'avoir un si fidèle ministre, et tout ce qui se peut dire là-dessus. A quoi ledit seigneur cardinal répondit aussi en latin d'un langage si exquis et si élégant, que chacun demeura étonné de ce que ne sachant pas ce dont on le vouloit entretenir, il leur répondit si longtemps, si distinctement et avec tant de méthode sur tous les points qui avoient été touchés. Ceux du Parlement firent grande instance pour le persuader de s'acheminer dans leur ville, où ils avoient préparé tout ce qui se pouvoit imaginer pour le bien accueillir; mais outre la grande maladie dont cette ville étoit affligée, la presse que le roi lui faisoit de s'en retourner promptement ne lui permettoit aucun divertissement (a) autre que celui que la nécessité des affaires requéroit de lui.

Le même jour, le Cardinal célébra la messe, en laquelle il fut servi de deux archevêques et de huit évêques avec grande magnificence; et par après fit distribuer de très grandes aumônes aux hôpitaux et aux pauvres nécessiteux.

Le maréchal de Bassompierre mit un tel ordre parmi les soldats, qu'il ne sembloit pas y avoir un seul homme étranger dans la ville, faisant marcher les prévôts[1] jour et nuit pour recevoir les plaintes; mais il n'y en eut aucune. M. le Cardinal, outre le pain de munition[2] distribué aux soldats, fit acheter du vin à ses dépens,

[1] Juges d'épée chargés de la police de l'armée et de juger les soldats.

[2] C'est-à-dire fourni par les munitionnaires ou fournisseurs de l'armée.

(a) Détour.

faisant donner 50 écus d'or à chaque compagnie. Pour tous ceux qui prirent logis, ils payèrent leurs hôtes sans leur faire aucune incommodité, et les soldats achetoient leurs vivres selon la taxe ordinaire ; ce qui causa de l'admiration aux habitans, voyant 6000 hommes de pied et 2000 chevaux parmi eux sans aucune rumeur.

M. le Cardinal, après avoir séjourné deux jours à Montauban, prit son chemin par l'Auvergne et revint trouver le roi à Fontainebleau.

Le sieur de Calvières, président au parlement de Toulouse, et le sieur de Biscarrat, lieutenant de roi à Verdun, demeurèrent là pour les démolitions des fortifications qui s'y devoient faire, et n'y demeura pas un seul homme de guerre.

Les Montalbanois ayant représenté à M. le Cardinal leur pauvreté et le peu de moyens qu'ils avoient de faire les démolitions des fortifications, il leur fut permis de prendre les deniers d'une imposition mise sur les pruneaux de Saint-Antonin[1] qui passoient sur la rivière du Tarn par leur ville ; et en peu de temps toutes ces fortifications furent renversées au contentement des uns et des autres. Ainsi la paix se trouva générale en France, le roi n'ayant plus d'ennemis domestiques qui pussent s'élever pour troubler son État.

PRISE DE PIGNEROL.

23 mars 1630.

Pendant que le cardinal était occupé à soumettre les protestants du Languedoc, l'empereur et l'Espagne, qui n'avaient pas renoncé à

[1] Petite ville sur l'Aveyron, à 41 kilom. de Montauban ; on y fait encore aujourd'hui un assez grand commerce de pruneaux.



leurs projets sur la Valteline et l'Italie, n'exécutaient pas la paix de 1629 et recommençaient à attaquer les Grisons, Mantoue et Casal. Richelieu se décida à retourner aussitôt en Italie pour forcer enfin les Espagnols et le duc de Savoie à respecter les traités, et se fit donner avec le commandement de l'armée les pouvoirs les plus étendus et le titre de lieutenant général représentant la personne du roi. L'armée française passa les Alpes, se concentra à Suze, et le duc de Savoie, ne voulant pas entendre raison sur aucun point, ou exigeant pour son alliance des conditions inacceptables, Richelieu alla attaquer Pignerol le 20 mars et prit la ville le 23. « Les portes de l'Italie » étaient dès lors aux mains de la France. Pignerol nous fut cédé à la paix de Westphalie et fut rendu à la Savoie en 1696.

MÉMOIRES DE PONTIS.

Le Cardinal s'apprêta à passer à gué la petite rivière de Doria, avec toute la cavalerie, ayant envoyé l'infanterie prendre un détour pour la passer sur un pont. Ce que je trouvai de remarquable en cette rencontre, fut de voir un évêque et un cardinal revêtu d'une cuirasse de couleur d'eau, et un habit de couleur de feuille morte, sur lequel il y avoit une petite broderie d'or. Il avoit une belle plume autour de son chapeau ; deux pages marchoient devant lui à cheval, dont l'un portoit ses gantelets, et l'autre son habillement de tête ; deux autres pages marchoient aussi à cheval à ses deux côtés, et tenoient chacun par la bride un coureur de grand prix ; derrière lui étoit le capitaine de ses gardes. Il passa en cet équipage la rivière de Doria, ayant l'épée au côté et deux pistolets à l'arçon de sa selle ; et lorsqu'il fut passé à l'autre bord, il fit cent fois voltiger son cheval devant l'armée, comme s'il eût pris plaisir à faire voir qu'il savoit quelque chose dans cet exercice.

De là nous allâmes coucher à Rivoli, où Son Eminence fut visitée de nouveau par Son Altesse de Savoie, à qui on rendit en entrant les mêmes honneurs que l'autre fois ; mais, lorsque le Cardinal et le duc se furent entretenus, et que ce dernier eut refusé de consentir à quelques propositions qu'on lui faisoit, on nous en-

voya avertir de ne lui faire non plus d'honneur lorsqu'il sortiroit que si c'eût été un simple particulier. C'est pourquoi, ayant mis aussitôt nos armes bas, nous promenant et nous entretenant les uns avec les autres, nous ne fîmes pas semblant de le voir passer.

De Rivoli, le Cardinal étant résolu d'aller mettre le siége devant Pignerol, usa d'une ruse de guerre assez ordinaire pour tromper le duc de Savoie, faisant mine de vouloir aller assiéger Turin, afin que Son Altesse, étant empêchée à s'y fortifier le mieux qu'elle pourroit, ne pensât point à jeter quelque secours dans Pignerol. Son Eminence ayant donc fait avancer l'avant-garde et l'artillerie jusqu'à une lieue de Turin, fit défiler tout d'un coup l'arrière-garde vers Pignerol ; et, ayant ainsi de l'arrière-garde de son armée fait l'avant-garde, il vint surprendre si bien cette ville, qu'elle se trouva investie sans qu'on eût pu y faire entrer aucun secours, ce qui l'obligea de se rendre en très-peu de jours.

COMBAT DE VEILLANE[1].

10 juillet 1630.

Après la prise de Pignerol, une armée française commandée par Louis XIII entra en Savoie et en fit la conquête. Pendant ce temps, M. de Toiras et la garnison de Casal étaient vivement pressés par les Espagnols ; il était nécessaire d'aller promptement au secours de cette ville si on voulait l'empêcher de tomber au pouvoir de l'ennemi. Mais les intrigues des deux reines et de Gaston, qui cabalaient à Lyon avec les agents de l'Espagne contre le cardinal, ralentirent nos mouvements, et ce ne fut que le 6 juillet que l'armée commandée par le duc de Montmorency passa le Mont-Cenis pour aller rejoindre le corps du maréchal de la Force qui était resté à Pignerol.

[1] A 6 lieues à l'ouest de Turin.

L'armée du duc de Montmorency s'était avancée jusqu'à Saint-Ambroise, à peu de distance des retranchements élevés par l'ennemi à Veillane (Avigliana), au nœud des routes de Turin et de Pignerol; on décida qu'on se dirigerait, non pas sur Turin, mais sur Chiavennes, où était l'armée du maréchal de la Force. Pendant notre marche, l'armée du duc de Savoie attaqua notre arrière-garde et fut battue.

MÉMOIRES DE RICHELIEU.

Le dernier chemin ayant été résolu, quoique les lieutenans généraux jugeassent ce passage très-difficile et dangereux, à la vue d'une armée, par un chemin si serré dans la montagne qu'on n'y peut filer qu'un à un, sans pouvoir observer d'ordre ni rendre de combat, il fut arrêté que le maréchal de la Force donneroit de son côté jalousie aux ennemis, en se logeant sur une butte qui domine le passage du coteau, où les ennemis pouvoient venir de Veillane à couvert. Pour l'exécution de ce que dessus, dès la pointe du jour, l'armée fut mise en bataille entre Saint-Ambroise et Veillane, en trois corps composés de plusieurs bataillons, lesquels étoient épaulés de toute la cavalerie à la main gauche. On se saisit d'une maison environnée de haies et de chemins, où aboutissoit un couvert qui venoit de Veillane droit à celui par lequel l'armée du roi avoit à passer. Cela fait, on fit filer le bagage en diligence. Ensuite l'avant-garde et la bataille défilèrent et passèrent sans que les ennemis remuassent. Il ne restoit plus au champ de bataille que l'arrière-garde, qui se resserra auprès de la maison où on avoit logé le matin 100 mousquetaires de Picardie. Elle étoit composée des régimens de Picardie, Normandie, Rambures et quatre compagnies des Gardes, qui ne faisoient pas 4000 hommes effectifs, et de 80 maîtres des gendarmes du roi, autant de ses chevau-légers, des gendarmes de Monsieur et de ceux du sieur de Noailles. Les ennemis, qui toute la matinée avoient été si cois, qu'il y avoit lieu d'estimer qu'ils s'étoient retirés de leurs retranchemens, ne virent pas plutôt l'a-

vant-garde et la bataille de notre armée passées, qu'on s'aperçut qu'ils sortoient de Veillane. Ils formèrent leurs bataillons et escadrons en si peu de temps, que l'arrière-garde du roi n'eut loisir de prendre son ordre de bataille. Un corps de 300 hommes étoit derrière cette maison pour soutenir les mousquetaires qui étoient dedans ; le reste du régiment étoit au côté gauche. Quatre compagnies des Gardes, qui faisoient 800 hommes, formèrent leur bataillon à la gauche du corps de Picardie, selon la disposition du lieu auquel ils étoient, pour défiler les derniers. Entre deux, au-dessous, pour les soutenir, étoient Normandie et Rambures ; à la gauche des Gardes étoient quatre escadrons des quatre compagnies mentionnées ci-dessus. A peine nos gens furent-ils rangés en cet ordre, que les ennemis sortirent de derrière une cassine, prirent leur champ de bataille dans un champ fermé de deux chemins, où ils formèrent promptement trois bataillons d'environ 3000 hommes chacun, lesquels étoient soutenus de plus de 1200 chevaux en [illegible] escadrons ; de là leurs pelotons, se coulant à la faveur de quelques haies, commencèrent une escarmouche assez froide avec les mousquetaires de Picardie, qui étoient logés dans la maison. Au même temps, le plus gros de leurs bataillons, qui étoit au milieu, s'avança et suivi de deux autres, qui étoient à droite et à gauche un peu en arrière, marchèrent droit aux nôtres. Le bataillon du milieu attaqua Picardie qui, soutenu de Normandie, s'avança aussi pour le recevoir. Il fut tiré grande quantité de mousquetades de part et d'autre ; et jamais gens ne vinrent plus résolument au combat que faisoient les ennemis, qui d'abord emportèrent la maison où, dès le matin, on avoit logé des mousquetaires ; mais elle ne leur demeura guère; les officiers de Picardie les en ayant chassés l'épée à la main, ils la regagnèrent encore une fois et en furent rechassés par la même voie. Au même temps, le bataillon qui étoit à la main gauche, gagnant

le dessus pour se rendre maître du chemin de Chiavennes, par où nos gens devoient passer, et ainsi nous séparer tout à fait de l'avant-garde et de la bataille qui étoient passées, et empêcher qu'aucunes troupes de ces corps ne pussent revenir au secours, Rambures, avec son régiment, marcha droit à eux, et après avoir vidé toutes ses bandoulières [1], les repoussa par deux fois, l'épée à la main, avec ses officiers et beaucoup de ses soldats, et plusieurs officiers du corps de la bataille qui revinrent au bruit du combat. Le bataillon des ennemis qui étoit à la main droite, attaqua au même temps le bataillon des Gardes, et bien qu'il fût beaucoup inférieur en nombre, que son champ de bataille fût si serré qu'il ne pût faire le front dont il étoit capable, bien qu'il fût exposé, par son éminence, à tous les coups qu'on leur tiroit, jamais ils ne lâchèrent le pied. Ce combat ayant duré près d'une heure entre l'infanterie, sans que la cavalerie branlât de part ni d'autre, M. de Montmorency, jugeant avec M. d'Effiat et le comte de Cramail qui étoient avec lui, qu'enfin le fort emporteroit le foible, que d'autre part il n'y avoit point de moyen de faire retraite sans perte de la moitié des troupes qui restoient en ce camp, résolut de jouer à quitte ou double, et bien qu'il n'eût que 300 chevaux, de charger la cavalerie ennemie qui paroissoit capable de les engloutir. Cette résolution ne fut pas plutôt prise, que le marquis d'Effiat se mit à la tête de 80 chevau-légers du roi et de quelques volontaires pour aller droit aux ennemis.

Pour bien comprendre ce qui se passa en cette occasion, il est besoin de savoir qu'aussitôt que la cavalerie ennemie vit que l'infanterie venoit aux mains avec la nôtre, deux de leurs escadrons commandés par le prince

[1] Espèce de baudrier qu'on portait de gauche à droite et qui servait aux fantassins à porter des charges pour le mousquet. La giberne et les cartouches ne commencèrent à être en usage dans nos troupes que vers la fin du XVII[e] siècle.

Doria, pour être vis-à-vis des nôtres, entrèrent à la main gauche dans un champ si avantageux pour s'empêcher d'être attaqués, qu'il y avoit un grand fossé qu'on ne pouvoit passer qu'à la file. Le troisième, commandé par le marquis de Ville, à la tête duquel étoit le prince de Piémont, prit à la main droite pour aller soutenir ceux qui attaquoient Picardie et la maison où il étoit. On ne pouvoit passer ce fossé, qui séparoit ces deux premiers escadrons des nôtres, sans essuyer la décharge d'une compagnie de carabins qu'ils avoient à leur tête; mais cela n'empêcha pas qu'après que le marquis d'Effiat eût commandé à ses gardes de faire leur décharge sur eux, il ne passât le premier et formât son escadron à la portée du pistolet des ennemis. Ensuite le duc de Montmorency, qui s'étoit mis à la tête des gendarmes du roi pour soutenir ledit sieur d'Effiat, prit même chemin, n'y en ayant point d'autre, et forma aussi son escadron. Au même temps, ils donnèrent tous deux; le marquis d'Effiat chargea le premier escadron avec tant de furie, qu'après l'avoir percé d'outre en outre, il lui fit tourner la tête. Le duc de Montmorency en fit autant de celui qu'il attaqua, et bien que le péril ne fût pas petit, il s'y conserva le jugement si net, qu'après avoir vu toute la cavalerie ennemie en désordre et en fuite, et jugeant que M. d'Effiat, qui étoit lors mêlé parmi eux, suffisoit pour les mener battant jusque dans leur retranchement, il commanda à une partie des gendarmes de Monsieur de charger 200 mousquetaires qui s'étoient glissés dans des haies pour favoriser leur cavalerie, et chargea lui-même, avec le reste, le plus gros bataillon d'infanterie, avec tant d'heur, qu'étonnés par la défaite de la cavalerie, qu'ils voyoient devant leurs yeux, il commença à s'ébranler; ce qui donna lieu aux gardes de venir à eux l'épée à la main, avec tant de furie, qu'ils tournèrent tête et s'enfuirent tous en désordre, fors environ 1000 hommes qui se retirèrent tous ensemble. Au même

temps, les gendarmes du sieur de Noailles furent envoyés par le comte de Cramail pour charger le bataillon qui avoit attaqué le côté de Picardie et de Rambures, où ils firent leur devoir comme les autres, et n'aidérent pas peu ces régimens qui, outre l'infanterie avoient encore la cavalerie du marquis de Ville sur les bras. Le secours de cette cavalerie mit les ennemis en désordre de ce côté-là, où ils prirent la fuite aussi bien que les autres ; et peu s'en fallut que le prince de Piémont, qui s'étoit avancé pour reconnoître le vrai lieu qu'ils devoient gagner pour couper le chemin aux nôtres, ne fût pris prisonnier ; car la déroute des siens, dont il fut averti au lieu où il s'étoit avancé, l'ayant surpris, il fut contraint de se retirer au galop, et son cheval étant tombé en sautant un fossé, les siens l'en dégagèrent non sans peine ; il fallut que, sans attendre son cheval, il continuât son chemin à pied jusqu'à tant qu'un des siens lui en donnât un autre. Ainsi, ils furent tous défaits, en sorte qu'il en demeura plus de 1000 sur la place ; il y eut plus de 300 prisonniers, entre lesquels se trouvèrent plusieurs capitaines et officiers, et entre autres le duc de Veillane, général de la cavalerie, frère du prince Doria, blessé de plusieurs coups ; on remporta 17 drapeaux et une cornette ; le champ nous demeura si libre, que jamais les ennemis, qui avoient encore plusieurs bataillons et escadrons tous formés dans leurs retranchemens, et entre autres un gros d'Espagnols, n'osèrent sortir. Le marquis d'Effiat se retirant du pont de Veillane, jusqu'où il avait mené battant les ennemis, rallia ses gens, fit ferme et tourna tête par trois fois sans qu'aucun branlât pour venir à lui. Après avoir demeuré plus de deux heures sur le champ de bataille, tant pour se reposer, faire panser les blessés, que faire repasser tous ceux qui étoient venus au bruit du combat, les troupes qui avoient combattu commencèrent à défiler et suivre le reste de l'armée, selon le dessein qu'on en avoit fait dès le ma-

tin. Ainsi toute l'armée se trouva jointe à Chiavennes, sur les six heures du soir, avec la joie qu'ils devoient avoir d'un aussi heureux succès et si glorieux passage. Nous perdîmes à ce combat quelque deux cents hommes d'infanterie, un seul capitaine, La Borde, cornette de cavalerie, qui s'y trouva, bien que sa compagnie n'y fût pas, douze ou quinze gendarmes ou chevau-légers.

Jamais il ne se fit une plus belle action, bien que peut-être avoit-on entrepris ce passage avec moins de considération qu'il ne falloit. Passer à la tête d'une armée campée dans un retranchement, par un chemin si difficile et si étroit qu'on n'y pouvoit aller qu'à la file deux à deux, tout au plus encore en peu de lieux, c'est une chose dont la difficulté est aisée à connoître. La prudence requéroit qu'on fît quelques travaux pour se couvrir et assurer ce mauvais passage ; mais ce devoir ayant été omis, il ne se pouvoit faire autre chose que ce qui fut résolu par ces messieurs, qui soutinrent par leur courage ce que la trop grande confiance qu'ils avoient en eux-mêmes leur avoit fait entreprendre. En l'état présent où ils étoient, il n'y avoit point d'autre conseil à prendre ; il falloit s'exposer à se perdre pour sauver ceux qu'ils commandoient ; c'étoit un coup et de cœur et de tête d'en user ainsi. Le duc de Montmorency y fit merveille ; son ambition le porta jusqu'à ce point, qu'ayant un cheval plus vite que tous ceux qui le suivoient, il se trouva le premier mêlé dans l'escadron qu'il attaqua et courut fortune de s'y faire prendre ; il se trouva tout meurtri de coups, et son cheval étant tombé en un fossé qu'il sautoit pour aller attaquer les gens de pied, si celui qui commandoit ses gardes n'eût tué un de ses ennemis qui vouloit se prévaloir de cet avantage pour lui ôter la vie, sans doute il l'y eût perdue. Le marquis d'Effiat acquit une réputation très-grande en cette action ; son cheval fut blessé de quatre coups d'épée et de deux de carabine et de pistolet. Tous

9.

deux tuèrent de leurs mains plusieurs des ennemis. Il est impossible de représenter quel courage l'armée reçut de cette victoire, et l'étonnement qui en demeura parmi les ennemis, qui en étoient d'autant plus confus, que jamais partie ne fut mieux faite à leur avantage, et que les troupes qui avoient été défaites étoient toutes allemandes, et les meilleures qu'ils eussent. Quatre capitaines et le sergent-major du régiment de Gallas, qui composoit le plus gros bataillon des trois, et qui furent pris prisonniers, rapportèrent, pour augmenter la vanité des nôtres, que jamais ce régiment n'avoit été battu, et que seul il avoit défait le roi de Danemark, aux guerres qui depuis peu s'étoient passées en Allemagne [1]. Le roi reçut un merveilleux contentement de cette nouvelle.

MORT DU DUC DE SAVOIE.

26 juillet 1630.

Lettre du cardinal de Richelieu à Louis XIII.

Le vieux duc de Savoie, Charles Emmanuel, mourut quelques jours après le combat de Veillane, le 26 juillet, âgé de 68 ans. Son successeur fut son fils, Victor Amédée 1er, qui avait épousé en 1620 Christine de France, sœur de Louis XIII. Richelieu, qui craignit sans doute qu'à l'occasion de cette mort Louis XIII ne fît quelque maladresse, écrivit au roi la lettre suivante pour lui dire ce qu'il avait à faire et à dire dans la circonstance.

[1] Il s'agit de la bataille de Lutter, livrée dans le duché de Brunswick en 1626, à Christian IV, roi de Danemark, qui y fut mis en déroute par Tilly. Cette bataille mit fin à la période danoise de la guerre de Trente Ans.

Saint-Jean-de-Maurienne, le 29 juillet 1630.

Sire, M. de Tonneins allant porter à V. M. la nouvelle de la mort de M. de Savoie et pour rapporter les commissions du régiment qu'il a plu à V. M. lui accorder, Elle aura agréable, s'il lui plaît, que je l'accompagne de ces lignes pour lui dire qu'Elle jugera bien qu'il n'est pas à propos de témoigner avoir de la joie de cet accident, mais seulement qu'Elle espère que M. le prince de Piémont[1] sera plus considéré envers Elle que n'a été son père. Ce qui la conviera aussi de le traiter plus favorablement qu'il lui sera possible. Je me promets qu'Elle recevra cet avis comme venant de la part d'une personne qui n'a pour but que l'intérêt de son service, et qui est et sera jusqu'au dernier soupir, Sire, son très-humble, très-obéissant, très-fidèle et très-obligé sujet et serviteur,

Le Cardinal de Richelieu.

DÉLIVRANCE DE CASAL, ET LE SIGNOR MAZARIN

1630.

La peste qui ravageait le théâtre de la guerre, et les intrigues ourdies contre Richelieu obligèrent le roi et le cardinal à se retirer à Lyon, où Louis XIII tomba gravement malade. Dans ces circonstances, les opérations militaires devinrent très-difficiles, et les généraux français furent obligés de signer une trêve avec le duc de Savoie et les Espagnols. Casal fut remis à Spinola, mais M. de Toiras resta maître de la citadelle, qu'il devait rendre s'il n'était secouru à une époque déterminée.

Nous extrayons des mémoires de Pontis le récit animé de ces événements.

[1] Victor Amédée 1er, fils et successeur de Charles Emmanuel, beau-frère de Louis XIII.

Mémoires de Pontis.

Notre armée se rafraîchissoit ainsi dans le comté de Mante, lorsque le roi, pressé par M. de Toiras, qui défendoit la citadelle de Casal, de lui donner du secours contre les troupes d'Espagne qui l'assiégeoient, envoya un ordre à messieurs les généraux de faire marcher incessamment l'armée vers Casal pour le secourir. Cette résolution prise et publiée, M. le maréchal de Schomberg me dit qu'il falloit faire faire du pain biscuit pour toute l'armée, pour onze jours de marche; ce que je fis. Et par dessus la provision, je fis présent à M. de Schomberg de deux mille pains avec de l'anis, à M. de la Force de huit cents, autant à M. le maréchal de Marillac, et aux maréchaux de camp, intendans de justice et trésoriers de l'armée à proportion.

Toute l'armée, avec tout son équipage, s'étant rendue dans la plaine de Raconi, elle y fut rangée en bataille, et divisée en trois corps: avant-garde, corps de bataille et arrière-garde. Cette marche fut continuée jusqu'à quatorze ou quinze lieues de Casal, où l'on eut avis que le duc de Savoie s'étoit ligué avec l'Espagnol pour nous donner sur la queue; c'est ce qui fut cause que l'on changea l'ordre de la marche. On disposa notre armée en trois colonnes: l'avant-garde faisoit la colonne droite, le corps de bataille faisoit la colonne du milieu, et l'arrière-garde faisoit la colonne gauche. Entre la colonne droite et la colonne du milieu marchoit tout le canon et attirail. Entre la colonne du milieu et la colonne gauche marchoit l'équipage de messieurs les généraux et de toute l'armée; de sorte que tout étoit enfermé. La cavalerie étoit sur les ailes, à la tête et à la queue, par escadrons et en forme de bataille. En cet ordre on continua les marches durant toutes les plaines, nos troupes étant toujours en état de combattre, soit l'armée de Savoie qu'ils avoient en queue, soit celle d'Es-

pagne qui étoit en tête; mais les Espagnols ne voulurent point sortir de leurs retranchemens, s'opiniâtrant à prendre la citadelle de Casal qu'ils tenoient déjà fort pressée. Lorsque nous fûmes arrivés au bourg d'Oximeane, à quatre petites lieues de Casal, nous y séjournâmes trois jours, attendant toujours des nouvelles de M. de Toiras, vers qui l'on avoit envoyé six hommes pour l'avertir de l'approche de notre armée et l'assurer du secours, et pour convenir en même temps de l'heure que l'on feroit avancer les troupes pour attaquer les retranchemens. Il ne revint qu'un seul homme des six que l'on avoit envoyés. Toutes les mesures étant prises, les ordres furent donnés pour faire marcher les troupes droit à Casal. A une lieue de la ville on fit faire halte pour attendre le signal de la citadelle, qui devoit être une grosse fumée, à laquelle on connoîtroit que tout le monde étoit prêt dans la citadelle et sous les armes.

Au moment que le signal eut paru, toutes les troupes s'avancèrent, étant disposées en trois corps : M. de la Force commandoit l'aile droite, M. de Marillac l'aile gauche, et M. de Schomberg le corps de bataille, parce que c'étoit son jour de commander l'armée. Avant que de nous approcher des tranchées, il nous harangua de cette sorte en peu de mots, mais avec beaucoup d'ardeur, et de cette éloquence vive et guerrière qui sied bien dans la bouche d'un général, et qui est la plus capable d'animer toute une armée : « Compagnons, nous dit-il, voici la plus importante et la plus glorieuse occasion que nous ayons vue de notre temps; j'en espère une bonne issue, voyant le courage et l'ardeur de tant de braves gens à qui le plus grand roi de la terre a confié l'honneur de ses armes, et l'étonnement des ennemis qui branlent déjà et qui tremblent avant le combat. Si vous avez été jusqu'ici des braves, il faut être aujourd'hui des héros. Le péril et la mort sont pour ceux qui les craignent et qui les fuient ; c'est être à demi victorieux de les affronter sans rien craindre.

Nous avons une armée en tête et une autre en queue. Ceux qui fuiront seront tués honteusement comme des lâches; et ceux-là seuls qui seront tués en tuant les ennemis mourront d'une mort glorieuse. Je pardonne, dès à présent, à celui qui ne m'épargnera pas s'il me voit faire une action lâche; mais je ne pardonnerai pas à celui qui tournera la tête pour fuir. Allons donc sans rien craindre où la gloire et notre devoir nous appellent; et je promets à tous ceux qui se seront signalés pour le service de leur prince, de faire valoir leurs belles actions auprès de Sa Majesté, et de leur procurer l'honneur et la récompense dus à leurs services. »

Ce peu de paroles, jointes à l'ardeur de celui qui les prononçoit, et au courage de ceux qui les écoutoient, fit marcher toute l'armée comme si elle eût été déjà assurée de la victoire. Les enfans perdus, et ceux qui les devoient soutenir, s'avancèrent. Lorsqu'on fut à demi portée du canon, on fit la prière selon la coutume, et, en gardant un profond silence, on attendit le coup de canon qui devoit être le signal pour charger les ennemis. A l'instant qu'il fut entendu, nos troupes s'avancèrent avec une résolution et une ardeur incroyables, quoique nous nous mirassions dans l'embouchure du canon, qui, étant pointé le long des retranchemens des ennemis, ne pouvoit manquer de produire un terrible carnage. Le maréchal de Marillac, comme étant le plus avancé, avoit déjà commencé l'attaque, et nous étions tous dans la meilleure disposition où l'on vit jamais une armée, de combattre pour la gloire de notre prince et de notre patrie, lorsque tout d'un coup, au grand mécontentement de toute l'armée, on vit paroître M. de Mazarin[1] à cheval, sortant du camp des ennemis, tenant à la main et faisant voltiger une feuille de papier blanc,

[1] Gentilhomme romain, agent diplomatique du nonce Pancirola. Il s'était entremis depuis quelque temps entre les Français et les Espagnols pour amener la conclusion de la paix.

pour marque d'accord et de paix, et criant à haute voix : « Halte ! halte ! arrête ! arrête ! » Le dépit qu'eurent les soldats de se voir ainsi arrêtés dans le plus fort de leur ardeur, en porta quelques-uns jusqu'à cet excès que de faire une décharge contre lui de plusieurs coups de mousquet. Nos généraux eurent grande peine à les arrêter ; mais enfin M. de Mazarin, ayant eu la liberté de s'approcher et de conférer avec messieurs les maréchaux de France, leur déclara que les généraux d'Espagne l'envoyoient vers eux pour leur présenter le papier, afin qu'ils y dressassent eux-mêmes les articles de paix qu'ils voudroient. M. de Schomberg répondit que cette affaire méritoit bien que les généraux, de part et d'autre, en conférassent ensemble, et que, tant qu'elle ne se traiteroit que par entremise et par écrit, il resteroit toujours quelques sujets d'éclaircissement qui seroient autant de semences de nouveaux troubles.

Alors M. de Mazarin s'en retourna au camp des ennemis, pour convenir avec eux du lieu où ils pourroient s'assembler. L'on choisit celui qui étoit entre les deux armées comme le meilleur et le plus sûr. Tous les généraux de part et d'autre s'y rendirent, et dressèrent tous ensemble les articles du traité, selon qu'ils en convinrent entre eux ; c'est à savoir, qu'on mettroit la ville de Casal entre les mains du duc de Mantoue, que l'on en feroit sortir les soldats françois, et qu'on mettroit en leur place des Montferrins, sujets du duc de Mantoue; que l'armée du roi se retireroit du Montferrat, sans partir toutefois du poste où elle étoit avant qu'elle eût fait embarquer sur le Pô tout le canon et l'équipage des ennemis, et qu'on mettroit pour gouverneur dans la citadelle un officier montferrin que l'on nomma. Les articles étant signés par les généraux, ils se séparèrent après de grands complimens de part et d'autre ; et notre armée se retira à un quart de lieue de là, afin d'ôter tout ombrage aux ennemis, et y campa la nuit sous les armes, de peur de quelque surprise. Les ennemis cam-

pèrent aussi la même nuit dans leurs retranchemens, et décampèrent le jour suivant dès le grand matin, afin de passer la rivière le même jour suivant l'accord.

Il tomba cette nuit une si grande abondance de pluie, que toutes les armes des soldats en furent gâtées et eux tout percés. C'est pourquoi, dès le matin, ils se dispersèrent la plupart de côté et d'autre dans les villages voisins pour se sécher, laissant leurs armes dans le camp assez en désordre. Ce pendant M. le maréchal de Toiras sortit de la citadelle et vint au camp saluer messieurs les maréchaux. M. de Schomberg, qui n'étoit pas en fort bonne intelligence avec lui, lui dit d'abord : « Eh bien, monsieur, voilà pour la seconde fois ! » voulant dire qu'il l'avoit déjà secouru en un autre siége dans l'île de Ré, lorsqu'il y fut assiégé dans Saint-Martin par Buckingham, général des Anglois. M. de Toiras lui répondit civilement, quoique froidement : « Oui, monsieur, j'en ai l'obligation aux armes du roi et à vous aussi, monsieur. » Ensuite M. de Schomberg lui donna à dîner et aux deux autres maréchaux.

Pendant qu'ils étoient à table avec grand monde dans la salle, où j'étois aussi présent et témoin de tout ce qui se passoit, voici messieurs les généraux d'Espagne, Piccolomini et Colalte, qui, après avoir traversé notre camp, entrèrent tout d'un coup dans la salle. M. le maréchal de Schomberg, fort surpris, aussi bien que tous les autres, leur dit : « Vraiment, messieurs, je suis bien fâché de n'en avoir pas été averti, puisque j'aurois monté à cheval pour aller au-devant de vous. » Sur quoi Piccolomini, qui ne manquoit non plus d'esprit que de cœur, lui répondit : « Nous l'avons fait exprès, monsieur, et nous avons voulu vous surprendre au moins dans la paix, ne l'ayant pu faire comme ennemis. Mais il faut que je vous avoue, ajouta-t-il, que j'ai été moi-même un peu surpris en passant par votre camp ; car, au lieu que je puis dire que je n'ai jamais vu d'armée, quoique j'en aie commandé plusieurs et en différens

pays, qui fût plus belle et en meilleur ordre, et qui témoignât plus d'ardeur pour se bien battre que la vôtre, lorsqu'elle étoit hier rangée en bataille et prête à forcer nos retranchemens, je n'ai trouvé aujourd'hui personne dans votre camp, et n'ai vu que les armes de vos soldats en confusion et en désordre de tous côtés. » M. de Schomberg, nous faisant alors un signe de l'œil pour aller faire promptement rassembler tous les soldats sous leurs drapeaux, répondit à Piccolomini avec beaucoup de présence d'esprit : « Cela ne doit nullement vous surprendre, monsieur, lui dit-il ; car moi qui suis Allemand de nation, lorsque je vins m'établir en France, et que j'entrai au service du roi, je fus à la vérité d'abord aussi étonné que vous de voir cette humeur dans les François. Mais, lorsque j'eus commandé quelque temps, et que je me fus accoutumé à l'air du pays, je reconnus que les soldats françois étoient les plus courageux et les plus ardens lorsqu'il s'agit de combattre, et les plus portés à se donner du bon temps lorsqu'ils n'ont plus d'ennemi. Ce qu'il y a de commode en eux, c'est que, s'ils mettent promptement les armes bas, ils les reprennent aussi promptement : et afin que vous soyez vous-même témoin de la vérité de ce que je dis, je veux tout présentement vous faire voir quelle est l'humeur de nos François. Je ferai battre le tambour par tous les quartiers, et je vous donne ma parole qu'avant que nous ayons traversé le camp vous verrez toute l'armée en ordre. »

En même temps tous les officiers qui étoient dans la même salle sortirent en foule, et, étant montés à cheval, coururent de tous côtes pour rassembler tous les soldats. Cependant M. le maréchal de Schomberg employoit toute l'adresse de son esprit pour entretenir et arrêter insensiblement messieurs les généraux d'Espagne. Il leur fit ensuite prendre un petit détour, et les amusa durant quelque temps sans qu'ils pussent se douter de rien. Enfin son adresse et la diligence des

officiers fut si grande, que Piccolomini et Colalte trouvèrent en repassant toute l'armée en très-bel ordre. Les officiers la pique à la main, et les soldats avec leurs armes, faisoient tous bonne mine : ce qui surprit et étonna de telle sorte ces deux généraux d'Espagne, qu'ils avoient peine à se persuader que ce fût par ce chemin qu'ils avoient passé, croyant au moins qu'il y eût quelque enchantement qui charmât leurs yeux, et leur fît voir ce qu'ils n'avoient jamais vu ni en Espagne ni dans le reste de l'Europe. Piccolomini voyant ce bel ordre, et remarquant sur le visage de tous le courage qui les animoit, ne put s'empêcher d'en témoigner de l'admiration ; et il dit agréablement à M. de Schomberg qu'il ne pouvoit y avoir que de l'honneur à être vaincu par tant de braves soldats conduits par tant de grands capitaines. Ils prirent congé les uns des autres et s'en retournèrent à leur armée.

Les traités de Quérasque signés en 1631 entre la France, l'empereur, l'Espagne, Venise, la Savoie et le duc de Mantoue, marquis de Montferrat, terminèrent cette affaire de Casal et de Mantoue, qui demeuraient au protégé de la France. Les Français évacuèrent la Savoie, mais ils conservèrent Pignerol.

LA JOURNÉE DES DUPES.

11 novembre 1630.

Louis XIII étant tombé dangereusement malade à Lyon, les deux reines, Gaston et leur coterie se réjouirent hautement de la mort prochaine du roi, de l'avénement de Gaston et de la chute du cardinal. Mais le roi, ayant échappé à une mort imminente, toute la cour revint à Paris, où ces luttes continuelles entre Richelieu et ses ennemis allaient finir par la victoire complète du cardinal.

Nous reproduisons, pour l'histoire de ces importants événements, un extrait des mémoires de Fontenay-Mareuil, qui donne le récit général des faits et l'histoire complète « de la rupture. » Nous le

complétons avec les mémoires de Richelieu, la curieuse relation de Saint-Simon et diverses lettres et pièces officielles.

I.

Récit de Fontenay-Mareuil[1].

Dès que le roi eut donné tout l'ordre qui se pouvoit pour le secours de Casal, et qu'il se sentit assez fort pour supporter le travail d'un voyage, il s'en alla à Paris le plus vite qu'il put, tant il avoit envie de retrouver l'air où il avoit été nourri, et où il pensoit pouvoir reprendre promptement une parfaite santé.

Les reines le suivirent, mais marchant à leur ordinaire à petites journées; et parce que la reine mère, pour mieux dissimuler ce qu'elle vouloit faire, avoit, depuis qu'elle eut parlé au roi, un peu moins maltraité le cardinal de Richelieu qu'elle n'avoit accoutumé, il y fut si bien trompé que, la croyant changée, il pensa par ses soumissions et ses complaisances pouvoir regagner la part qu'il avoit autrefois eue dans ses bonnes grâces, et la suivit jusques à Paris dans cette espérance.

Mais, un jour ou deux devant que d'y arriver, il vint une nouvelle qui la troubla grandement, et ébranla fort les espérances de ceux qui la conseilloient, étant passé un courrier qui portoit avis au roi que Casal avoit été secouru avec la plus grande gloire qu'il se pouvoit pour lui et pour ses armes; les Espagnols n'ayant osé attendre son armée, qu'ils voyoient aller à eux en résolution de les combattre, et mieux aimé faillir à prendre Casal que de hasarder tout l'État de Milan, comme ils auroient fait s'ils eussent été battus, n'ayant point d'autres troupes ni moyen d'en faire venir d'ailleurs de

[1] Le marquis de Fontenay-Mareuil, maréchal de camp et diplomate, mourut après 1647. Il a laissé de fort curieux mémoires.

longtemps. De sorte que, par l'entremise de M. Mazarin, ils firent, dans le moment qu'on les alloit attaquer, un traité par lequel ils rendirent la ville et le château de Casal qu'on leur avoit donnés, et se retirèrent hors de leurs retranchemens. Ensuite de quoi les maréchaux y étoient entrés, et n'en devoient point sortir sans y laisser une bonne garnison et des vivres pour un an.

Cela n'empêcha pas néanmoins la reine mère de vouloir parler au roi dès qu'elle seroit à Paris, ainsi qu'elle avoit résolu, et à tous les siens de lui conseiller, quoiqu'ils vissent bien qu'après un tel succès, et quand leurs prophéties avoient si mal réussi, la chose seroit moins faisable : mais se croyant perdus quand elle ne le feroit pas, et qu'il n'y avoit nul autre moyen de les sauver, ils aimoient mieux le hasarder et voir ce qu'il produiroit, que de demeurer exposés à la merci du cardinal de Richelieu sans y avoir cherché du remède.

Quand elle arriva à Paris, elle alla loger à Luxembourg, et voulant avoir du temps pour se reposer, demeura deux jours enfermée, et sans voir personne : après lesquels le roi, qui étoit à Saint-Germain, y étant aussi venu, il logea à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires pour être plus près d'elle ; et l'étant allé voir, elle ne manqua pas de le faire souvenir de ce qu'il lui avoit promis à Lyon, et de vouloir entrer bien avant en matière. Mais étant survenu quelqu'un qui l'en empêcha, elle se résolut, afin que la même chose n'arrivât pas une autre fois, de faire dire le lendemain au matin à tous ceux qui se présenteroient, quels qu'ils fussent, qu'on ne la voyoit point ; et quand le roi y viendroit, ainsi qu'il avoit accoutumé, on le laissât entrer tout seul.

Or le roi ayant demandé au cardinal de Richelieu comme il pensoit être avec la reine mère, et vu qu'il croyoit y être assez bien, à cause du bon visage qu'elle lui avoit fait dans le chemin, il l'en voulut détromper,

l'assurant qu'il n'y avoit rien de changé : ce qui lui ayant donné l'alarme, il se résolut de faire en sorte qu'il put être toujours présent quand ils seroient ensemble. Et parce qu'il savoit que c'étoit principalement le matin qu'il la voyoit, il fit prendre garde quand il iroit, afin d'y aller aussi.

Il y fut donc dès le lendemain : mais trouvant la porte ordinaire fermée, et sans que personne répondit, la reine l'ayant défendu, il alla par celle de derrière, laquelle celui qui la gardoit n'ayant osé lui refuser, il arriva justement lorsque la reine faisoit les plus grands efforts ; de sorte que, craignant qu'à la longue elle ne l'emportât, il jugea meilleur de rompre la conversation que de la laisser plus long temps durer. C'est pourquoi il s'approcha, et dit que se persuadant que Leurs Majestés parloient de lui, il espéroit qu'elles n'auroient pas désagréable qu'il vînt pour se justifier des crimes qu'il savoit qu'on lui avoit imputés.

Dont la reine fut d'abord si en colère qu'elle ne pouvoit parler ; mais revenant enfin à elle, elle lui dit qu'il étoit bien hardi de les venir ainsi interrompre, et qu'il étoit vrai, puisqu'il le vouloit savoir, qu'ils parloient de lui, et qu'elle disoit au roi qu'elle ne pourroit plus assister à ses conseils, ni se trouver avec lui en quelque lieu que ce fût, quand il y seroit ; et qu'il falloit nécessairement qu'il se défît de l'un ou de l'autre. A quoi le cardinal répondit qu'il étoit bien plus raisonnable que ce fût de lui, et qu'aussi bien ne vouloit-il plus vivre, puisqu'il étoit si malheureux que d'avoir perdu ses bonnes grâces.

Le roi voyant cela ne se déclara point, et ne cherchant qu'à s'échapper, dit seulement qu'il se faisoit tard, et que voulant aller à Versailles, il étoit temps de partir : et faisant la révérence, il marcha aussi vite que s'il eût eu peur qu'on eût couru après lui. De sorte que le cardinal de Richelieu ne l'ayant pu joindre devant qu'il montât en carrosse, il se crut perdu, et que

le roi l'avoit plus fait pour le fuir que pour quitter la reine, et n'être pas obligé de lui parler.

Ce qui le fit aller chez lui fort découragé ; et ayant conté à madame de Combalet sa nièce et à M. Bouthillier, qu'il y trouva, tout ce qui s'étoit passé, il leur dit qu'il vouloit aller ce jour-là coucher à Pontoise, pour se retirer après au Havre. A quoi n'osant contredire, il fit venir ses gens, et leur commanda de lui apporter promptement à dîner, et de faire tenir son carrosse et son équipage prêts pour partir aussitôt qu'il auroit mangé, demeurant en cette résolution jusques à l'arrivée du cardinal de la Valette, lequel étant fort de ses amis, et ayant appris qu'il avoit été chez la reine mère au même temps que le roi, sans qu'on sût ce qui s'y étoit passé (plusieurs, à cause de cela, en augurant mal pour lui), venoit en savoir des nouvelles.

Le cardinal de Richelieu fut fort aise de le voir, et lui dit tout ce qu'il avoit fait, et que ne pouvant pas douter que le roi ne l'eût abandonné, puisqu'il étoit parti sans lui parler ni lui rien mander, il vouloit aller tout à l'heure à Pontoise, et de là au Havre, n'attendant autre chose sinon que ses gens et son carrosse fussent prêts. Ce que le cardinal de la Valette contredit fortement, disant qu'il ne devoit point penser que le roi, pour ne lui avoir rien dit ni fait dire, l'eût abandonné, ne songeant vraisemblablement qu'à la reine, qu'il vouloit fuir, pour n'être pas davantage pressé des choses qu'il ne vouloit pas faire ; qu'il devoit se souvenir que qui quittoit la partie la perdoit, et qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour la reine et pour ses ennemis, ni plus à leur gré, que de leur laisser le champ libre, et le moyen de pouvoir dire et faire contre lui tout ce qui leur plairoit ; auquel cas le roi pourroit bien à la fin changer, et oublier tous les grands services qu'il lui avoit faits : mais que sans cela il n'y voyoit aucune apparence.

De sorte que, bien au contraire d'aller à Pontoise et

au Havre, son avis étoit qu'il devoit aller à Versailles, où s'il trouvoit le roi en l'humeur qu'il s'imaginoit, au moins ne s'en iroit-il pas sans s'être mis en son devoir, et en état de rendre compte de ses actions; mais que s'il étoit en autre disposition, comme il n'en doutoit point, il l'y fortifieroit, et pourroit lui faire prendre toutes les résolutions qui seroient nécessaires pour sa conservation et la ruine de ses ennemis.

Tous ceux qui étoient présens ayant aussi été de cet avis, le cardinal de Richelieu se rendit et alla droit à Versailles; ce dont le roi, quand il le sut, montra une si grande joie, et le reçut avec tant de témoignages d'affection, qu'il lui fit bien connoître qu'il auroit pris un fort mauvais parti d'en user autrement.

Il s'enferma aussitôt après avec lui dans son cabinet, où tout ce qui se devoit faire pour le dehors et pour le dedans du royaume ayant été résolu, on commença par envoyer demander les sceaux au garde des sceaux de Marillac, et lui commanda d'aller à Tours, et dépêcher un courier au maréchal de Schomberg, auquel, comme du conseil du roi, on adressoit toutes choses, et qui avoit le secret pour arrêter le maréchal de Marillac[1] et le faire bien garder; car on le craignoit encore plus que son frère, et ils étoient estimés tous deux les principaux artisans de la disgrâce du cardinal, et ceux qui entretenoient le plus l'esprit de la reine mère dans la mauvaise humeur où elle étoit.

Les sceaux furent donnés à M. de Châteauneuf, un des plus anciens du conseil, et lequel ayant été élevé sous le chancelier de Sillery et sous M. de Villeroy, en avoit si bien profité qu'il étoit sans doute un des plus grands personnages de son siècle.

Ensuite de cela, le roi fut à Saint-Germain, et y demeura quelques jours; après quoi il revint à Paris et chez la reine mère, sans lui parler de rien, ni elle à

[1] Le maréchal fut arrêté en Italie à la tête de son armée.

lui, vivant l'un et l'autre fort froidement: ce qui continua toujours depuis, la reine n'ayant point voulu se rendre pour tout ce qu'il lui fit dire, tant par le maréchal de Schomberg et M. de Bullion que par le cardinal Bagny, qu'on y fit intervenir, croyant que le nom et l'autorité du Pape (car il exerçoit encore la nonciature) auroient quelque pouvoir sur son esprit, le roi lui faisant offrir que le cardinal de Richelieu ne se mêleroit plus de ses affaires, et retireroit tous ses parens de sa maison, sans lui demander autre chose, sinon de se trouver au conseil, comme elle avoit accoutumé, et de souffrir qu'il y fût aussi.

Mais parce que l'ayant absolument refusé, et ne donnant nulle espérance de changer, il étoit important de ne laisser pas Monsieur uni avec elle, le roi n'ayant point encore d'enfans, on voulut le gagner en gagnant messieurs de Puy-Laurens et Le Coigneux, qui avoient le principal crédit auprès de lui. De sorte que, par l'entremise du marquis de Rambouillet, on donna cent mille écus à M. de Puy-Laurens, et la promesse de le faire duc et pair s'il épousoit une duchesse, ou achetoit une terre qui fût déjà duché; et une charge de président au mortier au parlement de Paris à M. Le Coigneux, avec la promesse du chapeau de cardinal à la première promotion. M. de Rambouillet eut cent mille francs pour sa peine.

Mais, soit que rien hors de la première place ne les pût contenter, ou qu'ils crussent que quelque autre qui y entrât après le cardinal de Richelieu ne pouvant pas maintenir l'autorité du roi ni la sienne aussi haut qu'il faisoit, ils y trouveroient mieux leur compte; tant il y a qu'ils se laissèrent bientôt après regagner par la reine mère, et firent entrer Monsieur dans toutes ses passions.

On dit que ce qui y aida encore beaucoup fut que le roi, ne pouvant pas disposer du cardinalat comme de la duché, l'un étant en sa main et l'autre non, M. Le Coi-

gneux, qui vit que M. de Montmorency s'offrant de vendre le duché d'Anville à M. de Puy-Laurens, il pourroit à l'heure même être duc, et lui demeurer derrière pour son cardinalat, en prit une telle jalousie, et témoigna tant qu'il croyoit qu'on se vouloit moquer de lui, et qu'il chercheroit à s'en venger, que crainte d'en perdre un, on les perdit tous deux. Car le cardinal de Richelieu ayant été obligé, pour l'apaiser, de faire retarder l'affaire de M. de Puy-Laurens, bien que ce fut le plus secrètement qu'il se pût, il ne laissa pas néanmoins de s'en apercevoir et d'en être si offensé, qu'il se résolut aussitôt de se raccommoder avec la reine et d'y porter Monsieur; comme fit aussi M. Le Coigneux, lequel ayant déjà été reçu président, ne fut peut-être pas fâché de voir M. de Puy-Laurens se mettre par là hors d'état d'être duc devant qu'il fût cardinal.

[1631] Ils commencèrent donc à se plaindre qu'on ne leur tenoit pas tout ce qu'on leur avoit promis, et que, pour les défaire après plus aisément, on ne cherchoit qu'à les désunir. Le garde des sceaux de Châteauneuf ayant parlé pour cela à madame de Verderonne sa cousine, et tante de M. de Puy-Laurens, et sur un fondement si peu vraisemblable, puisque le cardinal de Richelieu, qui voyoit ne se pouvoir jamais bien remettre avec la reine mère, avoit trop d'intérêt de ne se hasarder pas légèrement de les perdre, ils portèrent Monsieur à aller chez lui, et lui dire qu'il vivoit avec lui de telle sorte, manquant à toutes les paroles qu'il lui avoit données, qu'il renonçoit à son amitié et ne lui donneroit jamais la sienne.

Le cardinal de Richelieu fit bien tout ce qu'il put pour entrer en quelque éclaircissement, afin d'avoir moyen de se justifier, le suppliant de lui dire en quoi il avoit failli : mais en lui répondant que c'étoit pour M. de Lorraine, et autres choses qu'il lui avoit promises, il marcha si vite qu'il ne put entendre aucune de ses

excuses ; et trouvant son carrosse, monta dedans, et s'en alla à Orléans.

Dont le roi, qui étoit à Versailles, ayant été aussitôt averti, il revint pour voir ce qu'il faudroit faire dans une si fâcheuse rencontre : mais parce qu'on jugea que Monsieur ne pouvoit avoir pris cette résolution que sur des espérances qu'on ne découvroit pas encore, et qu'il ne changeroit pas qu'il n'eût vu ce qui en arriveroit, on crut que, pour conserver quelque dignité, il ne falloit pas envoyer vers lui ; mais qu'il suffiroit que le roi répondit à M. de Chaudebonne[1], qui vint sur ce temps là de sa part, qu'il étoit bien fâché des mauvais conseils qu'on lui donnoit, et que quand il en prendroit de meilleurs, et qu'il voudroit rentrer dans son devoir, il seroit toujours prêt de le recevoir et de lui donner autant de marques de sa bonne volonté que par le passé.

Et parce qu'il y avoit grande apparence que tout ce que faisoit Monsieur pouvoit principalement venir de ce que voyant la reine mère auprès du roi, et toujours si animée contre le cardinal de Richelieu que c'étoit chose irréconciliable, il pensoit qu'elle trouveroit peut-être à la fin quelque bon moment pour parvenir à ses fins et le ruiner, et que tant qu'elle seroit à Paris on ne pourroit pas l'empêcher d'être vue d'une infinité de gens, qui par leurs artifices l'entretenoient dans sa mauvaise humeur, ni que sa présence n'y autorisât toutes les cabales qui s'y faisoient contre le service du roi, et ne donnât hardiesse à leurs auteurs de les continuer et d'essayer de les faire passer dans les provinces (ce qui pourroit être à la fin de la dernière conséquence), on se résolut d'essayer adroitement de l'en tirer, le roi allant à Compiègne, ainsi qu'il avoit fait beaucoup

[1] Un des affidés de Gaston et de Marie de Médicis, et aussi l'un des auteurs de leurs lettres et des pamphlets publiés contre le cardinal.

d'autres fois, le pays étant fort beau pour la chasse, espérant qu'elle l'y voudroit suivre, comme elle fit.

Car ceux qui la conseilloient, ni elle, ne se doutant nullement de ce dessein, et craignant plutôt que son absence ne leur fût aussi préjudiciable qu'à Versailles, où ils pensoient que si elle eût été, elle eût empêché beaucoup de choses qui s'y firent à son préjudice et au leur, ils donnèrent sans difficulté dans le piége, et firent qu'elle le suivit deux jours après : ce qui ôta de la peine et quasi de l'impossibilité de l'en tirer, si elle n'eût pas voulu sortir de Paris.

Durant que le roi fut à Compiègne, il essaya par toutes les voies possibles d'adoucir son esprit et de la remettre dans un bon chemin, employant pour cela et Vautier son premier médecin (quoiqu'on ne s'y fiât pas, mais parce qu'il s'y offrit et qu'elle avoit grande confiance en lui), et le P. Suffren, son confesseur, qu'elle aimoit fort; et lui faisant enfin parler par le maréchal de Schomberg et le garde des sceaux de Châteauneuf, qui, par la place qu'ils tenoient auprès du roi, et leur grande réputation de probité, sembloient être propres pour lui faire comprendre les raisons du roi à vouloir conserver le cardinal de Richelieu, et l'intérêt qu'elle avoit de finir cette division, qui lui pourroit être à la fin aussi préjudiciable qu'au roi et au royaume.

Mais tout cela fut inutile : Vautier, qui n'aimoit pas le cardinal de Richelieu, n'y ayant peut-être pas agi de bonne foi ; et quant au père Suffren, on l'avoit longtemps auparavant décrié comme trop simple et aisé à abuser : et les autres, comme partie à cause de l'attachement qu'ils avoient au cardinal de Richelieu. De sorte qu'elle ne fit nulle considération sur tout ce qu'ils lui dirent, et ne répondit autre chose, sinon qu'elle étoit contente de l'état auquel elle se trouvoit, et ne se vouloit plus mêler d'affaires.

Par où le roi perdant toute espérance d'accommodement, et voyant le besoin qu'il y avoit de prendre une

résolution conforme à l'état présent des affaires, et qui pût détourner les maux dont lui et le royaume étoient menacés, assembla son conseil, où entre plusieurs expédiens qui lui furent proposés, il ne s'en trouva que deux dont on se put servir, tous les autres étant jugés ou impossibles ou inutiles. Le premier fut l'éloignement du cardinal de Richelieu, lequel ce dernier demandoit, et en pressoit, comme étant le moyen le plus doux et le plus aisé; et le second, la séparation du roi d'avec la reine sa mère, qui sembloit fort rude, et pouvoir sonner mal, tant envers les sujets qu'envers les étrangers.

Mais le roi ayant fort considéré l'un et l'autre, et entendu les raisons alléguées pour cela, rejeta absolument l'éloignement du cardinal, non-seulement parce qu'après les grands services qu'il lui avoit rendus il seroit tout à fait injuste de l'abandonner pour complaire à ses ennemis, mais pour le besoin qu'il en avoit, n'ayant personne pour mettre en sa place et porter le poids des grandes affaires, où l'ambition des Espagnols l'avoit forcé d'entrer; espérant que le temps et les grands sujets que la conduite de la reine sa mère lui donnoit de se vouloir séparer d'elle, le justifieroient devant tout le monde, et qu'elle-même pourroit peut-être à la fin changer, connoissant mieux ce qui seroit de son bien et de son avantage qu'elle ne faisoit alors.

Ce qui fut exécuté le 23 février 1631, le roi étant parti de grand matin de Compiègne, et devant qu'elle fut éveillée, laissant auprès d'elle huit compagnies du régiment des Gardes, avec cinquante chevau-légers aussi de sa garde, et le maréchal d'Estrées pour les commander et l'empêcher d'en sortir, afin qu'elle ne pût pas revenir à Paris.

L'on envoya au même temps ordre à la princesse de Conty d'aller à Eu, et aux duchesses d'Elbœuf et d'Ognane d'aller en leurs maisons. Vautier, qu'on tenoit le plus dangereux de tous ceux qui étoient auprès de

la reine, et l'abbé de Foix, homme de grande intrigue et tout à fait dépendant de la maison de Guise, furent menés à la Bastille ; et quant au père Chanteloube, on se contenta de lui envoyer un ordre du général de l'Oratoire pour le faire aller en leur maison de Nantes, croyant qu'il y obéiroit : mais au lieu de cela, il se retira en Flandre.

Le roi étant allé ce jour-là coucher à Senlis, le maréchal de Bassompierre, qui, nonobstant les avis qu'il avoit eus, l'y étoit venu trouver, y fut le lendemain arrêté prisonnier par un lieutenant des gardes du corps. Or, le cardinal de Richelieu obligea le roi à le faire, quelque répugnance qu'il y eût, sous le prétexte qu'ayant reçu tant de bienfaits et de grâces de la reine mère pendant sa régence, il étoit outre cela lié d'une si étroite et ancienne amitié avec la princesse de Conty, qu'on ne devoit pas douter qu'il ne fût des plus avant dans leur partie, ni croire qu'ayant une charge aussi principale dans la maison du roi que celle de colonel général des Suisses, il n'en abusât s'il en trouvoit l'occasion.

Mais bien plus vraisemblablement pour la crainte qu'il avoit de lui ; car n'étant pas aussi souple et aussi soumis qu'il falloit que le fussent ses amis, et ayant même eu en diverses occasions de petits différends ensemble, il l'appréhendoit plus que tous les autres de la cour, croyant que dans les grands entretiens qu'il avoit avec le roi, parce qu'il lui étoit si agréable qu'il lui parloit souvent en particulier, il pourroit trouver des occasions de lui nuire, et s'en servir. De sorte que sur ce fondement, et non pour aucune faute qu'il eût commise, il le fit mettre en prison, et n'osa depuis s'en dédire ni l'en tirer, quelques pressantes sollicitations qui lui en fussent faites.

Dès que le roi fut arrivé à Senlis, il renvoya M. de la Ville-aux-Clers, secrétaire d'Etat, à Compiègne, avec une lettre pour la reine mère, par laquelle, témoignant

beaucoup de regret que la nécessité de ses affaires l'eût contraint de se séparer d'elle, il la supplioit de vouloir aller à Moulins, qui étoit à elle, et dont il lui donneroit le gouvernement de la province, afin qu'elle y pût être avec toute autorité, offrant en ce cas de lui faire rendre Vautier son médecin, ainsi qu'elle avoit montré le désirer, quoiqu'il eût des intelligences avec diverses personnes fort contraires à son service, mais parce qu'il préféroit sa santé à toutes choses; et lui disoit aussi qu'en attendant qu'elle partît elle pourroit, si elle vouloit, se promener partout où il lui plairoit, en le faisant savoir au maréchal d'Estrées.

Ce que M. de la Ville-aux-Clercs lui ayant confirmé de bouche, elle se prit à pleurer, disant qu'elle étoit bien malheureuse, qu'après avoir, durant toute sa vie, témoigné tant de passion pour le roi, il se laissât persuader par ceux qui ne l'aimoient pas à la quitter, et faire une chose qui leur pourroit être enfin si préjudiciable; et ne refusa Moulins que sur ce que la peste y ayant été, elle demandoit qu'on la laissât demeurer à Nemours, en attendant que le soupçon du mauvais air fût passé, et que le château même, qui n'étoit pas alors logeable, fût réparé. Mais pour le gouvernement, elle dit qu'elle n'en avoit point de besoin, ne voulant plus se mêler de rien.

Le roi ayant cette réponse, et croyant que la difficulté d'aller à Moulins étoit plutôt pour gagner temps, et de concert avec Monsieur, que pour toute autre raison, il voulut voir ce que Monsieur feroit, et si sa séparation d'avec la reine lui ôtant toute espérance qu'elle pût ruiner le cardinal de Richelieu, il ne se laisseroit point plus facilement persuader que par le passé à revenir auprès de lui. C'est pourquoi il y envoya le cardinal de la Valette, dont la personne ne lui étant pas désagréable, pouvoit mieux que toute autre, par son bon esprit, lui faire voir le tort qu'il se faisoit de se tenir ainsi hors de la cour, où il pouvoit seule-

ment vivre dans le lustre et la considération due à sa naissance.

Plusieurs gens ont cru qu'il seroit aisément entré dans cette considération, et en eût été persuadé, si messieurs de Puy-Laurens et Le Coigneux, qui croyoient qu'après ce qu'ils avoient fait il ne pouvoit plus y avoir de sûreté pour eux dans la cour, quelques assurances qu'on leur donnât du contraire, ne lui eussent représenté que le cardinal de Richelieu ayant bien eu le pouvoir et la hardiesse de faire arrêter la reine mère, et la tenir comme prisonnière à Compiègne, il n'y avoit plus rien qu'il n'osât entreprendre contre lui-même. Il en eut une telle peur que, craignant la prison plus que toutes choses, il se porta à tout ce qu'ils voulurent, et refusa toutes sortes d'accommodemens plutôt que de s'en mettre au hasard.

Ce qui ayant obligé le roi à vouloir finir avec lui, et ne le laisser pas davantage au milieu de son royaume, excitant tout le monde à se soulever, comme il étoit averti qu'il faisoit, il partit de Paris pour aller à Orléans. Mais Monsieur ne l'y attendit pas, et se retira en Bourgogne, où il croyoit que M. de Bellegarde, qui en étoit gouverneur et y avoit grand crédit, lui pourroit donner une retraite assurée et moyen d'y subsister; comme il auroit peut-être fait si le roi ne l'y eût pas suivi. Mais aussitôt qu'il parut, tout le monde se déclarant pour lui, Monsieur fut contraint d'en partir; et n'osant pas s'enfermer dans Seure, qui étoit à M. de Bellegarde et assez bien fortifié, de se retirer dans la Franche-Comté, où M. de Bellegarde même fut aussi avec lui.

Le roi alla ensuite à Dijon, où il fit vérifier une déclaration contre tous ceux qui avoient suivi Monsieur, et en envoya une semblable à Paris, où la chose ne se passa pas aisément, tant ceux du parlement étoient infectés de la haine que la reine mère et Monsieur portoient au cardinal de Richelieu, et désireux de choses

nouvelles. Mais le roi s'y opiniâtrant, il fallut qu'on le fît.

Cette affaire achevée, et la province laissée paisible, le roi retourna à Paris, d'où il envoya vers la reine mère, pour éprouver si voyant Monsieur hors du royaume, et devant perdre toute espérance qu'il s'y fît aucun mouvement dont elle pût profiter, elle ne voudroit point se porter à ce qu'il désiroit. Le marquis de Saint-Chaumont y fut le premier, et puis le maréchal de Schomberg et M. de Roissy ; et on lui fit aussi parler diverses fois par le maréchal d'Estrées, lui proposant Angers ou Tours, puisqu'elle montroit tant d'aversion pour Moulins.

Mais plus on la pressoit, plus elle s'opiniâtroit au contraire, voulant demeurer à Compiègne, non-seulement parce qu'elle s'y voyoit plus proche de Paris, et pourroit y être plus promptement si l'occasion s'en offroit, par la mort du roi, que tous leurs faiseurs d'horoscopes assuroient être prochaine, ou pour quelque autre sujet ; et que Monsieur ne pouvant aller qu'en Lorraine ou en Flandre, ils se pourroient aisément donner la main s'il en étoit besoin ; mais encore à cause de l'avis qu'elle avoit eu qu'on la vouloit envoyer à Florence, et que se souvenant que le cardinal de Richelieu lui avoit autrefois dit que si M. de Luynes eût eu de l'esprit, il l'y eût fait aller aussitôt après la mort du maréchal d'Ancre, elle ne doutoit point que lui qui en avoit ne le voulût faire; et en ayant une extrême appréhension, refusoit tout ce qui tournoit de ce côté-là.

Elle entretint bien quelque temps l'espérance d'aller à Chartres ou à Mantes, où on lui promettoit que le roi se trouveroit, et que selon qu'elle s'y conduiroit, et dans le lieu où on la vouloit envoyer, on pourroit après moyenner son retour auprès du roi. Mais ce n'étoit que pour amuser, pendant qu'elle cherchoit quelque autre parti qui fût plus à son gré et plus conforme aux desseins qu'elle avoit ; son dépit croissant tous les jours

de telle sorte, que voyant qu'elle ne pouvoit faire changer le roi, elle se porta enfin, pour s'en venger, à des extrémités qu'on n'auroit jamais imaginées ; mandant au comte de Moret, qui étoit avec Monsieur, d'essayer de disposer le marquis de Vardes son beau-père, et qui avoit la survivance du gouvernement de La Capelle à l'y recevoir, croyant qu'elle y seroit en sûreté, la place étant assez forte et assez voisine de Flandre pour en être secourue s'il en étoit besoin, les Espagnols ayant trop d'intérêt d'entretenir du trouble dans la France pour la laisser opprimer, et se persuadant qu'elle y feroit tout au moins les mêmes choses qu'à Angoulême, où elle fit un traité si avantageux ; joint qu'elle y pourroit donner retraite à tous ceux de ses amis qui seroient persécutés, et rendre les autres plus hardis de se soulever, la voyant en état de pouvoir faire diversion s'il en étoit besoin.

Or, le marquis de Vardes, qui avoit une grande pente de ce côté-là, à cause du comte de Moret qu'il aimoit extrêmement, et qui n'étoit pas trop satisfait du cardinal de Richelieu, s'y porta aisément, ne doutant point de faire de la place ce qu'il voudroit, parce que son père, qui étoit fort vieux, n'y alloit plus.

Dont la reine ayant été aussitôt avertie, elle eût d'autant plus d'envie d'y aller qu'il s'y trouvoit alors plus de facilité qu'elle n'avoit espéré ; car le roi croyant que son opiniâtreté à ne partir point de Compiègne ne venoit pas seulement du voisinage de Paris et de la Flandre, où Monsieur étoit, comme on l'avoit jusque-là imaginé, mais de ce que voulant qu'on la crût prisonnière, pour rendre par là le gouvernement plus odieux et donner plus d'envie à ses amis de la délivrer, elle ne le pouvoit si bien persuader de tout autre lieu que de Compiègne, tant à cause de la garnison, et qu'elle ne sortoit plus du château pour se pr⸗ ener, comme elle faisoit au commencement, que parce qu'on l'y eût vue aller en toute liberté.

De sorte que le roi pour empêcher que ces bruits ne courussent avec quelque sorte d'apparence, et, lui faisant voir aussi que cet artifice lui seroit inutile, et pour la porter plus facilement à s'accommoder à ses volontés, fit sortir de Compiègne le régiment de Navarre, qui avoit relevé les compagnies du régiment des Gardes, le comte d'Alais avec la cavalerie, et le maréchal d'Estrées; n'y demeurant même personne pour veiller sur ses actions.

Quelques-uns se sont imaginés que le cardinal de Richelieu l'avoit fait exprès pour lui donner envie d'en sortir d'elle-même, et rendre par là sa cause plus mauvaise auprès du roi; et qu'ayant aussi logé beaucoup de cavalerie pour couvrir Paris et empêcher qu'elle n'y allât, il n'en avoit point mis du côté de Flandre pour lui laisser le passage libre, et le moyen de s'y retirer. Mais comme cette même liberté d'aller en Flandre lui donnoit aussi celle d'aller à La Capelle, ou en quelque autre forte place de la frontière, il n'y a guère d'apparence que le cardinal en eût voulu prendre le hasard, pour les grands inconvéniens qui en eussent pu arriver, et dont le roi auroit eu grand sujet de se prendre à lui.

De sorte que, sans m'arrêter davantage à toutes ces imaginations auxquelles il y a ordinairement peu de sûreté, je dirai simplement ce qui parut : qui fut que la reine mère se voyant assurée d'être reçue à La Capelle, et le chemin lui en être ouvert, elle se résolut d'y aller devant qu'il y pût arriver du changement : de sorte qu'il ne fut plus question que de préparer les choses de telle manière qu'elle le pût faire en un jour, afin que les gens de guerre qui étoient des autres côtés ne pussent pas l'attraper et l'en empêcher. Mais cela étant impossible sans mettre des carrosses de relais sur le chemin, ce fut ce qui gâta tout. Car ayant été envoyés à Sein, quelqu'un en prit à l'heure même ombrage, et en avertit le cardinal de Richelieu, qui soupçonnant aussitôt que c'étoit pour La Capelle, le mar-

quis de Vardes s'étant laissé gagner par le comte de Moret, voulut néanmoins pour s'en éclaircir qu'on lui mandât de venir trouver le roi. A quoi ne sachant pas que la reine fût si prête de partir qu'elle étoit, il obéit tout à l'heure.

Mais ayant, un jour après, été averti qu'elle n'attendoit plus rien, sinon qu'il fût à La Capelle pour l'y recevoir, il s'y en alla sans dire adieu : ce qui obligea le roi d'écrire à M. de Vardes ce que son fils avoit fait, et qu'ayant soupçon qu'il ne voulût se rendre maître de la place pour y donner retraite à la reine mère, il y allât promptement pour l'en empêcher, et la garder pour son service.

A quoi M. de Vardes, qui étoit très-bon serviteur du roi, et ne vouloit pas que dans une place qu'on lui avoit confiée il se fit rien contre lui, ayant à l'heure même obéi, il marcha si diligemment, encore qu'il fût déjà fort vieux et qu'il eût plus de quarante lieues de sa maison de Vardes, où il étoit, jusques à La Capelle, qu'il y arriva plus tôt que la reine ; et y étant entré sans que le marquis de Vardes le sût, et s'étant fait reconnoître par les officiers, qui y avoient tous été mis de sa main, il alla trouver son fils, qui fut bien étonné de le voir, et le fit sortir avec sa femme, l'évêque de Léon, et tous ceux qu'il crut dépendre de lui ; de sorte qu'il ne put faire autre chose que d'envoyer dire à la reine ce qui s'étoit passé, et qu'il n'étoit plus en son pouvoir de lui ouvrir la porte.

Quant à la reine, elle partit de Compiègne le 18 juillet, à dix heures du soir ; et étant sortie de la ville avec le lieutenant de ses gardes seulement, qui la menoit, elle monta dans le carrosse de madame de Fresnoy, qui l'attendoit hors de la porte ; et ayant trouvé à Rosny un des carrosses qui étoient à Sein, qui vint au devant d'elle jusques là, elle y entra ; et sans s'arrêter elle alla dîner à Sein, où elle apprit ce qui s'étoit fait à La Capelle.

Cette nouvelle la surprit et la troubla extrêmement, ne sachant que devenir, ni quel parti prendre; car de retourner à Compiègne, aller errante, et cherchant quelque lieu de sûreté où on la voulût recevoir, ou demeurer où elle étoit, seroit se livrer elle-même à ses ennemis, qu'elle croyoit qui ne lui pardonneroient pas, ayant un sujet si plausible d'agir contre elle avec toute vigueur : que d'aller aussi en Flandre, il seroit sans doute tout à fait étrange et mal reçu de toute la France, où elle devoit conserver quelque réputation, elle-même ayant plusieurs fois dit, comme une chose tout à fait impossible et qui ne pouvoit jamais arriver, que qui l'auroit perdue ne l'allât pas chercher dans les terres du roi d'Espagne. De sorte qu'elle demeura longtemps en suspens, et sans savoir à quoi se résoudre : mais enfin, forcée par la nécessité d'aller en quelque part, et ne voyant point d'autre lieu où elle pût être en sûreté que celui-là, elle s'y résolut et fut coucher dans un village des dépendances de la Flandre, et le lendemain à Avesnes, où elle n'avoit garde d'être mal reçue, puisqu'on tient pour certain qu'un des trois carrosses qui l'attendoient à Sein étoit au gouverneur d'Avesnes. L'Infante en ayant été promptement avertie, lui envoya des gens et des carrosses pour la mener à Bruxelles, où on la traita comme il appartenoit à une si grande reine.

Quand le roi le sut, il en fut extraordinairement touché, ne pouvant supporter que sa mère eût mieux aimé se jeter entre les bras des Espagnols que de s'accommoder à ce qu'il vouloit, et qu'il étoit si raisonnable; croyant qu'il y alloit de son honneur, et que tous ceux qui ne seroient pas bien informés des grands sujets qu'il avoit eus de se séparer d'elle pour quelque temps, et ne verroient pas qu'il ne pouvoit faire autrement sans mettre toutes ses affaires en très-grand péril, le condamneroient comme ayant manqué de naturel pour celle qui l'avoit mis au monde : ce qui lui donnoit une extrême peine. Mais considérant enfin que cette dé-

marche montrant le fond du cœur de la reine sa mère (ce qu'il ne s'étoit point voulu jusques là imaginer, tant il le trouvoit hors d'apparence), et que la croyance qu'elle avoit donnée aux mauvais esprits en qui elle se fioit, l'ayant portée à traverser autant u'elle avoit pu tout ce qui s'étoit fait de plus glorieux et de plus avantageux pour lui et pour la France, lui avoit encore fait faire des cabales dedans et dehors la cour, et fomenter les prétendus mécontentemens de Monsieur, qui n'avoit rien fait que de concert avec elle (en quoi, bien qu'ils prissent pour prétexte le cardinal de Richelieu qu'ils vouloient faire chasser, on ne pouvoit pas néanmoins douter que ce n'étoit qu'à lui qu'ils s'adressoient, puisque ce ministre ne faisoit rien qu'avec sa participation et par ses ordres) ; et voyant encore que, quelques avances qu'il eût faites pour essayer de la regagner et de la retirer de ses intrigues pour s'accommoder à ce qu'il désiroit, et continuant d'assister à ses conseils, vivre avec lui comme elle avoit accoutumé, elle n'en avoit voulu rien faire, choisissant plutôt de s'en aller avec ses plus grands ennemis : il jugea qu'étant dans une si étrange disposition, il valoit mieux pour lui qu'elle fût en Flandre qu'en quelque autre lieu de France que ce fût, étant très-assuré que beaucoup de gens qui n'auroient pas fait difficulté de la servir, croyant que ce ne seroit que de ces sortes de cabales qu'ils avoient accoutumé de voir, et qui se terminoient ordinairement par de ces petites guerres civiles de peu de durée, si conformes au génie des François, ne le feroient pas quand ils y verroient les Espagnols mêlés, et qu'ils en pourroient tirer tout l'avantage. Il se résolut de prendre patience, et de donner cependant si bon ordre à ses affaires qu'il n'y pût arriver de mal, espérant que Dieu ou changeroit l'esprit de la reine, ou, en lui continuant son assistance, lui donneroit moyen de se garantir de tout ce qu'on voudroit faire contre lui.

Quant au cardinal de Richelieu, il y trouva tout à fait son compte ; car cela vérifiant tous les pronostics qu'il avoit faits de ceux qui conseilloient la reine mère, et que ne pouvant souffrir ni l'autorité que le roi s'étoit acquise dans son État, ni ses prospérités au dehors, ils chercheroient à la troubler par quelque autre biais que ce fût, il s'affermit de telle sorte dans l'esprit du roi, que rien depuis ne le put ébranler.

Et pour ce qui regardoit la reine mère, il se montra si modéré et si désintéressé, que bien loin de chercher à la tenir toujours éloignée pour s'en venger, ou comme y croyant trouver plus de sûreté, il conseilla continuellement au roi de faire tout ce qu'il pourroit pour l'obliger à revenir ; faisant envoyer vers elle expressément pour cela, avec offre de tous les bons traitemens qu'elle pourroit désirer, sans autre condition que d'ôter d'auprès d'elle le Père Chanteloube et tous les autres mauvais esprits qui l'avoient portée à ce qu'elle avoit fait.

Mais elle le refusa toujours, et pouvant être la plus heureuse du monde, se rendit par son opiniâtreté la plus malheureuse ; car si, voyant le roi vouloir gouverner ses affaires à sa mode, et n'être plus sous sa tutelle, elle ne s'y fût point opposée et n'eût pensé qu'à se reposer et jouir paisiblement des grands avantages qui lui fussent demeurés d'avoir gouverné le royaume pendant sa régence et depuis encore avec tant de bonheur et de gloire, il est très-certain que le roi l'auroit toujours parfaitement honorée et respectée ; et que le cardinal de Richelieu même, quoiqu'elle ne l'eût plus aimé, auroit néanmoins contribué de tout son pouvoir pour la tenir satisfaite, et montrer par là sa reconnoissance.

Mais, soit que la souveraine autorité ait de tels charmes qu'on veuille toujours la conserver à quelque prix que ce soit, ou qu'elle y fût poussée par ceux en qui elle avoit trop de croyance, et qui pensoient tout gou-

verner sous son nom ; tant y a qu'elle aima mieux entrer dans tous les embarras où on l'a vue, et n'en sortir pas, comme on lui offroit, que de céder et souffrir que le roi gardât le cardinal de Richelieu après qu'elle ne l'aimoit plus, et, s'accoutumant à se servir de gens qui ne lui seroient pas agréables, ne fît plus tout ce qu'elle voudroit : n'ayant point fait de difficulté de prendre pour cela toutes les plus étranges résolutions qu'il se pouvoit, comme de s'entendre avec tous les mécontens du royaume et les porter à la révolte ; de participer à tout ce que faisoit Monsieur ; et enfin de se retirer avec les Espagnols pour leur demander secours, les assurant qu'elle seroit assistée d'une infinité de gens qui dépendoient d'elle. D'où, concevant de grandes espérances de voir une guerre civile dans la France, ils ne manquèrent pas de lui promettre toute sorte d'assistance, et de lui faire le meilleur traitement qu'ils purent.

Mais ils furent tous trompés ; car les Espagnols avoient tant d'affaires ailleurs, qu'au lieu de lui donner moyen de faire la guerre, ils ne purent bailler qu'un très-chétif secours à Monsieur lorsqu'il entra en armes dans la France, en l'année 1632 ; et pour le grand nombre de gens qui se devoient déclarer pour la reine, il n'y eût que le seul duc de Montmorency qui le fit, lequel ayant été défait et pris depuis même s'être joint avec Monsieur, rendit les autres si sages que pas un ne branla.

De sorte que les Espagnols voyant qu'elle leur apportoit une grande dépense et nulle utilité, ne songèrent plus qu'à s'en défaire, l'ayant contrainte de sortir de chez eux, et d'aller chercher ailleurs une retraite ; laquelle n'ayant pu trouver en Hollande ni en Angleterre même, quoique la reine fût sa fille, elle fut enfin forcée de se retirer à Cologne, où elle finit ses jours fort misérablement, laissant un bel exemple du danger qu'il y a, même pour les plus grands, de suivre ses

passions, de s'abandonner à leur conduite, et de n'avoir pour conseillers que des flatteurs ou des gens intéressés ; car tout cela ensemble la réduisit en l'état qu'on a vu.

Au reste, si ce que je viens de dire se trouve écrit en quelque autre lieu d'une manière différente, et particulièrement du jour que se fit la dernière rupture d'entre la reine mère et le cardinal de Richelieu (qu'on appela la *journée des Dupes*, parce qu'on crût au commencement le cardinal décrédité, et il se trouva enfin que ce fut la reine mère), c'est assurément pour favoriser quelqu'un des partis; car j'ai appris ce que j'ai mis ici de gens qui le savoient si bien, et qui n'avoient aucun sujet de me le déguiser, que je crois pouvoir assurer qu'il est véritable.

II.

Récit du cardinal de Richelieu.

Retournons en France pour finir cette année par la plus étrange révolution qui fut jamais, et la moins espérée, non-seulement comme n'ayant aucun fondement, mais même étant toutes les raisons contraires.

Le roi avoit, avec une générosité, non de ce temps, mais des siècles anciens, entrepris avec justice la défense d'un prince né son sujet[1], contre la finesse infidèle d'Espagne et les forces de l'empire qu'elle y employa[2], trompant la sincérité de l'empereur. Dieu lui en donne un si heureux succès, qu'en toutes les rencontres son armée est victorieuse. Il fait lever le siége de Casal, rendre Mantoue, protége si glorieusement et puissamment

[1] Le duc de Nevers, duc de Mantoue.

[2] A assiéger Mantoue, pendant que les Espagnols assiégeaient Casal. Mantoue avait été surpris le 18 juillet et livré au pillage.

son sujet, qu'il lui conserve la vie, les biens et l'honneur, mais avec une manière si adroite et pleine d'honneur, que les Espagnols, qui ont commencé la noise, espérant s'en avantager et prendre quelque part aux dépouilles du duc de Mantoue, n'en reçoivent aucun profit, mais au contraire ont le déplaisir de voir que le duc de Savoie reçoit le partage que le roi lui a promis dès le commencement [1]; et eux seuls, qui se pensoient servir comme d'un manteau des prétentions du duc de Savoie pour usurper tous ses États [2], sont les seuls de tous les prétendans qui n'y profitent de rien. Non-seulement l'Italie, mais toute la chrétienté, ravie d'une action si magnanime, reconnoît le roi pour restaurateur de la liberté commune et le puissant protecteur des princes foibles contre la violence des plus puissans. Le Cardinal est celui dont Dieu se sert pour donner ses conseils à Sa Majesté, auxquels ses ennemis mêmes ne s'osent pas opposer publiquement. Ils s'y opposent en secret par cabales traitresses. Il faut avec une dextérité merveilleuse démêler toutes ces fusées; le Cardinal est seul à y coopérer avec le roi; il y expose sa vie, et par des soins continuels, y consomme sa santé, méprisant son propre bien et toutes les choses du monde, pourvu qu'il fasse sortir glorieusement son maître de cette entreprise, comme Dieu enfin lui donna la grâce de faire.

Après tout cela la reine mère, à laquelle ses services étoient communément rendus avec le roi, l'éloigne de sa bonne grâce, et au lieu de la reconnoissance qui lui en étoit due, le paye d'une ingratitude inouïe. Bien qu'elle ait part à la gloire qu'il a procurée au roi, elle n'en prend pas au ressentiment, mais au contraire le traite comme s'il l'eût desservie et s'il méritoit autant de punition d'avoir bien servi qu'il en mérite de récom-

[1] La ville de Trin.
[2] Du duc de Mantoue.

pense; et le traitement que les ennemis lui eussent pu faire, il le reçoit de la mère même de Sa Majesté.

Nous avons raconté ci-devant que pour plusieurs raisons, desquelles la principale étoit pour remédier aux soupçons que l'envie et la malice des hommes jetoient dans l'esprit de la reine, il avoit été obligé de partir, peu après le roi, de Saint-Jean de Maurienne, pour aller trouver LL. MM. à Lyon, où il arriva le 22 août. A son arrivée il trouva que le temps que sa fidélité, son courage et sa vertu lui avoient fait employer si heureusement à la gloire de son maître, l'envie, la jalousie et la malignité de ses ennemis l'avoient employé à le détruire dans l'esprit de la reine pour lui ravir tout l'espoir de son travail. Il la trouve changée et en ignore la cause, parce qu'il est témoin à lui-même de sa sincérité, sait comme les choses se sont passées et ne peut assurément reconnoître duquel des détours infinis de la droiture de la vérité ses ennemis se sont servis pour s'emparer de l'esprit de la reine à son préjudice. Il en soupçonne quelques-uns, il en découvre quelques autres, il essaye de réméder à tout par bonnes et solides raisons, et apporte enfin tant de lumières à tous les nuages dont ces esprits de ténèbres avoient offusqué l'esprit de la reine, qu'il les dissipe et convainc son entendement; mais il ne peut persuader sa volonté, tant ils l'avoient aliénée de lui, que l'aveuglement étoit de l'entendement passé en elle (*a*), et ainsi étoit incapable de pouvoir plus recevoir de guérison. Néanmoins elle feint être satisfaite, soit de honte de ne pouvoir contredire aux raisons convaincantes qui lui sont apportées, soit que, par ce déguisement, elle espère de pouvoir plus certainement venir à bout de sa volonté, et opprimer avec tant plus de facilité son serviteur, que moins il s'en donnera de garde; elle le regarde de bon œil, reçoit ses devoirs et ses respects à l'ordinaire, lui témoigne autant de bien-

(*a*) Dans tout son corps.

veillance qu'elle fit jamais, lui parle avec autant d'apparence de confiance comme si elle y étoit entière.

Elle part de Lyon; il l'accompagne en son voyage jusqu'à Paris; il n'y a honneur qu'il ne rende à sa personne, ni soin qu'il ne contribue à ce que tous les siens, chacun selon sa condition, soient logés et traités selon qu'ils le peuvent désirer; mais à son arrivée à Paris sa dissimulation ne peut durer davantage, l'apostume crève[1], sa mauvaise volonté paroît, et à peine a-t-elle loisir de voir le roi qu'elle lui déclare, le 10 novembre (qui depuis a été appelé *la journée des Dupes*), qu'elle ne veut plus aimer le Cardinal, ni le voir en sa maison, ni aucun de ses parens ou amis, auxquels elle donne incontinent congé, et non-seulement à eux mais jusqu'au moindre de ses officiers qui lui avoient été donnés de sa main. Elle passe outre, elle refuse au roi de se trouver dans ses conseils tandis que le cardinal y assistera, et nulle prière du roi ne la peut détourner de cette volonté. Le cardinal de Bagny y est employé, mais en vain; des promesses lui sont faites de sa part par quelques-uns des siens, mais elles furent sans effet. Le P. Suffren, son confesseur, n'y fit pas davantage que les autres. Elle crut que le roi l'abandonneroit[2], et que son autorité particulière de mère, et la piété et l'honneur que le roi lui rendoit comme son fils, prévaudroient au soin public que comme roi il doit avoir de son État et de son peuple. Les esprits trompeurs qui l'avoient déçue le lui persuadoient; mais Dieu qui tient en sa main le cœur de ce prince en disposa autrement. Sa Majesté voyant qu'à quelque prix que ce fût elle vouloit le priver d'un serviteur qu'il avoit éprouvé si utile, se résolut de le défendre contre la malice de ceux qui la portoient à ce mauvais dessein, prend congé d'elle,

[1] Saint Simon nous racontera tout à l'heure comment l'apostume creva.

[2] Le cardinal.

va à Versailles [1], commande au Cardinal de le suivre, quelque instance qu'il lui fît de lui permettre de se retirer pour ne point déplaire à la reine sa mère, et mande au garde des sceaux de Marillac de le venir trouver. Le garde des sceaux, qui sur le bruit du grand éclat qu'avoit fait la reine, et la créance qu'il avoit que le Cardinal eût obtenu son congé et s'en alloit coucher à Pontoise, pensoit avoir gagné la partie, s'en alla dès le jour même à Glatigny, proche de Versailles. Le soir à son coucher, il reçut la désagréable nouvelle que le Cardinal étoit auprès du roi, qui non-seulement lui avoit fait bonne chère (a), mais l'avoit logé en une chambre au dessous de la sienne. Le matin à son réveil en reçut une qui lui fut d'autant plus fâcheuse qu'elle étoit plus éloignée de son espérance, qui fut que Sa Majesté lui envoya faire commandement de lui renvoyer les sceaux et lui donna des gardes pour s'assurer de sa personne [2].

Et parce que la cabale qui troubloit l'État étoit tramée par lui et le maréchal son frère, et que ce n'étoit rien d'arrêter l'un si l'autre demeuroit libre, principalement ayant en main les forces du roi en Italie, Sa Majesté envoya au maréchal de Schomberg un ordre exprès pour se saisir de sa personne; ce qu'il fit avec beaucoup de dextérité et non moins de surprise de la part dudit Marillac, qui le soir précédent avoit reçu une dépêche de son frère qui lui donnoit avis de la disgrâce du Cardinal. Sa Majesté sans attendre davantage, donna aussi dès le même jour, la charge de garde des sceaux au sieur

[1] Où Louis XIII avait fait construire un château depuis quelques années.

[2] Les deux frères de Marillac, le garde des sceaux et le maréchal, étaient au nombre des principaux ennemis de Richelieu; ils furent sévèrement punis. Le maréchal fut arrêté, accusé de péculat et eut la tête coupée; le garde des sceaux fut emprisonné à Châteaudun, où il mourut en 1632, peu de temps après son frère.

(a) Bon accueil.

de Châteauneuf, et remplit de la personne du sieur Le Fay celle de premier président du parlement de Paris qui vaquoit depuis longtemps.

Monsieur, à la première nouvelle qu'il eut de ce qui se passa entre le roi et la reine mère à l'hôtel du Luxembourg sur le sujet du Cardinal, alla trouver la reine sa mère pour l'assurer de son service. Mais quand il vit les changemens si prompts que cet éclat produisit, et que le roi prenoit en main la cause du Cardinal comme la sienne propre, s'estimant plus offensé en la personne du Cardinal que lui-même, il changea de pensée et alla trouver le roi, désapprouva le procédé de la reine sa mère, et protesta de ne se départir jamais des intérêts et des volontés de Sa Majesté, qui seroient toujours la règle des siennes. Il promit aussi au Cardinal de l'aimer et de le défendre contre tous ceux qui, au préjudice de l'autorité royale, voudroient l'offenser ; ce qui n'apporta pas peu de contentement à Sa Majesté, qui pour le confirmer en cette résolution, sachant le pouvoir qu'avoient près de lui Puylaurens et Le Coigneux, et que la reine sa mère les sollicitoit par promesse pour les gagner et attirer leur maître à son parti, donna au premier une somme notable pour acheter le duché d'Anville, et au second une charge de président à mortier, avec promesse de le faire promouvoir au cardinalat à la première occasion.

La reine, bien qu'étonnée, et des changemens faits dans les charges, et de la volonté de Monsieur, qui demeuroit dans le service du roi, au lieu qu'elle avoit espéré qu'il seroit de son parti, et bien qu'elle vît que le roi entreprenoit absolument la protection du Cardinal, ne voulut toutefois se laisser vaincre en la résolution déterminée qu'elle avoit prise contre lui, quelques sollicitations que le roi pût faire au contraire. Toute la Cour fait cabale, l'Espagnol s'en prévaut, les affaires d'Italie en reçoivent dommage, rien ne la peut émouvoir. Et cette année qui avoit commencé avec une cons-

piration si sainte de toutes les forces du royaume pour la gloire du roi [1], finit par une division déplorable en la maison royale même, par l'ambition démesurée de deux frères [2] qui avoient partagé en espérance le gouvernement de cet État, au préjudice de l'autorité royale qu'ils mettoient sous le pied pour leur injuste et imaginaire agrandissement.

III.

Récit du duc de Saint-Simon [3].

Il y a bien des choses importantes, curieuses et très-particulières arrivées pendant le séjour de la Cour à Lyon, sur lesquelles on pourroit s'étendre, et qui préparèrent peu à peu l'événement qui va être présenté, auquel il faut venir sans s'arrêter aux préliminaires. Il suffira de dire qu'il n'y fut rien oublié pour perdre le cardinal de Richelieu, et que le roi entretint la reine d'espérances, sans aucune positive, la remettant à Paris pour prendre résolution sur une démarche aussi importante.

Soit que la reine, c'est toujours de Marie de Médicis dont on parle, comprît qu'elle n'emporteroit pas encore la disgrâce du Cardinal, et qu'elle avoit encore besoin de temps et de nouveaux artifices pour y réussir; soit que, désespérant, elle se fût enfin résolue au

[1] Pour la guerre d'Italie.
[2] MM. de Marillac.
[3] Cette précieuse relation a été publiée par M. A. Cochut dans la *Revue des Deux-Mondes* (n° du 15 novembre 1834); Saint-Simon l'a rédigée d'après le récit de son père. Elle contient plusieurs erreurs de détail; selon lui, tous ces événements, qui ont duré trois jours, se sont accomplis en un seul; l'importance du rôle de son père est évidemment exagérée, mais l'ensemble constitue un tableau prodigieux d'effet et qui nous fait assister à ces scènes déplorables.

raccommodement ; soit qu'elle ne l'eût feint que pour faire un si grand éclat qu'il effrayât et entraînât le roi ; ou que, sans tant de finesse, son humeur étrange l'eût seule entraînée sans dessein précédent, elle déclara au roi, en arrivant à Paris, que quelque mécontentement extrême qu'elle eût de l'ingratitude et de la conduite du cardinal de Richelieu et des siens à son égard, elle avoit enfin gagné sur elle de lui en faire un sacrifice et de les recevoir en ses bonnes grâces, puisqu'elle lui voyoit tant de répugnance à le renvoyer, et tant de peine à voir sa mère s'exclure du conseil à cause de la présence de ce ministre, avec qui elle ne feroit plus de difficulté de s'y trouver désormais, par amitié et par attachement pour lui, roi.

Cette déclaration fut reçue du roi avec une grande joie, et comme la chose qu'il désiroit le plus et qu'il espéroit le moins, et qui le délivroit de l'odieuse nécessité de choisir entre sa mère et son ministre. La reine poussa la chose jusqu'à l'empressement, de sorte que le jour fut pris au plus prochain (car on arrivoit encore de Lyon les uns après les autres), auquel jour le Cardinal et sa nièce de Combalet [1], dame d'atours de la reine, viendroient à sa toilette recevoir le pardon et le retour de ses bonnes grâces. La toilette alors, et longtemps depuis, étoit une heure où il n'y avoit ni dames ni courtisans, mais des personnes en petit nombre, favorisées de cette entrée, et ce fut par cette raison que ce temps fut choisi. La reine logeoit à Luxembourg qu'elle venoit d'achever [2], et le roi qui alloit et venoit à Versailles, s'étoit établi à l'hôtel des Ambassadeurs, rue de Tournon, pour être plus près d'elle.

[1] Qui avait épousé le seigneur de Combalet, neveu du connétable de Luynes. Richelieu, qui aimait beaucoup cette nièce, la fit plus tard duchesse d'Aiguillon. Marie de Médicis détestait Mme de Combalet.

[2] On disait alors : Luxembourg; ce n'est que plus tard que l'on a appelé ce palais : le Luxembourg.

Le jour venu de ce grand raccommodement, le roi alla à pied de chez lui chez la reine. Il la trouva seule à sa toilette, où il avoit été résolu que les plus privilégiés n'entreroient pas ce jour-là ; en sorte qu'il n'y eut que trois femmes de chambre de la reine, un garçon de chambre ou deux, et qui que ce soit d'hommes, que le roi et mon père [1], qu'il fit entrer et rester. Le capitaine des gardes même fut exclu. Mme de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, arriva comme le roi et la reine parloient du raccommodement qui s'alloit faire, en des termes qui ne laissoient rien à désirer, lorsque l'aspect de Mme de Combalet glaça tout à coup la reine. Cette dame se jeta à ses pieds avec tous les discours les plus respectueux, les plus humbles et les plus soumis. J'ai ouï dire à mon père, qui n'en perdit rien, qu'elle y mit tout son bien dire et tout son esprit, et elle en avoit beaucoup. A la froideur de la reine, l'aigreur succéda, puis incontinent la colère, l'emportement, les plus amers reproches, enfin un torrent d'injures, et peu à peu de ces injures qui ne sont connues qu'aux halles. Aux premiers mouvemens, le roi voulut s'entremettre ; aux reproches, sommer la reine de ce qu'elle lui avoit formellement promis, et sans qu'il l'en eût priée ; aux injures, la faire souvenir qu'il étoit présent, et qu'elle se manquoit à elle-même. Rien ne put arrêter ce torrent. De fois à autre, le roi regardoit mon père, et lui faisoit quelque signe d'étonnement et de dépit ; et mon père, immobile, les yeux bas, osoit à peine et rarement les tourner vers le roi comme à la dérobée. Il ne contoit jamais cette énorme scène qu'il n'ajoutât qu'en sa vie il ne s'étoit trouvé si mal à son aise. A la fin, le roi, outré, s'avança, car il étoit demeuré debout, prit Mme de Combalet, toujours aux pieds de la reine, la tira par l'épaule et lui dit en colère que c'étoit assez en

[1] Saint-Simon était grand écuyer, et, à ce moment, le favori de Louis XIII.

avoir entendu, et de se retirer. Sortant en pleurs, elle trouva le Cardinal son oncle, qui entroit dans les premières pièces de l'appartement. Il fut si effrayé de la voir en cet état, et tellement de ce qu'elle lui raconta, qu'il balança quelque temps s'il s'en retourneroit.

Pendant cet intervalle, le roi, avec respect, mais avec dépit, reprocha à la reine son manquement de parole donnée de son gré, sans en avoir été sollicitée, lui s'étant contenté qu'elle vît seulement le cardinal de Richelieu au conseil, non ailleurs, ni pas un des siens; que c'étoit elle qui avoit voulu les voir chez elle, sans qu'il l'en eût priée, pour leur rendre ses bonnes grâces; au lieu de quoi elle venoit de chanter les dernières pouilles à Mme de Combalet, et de lui faire, à lui, cet affront. Il ajouta que ce n'étoit pas la peine d'en faire autant au Cardinal, à qui il alloit mander de ne pas entrer. A cela, la reine s'écria que ce n'étoit pas la même chose; que Mme de Combalet lui étoit odieuse et n'étoit utile à l'État en rien; mais que le sacrifice qu'elle vouloit faire, de voir et pardonner au cardinal de Richelieu, étoit uniquement fondé sur le bien des affaires, pour la conduite desquelles il croyoit ne pouvoir s'en passer, et qu'il alloit voir qu'elle le recevroit bien.

Là-dessus, le Cardinal entra, assez interdit de la rencontre qu'il venoit de faire. Il s'approcha de la reine, mit un genou à terre, commença un compliment fort soumis. La reine l'interrompit et le fit lever assez honnêtement. Mais peu après, la marée commença à monter; les sécheresses, puis les aigreurs vinrent; après, les reproches et les injures très-assénées, d'ingrat, de fourbe, de perfide, et autres gentillesses, qu'il trompoit le roi et trahissoit l'État pour sa propre grandeur et des siens; sans que le roi, comblé de surprise et de colère, pût la faire rentrer en elle-même et arrêter une si étrange tempête; tant qu'enfin elle le chassa et lui défendit de se présenter jamais devant elle. Mon père, que le roi regardoit de fois à autre comme à la scène précédente, m'a

dit souvent que le Cardinal souffroit tout cela comme un condamné, et que lui-même croyoit à tous instans rentrer sous le parquet. A la fin le Cardinal s'en alla. Le roi demeura fort peu de temps après lui, à faire à la reine de vifs reproches, elle à se défendre fort mal; puis il sortit, outré de dépit et de colère. Il s'en retourna chez lui, à pied, comme il étoit venu, et demanda en chemin à mon père ce qu'il lui sembloit de ce qu'il venoit de voir et d'entendre. Il haussa les épaules et ne répondit rien.

La Cour, et bien d'autres gens considérables de Paris s'étoient cependant assemblés à Luxembourg et à l'hôtel des Ambassadeurs pour faire leur cour, et par la curiosité de cette grande journée de raccommodement sue de de bien des personnes, mais dont, jusqu'alors, le succès étoit ignoré de tous ceux qui n'avoient pas rencontré Mme de Combalet, ou lu dans son visage. Le sombre de celui du roi aiguisa la curiosité de la foule qu'il trouva chez lui. Il ne parla à personne et brossa [1] droit à son cabinet, où il fit entrer mon père seul, et lui commanda de fermer la porte en dedans et de n'ouvrir à personne.

Il se jeta sur un lit de repos, au fond de ce cabinet, et un instant après, tous les boutons de son pourpoint sautèrent à terre, tant il étoit gonflé par la colère [2]. Après quelque temps de silence, il se mit à parler de ce qui venoit de se passer. Après les plaintes et les discours, pendant lesquels mon père se tint fort sobre, vint la politique, les embarras, les réflexions. Le roi comprit

[1] Courir à travers les bois et les pays de bruyères et de brossailles (broussailles). — *Brosses* se dit des bruyères, brossailles, plantes sauvages et arbustes qui sont au bord d'une forêt. (*Dictionnaire de Trévoux.*)

[2] Leclerc, dans *La vie du cardinal duc de Richelieu* (1724, in-12), raconte la journée des Dupes d'une façon presque absolument conforme au récit de Saint-Simon; il dit que le roi, ayant déboutonné son juste au corps, se jeta sur le lit et dit à Saint-Simon qu'il se sentoit comme tout enflammé.

plus que jamais qu'il falloit exclure du conseil et de toute affaire la reine sa mère ou le cardinal de Richelieu ; et tout irrité qu'il fût, se trouvoit combattu entre la nature et l'utilité, entre les discours du monde et l'expérience qu'il avoit de la capacité de son ministre. Dans cette perplexité, il voulut si absolument que mon père lui en dît son avis, que toutes ses excuses furent inutiles. Outre la bonté et la confiance dont il lui plaisoit de l'honorer, il savoit très-bien qu'il n'avoit ni attachement, ni éloignement pour le Cardinal, ni pour la reine, et qu'il ne tenoit uniquement et immédiatement qu'à un si bon maître, sans aucune sorte d'intrigue ni de parti.

Mon père fut donc forcé d'obéir ; il m'a dit que, prévoyant que le roi pourroit peut-être le faire parler sur cette grande affaire, il n'avoit cessé d'y penser depuis la sortie de Luxembourg jusqu'au moment que le roi avoit rompu le silence dans son cabinet. Il dit donc au roi qu'il étoit extrêmement fâché de se trouver dans le détroit forcé d'un tel choix ; que Sa Majesté savoit qu'il n'avoit d'attachement de dépendance que de lui seul ; qu'ainsi, vide de toute autre passion que de sa gloire, du bien des affaires, de son soulagement dans leur conduite, il lui diroit franchement, puisqu'il le lui commandoit si absolument, le peu de réflexions qu'il avoit faites depuis la sortie de la chambre de la reine, conformes à celles que lui avoient inspirées les précédens progrès d'une brouillerie qu'il avoit craint de voir conduire à la nécessité du choix, où les choses en étoient venues.

Qu'il falloit considérer la reine comme prenant aisément des amitiés et des haines, peu maîtresse de ses humeurs, voulant néanmoins être maîtresse des affaires, et quand elle l'étoit en tout ou en partie, se laissant manier par des gens de peu, sans expérience ni capacité, n'ayant que leur intérêt ; dont elle revêtoit les volontés et les caprices, et les fantaisies des grands qui

courtisoient ces gens de peu, lesquels, pour s'en appuyer, favorisoient leurs intérêts et souvent leurs vues les plus dangereuses sans s'en apercevoir ; que cela s'étoit vu sans cesse depuis la mort de Henri IV ; et sans cesse aussi, un goût en elle de changement de serviteurs et de confidens de tout genre; n'ayant longuement conservé personne dans sa confiance, depuis le maréchal et la maréchale d'Ancre, et faisant souvent de dangereux choix ; que se livrer à elle pour la conduite de l'État seroit se livrer à ses humeurs, à ses vissicitudes, à une succession de hasards de ceux qui la gouverneroient, aussi peu expérimentés ou aussi dangereux les uns que les autres, et tous insatiables ; qu'après tout ce que le roi avoit essuyé d'elle, et dans leur séparation, et dans leur raccommodement, après tout ce qu'il venoit de tenter et d'essayer dans l'affaire présente, il avoit rempli le devoir d'un bon fils au-delà de toute mesure, que sa conscience en devoit être en repos, et sa réputation sans tache devant les gens impartiaux, quoiqu'il pût faire désormais ; enfin que sa conscience et sa réputation, à l'abri sur les devoirs de fils, exigeoient de lui avec le même empire qu'il se souvînt de ses devoirs de roi, dont il ne compteroit pas moins à Dieu et aux hommes ; qu'il devoit penser qu'il avoit les plus grandes affaires sur les bras, que le parti protestant fumoit encore, que l'affaire de Mantoue n'étoit pas finie ; enfin que le roi de Suède, attiré en Allemagne par les habiles menées du Cardinal, y étoit triomphant et commençoit le grand ouvrage si nécessaire à la France, de l'abaissement de la maison d'Autriche. (Il faut remarquer que le roi de Suède étoit entré en Allemagne au commencement de cette même année 1630, et qu'il y fut tué à la bataille de Lutzen, le 16 novembre 1632) ; que Sa Majesté avoit besoin pour une heureuse suite de ces grandes affaires, et pour en recueillir les fruits, de la même tête qui avoit su les embarquer et les conduire ; du même qui, par l'éclat de ses grandes entreprises, s'étoit acquis la

confiance des alliés de la France qui ne la donneroient pas à aucun autre au même degré ; et que les ennemis de la France, ravis de se voir aux mains avec une femme et ceux qui la gouvernoient, au lieu d'avoir affaire au même génie qui leur attiroit tant de travaux, de peines et de maux, triompheroient de joie d'une conduite si différente, tandis que nos alliés se trouveroient étourdis et peut-être fort ébranlés d'un changement si important ; que, quelque puissant que fût le génie de Sa Majesté pour soutenir et gouverner une machine si vaste dont les ressorts et les rapports nécessaires étoient si délicats, si multipliés, si peu véritablement connus, il s'y trouvoit une infinité de détails auxquels il falloit journellement suffire dans le plus grand secret, avec la plus infatigable activité, qui ne pourroient par leur nature, leur diversité, leur continuité, devenir le travail d'un roi, encore moins de gens nouveaux qui, en ignorant toute la bâtisse, seroient arrêtés à chaque pas, et peu désireux, peut-être, par haine et par envie, de soutenir ce que le Cardinal avoit si bien, si grandement, si profondément commencé. A quoi il falloit ajouter l'espérance des ennemis qui remonteroient leur courage à la juste défiance des alliés, qui les détacheroit et les pousseroit à des traités particuliers, dans la pensée que les nouveaux ministres seroient bientôt réduits à faire place à d'autres encore plus nouveaux, et de la sorte à un changement perpétuel de conduite.

Ces raisons que le roi s'étoit sans doute dites souvent à lui-même, lui firent impression. Le raisonnement se poussa, s'allongea et dura plus de deux heures. Enfin le roi prit son parti. Mon père le supplia d'y bien penser. Puis, l'y voyant très-affermi, lui représenta que puisqu'il avoit résolu de continuer sa confiance au cardinal de Richelieu et de se servir de lui, il ne devoit pas négliger de l'en faire avertir, parce que dans l'état et dans la situation où il devoit être, après ce qui venoit de se passer à Luxembourg, et n'ayant pas de nouvelles

du roi, il ne seroit pas étonnant qu'il prît quelque parti prompt de retraite.

Le roi approuva cette réflexion et ordonna à mon père de lui mander, comme de lui-même, de venir ce soir trouver Sa Majesté à Versailles, laquelle s'y en retournoit. Je n'ai point su, et mon père ne m'a point dit, pourquoi le message de sa part et non de celle du roi; peut-être pour moins d'éclat et plus de ménagement pour la reine. Quoi qu'il en soit, mon père sortit du cabinet et trouva la chambre tellement remplie qu'on ne pouvoit s'y tourner. Il demanda s'il n'y avoit pas là un gentilhomme à lui. Le père du maréchal de Tourville, qui étoit à lui, et qu'il donna depuis à Monsieur le Prince[1], comme un gentilhomme de mérite et de confiance, lors du mariage de monsieur son fils avec la fille du maréchal de Brezé, fendit la presse et vint à lui. Il le tira dans une fenêtre et lui dit à l'oreille d'aller sur le-champ chez le cardinal de Richelieu, lui dire de sa part qu'il sortoit actuellement du cabinet du roi, pour lui mander qu'il vînt ce soir même trouver sur sa parole le roi à Versailles, et qu'il rentroit sur-le-champ dans le cabinet, d'où il n'étoit sorti que pour lui envoyer ce message. Il y rentra, en effet, et fut encore une heure seul avec le roi.

A la mention d'un gentilhomme de la part de mon père, les portes du Cardinal tombèrent, quelque barricadées qu'elles fussent. Le Cardinal, assis tête à tête avec le cardinal de la Valette, se leva avec émotion dès qu'on le lui annonça, et alla quelques pas au devant de lui. Il écouta le compliment, et transporté de joie, il embrassa Tourville des deux côtés. Il fut le même jour à Versailles, où il arriva des Marillac, le soir même, comme chacun sait.

---

[1] Le prince de Condé, père du grand Condé.

IV.

Lettre du cardinal de Richelieu à Louis XIII.

Écrite le 12 novembre, après la journee des Dupes [1].

Il m'est impossible de ne témoigner pas à Votre Majesté l'extrême satisfaction que je reçus hier de l'honneur de sa vue. Ses sentimens sont pleins de générosité, et d'autant plus estimables, qu'elle les soumet à la raison et aux justes considérations du bien et du salut de son État. Je la supplie de ne craindre jamais de les communiquer à ses créatures, et de croire que de plus en plus elles s'étudieront à les faire réussir à son contentement et à son avantage. Je souhaite votre gloire plus que jamais serviteur qui ait été n'a fait celle de son maître, et je n'oublierai jamais rien de ce que j'y pourrai contribuer. Les singuliers témoignages qu'il vous plut hier me rendre de votre bienveillance m'ont percé le cœur. Je m'en sens si extraordinairement obligé, que je ne saurois l'exprimer. Je conjure, au nom de Dieu, Votre Majesté de ne se faire point de mal à elle-même par aucune mélancolie ; et moyennant cela j'espère que par la bonté de Dieu elle aura tout contentement. Pour moi, je n'en aurai jamais qu'en faisant connoître de plus en plus à Votre Majesté que je suis la plus fidèle créature, le plus passionné sujet et le plus zélé serviteur que jamais roi et maître ait eu au monde. Je vivrai et finirai en cet état, comme étant cent fois plus à Votre Majesté qu'à moi-même, etc.

---

[1] Extrait du *Recueil des lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu,* publié par M. Avenel. T. IV.

V.

Avis proposé au roi par le cardinal de Richelieu,

Après que Louis XIII lui eût commandé de demeurer auprès de lui, nonobstant la disgrâce de Marie de Médicis.

La date de ce document est probablement le mois de décembre 1630. Dans cet avis, le cardinal, victorieux et tout-puissant, dicte au roi des règles de conduite à son égard et lui expose ses doctrines pour détruire les cabales par la terreur et par la punition des suspects. Cet avis est un curieux exposé de doctrines, dans lequel le caractère de Richelieu est tracé au naturel.

Puisqu'il plaît au roi de se servir de moi comme il fait en ses affaires, il jugera raisonnable, je m'assure, de n'ajouter aucune foi à tout ce qui pourra lui être dit à mon préjudice par ceux qui se sont déclarés en cette occasion mes ennemis, auxquels même la raison requiert qu'il ferme la bouche et ne leur ouvre point ses oreilles.

Sa Majesté aura ensuite agréable de considérer qu'étant très-assuré, comme je suis, que je n'apporterai pas à l'avenir moins de passion et de fidélité à son service que j'ai fait par le passé, et dont Sa Majesté est contente, à mon avis je n'ai rien à craindre que les soupçons qui peuvent naître et les fausses impressions qu'on peut donner de moi.

Pour remédier aux soupçons, il n'est question que de les découvrir en leur naissance et s'en éclaircir avant qu'ils aient pris racine.

Quant aux mauvais avis qui se donnent d'ordinaire dans le monde, il y a deux moyens d'empêcher le mal qu'ils peuvent faire.

Le premier, d'y fermer l'oreille, ce que je ne demande pas quand les personnes qui voudroient parler ne seront pas ouvertement mes ennemis, de peur qu'il

semble que, sous prétexte de couper le cours aux calomnies, on voulût fermer toutes sortes de voies aux vérités.

Le second consiste à ne recevoir aucun avis dont il ne daigne m'avertir pour en éclaircir la vérité ; à telles conditions que ceux qui découvriront les vérités importantes à l'État soient récompensés, comme aussi ceux qui lui imposeront des calomnies, châtiés.

Je dis que le roi est obligé en conscience d'en user ainsi, parce qu'autrement il seroit impossible de le servir en ses affaires, où ceux qui y sont employés font tant d'ennemis, en faisant leur devoir, que s'il étoit permis de les calomnier impunément en secret, la malice et les artifices de la cour ne permettroient pas à un ange de subsister six mois.

Sa Majesté y est d'autant plus obligée, que je me soumets à tel châtiment qu'il lui plaira si, lorsqu'Elle aura pour agréable de me découvrir quelqu'un qui m'aura voulu faire du mal, je n'ai autre ressentiment que celui qu'Elle voudra et me prescrira elle-même.

Ensuite j'ai à lui représenter que si Elle veut maintenir son autorité, il faut avoir l'œil perpétuellement ouvert, et ne perdre pas un temps de faire les choses nécessaires à cette fin ; autrement on se perdra assurément.

Il est de cette affaire comme d'une grande maladie qu'une seule médecine ne peut emporter, et qui ne peut être guérie que par de forts remèdes réitérés souvent.

Je me suis perdu chez la reine pour ne défaire pas les cabales en leur naissance. Si l'on veut se sauver, il faut prendre le contrepied.

Il vaut mieux pour une telle fin faire trop que trop peu, pourvu que le trop n'aille pas à plus qu'à éloigner de la cour ceux qui, pouvant y faire mal, donneront sujet de croire qu'ils en ont la volonté.

Par trop peu, on se met en hasard de se perdre ; et quand même on feroit quelque chose de trop qui ne

blesse point sa conscience, il n'en peut arriver inconvénient, et on s'assure tout à fait, n'y ayant rien qui domine tant les cabales qui se font en suite d'une autre qui a réussi impunément, que la terreur et la crainte.

Il ne faut pas croire qu'on puisse avoir des preuves mathématiques des conspirations et des cabales ; elles ne se connoissent ainsi que par l'événement, lorsqu'elles ne sont plus capables de remède. Il les faut donc toujours prévoir par fortes conjectures, et prévenir par prompts remèdes.

VI.

Lettre de submission du cardinal de Richelieu à Marie de Médicis.

Madame, j'ai su comme mes ennemis, ou plutôt ceux de l'État, non contens de m'avoir décrié auprès de Votre Majesté, veulent encore rendre ma demeure suspecte auprès du roi, comme si je ne l'approchois que pour l'éloigner de vous ou pour diviser ce que Dieu et la nature ont joint. J'espère tellement en sa divine bonté, que leur malice sera reconnue, que mes déportemens seront bientôt justifiés et que mon innocence triomphera de la calomnie. Ce n'est pas, madame, que je ne me tienne malheureux et coupable de ce que j'ai cessé de plaire à Votre Majesté, et que la vie ne me soit odieuse en l'état où je suis, privé de l'honneur de vos bonnes grâces et de cette estime que je préférois à toutes les grandeurs de la terre. Comme je les tiens toutes de votre main libérale, aussi je les porte et abaisse sans aucune réserve à vos pieds. Excusez, madame, votre ouvrage et votre créature ; tout ce qui proviendra de votre humeur royale sera reçu de moi sans murmure et suivi de mille bénédictions, Mais, madame,

épargnez de grâce, par cette piété qui vous est naturelle, le pourpre de l'Église dont vous m'avez revêtu; c'est ce qui perdra son état et son lustre, si Votre Majesté lui impute une si noire tache. Quelle apparence y a-t-il que le plus obligé des hommes fût le plus ingrat, et que ma conscience, mes intérêts et ma première inclination m'attachant à votre service, je m'en sois séparé avec le seul avantage de m'acquérir le nom de traître envers la meilleure et la plus grande reine de l'univers? Cela bien considéré, madame, me devroit absoudre de crime et de soupçon devant le tribunal de Votre Majesté, qui m'a presque condamné sans m'ouïr; mais je n'en appelle pas, parceque je suis extrêmement résigné à toutes vos volontés. Je souscris à mon malheur et ne veux point disputer à ma souveraine maîtresse, ni lui demander raison de ce qu'elle fait. Je ne pense non plus à me fortifier de l'appui du maître, que de celui de ses officiers, ni de la mémoire passée, contre le cours de votre indignation présente; la pensée en seroit criminelle et bien contraire à l'honneur que j'ai toujours fait paroître de chercher la gloire dans la fidélité et sûreté de mon innocence. Je désire encore moins traîner ma misérable fortune dans la France, ou la porter dans Rome, pour y voir des ruines encore plus lamentables que les miennes. Je m'ennuierois partout où Votre Majesté ne seroit pas, et sans la permission de la voir. Je n'ai plus que celle de mourir. Mais je souhaiterois pour ma réputation et en faveur du rang que je tiens en la maison de Dieu, que ce fût après mon innocence connue, et si ce n'est trop d'ardeur, après l'honneur de vos bonnes grâces recouvertes, madame; cela m'arrivant, je n'aurai plus de regret de sortir de la cour ni du monde. Je meurs aussi bien mille fois le jour depuis que Votre Majesté fait semblant que je ne suis plus moi-même, c'est-à-dire, madame, de Votre Majesté, le très-humble, très-fidèle et très-obéissant serviteur.

VII.

Lettre de Louis XIII adressée aux parlements et aux gouverneurs des provinces, sur son départ de Compiègne.

Compiègne, le 23 février 1631.

Comme nous croyions avoir sujet d'espérer que tant de travaux que nous avons depuis quelques années continuellement supportés pour le bien de cet État que Dieu a soumis à notre conduite, seroient approuvés et secondés par tous ceux qui sont auprès de nous, Nous avons été bien étonnés, lorsqu'après avoir abattu la rébellion de la Rochelle et de toutes les villes qui lui adhéroient, rétabli la religion catholique en toutes les provinces de notre royaume, secouru par deux fois nos alliés en Italie et remporté des avantages qui nous mettent en état de ne devoir porter envie à nos prédécesseurs, quelques divisions domestiques, qui ont été méditées par de mauvais esprits de quelques particuliers, pendant que nous étions du tout occupés aux grandes affaires dont on a vu le succès, nous ont empêché de jouir de la tranquillité que nous devions nous promettre avec raison, et de procurer dans icelle le soulagement que nous désirons à nos sujets. Reconnoissant ce mal, qui nous a été d'autant plus sensible, qu'il nous prive pour le présent du fruit de nos soins et de nos peines, qui n'ont autre fin que la décharge de notre peuple, que nous avons toujours eue en l'esprit comme le but de toutes nos actions, Nous n'avons rien oublié de tout ce qui nous a été possible pour y apporter remède. Et parce qu'on avoit aigri la reine notre très-honorée dame et mère contre notre très-cher et bien-aimé cousin le cardinal de Richelieu, il n'y a instance que nous n'ayons faite, prière ni supplication

que nous n'ayons employée, ni considération publique et particulière que nous n'ayons mise en avant pour adoucir son esprit. Notre dit cousin, reconnoissant ce qu'il lui doit pour toutes sortes de considérations, a fait tout ce qu'il a pu pour sa satisfaction, se soumettant avec toute l'humilité possible et tous les respects imaginables à telles lois qu'elle auroit agréable de lui prescrire, ce que nous lui avons offert plusieurs fois de notre propre bouche. La révérence qu'il a pour elle l'a même porté jusques à ce point de nous supplier et presser diverses fois de trouver bon qu'il se retirât du maniement de nos affaires. Ce que l'utilité de ses services passés et l'intérêt de notre autorité ne nous a pas seulement permis de penser à lui accorder. Nous n'avons d'autre part rien omis pour contenter l'esprit de notre très-cher et très-aimé frère le duc d'Orléans, jusques à donner à ceux qui ont le principal pouvoir auprès de lui, selon son désir, plus de biens que l'état de nos finances ne pouvoit porter, et des honneurs au-delà de ce qu'ils devoient raisonnablement se promettre; mais tout cela n'a pas empêché qu'ils ne l'ayent fait sortir de la cour, estimant qu'une personne de sa naissance étant éloignée de nous, au même temps que la reine notre très-honorée dame et mère y demeureroit témoignant du mécontentement, il seroit difficile que nous pussions, quelque adresse qu'on y pût apporter, conduire nos affaires aux bonnes fins que nous nous proposons pour la prospérité de ce royaume, sa grandeur et le bien de nos sujets, vu principalement les affaires que nous avons encore au dehors. Pour cette raison, étant après une longue patience venu en ce lieu de Compiègne, afin que la reine, bien intentionnée de soi-même, éloignée par ce moyen de beaucoup de mauvais esprits, conspirât plus facilement avec nous aux moyens justes et raisonnables pour arrêter le cours des factions qui se formoient en notre État, ce dont nous l'avons fait supplier par de nos principaux minis-

tres, sans qu'elle ait voulu y entendre : Nous avons en fin, à notre grand regret, été contraint de tenter un remède plus puissant à ce mal, que nous avons jusques à présent éprouvé si rebelle aux plus benins que nous y avons apportés. Et reconnoissant qu'aucuns des auteurs de ces divisions continuoient à les entretenir, Nous n'avons pu éviter d'éloigner quelques-uns de notre cour, ni même, quoiqu'avec une indicible peine, de nous séparer pour quelque temps de la reine notre très-honorée dame et mère, pendant lequel son esprit puisse s'adoucir et se remettre en état de concourir, avec la sincérité qu'elle a fait par le passé, aux conseils que nous aurons à prendre à l'avenir pour garantir ce royaume des maux qui le menacent lorsqu'il devoit recueillir le fruit de nos labeurs. Nous espérons que la bonté de son naturel ramènera son esprit et la réunira bientôt à nous. Nous le demandons à Dieu de tout notre cœur, et qu'il bénisse les bonnes intentions que nous avons pour cet État, ainsi qu'il a fait par le passé.

RÉVOLTE DU DUC D'ORLÉANS.

1631.

I.

Lettre de Louis XIII aux provinces,

Pour leur faire savoir que le duc d'Orléans a quitté la cour pour se retirer à Orléans, et pour les informer de la marche du roi vers cette ville, afin d'arrêter cette révolte à sa naissance.

11 mars 1631.

Chers et bien-amés, Nous avons bien voulu vous

faire savoir que notre très-cher et très-amé frère le duc d'Orléans, s'étant retiré de notre cour, lorsque nous lui donnions plus de sujet d'y demeurer et que le bien de l'État et les affaires que nous avons au dehors et au dedans du royaume requéroient qu'en effet et en apparence il y eût une plus grande union entre nous. Nous étions résolus de fermer les yeux à cette faute et la supporter avec patience, estimant qu'elle n'auroit point d'autre suite ; mais nous avons été grandement surpris lorsque nous avons su que quelques-uns des siens négocioient pour lui avec des ministres de quelques princes étrangers qui n'affectionnent pas la prospérité de nos affaires ; qu'il a envoyé en pays étranger, sans nous en donner avis et en avoir notre permission ; a voulu donner des mauvaises impressions aux communautés et aux peuples, comme si nous l'eussions voulu priver de liberté ; a fait mander les compagnies d'ordonnance que nous entretenons sous son nom, sans notre ordre et à notre insu ; ce qu'on n'a pu faire sans crime, d'autant plus grand que les termes des lettres sont très-préjudiciables à notre autorité et témoignent un mauvais dessein ; qu'il a conjuré quelques grands de notre cour, qui l'en ont refusé, d'en sortir et de se retirer auprès de lui ou dans leurs gouvernemens pour favoriser ses desseins ; qu'il assemble la noblesse en l'étendue de son gouvernement ; que diverses personnes en arrent (*a*) et amassent en d'autres lieux pour l'aller trouver ; qu'on fait achat d'armes et de munitions de guerre ; qu'il a dessein de se saisir des passages de la rivière de Loire et a voulu introduire des gens de guerre en notre bonne ville d'Orléans dont la fidélité est à toute épreuve. Nous estimions que l'envoi que nous avons fait vers lui de notre très-cher et bien-amé cousin le cardinal de la Valette seroit capable d'arrêter le cours de telle procédure et le porter à revenir auprès

(*a*) Arrer, arrher, donner des arrhes, engager.

de nous, vu l'instante prière que nous lui en faisions et le bon traitement que nous voulions faire, non-seulement à sa personne mais aux siens. Nous croyions encore que, comme sa retraite nous a contraint de nous séparer, à notre grand regret, pour quelque temps, de la reine notre très-honorée dame et mère, afin d'éviter un plus grand mal, qui fût indubitablement arrivé, si lorsque notre frère s'est éloigné de notre cour, elle y fût demeurée non satisfaite et mal contente, le retour qu'il feroit auprès de nous, avec intention de concourir au bien de cet État, faciliteroit celui que nous avions et avons toujours de nous réunir tous ensemble. Nous estimions encore qu'il recevroit avec grand ressentiment la prière que nous lui avons fait faire par notre dit cousin, de penser à se marier, ce qui est utile à cet État et du tout avantageux à sa personne ; mais nos instances et nos prières ayant été du tout inutiles et si mal reçues, qu'au lieu de nous en savoir gré, quelques-uns des siens ont tâché de lui donner impression que nous demandions pour sa ruine ce qui est du tout nécessaire pour son bien. La crainte que nous avons, avec grande raison, qu'enfin on ne le portât à des résolutions plus pernicieuses pour cet État, et plus dangereuses pour lui-même, que nous aimons chèrement, Nous a fait résoudre à prier notre dit frère d'éloigner de lui ceux qui par leurs mauvais conseils l'ont porté à se retirer d'auprès de nous, et qui pourroient ensuite causer beaucoup d'autres maux à l'État, et nous avancer au même temps vers la ville d'Orléans, où il est maintenant, sans autre pensée que d'arrêter le cours d'un mal qui est en sa naissance avant qu'il ait pris un notable accroissement, et empêcher notre dit frère de se confirmer en des desseins qui étant contraires au repos et soulagement de nos sujets, ne peuvent lui être que très-préjudiciables.

II.

Déclaration de Louis XIII, contre ceux qui avaient suivi le duc d'Orléans hors du royanme,

Faite à Dijon, en Parlement, le 31 mars 1631.

Louis XIII avait quitté Paris pour se porter sur Orléans; à la nouvelle de la marche du roi, Gaston quitta aussitôt Orléans et se retira en Lorraine en passant par la Bourgogne. Le roi le suivit, arriva à Dijon, assura la tranquillité de la province et rendit la déclaration suivante contre son frère et ses adhérents :

LOUIS, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. NOUS avons toujours témoigné à notre très-cher et très-amé frère unique le duc d'Orléans combien sa personne nous étoit chère et en singulière recommandation, n'ayant omis aucun soin pour lui rendre des preuves de notre bienveillance et affection en toutes les occasions qui se sont présentées pour son bien et avantage, en lui distribuant de nos grâces et bienfaits largement ; même lui ayant augmenté son apanage et sa pension depuis un an en çà, après la faute qu'il avoit faite de se retirer d'auprès de nous et abandonner la charge de notre lieutenant général en Italie, lorsque nous étions sur le point d'y passer, et ensuite être sorti du royaume sans notre congé et permission [1]. Ce que

[1] En 1629, Louis XIII avait voulu nommer son frère au commandement de l'armée qu'il envoyait au secours de Casal; Gaston refusa, et le roi alla la commander en personne. Après la délivrance de Casal et la soumission des huguenots du Languedoc, Louis XIII revint à Paris; alors Gaston, toujours conduit par les intrigues et les agents de l'Espagne, quitta la cour sous prétexte que sa liberté était menacée, se retira auprès du duc de Lorraine, et ne revint à la cour, en janvier 1630, qu'après avoir obtenu de nombreuses grâces du roi pour lui et ses conseillers. Louis XIII avait raison de se plaindre, après tant de bonté, de la nouvelle fuite de son frère, d'autant que

nous avions dissimulé, espérant que par ces témoignages de notre bonté et affection paternelle, il auroit regret de nous avoir déplu et seroit plus soigneux à l'avenir de nous complaire et nous servir. A quoi pour le convier d'autant plus, nous aurions à sa prière fait de grands dons aux siens et honoré gratuitement son chancelier de la dignité de président en notre parlement de Paris, pour les obliger davantage à bien servir notre dit frère. Mais leur malice ou leur ambition ne pouvant souffrir de le voir bien uni avec nous, et nous servir et assister de ses conseils en tous les plus grands et importans affaires de notre État, ils l'ont fait retirer de notre cour sans notre su, lorsqu'il avoit plus de sujet d'y demeurer content ; lui ont conseillé d'assembler les gensdarmes que nous entretenons sous son nom, de mander la noblesse de son gouvernement et autres endroits, et arrer des gens de guerre ès provinces voisines, de faire amas de vivres, armes et munitions de guerre, d'envoyer vers les princes étrangers peu affectionnés à la grandeur de cet État. Et au lieu de nous venir trouver lorsque nous l'en avions envoyé prier par notre très-cher et bien-amé cousin le cardinal de la Valette, lui offrant toute sûreté, amour et bienveillance de notre part, l'ont emmené de notre ville d'Orléans, et depuis fait sortir de notre royaume pour l'éloigner toujours davantage de nous et de son devoir. Et sachant que le comte de Moret, les ducs d'Elbœuf, de Bellegarde et de Roannez, le président Le Coigneux, le seigneur de Puy-Laurens, Monsigot maître ordinaire en notre Chambre des Comptes, et le P. de Chanteloube, ont été les principaux auteurs de tels conseils, et sont sortis avec notre dit frère hors notre royaume, contre le commandement exprès que nous avions fait audit duc

toutes ces retraites, convenues avec les Espagnols pour troubler la France et empêcher son action à l'extérieur, étaient de véritables trahisons envers l'État.

de Bellegarde de ne donner point passage à notre dit frère en notre province de Bourgogne [1]: sur l'avis que lui-même nous avoit envoyé, nonobstant aussi le commandement qui auroit été fait audit P. de Chanteloube par son supérieur, de notre part et de la sienne, d'aller demeurer en la maison de l'Oratoire de notre ville de Nantes ; au lieu de quoi il seroit allé en celle d'Orléans pour précipiter le partement de notre dit frère. Ce que ne pouvant dissimuler et prévoyant le mal que telles menées, pratiques et entreprises pourroient apporter au repos de nos sujets et bien de ce royaume, désirant le prévenir, savoir faisons que, de l'avis des princes, ducs, pairs et officiers de notre conseil qui sont près de nous, Nous avons dit et déclaré, disons et déclarons par ces présentes signées de notre main, que nous tenons atteints et convaincus du crime de lèse-majesté lesdits comtes de Moret, ducs d'Elbœuf, de Bellegarde et de Roannez, le président Le Coigneux, le seigneur de Puy-Laurens, Monsigot et Chanteloube, et toutes autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, qui ont trempé en de si pernicieux desseins et donné de si dangereux conseils à notre dit frère, l'ont emmené et sont sortis de notre royaume avec lui ; comme aussi tous ceux qui ont levé et arré des gens de guerre, essayé de soulever nos peuples et fait des menées et pratiques au préjudice de notre autorité, tant dedans que dehors notre royaume. Voulons qu'il soit procédé à l'encontre d'eux, comme contre criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public, selon la rigueur de nos ordonnances, à la diligence de notre procureur-général et ses substituts : que les fiefs par eux possédés, mouvant nuement de notre couronne, soient dès à présent réunis à notre domaine ; et que tous et chacuns leurs autres biens, tant meubles qu'immeubles nous soient acquis et confisqués ; que toutes les dignités par eux pos-

[1] Dont il était gouverneur.

sédées soient déclarées éteintes et tous offices impétrables (a), si dans un mois après la publication des présentes ils n'ont recours à notre grâce et clémence pour impétrer pardon et abolition de leurs crimes, lequel nous accorderons à ceux qui dans ledit temps se sépareront des autres qui par leur opiniâtreté demeureront dans une entière désobéissance. Voulons en outre qu'il soit couru sus à tous ceux qui seront levés et tiendront la campagne sans commission de Nous, et qu'il soit procédé à l'encontre d'eux selon la rigueur de nos ordonnances. Si, Nous donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement de Dijon, que ces présentes ils fassent lire, publier et registrer, et le contenu en icelles exécuter de point en point selon leur forme et teneur; et à notre procureur-général de faire toutes poursuites et diligences requises et nécessaires pour la conviction et punition des coupables, fauteurs et adhérens. Mandons en outre à tous gouverneurs et lieutenants généraux de nos provinces, capitaines et gouverneurs de nos villes et places, qu'ils aient à faire courir sus aux rebelles et désobéissans, tant par les gens de guerre qu'ils commandent pour notre service, qu'assemblée de peuple au son du tocsin; et à tous juges de leur faire et parfaire leur procès, et aux prévôts de nos très-chers cousins les maréchaux de France de battre la campagne et courir sus à tous ceux qui au mépris de nos défenses feroient lesdites levées de gens de guerre, sans commission expresse signée de nous, contresignée de l'un de nos secrétaires d'État et scellée de notre grand sceau; faire et parfaire le procès à ceux qu'ils appréhenderont et tailler en pièces ceux qui après avoir été sommés se mettront en défense. Car tel est notre plaisir.

(a) Qui se peut obtenir ou impétrer; c'est-à-dire vacant. Un office est impétrable quand il y a incapacité en la personne du titulaire.

III.

Déclaration de Louis XIII en faveur du cardinal de Richelieu.

Donnée à Fontainebleau le 26 mai 1631.

« En ce temps on ne voyoit à Paris que des lettres sous le nom de la reine mère et de Monsieur, frère du roi, pleines d'injures et invectives contre le cardinal de Richelieu, contre lesquelles Sa Majesté étant à Fontainebleau, le 26e jour de mai, fit cette déclaration. » (*Mercure françois.*)

Louis, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Nous n'avons jugé à propos, pour le respect que nous portons à la reine notre très-honorée dame et mère, de faire voir par une déclaration les justes causes pour lesquelles nous avons désiré son éloignement d'auprès de nous; et nous nous contentions de ce que nous avions écrit à nos Parlemens et à nos Gouverneurs et lieutenans généraux de nos provinces. Mais parce que notre très-cher et très-honoré frère le duc d'Orléans affecte par lettres qu'il nous a écrites de faire croire au public qu'elle est retenue prisonnière à Compiègne ; que nous en avons surpris des siens, qui portent qu'il n'a point d'autres prétextes de ses déportemens ; que les serviteurs de notre dite très-honorée dame et mère tiennent plusieurs langages à cette fin, et que sa conduite témoigne ouvertement le désir qu'elle a de le persuader, quoiqu'elle sache bien que la garnison que nous y avons laissée pour autres considérations, ne la suivra pas lorsqu'elle en partira pour aller en l'une de ses maisons. Nous sommes obligés, afin de détromper ceux qui seroient assez mal informés pour avoir cette opinion, de faire voir par notre présente déclaration, que n'ayant pu trouver moyen de la faire vivre contente dans notre cour, ni lui faire fermer l'oreille à ceux qui

abusant de sa bonté tenoient plusieurs partis dans l'État, lui déguisant volontiers leurs pernicieuses intentions. Nous jugeâmes que le plus innocent remède que nous pouvions pratiquer pour empêcher le mal dont notre royaume étoit menacé, seroit de nous séparer d'elle pour quelque temps. Pour cet effet, nous la laissâmes à Compiègne et la fîmes prier par notre cousin le maréchal d'Estrées, les sieurs de la Ville aux Clercs, de Saint-Chaumont, de s'en vouloir aller en sa maison de Moulins (qu'après la mort de notre très-honoré seigneur et père elle-même a choisie pour demeure), l'assurant qu'elle y seroit sans autre suite que ceux de sa maison. Après nous avoir promis de faire ce voyage, et s'en être ensuite excusée sous divers prétextes, que nous avons levés aussitôt qu'ils sont venus à notre connoissance, depuis que notre très-cher frère est parti d'Orléans, elle nous a fait savoir qu'elle ne vouloit pas sortir de Compiègne, et ensuite que l'on ne l'en tireroit jamais que par force; parce, disoit-elle, qu'on l'avoit avertie que de Moulins on la vouloit faire passer jusques à Lyon, l'embarquer sur le Rhône, et par les galères préparées à cet effet la mener à Florence. Ce changement inopiné, et le prétexte sur lequel on l'a fondé, bien que sans apparence, vu que outre que nous n'avons jamais pensé à un tel dessein, les préparatifs qu'on suppose à cette fin n'ont point été faits, nous ont fait voir qu'elle est encore conseillée de mauvais esprits qui la portent à tout ce qu'ils connoissent être contraire aux intentions et au bien de nos affaires, et ce à des fins dont les événemens peuvent être très-dangereux; et que partant il ne faut pas discontinuer à dissiper les factions que nous avons bien en quelque façon affoiblies, mais non pas entièrement éteintes. Ceux qui en sont auteurs ne se sont pas contentés d'agir auprès de notre dite très-honorée dame et mère; ils n'ont rien oublié de ce qu'ils ont pu auprès de notre très-cher et honoré frère le duc d'Orléans. Ils l'ont fait retirer

de notre cour sans notre permission et notre sû ; ils l'ont porté à détourner de leur devoir plusieurs gouverneurs, soit dans celui de Bourgogne (*sic*), où sans doute il se fût cantonné, au grand préjudice de ce royaume, sans notre diligence. Tous ces moyens, et plusieurs autres négociés et traités avec les étrangers, ne leur ayant pas réussi jusques à présent, ils se sont avisés de tâcher par nouveaux et diaboliques artifices à nous rendre suspecte la fidélité de notre très-cher et très-amé cousin le cardinal de Richelieu, des conseils et des soins duquel nous nous sommes si utilement servis en tous nos desseins et entreprises. Ils nous en ont fait écrire premièrement par notre dit très-cher et très-amé frère, et en même temps par notre très-honorée dame et mère. Ayant vu que cela ne faisoit aucune impression en notre esprit, ils ont eu tel pouvoir sur celui de notre dit très-amé frère, que de lui faire signer de Besançon une requête pour être présentée en notre cour de parlement de Paris, et imprimer par ce moyen de mauvaises et calomnieuses opinions de notre conduite au maniement des affaires de notre royaume, et faire croire, s'ils pouvoient, que nous y sommes mal servis par notre dit cousin le cardinal de Richelieu et ceux que nous y employons avec lui; et que notre dit cousin a des soins préjudiciables à notre personne et à celle de notre très-honorée dame et mère et de notre très-cher et très-amé frère le duc d'Orléans, quoique ses actions justifient le contraire aux yeux du public, qui ne peut ignorer ce que nous avons entrepris en ces derniers temps avec ses conseils, et que nous avons si heureusement exécuté, que les succès en ont été admirés et enviés par toutes les puissances de l'Europe : les diverses factions que nous avons dissipées en ce royaume; la défense de l'île de Ré contre les entreprises des Anglois; la prise de La Rochelle estimée imprenable au temps passé; la résolution d'aller ensuite, sans prendre aucun relâche, nonobstant les rigueurs de l'hiver et la

difficulté des montagnes, attaquer et forcer le Pas de Suze pour nous ouvrir le chemin au secours de Casal, que nous savions être sur le point de tomber entre les mains des Espagnols, ce qui ne pourroit arriver sans que par ce moyen ils se rendissent maîtres absolus de toute l'Italie au grand préjudice de nos alliés et de cette couronne; la réduction des villes qui étant dévoyées du chemin de salut nous étoient rebelles en Guyenne et en Languedoc, lesquelles pour se garantir de la rigueur de nos armes, que deux d'entr'elles ne purent éviter, furent contraintes de recourir à notre clémence et se soumettre volontairement au rasement de toutes les fortifications qu'elles avoient élevées depuis soixante ans contre l'autorité de nos prédécesseurs et la nôtre; le second voyage que nous fûmes obligés de faire faire à nos armées au delà des Alpes, où commandées par notre dit cousin elles emportèrent, à la vue des forces de l'empereur, du roi d'Espagne et du duc de Savoie jointes ensemble, la meilleure place du Piémont; la conquête de toute la Savoie que nous avons faite nonobstant l'opposition d'une armée très-considérable que nous forçâmes d'en sortir, quoique la nature des lieux leur donnât de très-grands avantages; enfin le dernier secours de Casal, qui sembloit impossible, fait en suite de plusieurs rencontres où nos armées ont toujours battu nos ennemis par la conduite de ceux qui les commandoient, sont des conseils et des succès si éloignés et si contraires aux faits de ladite requête, qu'il n'y a personne sans passion à laquelle il en puisse demeurer la moindre impression, et qui ne juge que sans les nouvelles factions qu'on a faites en ce royaume, nous aurions déjà couronné tant de glorieuses actions que nous devons à Dieu, par le soulagement de nos peuples que nous méditons de longtemps, quoique les accusations mises en avant soient si hors d'apparence qu'elles se détruisent d'elles mêmes et que chacun connoisse qu'elles sortent d'un lieu qui rend criminels ceux qui

en sont auteurs, et que nous avons pour de très-justes raisons déclarés tels par nos lettres patentes du dernier mars dernier.

Si est ce que pour éviter les entremises, qui sous tels prétextes, ordinaires à ceux qui veulent brouiller les États, pourroient être faites contre notre autorité, notre État et notre personne, à laquelle on s'attaqueroit enfin directement si nous ne prenions un soin particulier de la conservation de nos fidèles serviteurs, que nous estimons être une partie de nous même et si nous ne les assurions de notre protection très-particulière contre l'artifice et la malice des ennemis du bien et du repos de cet État, NOUS AVONS DÉCLARÉ et déclarons par ces présentes, signées de notre main, que les faits de ladite requête qu'on a fait signer à notre très-cher et très-aimé frère le duc d'Orléans n'ont aucun fondement de vérité et sont du tout calomnieux contre tous ceux dont nous nous servons en nos conseils, et notamment notre dit cousin le cardinal de Richelieu, qui est celui que ladite requête déchire particulièrement. Quoique nous soyons très-assurés de ses sincères intentions, et que nous sachions par une véritable expérience qu'il n'a autre but que notre grandeur et le bien de notre royaume; que nous en ayons été en toutes occasions si fidèlement et si utilement servis, que nous, nos successeurs et nos sujets n'en doivent jamais perdre la mémoire, et, afin que tout ce que dessus ne puisse être ignoré, ains soit notoire à tous : NOUS MANDONS en mandement à notre très-cher et féal le sieur de Laubespine Châteauneuf, chevalier, garde des sceaux de France, que notre présente déclaration il fasse lire et publier, le sceau tenant, et registrer ès registres de la chancellerie de France pour y avoir recours quand besoin sera. Car tel est notre plaisir.

MARIE DE MÉDICIS QUITTE COMPIÈGNE.

1631.

I.

Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII.

La reine-mère, se voyant vaincue par Richelieu, quitta Compiègne le 19 juillet et se retira à Avesnes, ville des Pays-Bas espagnols, où elle fut reçue et peu après visitée de la part de l'infante archiduchesse de Flandre, par le prince d'Epinoy, gouverneur de Hainaut. Elle écrivit au roi pour lui donner avis de son départ et des motifs de sa conduite. Il est presque inutile de dire que toutes les plaintes sont exagérées et que les faits y sont fort dénaturés, excepté celui-ci, que Marie de Médicis avait obligé son fils à la regarder et à la traiter comme « la plus grande ennemie de la France ».

D'Avesnes, ce 21 juillet 1631.

Monsieur mon fils, j'ai estimé que je devois en diligence vous donner avis par le sieur de la Barre que je suis sortie de Compiègne et pour vous tenir compte des motifs que j'ai eu de le faire, que vous verrez dans cette lettre. Quand je n'alléguerois que la dureté de ma prison, les inquiétudes et persécutions continuelles que le cardinal de Richelieu m'y a données, je crois qu'elles passeroient pour une puissante satisfaction à votre bon naturel, sachant bien que vous êtes trop bon pour vouloir que je lui obéisse au préjudice de ma vie et de la piété que vous devez à votre mère, qui ne se pouvoit conserver avec mon obéissance plus longue en ce lieu, vu les maux que l'on me faisoit sous votre nom. Jusques ici, sans mettre mes larmes en ligne de compte, j'y ai souffert ce qu'une femme de moindre condition que moi auroit bien de la peine de souffrir avec pa-

tience. L'on m'a arrêtée en criminelle dès le commencement pour n'avoir pas voulu obéir aux volontés du Cardinal, ainsi que porte la plus véritable lettre, comme étant la première déclaration adressée de Compiègne aux Parlemens et provinces. Depuis l'on m'a traitée comme la plus grande ennemie de la France, non seulement dans le refus de mes justes demandes, mais même jusques à expliquer mes bonnes intentions et reclure mes officiers à la prison aussi bien que moi, puisqu'ils ne pouvoient sortir les portes de la ville que le billet en main de celui qui me gardoit avec deux compagnies de gensdarmes et quinze cents hommes d'infanterie. A toutes mes submissions et la douceur que j'ai apportée dans mes traitemens avec vous, on ne m'a opposé que des menaces de violences et d'enlèvement, qui m'eussent infailliblement mise au tombeau, vu mon naturel, si Dieu n'eût fortifié mon courage d'une généreuse résolution; et pour la candeur dans laquelle je procédois, on ne m'a payée que de feintes et d'artifices. On n'a fait retirer les Gardes aux environs de Compiègne, que pour abuser les gens de bien qui compatissoient à ma prison, et pour me surprendre par embuscades sous l'apparence de la liberté qu'on me laissoit de la pourmenade, qui devoit être suivie d'enlèvement, ainsi que j'ai été bien avertie par des gens qui pouvoient savoir quelque chose des mauvaises intentions du Cardinal contre moi, pour prolonger ma misère et tenir le peuple et les étrangers en attente. On m'a envoyé divers ambassadeurs qui faisoient courre le bruit qu'ils venoient pour raccommoder les affaires. Mais, oh Dieu, de quel raccommodement ils me parloient, puisqu'il y en a eu de si insolens, violant le respect qui m'est dû, comme a fait le maréchal de Schomberg, de me gourmander jusques à la ruelle de mon lit. Le dernier voyage qu'a fait mon cousin le maréchal d'Estrées et le sieur Mesmin, n'a pas été meilleur que les premiers; car ce n'étoit que pour me menacer

du retour des Gardes, me faire encore craindre la violence et la perte de mes officiers fidèles et nécessaires à la conservation de ma vie, pour m'en donner à leur poste, Dieu sait à quel dessein; et de plus pour me proposer d'aller à Chartres ou à Mantes, où vous me pourriez voir devant que d'aller en Champagne, ce qui m'a rendu cette proposition suspecte[1], Compiègne en étant le chemin et non pas Chartres, qui est plus propre au désir qu'ils ont de me mener en triomphe et avec moi toute l'Europe, où mes enfants dominent.....[2], que notre entrevue, que j'ai souhaitée sur toute chose, et la privation de laquelle est le plus sensible mal que j'ai enduré durant ma prison, quoique les autres me fussent assez cruels. J'ai souffert tout cela avec résignation, pour témoigner à toute la France que je respectois votre autorité entre les mains mêmes de mes ennemis, et que je n'ai eu et n'aurai jamais que de saines intentions pour votre État, puisqu'ayant sujet de me plaindre, j'ai eu patience durant cinq mois pour vous donner le loisir de reconnoître mon innocence et vous faire voir que je n'ai jamais eu d'intelligence avec d'autres de mes enfans[3] qu'avec vous. Que malicieusement le Cardinal ait persuadé votre esprit du contraire, et le tout pour venir à bout de ses intentions, qui étoient de chasser la mère et les enfans[4] hors de votre royaume, afin de venir au but de ses desseins, qui est de perdre votre État, et un jour vous le reconnoîtrez, mais possible trop tard. Maintenant que le

[1] La reine tenait à rester à Compiègne, ville située près de la frontière et dans le voisinage des Espagnols, afin d'avoir des relations plus faciles avec eux. Richelieu, pour empêcher ces relations, voulait que la reine allât à Chartres ou à Moulins.

[2] Le *Mercure françois*, qui nous donne cette curieuse lettre, a évidemment passé quelques mots.

[3] Une des sœurs de Louis XIII était reine d'Espagne. On s'explique peu comment Marie de Médicis ose écrire, au moment même qu'elle est chez les Espagnols, qu'elle n'avait pas eu d'intelligences avec eux.

[4] Marie de Médicis, Louis XIII et Gaston.

temps de mes souffrances a été assez long pour donner une impression favorable de mon innocence, et qu'un plus long me feroit estimer criminelle, si je ne pensois à la conservation de ma vie et du rétablissement de ma liberté, puisque mes enfans ne peuvent se dispenser de l'infamie qui me seroit imputée, cela me justifiera moyennant Dieu dans l'esprit de tout le monde. Et comme j'ai vu que mon corps diminuoit bien fort, et mes forces de jour à autre s'abattoient, et que l'intention du Cardinal étoit de me faire mourir entre quatre murailles, je me suis résolue pour sauver ma vie, ma réputation, et pour donner un peu de relâche à mes maux, de recevoir l'offre que m'a fait faire le marquis de Vardes, et dont il m'a fait presser le jour même que je suis partie, d'aller à la Capelle d'où il est gouverneur, qui est un lieu où vous avez la puissance absolue. Je me suis donc résolue d'y aller, et n'ai pas été à trois lieues de la Capelle que ledit sieur de Vardes m'a envoyé dire par deux gentilshommes, dont son frère le Chevalier en étoit l'un, lesquels même auroient aidé à négocier l'affaire auprès de moi, que je ne pouvois pas entrer en ladite Capelle, et qu'il avoit remis ladite place entre les mains de son père. Je vous laisse à penser quelle autre affliction j'ai reçue, après m'être vue trompée, de me voir poursuivie de la cavalerie, dont on me donna avis pour me presser davantage de sortir de votre royaume, et me contraignirent à faire la valeur de trente lieues sans boire ni manger pour me sauver de leurs mains. Et Dieu a voulu en cette occasion, comme en toutes les précédentes, que les artifices du Cardinal ayant été découverts, même par la bouche des négocians [1], qui ont aucunement confessé que ledit Cardinal avoit tramé l'affaire, et le tout à dessein de me faire sortir hors de votre État, qui étoit tout ce qu'il désiroit de moi, et ce que je craignois le plus. Etant donc réduite

[1] De ceux qui avaient négocié l'affaire.

en cette extrémité, je me suis jetée en ce lieu d'Avesnes dépendant de l'Archiduchesse [1], ayant été contrainte de chercher en terre étrangère l'assurance de ma liberté et de ma vie, que je croyois trouver en une place de votre obéissance ; mais par le refus qui m'a été fait m'y étant présentée, que j'ai reconnu m'avoir été plutôt offerte par les artifices de mes ennemis que par une véritable intention de m'y recevoir. Maintenant ne cherchant que l'appui de la justice que vous ne déniez pas aux plus misérables de vos sujets, après qu'elle m'aura justifiée, quand mes ennemis n'auroient point d'autre punition que la honte de me tourmenter davantage avec injustice déclarée ; cela empêchera les maux qui en peuvent naître, fera cesser les plaintes de mes autres enfans intéressés pour leur réputation dans mon malheur, donnera satisfaction à toute l'Europe, et mettra obstacle à tout ce qui en peut survenir de funeste. En mon particulier je ne me soucierois nullement de sacrifier ce qui me reste de vie aux vengeances du Cardinal, n'étoit que je veux la conserver pour mettre l'union et la concorde entre vous et mon fils d'Orléans, qu'il a déjà détruit dans votre esprit par ses artifices. Vous pouvez donner remède à ce mal et l'empêcher par votre bonne intelligence, si je suis assez heureuse que de retourner près de vous, où je me promets de vous faire connoître qu'en quelque endroit que j'aie à être, je n'ai jamais rien eu de plus cher que l'utilité de votre service, puisque je suis, Monsieur mon fils, votre très-humble et très-affectionnée mère et sujette, Marie.

---

[1] Et plus exactement du roi d'Espagne.

II.

Réponse de Louis XIII à la lettre précédente.

Madame, je suis d'autant plus fâché de la résolution que vous avez prise de vous retirer de mon État, que vous n'en aviez point de véritable sujet. La prison imaginaire, les persécution supposées dont vous vous plaignez, et les appréhensions que vous témoignez avoir eues à Compiégne de votre vie, n'ont pas plus de fondement que la poursuite que vous mettez en avant vous avoir été faite en votre retraite, et l'intelligence que vous m'écrivez qu'on a eue avec le fils aîné du sieur de Vardes. Ces inventions sont un artifice semblable à la crainte qu'il y a trois mois que vous feigniez avoir que je voulusse vous renvoyer en Italie; à quoi vous savez bien que je n'ai point pensé, comme les offres que je vous ai faites de diverses demeures et gouvernemens du tout éloignés de ce côté-là, le témoignent assez. Telles calomnies ne me décrieront pas, grâces à Dieu, en la Chrétienté, où mes actions me font assez connoitre. Tout ce que vous dites de ceux qui me servent n'a pas seulement d'apparence, et je m'étonne que les auteurs de vos lettres n'ont honte de mettre en avant contre eux des choses que vous savez bien en votre conscience ne leur pouvoir être imputées. Je reconnois par beaucoup d'épreuves l'affection et la sincérité de mon cousin le cardinal de Richelieu; la religieuse obéissance qu'il me rend, et le fidèle soin qu'il a de tout ce qui regarde ma personne et le bien de mon État, parlent pour lui. Vous me permettrez, s'il vous plaît, de vous dire, Madame, que l'action que vous venez de faire, et ce qui s'est passé depuis quelque temps, fait que je ne puis ignorer qu'elles ont été ci-devant vos intentions, et ce que j'en dois attendre à l'avenir. Le respect que je

vous porte m'empêche de vous en dire davantage. Je prie Dieu cependant qu'il vous donne bon conseil et que vous puissiez vous prévaloir de l'affection de celui qui sera toujours, etc.

RELATION

DE CE QUE FIT LE CARDINAL DANS LES PREMIERS MÉCONTENTEMENTS DE LA REINE-MÈRE, A LYON, AU RETOUR D'ITALIE, AU MOIS DE SEPTEMBRE 1630.

Cette relation a été écrite par le cardinal de Richelieu. C'est un exposé des torts de Marie de Médicis envers lui, et une justification de sa conduite. Cette pièce avait été destinée, sans doute, à être remise au roi, afin de lui faire connaître tous les détails de la rupture avec la reine-mère. Peut-être aussi le cardinal l'avait-il composée pour la mettre dans ses Mémoires, où elle ne se trouve pas. On ne sait pas quand ce curieux document a été rédigé.

Aussitôt que son Éminence eut connoissance de la résolution que la reine-mère avoit de l'éloigner de son service, il n'oublia rien de ce qu'il put pour en empêcher l'effet[1]. Il la supplia de considérer que jamais il n'avoit été un seul moment qu'il n'eût voulu mettre mille vies pour elle. Qu'il l'avoit servie en toutes occasions, non-seulement avec fidélité, mais avec un tel succès que rien ne lui étoit arrivé qu'à souhait. Qu'il s'étoit gouverné en ses persécutions en sorte qu'elle en devoit être contente et que tous les gens de bien l'en avoient

[1] La reine-mère ayant élevé à la dignité de premier ministre le cardinal de Richelieu, son favori après le maréchal d'Ancre, elle le regarda comme sa créature, et crut qu'elle règneroit toujours par lui; mais elle se trompa, et fit une expérience cruelle du peu de fidélité qui se rencontre en ceux qui ont une ambition démesurée. Je ne sais quels sujets elle eut de se plaindre de lui, et peu de personnes les ont sus. J'ai ouï dire seulement que, n'en étant pas satisfaite, elle voulut le perdre. (*Mémoires de Mme de Motteville.*)

loué. Que le roi même lui avait témoigné plusieurs fois que le premier fondement de l'estime qu'il faisoit de lui étoit parce qu'étant éloigné de la Cour, il n'avoit jamais su le gagner. Qu'elle étoit en tel état que son honneur, sa grandeur et sa puissance auprès du roi ôtoit tout moyen aux plus artificieuses âmes du monde de persuader qu'il l'eût desservie.

Autant de fois qu'il pouvoit avoir l'honneur de l'aborder, il n'avoit autre soin que de lui faire voir (ce qui étoit en effet) que jamais créature au monde n'avoit eu tant de dévotion qu'il en avoit eu et en auroit toute sa vie pour son service. Qu'il espéroit qu'elle reconnaîtroit cette vérité; mais que, quand il seroit si malheureux qu'il recevroit à l'avenir autant de mauvais traitemens d'elle, comme il en avoit reçu de signalées obligations, rien ne l'empêcheroit toujours d'être prêt à exposer sa vie en la moindre occasion où elle lui pourroit être utile, et témoigner à tout le monde, par parole, par écrit et par toutes ses actions, cette véritable dévotion qu'il auroit toujours pour son service.

Tous ces devoirs et tous ces soins furent inutiles; son cœur ne s'amollissoit point. Parfois elle lui témoignoit être satisfaite; mais incontinent ses chagrins la reprenoient et lui faisoient bien connoître qu'il y avoit encore quelque chose de caché dont il n'avoit point de connoissance. Il reconnut à ses dépens combien il est difficile de détourner l'esprit des femmes des résolutions qu'elles prennent par passion. Il éprouva que leur opiniâtreté va jusques à ce point que, lors même qu'elles n'ont aucune raison, elles ne laissent pas d'en alléguer de mauvaises, ou feindre qu'elles en savent qu'elles ne veulent pas dire.

Connoissant que l'esprit des Grands est souvent tel que, quand ils ont offensé un de leurs serviteurs, ils ont en eux-mêmes une telle confusion de leur faute, qu'ils y persévèrent, de peur qu'on connoisse qu'ils ont tort, il se résolut de recevoir par grâce ce que par

justice elle devoit à son innocence; mais toute cette conduite fut inutile.

Il croyoit qu'il seroit de son mal comme des fièvres aiguës, qui ne se guérissant pas aux termes que la nature veut faire ses efforts par ses crises, ne s'en vont qu'avec un long temps, par une insensible transpiration. Mais il fut trompé en son jugement, et il n'avoit jamais de soulagement qu'il n'appréhendât une nouvelle maladie et ne prévît de nouvelles rechutes, qui lui arrivèrent souvent pires que le commencement du mal; étant certain qu'en ce genre de soupçon, les derniers sont toujours les plus dangereux, en ce qu'ils trouvent l'impression que les premiers ont faite et ont leur nouveauté davantage.

Le remède de ces maux étoit fort aisé et fort juste, si la reine eût voulu y entendre. Il lui proposa ingénûment et la supplia de le vouloir pratiquer, puisqu'il étoit raisonnable et qu'il lui étoit avantageux.

Son mal ne venant que des soupçons qu'elle prenoit souvent et des calomnies et fausses impressions qu'on lui pouvoit donner de lui, il lui représenta qu'il étoit bien aisé de remédier aux uns et aux autres.

Quant aux soupçons, il n'étoit question d'aucune chose, sinon de les découvrir en leur naissance, avant qu'ils eussent pris racine en son esprit.

Pour ce qui étoit des avis qui se donnoient, il y avoit deux remèdes : le premier d'y fermer l'oreille, lequel il ne demandoit ni ne désiroit pas maintenant, de peur qu'il ne semblât que sous prétexte de couper le cours aux calomnies, il ne voulût fermer toutes sortes de voies aux vérités. Le second consistoit en ce qu'il plût à la reine ne recevoir aucun avis sans s'en éclaircir avec lui, à telle condition que ceux qui découvriroient des vérités seroient récompensés, comme aussi ceux qui lui imposeroient des calomnies, châtiés.

Il représenta à la reine que si même elle vouloit exempter de peine ceux qui, à son préjudice, déce-

vroient son esprit, par de fausses impressions, il en demeureroit content.

Il se soumit à ne désirer jamais savoir le nom de telles gens, et à se tenir pour convaincu et pour coupable, s'il avoit aucun ressentiment à leur préjudice de ce qu'ils voudroient dire contre lui; et si, pour plaire à S. M., il ne leur rendoit le bien pour le mal qu'ils auroient voulu lui faire, s'ils venoient à sa connoissance. Il offrit de donner récompense, à ses dépens, à tous ceux qui donneroient contre lui des avis véritables. Il passoit jusques là, qui étoit plus que la raison ne requéroit, de se tenir pour condamné, si S. M. persistoit en quelque soupçon qu'elle pût avoir, après qu'elle s'en seroit ouverte avec lui et qu'il lui auroit dit ce qu'il estimeroit à propos pour lui en faire voir la vérité. Il se soumit encore d'être tenu plus que coupable, si, en ce cas, il ne se retiroit de la Cour, remettant toutes les charges qu'il avoit en sa maison et les biens qu'elle lui avoit faits, et si par ce moyen il ne se rendoit lui-même auteur de sa ruine, pour lui faire voir clair en ses actions, qui ne pouvoient pas avoir pour but de lui déplaire, puisque s'il tomboit en ce malheur, quoique contre son gré et sans sa faute, il étoit résolu de se perdre.

Toutes ces propositions étoient si justes, qu'elles ne pouvoient être ouïes sans être approuvées de la reine; mais la difficulté étoit à la pratique. Son esprit avoit été tellement prévenu et engagé, et elle étoit en tel ombrage de lui, qu'il n'en vit jamais aucun effet. Au contraire, faute de ces remèdes, son oreille ne fut jamais frappée de quelque avis que ce pût être, ni son esprit touché d'aucun soupçon, que son cœur n'en fût altéré et que son visage n'en rendit témoignage.

Il étoit réduit à ce point, que quand elle étoit préoccupée de quelque dégoût de lui, tous ceux qui n'étoient pas ouvertement contraires au Cardinal lui étoient suspects et s'il recevoit bon accueil de quelqu'un d'en-

tr'eux, ou qu'en son absence on rendît témoignage d'estime et d'affection vers sa personne, elle soupçonnoit incontinent que telles gens eussent intelligence avec lui à son préjudice.

S'il se disoit quelque chose qui lui fût désagréable, par qui que ce pût être, tout lui étoit imputé ; et qui plus est, elle en prenoit beaucoup qui étoient dites sans dessein de lui déplaire, comme si elles n'avoient autre fin.

Ainsi le mal du Cardinal étoit sans remède, car il étoit impossible d'empêcher que beaucoup de gens ne dissent du bien de lui, ou par le vrai sentiment qu'ils avoient de ses actions, ou par la considération de son crédit.

Quelques-uns qui connoissoient sa foiblesse en ce qui touchoit le Cardinal, et à qui elle prêtoit l'oreille en ce genre, ne le voyoient jamais remis en son esprit que, tout-à-l'heure, ils ne l'y rebrouillassent par quelque nouvel artifice, faisant courre quelque bruit qu'ils savoient lui déplaire, ou lui faisant quelque faux rapport dont les moins clairvoyans mêmes eussent vu la fausseté ; et qui toutesfois n'étoit sitôt dit qu'il n'étoit cru, tant la passion aveugle puissamment.

Les extraordinaires respects et devoirs qu'il lui rendoit, l'incroyable patience et persévérance à l'honorer et à la servir, avec laquelle il supportoit son mal, passoient dans son esprit pour des dissimulations profondes. Il avoit beau lui représenter que les anges les plus confirmés en grâce et en gloire ne seroient pas innocens, s'ils pouvoient être rendus coupables par ce qui n'est pas en leur puissance et ne dépend pas d'eux. Il lui remettoit souvent devant les yeux qu'il ne devoit répondre que de ses actions, ses paroles, ses intentions et ses pensées, mais non pas du fait d'autrui, tout lui étoit inutile.

Lors, ne pouvant ignorer que ceux qui ne se veulent pas servir des vrais moyens de maintenir leurs servi-

teurs, ne veulent pas être servis, il jugea que sa retraite devoit être la fin de cette affaire. Il se fondoit en deux raisons :

La première, que la reine ne disant point le sujet de sa colère et de son indignation [1], l'effet en pouvoit être apaisé pour quelque temps, mais que la cause n'en étant pas ôtée, elle produiroit de temps en temps semblables effets à ceux du passé.

La seconde, que ne se résolvant pas à déclarer à l'avenir tous les ombrages et soupçons qu'elle pourroit prendre de ses créatures, pour en éclaircir la vérité, l'obscurité d'une seule pensée le rendroit, dans son esprit, clairement convaincu du premier crime qu'on lui mettroit à sus, et le moindre soupçon le feroit passer pour déloyal, sans que par aucune voie il s'en pût garantir, non seulement parce que ces accusations lui seroient inconnues, mais en outre parce que d'ordinaire les soupçons cachés prennent une telle racine dans les esprits, qu'il est par après impossible de les arracher.

Les lois ne réputent jamais un homme coupable quand il n'est pas convaincu de son crime ; et quelques conjectures qu'il y ait, elles le reçoivent à se justifier quand il n'y a point de preuves invincibles contre lui. S'il eût été traité de la sorte, il se fût estimé heureux dans son malheur ; mais il n'étoit reçu à aucun moyen raisonnable de justification. Les simples soupçons étoient ses témoins et ses juges.

L'évidente fausseté des calomnies qu'on lui mettoit à sus faisoit que ceux qui en étoient auteurs tiroient parole expresse de ne faire connoître ni leurs accusations ni leurs personnes. La certitude qu'ils avoient qu'ils ne

[1] On peut expliquer la haine violente de Marie de Médicis contre le cardinal, sa créature, en se rappelant que lorsqu'elle l'avait élevé au cardinalat et au ministère, elle avait cru trouver en lui un serviteur aveuglément dévoué à sa politique d'intrigue, politique que combattit Richelieu aussitôt qu'il fut maître du pouvoir.

pouvoient être connus, sans être convaincus, leur faisoit prendre toutes sortes de précautions pour trouver leur sûreté dans les ténèbres.

Ils persuadoient à la reine que si elle se découvroit à lui, il n'y auroit point de sûreté pour eux; que non-seulement les connoitroit-il, si on leur disoit leur nom, mais qu'il les pénétreroit par la moindre circonstance de l'affaire dont il seroit question. On ajoutoit de plus que son esprit étoit tel, que s'il savoit ce qu'ils lui mettoient à sus, il le déguiseroit en sorte que le noir paroîtroit blanc et qu'elle ne connoîtroit jamais aucune vérité.

Ainsi toutes les avenues et les voies par lesquelles il pouvoit faire voir son innocence lui étoient fermées, et toutes ces précautions mettoient l'esprit de la reine en tel ombrage de quoi qu'il lui dît, que la plus innocente vérité lui paroissoit une industrie de son esprit.

Elle faisoit pareil traitement à celui qui lui rapportoit une calomnie qu'à celui qui lui découvroit une vérité. Elle gardoit secret aux uns et aux autres, et tous recevoient bon visage d'elle; ce qui donnoit lieu à un chacun de débiter librement sa monnoie, sans craindre de mal, encore qu'elle fût trouvée de faux aloi.

Elle croyoit ses soupçons comme des oracles; elle se flattoit en iceux, comme les magiciens s'enivrent de leur fausse science, qui les trompe souvent en plusieurs points, pour un événement que par hasard ils auront connu véritable. La vérité d'un seul soupçon de nulle importance lui faisoit passer le mensonge de cinquante en matière d'extraordinaire conséquence pour des vérités infaillibles.

Toutes ces considérations mettoient l'esprit du Cardinal en des peines qu'il est impossible de représenter. Il eût voulu donner sa vie pour qu'il eût plu à Dieu lui donner le moyen de tirer l'esprit de la reine de l'engagement où l'artifice de diverses personnes l'avoit porté et affermi. Cent fois il souhaitoit qu'il plût à sa bonté

le tirer du monde en sa grâce. Il se sentoit accablé de mal et ne voyoit aucun remède qui le pût guérir; en cette considération il pensoit toujours à sa retraite, et estimoit que c'étoit le seul remède à ses maux; d'autre part il considéroit que qui quitte la partie la perd, et qui tourne le dos à la Cour donne lieu à ceux qui sont armés de haine et d'envie de lui courre sus impunément.

Il savoit que ceux qui lui en vouloient, non pour autre raison que parce qu'ils ne pouvoient supporter la prospérité de l'État et l'affermissement de l'autorité du roi, n'oublioient pas de se servir de toutes sortes d'artifices à son préjudice. Il considéroit qu'étant retiré ils tâcheroient de faire passer les plus signalés services qu'il auroit rendus à l'État, non-seulement pour des fautes, mais en outre pour des crimes.

Il pensoit aussi que quand il demeureroit à la Cour pour tâcher à regagner l'esprit de la reine, et la servir plus utilement qu'il se pourroit, il ne sauroit empêcher que les méchans esprits ne tâchassent à lui représenter qu'il auroit une fin contraire, et qu'il y demeureroit pour s'y maintenir contre elle. Il lui passoit dans l'esprit que si, lorsqu'il avoit sa bienveillance, il lui avoit été difficile de se garantir de beaucoup d'impressions qu'on lui donnoit à son préjudice, en l'état auquel il étoit, il lui seroit impossible d'empêcher qu'elle ne crût qu'il la desservît, lorsqu'il se tueroit pour son service.

Il pensoit que, quand il demeureroit en l'emploi des affaires, il y seroit sans autre pouvoir que de se faire mal à soi même; étant certain que, si Dieu lui donnoit quelques bonnes ouvertures pour le bien du public, elles seroient toutes inutiles, parce qu'il auroit les bras liés par tant de considérations, de crainte de faillir et de déplaire, qu'il lui seroit impossible de les mettre en exécution. Il voyoit clairement que, bien que la reine aimât sincérement l'État, et n'eût autre fin que le bon succès des affaires, il se trouveroit tant de gens qui pen-

seroient faussement lui plaire, contribuant à quelque mauvais évènement, dont le blâme lui pût être imputé, que les meilleurs desseins qu'il pourroit avoir n'auroient aucun succès.

Il connoissoit cette vérité par les traverses qu'il avoit reçues presque en toutes les grandes affaires qui s'étoient passées depuis trois ans. Il s'apercevoit sensiblement que ses afflictions minoient de telle sorte les forces de son corps et de son esprit, qu'il ne lui en restoit plus pour supporter le poids des affaires publiques; et qu'il avoit tant à faire à se défendre des ennemis qui le rongoient intérieurement, qu'il n'étoit presque plus capable de résister à ceux qui lui faisoient la guerre au dehors.

Il considéroit que, puisque par le passé tout ce qu'il avoit pu faire étoit de résister aux tempêtes qui s'étoient émues en ce qui concerne l'État, lorsque la reine lui étoit favorable, il lui seroit impossible de rien faire, lui étant contraire, comme elle étoit ouvertement.

Il voyoit bien qu'y ayant ouverture en l'esprit de la reine contre lui, les âmes malignes du temps ne s'épargneroient à inventer tout ce dont leurs artifices les rendroient capables, pour fomenter et augmenter les impressions à quoi ils penseroient qu'elle eût disposition.

Au lieu qu'autrefois il étoit la consolation des afflictions de la reine, il considéroit que ses soupçons et l'artifice de ceux qui le battoient en ruine l'en feroient la cause et lui imputeroient non-seulement les déplaisirs qui lui pourroient arriver, mais n'auroient d'autre but que de lui en faire croire où il n'y en auroit point.

Ainsi, après avoir pesé toutes sortes de raisons, il se résolut à sa retraite, comme au vrai et unique moyen de justifier sa fidélité à la reine et lui faire voir que, dans la Cour, il n'avoit jamais été touché d'autre considération que de celle du roi et de la sienne, puisque, comme leur respect commun l'y avoit tenu, le sien seul la faisoit quitter. Comme la reine eut connoissance de

sa résolution, elle voulut l'en détourner; mais ses soupçons empêchant qu'on ne pût s'assurer en sa confiance, il persista en son dessein. Il lui représenta que pendant ses persécutions passées, lorsque tous ceux qui pouvoient tout auprès du roi ne battoient qu'à sa ruine, il ne craignoit ni leur puissance, ni leur mauvaise volonté, parce que son cœur étoit ouvert pour l'affectionner comme une fidèle créature le devoit être d'un bon maître; que sa bouche étoit aussi pour le défendre contre tout le monde, et qu'elle n'avoit point d'oreilles pour rien ouïr à son préjudice; mais que maintenant les choses étoient en tel état, qu'en ce qui le touchoit, son cœur étoit fermé, sa bouche close et ses oreilles ouvertes contre lui, il ne lui restoit plus de salut qu'en sa perte, que tout homme de bien doit mépriser pour l'intérêt de son honneur.

Ainsi lorsqu'il reconnut n'être plus bien vu de S. M., il désira se retirer de la vue du monde; mais le roi ne le voulut pas permettre, et pour en empêcher l'effet, n'oublia rien de ce qu'il put auprès de la reine pour en ôter la cause. Il la pria de déposer l'indignation qu'elle avoit contre le Cardinal..... [1].

ARRESTATION ET CONDAMNATION DU MARÉCHAL DE MARILLAC.

Mémoires de Pontis.

Pendant tout le temps de la guerre dont j'ai parlé, la reine mère Marie de Médicis, le garde des sceaux de Marillac et quelques autres seigneurs remuoient à Paris, et formoient, par des intrigues secrètes, un puis-

[1] On n'a pas la fin de cette pièce.

sant parti contre le cardinal de Richelieu pour l'éloigner de la cour. Il faudroit un long discours pour démêler toute cette grande affaire et en découvrir tout le secret, qui pourroit fournir la matière à une ample histoire. Il suffit donc de dire ici que les ennemis de ce cardinal agirent si puissamment auprès du roi, qu'ils lui persuadèrent enfin de l'éloigner de sa cour. Le garde des sceaux dépêcha à l'heure même un courrier au maréchal de Marillac son frère, pour lui mander cette disgrâce de celui qu'ils regardoient comme leur ennemi particulier aussi bien que celui de tout le royaume; et il se réjouissoit avec lui, dans la lettre qu'il lui écrivoit, de ce que ce grand obstacle de leur fortune étoit levé. Cette nouvelle réjouit extraordinairement ce maréchal, et lui fit concevoir de très-hautes espérances. Il témoigna publiquement sa joie aux deux autres maréchaux de France ses confrères, dont l'un, savoir M. de Schomberg, qui étoit uni très-étroitement avec M. le cardinal, conçut un très-grand chagrin de ce qu'il n'avoit reçu aucunes lettres de sa part, et jugea que sa fortune pourroit bien être ébranlée par la chute de celui qui avoit été toujours son protecteur. J'étois en garde ce jour-là dans le château de Fouys, qui étoit, comme j'ai dit, le quartier et le logement et nos généraux; et, en ayant encore été le lendemain et la nuit suivante, je fus témoin oculaire de tout ce qui s'y passa. M. le maréchal de Schomberg, ne pensant alors qu'à sa disgrâce, qu'il regardoit comme inséparable de celle du cardinal de Richelieu, ne voulut point souper ce jour-là; et M. le maréchal de Marillac, de son côté, ne pensant à rien moins qu'à devenir tout puissant dans l'État avec son frère, se remplissoit l'esprit des grandeurs qu'il se promettoit et qu'il goûtoit déjà par avance. Mais nous allons voir en sa personne un des plus redoutables exemples qu'on puisse s'imaginer de l'incertude des choses humaines et des vains projets des sages du monde.

Lorsqu'on regardoit déjà le cardinal de Richelieu comme un homme entièrement abattu sous le parti de ceux qui le haïssoient, et hors d'espérance de se pouvoir jamais relever, il trompa en un instant tous ses ennemis, et, par un coup de la plus grande politique qu'on vît jamais, il mit sous ses pieds ceux qui triomphoient de lui. Il tourna contre eux tout l'effet de leur mauvaise volonté, et se servit pour les combattre de la facilité du même prince qu'ils avoient armé pour sa perte. Le cardinal de la Valette, son ami, sachant sa disgrâce, lui conseilla de ne se pas décourager et de ne quitter pas la partie. Il lui persuada de retourner trouver le roi, et de faire de nouveaux efforts pour tâcher de se rendre maître de son esprit, et lui représenta que les rois étant les images de Dieu même, ils vouloient être importunés comme lui par les hommes, et qu'il n'y avoit que la persévérance qui l'emportât. Le cardinal de Richelieu suivit ce conseil politique de son ami, et il retourna fièrement chez le roi; et usant de tout son esprit, dont il avoit un si grand besoin en cette rencontre, et s'armant de tout son courage pour faire violence à celui de ce prince, il lui parla de cette sorte: « Je viens, sire, lui dit-il, apporter ma tête à Votre Majesté, afin qu'elle fasse de moi ce qu'il lui plaira, si je ne lui prouve, non-seulement par des raisons invincibles, mais par des pièces indubitables, que le maréchal de Marillac, le garde des sceaux son frère et les autres ont attenté sur sa personne; qu'ils ne sont mes ennemis que parce qu'ils sont les vôtres, sire; qu'ils ne veulent m'accabler par leurs calomnies, que parce que je soutiens les intérêts de Votre Majesté contre leurs violences ; que ma querelle n'est pas celle d'un particulier, mais de tout l'État. Ils savent, sire, que je pénètre dans leurs artifices, et que je me sers de votre autorité royale pour rendre inutiles leurs mauvais desseins, et ils ne veulent m'éloigner d'auprès de votre personne, me chasser de votre cour et me bannir du royaume,

qu'afin de pouvoir plus impunément se jouer de votre bonté, qui les considère comme de fidèles serviteurs lorsqu'ils nourrissent dans leur âme des trahisons et des perfidies. Si Votre Majesté veut bien me permettre de lui dire ce que je sais de science certaine, elle aura sans doute peine à croire ce que je puis à peine me persuader moi-même, et qui n'est pourtant que trop vrai. Elle saura que mes ennemis négocient secrètement pour la détrôner, et que leurs intrigues tendent à s'assurer de votre personne royale, afin que, l'ayant fait mettre dans la prison d'un monastère, comme on en a vu des exemples dans nos histoires, ils se rendent maîtres de l'État. »

Ces paroles et beaucoup d'autres, prononcées d'un ton assuré par une personne qui s'étoit acquis un certain empire sur l'esprit du roi, persuadèrent si bien, ou, pour mieux dire, étonnèrent de telle sorte ce prince, qui étoit d'ailleurs, comme l'on sait, d'un naturel défiant, qu'il permit au cardinal de faire arrêter le maréchal de Marillac et le garde des sceaux son frère. Ce dernier ayant été fait aussitôt prisonnier, un courrier fut dépêché dans l'instant à M. le maréchal de Schomberg, avec ordre de la part du roi de faire arrêter le maréchal de Marillac. Ce courrier fit une si prodigieuse diligence, qu'étant parti deux jours après le premier courrier dont j'ai parlé, qui avoit porté les nouvelles de la disgrâce de M. le cardinal, il ne laissa pas d'arriver au camp un jour après lui. M. le maréchal de Schomberg ayant lu cet ordre du roi, fut dans une aussi grande surprise que l'on peut s'imaginer, de voir la face de la cour si prodigieusement changée en si peu de temps. Il eut de la joie du rétablissement si prompt de ses espérances et de sa fortune ; mais il fut fâché de ne la voir rétablie que par la ruine de celle du maréchal de Marillac qu'il aimoit. Il avertit M. le maréchal de la Force de l'ordre qu'il avoit reçu du roi, et, m'ayant fait venir, il me dit d'aller querir M. de Montigny, premier capitaine,

et tous les autres officiers du régiment des Gardes, de faire entrer ma compagnie dans la cour du château, et de faire ensuite lever le pont-levis. J'exécutai à l'heure même ce qu'il m'ordonna : tous les officiers se rendirent dans le château ; ma compagnie qui étoit en garde entra dans la cour, et les ponts-levis furent levés. Tout ceci eût pu donner quelque soupçon au maréchal de Marillac, si ce n'eût été que, ce jour-là ayant été pris pour faire la montre, il avoit lui-même été d'avis le jour précédent qu'on enfermât tous les officiers pour empêcher les passe-volans ; ainsi il n'en eut aucun ombrage.

Nous montâmes tous ensuite dans la chambre de M. le maréchal de Schomberg, où entra en même temps M. le maréchal de Marillac, qui, s'étant contenté de le féliciter sur ce qu'il avoit reçu un courrier, lui dit qu'il le laissoit lire ses lettres, qu'il alloit ce pendant dîner, et qu'il reviendroit ensuite pour apprendre des nouvelles. M. de Schomberg le pria de ne se pas donner cette peine, l'assurant qu'il iroit lui-même lui faire part de ses lettres, et il le conduisit jusques à moitié chemin. Lorsque le maréchal de Marillac vit ma compagnie dans la, cour il dit, sans se douter de rien, au maréchal de Schomberg : « Vous avez voulu empêcher les passe-volans ; c'est fort bien fait. » Ainsi il alla dîner ; car M. de Schomberg ne voulut pas le faire arrêter alors, n'ayant pu encore déclarer aux officiers l'ordre qu'il avoit reçu. Il revint donc dans sa chambre avec nous tous, et, après avoir regardé s'il n'étoit entré personne qui eût quelque confidence particulière avec M. de Marillac, il ferma la porte au verrou, et nous parla de cette sorte : « Messieurs, le roi vous a fait l'honneur de vous confier la gloire et la sûreté de ses armes, et il vous confie aujourd'hui la sûreté de sa personne et de son État. Je ne doute point que vous ne soyez surpris de l'ordre que j'ai reçu de Sa Majesté ; mais il ne nous appartient pas de pénétrer dans les secrets de la volonté du prince, et il est uniquement de notre devoir de res-

pecter ses commandemens et d'obéir à ses ordres. Le roi m'a donné charge d'arrêter M. le maréchal de Marillac. C'est assez que je vous aie déclaré sa volonté, et je sais que vous lui êtes trop fidèles pour manquer à lui obéir, principalement en une affaire de cette importance. » Ensuite il nous dit qu'afin que la chose pût s'exécuter plus sûrement et qu'on pût moins s'en douter, il falloit que nous fissions quelques plaintes en sortant de sa chambre, comme s'il nous retenoit toujours nos montres, et ne vouloit point nous payer.

Je ne puis pas exprimer l'étonnement où je fus, et la douleur que je ressentis d'une si triste nouvelle. Comme j'aimois et respectois d'une manière toute particulière M. le maréchal de Marillac, et que j'ose dire qu'il me faisoit bien l'honneur de m'aimer aussi, je sentis qu'on me déchiroit le cœur, entendant parler de cet ordre d'arrêter une personne que j'honorois infiniment, et voyant la nécessité où j'étois de contribuer à sa perte. Il me fallut néanmoins contenir et céder à une autorité supérieure, mon devoir et ma charge m'obligeant d'obéir à l'ordre du roi. Nous sortîmes donc tous ensemble de la chambre de M. le maréchal de Schomberg, chacun se plaignant assez hautement que c'étoit une chose étrange d'avoir affaire à un homme de cette humeur, qui promettoit toujours de payer, et qui ne payoit qu'en paroles, qui les arrêtoit en un pays éloigné, et les avoit empêchés de retourner auprès de la personne de leur prince ; qu'après tout il n'y avoit rien tel que d'être auprès de son maître. Ils faisoient ces plaintes et d'autres encore qu'il avoit lui-même commandé que l'on fît.

Sur la fin du dîner de M. le maréchal de Marillac, messieurs de Schomberg et de la Force s'en vinrent avec nous tous dans sa chambre. Et comme il s'avança au-devant d'eux étant fort gai, et demandant qu'elles nouvelles ils avoient reçues de la cour, il en entendit de bien tristes pour lui, lorsque M. de Schomberg, lui présentant les lettres du roi qui portoient l'ordre de l'ar-

rêter pour les crimes qui y étoient spécifiés, le pria de prendre la peine de lire lui-même ces letres. On peut bien s'imaginer quel effet est capable de produire dans l'esprit d'un homme un si prodigieux et si prompt renversement de fortune et d'espérances; mais il est comme impossible néanmoins de se figurer la violence de la colère qui le transporta hors de lui, lorsqu'il lut les fausses accusations dont on le chargeoit, et sur lesquelles on le faisoit arrêter; car, ne se reconnoissant plus alors lui-même, et ne sachant où il en étoit, perdant tout respect et toute crainte, il commença à s'emporter contre M. le cardinal de la manière la plus outrageuse, disant tout haut, sans le nommer, que celui qui avoit dit ces choses au roi en avoit menti, que c'étoit un fourbe, un traître et un parjure.

Le maréchal de la Force le voyant ainsi emporté, et jugeant que cela même lui pourroit nuire si le cardinal le savoit, s'efforça de l'adoucir en lui disant très-sagement: « Il n'y a encore rien de perdu, monsieur. Vous savez que j'ai moi-même tiré l'épée contre mon prince, et que cependant il n'a pas laissé de me pardonner, et de me confier même la conduite de ses armées. Si vous êtes innocent, votre innocence en sera d'autant plus glorieuse étant plus connue; et si vous êtes coupable, votre crime ne sauroit être si grand que la clémence du roi ne soit encore plus grande pour vous pardonner si vous vous jetez aux pieds de Sa Majesté, ei implorez comme moi sa miséricorde. » Mais rien n'étoit capable d'arrêter les mouvemens de sa juste indignation. Et quoique je ne puisse point approuver l'excès de son emportement, j'avoue néanmoins que si jamais il y eut une occasion légitime de repousser avec force l'injustice de la calomnie, c'étoit lorsqu'un aussi grand homme que le maréchal de Marillac, qui avoit toujours gardé une fidélité inviolable à son prince, se voyoit ainsi malicieusement accusé d'avoir voulu attenter sur sa liberté, sur sa couronne et sur sa vie.

C'étoient aussi ces horribles accusations dont il se sentoit très-innocent, qui le faisoient comme sortir hors de lui-même, et parler sans aucun respect contre ceux. dont il étoit au moins obligé de redouter la puissa nce

M. le maréchal de Schomberg voyant que rien n'étoit capable de l'adoucir, et ne pouvant pas le voir plus longtemps dans cet excès d'affliction et de désespoir, pensa à se retirer, et lui dit enfin qu'il ne croyoit pas pouvoir remettre sa personne en une meilleure garde que celle à qui le roi même faisoit l'honneur de confier la sienne. Mais, comme il avoit encore l'épée au côté, M. de Montigny dit à M. de Schomberg, qu'il falloit le prier de la quitter, et de se mettre en état de prisonnier. C'est pourquoi M. de Schomberg lui dit à l'oreille que, puisque c'étoit une nécessité de se soumettre à l'ordre du roi, il valoit mieux qu'il quittât lui-même son épée, en se retirant doucement dans une garde-robe qui étoit proche : ce qu'il fit à l'heure même. Que s'il eût été d'un sens plus rassis, il auroit pu facilement se sauver par la fenêtre de cette garde-robe, sous laquelle il y avoit une charretée de foin, et il n'auroit été obligé de sauter que six ou sept pieds de haut; mais il étoit tellement occupé de sa douleur, et si transporté hors de lui-même, qu'il ne pensoit qu'à l'injustice qu'on lui faisoit, sans songer à s'en délivrer. Comme j'étois en garde, ainsi que je l'ai dit, je le gardai tout le reste de ce jour et toute la nuit suivante.

M. le marquis d'Atichy, son parent, ayant eu la permission de s'entretenir avec lui, après quelque conversation, le maréchal lui dit d'aller écrire à diverses personnes, et de ne point fermer ses lettres pour éviter le soupçon. Ce pendant il me pria d'aller trouver M. le maréchal de Schomberg, pour lui demander s'il voudroit bien mettre dans son paquet une lettre qu'il désiroit d'écrire au roi. M. de Schomberg, après y avoir pensé quelque temps, me répondit qu'il le feroit de tout son cœur, mais que le courrier étant à M. le cardinal, il ne

pouvoit pas l'assurer qu'elle fût rendue au roi. Il me dit ensuite, parlant du même M. de Marillac : « Je l'avois bien cru violent; mais je ne l'aurois jamais cru jusqu'à ce point. L'homme est bien peu de chose quand Dieu l'abandonne. Le jugement nous manque toujours au besoin. » Mais sans doute que tout autre qui eût été en sa place, auroit reconnu par sa propre expérience ce què peut sur l'esprit de l'homme le plus constant un coup aussi imprévu et aussi rude qu'étoit celui qui frappa M. de Marillac. On trouve plus facilement à redire aux plaintes qu'une douleur excessive arrache de la bouche des autres, qu'on ne supporte patiemment la sienne propre. Ce grand homme fit néanmoins une faute en cette occasion et ne se ménagea pas assez pour ses propres intérêts; car le courrier même ayant entendu une partie de ce qu'il dit avec une trop grande chaleur contre M. le cardinal, on ne peut douter qu'il n'ait contribué lui-même à rendre sa cause plus mauvaise auprès de cette Éminence, qui ne manqua pas sans doute d'être informée de toutes choses.

J'allai donc porter à M. de Marillac la réponse de M. de Schomberg touchant la lettre qu'il vouloit écrire au roi, et il en fit une de quatre grandes pages, fort belle et très-éloquente; car la douleur ne manque jamais de l'être. Dans cette lettre, il représentoit au roi que ses ennemis ne s'efforçoient de le perdre qu'à cause des bons services qu'il avoit rendus à Sa Majesté, et qui le rendoient digne de leur haine; que le propre caractère de l'envie étoit d'attaquer les plus louables actions de ceux qu'elle regarde d'un œil mauvais; qu'elle cherche le mal dans le bien, les ténèbres dans la lumière, et le crime dans la vertu; qu'elle inspire plus de hardiesse à ceux qu'elle anime pour accuser et pour perdre les innocens, que ces innocens mêmes n'ont d'empressement pour se défendre; mais qu'il espéroit de la lumière et de l'équité du roi qu'elle ne se laisseroit pas surprendre à la mauvaise volonté de ses ennemis; qu'elle

jugeroit au contraire de sa fidélité inviolable à son service par tant de témoignages publics qu'il en avoit donnés jusqu'alors, plutôt que par les faux préjugés de ses calomniateurs, et qu'ainsi il se remettoit entièrement entre les bras de sa justice, qui étoit toujours favorable aux innocens; qu'au reste, il ne pouvoit pas croire que, lui ayant fait l'honneur le jour précédent de lui envoyer une lettre si remplie de bonté, il eût pu en un instant être changé de telle sorte à son égard; qu'il reconnoissoit en cela la main de ses ennemis qui se trahissoient eux-mêmes, et qui commençoient déjà à usurper son autorité royale au même temps qu'ils l'accusoient d'avoir voulu y attenter. Il ajouta diverses choses dont je ne puis pas me souvenir, et me l'ayant donnée à lire, comme à une personne qu'il honoroit particulièrement de sa bienveillance, il me pria de la porter à M. le maréchal de Schomberg afin qu'il la lût aussi. M. de Schomberg, après l'avoir lue, me la rendit pour la reporter à M. de Marillac, et le prier de la raccourcir, de peur que le roi ne la lût pas étant si longue. M. de Marillac suivant son conseil la raccoucit, et la lui renvoya de nouveau; mais M. de Schomberg, par honnêteté, ne voulut point la lire, disant qu'il savoit bien que M. de Marillac n'y avoit rien mis contre le respect qu'il devoit au roi; ce qui le contenta fort, et le porta à se louer beaucoup de cette honnêteté de M. le maréchal de Schomberg.

Durant toute la nuit suivante il ne ferma point du tout l'œil pour dormir, et il ne fit autre chose que se promener, que crier, que se plaindre, qu'écrire des lettres et les déchirer après les avoir écrites, tant étoit grande l'agitation de son esprit. Il se représentoit à tous momens l'effroyable malice de ses ennemis, et pouvoit à peine se persuader qu'il y eût des hommes assez misérables pour publier de si grandes calomnies contre un innocent, ni qu'il y eût des princes assez faciles pour les croire. Il ne savoit quelquefois à qui

s'en prendre; et, après avoir fait diverses réflexions sur le respect qu'il devoit au roi, sur la mauvaise volonté du cardinal, et sur sa propre innocence, il considéroit la providence de Dieu comme la souveraine dispensatrice de tous ces événemens humains; il imploroit la miséricorde et la justice divine. Enfin il est impossible d'exprimer la multitude, la diversité et la violence des mouvemens presque convulsifs qui parurent, et dans son corps et dans son esprit, pendant cette nuit fatale qui suivit immédiatement sa disgrâce. Ce fut alors qu'il sentit bien que le poids de sa grandeur l'accabloit, que son rang si élevé dans le monde ne servoit qu'à rendre son malheur plus éclatant, et qu'enfin son innocence n'auroit point été accusée si sa fortune avoit moins été digne d'envie.

J'avoue que la vue de cet état si déplorable d'une personne pour qui j'avois le dernier respect, et qui me faisoit l'honneur de m'aimer, me déchira cruellement le cœur pendant cette même nuit, où je fus témoin de tout ce qu'il dit et de tout ce qu'il fit sur ce sujet. Comme je me faisois à moi-même une extrême violence pour me retenir, et que je n'osois par prudence me décharger au dehors d'une partie de ce qui m'accabloit, je sentois que ma douleur s'augmentoit d'autant plus que je l'étouffois au dedans de moi. J'eus certes tout le loisir de faire bien des réflexions, et d'envisager en bien des manières le peu d'assurance qui se trouve dans les plus grands établissemens de cette vie. Le prompt rétablissement d'un cardinal disgracié, et le soudain renversement de toutes les espérances de ses ennemis, étoient une ample matière qui me fournissoit de grands sujets de me dégoûter de la faveur; mais le temps n'en étoit pas encore venu; et il arrive rarement que nous prenions pour nous-mêmes ce que nous voyons arriver aux autres. L'esprit seul s'arrête à le considérer, et l'on ne passe presque point plus avant. Je ne sortirois jamais de ce sujet, auquel je ne puis penser encore à présent

sans douleur; mais il suffit d'ajouter ici que ce grand maréchal fut mené jusqu'à quelques lieues de Turin, deux ou trois jours après qu'il fut arrêté, et que de là on l'envoya avec une escorte de cinq cents chevaux à Paris.

C'étoit vers la fin de l'année 1630; et son procès lui étant fait par ordre du roi, ou pour mieux dire, par celui du cardinal de Richelieu, qui fit établir à Ruel une chambre de commissaires choisis de divers parlemens pour ce sujet, il ne fut achevé qu'en 1632. Je ne rapporterai point ici ce qui se passa dans toute cette grande affaire. On sait, par la connoissance publique et par les mémoires qui sont entre les mains de tout le monde, que si on avoit suivi le sentiment de quelques-uns de messieurs ses juges qui n'avoient pas passé jusqu'alors pour les moins habiles, la fin de cette affaire lui eût été aussi glorieuse qu'elle lui fut au contraire funeste, et que ses ennemis auroient eu lieu de rougir d'avoir attaqué son innocence; mais Dieu permit par un effet de sa justice, que M. de Marillac lui-même se sentit obligé d'adorer, qu'il fût accablé par le nombre de ses autres juges.

Sur la fin de son procès, environ quinze jours ou trois semaines avant qu'il fût condamné, lorsqu'il étoit gardé à Ruel par M. des Reaux, lieutenant des Gardes du corps, qu'il n'aimoit pas, le roi me donna ordre de l'aller garder. J'eus une très-grande peine à m'y résoudre, craignant les suites de cette affaire, à cause de la haine que je savois que me portoit M. le cardinal de Richelieu, et du respect tout particulier qu'il savoit bien que j'avois pour M. de Marillac; car, ayant un ennemi si vigilant et si redoutable, j'étois assuré que, si je manquois en la moindre chose, il ne manqueroit pas cette occasion pour me perdre. Je pensai donc à faire tout mon possible pour me décharger de cette commission, et je suppliai instamment Sa Majesté de ne me point éloigner d'auprès de sa personne pour me charger de la

garde d'un maréchal de France qui m'avoit souvent commandé dans les armées. J'ajoutai que tout le monde sachant qu'il avoit beaucoup de considération pour moi, je serois étrangement observé par mes ennemis, et exposé à tous les effets de leur mauvaise volonté. « Que craignez-vous, me dit le roi, puisque c'est moi qui vous envoie ? est-ce que vous appréhendez de me manquer de fidélité? » Je lui répondis que j'aurois mieux aimé mille fois mourir que de manquer à mon devoir ; que ce n'étoit nullement le sujet de mon appréhension, mais que je craignois ce que Sa Majesté savoit mieux que moi que je pouvois appréhender, et en même temps je me jetai à ses pieds. Le roi me repartit doucement et avec beaucoup de bonté : « Allez, allez, obéissez; soyez-moi fidèle, et ne craignez rien. » Ainsi je fus obligé de partir.

M. le maréchal de Marillac témoigna avoir de la consolation de me voir et d'être en la garde d'une personne qu'il aimoit. Je le trouvai dans l'assurance et la fermeté qu'inspire une bonne conscience. Il me disoit fort souvent : « De quoi peuvent-ils me convaincre, sinon d'avoir toujours très-fidèlement servi le roi? Pourvu que l'on me fasse justice, je sais qu'ils ne sauroient me faire aucun mal. » Il dressoit lui-même ses écritures, et il étoit tellement persuadé de son innocence, qu'il ne crut jamais qu'il fût possible qu'on le condamnât à la mort. J'évitois autant que je pouvois de lui parler seul, pour ôter tout sujet de me soupçonner d'avoir quelque intelligence secrète avec lui. Ce pendant Messieurs ses commissaires le faisoient venir de temps en temps pour l'interroger sur différens chefs d'accusation qu'on leur avoit présentés contre lui. Un jour que je le conduisois dans leur chambre, il me disoit avec un visage gai, en s'appuyant sur mon bras : « Voyez-vous, monsieur, dans tout ce dont je me sens coupable il n'y a pas de quoi faire fouetter un page. » Mais il fut bien étonné lorsqu'étant entré dans la chambre, et ayant

connu la disposition de ses juges, qui prenoient pour règle de leur jugement la volonté de son ennemi, il vit qu'il ne devoit plus s'attendre qu'à porter sa tête sur un échafaud. Il changea de telle sorte dès ce moment, qu'il n'étoit plus reconnoissable lorsqu'il sortit de la chambre. La mort étoit peinte sur son visage et dans ses yeux. Son esprit n'étoit occupé que de cette effroyable injustice qui prévaloit au-dessus de son innocence; et son corps s'affoiblit si fort dans ce moment, qu'il ne pouvoit presque plus se soutenir. S'appuyant sur moi, il disoit tout haut, mais d'un ton bien différent de celui dont il parloit en venant : « Ah! où est le Dieu de vérité qui connoît mon innocence? Seigneur, où est ta providence, où est ta justice? Venez, mon Dieu, à mon secours! » On ne pouvoit rien s'imaginer de plus touchant, et l'on peut juger si j'en étois attendri; mais il falloit faire bonne mine et digérer cruellement au dedans de moi la douleur dont je me sentois déchiré.

Comme j'avois accoutumé d'aller de temps en temps rendre compte au roi de ce qui s'étoit passé, lorsque je vis ce grand maréchal condamné à la mort, je pris occasion de supplier Sa Majesté de me décharger de sa garde, ne pouvant pas me résoudre de conduire jusqu'au supplice une personne pour qui j'eusse été dans la disposition de donner ma propre vie. Le roi me l'accorda avec beaucoup de bonté. Ainsi je ne dirai rien touchant sa mort [1], dont les particularités furent recueillies avec un grand soin et données au public. J'ajouterai seulement que, quelque violent qu'il fût de son naturel, et quelque assuré qu'il se tînt de son innocence, il se soumit à la fin avec une parfaite résignation à l'ordre de la justice de Dieu, qui sait se servir quand il lui plaît de l'injustice des hommes pour exécuter ses arrêts divins; et reconnoissant alors avec beaucoup d'humilité que Dieu vouloit lui faire miséricorde, et punir dans lui,

[1] Le maréchal de Marillac fut exécuté le 10 mai 1632.

par cette mort publique, ses crimes cachés, il souffrit dans cette vue, non-seulement le dernier supplice avec l'infamie qui l'accompagne, ayant eu la tête coupée en pleine Grève, mais encore les insultes de ses ennemis, dont la mauvaise volonté paroissoit à peine satisfaite par sa mort. Car il est assez étrange que, lorsqu'on vint dire au cardinal de Richelieu que ce maréchal étoit condamné à la mort, il dit qu'il n'auroit pas cru que cette affaire en dût venir jusque-là ; mais qu'il paroissoit que les juges avoient des lumières que les autres n'avoient pas. C'est ainsi qu'après avoir employé tous les moyens possibles pour perdre celui qu'il n'aimoit point, il voulut se justifier en apparence, en rejetant sur les juges la haine d'une condamnation que tout le public a attribuée à lui seul. Et ce qui pouvoit paroître sans doute plus dur et plus insupportable à M. le maréchal de Marillac, c'est que cette manière froide et indifférente dont le cardinal parla de sa mort, après l'avoir désirée et procurée avec tant d'ardeur, ne pouvoit être regardée que comme une secrète malignité, par laquelle il insultoit à la fin sanglante d'un homme innocent, qui méritoit plutôt les larmes de toutes les personnes sages que la raillerie piquante de son ennemi.

Je ne m'arrête point à dire ici ce qui se passa à l'égard de M. le garde des sceaux[1] de Marillac son frère, qui mourut dans la prison pour la même cause, et à l'égard de la reine mère du roi, cette illustre princesse que son exil et sa mort ont rendue encore plus illustre que sa vie. Ce furent autant de victimes dévouées au chagrin d'un ministre politique, qui ne trouva point d'autre moyen d'assurer sa haute fortune que par la perte de tous ceux qui s'opposoient à ses desseins et qui s'attachoient uniquement au service et aux intérêts véritables de leur roi.

[1] Le garde des sceaux, Michel de Marillac, mourut de chagrin dans sa prison de Châteaudun, le 7 août 1632, deux mois après le maréchal.

PRÉFACE DE LA GAZETTE DE FRANCE

SERVANT A L'INTELLIGENCE DES CHOSES QUI SONT CONTENUES DANS LE *Recueil des Gazettes* DE L'ANNÉE 1631, DÉDIÉ AU ROI ET PUBLIÉ EN 1632,

Par THÉOPHRASTE RENAUDOT.

Th. Renaudot, médecin à Paris, né en 1584 et mort en 1653, fonda la *Gazette* en 1631. Ce recueil, qui a duré jusqu'en 1792, se compose de 162 volumes. *La Gazette* de Renaudot est le premier journal qui ait paru en France. Renaudot le rédigeait à l'aide des nombreuses correspondances que son ami d'Hozier, le célèbre généalogiste, avait en France et à l'étranger. Le cardinal de Richelieu, qui comprit de suite de quelle utilité lui pouvait être, pour agir sur l'opinion, *la Gazette*, encouragea Renaudot, soutint son entreprise et lui envoya de nombreuses relations officielles et des notes ou des mémoires, quelquefois rédigés par lui-même et aussi par Louis XIII. Renaudot continua *le Mercure* à partir de 1638 (tome 22) jusqu'à sa mort. Il nous a paru curieux de reproduire ici une partie de la préface de *la Gazette* et la dédicace à Louis XIII, et de faire ainsi connaître le ton et l'esprit du journalisme à ses débuts en France.

La nouveauté de ce dessein, son utilité, sa difficulté et son sujet, mon lecteur, vous doivent une préface..... La publication des Gazettes est à la vérité nouvelle, mais en France seulement, et cette nouveauté ne leur peut acquérir que de la grâce, qu'elles se conserveront toujours aisément moyennant la vôtre, se renouvellant même comme elles font à tous les ordinaires [1].

Mais, surtout, seront-elles maintenues par l'utilité qu'en reçoivent le public et les particuliers ? — Le public, pour ce qu'elles empêchent plusieurs faux bruits qui servent souvent d'allumettes aux mouvemens et

[1] Aux époques régulières où partent les courriers ou ordinaires.

séditions intestines, voire, si l'on en croit César en ses commentaires, dès le temps de nos aïeux, leur faisoient entreprendre précipitamment des guerres dont ils se repentoient tout à loisir. — Les particuliers, chacun d'eux ajustant volontiers des affaires au modèle du temps. Ainsi le marchand ne va plus trafiquer en une ville assiégée ou ruinée, ni le soldat chercher emploi dans les pays où il n'y a point de guerre. Sans parler du soulagement qu'elles apportent à ceux qui écrivent à leurs amis, auxquels ils étoient auparavant obligés, pour contenter leur curiosité, de décrire laborieusement des nouvelles le plus souvent inventées à plaisir et fondées sur l'incertitude d'un simple ouï-dire. Encore que le seul contentement que leur variété produit ainsi fréquemment, et qui sert d'un agréable divertissement ès compagnies qu'elle empêche des médisances et autres vices que l'oisiveté produit, dût suffire pour les rendre recommandables. Du moins sont-elles en ce point exemptes de blâme, qu'elles ne sont aucunement à la foule du peuple, non plus que le reste de mes innocentes inventions, étant permis à un chacun de s'en passer si bon lui semble.

La difficulté que je dis se rencontrer en la compilation de mes Gazettes et nouvelles n'est pas ici mise en avant pour en faire plus estimer mon ouvrage.Ceux qui me connoissent peuvent dire aux autres si je ne trouve pas de l'emploi honorable aussi bien ailleurs qu'en ces feuilles. C'est pour excuser mon style, s'il ne répond pas toujours à la dignité de son sujet, le sujet à votre humeur, et tous deux à votre mérite. Les capitaines y voudroient rencontrer tous les jours des batailles et des siéges levés ou des villes prises; — les plaideurs, des arrêts en pareils cas; — les personnes dévotieuses y cherchent les noms des prédicateurs. Ceux qui n'entendent rien aux mystères de la cour, les y voudroient trouver en grosses lettres. Tel, s'il a porté un paquet en cour, ou mené une compagnie d'un village à l'autre

sans perte d'hommes, ou payé le quart denier[1] de quelque médiocre office, se fâche si le roi ne voit son nom dans la Gazette. D'autres y voudroient avoir ces mots de Monseigneur ou de Monsieur, répétés à chaque personne dont je parle; à faute de remarquer que ces titres sont ici présupposés comme trop vulgaires; joint que ces complimens étant omis en tous, ne peuvent donner jalousie à aucun. Il s'en trouve qui ne prisent qu'un langage fleuri, d'autres qui veulent que mes relations semblent à un squelette décharné et dénué même de ses nerfs et de sa peau, de sorte que la narration en soit toute nue, ce qui m'a fait essayer de contenter les uns et les autres.

Se peut-il donc faire, mon lecteur, que vous ne me plaigniez pas en toutes ces rencontres, et que vous n'excusiez point ma plume si elle ne peut plaire à tout le monde en quelque posture qu'elle se mette? Non plus que ce paysan et son fils, quoiqu'ils se missent premièrement seuls, et puis ensemble, tantôt à pied, et tantôt sur leur âne[2]. Et si la crainte de déplaire à leur siècle a empêché plusieurs bons auteurs de toucher à l'histoire de leur âge, quelle doit être la difficulté d'écrire celle de la semaine, voir du jour même auquel elle est publiée[3]. Joignez-y la brièveté du temps que l'impatience de notre humeur me donne, et je suis bien trompé si les plus censeurs ne trouvent digne de quelque excuse un ouvrage qui se doit faire en quatre heures du jour que la venue des courriers me laisse toutes les semaines, pour assembler, ajuster et impri-

[1] Le *quart denier* ou le *quart de denier* est le quart du quart, c'est-à-dire la huitième partie du prix d'un office qu'on payait comme droit de mutation.

[2] L'histoire du *Meunier, de son Fils et de l'Ane*, que Malherbe raconta à Racan, nous dit La Fontaine, et dont Renaudot parle ici, devait être un conte populaire. C'est le sujet de la fable première du livre troisième des Fables de La Fontaine.

[3] La *Gazette* paraissait tous les huit jours, et se composait de quatre pages petit in-4°. Le premier numéro est du 30 mai 1631.

mer ces lignes. Mais non, je me trompe, espérant par mes remontrances tenir la bride à votre censure. Je ne le puis, et si je le pouvois, mon lecteur, je ne le dois pas faire ; cette liberté de reprendre n'étant pas le moindre plaisir de ce genre de lecture, et votre plaisir et divertissement, comme j'ai dit, étant l'une des causes pour lesquelles cette nouveauté a été inventée. Jouissez donc à votre aise de cette liberté françoise, et que chacun die hardiment qu'il eût ôté ceci, ou changé cela, qu'il auroit bien mieux fait; je le confesse.

En une seule chose ne céderai-je à personne, en la recherche de la vérité; de laquelle néanmoins je ne me fais pas garant ; étant mal aisé qu'entre cinq cents nouvelles écrites à la hâte d'un climat à l'autre, il n'en échappe quelqu'une à nos correspondans qui mérite d'être corrigée par son père le Temps. — Mais encore se trouvera-t-il peut-être des personnes curieuses de savoir qu'en ce temps-là, tel bruit étoit tenu pour véritable. Et ceux qui se scandaliseront possible de deux ou trois faux bruits qu'on nous aura donnés pour vérités, seront par là incités à débiter au public, par ma plume (que je leur offre à cette fin), les nouvelles qu'ils auront plus vraies, et comme telles plus dignes de lui être communiquées. Je viens à mon sujet.

L'ordre du temps et la suite des dates m'obligent à commencer mes relations par les lieux plus éloignés pour finir par la France, par où peuvent néanmoins commencer leur lecture, à la mode des Hébreux, ceux qui voudront suivre celui de la dignité ; tandis que nos correspondances se vont formant jusques aux pays les plus éloignés pour vous en rendre le meilleur compte qu'il me sera possible.

Dédicace du recueil des Gazettes au roi.

Sire, c'est une remarque digne de l'histoire, que dessous soixante-trois rois, la France, si curieuse de nou-

veautés, ne se soit point avisée de publier *la Gazette*[1] ou recueil par chaque semaine des nouvelles tant domestiques qu'étrangères, à l'exemple des autres États et même de ses voisins. Mais ce ne peut être sans mystère qu'elle ait attendu pour ce faire le vingt et unième an du règne de votre V. M., célèbre par les avantages qu'elle a remportés sur tous ses ennemis, et par la prospérité de ceux qu'il lui a plu favoriser de sa protection et bienveillance. Jusques ici, l'heure et la valeur de V. M., Sire, ont mis les affaires de ce royaume à un point qui sert de panégyrique éternel et d'apologie effective au premier ministre de votre État, chacun reconnoissant que V. M., par ses divins conseils, est plus absolue chez soi, plus chérie de ses alliés, redoutée de ses ennemis, et respectée de tout le monde, bref, s'est acquis plus de gloire auprès et au loin que tous ses devanciers ensemble. Ce sont les louanges que la vérité tire aujourd'hui des bouches autrefois les plus venimeuses, que les pères racontent à leurs enfans et dont les compagnies s'entretiennent pour en conserver la mémoire. Mais, Sire, la mémoire des hommes est trop labile (*a*) pour lui fier toutes les merveilles dont V. M. va remplir le Septentrion et ensuite tout le continent. Il la faut désormais soulager par des écrits qui volent comme en un instant du Nord au Midi, voire par tous les coins de la terre. C'est ce que je fais maintenant, Sire, d'autant plus hardiment, que la bonté de V. M. ne dédaigne pas la lecture de ces feuilles. Aussi n'ont-elles rien de petit que leur volume et mon style. C'est, au reste, le journal des rois et des puissances de la terre. Tout y est par eux et pour eux qui en font le capital, les autres personnages ne leur servent que d'accessoire.

[1] L'Italie avait des journaux dès le XVI[e] siècle. Le nom de Gazette vient de la *Gazetta*, petite pièce de monnaie, qui servait à acheter le journal ou à payer le prix de sa lecture.

(*a*) Fragile, du latin *labilis*.

Ainsi V. M. va prendre le même plaisir (mais à meilleur titre) qu'autrefois Enée, se voyant mêlé parmi les autres princes, dans les tableaux que je vais peindre de ses victoires : et cependant lui offrir en toute humilité ce recueil de toutes mes gazettes de cette année, laquelle je finirai par mes prières à Dieu, qu'autant que sa protection est assurée à cet État, elle accompagne partout V. M. qui en est la vie et le bonheur inséparable. SIRE, ce sont les vœux et l'espérance de cinquante millions d'âmes, et entre elles du très-humble, très-fidèle et très-obéissant serviteur et sujet de Votre Majesté,

THÉOPHRASTE RENAUDOT.

RÉVOLTE DU DUC DE MONTMORENCY ET DE GASTON.

1632.

I.

Récit de Pontis.

Je veux passer maintenant à ce qui regarde une autre de ses victimes[1], dont la personne fut encore plus illustre que celle du maréchal de Marillac, et dont la fin fut aussi tragique, quoique sa cause fût moins innocente. Je parle du grand duc de Montmorency, qui ne pouvant supporter la domination violente de celui qui s'étoit rendu en quelque sorte maître de l'esprit et de la personne du roi, se ligua avec M. le duc d'Orléans pour délivrer la France, tous les grands et le roi même,

[1] Pontis vient de parler de MM. de Marillac, victimes de Richelieu.

de l'oppression sous laquelle ils gémissoient. Tel fut son dessein, dans lequel il ne paroissoit rien que de louable; mais les moyens dont il se servit ne furent pas également innocens; car, n'étant jamais permis de prendre les armes contre son prince, pour quelque sujet que ce puisse être, il se crut bien assuré d'engager dans son parti le frère unique du roi, et pouvoir en sa compagnie se soulever, non pas tant contre son souverain que contre celui qui abusoit de son autorité pour abaisser tous les grands et tous les princes. Il ne consulta pas en cela autant qu'il devoit son devoir et sa raison; et il devoit auparavant considérer qu'il n'est pas sûr dans ces rencontres de faire un grand fond sur la liaison des princes, qui s'engagent d'autant plus facilement dans ces révoltes, qu'ils abandonnent aisément dans la suite ceux qui les y ont engagés, et qu'ils trouvent toujours dans leur qualité l'impunité de leur faute.

M. de Schomberg étant alors dans le Languedoc avec une armée pour s'opposer aux desseins de Monsieur et du duc de Montmorency, nous eûmes ordre, M. de Saint-Preuil et moi, avec quelques compagnies des Gardes, de l'y aller joindre. Lorsque nous fûmes arrivés auprès de M. le maréchal, toute l'armée, qui n'étoit que de six à sept mille hommes, marcha vers la ville de Castelnaudary, capitale du Lauraguais, qui tenoit pour Sa Majesté. Celle de Monsieur et du duc de Montmorency, composée de treize mille hommes, s'approcha à trois lieues de celle du roi; mais il y avoit entre les deux armées de grandes ravines et fondrières qui nous assuroient beaucoup dans le désavantage que nous avions à cause de notre petit nombre. Il se trouva environ à un quart de lieue de là, au milieu de quelques vignobles, une maison vide, fort commode pour y poser un corps-de-garde, à cause qu'étant en un lieu assez élevé, on y pouvoit découvrir toutes les démarches de l'ennemi. C'est

pourquoi M. le maréchal de Schomberg y envoya un sergent et quelques soldats, avec ordre néanmoins de se retirer en cas qu'ils y fussent attaqués. Cependant le duc de Montmorency, qui s'étoit avancé avec cinq cents hommes pour reconnoître la situation et la contenance de notre armée, ayant aperçu cette petite maison, crut qu'il pourroit bien y avoir quelque corps-de-garde. Il l'alla charger aussitôt, et n'eut pas de peine à lui faire quitter ce poste, où il mit un puissant corps-de-garde de cent cinquante hommes.

Notre armée ne branloit point, et M. de Schomberg avoit résolu, étant le plus foible, d'attendre l'attaque, ayant d'ailleurs la ville de Castelnaudary pour retraite assurée dans le besoin. Le duc de Montmorency, étant retourné fort gai vers Monsieur, lui dit : « Ah ! Monsieur, voici le jour où vous serez victorieux de tous vos ennemis ; voici le jour où vous rejoindrez le fils avec la mère (entendant parler du roi et de la reine mère) ; mais il faut, ajouta-t-il en montrant son épée, rougir cette épée jusqu'à la garde. » M. le duc d'Orléans, qui craignoit l'issue du combat, lui répondit assez froidement : « Ho ! M. de Montmorency, vous ne quitterez jamais vos rodomontades. Il y a longtemps que vous me promettez de grandes victoires, et que je n'ai encore eu que des espérances. Quant à moi, je veux bien que vous sachiez que je saurai bien toujours faire ma paix et me retirer moi troisième. » Sur cela quelques paroles de chaleur furent dites de part et d'autre ; et le duc de Montmorency s'étant ensuite retiré en un coin de la salle où étoient les comtes de Moret et de Rieux, et M. d'Aiguebonne, un de mes intimes amis, de qui j'ai su tout ceci, il dit à ces deux premiers, parlant de M. le duc d'Orléans : « Notre homme saigne du nez. Il parle de s'enfuir lui troisième ; mais ce ne sera ni vous, monsieur de Moret, ni vous, monsieur de Rieux, ni moi, qui lui servirons de troisième dans sa retraite ; et il faut que nous l'engagions aujourd'hui si avant, qu'il

soit obligé malgré lui de mettre l'épée à la main dans le combat. »

Dans ce temps que M. de Montmorency se disposoit à nous approcher, M. de Schomberg mit son armée en bataille devant la ville de Castelnaudary, où il pensoit, comme j'ai dit, se retirer s'il étoit poussé. Un gentilhomme du pays, âgé de soixante-dix ans, vint alors lui dire que s'il vouloit lui donner cinq cents mousquetaires et deux ou trois cents chevaux, il l'assuroit de la victoire, et lui livreroit l'armée des ennemis, en leur dressant une embuscade qu'ils ne pourroient éviter auprès d'un pont où il falloit qu'ils passassent pour pouvoir venir attaquer l'armée du roi. Le maréchal de Schomberg écouta l'avis de ce gentilhomme avec joie, et crut ne pouvoir manquer de le suivre, voyant qu'il ne hasardoit que huit ou neuf cents hommes pour toute l'armée. Il commanda donc à M. de Saint-Preuil, à quelques autres officiers et à moi, de suivre le gentilhomme avec cinq cents mousquetaires des Gardes que nous avions amenés à l'armée, et il y ajouta trois cents chevaux. Le lieu se trouva en effet très-propre pour dresser une embuscade; car c'étoient des fondrières, des chemins creux et des fossés, auprès desquels l'armée de Monsieur devoit nécessairement passer pour aller gagner le pont. Nous plaçâmes donc les mousquetaires dans ces lieux creux où ils ne pouvoient être vus, et la cavalerie en un endroit plus élevé, parce qu'elle avoit ordre d'attaquer, afin de conduire et faire tomber les ennemis dans l'embuscade de l'infanterie, qui étoit rangée et disposée de telle sorte qu'elle pouvoit faire en fort peu de temps une décharge de cinq cents coups de mousquet.

Le duc de Montmorency ayant persuadé à Monsieur de s'avancer avec l'armée, nonobstant la pique qu'ils avoient eue, marchoit à la tête de l'avant-garde, et derrière lui les comtes de Moret[1] et de Rieux. Monsieur

[1] Fils naturel de Henri IV.

tenoit le corps de bataille, et il n'y avoit point d'arrière-garde, mais seulement un gros de réserve. M. de Montmorency, comme chef de l'avant-garde, donna le premier dans le chemin de l'embuscade, et ayant été attaqué par nos gens de cheval, il les repoussa vigoureusement et les défit en partie; mais, comme il poursuivoit un peu trop chaudement sa pointe, il tomba avec l'avant-garde dans notre embuscade, qui en moins de rien fit une si furieuse décharge sur eux, qu'on ne vit jamais un plus grand carnage en si peu de temps. Les comtes de Moret, de Rieux et de la Feuillade y furent tués. Le duc de Montmorency lui-même, après avoir fait tout ce qu'un grand général pouvoit faire en cette rencontre, et avoir même forcé quelques rangs des nôtres, fut à la fin abattu sous son cheval; et la nouvelle s'étant répandue à l'heure même qu'il avoit été tué avec tous les autres, Monsieur jeta ses armes à terre et dit qu'il ne s'y jouoit plus. Ainsi il fit sonner la retraite.

Cependant un sergent des Gardes nommé Sainte-Marie me vint dire qu'il croyoit avoir vu M. de Montmorency abattu sous son cheval; mais comme j'avois une liaison très-particulière avec ce duc, que je respectois et que j'aimois tendrement à cause de ses grandes qualités, je ne voulus pas aller moi-même le faire mon prisonnier, étant fort touché de son infortune. J'en avertis donc M. de Saint-Preuil, étant bien aise d'ailleurs de lui céder cette gloire. Il ne voulut pas non plus y aller tout seul, et il me pressa si fort qu'il me fit résoudre de l'accompagner. Nous nous en allâmes donc avec le sergent et quelques soldats au lieu où il l'avoit vu. M. de Saint-Preuil l'ayant aperçu en ce pitoyable état, s'écria : « Ah ! mon maître ! » qui étoit le nom dont il l'appeloit toujours. Le duc de Montmorency, qui avoit eu autrefois quelque pique contre Saint-Preuil, et qui ne l'aimoit pas, s'imagina qu'il étoit bien aise de trouver cette occasion de le dés-

obliger et de se venger d'une personne qu'il regardoit comme son ennemi; et dans cette première crainte il lui cria, étant tout hors de lui : « Ne m'approche pas; j'ai encore assez de vie pour t'ôter la tienne. » M. de Saint-Preuil, qui étoit infiniment éloigné d'avoir la pensée de lui faire le moindre mal, et qui étoit au contraire très-touché de le voir en cet état, lui protesta qu'il ne venoit que pour le servir, et qu'il auroit mieux aimé mourir mille fois que de rien faire contre le respect qu'il devoit à sa personne. M. le duc de Montmorency s'étant un peu rassuré, et m'ayant aperçu avec M. de Saint-Preuil, nous témoigna qu'il nous étoit obligé, et qu'il s'estimoit heureux d'être tombé entre nos mains, puisque nous avions cette bonne volonté pour lui. Nous nous approchâmes ensuite pour le secourir, et nous eûmes toutes les peines du monde à le retirer de la fosse, où sa cuisse étoit engagée sous son cheval mort qui étoit très-pesant. C'étoit d'ailleurs une chose très-digne de compassion de le voir tout couvert de sang, et presque étouffé par celui qui lui sortoit de la bouche, étant fort blessé. Je le pris enfin entre mes bras, et le mis dans un manteau que je fis porter par quatre soldats qui le tenoient chacun par un coin. Nous rencontrâmes M. de Brézé, lequel M. le duc de Montmorency ayant aperçu, comme il craignoit alors toutes choses, et qu'il n'avoit pas toute la liberté de son jugement, il eut quelque appréhension de le voir, à cause qu'il étoit particulièrement son ennemi. Il demanda en même temps à M. de Saint-Preuil un confesseur afin de pouvoir au moins mourir en chrétien. Mais M. de Saint-Preuil le rassura de nouveau, et lui promit que tant qu'il seroit en sa garde il ne lui arriveroit aucun accident. On le conduisit ensuite à M. le maréchal de Schomberg, qui lui dit, avec un très-grand sentiment de compassion et de tendresse, qu'il étoit extraordinairement touché de son malheur, et qu'il auroit souhaité qu'il lui eût coûté de son sang,

et ne le pas voir tombé dans cette infortune ; car tout le monde avoit du respect pour la personne et pour le mérite de ce grand homme. Il demanda à M. de Schomberg un confesseur, craignant à toute heure de mourir en cet état sans confession ; mais le maréchal de Schomberg l'assura qu'il n'avoit rien à craindre, et qu'il lui donneroit son chirurgien pour le panser, ou tel autre qu'il voudroit choisir ; et on le mena quelque temps après à Lectoure.

Comme j'avois reçu un ordre du roi de l'aller trouver s'il se donnoit quelque combat, afin de lui en porter les nouvelles, je partis le plus promptement qu'il me fut possible, et fus le premier de trois courriers qui étoient partis en même temps, qui arrivai à Pézénas, où s'étoit rendu Sa Majesté. Étant entré dans la salle où elle étoit avec M. le cardinal de Richelieu et plusieurs grands seigneurs de la cour, je m'adressai non au cardinal, comme faisoient beaucoup d'autres, mais au roi, et lui dis qu'il s'étoit donné un combat et que son armée avoit été victorieuse. A cette nouvelle, le roi fut saisi d'une si grande crainte que Monsieur n'eût été tué, qu'il devint tout pâle et tout défait, et qu'il s'écria à l'heure même, dans le transport de la frayeur où il étoit : « Quoi donc! mon frère est-il mort ? » Je le rassurai dans l'instant, en lui disant qu'il ne l'étoit pas et qu'il se portoit très-bien. Le cardinal de Richelieu étant surpris de ce cri que le roi avoit fait, et de cette grande affection que Sa Majesté avoit fait paroître envers son frère, ne put s'empêcher de dire à quelques personnes qui étoient présentes : « Il a beau faire la guerre à son frère, la nature se déclare et lui fait violence. »

Je rendis ensuite compte au roi des particularités du combat et de la prise de M. de Montmorency ; et dans le temps que je lui faisois le récit de tout ce qui s'étoit passé, les autres courriers arrivèrent, qui, s'adressant, non au roi, mais au cardinal, lui rapportè-

rent les mêmes choses que je venois de déclarer à Sa Majesté.

Quelque temps après toute la cour partit pour s'en aller à Toulouse; et comme j'étois bien aise de prendre cette occasion, voyant la guerre finie, d'aller faire un tour à Pontis où j'avois plusieurs affaires, ayant demandé mon congé au roi, il ne voulut pas me le permettre, et me commanda de l'accompagner jusqu'à Toulouse. Son dessein étoit de se servir de moi pour conduire M. de Montmorency à Paris, où, en qualité de pair de France, il devoit être jugé par le Parlement des pairs, qui est celui de Paris; mais le cardinal de Richelieu, qui le regardoit comme son ennemi particulier, n'aimant pas les longues procédures, et craignant que la qualité, les alliances et le mérite de celui qu'il haïssoit ne fussent capables avec le temps de fléchir l'esprit du roi, il aima mieux user de voies abrégées, et, passant par dessus toutes les règles établies pour le jugement des pairs de France, il persuada à Sa Majesté d'ordonner que le procès du duc de Montmorency seroit fait au parlement de Toulouse. Il n'étoit peut-être pas fâché aussi de le faire juger au milieu de son gouvernement, et à la vue de tout un peuple dont il étoit si fort honoré.

Ce pendant le roi me commanda d'aller trouver ma compagnie qui étoit à quelques lieues de là, et que j'avois laissée auprès de Sa Majesté au commencement de la guerre sous la conduite du seul enseigne, lorsque je reçus ordre avec M. de Saint-Preuil, comme je l'ai dit, de conduire cinq cents mousquetaires en Languedoc. Il me donna ordre en même temps de me rendre le lendemain à Narbonne, où Sa Majesté devoit aussi arriver pour continuer son chemin vers Toulouse. Il y avoit quelques jours qu'on entendoit d'épouvantables bruits sur la mer, comme des mugissemens de taureaux, ce qui me parut présager certainement quelque grande et furieuse tempête. L'effet le fit

connoître bientôt ; car, comme j'étois en chemin avec mon valet, nous entendîmes tout d'un coup un très-grand éclat de tonnerre, accompagné de furieux éclairs, et il tomba dans l'instant une si effroyable pluie, que durant près de quatre heures l'on ne voyoit presque ni ciel ni terre. Ayant à passer un pont qui étoit sur une petite rivière, je courus à toute bride pour tâcher de prévenir les grandes eaux ; mais elles se grossirent si fort en très-peu de temps, et il vint par dessus le pont un si grand flot dans le moment que je le voulus passer, qu'il s'en fallut peu que mon cheval ne fût emporté, ayant de l'eau jusques au ventre. Mon valet y fut encore en plus grand danger, n'ayant passé qu'après moi. Nous courûmes risque ensuite d'être noyés mille fois, nos chevaux étant obligés de nager en divers endroits, et tous les chemins étant comme des rivières. Le roi, qui étoit dans le même temps sur le chemin de Narbonne, n'eut pas moins de peine à se sauver au grand trot dans la ville. Toute la cour perdit son bagage ; et il y eut plus de trois cents hommes de noyés ; plusieurs carrosses, et entre autres de ceux de la reine, y demeurèrent ; et ses filles eurent beaucoup de peine à être sauvées. Un chevau-léger en sauva deux, les ayant mises, l'une devant et l'autre derrière lui, sur son cheval. Pour moi, étant arrivé avec toutes les peines du monde au lieu où étoit ma compagnie, je vis toutes sortes d'oiseaux et de bêtes, jusqu'aux lapins, entrer dans les maisons au travers de tout le monde, et se sauver dans les greniers. Il n'y a aucune exagération dans ce que je dis ; et l'on auroit cru certainement que c'eût été un nouveau déluge, la pluie ayant duré, comme j'ai dit, quatre heures dans sa plus grande violence, et vingt-quatre heures en tout.

Je ne fus jamais plus embarrassé que je me trouvai pour lors ; car, me piquant d'être exact, et ayant reçu l'ordre dont j'ai parlé de me rendre le lendemain à

Narbonne avec ma compagnie, je ne voulois pas y manquer. Je l'y menai en effet, mais avec une fatigue incroyable, jusque-là que le roi m'en fit des reproches, et me dit que je me moquois de mener des troupes par la campagne durant un tel temps. Sa Majesté continua son chemin jusqu'à Toulouse, où M. de Montmorency fut aussi conduit par son ordre. Il y arriva le 27 octobre de l'année 1632, sur le midi. On le mena dans la maison de la ville, et on le mit en la garde de M. de Launay, lieutenant des gardes du corps. Les rues et les places publiques, qui sont depuis la porte par où il entra jusqu'à l'Hôtel de Ville, étoient bordées de soldats des Gardes et des Suisses, et on avoit encore posé des corps-de-garde en divers endroits dans tout le reste de la ville, tant le cardinal appréhendoit que celui qu'il regardoit comme son prisonnier ne lui échappât.

Trois heures après que M. de Montmorency fut arrivé, deux commissaires se rendirent à l'Hôtel de Ville pour l'interroger. On lui lut d'abord la commission que le parlement avoit reçue pour lui faire son procès. Sur quoi il dit avec beaucoup de douceur qu'encore qu'il ne dût être jugé qu'au parlement de Paris, à cause du rang qu'il tenoit en France, il reconnoissoit néanmoins que son affaire étoit d'une telle nature, que, si le roi ne lui faisoit grâce, il n'y avoit point de juges qui n'eussent droit de le condamner : qu'il étoit ainsi très-content d'avoir pour ses juges Messieurs du parlement de Toulouse, qu'il avoit toujours honorés, et qu'il estimoit fort gens de bien. Les commissaires s'assirent au bout de la table, et le firent asseoir à leur main gauche. On lui confronta sept témoins, savoir : quatre officiers du régiment des Gardes, deux sergens, et le greffier des états de Languedoc. Il avoua tout ce que les officiers du régiment des Gardes déposèrent, touchant la journée de Castelnaudary. Et l'un d'eux,

étant interrogé s'il avoit connu M. de Montmorency dans le combat, il répondit en pleurant[1] que l'ayant vu tout couvert de feu, de sang et de fumée, il eut d'abord de la peine à le reconnoître, mais qu'enfin, lui ayant vu rompre six de leurs rangs et tuer quelques soldats dans le septième, il jugea bien que ce devoit être M. de Montmorency, et qu'il l'avoit su depuis certainement, lorsque, son cheval étant tombé mort sous lui, il demeura au même lieu sans se pouvoir dégager.

Les commissaires lui demandèrent s'il avoit signé la délibération des états de Languedoc du 22 juillet, dans laquelle ils supplioient M. le duc d'Orléans de les honorer de sa protection, et promettoient de fournir tout l'argent nécessaire pour soutenir son parti, et de ne se séparer jamais de ses intérêts. Il nia qu'il l'eût signée, et le greffier lui ayant été confronté, il se mit en une grande colère contre lui, l'appelant faussaire, et l'accusant d'avoir supposé son seing.

Toute la cour cependant étoit occupée à faire de très-instantes prières au roi pour lui demander la grâce de M. de Montmorency, et tout le monde faisoit en même temps des prières à Dieu pour ce sujet; car, outre qu'il étoit extrêmement aimable pour sa personne, les grandes alliances qu'il avoit avec la maison royale, ayant l'honneur d'être beau-frère du premier prince du sang, et oncle de deux autres princes et d'une princesse, qui est madame la duchesse de Longueville, et le nom illustre de sa maison qui a été connu en France en même temps que celui de la religion, étoient cause que tout le royaume s'intéressoit dans sa conservation. Le cardinal de la Valette fit paroître par dessus tous les autres un zèle extraordinaire en cette rencontre; et, après avoir fait auprès du roi tout ce qu'il put, aussi

[1] *Il répondit en pleurant* : Cette réponse est attribuée à Guitaut, capitaine des Gardes.



bien que le nonce du Pape et que tous les princes, il eut recours aux prières de l'Église, qu'il fit faire de tous côtés, y assistant lui-même avec plusieurs personnes de la cour, et n'oubliant rien de tout ce qu'une amitié aussi ardente et aussi généreuse qu'étoit la sienne peut inspirer dans ces rencontres. Les pénitens bleus firent aussi une procession, à laquelle il se mêla un grand nombre de personnes de qualité, et ils allèrent visiter les corps des apôtres saint Simon et saint Jude le jour de leur fête, dans l'abbaye de Saint-Cernin, où la messe fut chantée et où beaucoup de monde communia, chacun témoignant qu'il faisoit ses dévotions à l'intention de M. de Montmorency, dont il demandoit la vie à Dieu. M. le duc d'Orléans lui-même, quoique complice de la révolte, ayant mis, comme j'ai dit, les armes bas, et étant rentré dans son devoir, n'oublia pas le duc de Montmorency dans cet extrême péril où il le voyoit. Il envoya au roi un gentilhomme qui, s'étant jeté par trois fois à ses pieds, le supplia de sa part, avec toutes les instances possibles, de vouloir faire grâce à une personne qui avoit toujours témoigné une très-grande passion pour le service de Sa Majesté, et qui s'étoit engagée dans ce malheur, aussi bien que lui, plutôt par légèreté que par une volonté mauvaise et criminelle.

Parmi tous ces grands qui sollicitoient la grâce de M. de Montmorency, M. de Saint-Preuil, mon capitaine, osa, par un manque de jugement presque incroyable, mêler sa sollicitation particulière, ayant demandé sa vie au roi en présence du cardinal de Richelieu; ce qui fut trouvé si ridicule qu'il fut le jouet de toute la cour. Le roi s'en moqua, et le cardinal lui dit par un compliment à la Richelieu, lorsqu'il entendit faire cette prière à Sa Majesté : « Saint-Preuil, si le roi vous faisoit justice, il vous feroit mettre la tête où vous avez les pieds. » J'entendis moi-même ce compliment, qui me parut un peu cavalier pour un évêque. Mais il

est vrai que ce n'étoit pas à un petit officier à demander une grâce que tant de princes et de grands seigneurs ne pouvoient point obtenir. Ce qu'on peut dire pour son excuse, est qu'ayant non-seulement un profond respect, mais encore une tendresse particulière pour la personne du duc de Montmorency, et l'ayant fait son prisonnier, il crut avoir quelque droit de demander sa grâce, et suivit moins en cela les lumières de sa raison que la pente de son cœur. Pour moi, qui n'avois peut-être pas moins ni de respect ni d'inclination pour lui, et qui pouvois également le regarder comme étant mon prisonnier, je crus devoir me contenter des puissantes sollicitations de ceux qui étoient les premiers du royaume, ne pouvant me joindre à eux que par mes souhaits et par mes vœux. J'étois touché beaucoup plus que je ne saurois l'exprimer, tant par mon propre sentiment que par la vue de la désolation presque générale qui paroissoit, et dans la cour et parmi le peuple même ; jusque-là qu'un jour, lorsque le roi étoit dans sa salle avec grand monde, on entendit tout d'un coup un grand tumulte causé par le peuple, qui, tout transporté de douleur et de tristesse, se mit à crier auprès du logis du roi : « Miséricorde ! miséricorde ! Grâce ! grâce ! » Le roi demanda ce que c'étoit que tout ce grand bruit ; et M. de Brézé, qui avoit été fait maréchal de France depuis la journée de Castelnaudary, lui ayant dit que si Sa Majesté vouloit prendre la peine de mettre la tête à la fenêtre, elle auroit compassion de ce pauvre peuple, le roi répondit assez fièrement, et suivant sans doute plutôt les impressions que lui avoit données le cardinal que les siennes propres : « Si je voulois suivre les différentes inclinations d'un peuple, je n'agirois pas en roi. »

Pendant que toutes ces sollicitations et que toutes ces prières se faisoient pour la conservation de M. de Montmorency, et qu'il sembloit qu'il n'y eût qu'une seule voix de tous les grands et de tout le peuple, qui

d'un commun consentement demandoient à Dieu et au roi la vie d'un seul homme chéri uniquement de tout le monde, ce duc lui seul sembloit presque s'être oublié lui-même pour ce qui étoit de la vie du corps. La persuasion où il étoit de s'être rendu coupable de mort, et la connoissance particulière qu'il avoit du caractère de l'esprit de son principal ennemi, lui ôtèrent toute pensée et toute inquiétude touchant sa grâce ; et, s'abandonnant entre les mains de Dieu, il pensa uniquement à se procurer une autre grâce que celle de cette vie qu'il étoit tout résolu de quitter. Ainsi l'on peut dire que tous ceux qui prioient n'ayant point été exaucés, ils le furent d'une manière beaucoup plus avantageuse à son salut, puisqu'en même temps que le roi refusoit de lui accorder sa grâce, Dieu le favorisa très-particulièrement de celles du ciel, l'ayant touché d'un vif repentir de ses fautes, et du désir de les expier par la mort. Il s'y prépara en effet par une confession générale, à laquelle il se disposa pendant deux jours par une application toute particulière sur lui-même et sur toute sa vie passée ; et, souhaitant de se fortifier davantage contre une aussi violente tentation qu'étoit celle qu'il avoit à soutenir, il demanda et reçut le corps de Notre Seigneur, comme le sacré viatique dont il espéroit toute sa force.

Le même jour, qui étoit le 29 d'octobre, les chambres étant assemblées au parlement, M. le garde des sceaux[1] s'y rendit, accompagné des six maîtres des requêtes, et l'on y examina son procès. La nuit suivante tous les gens de guerre qui étoient aux environs de Toulouse eurent ordre d'entrer dans la ville, et se mirent en bataille dans toutes les places et carrefours, jusqu'au nombre de plus de douze mille hommes.

[1] Châteauneuf, qui avoit été autrefois attaché, comme page, à la maison de Montmorency. Il étoit sous-diacre, et avoit eu besoin d'une dispense du Pape pour présider au procès du maréchal de Marillac. Cette dispense lui servit pour le procès de Montmorency.

Sur les sept ou huit heures du matin, M. le comte de Charlus alla prendre M. de Montmorency dans l'Hôtel de Ville, et le mena au Palais dans son carrosse. Il le conduisit jusqu'à la chambre où Messieurs étoient assemblés, et où M. le garde des sceaux avoit pris séance, et, après l'avoir mis sur la sellette, il se retira. Les juges baissèrent tous les yeux lorsqu'il entra, et la plupart tenoient leurs mouchoirs à leur visage, comme s'ils eussent voulu cacher leurs larmes, qu'ils ne pouvoient faire paroître en cette occasion avec bienséance. La sellette étoit placée au milieu du parquet, et on l'avoit extraordinairement élevée, en sorte qu'elle étoit presque à la hauteur des siéges des juges. Il étoit sur la sellette nu-tête, sans être lié, contre l'usage du parlement de Toulouse, où nul ne paroît sur la sellette que les fers aux pieds. M. le garde des sceaux, après lui avoir fait les demandes ordinaires qui sont de formalité, lui demanda s'il avoit signé la délibération des états de Languedoc ; sur quoi il répondit qu'il étoit vrai qu'il l'avoit signée, qu'il s'en étoit souvenu après y avoir pensé, et qu'il avoit eu tort de le nier.

On lui demanda s'il avoit appelé M. le duc d'Orléans dans son gouvernement : il dit que non, mais que les Etats de la province l'avoient prié de vouloir prendre la protection de leurs priviléges. Interrogé si Monsieur ne lui avoit pas fait prendre les armes, il dit qu'il ne vouloit point chercher des excuses sur la personne de Monsieur. Interrogé qui l'avoit donc obligé à faire ce qu'il avoit fait, il répondit que ç'avoit été son malheur et son mauvais conseil. Interrogé du nom de ceux qui l'avoient accompagné au combat, il dit qu'il étoit demeuré d'accord avec les témoins de tout ce qui s'étoit passé. Interrogé s'il avoit intelligence avec les étrangers sur la frontière, il le nia absolument, et soutint qu'il n'avoit jamais eu intention de nuire à l'État. Il répondit à tout ce qu'on lui demanda, avec tant de modération et d'honnêteté, et d'un ton de voix si char-

mant, que les juges ont avoué qu'il eurent une extrême peine à se contenir, voyant ce grand homme dans cet état si touchant. A la fin de l'interrogatoire, M. le garde des sceaux lui demanda s'il ne reconnoissoit pas qu'il avoit fait une très-grande faute, et qu'il méritoit la mort : à quoi il repartit avec un grand sentiment qu'il méritoit au-delà de tout ce qu'on pouvoit dire. Étant ensuite sorti il demanda à rentrer, et excusa devant la cour le greffier des États qu'il avoit chargé et maltraité le jour précédent.

Lorsqu'il se fut retiré, et pendant qu'on le remena à l'Hôtel-de-Ville, le parlement étoit aux opinions : on ne pouvoit pas beaucoup délibérer sur ce sujet ; et un homme qui avoit été pris ayant les armes à la main contre son prince, ne pouvoit pas n'être point condamné à la mort. Ainsi l'un des commissaires forma le premier l'avis de mort, et on remarqua qu'en finissant il avoit les larmes aux yeux. Toute la compagnie ayant ôté le bonnet sans dire un seul mot, M. le garde des sceaux conclut de même, fit dresser et signa l'arrêt avant que de sortir du Palais. Alors tous les juges se retirèrent en grande hâte dans leurs maisons, pour donner toute la liberté à leurs larmes et à leurs soupirs, qu'ils avoient été contraints de retenir par cérémonie dans le siége de la justice. L'arrêt ayant été porté au roi, Sa Majesté ne put elle-même s'empêcher de s'attendrir, et elle changea deux articles de l'arrêt : l'un, que l'exécution qui devoit être faite dans les Halles se feroit à huis clos dans l'Hôtel de Ville, et l'autre, que M. de Montmorency pourroit disposer de ses biens, qui avoient été confisqués : ce qu'il fit ensuite par un testament qu'il donna à M. de Saint-Preuil pour le porter à Sa Majesté, le priant de lui demander pardon de sa part. Et il voulut, par une action digne d'un vrai chrétien, témoigner encore à son plus grand ennemi qu'il renonçoit en mourant à tout ressentiment et à toute haine, ayant chargé le même M. de Saint-Preuil d'offrir à M. le

cardinal de Richelieu un tableau de saint François, pour marque qu'il mouroit son serviteur.

Sur le midi du même jour que l'arrêt fut donné, les deux commissaires et le greffier criminel se rendirent dans la chapelle de l'Hôtel de Ville, où l'on fit venir M. de Montmorency, lequel se mit à genoux au pied de l'autel, et, ayant les yeux sur le crucifix, il ouït prononcer son arrêt. S'étant ensuite levé, il dit à ceux qui étoient présents : « Priez Dieu, messieurs, qu'il me fasse la grâce de souffrir chrétiennement l'exécution de ce qu'on me vient de lire. » Les commissaires le laissant entre les mains de son confesseur, l'un d'eux lui dit : « Nous allons faire, monsieur, ce que vous nous avez commandé; nous prions Dieu qu'il vous fortifie. » Comme il demeura dans la chapelle, et qu'il leva de nouveau ses yeux sur le crucifix, les ayant ensuite baissés sur ses habits qui étoient fort riches, il jeta sa robe de chambre, et dit : « Oserai-je bien, étant criminel comme je suis, aller à la mort vêtu avec vanité, lorsque je vois mon Sauveur mourir innocent tout nu sur la croix ! Il faut, mon père, ajouta-t-il en parlant à son confesseur, que je me mette en chemise pour faire amende honorable devant Dieu des grands péchés que j'ai commis contre lui. » Dans ce moment le comte de Charlus vint lui demander de la part du roi l'ordre du Saint-Esprit et le bâton de maréchal de France. Il employa tout le temps qui lui restoit à s'offrir à Dieu, à se fortifier contre la mort par la vue des souffrances de Jésus-Christ, et à le prier de vouloir lui pardonner ses péchés. S'étant informé de l'heure à laquelle il devoit être exécuté, il demanda comme une grâce de mourir à l'heure que Jésus-Christ étoit mort, c'est-à-dire environ deux heures plus tôt qu'il n'avoit été ordonné : ce qui fut laissé à son choix. Il écrivit avant que de mourir à Mme de Montmorency, sa femme, un billet par lequel il la conjuroit de vouloir se consoler, et d'offrir à Dieu pour le repos de son âme la douleur qu'elle res-

sentoit de sa mort, en modérant son ressentiment dans la vue de la misérisorde que Dieu lui faisoit.

Il se fit couper les cheveux par derrière, et, étant nu en caleçon et en chemise, il traversa, au milieu des Gardes qui le saluèrent à son passage, une allée qui conduisoit dans la cour de l'Hôtel de Ville, à l'entrée de laquelle il rencontra l'échafaud, qui pouvoit être de quatre pieds de hauteur. Lorsqu'il fut monté, accompagné de son confesseur et suivi de son chirurgien, il salua la compagnie, qui n'étoit que du greffier du parlement, du grand-prévôt et de ses archers, et des officiers du corps de ville qui avoient eu ordre de s'y trouver. Il les pria de vouloir bien témoigner au roi qu'il mouroit son très-humble sujet, et avec un regret extrême de l'avoir offensé, dont il lui demandoit pardon aussi bien qu'à toute la compagnie. Il s'informa où étoit l'exécuteur, qui ne l'avoit point encore approché, et ne voulant plus souffrir par humilité que son chirurgien le touchât, mais s'abandonnant absolument entre les mains du bourreau afin qu'il l'ajustât, qu'il le liât, qu'il le bandât, et qu'il lui coupât encore les cheveux qui ne l'étoient pas assez, il dit avec un profond sentiment d'humilité qu'un grand pécheur comme lui ne pouvoit mourir avec assez d'infamie. Enfin il se mit à genoux proche le billot, sur lequel il posa son cou en se recommandant à Dieu [1], et l'exécuteur à l'instant lui coupa la tête, chacun ayant détourné les yeux, tous fondant en larmes, et les Gardes mêmes jetant les plus grands soupirs.

Ainsi mourut Henri de Montmorency, duc et pair, maréchal, et autrefois amiral de France, gouverneur du Languedoc, petit-fils de quatre connétables et de six maréchaux, premier chrétien et premier baron de

[1] Ses dernières paroles furent : *Domine Jesu, accipe spiritum meum.* L'exécution eut lieu le 30 octobre 1632. Le duc de Montmorency étoit âgé de trente-huit ans.

France, beau-frère du premier prince du sang, et oncle du fameux prince de Condé, après avoir gagné deux batailles, l'une navale contre les hérétiques, par laquelle il disposa la prise de la Rochelle, et l'autre sur terre contre l'Empire, l'Italie et l'Espagne, par laquelle il força les Alpes, et disposa la délivrance de Casal, qui toutes deux ont contribué à cette grande gloire qui a élevé le roi de France au-dessus de tous les princes de l'Europe. Ceux qui assistèrent à sa mort lui ont rendu ce témoignage, qu'on ne vit jamais, en une semblable occasion, et dans une personne de sa qualité, tant de piété ni de courage; aussi étoit-il juste que l'on vît en la personne du premier chrétien et du plus vaillant homme de France, des merveilles de la nature jointes avec des miracles de la grâce. Depuis la monarchie, il ne fut point de seigneur dans le royaume à qui la nature et la fortune eussent fait de plus riches présens. Il naquit en 1595, le plus riche, le mieux fait, et le plus noble seigneur du royaume. Sa conversation et sa parole étoient charmantes. Il avoit une honnêteté et un accueil qui le rendoient infiniment aimable. Il employa dans toute sa vie, pour les intérêts de Sa Majesté, tout ce que son esprit, sa sagesse, sa naissance, et tous ses autres grands avantages lui acquirent de crédit et de gloire, tant parmi les étrangers que parmi ceux de sa nation; jusque-là qu'il a renoncé à ses propres intérêts pour le service du roi et pour le bien des affaires publiques, et a fait la guerre à ses dépens dans le Languedoc, pendant dix années, contre les rebelles. Enfin le roi a bien voulu lui-même, deux diverses fois, publier dans son royaume ses louanges en des termes si avantageux et si honorables, qu'on peut dire en quelque sorte de ce dernier engagement où il s'est trouvé, qu'il a paru un peu excusable de n'avoir pu vivre en voyant la reine-mère du roi chassée de France, le frère unique de Sa Majesté éloigné de la cour, et tant de grands, ou exilés, ou emprisonnés, ou exécutés à mort par la vio-

lence d'un seul ministre, et que ç'a été un grand malheur pour lui d'avoir cru pouvoir rendre un service considérable à son prince en prenant les armes contre ce ministre.

Il ne faut plus s'étonner, après ce que je viens de dire, si tous les peuples et tout le royaume furent touchés si sensiblement de sa mort. Aussi dans l'instant que l'exécution eût été faite, le grand-prévôt ayant fait ouvrir les portes, tout le peuple entra en foule avec un empressement incroyable pour voir le corps. Leur douleur, et la vénération qu'ils avoient pour la personne du grand duc de Montmorency étoient telles, que, ne pouvant se consoler d'une autre manière de la perte qu'ils avoient faite, ils s'étouffoient presque les uns les autres pour pouvoir au moins s'approcher de l'échafaud, et recuelllir le sang répandu qu'ils mettoient dans leurs mouchoirs. Quelques-uns même se portèrent jusqu'à cet excès que d'en boire, et tous généralement fondoient en larmes.

Cependant deux ecclésiastiques qui appartenoient à M. le cardinal de la Valette vinrent prendre le corps et le portèrent dans la chapelle de la maison abbatiale de Saint-Cernin[1], où, ayant été embaumé, il fut mis dans un cercueil de plomb, et, par un privilége tout particulier, enterré dans l'église de Saint-Cernin, dans laquelle, depuis le temps que Charlemagne y apporta les corps des saints apôtres, nul n'avoit été enterré; en sorte que les comtes de Toulouse ne purent pas eux-mêmes y avoir leur sépulture : ce qui ne fut pas une petite marque de la vénération qu'on avoit pour cet illustre criminel, que l'on crut digne d'être enterré en un lieu où nul autre n'avoit droit de l'être. Dès quatre heures du matin on commença à y dire quantité de messes selon la coutume; et entre les autres qui la

[1] Le corps de Montmorency fut transporté à Moulins, où sa veuve lui fit élever un mausolée.

dirent, furent messieurs les évêques de Pamiers et de Comminges. La plupart de Messieurs du parlement y furent aussi avec le peuple rendre les derniers devoirs à celui qu'ils n'avoient pu condamner qu'en pleurant et avec le dernier regret. Ainsi finit cette sanglante tragédie, qui, en faisant voir le plus grand homme du royaume exécuté sur un échafaud, à la vue de toute la cour, et au milieu de la province et de la ville capitale dont il étoit gouverneur, représente en même temps dans sa personne combien la grâce du ciel, qui l'assista si divinement sur cet échafaud, est plus estimable que la faveur de la cour, qui l'abandonna en un besoin si pressant.

II.

Relation du combat de Castelnaudary, par un capitaine de cavalerie de l'armée du roi[1].

M. le duc de Montmorency s'étoit approché de la ville de Castelnaudary, distant de Tolose de 7 lieues, accompagné des troupes de Monsieur frère du roi, qui y étoit en personne, à deux intentions : l'une de secourir le château de Saint-Félix appartenant au comte de Carmain, lequel étoit assiégé par M. le maréchal de Schomberg..... L'autre dessein qu'ils avoient étoit de surprendre la ville de Castelnaudary, en laquelle ils avoient quelque intelligence et qui leur facilitoit le passage pour secourir ledit château; lequel étant rendu, toute l'armée du roi décampa et marcha droit le chemin de Castelnaudary, s'en assura et passa outre. Un gentilhomme du pays vint trouver M. le maréchal et lui donna avis que le duc de Montmorency s'étoit emparé

[1] *Mercure françois*, XVIII, 565.

d'un pont sur un petit ruisseau qui étoit sur son chemin ; que s'il y passoit il seroit combattu à son grand désavantage ; mais que s'il lui plaisoit, il le guideroit pour passer ledit ruisseau au-dessous du pont et le garantiroit de rencontre. Ce qu'il promit, il l'effectua ; et à même temps que nous eûmes passé dans une prée, nous reconnûmes toute l'armée de Monsieur en bataille, qui nous voyoit aussi facilement, et bientôt après la vîmes descendre à nous. En même temps toutes nos troupes furent mises en bataille et furent commandées de marcher droit aux ennemis. Nous sortîmes de la prée pour prendre champ de bataille dans une grande pièce de terre labourée, retranchée de fossés tout alentour.

Le duc de Montmorency menoit l'avant-garde assisté de 200 gentilshommes de ses amis, avec un régiment d'infanterie auquel il avoit donné le nom de Languedoc, et lequel il fit avancer et gagner un grand chemin, dont le tertre lui servoit de retranchement, d'où il endommageoit fort quelques compagnies du régiment des Gardes disposées en pelotons qui restoient à la gauche.

Les troupes de Béligny, Lesches, Rouville, Fosselière, Cluys et Bussy étoient à notre avant-garde ; lesquelles, sitôt qu'elles furent entrées dans le champ de bataille, furent saluées de quantité de mousquetades, par la tête et par le flanc, que tiroient les ennemis qui avoient déjà gagné les fossés. Nos mousquetaires, qui avoient mis pied-à-terre, vinrent, et l'escarmouche commença qui dura environ demi-heure.

On dit que le duc de Montmorency eut lors quelque différend pour la pointe [1] avec le comte de Moret, qui venoit de joindre le gros pour avoir séjourné avec 8 cornettes [2] de cavalerie dans la ville d'Alby ; lesquels tou-

[1] Corps le plus avancé dans l'attaque.
[2] Le mot *cornette* désigne : 1° l'officier qui porte l'étendard d'une

tefois s'accordèrent ensemble, la déférant aux étrangers[1], selon la coutume françoise. Les Polacres[2] s'avancèrent à la vérité, mais firent l'escargot; ils refusèrent de combattre, disant qu'ils n'étoient en l'armée que pour garder la personne de Monsieur et le canon; et soudain retournèrent d'où ils étoient partis, qui étoit au-dessus d'une colline près d'un bois, où Monsieur étoit avec trois pièces de canon. Ledit duc de Montmorency voyant le procédé des Polacres, se mit en fougue et voulut donner. Mais appréhendant le régiment des Gardes, il demanda si c'étoient eux qui avoient escarmouché ; à quoi lui ayant été répondu que c'étoit Falsebourg nommé à présent Chamblé : « Donnons, dit-il, mes amis, à cette cavalerie. » Le comte de Rieux, auquel l'âge avoit donné de l'expérience aussi bien que des cheveux blancs, s'efforça de tempérer ce premier bouillon, et lui conseilla d'attendre et faire jouer auparavant l'artillerie pour écarter la cavalerie du sieur Maréchal qui paraissoit bien liée et en bon ordre. « Monsieur de Rieux, mon bon ami, dit le sieur duc, il n'est plus temps de temporiser; donnons hardiment. — Monsieur, répondit le sieur de Rieux, je mourrai à vos pieds. »

Le duc de Montmorency étoit monté sur un généreux cheval de poil gris pommelé, gascon, tout couvert de plumes d'isabelle et bleu, et lui d'un simple corps de cuirasse et de son pot (*a*). Il franchit le fossé auquel y avoit peu ou point d'eau, assisté seulement de dix ou douze des mieux montés, entre lesquels étoit le sieur

compagnie de cavalerie, d'un grade analogue à celui du sous-lieutenant d'aujourd'hui ; 2° l'étendard d'une compagnie de cavalerie ; 3° une compagnie de cavalerie.

[1] Aux troupes que les Espagnols avaient données à Gaston, qui avait traversé la France avec elles depuis Trèves jusqu'en Languedoc, pour se joindre au duc de Montmorency.

[2] Il s'agit des Allemands, des Croates et des Napolitains que Gaston avait amenés de Trèves. (Voy. *Mémoires de Gaston*, édition Petitot, XXXI, 134.)

(*a*) Espèce de casque appelé aussi morion ou salade.

de Saint-Florent; car pour les autres ils se contentèrent de le voir bien faire. Il portoit deux pistolets à l'arçon de la selle, accompagnés de deux épées larges et courtes et une autre à la main droite. D'abord il fut salué des mousquetades des Gardes qui firent leur décharge sur lui, et fut légèrement blessé de cette première salve. Il décharge l'un de ses pistolets, dont il tue le soldat qui le venoit de blesser en la cuisse d'un coup de mousquet; de l'autre il blesse le sieur de Beauregard-Champrou au bras, lequel se sentant blessé tourne vers ledit sieur de Montmorency et lui porte un coup de pistolet dans la bouche, qui lui perce la joue droite, proche de l'oreille, et lui rompt quelques dents; ce qui fait croire que lorsqu'il reçut ce coup il parloit et faisoit quelque commandement. Bref, il s'échauffa de telle sorte au combat, qu'il en blessa et tua plusieurs; mais n'étant secondé il fallut qu'il succombât. Il est bien vrai que si son cheval eût eu des forces suffisantes pour repasser le fossé, il eût évité la prise; son cheval ayant reçu plusieurs coups de mousquet avec un coup d'épée qu'il reçut dans le poitrail par le sieur Des Lauriers le père, lequel reçut en même temps un tel heurt dudit cheval, qu'il en tomba par terre. Peu auparavant le sieur Des Lauriers le fils avoit reçu un coup d'épée dans sa salade par ledit duc, si qu'elle fut percée, et lui un peu blessé à la joue. Enfin ledit cheval tombant en terre, ledit sieur Duc se trouva engagé sous lui, blessé de dix coups tant de mousquet que de pistolet, lequel s'écria aussitôt : « Montmorency ! »

Alors ledit sieur de Sainte-Marie, premier sergent de la compagnie du sieur de Saint-Preuil, capitaine au régiment des Gardes, qui pour lors étoit allé mener à la queue du bataillon le sieur de Saint-Florent qu'il avoit pris prisonnier après sa décharge faite, revenant au combat, fit rencontre du duc de Montmorency en l'état que nous venons de dire, qui le pria de ne le point abandonner. Là dessus arriva ledit sieur de Saint-

Preuil, auquel ledit sieur Duc criant : « Ah ! Saint-Preuil ! » il lui répondit : « Courage, mon maître, ce n'est rien, » et commanda audit Sainte-Marie de ne l'abandonner pas, ainsi que l'en pria ledit sieur Duc; lequel il tira un jonc de peu de valeur qu'il avoit à la main droite, et le donna audit Sainte-Marie, le priant de le garder pour l'amour de lui, d'avoir soin de lui et de le faire confesser, qu'aussi bien il étoit mort. Aussitôt ledit Sainte-Marie le prit et porta à son col jusques à deux mille pas ou environ, avec l'aide de quelques valets, où il le fit confesser par l'aumonier du maréchal de Schomberg, qui envoya en même temps audit Sainte-Marie six gendarmes de la garde du roi pour l'escorter et faire transporter ledit sieur Duc à Castelnaudary. Ce qui fut fait sur une échelle avec un ais dessus et quelques manteaux; et là il fut pansé de ses plaies.

Le reste de la cavalerie de Monsieur ne branla point, fors une compagnie de carabins que dépêcha le comte de Moret, qui donna à droite avec quelques seigneurs, une partie desquels demeurèrent morts; ledit sieur comte de Moret, blessé d'une mousquetade au travers le corps, mourut peu après[1]. L'autre partie prit la fuite. Le comte de Rieux fut tué d'une mousquetade proche ledit sieur Duc, le maître et le cheval tombant près de lui. Quelques-uns de notre cavalerie furent tués, mais point de chefs... Le combat s'acheva par la difficulté du lieu, les ennemis ne pouvant venir à nous, et nous ne pouvant aller à eux qu'avec une très-évidente ruine. Nous nous retirâmes donc en cette ville de Castelnaudary, où il faut beaucoup monter; et étant en haut, nous fûmes en bataille en un champ jusques à proche de la nuit. De là nous vîmes les ennemis venir sur le champ

[1] Le comte de Moret était un fils naturel de Henri IV. Grandet, curé de Sainte-Croix à Angers, a prétendu en 1699 que le comte de Moret survécut à ses blessures, se fit ermite et mourut en 1692 dans l'ermitage de Gardelles, à quatre lieues de Saumur, sous le nom de Frère Jean-Baptiste.

de bataille et alentour dans les chemins rechercher et relever les corps de leurs amis.

M. de Monloue étoit à la troupe de Monsieur, qui devoit venir au combat sans le malheur du duc de Montmorency qui menoit l'avant-garde..... Ce matin est arrivé un trompette de la part de Monsieur qui demandoit bataille. Le maréchal de Schomberg a répondu qu'il se garderoit bien de donner bataille à Monsieur; mais que si marchant par la campagne, Monsieur le rencontroit, et qu'il voulût se battre, il feroit toujours ce qu'il pourroit pour s'en garantir et se défendroit.

III.

Extrait des Mémoires de Gaston [1].

Nous partons de Béziers vers la fin d'août, et le premier septembre, ayant quitté le quartier de Villepinte, l'on tire dès l'aube du jour vers Castelnaudary, afin de s'emparer de ce poste avant l'arrivée du maréchal de Schomberg, que l'on croyoit encore occupé au siége de Saint-Félix ; mais il s'en étoit déjà assuré par le moyen d'une capitulation avantageuse à ceux qui étoient dans la place, ayant le même dessein pour Castelnaudary où il s'étoit depuis acheminé, et avoit pris ses mesures si justes, que nous le vîmes paroître presque à égale distance que nous étions de cette ville.

L'armée de Monsieur étoit sur une éminence, ayant la ville à la gauche, et n'en étant qu'à un quart de lieue. Le maréchal de Schomberg étant sorti d'un petit bois, passe au travers d'une prairie en fort bel ordre,

[1] Ces mémoires ne sont pas l'œuvre du duc d'Orléans ; on croit qu'ils ont été rédigés par *Algay de Martignac* ; ils parurent en 1683, à Amsterdam, 1 vol. pet. in-12.

à dessein de se mettre entre nous et la ville ; ce qui lui fut aisé, Monsieur ayant un petit pont à passer avant que se pouvoir mettre en ordre de bataille pour aller à lui, et la plupart de son infanterie avec l'artillerie étoit encore à une grande lieue. Ce pendant le maréchal de Schomberg s'empare d'un poste fort avantageux, dont plusieurs fossés et chemins creux rendoient les avenues très-dificiles, M. de Montmorency voulut aussitôt aller reconnoître l'ennemi lui seul avec son écuyer, et en demande la permission à Monsieur, lequel, se doutant qu'il en viendroit aux mains et voudroit tirer le coup de pistolet avant que de revenir, lui représente, pour l'en dissuader, qu'il a la fortune de la reine sa mère et la sienne entre ses mains, le prie et lui ordonne de ne s'engager que bien à propos ; commande, outre cela, au comte de Rieux de le suivre partout où il ira, et le faire souvenir de la parole qu'il avoit donnée à Son Altesse, qui étoit de retourner sur ses pas et de venir recevoir ses ordres pour le combat. Comme l'on en étoit en ces termes, il fut fait quelque proposition d'accommodement de la part du roi par le sieur de Cavois, à laquelle on remit de faire réponse après que le combat seroit donné, l'honneur de Monsieur ne lui permettant pas d'y entendre sur le point qu'il avoit déjà l'épée hors du fourreau, prêt à décider la querelle par la voie des armes ; mais il n'y avoit plus lieu aussi d'espérer aucune grâce après le malheur qui survint tôt après, sinon de la pure bonté du roi.

Le comte de Moret avoit son poste à la gauche, et M. de Montmorency à la droite ; mais l'ordre étoit que les uns et les autres ne feroient point leurs attaques que toute l'infanterie et l'artillerie n'eussent joint, et qu'il n'eût été tenu auparavant conseil de guerre. Il arriva que le comte de Moret, qui brûloit d'envie d'acquérir de l'honneur à ses premières armes, voyant une compagnie de cavalerie proche de lui, ne put s'empêcher de l'aller affronter, et de tirer le coup de pistolet. Le capi-

taine, qui s'appeloit Bideran, l'attend de pied ferme, et lui lâche le sien dans le petit ventre, dont il mourut deux heures après. Pesché, son écuyer, fut tué sur la place, et l'un de ses gens blessé. M. de Montmorency entend ce bruit, et quelqu'un lui dit que le comte de Moret avoit commencé l'attaque. Il se tient offensé que l'on ait entrepris sur sa charge et sur son honneur : la colère et la jalousie lui font oublier ce qu'il est et la parole qu'il avoit donnée à Monsieur. Il franchit plusieurs fossés, et s'en va à la désespérade se précipiter parmi les royaux, comme s'il eût été en pouvoir de les défaire tout seul. Son écuyer eut son cheval tué sous lui, et un bras cassé. Le comte de Rieux, voulant tenter pour une seconde fois le passage d'un fossé, reçut une mousquetade au milieu du ventre, qui le porta mort par terre.

L'on ne devoit pas attendre une meilleure fortune, le duc de Montmorency s'étant porté encore plus avant dans le péril, et néanmoins dix ou douze blessures qu'il reçut n'étoient pas mortelles, et même ne l'eussent pas mis hors de combat, si son cheval ne fût tombé mort entre ses jambes. Étant à terre, sans cheval et grandement affoibli du sang qu'il perdoit par ses plaies, il s'appuie contre le talus d'un fossé, attendant que quelqu'un vienne à son secours. Saint-Preuil, qui faisoit la charge de sergent de bataille en l'armée du roi, l'entendit plusieurs fois ainsi qu'il crioit *à moi, Montmorency!* à quoi il fit la sourde oreille pour donner temps aux siens de le recouvrer ; mais un sergent des Gardes n'eut pas le même respect, l'ayant pris et amené audit sieur de Saint-Preuil, qui le reçut son prisonnier. Les autres seigneurs et volontaires de l'armée de Monsieur, qui étoient attendant les ordres de M. de Montmorency pour le soutenir en cas de besoin, ayant su qu'il étoit pris, se mirent en devoir de le dégager ; mais il n'étoit plus temps, d'autant qu'il avoit déjà été envoyé à Castelnaudary. Le comte de la Feuillade, le chevalier de la Frette, le baron de Congis, le sieur de

Lordoys, le sieur de Villeneuve et le sieur de la Forêt y furent tués; le sieur de Monymes et le sieur de Monthedon blessés, le premier grièvement; le chevalier de Bueil et le sieur de Saint-Florent prisonniers. La prise de M. de Montmorency renversa en un moment toutes les espérances de Monsieur; et comme ce parti ne subsistoit dans cette province que par le crédit du duc de Montmorency qui en étoit gouverneur, et où il avoit beaucoup de crédit, on en vit à l'heure même la ruine tout entière. Les troupes que l'on avoit levées en Languedoc se débandèrent sur-le-champ; et ce qui acheva d'ôter le courage aux autres, fut le triste spectacle des corps morts qui furent exposés au passage du pont. M. de la Ferté-Imbault sollicite tant qu'il peut les gendarmes de Monsieur d'aller au combat; l'épouvante est trop grande et il n'y a pas moyen de les y faire résoudre. On ne voit de tous côtés que des compagnies tout entières se sauver à course de cheval. Le sieur d'Elbène l'oncle va au-devant pour ramener les fuyards; mais il n'en peut venir à bout; et si le maréchal de Schomberg eût envoyé deux cents chevaux sur le passage, il prenoit Monsieur et tous ceux qui restoient avec lui, tant le désordre et la consternation étoient grands. Je puis dire avec vérité, pour m'être lors trouvé auprès de Son Altesse et l'avoir observé assez soigneusement, que non-seulement il parut sans appréhension du péril où il étoit, mais il ne tint pas à lui qu'il n'allât par diverses fois tête baissée aux ennemis avec ce peu qui lui restoit de monde, s'il n'en eût été empêché par ses principaux serviteurs et conseillers, qui jugoient bien que c'eût été pour n'en pas revenir. Il assemble son conseil de guerre, et voyant son malheur sans remède, et qu'il n'y avoit plus autre chose à faire, sinon de penser à sauver sa personne, et d'apporter le meilleur ordre qu'il se pourroit pour la retraite, l'on se résolut de la faire à l'entrée de la nuit, et d'aller reprendre le logement de Villepinte, d'où nous étions partis le matin. Le lendemain on alla

16.

à Montréal. Trois jours après, Monsieur, ayant repris ses esprits, fut conseillé par les siens et par la nécessité de ses affaires de recourir à la bonté du roi. A quoi madame de Montmorency, qui l'étoit déjà venue trouver, joignit ses prières, croyant que Monsieur obtiendroit bien plutôt la liberté du duc son mari par la voie des soumissions qu'en se retirant au comté de Roussillon, comme c'étoit l'avis d'aucuns ; d'autant plus que le sieur du Fargis (que Monsieur avoit envoyé en Espagne dès son entrée en Languedoc), étant arrivé au même temps, portoit assurance d'hommes et d'argent que le roi d'Espagne lui devoit envoyer au premier jour, avec quoi Monsieur pourroit se remettre en état de revenir les armes à la main, et de pouvoir délivrer M. de Montmorency : mais ce secours étoit imaginaire, et il étoit besoin d'effets plus prompts pour un mal si pressant.

IV.

Instructions données à M. de Bullion pour négocier l'accommodement de Gaston avec le roi.

Après la défaite du maréchal de Montmorency, Gaston, à la veille de tomber au pouvoir des troupes de Louis XIII, fut obligé de se soumettre et d'accepter les propositions humiliantes qui lui furent présentées, de la part du roi, par M. de Bullion, surintendant des finances. La pièce suivante renferme « les conditions auxquelles le roy veut oublier la faute de Monsieur et le recevoir en sa grâce » ; c'est le projet de l'accommodement que M. de Bullion doit faire signer au duc d'Orléans. Les parties imprimées en petit texte sont les observations faites au projet par Richelieu lui-même. Le projet est du 23 septembre 1632, et le 29 septembre, à Béziers, l'accommodement était signé, et ratifié par Louis XIII à Montpellier, le 1er octobre [1].

[1] Extrait de diverses notes de M. Avenel. (T. IV, pages 372 à 378, du recueil des *Lettres du cardinal de Richelieu*).

23 septembre 1632.

Le roi veut de bon cœur oublier et pardonner la faute de Monsieur, et ne demande autre condition pour ce faire, sinon qu'il en ait un véritable repentir et qu'il fasse paroître clairement qu'il n'y veut plus retomber, comme il a fait deux fois, après avoir reçu de S. M. pareille grâce que celle qu'elle lui veut faire.

Pour cet effet, la première chose qui est requise est que Monsieur [1] *reconnoisse sa faute par écrit*, supplie le roi la vouloir oublier et pardonner.

Il est besoin qu'il écrive :

Je reconnois la grande faute que j'ai faite, me séparant de V. M., me retirant en pays étrangers, et entrant par après en armes en votre royaume, je vous supplie la vouloir oublier et me la pardonner.

La seconde, qu'il donne toute assurance raisonnable et possible de ne vouloir plus retomber à l'avenir en pareil inconvénient.

Cette assurance peut consister en promesses et en effets réels.

Les promesses seront d'abandonner toute faction, soit au dehors soit au dedans du royaume, et n'avoir plus, sous quelque prétexte que ce soit, ni en quelque façon que ce puisse être, d'intelligence avec Espagne, Lorraine, ni autres princes étrangers, avec la reine sa mère, tandis qu'elle sera en l'état auquel elle est, ni aucuns du royaume, contre le gré de S. M., et de demeurer en tel lieu qu'il plaira au roi lui prescrire, et y vivre comme un vrai frère et sujet doit faire, sans méditer aucune chose contre son service.

Les effets doivent être : premièrement, qu'il ne prenne aucun intérêt en celui de ceux qui se sont liés à lui en ces occasions, pour faire leurs affaires à ses dépens et à ceux de la France, et ne prétende pas avoir sujet de

[1] Gaston.

se plaindre quand le roi *leur fera subir ce qu'ils méritent ;*

On les traitera comme ils le méritent.

En la teneur de cet article consiste la vraie et seule sûreté que Monsieur peut donner au roi à l'avenir, puisqu'il n'y a point d'autre moyen de couper les racines des factions que le roi veut abolir en bien traitant Monsieur.

bien entendu cependant qu'au nombre de telles gens, les domestiques de Monsieur, qui sont présentement auprès de sa personne, n'y sont pas compris.

Qu'il ne demande aucune grâce particulière au roi pour les étrangers qui lui ont été donnés pour le faire entrer en armes dans le royaume ou qu'il a amenés avec lui, auxquels toutesfois, par pure bonté, S. M. accorde six jours pour se retirer dans le Roussillon.

Qu'il reçoive actuellement aux charges vacantes de sa maison et entr'autres en celle de chancelier, des personnes *agréables* à S. M., afin que chacun puisse voir qu'il ne veut plus agir à l'avenir qu'avec un même esprit avec Sadite Majesté.

Si Monsieur a dessein de se bien conduire à l'avenir, il doit désirer la teneur de cet article au lieu de la craindre.

Que s'il y a même quelqu'un qui soit désagréable au roi comme capable de vouloir altérer

Ou qui soit jugé capable de vouloir altérer.

les bonnes intentions de Monsieur, il l'éloignera de sa maison par son propre mouvement.

Si ceux de la maison de Monsieur veulent bien faire à l'avenir, ils ne peuvent appréhender cet article, et aucun ne le peut craindre sans donner occasion de juger qu'il a mauvais dessein.

Parce que le roi ne peut ignorer que tous les mauvais conseils que Monsieur a pris lui ont été particulièrement suggérés par le sieur de Puy-Laurens, à qui il donne sa principale confiance, ledit sieur de Puy-Laurens

avertira sincèrement de tout ce qui s'est traité par le passé, qui pourroit être préjudiciable

Ou qui pourroit encore être préjudiciable.

à l'État, aux intérêts du roi et de ceux qui ont l'honneur de le servir, et déclarera qu'il veut être tenu coupable, comme il est maintenant, avant que de recevoir la grâce du roi, s'il est contrevenu en quelque façon que ce puisse être, au contenu de ce qui aura été promis.

Cet article est avantageux au sieur de Puy-Laurens, puisqu'il le comprend dans la grâce que le roi accorde à Monsieur, ce que S. M. ne feroit pas, étant comme il est cause de la faute de Monsieur, sans l'espérance du service contenu en icelui.

Pour ce que Monsieur fasse paroître qu'il veut que tout ce que dessus soit religieusement observé, il commandera même à tous les siens d'avertir le roi de tout ce qu'ils reconnoîtront se passer au contraire, et ceux que le roi désirera en feront serment;

Cet article ne reçoit aucune difficulté si on a dessein de bien faire.

voire même se mettroient entre les mains de S. M. pour ôtages, si elle le vouloit ainsi.

Ces lignes soulignées se peuvent ôter si on y fait difficulté [1].

Nous, *Gaston, fils de France, frère unique du roi, duc d'Orléans, de Chartres et de Valois, comte de Blois* [2], consentons tout le contenu ci-dessus qui nous a été présenté de la part du roi, par le sieur de Bullion, surintendant de ses finances, et promettons, en parole et foi de prince, l'exécuter si religieusement que nous n'y contreviendrons en aucune façon. Nous promettons en outre de conspirer de tout notre pouvoir à tous les bons desseins que le roi a pour le bien et la grandeur de

[1] Elles ne se trouvent pas dans l'original. (*Extrait d'une note de M. Avenel.*)
[2] Dans l'original, ces mots soulignés sont de la main de Gaston. (*Extrait d'une note de M. Avenel.*)

son État, et de plus, aimer tous ceux qui servent S. M., et particulièrement notre cousin le cardinal de Richelieu, *que nous avons toujours estimé pour sa fidélité à sa personne et aux intérêts du roi et de l'État.*

Si on fait difficulté des paroles soulignées, quoique Monsieur écrive l'équivalent par ses lettres, on les peut ôter [1].

Moyennant ce que dessus, le roi remet Monsieur en ses bonnes grâces, le rétablit en tous ses biens, et trouve bon qu'il demeure paisiblement en telle de ses maisons qu'il plaira au roi lui désigner, avec ses domestiques, auxquels elle pardonne aussi et fera délivrer abolition (*a*) du crime qu'ils ont commis par leur rébellion et les remettra en leurs biens ; ce qui s'entend de ceux qui sont présentement près de sa personne et non de ceux qui sont absens et éloignés.

Monsieur ayant signé les articles ci-dessus, M. de Bullion ne fera aucune difficulté de signer, comme en ayant charge du roi, ce que S. M. promet, s'obligeant à le faire ratifier.

S. M. pardonne aussi pareillement au duc d'Elbeuf et le remet en ses biens, lui permettant de demeurer en telle de ses maisons que S. M. aura plus agréable.

V.

Lettre de Gaston à Louis XIII.

Après l'exécution du duc de Montmorency, le roi se mit en route pour revenir de Toulouse à Paris ; pendant ce temps, Gaston, qui s'était d'abord retiré à Orléans, puis à Tours, « prenant sujet de mécontentement sur la mort du duc de Montmorency, » quitta Tours et se retira en Flandre chez les Espagnols. De Montereau, il écrivit au roi la lettre suivante :

[1] Les paroles soulignées ont été conservées dans l'original. (*Extrait d'une note de M. Avenel.*)

(*a*) Amnistie.

De Montereau fault Yonne, le 12 novembre 1632.

Monseigneur, il est vrai que le devoir auquel m'assujétit ma naissance et que mon inclination à honorer votre personne m'obligeront toujours de rendre à Votre Majesté toute sorte de respects. Mais comme ces derniers jours elle a désiré de moi des soumissions extraordinaires et sans exemple, je lui avoue que pour m'y porter il ne falloit pas une considération moins puissante que celle qui m'y a fait résoudre. Je crois aussi, Monseigneur, que M. de Bullion n'aura pas manqué de dire à Votre Majesté les protestations que je lui ai faites, quand il me dit, sur l'instance que je lui faisois pour sauver la vie et rendre la liberté à mon cousin le duc de Montmorency, que le seul moyen que j'avois pour l'obtenir de Votre Majesté étoit de me soumettre absolument à toutes vos volontés ; que de vous en demander des assurances, c'étoit vous irriter et blesser la confiance que je devois prendre en votre bonté ; qu'étant une grâce dont vous deviez avoir l'obligation et la gloire tout entière, je faisois même tort à mondit cousin, si je ne la laissois à la disposition de Votre Majesté, et que l'obéissance aveugle que je lui rendrois en cette occasion me devroit mettre hors de crainte et me donner des espérances aussi certaines pour cet effet que je les pourrois souhaiter. Tellement, Monseigneur, que ne pouvant pas douter que mondit sieur de Bullion n'eût charge de Votre Majesté de m'en parler de cette sorte et de me donner à connoître qu'assurément je devois attendre de sa clémence la conservation d'une personne qui lui étoit considérable par le mérite de ses ayeux, ses éminentes qualités et les signalés services qu'il a rendus à Votre Majesté en tant d'occasions où il a répandu son sang et en deux batailles qu'il a gagnées, très-importantes au salut de votre État et à l'honneur de la France, je me résolus dès lors d'obéir aveuglément à Votre Majesté en tout ce qu'elle

me commandoit, et plutôt à sacrifier tous mes intérêts et ceux de mes serviteurs, à étouffer tant de justes ressentimens, à dissimuler mes plus chères affections, et plutôt même à renoncer pour un temps aux devoirs où la nature m'oblige que de manquer à la moindre des choses que Votre Majesté m'ordonnoit, croyant qu'elles m'étoient prescrites pour mériter une grâce que j'aurois même achetée au prix de mon sang et d'une partie de ma vie. Aussi est-ce ce qui m'obligea à demeurer d'accord de cette promesse, de paroître insensible à toute sorte d'événement, insérée dans les articles, m'ayant été représentée qu'elle étoit nécessaire pour disposer entièrement Votre Majesté à ce dont je la suppliois, et que si j'en faisois difficulté, ce seroit lui donner ombrage que je ne voulusse faire croire que j'aurois obtenu d'elle par un traité secret ce qui devoit partir purement de sa miséricorde. C'est enfin ce qui m'a contraint de me réduire au plus grand anéantissement où soit jamais tombé aucun prince de ma naissance. Mais pour ne rien omettre en une chose qui m'est si sensible et si importante, je rapporterai à Votre Majesté les mêmes paroles que je dis précisément à mondit sieur de Bullion, à savoir que je me soumettois à toutes vos volontés et que je signois toutes les conditions qu'il me présentoit de votre part, sans y rien changer, tant pour le respect que je vous dois et l'obéissance que je vous veux toujours rendre, que pour l'espérance qu'il me donnoit, et que je concevois moi-même, que cette submission extraordinaire seroit utile à sauver la vie et à rendre la liberté à mondit cousin; lui protestant formellement que si j'étois trompé en cette attente, je lui déclarois, pour le dire à Votre Majesté, que je ne m'obligeois à rien de tout ce que je signois, puisque c'étoit pour cette occasion que je passois par dessus tant de considérations qui m'en devoient retenir. Je lui ai renouvelé cette protestation plusieurs fois et lui ai fait confirmer très-souvent par

ceux qui ont ma principale confiance. Je l'ai reconnu trop affectionné à votre service, pour croire qu'il ait oublié d'en rendre compte à Votre Majesté. De sorte, Monseigneur, que si la résolution que je prends maintenant vous fâche, permettez-moi de vous dire que c'est à ceux qui vous ont conseillé une si grande violence à qui Votre Majesté s'en doit prendre justement ; car pour moi, j'étois, sans ce funeste rencontre, absolument résolu à ne manquer à aucune des choses à quoi je m'étois engagé, quoiqu'elles fussent très-dures et très-désavantageuses. Mais il n'y avoit point de conditions si rigoureuses que je n'eusse acceptées pour le salut d'une personne si chère à la France et qui m'avoit si sensiblement obligé. Que ne devois-je point donner à l'extrême douleur de ma cousine la duchesse de Montmorency, et aux prières continuelles qu'elle me faisoit de me soumettre à toutes choses ? Et à quoi ne me falloit-il pas résoudre pour me garantir d'un opprobre dont l'on m'eût infailliblement chargé si j'en eusse usé autrement ? Ne m'auroit-on pas imputé la cause d'une action si déplorable, après même la menace que me fit le sieur d'Aiguebonne de la part de Votre Majesté, que si je faisois la moindre démarche vers le Roussillon, il en coûteroit la vie à mondit cousin ? Je devois avec grande raison inférer de ce discours que je pouvois espérer un effet tout contraire, si j'obéissois à Votre Majesté. Mais après avoir rendu les plus basses submissions que Votre Majesté eût pu désirer du moindre de ses sujets, comment aurois-je pu croire qu'elle n'eût pas été touchée de compassion, en considérant l'état où elle réduiroit un prince qui a l'honneur d'être son frère, par un effet que personne ne se pouvoit imaginer ? Pardonnez-moi, Monseigneur, si je vous parle avec trop de liberté, la considération de mon honneur et de ma réputation ne devoit-elle pas vous fléchir ? C'étoit un contre-poids suffisant à la faute de mondit cousin, et Votre Majesté ne peut tirer aucuns

avantages de sa justice en cette occasion pour le bien de son État, qu'elle n'en eût reçu de beaucoup plus grands de sa clémence, par mes respects et les bénédictions de ses peuples. Je sais bien, Monseigneur, que les lois de votre royaume m'obligent à de grands devoirs envers Votre Majesté ; mais je vous supplie très-humblement de considérer qu'elles ne détruisent pas celles de la nature, qui sont beaucoup plus fortes et plus équitables ; et que comme elles vous obligent à reconnoître les submissions que je vous rends par toute sorte de témoignages de ma bonne volonté, elles me donnent maintenant la permission de me plaindre de ce qu'Elle m'a manqué au sujet le plus important à mon honneur que je puisse avoir de ma vie. Le ressentiment que j'en ai est si juste, que Votre Majesté ne le peut pas condamner; aussi lui protesté-je qu'il part d'un cœur percé au vif de douleur et de regret, et que la confiance que j'avois prise en vos bonnes grâces me le rend beaucoup plus sensible. J'appelle Dieu à témoin que je n'ai jamais rien souhaité plus ardemment que d'en pouvoir être honoré : ça a toujours même été au milieu de mes plus grandes souffrances l'objet le plus agréable de mes pensées et de mes désirs les plus passionnés. Aussi à quel degré de bonheur n'estimois-je pas la gloire de les avoir acquises, bien que c'eût été avec une brèche notable à ma réputation ? Mais, Monseigneur, pourquoi m'a-t-on envié sitôt un bien qui m'étoit si cher, et à quelle fin cette violence sur la bonté de votre naturel ? Que Votre Majesté y fasse, s'il lui plaît, les réflexions qu'elle jugera nécessaires pour son service. Et ce pendant je la supplie très-humblement de n'avoir point désagréable la résolution que je prends de sortir de son royaume et de chercher chez les Étrangers une retraite assurée pour ma personne ; puisqu'après la connoissance que j'ai du peu de bonne volonté que Votre Majesté a pour moi, je dois appréhender les suites et les conséquences d'un si grand mépris de toutes mes sub-

missions. Ce n'est pas, Monseigneur, que dans l'excès de mes déplaisirs, je ne me flatte de la créance que la tendresse et l'affection dont Votre Majesté m'a autrefois donné tant de marques, n'est pas entièrement éteinte. Je ne me puis persuader que Votre Majesté, qui prend un soin si particulier des intérêts de ses alliés, veuille ternir la gloire qu'elle s'acquiert par l'assistance qu'elle leur donne, en ôtant toujours le repos et la sûreté à son frère. C'est ce que je remets à la bonté de Votre Majesté, lui protestant que quelque lieu de la terre que mes disgrâces me donnent pour ma demeure, j'y conserverai toujours plus chèrement que ma vie le zèle et la passion que je dois à votre service, et que je serai tout le reste de mes jours, inviolablement, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur et sujet.

GASTON.

VI.

Lettre de Louis XIII à Gaston, en réponse à la lettre précédente.

De Saint-Germain-en-Laye, ce 25 novembre 1632.

Mon frère, je ne vous puis dire combien j'ai de déplaisir du prétexte que l'on vous a fait prendre pour sortir cette quatrième fois hors de mon royaume. Si vous l'aviez examiné avec l'esprit que vous devez, vous auriez trouvé qu'il a aussi peu d'apparence que les autres que vous avez pris ci-devant, et que vous avez bien connu n'avoir eu aucun fondement légitime. Le duc de Montmorency ayant été condamné tout d'une voix par un des plus célèbres parlemens de mon royaume, mon garde des sceaux y présidant, vous vous

en offensez, parce que vous désiriez que son crime demeurât impuni ; et vous voulez vous persuader que le sieur de Bullion vous avoit fait espérer que je lui pardonnerois. Les termes des conditions qu'il vous a accordées de ma part en sont si éloignés, que la lecture seule sert de réponse valable à ce que vous en dites. Si le sieur d'Aiguebonne vous a fidèlement rapporté ce que je lui ai dit, comme je ne veux pas douter qu'il ait osé faire autrement, il ne vous aura pas donné plus de sujet que le sieur de Bullion d'attendre cette impunité; et je vous laisse à considérer si je pouvois en user d'autre sorte après un tel manquement de foi du duc de Montmorency ; après sept courriers envoyés coup sur coup pour me donner toute assurance ; après avoir conspiré avec les étrangers contre mon État et avoir presque entièrement soulevé une des principales provinces de mon royaume que je confiois à sa fidélité ; et ce qui me touche plus sensiblement que je ne vous le puis dire, après avoir contribué ce que vous savez à séparer de moi ceux que toute sorte de considérations y devoient inséparablement conjoindre, pour lesquels je ne manquerai jamais de faire ce que la nature et le sang désirent de moi, avec les mêmes soins que toutes les loix divines et humaines m'obligent, sur toutes choses, de prendre pour le bien de mon État, et pour empêcher la désolation et la ruine de mon pauvre peuple, causée par ces misérables révoltes. Ce que j'ai vu avec tant de déplaisir, que je n'ai pu m'exempter de prévenir de semblables malheurs par cet exemple. Les moyens que j'ai donnés au duc de Montmorency de se signaler en diverses occasions sont autant de témoignages de la confiance que j'avois en lui, qui l'obligeoient à demeurer inviolable dans son devoir. Et au lieu de cela il est venu combattre mes troupes, a été pris commandant une armée contre moi et ayant l'épée à la main teinte du sang de mes fidèles sujets. Je ne veux point répondre à ce que vous dites que sans l'es-

pérance qu'on vous avoit donnée de sa vie, vous ne vous fussiez pas soumis aux conditions que je vous ai accordées. Chacun sait en quel point vous étiez et si vous pouviez faire autre chose[1]. Tout ce que je puis faire en cette rencontre, est de vous convier, comme je fais de tout mon cœur, de ne vous remettre plus en cet état, mais de rentrer au plus tôt en votre devoir[2] et me donner plus de sujet de demeurer, comme je désire, votre très-affectionnné frère,

LOUIS.

---

[1] Une pièce du 26 septembre 1632, publiée par M. Avenel (t. IV des *Lettres du cardinal de Richelieu*, p. 381), permet de supposer que Gaston a pu croire que Montmorency serait sauvé. Cette pièce, d'une grande perfidie, contient les instructions particulières données par le cardinal à M. de Bullion, le 26 septembre, au moment où il partait pour aller négocier avec Gaston. Le cardinal recommande au négociateur de faire tous ses efforts pour obtenir de Gaston qu'il livre Puy-Laurens, l'auteur de tous ces désordres. « En cas d'extrémité, ledit sieur de Bullion dira à Monsieur que s'il a si grande envie de faire que le roi use de sa bonté extraordinaire envers ceux qui ont porté les armes avec lui en cette occasion, Sa Majesté lui a commandé de lui dire que s'il veut lui remettre Puy-Laurens entre les mains, pour lui faire subir la peine qu'il mérite, il pardonnera à tous les autres; ce qui charge Puy-Laurens de la haine de tout le parti de Monsieur, puisque lui seul sera cause qu'il n'obtient pas ce qu'il désire. Ou Monsieur acceptera les offres du roi, et en ce cas Sa Majesté a raisonnablement son compte; ou s'il les refuse, il ne le peut faire avec prétexte qu'en disant qu'il ne peut recevoir aucune grâce de Sa Majesté, en laissant perdre M. de Montmorency et autres gens de condition qui l'ont servi, ce qui ne pourra être reçu avec apparence de raison, quand on dira que le roi pardonne à tous, pourvu qu'il lui délivre Puy-Laurens, comme auteur du péril où Monsieur s'est trouvé, et de la perte de ceux que le roi *veut sauver*. »

[2] Gaston s'était retiré chez les Espagnols, les excitait à faire la guerre à la France, leur promettait son concours et celui de ses partisans, signait un traité avec eux. Il ne se soumit qu'en 1634 et rentra en France, où il fut encore pardonné. Cette fois, Richelieu ne manqua pas Puy-Laurens, qui fut arrêté le 14 février 1635, et emprisonné à Vincennes, où il mourut.



LE DUC D'ÉPERNON ET L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

1633-1634.

Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, favori de Henri III et de Marie de Médicis, colonel général de l'infanterie, amiral, etc., était en 1633 gouverneur de Guyenne. Les immenses richesses et le pouvoir dont il était investi avaient porté l'orgueil et la violence de ce grand seigneur à un tel degré, qu'il était à peu près indépendant et roi dans son gouvernement. Richelieu, qui voulait que le duc d'Épernon, comme tout autre gouverneur, fût soumis à l'autorité du roi, lui opposa l'archevêque de Bordeaux, homme tout dévoué au cardinal, habile et d'un caractère ferme et résolu ; des querelles d'étiquette, si fréquentes et si vives autrefois, firent éclater la lutte entre deux rivaux qui s'observaient, et attendaient chacun avec impatience l'occasion d'attaquer.

Nous extrayons le récit qu'on va lire du *Procès-verbal de l'attentat et violences commis en la personne de monseigneur l'archevêque de Bordeaux*, imprimé dans le tome VII des *Mémoires du clergé de France.*

Ce jour d'hui, 29 octobre 1633, nous Henry Escoubleau de Sourdis, étant en notre palais archiépiscopal, seroient survenues plusieurs personnes, lesquelles de divers endroits, nous auroient donné avis que nous courions de grands hasards, que nous n'étions pas en sûreté, et que le sieur duc d'Épernon avoit résolu de nous bannir et chasser par force et violence ; que c'étoit ce qu'ils en espéroient de plus doux et de plus modéré. A quoi n'ayant voulu ajouter foi, nous sortîmes de notre archevêché sur les huit heures du matin, accompagné de nos chanoines, vicaire général et trésorier, etc., et allâmes en l'église Saint-Michel, où nous demeurâmes jusqu'à onze heures et plus pour en faire la visite ; lorsqu'elle fut achevée, on nous avertit que les avenues de notre archevêché étoient occupées par des hommes armés, et qu'à chaque porte de notre maison

on avoit mis des corps de garde et des carabins de M. d'Épernon ; c'est pourquoi on nous conseilloit de n'y retourner pas, de peur qu'il ne nous mésarrivât; pourtant, nous étant résolu de retourner, accompagné de notre dite suite, et précédé d'un de nos aumôniers portant devant nous notre croix patriarchale, à l'entrée de la franchise et asile ecclésiastique qu'on appelle ordinairement le *sauvetat*, nous aperçumes le sieur de Naugas[1] accompagné d'environ 25 carabins portant un bâton à la main, lequel venoit droit à nous, ce qui nous donna sujet de commander à notre cocher de n'arrêter pas, ains de suivre la croix et aller doucement; mais ledit Naugas, abordant notre carrosse, dit au cocher qu'il s'arrêtat, tenant le bâton haut ; nous commandâmes au cocher de marcher, et lui derechef de ne marcher point ; et tous ses gens, d'une voix confuse, firent même commandement. Lors ledit Naugas nous dit qu'il nous vouloit parler; à quoi ayant répondu que notre logis étoit bon pour cela, nous dîmes au cocher de marcher; mais ledit Naugas l'arrêta, et les gardes mettant les mains aux épées, d'autres saisissant les rênes et les chevaux, menaçant le cocher, l'arrêtèrent, et Naugas nous dit qu'il nous vouloit parler de la part du duc d'Épernon; nous repartîmes que ce devoit être dans notre logis ou à l'église, lieu auquel les chrétiens devoient voir leur pasteur et lui parler ; que ce n'étoit pas la forme de nous arrêter par force et violence, revêtu de nos habits pontificaux, et protestant que si l'on ne nous laissoit, nous en ferions plainte au roi ; mais les carabins couverts, et ledit Naugas, avec mépris, se moquèrent de cela ; et donnant un commandement plus violent pour arrêter, nous contraignirent de sortir de notre carrosse pour éviter un plus grand scandale.

L'archevêque de Bordeaux ayant aussitôt réuni son clergé pour l'instruire des violences qui venaient d'être commises sur sa per-

[1] Lieutenant des gardes du duc d'Épernon.

sonne, il fut résolu que l'on fulminerait le lendemain les censures ecclésiastiques contre les auteurs de l'attentat, qu'on députerait auprès du duc d'Épernon pour savoir s'il désavouait ou non M. de Naugas, qu'on informerait le roi de ces énormités, et, enfin, qu'on aviserait ultérieurement à la conduite à tenir selon ce que répondrait le duc d'Épernon. Le duc d'Épernon reçut brutalement et insolemment les envoyés de l'archevêque. Il leur déclara :

Qu'ayant en sa qualité de gouverneur, à parler à l'archevêque, il lui avoit ordonné de venir le trouver ; mais que ce n'étoit pas sa faute si par suite d'une terreur panique et ridicule, l'archevêque avoit quitté précipitamment son carrosse sans attendre l'explication de Naugas, qui d'ailleurs étoit chargé pour M. de Bordeaux d'une mission qui pouvoit peut-être sembler désagréable à ce prélat. Enfin, « qu'il sache bien qu'en ma qualité de gouverneur, j'ai le droit de l'envoyer querir, lui archevêque, quand je le jugerai expédient, et qu'au cas où il refuseroit de venir de gré, je le ferois bien venir de force. »

L'archevêque, pour toute réponse, excommunia Naugas et les carabins qui l'avaient attaqué, et fit proclamer cette sentence le jour de la Toussaint. Malgré l'excommunication, Naugas et ses complices vinrent à l'église cathédrale de Saint-André, où l'archevêque assistait à l'office divin ; M. de Sourdis les ayant chassés de l'église, le duc d'Épernon s'empara militairement d'un autel de l'église des Récollets, chassa les moines et fit dire la messe aux excommuniés par son aumônier. L'archevêque somma l'aumônier, maître Jean de Contenfous, de venir lui rendre compte de sa conduite; mais l'aumônier ne vint pas, en déclarant que le duc d'Épernon lui avait donné l'ordre de ne pas obéir à l'archevêque, qu'il exécuterait cet ordre et qu'il se réservait d'en appeler dans le cas où l'archevêque voudrait le censurer.

Etant dans notre palais archiépiscopal, est-il dit dans le procès-verbal, et attendant le résultat de notre signification au sieur Contenfous, nous avons vu le capitaine du guet avec tous les soldats couverts de casaques rouges et armés qui étoient au devant de notre église métropolitaine et de notre maison, lesquels repoussoient les religieux qui se présentoient pour entrer;

ce qui nous a obligé à prendre nos habits archiépiscopaux et notre croix patriarchale et assembler notre clergé. A ce moment, on nous a annoncé qu'on venoit d'arrêter M. le président Dubernet, M. le procureur général et autres Messieurs du Parlement, et interdit l'entrée de notre maison. Nous serions sortis pour nous rendre dans l'église des Révérends Pères Jésuites, d'où revenant et étant au-devant de l'église métropolitaine de Saint-André, nous aurions rencontré le sieur duc d'Épernon accompagné de tous ses gardes armés d'épées et de mousquets, du capitaine du guet et de ses soldats avec des hallebardes, et des sieurs de la Hillière, Maillet, Flamarens, Campes, Naugas, excommunié, et autres; lequel sieur duc est venu à nous, un bâton à la main et tout ému, et ses gardes ayant la main sur le serpentin [1], nous a dit, le bâton haut, comme pour nous frapper, le chapeau sur la tête : « Vous voici, impudent, qui faites toujours des désordres ! » A quoi étant reparti que nous faisions notre charge, ledit duc a ajouté : « Vous êtes un insolent, un brouillon ignorant et méchant; je ne sais qui me tient que je vous mette sur le carreau. » Et en disant ces injures, il nous a donné trois coups de son poing fermé sur l'estomac, nous repoussant rudement; et peu après, il nous a aussi donné du poing sur les lèvres et sur le nez par deux fois, a pris notre chapeau et calotte, et jeté sous ses pieds; ce que ayant enduré avec patience pour l'amour de Jésus-Christ, nous lui avons remontré qu'il étoit excommunié de nous frapper et traiter de la sorte; à quoi il a répondu que nous en avions menti, et qu'il ne savoit ce qui l'empêchoit de nous bâtonner; sur quoi nous lui avons répondu : « Frappe, tyran; tes coups seront autant de roses et de fleurs que tu répan-

[1] Partie du mousquet. C'est un ferrement mobile posé sur la platine, qui sert à porter la mèche sur l'amorce, et à lui faire prendre feu.

dras sur moi ; tu as puissance sur mon corps, tant que tu auras les armes du roi en la main, mais sur mon âme, mon esprit et mon cœur, tu n'en as pas ; car ils me sont donnés pour conduire mon peuple ; et te dirai encore une fois, au nom du Dieu vivant, que tu es excommunié. »

Et lors, me donnant du bout de son bâton, par plusieurs fois dans l'estomac, et levant le même bâton, le sieur de la Hillière s'est mis entre deux, et le comte Maillet s'est jeté au bras ; si bien qu'étant arrêté il a recommencé ses injures, et a dit que sans mon caractère il nous mettroit sur le carreau ; et voyant que ses gardes avoient l'épée à la main et qu'on battoit les prêtres, et que notre neveu le sieur de Sancours, prieur de Montravel, étoit sanglant, notre promoteur [1] battu, plusieurs prêtres maltraités, celui qui portoit notre croix frappé avec la crosse des mousquets, nous nous sommes écriés : « On assassine nos prêtres ! » Et lors le sieur de la Hillière, nous ayant pris au travers du corps, nous a tiré du milieu de ses satellites et nous a donné moyen de nous retirer dans notre église, où ayant assemblé notre chapitre et pris leur avis, nous avons été devant le Saint-Sacrement, et après l'adoration d'icelui et le chant de l'hymne *Pange lingua gloriosi*, nous avons en procession, accompagné de nos chapitres, porté le Saint-Sacrement en notre chapelle, après avoir déclaré au peuple l'excommunication que le sieur duc d'Épernon et ses complices ont encourue par des attentats si exécrables, le service divin ne pouvant être fait dans une église à la porte de laquelle un archevêque, environné de soldats, de mousquetaires, cara-

[1] Prêtre qui remplit, dans une cour ecclésiastique, les fonctions que le procureur du roi remplit dans une cour laïque. Il requiert pour le bien public ; il fait informer contre les ecclésiastiques qui sont en faute, et pour maintenir les droits, les libertés et les immunités de l'Église. Il a soin de faire maintenir la discipline ecclésiastique, de faire punir et de ranger les désobéissans à leur devoir. (*Dictionnaire de Trévoux.*)

bins et soldats du guet, a été battu, injurié, maltraité par le gouverneur de la province, sans le respect de Dieu ni du roi très-chrétien, fils aîné de l'Église ; de quoi nous avons fait dresser procès-verbal. Fait en notre palais archiépiscopal, le 2 novembre 1633.

Le lendemain, une assemblée générale du clergé fut réunie et décida qu'on porterait plainte au parlement de Bordeaux contre les attentats du gouverneur. Quelques jours après, la ville de Bordeaux était mise en interdit et le duc d'Épernon était excommunié; il déclara que cette sentence était nulle. Alors l'archevêque et l'assemblée du clergé décidèrent qu'on enverrait des députés au roi pour lui exposer les plaintes du clergé. Le roi exila le duc d'Épernon dans sa maison de plaisance jusqu'à ce qu'il fût plus amplement statué sur sa conduite, et chargea le parlement de Paris d'informer sur l'affaire. A quelque temps de là, le parlement ordonna que plusieurs jurats seraient révoqués de leurs fonctions, et que les officiers et gardes du duc d'Épernon seraient cassés et obligés de quitter la ville. Quant au duc, le roi voulut qu'il allât, sans gardes, faire des excuses publiques et solennelles à l'archevêque, et qu'il lui demandât, à genoux, pardon et absolution de sa conduite impie et détestable.

En conséquence des ordres du roi, dit le procès-verbal, s'est présenté devant nous Jean-Louis de la Valette, duc d'Épernon[1], pair et colonel général de France, gouverneur, lieutenant général pour Sa Majesté en la province de Guyenne, lequel s'*étant mis à genoux* pardevant nous, a demandé l'absolution de l'excommunication par lui encourue.

Nous, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, commissaire apostolique, en suivant les brefs de notre très-saint père le Pape et de notre commission, nous avons donné et enjoint, donnons et enjoignons pour pénitence audit sieur duc d'Épernon : 1° qu'il visite les dévotes chapelles de Notre-Dame de Montuzet et de Notre-Dame en notre église métropolitaine, et de Notre-Dame de Verdelaye ; 2° réciter trois fois le rosaire et trois fois le petit office de Notre-Dame, laquelle péni-

[1] Né en 1554, le duc d'Épernon avait alors quatre-vingts ans. Il mourut en 1642.

tence, par lui reçue et acceptée, nous avons ordonné qu'il sera présentement par nous procédé à donner audit sieur duc d'Épernon le bénéfice de l'absolution requise. Ce qui fut fait ainsi, le mercredi 27 septembre 1634.

FONDATION DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Janvier 1635.

PELLISSON[1], *Histoire de l'Académie française.*

L'académie françoise n'a été établie par édit du roi qu'en l'année 1635; mais on peut dire que son origine est de quatre ou cinq ans plus ancienne.... Ceux qui la commencèrent ne pensoient presque à rien moins qu'à ce qui en arriva depuis. Environ l'année 1629, quelques particuliers logés en divers endroits de Paris, ne trouvant rien de plus incommode dans cette grande ville, que d'aller fort souvent se chercher les uns chez les autres sans se trouver, résolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un d'eux. Ils étoient tous gens de lettres, et d'un mérite fort au-dessus du commun : M. Godeau, maintenant évêque de Grasse, qui n'étoit pas encore écclésiastique, M. de Gombauld, M. Chapelain, M. Conrart, M. Giry, feu M. Habert, commissaire de l'artillerie, M. l'abbé de Cérisy son frère, M. de Serizay, et M. de Malleville. Ils s'assembloient chez M. Conrart, qui s'étoit trouvé le plus commodément

[1] Pellisson (Paul), né en 1624, à Béziers, fut d'abord avocat à Castres, puis commis de Fouquet; après la chute de ce ministre, il fut mis à la Bastille. Rentré en grâce auprès de Louis XIV, il abjura le protestantisme, devint historiographe du roi et membre de l'Académie française. Pellisson a écrit d'admirables *Mémoires* pour Fouquet, une *Histoire de l'Académie française* et une *Histoire de Louis XIV*, de 1659 à 1678.

logé pour les recevoir, et au cœur de la ville, d'où tous les autres étoient presque également éloignés. Là ils s'entretenoient familièrement, comme ils eussent fait en une visite ordinaire, et de toute sorte de choses, d'affaires, de nouvelles, de belles lettres. Que si quelqu'un de la compagnie avoit fait un ouvrage, comme il arrivoit souvent, il le communiquoit volontiers à tous les autres, qui lui en disoient librement leur avis; et leurs conférences étoient suivies, tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation qu'ils faisoient ensemble. Ils continuèrent ainsi trois ou quatre ans, et comme j'ai ouï dire à plusieurs d'entre eux, c'étoit avec un plaisir extrême et un profit incroyable. De sorte que quand ils parlent encore aujourd'hui de ce temps-là, et de ce premier âge de l'académie, ils en parlent comme d'un âge d'or, durant lequel, avec toute l'innocence et toute la liberté des premiers siècles, sans bruit et sans pompe, et sans autres lois que celles de l'amitié, ils goûtoient ensemble tout ce que la société des esprits et la vie raisonnable, ont de plus doux et de plus charmant.

Ils avoient arrêté de n'en parler à personne; et cela fut observé fort exactement pendant ce temps-là. Le premier qui y manqua fut M. de Malleville : car il n'y a point de mal de l'accuser d'une faute qu'un événement si heureux a effacé. Il en dit quelque chose à M. Faret, qui venoit alors de faire imprimer son *Honnête homme*; et qui ayant obtenu de se trouver à une de leurs conférences, y porta un exemplaire de son livre qu'il leur donna.

Il s'en retourna avec beaucoup de satisfaction, tant des avis qu'il reçut d'eux sur cet ouvrage, que de tout ce qui se passa dans le reste de la conversation. Mais comme il est difficile qu'un secret que nous avons éventé, ne devienne tout public bientôt après, et qu'un autre nous soit plus fidèle que nous ne l'avons été à nous-mêmes, M. des Marests, et M. de Boisrobert eurent connoissance de ces assemblées, par le moyen

de M. Faret, M. des Marests y vint plusieurs fois, et y lut le premier volume de l'*Ariane* qu'il composoit alors. M. de Boisrobert désira aussi d'y assister, et il n'y avoit point d'apparence de lui en refuser l'entrée ; car outre qu'il étoit ami de la plupart de ces Messieurs, sa fortune même lui donnoit quelque autorité, et le rendoit plus considérable. Il s'y trouva donc : et quand il eut vu de quelle sorte les ouvrages y étoient examinés, et que ce n'étoit pas là un commerce de complimens et de flatteries, où chacun donnât des éloges pour en recevoir, mais qu'on y reprenoit hardiment et franchement toutes les fautes jusqu'aux moindres, il en fut ravi de joie et d'admiration. Il étoit alors en sa plus haute faveur auprès du cardinal de Richelieu ; et son plus grand soin étoit de délasser l'esprit de son maître, après le bruit et l'embarras des affaires, tantôt par ces agréables contes qu'il fait mieux que personne du monde, tantôt en lui rapportant toutes les petites nouvelles de la cour et de la ville ; et ce divertissement étoit si utile au cardinal, que son premier médecin, M. Citois, avoit accoutumé de lui dire : *Monseigneur, nous ferons tout ce que nous pourrons pour votre santé, mais toutes nos drogues sont inutiles, si vous n'y mêlez un peu de Boisrobert.* Parmi ces entretiens familiers, M. de Boisrobert, qui l'entretenoit de tout, ne manqua pas de lui faire un récit avantageux de la petite assemblée qu'il avoit vue, et des personnes qui la composoient : et le cardinal qui avoit l'esprit naturellement porté aux grandes choses, qui aimoit surtout la langue françoise, en laquelle il écrivoit lui-même fort bien, après avoir loué ce dessein, demanda à M. de Boisrobert si ces personnes ne voudroient point faire un corps et s'assembler régulièrement, et sous une autorité publique. M. de Boisrobert ayant répondu qu'à son avis cette proposition seroit reçue avec joie, il lui commanda de la faire et d'offrir à ces Messieurs sa protection pour leur compagnie, qu'il feroit établir par lettres patentes ; et à

chacun d'eux en particulier son affection, qu'il leur témoigneroit en toutes rencontres.

La compagnie, après quelques hésitations, accepta la protection que lui offrait le cardinal, augmenta le nombre de ses membres en s'adjoignant plusieurs personnages importants, tels que Servien et le garde des sceaux Séguier, organisa son administration et prit le nom d'Académie française. Ainsi constituée, l'Académie écrivit au cardinal pour le prier de vouloir bien lui accorder son puissant patronage. Richelieu répondit à cette demande en faisant expédier les lettres patentes qui suivent, lesquelles avaient été rédigées par Conrart, secrétaire de la compagnie.

Lettres patentes pour la fondation de l'Académie.

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Aussitôt que Dieu nous eut appelés à la conduite de cet État, nous eûmes pour but, non seulement de renoncer aux désordres que les guerres civiles dont il a si longtemps été affligé, y avoient introduits; mais aussi de l'enrichir de tous les ornemens convenables à la plus illustre et la plus ancienne de toutes les monarchies qui soient aujourd'hui dans le monde. Et quoique nous ayons travaillé sans cesse à l'exécution de ce dessein, il nous a été impossible jusqu'ici d'en voir l'entier accomplissement. Les mouvemens excités si souvent dans la plupart de nos provinces, et l'assistance que nous avons été obligés de donner à plusieurs de nos alliés, nous ont divertis de toute autre pensée que de celle de la guerre, et nous ont empêché de jouir du repos que nous procurions aux autres. Mais comme toutes nos intentions ont été justes, elles ont eu aussi des succès heureux. Ceux de nos voisins qui étoient oppressés par leurs ennemis, vivent maintenant en assurance sous notre protection; la tranquillité publique fait oublier à nos sujets toutes les misères passées; et la confusion a cédé enfin au bon ordre que nous avons fait revivre parmi eux, en rétablissant le commerce, en faisant observer

exactement la discipline militaire dans nos armées, en réglant nos finances, et en réformant le luxe. Chacun sait la part que notre très-cher et très-amé cousin le cardinal duc de Richelieu a eue en toutes ces choses, et nous croirions faire tort à la suffisance et à la fidélité qu'il nous a fait paroître en toutes nos affaires, depuis que nous l'avons choisi pour notre principal ministre, si en ce qui nous reste à faire pour la gloire et pour l'embellissement de la France, nous ne suivions ses avis et ne commettions à ses soins la disposition et la direction des choses qui s'y trouveront nécessaires. C'est pourquoi lui ayan tfait connoître notre intention, il nous a représenté qu'une des plus glorieuses marques de la félicité d'un État, étoit que les sciences et les arts y fleurissent et que les lettres y fussent en honneur, aussi bien que les armes, puisqu'elles sont un des principaux instrumens de la vertu. Qu'après avoir fait tant d'exploits mémorables, nous n'avions plus qu'à ajouter les choses agréables aux nécessaires, et l'ornement à l'utilité; et qu'il jugeoit que nous ne pouvions mieux commencer que par le plus noble de tous les arts, qui est l'éloquence. Que la langue françoise, qui jusqu'à présent n'a que trop ressenti la négligence de ceux qui l'eussent pu rendre la plus parfaite des modernes, est plus capable que jamais de le devenir, vu le nombre des personnes qui ont une connoissance particulière des avantages qu'elle possède, et de ceux qui s'y peuvent encore ajouter. Que pour en établir des règles certaines, il avoit ordonné une assemblée, dont les propositions l'avoient satisfait : si bien que pour les exécuter, et pour rendre le langage françois non-seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences, il ne seroit besoin que de continuer ces conférences ; ce qui se pourroit faire avec beaucoup de fruit, s'il nous plaisoit de les autoriser, de permettre qu'il fût fait des réglemens et des statuts pour la police qui doit y être gardée, et de gratifier ceux dont elles

seront composées, de quelques témoignages honorables de notre bienveillance. *A ces causes*, ayant égard à l'utilité que nos sujets peuvent recevoir des dites conférences, et inclinant à la prière de notre dit cousin, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, permis, approuvé et autorisé, permettons, approuvons et autorisons par ces présentes, signées de notre main, lesdites assemblées et conférences. Voulons qu'elles se continuent désormais en notre bonne ville de Paris, sous le nom de l'*Académie françoise;* que notredit cousin s'en puisse dire et nommer le chef et protecteur ; que le nombre en soit limité à quarante personnes; qu'il en autorise les officiers, les statuts et les réglemens, sans qu'il soit besoin d'autres lettres de nous que les présentes, par lesquelles nous confirmons dès maintenant comme pour lors, tout ce qu'il fera pour ce regard. Voulons aussi que la dite académie ait un sceau, avec telle marque et inscription qu'il plaira à notredit cousin, pour sceller tous les actes qui émaneront d'elle. Et d'autant que le travail de ceux dont elle sera composée, doit être grandement utile au public, et qu'il faudra qu'ils y emploient une partie de leur loisir, notredit cousin nous ayant représenté que plusieurs d'entre eux ne se pourroient trouver que fort peu souvent aux assemblées de ladite Académie, si nous ne les exemptions de quelques unes des charges onéreuses, dont ils pourroient être chargés, comme nos autres sujets, et si nous ne leur donnions moyen d'éviter la peine d'aller solliciter sur les lieux les procès qu'ils pourroient avoir dans les provinces éloignées de notre bonne ville de Paris, où lesdites assemblées se doivent faire : Nous avons, à la prière de notredit cousin, exempté et exemptons par ces mêmes présentes, de toutes tutelles et curatelles, et de tous guets et gardes, lesdits de l'*Académie françoise*, jusqu'au dit nombre de quarante, à présent et à l'avenir ; et leur avons accordé et accordons le droit de

committimus de toutes leurs causes personnelles, possessoires et hypothéquaires, tant en demandant qu'en défendant, pardevant nos amés et féaux conseillers les maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, ou les gens tenant les requêtes de notre palais à Paris, à leur choix et option, tout ainsi qu'en jouissent les officiers domestiques et commensaux de notre maison. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, qu'ils fassent lire et regîtrer ces présentes, et jouir de toutes les choses qui y sont contenues, et de ce qui sera fait et ordonné par notredit cousin le cardinal duc de Richelieu, en conséquence et en vertu d'icelles, tous ceux qui ont déjà été nommés par lui, ou qui le seront ci-après, jusqu'au nombre de quarante, et ceux aussi qui leur succéderont à l'avenir, pour tenir la dite *Académie françoise*, faisant cesser tous troubles et empêchemens qui leur pourroient être donnés.

Et pour ce que l'on pourra avoir à faire des présentes en divers lieux, nous voulons qu'à la copie collationnée par un de nos amés et féaux conseillers et secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Mandons au premier notre huissier ou sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous exploits nécessaires, sans demander autre permission, *car tel est notre plaisir*, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles nous ne voulons qu'il soit différé, dérogeant pour cet effet à tous édits, déclarations, arrêts, réglemens et autres lettres contraires aux présentes. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel, sauf en autres choses notre droit, et d'autrui en toutes. Donné à Paris, au mois de janvier l'an de grâce 1635 et de notre règne le 25.

Signé : LOUIS.

PRISE DE CORBIE.

1636.

I.

Récit de Fontenay-Mareuil.

L'empereur, qui avait vu ce que ses gens avoient fait en Flandre l'année précédente, croyant que s'il y en envoyoit davantage en celle-ci, ils pourroient aisément entrer en France et y faire de tels progrès que le roi, occupé à la défense de son propre pays, ne pourroit plus secourir les Suédois (après quoi il en viendroit facilement à bout, et ensuite de la France même), ne craignit point de se défaire de la plus grande partie de ses forces, envoyant Piccolomini et Jean de Vert avec plus de 12,000 chevaux et 6 ou 7000 hommes de pied; lesquels ayant passé la Meuse à Givet près de Charlemont, sur un pont de bateaux, furent joindre le prince Thomas de Savoie, qui commandoit l'armée de Flandre du côté de la France; et faisant ensemble un corps de 17 à 18,000 chevaux, et presque autant de gens de pied, entrèrent sans perte de temps dans la Picardie. Mais, pour ne laisser rien derrière qui les pût incommoder, ils voulurent, avant de s'y trop avancer, prendre toutes les petites places qui couvroient les rivières et pouvoient empêcher la communication avec les leurs, commençant par La Capelle, qui se trouvoit la première sur leur chemin.

Or il faut savoir que quand le cardinal de Richelieu vit que le roi, pour ne laisser pas perdre les Suédois, pourroit être contraint de rompre avec les Espagnols, il envoya M. des Noyers, secrétaire d'État, en qui il se

fioit fort, pour visiter les places frontières, les faire réparer et pourvoir de tout ce qui seroit nécessaire, afin qu'elles fussent en bon état quand la guerre commenceroit, lui faisant donner un ample pouvoir pour cela.

Mais soit que, n'étant pas son métier, il ne s'y connût point, ou que s'en étant remis sur d'autres en qui il se fioit, ils n'y firent pas leur devoir; tant y a que tout y étoit en très-mauvais ordre : les fortifications en plusieurs lieux mal rétablies, quasi point de munitions de guerre ni de bouche, la plupart des canons sur le ventre et avec peu d'affûts sur qui on les pût monter, et enfin les garnisons très-foibles; rien de tout cela n'ayant été réparé par les gouverneurs; car ils se persuadoient tellement que le roi étoit obligé de pourvoir à tous leurs besoins, que comme s'il n'y eût point été de leur vie et de leur honneur, s'ils étoient pris faute d'être en bon état, ils n'y avoient pas voulu mettre un denier du leur.

Les Espagnols étant bien avertis que tous les manquemens étoient dans La Capelle, et que particulièrement il y avoit peu de gens de guerre, pensèrent, dès qu'ils y furent arrivés, à empêcher qu'il n'y en entrât d'autres; et comme ils étoient puissans en cavalerie, ils en envoyèrent un grand nombre de tous les côtés, pillant et ravageant le pays, et tuant tous ceux qu'ils pouvoient attraper, encore qu'ils ne se missent pas en défense, pour donner tant de terreur que personne n'en osât approcher, comme ils firent en effet; M. de Guébriant, beau-frère du marquis du Bu, qui en étoit gouverneur et qui voulut s'y jeter avec quelques gens qu'il avoit promptement rassemblés, n'ayant jamais pu trouver de guides pour l'y mener.

Cependant, les ennemis, rendus hardis par la foiblesse de la garnison, firent leurs approches en plein jour, et poussèrent leur travail si diligemment, qu'étant en moins de quatre jours arrivés sur le fossé d'une demi-

lune et l'ayant percée, ils s'apprêtoient pour y faire un logement, quand ceux qui étoient ordonnés pour la garder en eurent si grande peur qu'ils l'abandonnèrent, et portèrent une telle épouvante dans la place, que tant les officiers que les soldats ne pensant plus qu'à se rendre, furent trouver le gouverneur et le forcèrent, nonobstant tout ce qu'il leur put dire, à faire sortir des gens pour capituler ; auxquels ayant été sur l'heure même accordé tout ce qu'ils demandèrent, tant les ennemis avoient envie de se dépêcher pour aller autre part, ils en sortirent le sept ou huitième jour du siége si étonnés, que j'en vis quelques-uns qui vinrent à La Fère, qui ne pouvoient encore s'en remettre ; et sembloit, à les entendre parler, que c'étoient des diables qu'ils avoient vus et non pas des hommes.

Quant au gouverneur, il est très-certain que ne voulant point qu'on se rendît, il fit tout ce qu'il put pour l'empêcher et obliger ses gens à se bien défendre ; de sorte que sa seule faute fut d'avoir signé la capitulation, n'ayant pas considéré, comme jeune et inexpérimenté qu'il étoit, qu'en ne la signant point il faisoit voir qu'il n'y avoit point consenti, et se mettoit à couvert de toutes choses, et qu'en le faisant il sembloit, quoiqu'il ne fût pas vrai, qu'il eût participé à la lâcheté des autres.

Le cardinal de Richelieu, qui, se fiant en ce que M. des Noyers, pour s'en décharger et en rejeter la faute sur les autres, lui disoit, croyoit qu'il n'y manquoit rien, et en craignant peut-être aussi l'exemple, ne fut pas plutôt averti de ce qui s'étoit fait, que s'en prenant principalement au gouverneur, il lui fit faire son procès, par lequel ayant été condamné à mourir, tous ses biens furent confisqués, et ses maisons et ses bois de haute futaie rasés, ne sauvant que sa tête, parce qu'on ne la tenoit pas.

Quelques jours auparavant, M. le Comte étoit arrivé à La Fère avec toutes les troupes qu'il avoit eues tout

l'hiver en Champagne, où les maréchaux de Chaulnes et de Brézé, qui devoient servir de lieutenans généraux dans son armée, le vinrent trouver et lui amenèrent tout ce qu'ils avoient pu ramasser d'infanterie et de cavalerie, excepté les douze compagnies du régiment des Gardes qu'on y envoyoit, lesquelles furent menées par M. de Guébriant, qui avoit alors une compagnie à Guise, où on eut avis que les ennemis vouloient aller après avoir pris La Capelle; et dont bien en prit, car la place étant très-mauvaise et aussi mal pourvue que les autres, elle ne se fut pas vraisemblablement mieux défendue. Les maréchaux de camp de cette armée furent MM. Du Hallier et de Fontenay. M. de Vaubécourt étoit venu avec M. le Comte pour l'être aussi, mais il eut commandement d'aller en Champagne prendre garde à la frontière.

Après que les ennemis se furent un peu reposés autour de La Capelle, ils allèrent en effet à Guise où tous les quartiers furent faits, et toutes choses disposées pour l'attaquer; mais quand ils virent, par une grande sortie que firent ceux de dedans, quels gens c'étoient, et que même, au lieu de les attendre dans les fortifications déjà faites, ils en commençoient de nouvelles pour aller à eux (M. de Guébriant s'étant dès lors fait remarquer pour tel qu'il étoit), ils jugèrent bien qu'ils n'en auroient pas si bon marché qu'ils s'étoient imaginés, et que faisant un siége de longue durée, ils perdroient l'occasion qui se présentoit, donnant du temps au roi de rassembler ses troupes et de faire une armée assez grosse pour leur tenir tête et empêcher leurs progrès. C'est pourquoi ils levèrent le siége et prirent le chemin du Catelet.

M. le Comte fut promptement averti de ce changement; mais son armée étant trop foible pour y aller, et y ayant aussi, ce sembloit, assez de gens dedans, il crut ne devoir faire autre chose que d'y envoyer quelqu'un pour exhorter le gouverneur à se bien défendre;

et ayant choisi pour cela un capitaine du régiment de Champagne, il l'assura que, pourvu qu'on donnât le temps aux troupes qu'on attendoit de Hollande et de Dôle d'arriver, il seroit infailliblement secouru.

Cependant les ennemis, ou pour couvrir leur marche, ou pour faire vivre leur cavalerie et piller le pays, en envoyèrent la plupart à un petit château qui est assez près de La Fère, où ils essayèrent d'entrer; mais y ayant trouvé de la résistance, et voyant que, sur l'avis qu'on en avoit eu, toute l'armée du roi y alloit, le lieu étant assez avantageux pour n'être pas forcé à combattre si on ne vouloit, ils se retirèrent sans faire de plus grands efforts; et on sut, à deux ou trois jours de là, que toute leur armée ayant passé à Fonsomme, elle étoit arrivée au Catelet, où ils trouvèrent encore moins de résistance qu'à La Capelle; car ayant fait leurs approches et tiré une grande quantité de bombes dans la place, qui mirent le feu à quelques maisons, non-seulement ceux de dedans en furent si étonnés qu'ils voulurent se rendre, mais celui qu'on y avoit envoyé pour les en empêcher, sortit pour faire la capitulation. Ce qui ayant été su du roi, le gouverneur fut traité comme celui de La Capelle, et quant au capitaine du régiment de Champagne, étant allé trouver le cardinal de Richelieu pour se justifier, il fut mis en prison où il demeura fort longtemps, et peu s'en fallut qu'il n'eût la tête coupée.

Si ces deux places avoient été mal défendues, celle de Dôle, où M. le Prince étoit allé, ne fut pas mieux attaquée, car, bien qu'il eût avec lui la fleur des troupes du roi, que rien ne lui manquât (M. de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie, qui y servoit de lieutenant général, y ayant fait mener abondance d'artillerie et de munitions), et que M. Lambert, fort entendu dans les siéges, y fût maréchal de camp, toutes choses néanmoins y allèrent toujours tellement de travers, que le cardinal de Richelieu voyant peu d'espérance de le prendre, et grand besoin de fortifier l'armée de Picardie, fit envoyer un

commandement à M. le Prince de lever le siége et d'y faire aller diligemment toutes les troupes qu'il avoit. Celui qui y commandoit, nommé La Vergne, qui avoit si mal défendu Porentru, fit là si bien, qu'il en sortit avec grand honneur.

Aussitôt que M. le Comte sut Le Catelet assiégé, craignant que, s'il se prenoit, les ennemis ne voulussent après cela passer la rivière de Somme, et pour retirer aussi les troupes qui étoient dans Guise, il s'avança jusques à Saint-Quentin, croyant, encore qu'il eût peu de gens, qu'il pourroit garder cette rivière, qui a quasi de tous les deux côtés des marais si larges et si profonds, qu'on ne les sauroit passer que sur des chaussées faites de longue main, lesquelles étant fort étroites semblent n'être pas malaisées à défendre, et même avec peu de gens. De sorte que la nouvelle de la reddition du Catelet étant venue trois jours après, il envoya le marquis de Fontenay avec six cents chevaux pour prendre garde aux passages qui sont au-dessous de Ham, y faire tenir les paysans qui avoient ordre d'y être et les secourir, afin que les ennemis n'en pussent prendre pas un et s'y fortifier, l'assurant qu'en cas qu'ils y allassent avec toute leur armée, il feroit le même de son côté et seroit aussitôt à lui. Ensuite de quoi les ennemis ayant envoyé en divers endroits de petits corps pour essayer de passer la rivière, comme on l'avoit prévu, ils n'osèrent l'entreprendre, trouvant des gardes partout. De sorte que voyant qu'il n'y falloit pas moins que l'armée tout entière, elle alla pour cela à Bray.

Or ils pensoient y trouver grande facilité, à cause que le village et la rivière sont au pied de la montagne, et qu'en mettant dessus du canon et des mousquetaires dans le village, personne n'oseroit se tenir de l'autre côté sur la chaussée, ni dans des maisons qu'il y a, pour leur disputer le passage.

Mais le marquis de Fontenay ayant fait mettre le feu dans le village aussitôt qu'il vit paroître les ennemis,

afin qu'ils n'y pussent pas loger, mit aussi tout ce qu'il avoit de gens de pied dans les maisons les plus proches de l'eau, lesquels ayant été renforcés de beaucoup d'autres que M. le Comte y envoya dès qu'il fut arrivé sur la montagne qui est vis-à-vis de Bray, où il se campa, les remplirent de terre et s'y retranchèrent, faisant des forts des deux côtés de la chaussée et une ligne de communication à la vue des ennemis, et nonobstant une batterie de douze canons qu'ils mirent sur leurs montagnes, qui tira trois jours durant comme par salves, et (ce qui est étonnant) qui ne tua pas vingt soldats, et pour des gens de qualité, que le comte de Matha, qui avoit une compagnie dans le régiment des Gardes, et de blessés, que le marquis de Mennevelle.

Quelques soldats du régiment de Piémont ayant été chassés à coups de canon d'un moulin qui étoit au milieu du marais où on les avoit mis pour empêcher les ennemis de s'en saisir, M. de Refuge, capitaine au régiment des Gardes, y mena de ceux de sa compagnie par une chaussée qui avoit plus de deux cents pas de long, en plein jour et tout à découvert, bien que les ennemis tirassent sur eux mille coups de canon et de mousquet, et le garda jusques à ce qu'il eût été entièrement rasé par l'artillerie : d'où les ennemis conjecturant qu'ils ne pourroient jamais faire quitter des postes bien plus forts que n'étoit celui-là, et qu'ils perdroient le temps de s'y opiniâtrer davantage, ils firent enfin chercher un passage ailleurs; ils le trouvèrent à un lieu nommé, ce me semble, Serisay, où on ne les attendoit pas, n'y ayant ni pont ni chaussée; et y envoyant la nuit mille ou douze cents hommes, ils y passèrent la rivière et firent un retranchement au-devant pour mettre leurs gens à couvert à mesure qu'ils passeroient, et empêcher qu'on ne les en pût chasser.

Le matin, toute leur armée y alla (comme fit aussi M. le Comte pour s'opposer à eux); mais il ne lui fut pas si aisé qu'à Bray, d'autant que la rivière étant au pied

de la montagne et tout le marais de son côté, il étoit impossible de le passer pour aller à eux. Le régiment de Piémont, qui, le voulant faire, s'avança jusques à un bois qui en étoit à moitié chemin, fut arrêté par de l'eau qu'il trouva, et presque tout défait devant qu'on l'en pût retirer, le canon ayant rasé tous les arbres de ce bois qui le couvroit. Monsoulins, lieutenant-colonel, et dix ou douze autres capitaines ou officiers y furent tués, et plusieurs blessés, sans néanmoins que ce qui restoit en voulût partir, que M. le Comte ne leur eût envoyé dire.

L'armée fut postée le plus près du marais qu'il se put, mais sans pouvoir nuire aux ennemis ni les incommoder dans leur passage, faute principalement d'artillerie, n'ayant que six petites pièces de campagne, desquelles on s'étoit voulu servir à Bray; mais comme elles ne portoient pas assez loin pour arriver jusqu'à eux, ils en firent de tels cris et tant de bruit, que de honte on les retira sans les oser plus montrer.

A ce défaut il s'en joignoit un autre encore plus important, assavoir celui de poudre, y en ayant si peu qu'on étoit contraint, pour la ménager, de n'en donner qu'à ceux qui étoient de garde, et que s'il eût fallu combattre, on eût été bien empêché. Ce qui venoit de ce que M. de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie, avoit fait donner à un partisan nommé Sabatier le privilége d'en pouvoir vendre tout seul, comme il est assez ordinaire en France d'ôter la liberté au public pour donner de l'avantage à quelque particulier qui a du crédit, dont tout le monde souffre beaucoup; et peu s'en fallut, cette fois là, que le roi lui-même n'en souffrit, car Sabatier ayant mal pris ses mesures, n'en avoit pas eu pour en fournir suffisamment à toutes les armées, et les marchands auxquels l'interdiction avoit été signifiée, point du tout; de sorte qu'il fallut, pour réparer sa faute, en envoyer acheter en Hollande, laquelle pouvant être retardée par les mauvais temps assez ordinaires sur la

mer et divers autres accidens, auroit réduit les choses en mauvais état, celle de l'armée étant presque toute usée, quelque ménage qu'on en eût fait, quand il en arriva de Hollande.

M. le Comte, voyant le retranchement des ennemis achevé, qu'ils pourroient y faire passer autant de gens qu'ils voudroient, et à la faveur de leur artillerie se faire des chemins dans le marais, ou même envoyer ailleurs une partie de leur armée pour prendre tel autre passage qu'il leur plairoit, celle du roi n'étant pas assez forte pour se séparer et faire tête partout, assembla les principaux officiers de l'armée pour voir ce qu'il faudroit faire. Sur quoi les avis furent fort différens ; car les uns disoient qu'on devoit demeurer là, ou aller en quelque autre part qu'allassent les ennemis pour s'opposer à eux et périr plutôt que de lâcher le pied et les laisser passer, protestant qu'autrement ce seroit une honte dont on ne se laveroit jamais; les autres, qu'il falloit aller à Corbie pour sauver cette place qui étoit foible et empêcher qu'Amiens ne pût être assiégé, représentant de quelle importance il étoit, par l'étonnement qu'eut toute la France quand les Espagnols le prirent du temps de Henri le Grand. Mais d'autres disoient que, puisqu'on voyoit clairement que le passage ne pouvoit être empêché, demeurer là seroit vouloir exprès perdre l'armée, vu la grande disproportion d'environ douze mille hommes qu'on avoit, à plus de trente mille qu'avoient les ennemis, et leur abandonner ensuite toutes les villes de l'Ile-de-France, étant bien vraisemblable que, dans l'étonnement où elles seroient si l'armée étoit défaite, et n'y ayant dedans que des habitans pour les défendre, elles ne feroient pas grande résistance; après quoi le chemin de Paris leur étant ouvert, qui étoit tout ce qu'ils désiroient et qu'on devoit appréhender, le roi seroit nécessairement forcé d'en sortir pour aller trouver les troupes qui venoient de Dôle et de Hollande, et en faire de nouvelles avec les-

quelles, quand bien il pourroit enfin aller aux ennemis et les contraindre de se retirer, ce ne seroit pas néanmoins sans qu'ils eussent pris auparavant plusieurs places, et laisser de si bonnes garnisons dans chacune, qu'il seroit difficile de les reprendre toutes devant l'hiver, de sorte qu'ils pourroient toujours, par le moyen de celles qu'ils auroient conservées, revenir en France l'année d'après et y établir le siége de la guerre, comme on savoit que c'étoit leur dessein. Que de se tenir auprès de Corbie le sauveroit véritablement et l'armée, et empêcheroit Amiens d'être assiégé ; mais qu'à l'égard de l'Ile-de-France, de Paris et du roi, ce seroit quasi la même chose, puisque les ennemis étant au-devant on ne pourroit pas les secourir sans prendre un si grand tour, qu'ils auroient du temps de reste pour faire tout ce qui leur plairoit, et si ce ne seroit peut-être pas sans pouvoir à la fin assiéger Corbie, et avec plus davantage qu'alors, étant couverte des places qu'ils auroient prises. De sorte que le plus expédient seroit d'aller, dès cette nuit-là même, à Noyon et y mettre une garnison assez forte pour la bien défendre, comme la tête de tout ; en envoyer à La Fère, à Chauny, à Guise et à Soissons, et se tenir avec tout le reste à Compiègne, dont l'assiette étoit très-propre pour secourir toutes ces places, couvrir Paris et y faire subsister les troupes qu'on y tiendroit, n'y ayant rien à craindre pour Amiens, qui étoit une trop grosse ville et dont le siége pourroit être trop long pour s'y engager, les ennemis ne doutant pas, qu'à la fin du temps et quand le roi auroit rassemblé toutes ses forces, il ne pût être en état de les combattre, et lorsqu'eux n'y seroient peut-être pas par la diminution de leur armée. Et quant à Corbie, qu'il valoit mieux la hasarder que tout le reste, puisqu'enfin ce ne seroit qu'une place, et qui vraisemblablement se pourroit reprendre dans l'année même, par la force ou par un blocus, lequel avis fut suivi.

Je me suis arrêté à déduire particulièrement tous ces

différens avis, et les raisons sur quoi on se fonda pour se retirer, parce que le cardinal de Richelieu condamna fort, non qu'on ne fût point demeuré à défendre le passage jusques au bout, jugeant bien que c'eût été trop hasarder, mais de ce qu'on n'étoit point allé à Corbie, croyant que ç'auroit été avec plus de réputation pour les armes du roi que de s'en aller à Noyon comme on fit, ne se voulant point persuader qu'on eût pu prendre les places de l'Ile-de-France aussi aisément qu'on l'avoit pensé. Dont ce qui se fit à Corbie dut bien le détromper, car on y avoit mis beaucoup plus de gens que les autres places n'en eussent eu.

Ayant donc été arrêté qu'on se retireroit aussitôt que la nuit seroit venue, l'ordre en fut envoyé partout, où il arriva une chose qui faillit à causer un grand désordre ; car un malheureux homme de Languedoc, qui suivoit le maréchal de Brézé, eut une si grande peur quand il vit partir, qu'il prit le galop, et passant le long des troupes, crioit tant qu'il pouvoit, et comme s'il eût eu les ennemis à sa queue, *Sauve qui peut !* De sorte qu'elles se préparoient toutes à le croire, et faire comme lui, sans que tous les officiers, tant généraux que particuliers, les en empêchèrent ; et les rassurant, leur firent continuer leur chemin dans l'ordre qui avoit été donné.

M. le Comte ne voulant pas se retirer sans laisser Corbie si bien garni qu'il pût attendre le secours, y envoya deux régimens ; et voyant qu'outre M. de Mailly, qui en étoit gouverneur, M. de Saucourt, lieutenant de roi en Picardie, s'y vouloit enfermer, on ne fut pas sans espérance de le pouvoir sauver.

Dès que l'armée fut partie, les ennemis envoyèrent Jean de Vert avec quatre mille chevaux pour la suivre, et lui faire tant de charges par les chemins, que ne pouvant pas beaucoup s'avancer, toute leur armée y pût arriver ; mais quelque soin qu'il y apportât, il ne put leur avoir fait passer la rivière qu'il ne fût jour ;

de sorte que M. le Comte, qui avoit toujours marché, sans s'être arrêté qu'auprès de Nesle pour faire repaître, étant déjà à Noyon quand il commença à paroître, il ne trouva qu'environ cent chevaux, qui étoient à la queue de tout avec le marquis de Fontenay, lesquels il fit pousser ; mais voyant venir à leur secours sept ou huit escadrons, et qu'ils étoient trop près de la ville pour les pouvoir empêcher d'y entrer quand il leur plairoit, il retira ses gens, et depuis ne se montra plus. Le duc de Beaufort et le marquis de Fosseuse s'y trouvèrent, et demeurant toujours derrière, s'y signalèrent fort.

Ce fut à Noyon où on commença à découvrir les mauvaises intentions de M. le Comte pour le service du roi ; car étant nécessaire d'y laisser une garnison, il vouloit que ce fussent les Irlandois, lesquels n'étant pas en nombre suffisant, ni d'une fidélité assez assurée pour leur confier une place comme celle-là, le maréchal de Brézé fit tout ce qu'il put pour l'en dissuader, lui représentant qu'elle étoit alors de telle importance, que toutes les meilleures troupes qu'il eût n'y seroient pas trop bonnes. Mais voyant que, nonobstant tout ce qu'il lui disoit, et que la plupart des principaux officiers lui en parlassent dans le même sens, il s'y opiniâtroit, il se trouva enfin obligé de lui dire qu'il falloit envoyer au roi pour savoir sa volonté, et que ce pendant, s'il ne vouloit pas attendre sa réponse, il protesteroit, pour s'exempter du blâme qui en résulteroit si la place venoit à se perdre. Par où il rendit assurément un grand service ; car y ayant aussi beaucoup d'Irlandois avec les ennemis, et étant naturellement plus portés pour les Espagnols que pour les François, ils y auroient sans doute fait fort mal leur devoir.

M. le Comte voyant la résolution du maréchal de Brézé, et jugeant bien qu'étant beau-frère du cardinal de Richelieu il auroit la cour pour lui, outre qu'en effet il avoit raison, il y laissa enfin d'autres gens ; mais il lui

en voulut tant de mal, qu'il ne lui a jamais pardonné ; et le maréchal aussi ne voulut plus servir avec lui, et s'en alla trouver le roi aussitôt qu'on fut arrivé à Compiégne.

Or, M. le Comte vouloit y laisser les Irlandois, tant parce qu'il auroit été bien aise que les choses eussent mal été partout où il n'étoit pas, que pour y faire périr M. de Vennes, que le roi y avoit envoyé pour y commander en l'absence de M. de Montbazon, qui en étoit gouverneur, et auquel il vouloit mal, parce qu'il avoit eu le gouvernement de Valence lorsqu'on l'ôta à M. Du Passage, qui s'étoit montré être de ses amis quand il sortit mécontent de la cour.

La nouvelle de la retraite de l'armée du roi, et qu'on avoit abandonné la rivière de Somme, donna une telle épouvante dans Paris, que tous ceux qui en pouvoient sortir, petits et grands, ne pensoient qu'à le faire, comme s'ils eussent déjà eu l'ennemi à leurs portes. Et d'autant que toute la faute s'en rejetoit sur le cardinal de Richelieu, à cause qu'il avoit fait déclarer la guerre, aussi parloit-on tout ouvertement contre lui, non seulement dans les compagnies particulières, mais dans les rues, où le peuple s'assembloit par troupes comme au commencement d'une sédition, et qu'il a envie de se soulever ; de sorte que, quand il fallut aller à l'Hôtel de Ville pour y faire résoudre les secours qu'on donneroit, et qu'on jugea nécessaire que le cardinal s'y trouvât, afin qu'on y eût plus d'égard au service du roi et aux besoins qu'on en avoit, tous les intéressés à sa fortune ne le vouloient point, croyant (tant ils voyoient le peuple ému) qu'il n'en reviendroit jamais. Mais lui, qui avoit assurément une âme très-grande et très-élevée, méprisant tout ce qu'ils disoient, y alla, et même encore sans cette multitude de gens qui l'accompagnoient ordinairement, et quasi tout seul, n'ayant dans son carrosse que trois ou quatre personnes, et autant à cheval derrière lui, où l'on vit ce que peut une grande vertu,

et combien elle est révérée, même des âmes les plus basses : car les rues étant si pleines de gens qu'à peine y pouvoit-on passer, et tous si animés qu'ils ne parloient que de le tuer, dès qu'ils le voyoient approcher, ou se taisoient, ou prioient Dieu qu'il donnât un bon succès à son voyage, et qu'on pût remédier au mal qu'ils appréhendoient.

Les ennemis n'ayant pu rien entreprendre sur l'armée, et ne doutant point qu'ils ne pourroient rien faire qu'à Corbie, y allèrent, et on sut bientôt après que, quelque ordre qu'on y eût donné, on n'y feroit pas mieux que dans les autres places, tout y étant divisé et mal préparé pour soutenir un grand siége. C'est pourquoi M. de Saint-Preuil y fut envoyé avec charge de leur représenter ce qu'ils devoient faire pour le service du roi et pour leur honneur, et de les assurer qu'on ne leur pardonneroit pas s'ils y manquoient ; mais qu'en se défendant, et donnant temps aux troupes du roi d'arriver et de les secourir, ils en seroient bien récompensés.

M. de Saint-Preuil exécuta bravement sa commission, bien qu'il eût rencontré sur son chemin divers partis des ennemis, et qu'il fût enfin contraint, pour entrer dans la ville, de faire plus de demie lieue à nage le long de la rivière, tant toutes les avenues par terre en étoient bien fermées. Mais quant au fruit, il ne fut pas tel qu'on le devoit espérer, ayant trouvé les choses en si mauvais ordre, et les gens de guerre aussi bien que les habitans si mal disposés à faire leur devoir, que, quoiqu'il leur pût dire, il ne les empêcha pas de se rendre plutôt qu'ils ne devoient ; dont le roi fut en telle colère, qu'il fit procéder contre eux en toute rigueur. Par la capitulation, il fut dit que les troupes qui en sortiroient seroient amenées à Amiens : ce qui ôta tout soupçon qu'on la voulût assiéger.

Corbie rendu, on eut grande appréhension pour Saint-Quentin, le roi ayant eu nouvelles que M. de

Coulombiers, qui en étoit gouverneur, se mouroit, et il n'y avoit alors personne dedans sur qui on se pût reposer pour la défense d'une place si importante. C'est pourquoi le roi écrivit au marquis de Fontenay d'y aller en toute diligence : ce qu'il fit fort heureusement ; car y ayant eu plus de mille chevaux dans les postes toute la journée, il passa si à propos durant la nuit, qu'il n'y avoit pas une heure qu'il étoit entré quand ils y revinrent.

Mais le mal de M. de Coulombiers ne s'étant pas trouvé si dangereux qu'on croyoit, il fut au bout de huit jours en état de servir ; et le marquis de Fontenay eut l'ordre d'aller à Beauvais, qui étoit fort menacé, et qu'on craignoit extrêmement, parce que la place est très-mauvaise, et qu'il y avoit de quoi faire subsister l'armée ennemie durant tout l'hiver.

Il avoit trouvé les fortifications de Saint-Quentin en très-mauvais état, y ayant, outre le bastion de Longueville, qui étoit tout vide, un certain creux, à vingt pas du fossé, où les ennemis pouvoient loger dès le premier jour plus de mille hommes à couvert, et plusieurs autres endroits fort défectueux ; lesquels ayant fait voir aux habitans, et le péril où cela les mettoit s'ils n'y remédioient, ils y travaillèrent dès l'heure même avec grande affection. Ce qu'il témoigna depuis au roi et au cardinal de Richelieu, et qu'ils les avoit trouvés fort zélés pour la conservation de leur ville et le service du roi.

Dès que M. le Comte fut arrivé à Noyon, il avoit, à la sollicitation de M. de Fontenay, envoyé à Beauvais MM. de Boufflers, de Tois et de Lignères, avec leurs compagnies de cavalerie ; et quand il y fut, il obligea ceux de la ville de lever deux régimens de douze compagnies chacun, dont MM. de Montchevreuil et de Bachivilliers furent mestres de camp. En quoi il fut fait tant de diligence, qu'en moins de huit jours il y en entra une bonne partie ; et ils furent enfin si forts, qu'ils se trouvèrent des plus beaux de l'armée quand ils la

joignirent pour aller à Corbie. Mais les habitans n'étant pas encore contens de cela, arrachoient eux-mêmes leurs vignes, qui étoient du côté le plus foible, afin de s'y fortifier et de se pouvoir bien défendre.

Ce pendant le roi ayant donné des commissions de cavalerie et d'infanterie à tous ceux qui en avoient demandé, et ordonné que Paris et beaucoup d'autres villes feroient chacune chez elle le plus de gens qu'ils pourroient, il y fut travaillé avec tant d'affection, les villes n'y épargnant rien (presque tous ceux qui avoient des carosses dans Paris ayant donné chacun un cheval pour monter la cavalerie), qu'il y eut bientôt assez de gens (les troupes de Dôle et de Hollande étant longtemps auparavant arrivées) pour aller chercher les ennemis, au lieu de les attendre.

Or ils n'avoient fait depuis la prise de Corbie que penser à la bien conserver, faisant réparer les brèches et fortifier de nouveau tout ce qui en avoit besoin; tenant cependant leur cavalerie dans le pays d'alentour, qui étoit fort abondant, pour l'y faire subsister, sans attaquer d'autre place que Roye, qui pouvoit servir à cela, et qui fut aussitôt rendue, parce que, comme ils savoient sans doute les grands préparatifs qui se faisoient, il avoient peur, en allant plus avant, de s'engager si fort qu'ils ne se pussent pas aisément retirer; leur cavalerie, en quoi consistoit leur principale force, étant fort diminuée, soit par les maladies, soit parce que ceux qui s'étoient trouvés pleins des choses pillées avoient déserté. De sorte même que quand ils surent que le roi avoit commencé à marcher, ils ne firent autre chose que de mettre une bonne garnison dans Corbie, et de s'en aller avec tout le reste auprès d'Arras.

L'armée étant toute ensemble, se trouva fort grande, et passé douzemille chevaux et trente mille hommes de pied: dans laquelle, pour mettre quelqu'un au-dessus de M. le Comte, dont on n'étoit pas trop satisfait, le

roi envoya Monsieur, croyant parce qu'ils avoient toujours été mal ensemble depuis son mariage avec Mademoiselle de Montpensier, qu'ils ne s'accorderoient pas pour le desservir. Mais il en arriva tout autrement : car ils ne furent pas longtemps sans se raccommoder, Monsieur étant toujours près de s'unir avec ceux qui se montroient mal satisfaits du roi, et M. le Comte aussi. Les maréchaux de la Force et de Châtillon furent lieutenans généraux, et messieurs Du Hallier, de la Force, de Fontenay, de Lambert et de Bellefonds, maréchaux de camp.

On prit le chemin de Péronne pour y passer la rivière de Somme ; et en passant, Roye fut attaquée, qui n'attendit pour se rendre que de voir le canon. L'armée fut près de trois jours à passer dans Péronne, tant il y avoit de gens et de bagages, desquels en demeurant à toute heure quelqu'un, à cause des mauvais chemins, pleuvant presque toujours, il étoit aussitôt pris par les ennemis ; ceux qui commandoient les troupes laissées derrière pour leur sûreté n'ayant pas voulu attendre que tout fût passé ; et il est certain que s'ils eussent eu plus de cavalerie, ils auroient fait un fort grand butin, tant l'ordre y étoit mauvais.

Péronne passée, on demeura trois jours pour aller jusques à Corbie, parce qu'on marchoit toujours en bataille. M. le Comte menoit l'avant-garde, Monsieur la bataille, et le maréchal de Châtillon l'arrière-garde. Le maréchal de la Force étoit demeuré de l'autre côté de l'eau avec un petit corps pour y faire une attaque, ayant avec lui le marquis de la Force et M. Lambert.

Quand on fut près de séparer les quartiers, M. le Comte proposa à Monsieur que, pour se venger des désordres qui avoient été faits en France, il falloit, en attendant qu'on eût toutes les choses nécessaires pour le siége, et qu'on le pût commencer, faire une course dans le Pays-Bas, laissant ce pendant quelques gens devant Corbie, pour empêcher que rien n'y pût

entrer : à quoi Monsieur ayant consenti, il fallut nommer quelqu'un pour les commander. Et d'autant que si les ennemis y vouloient jeter du secours, comme M. le Comte le croyoit, la commission pouvoit n'être pas trop bonne, il persuada à Monsieur de mener avec lui M. Du Hallier, à qui cela appartenoit s'il eût voulu, étant le plus ancien maréchal de camp ; et d'y laisser M. de Fontenay, à qui il eût été bien aise qu'il fût arrivé quelque disgrâce, à cause qu'il le savoit ami du maréchal de Brézé, et tout-à-fait dépendant du cardinal de Richelieu.

Il y demeura donc avec deux mille hommes de pied et trois cents chevaux, fort peu de munitions, et rien pour se retrancher. Mais M. de la Meilleraye, à qui il envoya demander de la poudre et des pics, lui en ayant aussitôt fait porter, il fit travailler tous les soldats à ses dépens, et si diligemment qu'en moins de deux jours (car s'étant logé sur le côteau, il ne fallut quasi rien faire dans le penchant) ses retranchemens se trouvèrent en quelque défense, et qu'au quatrième il n'eut plus d'appréhension, sachant bien que l'armée du roi étoit trop proche pour y oser mener du canon.

Monsieur ayant été cinq ou six jours dans le pays ennemi, pillant et faisant beaucoup de désordre, sans trouver résistance nulle part, reçut un ordre du roi, à qui ce voyage n'avoit pas semblé fort à-propos, de revenir et commencer le siége, où le cardinal de Richelieu étant aussi venu pour voir ce qui s'y devroit faire, il fut fort satisfait du travail de M. de Fontenay, et l'assura qu'il le diroit au roi.

Tous les quartiers ayant été séparés, on ne put pas lui ôter celui où il étoit logé, et qu'il avoit gardé pendant l'absence de l'armée ; de sorte qu'il y demeura, avec les régimens de Picardie, de.....; et le maréchal de Châtillon en prit un autre assez près de là, avec le régiment des Gardes et autres. Et ayant résolu qu'on feroit une circonvallation devant que d'ouvrir la tran-

chée, on fut près de quinze jours à y travailler sans que les assiégés se missent en devoir de l'empêcher, non plus que ceux de leur armée, qui firent seulement une entreprise sur le quartier d'Aiguefel, allemand, et de Gassion, qu'ils enlevèrent; mais Gassion n'y étoit pas.

On s'étonnera sans doute comment les Espagnols, qui avoient tant estimé la prise de Corbie, qu'ils y bornèrent toutes leurs grandes prétentions, ne se mirent point plus en peine de le secourir ; mais on a dit (et il y a bien de l'apparence) que leur armée se trouva si dépérie, qu'ils n'osèrent rien hasarder de ce qui leur en restoit, d'où dépendoit en quelque sorte la conservation de toute la Flandre.

Les tranchées furent ouvertes, tant au quartier de M. de Châtillon qu'à celui de M. de Fontenay, au commencement du mois de novembre, et poussées aussi diligemment que le temps le permettoit ; car il pleuvoit fort souvent.

Or, comme le quartier de M. de Fontenay étoit vis-à-vis de la seule porte qui étoit ouverte à Corbie, et qu'il falloit que tout ce qui y alloit ou en sortoit passât par devant chez lui, cela lui fit prendre quelque connoissance avec celui qui y commanda, depuis que le gouverneur, qui étoit italien, eût été tué d'un coup de canon ; et jusques là même qu'un de ses mulets qui alloit à Amiens pour la provision ayant été pris par des gens sortis de nuit devant que la circonvallation fût achevée, et mené à Corbie, il lui fut aussitôt renvoyé ; laquelle honnêteté persuada à tout le monde qu'on n'y vouloit pas faire une longue défense. Et M. le Comte même en eût une telle jalousie, croyant qu'il s'y traitoit quelque chose à son desçu, qu'ayant trouvé un tambour qui venoit de dire à un habitant que s'il avoit la permission de sortir, M. de Fontenay pourroit avoir celle de le recevoir (ne s'étant point imaginé qu'en le disant à Monsieur ou à lui ils ne le voulussent bien, quand ce n'eût été que pour savoir des nouvelles assurées de la place),

il crut que c'étoit pour quelque autre sujet qu'on lui cachoit, et s'en piqua de telle sorte, qu'on lui dit plusieurs choses fort aigres, et particulièrement qu'il en demanderoit justice au roi, comme d'une entreprise faite sur sa charge, sans le vouloir écouter en ses défenses.

Le huitième novembre, les tranchées n'étant pas encore sur le fossé d'un dehors, on fut tout étonné (tant l'étoile de cette année-là étoit mauvaise pour ceux qui avoient à défendre des places) qu'il parut un tambour des ennemis au travail de M. de Fontenay, qui demandoit à lui parler; lequel lui ayant été amené, lui dit que M. de....., qui commandoit dans Corbie, l'avoit envoyé pour savoir si on lui voudroit faire une bonne composition, moyennant quoi il rendroit la place. A quoi le marquis de Fontenay ne pouvant pas répondre, il l'envoya (parce que Monsieur n'y étoit pas, et le quartier de M. le Comte fort éloigné) au maréchal de Châtillon, lequel répondit qu'il vînt des députés, et qu'on les entendroit. Mais le tambour ayant demandé temps jusques au lendemain, parce qu'il étoit tard, et que ce pendant on fît une trève, il y consentit.

Au même temps que le marquis de Fontenay fit mener le tambour au maréchal de Châtillon, il en envoya donner avis à Monsieur et à M. le Comte, et au cardinal de Richelieu, lequel en eut une grande joie, car il commençoit à craindre que Corbie ne se pouvoit pas prendre à cause des pluies continuelles qu'il faisoit, qui avoient déjà engendré tant de maladies parmi ces nouvelles levées, peu accoutumées à pâtir, qu'elles en étoient quasi diminuées de la moitié, et qu'on n'étoit pas encore sur le fossé du dehors.

Mais Monsieur et M. le Comte n'en furent pas de même ; car ils avoient dès lors résolu, ne croyant pas qu'elle dût se prendre, qu'aussitôt qu'on lèveroit le siége ou qu'on le convertiroit en un blocus, qui étoit tout le plus de ce qu'ils pensoient qu'on pourroit faire, ils s'en

iroient en quelque lieu de sûreté pour demander satisfaction sur plusieurs griefs dont ils se plaignoient, ou faire la guerre, se promettant que beaucoup de gens qui n'étoient pas plus contens qu'eux les suivroient, et entre autres M. d'Épernon, ainsi que M. de la Valette leur avoit fait espérer.

Le lendemain, les députés de la ville vinrent chez M. de Châtillon, où se trouvèrent M. le Comte, le maréchal de la Force, tous les maréchaux de camp, et l'abbé Saint-Mars de la part du cardinal de Richelieu. Il y avoit parmi ces députés un capitaine espagnol, lequel porta la parole, et demanda permission d'avertir le cardinal Infant de l'état auquel ils étoient ; et que si dans huit jours ils n'étoient secourus, ils rendroient la place, pourvu qu'on les laissât sortir tambour battant, enseignes déployées et mèche allumée ; et qu'on leur donnât deux canons, et des charriots pour porter leurs malades et leurs équipages à Arras ; après quoi les députés se retirèrent.

Quand ils furent sortis et qu'on vint à opiner, la plus grande partie croyoit qu'il n'y avoit rien à disputer que sur les huit jours qu'ils vouloient pour attendre du secours ; mais l'abbé de Saint-Mars dit que le cardinal de Richelieu prioit instamment qu'on ne leur donnât point de canons. C'est pourquoi le marquis de Fontenay, qui les avoit amenés, eût ordre de leur aller dire qu'ils n'en auroient point, ni de temps pour avertir le cardinal Infant. A quoi le capitaine espagnol répondit qu'ayant bien pensé avant que de venir à ce qu'ils devoient demander pour sortir avec honneur, on devoit s'assurer qu'ils ne s'en relâcheroient point d'un seul point, ne pouvant se rendre sans le consentement de leur prince, et sans savoir qu'il ne les pourroit secourir ; et quant aux deux canons, parce qu'il avoit été accordé la même chose à toutes les places qu'ils avoient prises.

Ce que M. de Fontenay ayant rapporté, il y eut de grandes contestations ; car M. le Comte, qui ne vou-

loit point qu'ils se rendissent, prenant pied sur ce que le cardinal de Richelieu avoit mandé, ne vouloit point qu'on donnât de canons, ni même du temps pour avertir le cardinal Infant, quoique tous les autres fussent d'opinion contraire, disant que les canons ne faisant nulle conséquence, il les falloit donner; et que si on disputoit sur quelque chose, ce ne devoit être que sur les huit jours, bien que, par le peu de bruit qu'ils avoient fait depuis le commencement du siége, on ne vît aucun danger de les donner tous entiers. Mais M. le Comte ne se relâchant point, ni l'abbé de Saint-Mars aussi, M. du Hallier y fut envoyé pour voir s'il les pourroit persuader, mais il n'y gagna rien. De sorte qu'enfin tout le reste jugeant qu'il falloit les sortir de là, et s'ôter cette épine du pied devant que les maladies fissent plus de dégâts dans l'armée, les maréchaux de la Force et de Châtillon prièrent M. le Comte de consentir qu'on leur donnât les deux canons et trois ou quatre jours pour avertir le cardinal Infant; disant pour ce dernier qu'aussi bien les pourroient-ils avoir, et les huit même, quand on ne les donneroit pas, puisque, revenant quand ils seroient passés, on seroit toujours tout heureux de les recevoir.

Ces raisons, néanmoins, ne suffisant pas pour M. le Comte, qui, ayant d'autres desseins, ne cherchoit qu'à rompre le traité et renvoyer les députés sans conclusion, sous le prétexte, toutefois de ce qu'avoit mandé le cardinal de Richelieu, dont il disoit ne se pouvoir départir, il fallut que les deux maréchaux lui donnassent par écrit que ce qu'il en faisoit étoit à leur supplication, et qu'ils se chargeoient de tout ce que le roi et la cardinal de Richelieu en pourroient dire, consentant qu'on s'en prît à eux.

Après quoi M. de Fontenay ayant eu ordre de leur aller dire qu'on leur accordoit tout, excepté les huit jours, qu'on réduisoit à trois, ils en firent de grandes difficultés, disant ne s'en pouvoir relâcher sans retour-

ner dans la ville, pour en avoir le consentement de ceux qui les avoient envoyés. Mais leur ayant représenté qu'il n'en falloit qu'un pour aller à Arras, où étoit le cardinal Infant avec toute son armée, et deux pour en venir s'il en avoit envie, et qu'infailliblement on ne leur en donneroit pas davantage, après avoir longtemps consulté ensemble, le capitaine espagnol, qui portoit toujours la parole, vint dire qu'il le vouloit bien, pourvu qu'ils y pussent envoyer dès le soir, sans qu'on comptât les trois jours que du lendemain au matin ; ce qui leur ayant été accordé, la capitulation fut signée.

Pendant les trois jours qui furent donnés aux assiégés pour attendre du secours, M. de Fontenay, par le quartier duquel il devoit vraisemblablement venir, fit tenir nuit et jour la moitié de tous ses gens sous les armes, et envoya des batteurs d'estrade de tous les côtés, et jusques auprès d'Arras, afin que si les ennemis venoient, on en pût être longtemps auparavant averti, et avoir loisir de se préparer. Mais on n'en fut pas en peine, parce que leur armée étant plus dépérie que celle du roi, ils ne l'eussent pu faire sans mettre tout leur pays en péril, n'ayant point alors d'autres troupes que celles-là.

Le troisième jour expiré sans qu'il fût venu de secours, les assiégés rendirent la place ainsi qu'ils avoient promis, et il en sortit près de dix-huit cents hommes sous les armes, tous bien faits, et qui avoient encore tant de vivres, qu'ils tenoient quasi tous un morceau de pain et de beurre à la main. Ils eurent une escorte pour les conduire à Arras, avec des charriots pour leurs bagages et leurs malades : pour assurance de quoi ils laissèrent deux capitaines de leur garnison, qui demeurèrent jusques au retour de l'escorte. On y fit rentrer deux régimens des meilleurs de l'armée, et le gouvernement en fut depuis donné à M. de Nanteuil.

Le cardinal de Richelieu vint voir la place et ordonner ce qu'il y faudroit faire, Monsieur ni M. le Comte n'y ayant pas voulu entrer à cause qu'il y avoit de la peste. Après quoi il retourna à Amiens, où ils étoient déjà allés; et ce fut là, et dans un conseil qui se tint chez lui, où on dit que Monsieur et M. le Comte avoient résolu de le tuer, et qu'ils le pouvoient faire quand il fut les conduire, ayant force gens auprès d'eux qui n'attendoient que le signal, et tous ceux du cardinal de Richelieu, excepté son capitaine des gardes, étant allés fort loin devant : mais que Monsieur ayant changé de dessein, vraisemblablement par le scrupule de tuer un prêtre et un cardinal, la chose avoit manqué. C'est dont je ne puis pas parler assurément, car je n'y étois pas; mais il me semble difficile à croire que les gens du cardinal de Richelieu, qui étoient si soigneux de l'environner, lors même qu'il étoit tout seul et qu'il n'y avoit aucun sujet de craindre, l'eussent quitté de si loin devant tant de monde, et particulièrement pendant que M. le Comte y étoit, qu'ils savoient n'être pas de ses amis.

Joint que je sais qu'ils ont aussi dit l'avoir pu faire quand ils vinrent tous dîner dans la tente de M. de Fontenay, un peu devant qu'on ouvrît les tranchées; quoi qu'il ne leur eût pas été aisé, le cardinal ayant eu tant qu'il y demeura tous ses gentilshommes autour de lui, et beaucoup d'officiers du quartier de M. de Fontenay qui ne l'eussent pas souffert.

L'ordre de demeurer dans Corbie avec les ôtages jusques à ce que l'escorte fût revenue ayant été donné au marquis de Fontenay, il eut envie de savoir pourquoi ils s'étoient sitôt rendus, et leur demanda ce qui les y avoit obligés, pouvant bien, ce sembloit, tenir encore quelques jours : ce qu'ils lui avouèrent ingénument, et qu'il n'y avoit personne dans la place qui ne le vît bien : mais qu'ayant été avertis qu'on ne les pourroit pas secourir, et que les quartiers d'hiver s'alloient faire, ils avoient

cru se devoir rendre pour y être quand on les donneroit; étant bien assurés que sans cela ils en auroient de si mauvais, que leur compagnie, d'où dépendoit toute leur fortune, ne se pourroit remettre. Que cela avoit été représenté à celui qui commandoit depuis la mort du gouverneur, nommé, ce me semble, M. de Brimeu, en un conseil où se trouvèrent tous les officiers de la garnison; et que ce seroit peu d'avantage au roi d'Espagne quand ils tiendroient huit ou dix jours de plus, et à eux une ruine totale; et que partant ils le supplioient de trouver bon qu'on se rendît sans attendre plus longtemps. Sur quoi l'avis du capitaine espagnol fut demandé; lequel ayant répondu que puisque c'étoit celui de tous les autres, c'étoit aussi le sien; le tambour avoit à l'heure même été envoyé. Ce qui doit apprendre aux princes à bien regarder quels gens ils mettent dans leurs places afin qu'elles soient toujours défendues jusques au bout, peu de temps faisant quelquefois grand bien, comme le roi d'Espagne l'auroit vraisemblablement éprouvé si ses gens ne se fussent pas si tôt rendus; car il n'y a guère d'apparence que le roi l'eût prise, ou de longtemps: ce qui lui eût fait avoir beaucoup d'autres affaires fort dangereuses, auxquelles cette si prompte reddition donna moyen de remédier, ainsi qu'il sera dit ci-après.

II.

Invasion des Espagnols dans la Picardie; cruautés et barbaries qu'ils y commettent[1].

Ils passent la Somme, entrent en France, où comme tigres furieux et cruels, ils exécutèrent tout ce qui se

[1] Extrait du *Mercure françois*.



peut excogiter de funeste, de cruel et de barbare, par le fer et les flammes. Ils courent en furieux la pauvre Picardie, ruinent et désolent tout ce qu'ils rencontrent, réduisent en cendres, villages, hameaux, métairies et maisons, et démolissent les édifices jusques aux fondemens, et ne se contentant pas de tuer les hommes, ils croyoient n'avoir assez assouvi leur rage s'ils ne les déchiroient et les mettoient en pièces par une infinité de coups et nouveaux genres de tourmens, sans avoir égard à âge, à sexe, ni à aucune sorte de condition, violent les femmes et les filles, brisent les corps tendres des petits enfans en battant les murailles, arrachent les religieuses des cloîtres, les ravissent et les forcent par des stupres et violemens étranges, et après les tuèrent et les massacrèrent. Bref, ce n'étoient que carnages et massacres de personnes foibles et sans forces, non pas une guerre. De sorte que les larmes, les sanglots et les cris de tant d'innocens montoient jusques au ciel. Ces impies ne pardonnèrent point aux temples, aux églises, ni aux lieux sacrés ; ils y entrent le flambeau en main, les ruinent, les saccagent, rompent les autels, et avec leurs mains sacriléges et souillées de sang humain, ravissent les sacrés vaisseaux et les ornemens plus saints, rompent les saints ciboires, profanent et jettent tout ce qui y étoit de plus sacré et de plus saint ; chose horrible, ouvrent les châsses et exposent aux pieds les saintes reliques des âmes saintes et bienheureuses pour avoir l'or et l'argent de ces sacrés vaisseaux. Jusques-là que de porter leurs mains homicides sur les personnes sacrées des prêtres qu'ils tuoient et massacroient devant les saints autels, vêtus des sacrés ornemens cérémoniaux avec lesquels ils célébroient la messe ; et voilà comme ils ne faisoient non plus de compte des choses les plus sacrées, voire moins que des profanes. Bref, nulle chose ne fut exempte de leur rage et de leur fureur. Et sur ceci, que pourra dire l'Espagnol, qui se nomme par excellence catholique,

que répondra-t-il, quand on lui reprochera tant de massacres, impiétés, sacriléges, violences et ravissemens de vierges sacrées, l'épanchement de tant de sang innocent, les incendies et brûlemens de tant de temples, de lieux saints, et la profanation de ce qui est de plus sacré et divin entre les vrais chrétiens, le tout commis par ses sujets et par ceux qu'il avoit appelés à sa solde pour entrer en France?

III.

Déclaration du roi tant contre les bourgeois et habitants de la ville de Corbie, qu'aucuns des religieux de l'abbaye de l'ordre de Saint-Benoît de ladite ville.

14 novembre 1636.

Louis, etc. Comme il n'y a rien qui convie davantage le prince à bien traiter ses sujets et à leur donner des témoignages de sa bienveillance, que d'en recevoir de leur fidélité, lorsqu'il s'agit de défendre sa querelle et conserver ses États; aussi il n'y a personne qui ne condamne et ne juge digne de toute sorte de châtiment, la perfidie et la lâcheté des peuples, lorsque par un effet tout contraire au devoir de leur naissance, quittant les sentimens d'obéissance et d'affection vers leur souverain, ils viennent à favoriser les ennemis et à contribuer à la ruine de leur propre patrie. Que si l'ingratitude, la rébellion et la déloyauté d'aucuns de nos sujets de la ville de Corbie, lesquels, de concert avec ceux qui y commandoient pour notre service, se sont livrés à l'ennemi, avoit été moins publique, et que toute la France, participant à toute la ruine et aux pertes que la prise de cette place lui a causées, et dont elle étoit

menacée si nous ne l'eussions reconquise par la force de nos armes, n'en demandoit vengeance à notre justice, l'énormité de ce crime nous inviteroit à l'étouffer et en ôter la connoissance à la postérité. Mais pour ne manquer à ce que nous devons au public et à la satisfaction de tous nos bons et fidèles sujets, nous avons résolu d'en faire une punition si exemplaire, qu'elle leur puisse servir de consolation et empêcher que semblable défection n'arrive à l'avenir. A CES CAUSES et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, après avoir fait mettre cette affaire en délibération en notre Conseil; de l'avis d'icelui et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, NOUS avons déclaré et déclarons par ces présentes, signées de notre main, tous les bourgeois et habitans de notre dite ville de Corbie, de quelque qualité et condition qu'ils soient, qui se trouveront avoir adhéré à nos ennemis et les avoir favorisés directement ou indirectement en la prise de ladite ville, ou depuis en la résistance qu'ils ont faite à nos armes, criminels de lèze-majesté au premier chef, et comme tels, leurs biens à nous acquis et confisqués. Voulant qu'il soit procédé contre eux selon la rigueur de nos ordonnances en pareil cas, par saisies de leurs personnes, annotations de leurs biens et ventes d'iceux; pour les deniers en provenant, à quelque somme qu'ils se puissent monter, être employés aux fortifications de ladite ville, sans aucun divertissement (a). Révoquant à cette fin tous les dons que nous pourrions avoir faits desdits biens à quelque personne et pour quelque cause que ce puisse être. Et pour les mêmes causes et considérations ci-dessus, avons en outre déclaré et déclarons ladite ville de Corbie privée et déchue de tous priviléges, octrois, immunités, franchises et grâces à elle et aux habitans d'icelle concédés par nos prédécesseurs

(a) Sans qu'on puisse employer une partie de ces fonds à autre chose.

rois et nous, même de la mairie et échevinage, ensemble de tous droits en dépendant accordés à ladite ville. Et d'autant qne nous avons aussi été bien informés qu'aucun des religieux de l'abbaye de l'ordre de Saint-Benoît de ladite ville, au lieu de donner exemple aux autres de leur devoir, comme leur profession et conscience les y obligeoient, se sont tellement oubliés, qu'ils ont été les premiers à nous désobéir et desservir, ayant même passé jusqu'à cette impiété, que d'avoir pour cette damnable fin, abusé du grade et pouvoir qu'ils ont dans l'Église, n'ayant voulu donner l'absolution aux soldats françois qui se sont confessés à eux, qu'en leur promettant de se rendre à nos ennemis, afin qu'ils le fissent plus audacieusement y étant portés par le conseil et l'autorité de gens de leur robe et par la force d'un sacrement : Nous avons, du même avis de notre conseil et de notre pleine autorité, déclaré lesdits religieux qui se trouveront avoir adhéré à nos ennemis, directement ou indirectement, compris dans ledit crime de lèze-majesté, et comme tels nous voulons que leur procès leur soit fait et parfait par les voies ordinaires contre personnes religieuses. Mandons et enjoignons à tous baillis, sénéchaux, prévots, juges et leurs lieutenans, et tous autres nos officiers qu'il appartiendra, de procéder incessamment et soigneusement contre les personnes et biens desdits habitans et religieux de Corbie qui auront encouru ledit crime, en quelque part qu'ils soient trouvés[1].

---

[1] Le 20 novembre, deux des principaux habitants de Corbie, reconnus coupables de haute trahison, furent exécutés à mort. En même temps, vingt habitants « véritablement François » étaient mis en possession des maisons d'autres habitants condamnés. (*Gazette*, 1636, p. 759).

REPRISE DE CORBIE.

I.

Note de Louis XIII envoyée à la Gazette de France.

(*Manuscrits de la Bibliothèque nationale.*)

De Chantilly, ce 15e nov. 163[6].

Le Roy a reseu ce matin à 4 heures les nouvelles de lexecution de la capitulation de Corbie, a mesme temps il est ale a leglise remercier Dieu, puis a ordonné que on ce tinst prest sur les 2 heures pour chanter le *Te Deum* ou la Reyne et tout ce qui est icy ce doit trouuer et a ordonné des depesches par tout pour faire rendre grace a Dieu par toutes les Eglises de ce Royaume tant de cette victoire que de la retraite honteuse de Galas hors de la Bourgogne, le Sr du Boulay genlis est alé trouuer Monsgur a blois de la part de Sa Maste pour luy porter cette nouuelle.

II.

Lettre de M. de Voiture[1] à M. ***, après que la ville de Corbie eut été reprise sur les Espagnols.

ÉLOGE DU CARDINAL ET DE SON ADMINISTRATION.

Paris, le 24 décembre 1636.

Monsieur, je vous avoue que j'aime à me venger, et

[1] Voiture, né en 1598 et mort en 1648, est l'un des littérateurs les plus célèbres du règne de Louis XIII et de l'hôtel de Rambouillet.

qu'après avoir souffert durant deux mois que vous vous soyez moqué de la bonne espérance que j'avois de nos affaires, vous en avoir ouï condamner la conduite par les événemens et vous avoir vu triompher des victoires de nos ennemis, je suis bien aise de vous mander que nous avons repris Corbie. Cette nouvelle vous étonnera sans doute, aussi bien que toute l'Europe : et vous trouverez étrange, que ces gens que vous tenez si sages et qui ont particulièrement cet avantage sur nous de bien garder ce qu'ils ont gagné, ayant laissé reprendre une place sur laquelle on pouvoit juger que tomberoit tout l'effort de cette guerre, et qui étant conservée ou étant reprise, devoit donner pour cette année le prix et l'honneur des armes à l'un ou à l'autre parti. Cependant nous en sommes les maîtres. Ceux que l'on avoit jetés dedans ont été bien aises que le roi leur ait permis d'en sortir, et ont quitté avec joie ces bastions qu'il avoient élevés et sous lesquels il sembloit qu'ils se voulussent enterrer. Considérez donc, je vous prie, quelle a été la fin de cette expédition qui a tant fait de bruit. Il y avoit trois ans que nos ennemis méditoient ce dessein et qu'ils nous menaçoient de cet orage. L'Espagne et l'Allemagne avoient fait pour cela leurs derniers efforts. L'empereur y avoit envoyé ses meilleurs chefs et sa meilleure cavalerie. L'armée de Flandre avoit donné toutes ses meilleures troupes. Il se forme de cela une armée de 25,000 chevaux, de 15,000 hommes de pied et de 40 canons. Cette nuée, grosse de foudres et d'éclairs, vient fondre sur la Picardie qu'elle trouve à découvert, toutes nos armes étant occupées ailleurs. Ils prennent d'abord la Capelle et le Câtelet. Ils attaquent et prennent Corbie en neuf jours. Les voilà maîtres de la rivière [1]. Ils la passent. Ils ravagent tout ce qui est entre la Somme

[1] La Somme.

et l'Oise; et tant que personne ne leur résiste, ils tiennent courageusement la campagne, ils tuent nos paysans et brûlent nos villages. Mais sur le premier bruit qui leur vient que Monsieur s'avance avec une armée et que le roi le suit de près, ils se retirent, ils se retranchent derrière Corbie ; et quand ils apprennent que l'on ne s'arrête point et que l'on marche à eux tête baissée, nos conquérans abandonnent leurs retranchemens. Ces peuples si braves et si belliqueux, et que vous dites qui sont nés pour commander à tous les autres, fuyent devant une armée qu'ils disoient être composée de nos cochers et de nos laquais. Et ces gens si déterminés, qui devoient percer la France jusques aux Pyrénées, qui menaçoient de piller Paris et d'y venir reprendre jusques dans Notre-Dame les drapeaux de la bataille d'Avein, nous permettent de faire la circonvallation d'une place qui leur est si importante, nous donnent le loisir d'y faire des forts, et ensuite de cela nous la laissent attaquer et prendre par force à leur vue. Voilà où se sont terminées les bravades de Piccolomini, qui nous envoyoit dire par ses trompettes, tantôt qu'il souhaitoit que nous eussions de la poudre, tantôt qu'il nous vînt de la cavalerie ; et quand nous avons eu l'un et l'autre, il s'est bien gardé de nous attendre. De sorte, Monsieur, que hors la Capelle et le Câtelet, qui sont de nulle considération, tout le feu qu'a produit cette grande et victorieuse armée, a été de prendre Corbie pour la rendre et pour la remettre entre les mains du roi, avec une contrescarpe, trois bastions et trois demi-lunes qu'elle n'avoit point. S'ils avoient pris encore dix autres de nos places avec un pareil succès, notre frontière en seroit en meilleur état ; et ils l'auroient mieux fortifiée que ceux qui jusques ici en ont eu commission. Vous semble-t-il que la reprise d'Amiens[1] ait été en

[1] Par Henri IV, en 1597.

rien plus importante ou plus glorieuse que celle-ci? Alors la puissance du royaume n'étoit point divertie (*a*) ailleurs; toutes nos forces furent jointes ensemble pour cet effet; et toute la France se trouva devant une place. Ici, au contraire, il nous a fallu reprendre celle-ci dans le fort d'une infinité d'autres affaires qui nous pressoient de tous côtés, en un temps où il sembloit que cet État fût épuisé de toutes choses; et en une saison, en laquelle, outre les hommes, nous avions encore le Ciel à combattre. Et au lieu que devant Amiens les Espagnols n'eurent une armée que cinq mois après le siége, pour nous le faire lever, ils en avoient une de 40,000 hommes à Corbie, devant que celui-ci fût commencé. Je m'assure que si cet événement ne vous fait pas devenir bon François, au moins il vous mettra en colère contre les Espagnols, et que vous aurez dépit de vous être affectionné à des gens qui ont si peu de vigueur et qui se savent si mal servir de leur avantage. Ce pendant, ceux qui en haine de celui qui gouverne haïssent leur propre pays, et qui pour perdre un homme seul voudroient que la France se perdît, se mocquoient de tous les préparatifs que nous faisions pour remédier à cette surprise. Quand les troupes que nous avions ici levées prirent la route de Picardie, ils disoient que c'étoit des victimes que l'on alloit immoler à nos ennemis; que cette armée se fondroit aux premières pluies, et que ces soldats qui n'étoient point aguerris fuiroient au premier aspect des troupes espagnoles. Puis, quand ces troupes dont on nous menaçoit se furent retirées et que l'on prit dessein de bloquer Corbie, on condamna encore cette résolution. On disoit qu'il étoit infaillible que les Espagnols l'auroient pourvue de toutes les choses nécessaires, ayant eu deux mois de loisir pour cela; et que nous consommerions devant cette place beaucoup de millions d'or et beaucoup de milliers d'hommes pour

(*a*) Détournée, occupée.

l'avoir peut-être dans trois ans. Mais quand on se résolut de l'attaquer par force, bien avant dans le mois de novembre, alors il n'y eut personne qui ne criât. Les mieux intentionnés avouoient qu'il y avoit de l'aveuglement ; et les autres disoient qu'on avoit peur que nos soldats ne mourussent pas assez tôt de misère et de faim, et que l'on les vouloit faire noyer dans leurs propres tranchées. Pour moi, quoique je susse les incommodités qui suivent nécessairement les siéges qui se font en cette saison, j'arrêtai mon jugement. Je pensai que ceux qui avoient présidé à ce conseil, avoient vu les mêmes choses que je voyois, et qu'ils en voyoient encore d'autres que je ne voyois pas : qu'ils ne se seroient pas engagés légèrement au siége d'une place sur laquelle toute la chrétienté avoit les yeux; et dès que je fus assuré qu'elle étoit attaquée, je ne doutai quasi plus qu'elle ne dût être prise. Car, pour en parler sainement, nous avons vu quelquefois monsieur le Cardinal se tromper dans les choses qu'il a fait faire par les autres. Mais nous ne l'avons jamais vu encore manquer dans les entreprises qu'il a voulu exécuter lui-même et qu'il a soutenues de sa présence. Je crus donc qu'il surmonteroit toutes sortes de difficultés, et que celui qui avoit pris la Rochelle, malgré l'Océan, prendroit encore bien Corbie, en dépit des pluies et de l'hiver.

Mais puisqu'il vient à propos de parler de lui, et qu'il y a trois mois que je ne l'ai osé faire, permettez-le moi à cette heure, et trouvez bon que dans l'abattement où vous met cette nouvelle, je prenne mon temps de dire ce que je pense.

Je ne suis pas de ceux qui ayant dessein, comme vous dites, de convertir des éloges en brevets, font des miracles de toutes les actions de monsieur le Cardinal, portent ses louanges au-delà de ce que peuvent et doivent aller celles des hommes, et à force de vouloir trop faire croire de bien de lui, n'en disent que des choses incroyables. Mais aussi n'ai-je pas cette basse malignité

de haïr un homme à cause qu'il est au-dessus des autres; et je ne me laisse pas non plus emporter aux affections ni aux haines publiques que je sais être quasi toujours fort injustes. Je le considère avec un jugement que la passion ne fait pencher ni d'un côté ni d'autre, et je le vois des mêmes yeux dont la postérité le verra. Mais lorsque dans deux cents ans, ceux qui viendront après nous, liront en notre histoire que le cardinal de Richelieu a démoli La Rochelle et abattu l'Hérésie, et que par un seul traité, comme par un coup de rets, il a pris trente ou quarante de ses villes pour une fois; lorsqu'ils apprendront que du temps de son ministère, les Anglois ont été battus et chassés, Pignerol conquis, Casal secouru, toute la Lorraine jointe à cette couronne [1], la plus grande partie de l'Alsace mise sous notre pouvoir [2], les Espagnols défaits à Veillane et à Avein; et qu'ils verront que tant qu'il a présidé à nos affaires, la France n'a pas un voisin sur lequel elle ait gagné des places ou des batailles; s'ils ont quelque goutte de sang françois dans les veines et quelque amour pour la gloire de leur pays, pourront-ils lire ces choses sans s'affectionner à lui? Et à votre avis l'aimeront-ils ou l'estimeront-ils moins, à cause que de son temps les rentes sur l'Hôtel-de-Ville [3] se seront payées un peu plus tard, ou que l'on aura mis quelques nouveaux officiers dans la Chambre des Comptes? Toutes les grandes choses coûtent beaucoup; les grands efforts abattent et les puissans remèdes affoiblissent. Mais si l'on doit regarder les États comme immortels, et y considérer les commodités à venir comme présentes, comptons combien

[1] En 1634, par l'abdication du duc Charles de Lorraine. Richelieu la lui rendit en 1641, en gardant, toutefois, plusieurs places.

[2] Par les Suédois, qui nous la cédèrent après leur défaite à Nordlingue, en 1634.

[3] C'est sous François Ier que furent instituées les premières rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris. Ces rentes étaient les intérêts des emprunts contractés par l'État; les *quartiers* étaient en général assez inexactement payés.

cet homme, que l'on dit qui a ruiné la France, lui a épargné de millions, par la seule prise de La Rochelle, laquelle d'ici à deux mille ans, dans toutes les minorités des rois, dans tous les mécontentemens des grands, et dans toutes les occasions de révoltes, n'eût pas manqué de se rebeller et nous eût obligés à une éternelle dépense. Ce royaume n'avoit que deux sortes d'ennemis qu'il dût craindre, les huguenots et les Espagnols. Monsieur le Cardinal entrant dans les affaires se mit en l'esprit de ruiner tous les deux.

Pouvoit-il former de plus glorieux, ni de plus utiles desseins ? il est venu à bout de l'un, et il n'a pas achevé l'autre. Mais s'il eût manqué au premier, ceux qui crient à cette heure que ç'a été une résolution téméraire, hors de temps et au-dessus de nos forces, que de vouloir attaquer et abattre celles d'Espagne, et que l'expérience l'a bien montré : n'auroient-ils pas condamné de même le dessein de perdre les huguenots ? n'auroient-ils pas dit qu'il ne falloit pas recommencer une entreprise où trois de nos rois avoient manqué, et à laquelle le feu roi n'avoit osé penser ? Et n'eussent-ils pas conclu, aussi faussement qu'ils font encore en cette autre affaire, que la chose n'étoit pas faisable, à cause qu'elle n'auroit pas été faite ? Mais jugeons, je vous supplie, s'il a tenu à lui ou à la fortune, qu'il ne soit venu à bout de ce dessein. Considérons quel chemin il a pris pour cela ; quels ressorts il a fait jouer. Voyons s'il s'en est fallu beaucoup qu'il n'ait renversé ce grand arbre de la Maison d'Autriche, et s'il n'a pas ébranlé jusques aux racines ce tronc, qui de deux branches couvre le septentrion et le couchant, et qui donne de l'ombrage au reste de la terre. Il fut chercher jusques sous le pôle ce héros [1] qui sembloit être destiné à y

[1] Gustave-Adolphe, roi de Suède, tué en 1632 sur le champ de bataille de Lutzen. Richelieu s'était allié avec lui en 1631 et l'avait lancé contre l'empereur.

mettre le fer et à l'abattre. Il fut l'esprit mêlé à ce foudre qui a rempli l'Allemagne de feu et d'éclairs, et dont le bruit a été entendu par tout le monde. Mais, quand cet orage fut dissipé et que la fortune en eut détourné le coup, s'arrêta-t-il pour cela, et ne mit-il pas encore une fois l'Empire au plus grand hasard qu'il n'avoit été par les pertes de la bataille de Leipsic et de celle de Lutzen [1]? Son adresse et ses pratiques nous firent avoir tout d'un coup une armée de 40,000 hommes [2] dans le cœur de l'Allemagne, avec un chef qui avoit toutes les qualités qu'il faut pour faire un changement dans un État. Que si le roi de Suède s'est jeté dans le péril plus avant que ne devoit un homme de ses desseins et de sa condition ; et si le duc de Friedland [3], pour trop différer son entreprise, l'a laissée découvrir, pouvoit-il charmer la balle qui a tué celui-là au milieu de sa victoire, ou rendre celui-ci impénétrable aux coups de pertuisane ? Que si en suite de tout cela, pour achever de perdre toutes choses, les chefs qui commandoient l'armée de nos alliés [4] devant Nordlingue, donnèrent la bataille à contretemps, étoit-il au pouvoir de monsieur le Cardinal, étant à deux cents lieues de là, de changer ce conseil et d'arrêter la précipitation de ceux qui pour un empire (car c'étoit le prix de cette victoire), ne voulurent pas attendre trois jours [5] ?

[1] Gagnées en 1631 et 1632 sur les Impériaux.

[2] Celle de Bernard de Weimar, le meilleur lieutenant de Gustave-Adolphe.

[3] Wallenstein, général de l'empereur, qu'il trahissait au profit de la France et des Suédois, et que l'empereur fit assassiner en 1635.

[4] Les deux généraux des Suédois, Bernard de Weimar et Horn, furent battus à Nordlingue le 6 septembre 1634.

[5] Les Impériaux assiégeaient Nordlingue; le maréchal suédois Horn et le duc Bernard de Weimar vinrent à son secours avec 25,000 hommes. Horn voulait, pour attaquer les Impériaux retranchés au nombre de 40,000 dans de fortes positions, attendre l'arrivée des renforts qui étaient en marche. Bernard ne voulut pas attendre, attaqua et se fit écraser. C'est à la suite de cette défaite que les Suédois, ne pouvant plus conserver leurs conquêtes en Alsace, nous les cédèrent.

Vous voyez donc que pour sauver la Maison d'Autriche et pour détourner ses desseins, que l'on dit à cette heure avoir été si téméraires, il a fallu que la fortune ait fait depuis trois miracles, c'est-à-dire trois grands événemens, qui vraisemblablement ne devoient pas arriver : la mort du roi de Suède, celle du duc de Friedland et la perte de la bataille de Nordlingue.

Vous me direz qu'il ne se peut pas plaindre de la fortune pour l'avoir traversé en cela, puisqu'elle l'a servi si fidèlement dans toutes les autres choses; que c'est elle qui lui a fait prendre des places, sans qu'il en eût jamais assiégé auparavant; qui lui a fait commander heureusement des armées, sans aucune expérience; qui l'a mené toujours comme par la main et sauvé d'entre les précipices où il étoit jeté; et enfin qui l'a fait souvent paroître hardi, sage et prévoyant. Voyons le donc dans la mauvaise fortune, et examinons s'il y a eu moins de hardiesse, de sagesse et de prévoyance.

Nos affaires n'alloient pas trop bien en Italie, et comme c'est le destin de la France de gagner des batailles et de perdre des armées, la nôtre était fort dépérie depuis la dernière victoire qu'elle avoit remportée sur les Espagnols [1]. Nous n'avions guère plus de bonheur devant Dôle [2], où la longueur du siége nous en faisoit attendre une mauvaise issue, quand on sut que les ennemis étoient entrés en Picardie, qu'ils avoient pris d'abord La Capelle, Le Câtelet et Corbie, et que ces trois places, qui les devoient arrêter plusieurs mois, les avoient à peine arrêtés huit jours [3]. Tout est en feu jusques sur les bords de la rivière d'Oise. Nous pouvons voir de nos faubourgs la fumée des villages qu'ils nous brûlent.

[1] La bataille de Veillane, gagnée sur le duc de Savoie en 1630.

[2] Le prince de Condé l'assiégea en 1635 et fut obligé de se retirer après plus de trois mois de siége (mai-août).

[3] Les gouverneurs de ces deux premières places furent condamnés à mort par contumace.

Tout le monde prend l'alarme, et la capitale ville du royaume est en effroi. Sur cela, on a avis de Bourgogne que le siége de Dôle était levé ; et de Saintonge qu'il y a 15,000 paysans révoltés [1] qui tiennent la campagne, et que l'on craint que le Poitou et la Guyenne ne suivent cet exemple. Les mauvaises nouvelles viennent en foule ; le ciel est couvert de tous côtés ; l'orage nous bat de toutes parts, et il ne nous luit pas de quelque endroit que ce soit un rayon de bonne fortune. Dans ces ténèbres, Monsieur le Cardinal a-t-il vu moins clair ? a-t-il perdu la tramontane ? Durant cette tempête, n'a-t-il pas toujours tenu le gouvernail d'une main et la boussole de l'autre ? S'est-il jeté dans l'esquif, pour se sauver ? et si le grand vaisseau qu'il conduisoit avoit à se perdre, n'a-t-il pas témoigné qu'il y vouloit mourir devant (*a*) les autres ? Est-ce la fortune qui l'a tiré de ce labyrinthe ; ou si ç'a été sa prudence, sa constance et sa magnanimité ? Nos ennemis sont à quinze lieues de Paris, et les siens sont dedans. Il y a tous les jours avis que l'on y fait des pratiques pour le perdre. La France et l'Espagne, par manière de dire, sont conjurées contre lui seul. Quelle contenance a tenu, parmi tout cela, cet homme, que l'on disoit qui s'étonneroit au moindre mauvais succès, et qui avoit fait fortifier le Hâvre pour s'y jeter à la première mauvaise fortune ? Il n'a pas fait une démarche en arrière pour cela. Il a songé aux périls de l'État et non pas aux siens, et tout le changement que l'on a vu en lui, durant tout ce temps là, est qu'au lieu qu'il n'avoit accoutumé de sortir qu'accompagné de deux cents gardes, il se promena tous les jours suivi seulement de cinq ou six gentilshommes.

[1] Il s'agit de la révolte des *Croquants*. Les paysans de tout le pays entre la Garonne et la Charente se soulevèrent et refusèrent de payer les impôts qui les accablaient. Au bout de deux ans, les Croquants, battus et massacrés dans un grand nombre de combats, se soumirent et furent amnistiés.

(*a*) Avant.

Il faut avouer qu'une adversité soutenue de si bonne grâce, et avec tant de force, vaut mieux que beaucoup de prospérités et de victoires. Il ne me sembla pas si grand, ni si victorieux, le jour qu'il entra dans la Rochelle, qu'il me le parut alors ; et les voyages qu'il fit de sa maison à l'Arsenal me semblent plus glorieux pour lui que ceux qu'il a faits delà les monts et desquels il est revenu avec Pignerol et Suze. Ouvrez donc les yeux, je vous supplie, à tant de lumière. Ne haïssez pas plus longtemps un homme qui est si heureux à se venger de ses ennemis, et cessez de vouloir du mal à celui qui le sait tourner à sa gloire et qui le porte si courageusement. Quittez votre parti devant qu'il vous quitte. Aussi bien une grande partie de ceux qui haïssoient monsieur le Cardinal, se sont convertis [1] par le dernier miracle qu'il vient de faire. Et si la guerre peut finir, comme il y a apparence de l'espérer, il trouvera moyen de gagner bientôt tous les autres. Étant si sage qu'il est, il a connu, après tant d'expériences, ce qui est de meilleur ; et il tournera ses desseins à rendre cet État le plus florissant de tous, après l'avoir rendu le plus redoutable. Il s'avisera d'une sorte d'ambition qui est plus belle que toutes les autres et qui ne tombe dans l'esprit de personne : de se faire le meilleur et le plus aimé d'un royaume, et non pas le plus grand et le plus craint. Il connoît que les plus nobles et les plus anciennes conquêtes sont celles des cœurs et des affections ; que les lauriers sont des plantes infertiles, qui ne donnent au plus que de l'ombre, et qui ne valent pas les moissons et les fruits dont la Paix est couronnée. Il voit qu'il n'y a pas tant de sujet de louange à étendre de cent lieues les bornes d'un royaume, qu'à diminuer un sol de la taille, et qu'il y a

[1] Voiture avait été au nombre des ennemis du cardinal et n'avait quitté la faction de Gaston que séduit et convaincu par les grandes actions de Richelieu.

moins de grandeur et de véritable gloire à défaire cent mille hommes, qu'à en mettre vingt millions à leur aise et en sûreté. Aussi ce grand esprit, qui n'a été occupé jusqu'à présent qu'à songer aux moyens de fournir aux frais de la guerre, à lever de l'argent et des hommes, à prendre des villes et à gagner des batailles, ne s'occupera désormais qu'à rétablir le repos, la richesse et l'abondance. Cette même tête qui nous a enfanté Pallas armée, nous la rendra avec son olive (a), paisible, douce et savante, et suivie de tous les arts qui marchent d'ordinaire avec elle. Il ne se fera plus de nouveaux édits que pour régler le luxe et pour rétablir le commerce. Ces grands vaisseaux qui avoient été faits pour porter nos armes au-delà du détroit, ne serviront qu'à conduire nos marchandises et à tenir la mer libre, et nous n'aurons plus la guerre qu'avec les corsaires. Alors les ennemis de Monsieur le Cardinal ne sauront plus que dire contre lui, comme ils n'ont su que faire jusqu'à cette heure. Alors les bourgeois de Paris seront ses gardes, et il connoîtra combien il est plus doux d'entendre ses louanges dans la bouche du peuple que dans celle des poëtes. Prévenez ce temps-là, je vous conjure, et n'attendez pas à être de ses amis jusques à ce que vous y soyez contraint. Que si vous voulez demeurer dans votre opinion, je n'entreprends pas de vous l'arracher par force. Mais aussi ne soyez pas si injuste que de trouver mauvais que j'aie défendu la mienne, et je vous promets que je lirai volontiers tout ce que vous m'écrirez, quand les Espagnols auront repris Corbie. Je suis, Monsieur, votre, etc.

(a) Olive pour olivier, orange pour oranger. Exemples : le jardin des olives, eau de fleurs d'oranges.

SIÉGE DE SAINT-JEAN DE LOSNE.

(*Article de la* GAZETTE DE FRANCE *du 12 novembre 1636.*)

Le général Gallas ayant assemblé une puissante armée sur la frontière du comté de Bourgogne[1], composée de plusieurs autres petites armées jointes ensemble: savoir, de celle qu'il commandoit à Drusenheim, d'une autre qui a campé l'été dernier près de Strasbourg sous divers généraux, de celle du duc Charles, et encore de celle que l'empereur avoit fait venir de la Silésie sous le général Butler et le marquis de Saint-Martin, maréchal de camp, pour la jeter en France; le tout faisant de 25 à 30,000 combattans, outre un nombre étrange de femmes et d'enfans, avec 6 canons de batterie et 36 autres pièces de divers calibres, décampa de Champlite le 22 octobre et prit sa marche du côté de Saint-Seigne sur Vigenne. Le même jour, son avant-garde, conduite par le duc Charles, passa cette rivière et fut camper devant le bourg de Mirebeau. Le 23, elle assiégea ce bourg aucunement retranché par les habitans et par deux compagnies de la milice de Bourgogne qui étoient dedans en garnison. L'attaque en fut faite presque de main à main, les ennemis s'étant attachés à rompre les palissades à coups de hache, brûler la porte du bourg et dresser des échelles contre la muraille; ce qu'ils faisoient avec facilité, ni ayant ni fossés, ni pont-levis, ni parapet à cette muraille, qui n'est qu'une simple clôture comme d'un jardin. Le combat fut opiniâtré plus de douze heures, et y eut bien 300 des ennemis tués ou blessés. Ensuite de quoi les habitans et la garnison y ayant aussi perdu quelques-uns des leurs, se retirèrent au château, lequel

[1] La Franche-Comté.

n'a point d'autre fortification sinon qu'il est élevé sur une motte, mais sans aucun fossé ni flanc qui le défende. Y ayant donc tenu un jour entier, et enduré quelques cent volées de canon, ils capitulèrent à vie et biens sauves.

Le 24, l'armée du roi, commandée par le cardinal de la Valette et le duc de Weimar, parut dans la plaine de Mirebeau à la vue de l'avant-garde des ennemis ; et la nuit du même jour l'arrière-garde ennemie conduite par Gallas passa aussi la rivière de Vigenne et joignit son avant-garde. Les 25, 26 et 27, toute l'armée ennemie passa les rivières de Bèze, de Tille et d'Ouche, avec des incommodités incroyables pour le canon et les bagages ; et tous ces jours-là les Cravates coururent jusques aux portes de Dijon ; et l'armée du roi logea ès villages de Spoy, Luz et autres lieux voisins, à côté des ennemis, envoyant plusieurs partis à la guerre pour observer leur démarche. Le 28, sur la nuit, le prince de Condé arriva à Dijon ; et suivant son avis, nos généraux amenèrent toute l'armée dès le lendemain au point du jour aux environs de la même ville, afin de suivre les ennemis qui avoient sur nous deux journées d'avance. Le même jour, ceux de Saint-Jean de Losne furent sommés par un trompette de se rendre à Gallas, comme général des armées de l'empereur et d'Espagne, et au duc de Lorraine ; à faute de quoi on leur déclaroit qu'ils seroient assiégés par une armée de 40,000 hommes et battus de six vingts pièces de canon. Il ne se passa rien de notable le 29.

Le 30, le cardinal de la Valette et le duc de Weimar étant venus à Dijon, il y fut tenu conseil et résolu que l'armée s'avanceroit encore par delà Dijon, et prendroit quelque poste entre Auxonne, Saint-Jean de Losne et Beaune, pour se porter où le besoin le requerroit, sur ce que probablement les ennemis avoient dessein sur l'une de ces trois villes. Suivant laquelle résolution le prince de Condé monta à cheval pour ordonner de leurs

logemens. Et parce que la ville de Saint-Jean de Losne étoit plus menacée qu'aucune autre, on dépêcha à l'heure même le marquis de Tavannes pour y conduire avec un corps de cavalerie qui lui fut donné, le sieur des Coutures, sergent de bataille, 6 compagnies du régiment de Conty et celle du sieur de Beluze, capitaine d'un autre régiment, avec ordre de prendre leur chemin par Bellegarde et de conduire deux milliers de poudre, autant de plomb et autant de mèche, que le prince de Condé leur fit donner. Le régiment de Verderonne fut aussi commandé pour Beaune et y fut conduit par ledit marquis de Tavannes.

Le 31, dès le matin, nouvelles vinrent de divers endroits que les ennemis alloient à Saint-Jean de Losne. De quoi on ne douta plus par l'arrivée d'un soldat du régiment de Conty dépêché par le sieur de Machault, capitaine audit régiment et qui commandoit dans la place. Ce soldat ayant traversé toute l'armée des ennemis, rapporta que depuis le matin du 28 cette ville-là étoit investie ; que la garnison, par deux sorties, avoit fait quitter aux ennemis le logement de Saint-Usage, leur ayant tué quelques soixante hommes et emmené dix prisonniers dans la ville, entr'eux un lieutenant de cavalerie, qui les avoient assurés d'un siége, auquel le duc Charles étoit en personne, logé à Brazay, qui devoit être suivi de Gallas ; que la garnison de ladite ville assiégée étoit composée de 8 compagnies du régiment de Conty, à la vérité foibles à cause de la peste qui les avoit grandement travaillées, ayant emporté plus de la moitié des soldats, et de laquelle le sieur de Saint-Point, capitaine au même régiment, qui devoit commander, étoit malade à l'extrémité ; mais fort résolus de bien faire, et que les habitans, qui pouvoient être environ 200, les secondoient avec non moindre affection et jusques à ce point qu'ils avoient résolu que le premier qui parleroit de se rendre seroit jeté dans la rivière ; et en cas qu'on fût contraint de céder à la force des enne-

mis, qu'en toute extrémité ils mettroient le feu en tous les endroits de la ville, pour ôter le moyen aux ennemis de profiter de la grande quantité de blé et autres vivres qui y étoient, puis se mettroient en des bateaux pour tâcher à se sauver à Bellegarde. Sur quoi, le même jour, le prince de Condé résolut avec le colonel Rantzau, maréchal de camp, que le lendemain ce colonel partiroit pour Auxonne, et de là se jeteroit dans Saint-Jean de Losne avec la compagnie de gens d'armes du duc d'Anguyen commandée par le sieur de Valançay, capitaine-lieutenant de ladite compagnie, les chevau-légers du prince de Condé commandés par Mauvilly, cornette, et les 7 compagnies de chevau-légers du régiment de cavalerie d'Anguyen, avec la cavalerie dudit colonel Rantzau et 7 à 800 mousquetaires; pour le sujet desquels le prince de Condé fut à l'armée, où il fut résolu qu'ils devoient être composés d'une partie du régiment d'infanterie de ce colonel, et de quelques autres de l'armée qui furent donnés par l'ordre du cardinal de la Valette.

Le premier de ce mois (novembre), les ennemis, après diverses sommations faites aux assiégés dans Saint-Jean de Losne, commencèrent à leur jeter plusieurs bombes et tirer quelques volées de canon à mesure qu'ils mettoient les pièces en batterie. Le soir de ce même jour, le colonel Rantzau partit avec les troupes susdites et traversa la rivière de Tille avec des peines incroyables, l'infanterie ayant passé plusieurs bras de cette rivière dans l'eau jusques au col, et huit ou dix de nos cavaliers s'y étant perdus. Ce fait, il marcha toute la nuit, força en passant trois corps de garde de cavalerie ennemie, et donna la chasse à quelques régimens qui étoient en garde. Le 2 du courant, sur les sept heures du matin, il arriva à Auxonne, où le sieur de Miraumont avoit fait tenir prêts force vivres et des bateaux pour l'infanterie, desquels toutefois on ne se servit pas; mais on envoya un petit bateau à six rames

donner avis à ceux de Saint-Jean de Losne de l'approche du secours. Dès la pointe de ce jour-là, huit pièces de canon de l'ennemi commencèrent à tirer en batterie et continuèrent sans relâche jusques sur les trois heures du soir à battre la muraille qui se présente à main droite en entrant dans la ville, comme l'endroit le plus foible. A une heure après-midi, le sieur de la Mothe-Houdancourt jeta dans la ville 60 mousquetaires de renfort commandés par le sieur de Loyac, lieutenant en son régiment. Et sur l'avis que les ennemis eurent du passage des troupes du colonel Rantzau, ils pressèrent l'attaque de la place ; de sorte qu'après avoir tiré de 4 à 500 volées de canon, ils résolurent de forcer la ville ce jour-là.

De fait, sur les trois heures après midi, ils jetèrent deux grands bataillons d'infanterie dans la prairie, lesquels, après le signal donné, s'avancèrent l'un à la brêche et l'autre à une terrasse qui est au-devant de la porte appelée de Dijon et n'est ni fossoyée ni palissadée, mais qui a été seulement un peu escarpée et taillée en demi-lune par la garnison depuis qu'elle y est, et n'a autre parapet que de barriques. La brêche fut attaquée fort courageusement et défendue de même par une partie des soldats de la garnison, des habitans, et les 60 hommes venus de Bellegarde. Jusques aux femmes y firent des merveilles à jeter des pierres et porter du rafraîchissement aux soldats. Aussi la brêche n'étant pas encore bien raisonnable, la muraille se trouvant encore haute de 12 pieds, le fossé n'étant pas comblé, y ayant beaucoup d'eau dedans, et une palissade toute entière que le canon n'avoit pu voir, laquelle les ennemis essayèrent en vain de rompre à coups de hache, ils n'y purent pas beaucoup avancer, et tout ce qui se présenta fut tué, car ils étoient vus en flanc et tout à découvert de la demi-lune qui est au-dedans de la porte. Le combat fut beaucoup plus douteux en cette demi-lune, laquelle étoit défendue par Bréquigny, en-

seigne de la mestre de camp[1] de Conty, avec 100 soldats et quelques habitans; pour ce qu'étant sans fossé ni palissades, les ennemis y montoient et venoient aux mains de tous côtés, avec une telle opiniâtreté qu'ils renversèrent plusieurs des barriques, donnant d'autant plus de peine aux nôtres, qu'ils étoient renforcés de moment en moment par ceux qui étoient rebutés de la brêche, lesquels accouroient tous à cette demi-lune, comme la jugeant plus facile à emporter. Toutefois ils en furent repoussés aussi bien que de la brêche, et si fort mal menés que ceux qu'on y envoyoit sur la fin pour les rafraîchir, fuyoient de tous côtés au lieu de s'approcher, bien que les chefs les y poussassent à coups d'épée. Les ennemis perdirent en ces deux attaques plus de 400 hommes qui leur furent tués sur la place; et bien que tous ceux qui furent présens ou qui entendirent la mousqueterie disent que cette attaque a été aussi rude qu'il s'en soit faite il y a longtemps, les ennemis, avec toute cette perte, ne purent faire autre chose que se loger au pied d'une contrescarpe ruinée, qui avoit été faite autrefois aux environs du fossé de la ville. Gallas, qui fut spectateur de cet assaut, fit avancer ce jour-là toute son armée, avec résolution d'emporter la place à perte d'hommes, à quelque prix que ce fût. Ce qui n'empêcha pas que le colonel Rantzau n'entrât le même jour, sur les neuf heures du soir, lui dixième. Il fut à l'instant visiter la brêche, et la trouvant en bon état, il la fit quitter aux soldats pour la bailler à garder aux habitans, et mena les soldats qui étoient à ladite brêche pour renforcer la garde de la demi-lune.

Ayant fait reposer toutes ses troupes la nuit, et fait conduire cinq petites pièces sur la demi-lune, le lendemain 3 du courant, dès la pointe du jour, il fit faire

[1] *La mestre de camp* ou *la colonelle* était la première compagnie d'un régiment.

une sortie de 400 hommes sur un logement qui étoit tout proche de la demi-lune, au coin d'une levée qui la joint, où étoient en garde environ 400 hommes des ennemis ; lesquels ayant aperçu les nôtres, firent leurs décharges tous à la fois, et après prirent la fuite aux batteries qu'ils ne purent si promptement gagner qu'il n'en demeurât plus de 200 sur la place, trente cavaliers des nôtres qui étoient sortis en même temps (car la situation du lieu n'avoit pas permis d'y employer plus de cavalerie) s'étant mêlés parmi eux et donné loisir à notre infanterie de les tailler en pièces. En même temps, trois escadrons de cavalerie des ennemis vinrent recueillir leurs gens, et s'étant avancés pour charger nos trente maitres, on leur déchargea les cinq pièces de la demi-lune, qui éclaircirent bien ces escadrons. Parmi ces trente maitres étoit le lieutenant-colonel du sieur Rantzau, qui y fit des mieux et eut un coup d'épée au bras gauche après que son cheval eût été tué sous lui. On reconnut à cette sortie que dès la nuit les ennemis avoient retiré leurs canons des batteries et faisoient filer toutes leurs troupes. Ce que voyant le colonel Rantzau, et ayant commandé que toute la cavalerie repût, il partit de la ville à leur tête et suivit les ennemis jusques à la nuit, tuant tout ce qui se rencontra écarté, et mettant plusieurs fois en fuite ces escadrons qui faisoient la retraite, lesquels il y eut plus de six vingts hommes tués et plus de cent prisonniers. En cette poursuite parut un cavalier, fort bien monté, l'épée à la main, lequel s'étant détaché d'un escadron s'avança tout seul, appelant à soi le colonel Rantzau. Ce qu'entendant, il partit à l'instant de son escadron, après avoir remis son pistolet dans le fourreau, et s'avança l'épée à la main vers ce cavalier, qui le voyant venir laissa tomber son épée qui étoit attachée à son bras avec un ruban, et prit son pistolet qu'il délâcha sur ce colonel, et regagna à toute bride son escadron, sans que le colonel Rantzau en pût avoir autre raison que de

lui reprocher sa lâcheté. Tous les prisonniers assurent que c'étoit le duc Charles. La nuit ayant fait cesser les poursuites du colonel Rantzau, il se retira à Saint-Jean de Losne.

Le 4, il se remit encore à la poursuite des ennemis, tuant tous ceux qui se trouvèrent écartés de çà et de là, au nombre de 4 à 500, fit environ 200 prisonniers, et traversant entre l'avant-garde et l'arrière-garde de l'ennemi, il arriva à Dijon sur les neuf heures du soir pour rejoindre notre armée afin de s'y trouver si elle attaquoit celle de l'ennemi.

Il sera presque incroyable que les plus considérables forces de l'Empire, et commandées par les principaux chefs de l'empereur, aient été arrêtées par cette petite ville qui n'est pas composée de 300 feux, n'est fermée que d'une simple muraille et n'a aucunes fortifications; qu'ils y ayent couru fortune de perdre leur canon, et perdu tant d'hommes qu'il s'est trouvé jusques à 800 morts à mille pas du circuit de la ville. En laquelle occasion le colonel Rantzau s'est signalé par toutes les preuves de courage, grande conduite et diligence qu'on sauroit désirer en un chef; et dans la ville, les sieurs de Machault, capitaine au régiment de Conty, de Bréquigny, enseigne de la mestre de camp, Barette, aide-major dudit régiment, et autres chefs y ont très-dignement et courageusement servi. Aussi l'importance de cette place étoit telle, que sa prise mettoit en grand hasard une bonne partie de la province de Bourgogne, donnant entrée aux ennemis par un pont sur la rivière de Saône au milieu d'icelle, et dans le meilleur pays, et ne se pouvant reprendre qu'à grand'peine, à cause du voisinage du Comté auquel elle touche, n'étant qu'à trois lieues de Dôle.

La honteuse fuite de Gallas.

(*Extrait d'un article de la* GAZETTE *du 19 novembre 1636.*)

... Gallas pensoit en être quitte pour cet échec, et que les François lassés de ces brûlemens et pilleries bâtiroient des ponts pour faciliter sa retraite. Mais il n'eut pas plutôt quitté ce siége, que les nôtres se mirent à ses trousses et le poursuivirent si vivement, que ses forces qu'il jugeoit naguères suffisantes à envahir la France, furent trouvées en effet trop foibles pour y subsister. Il devient d'assiégeant assiégé, et de si peu de résistance, qu'après que tous les siens en détail eurent gauchi et ployé en toutes les occasions qui se présentèrent depuis ce jour-là jusques au 8, le 9 on leur fit quitter le passage du pont de Tille dont ils s'étoient saisis pour empêcher les nôtres d'aller à eux et donner ce pendant loisir de se sauver à toute leur infanterie, canon et bagage, ce qu'ils ne purent faire ; au contraire, ils y perdirent plusieurs braves gens, entr'autres le colonel Ludovic, duquel la courtoisie l'a fait regretter d'amis et ennemis. Le lieutenant-colonel Forgatz eut son cheval tué entre les jambes, et un capitaine de Croates y fut fait prisonnier avec plusieurs autres des ennemis.

Le 10, deux heures avant jour, notre cavalerie passa sur ce pont de Tille avec 1000 mousquetaires choisis; tout le reste de l'infanterie avec le bagage ayant été renvoyé du côté de Langres, afin de poursuivre plus diligemment l'ennemi, lequel nous atteignîmes ce jour-là avec tant d'avantage, que nous lui tuâmes ou prîmes plus de 1000 soldats et gagnâmes sur lui grande quantité de chevaux et force bagages.

L'onzième, après que les nôtres eurent marché une lieue le matin, ils abordèrent encore les ennemis qu'ils trouvèrent en deux villages où ils avoient déjà mis le

feu partout, tué non-seulement les paysans, mais jusqu'aux femmes et enfans à la mamelle; où ils furent chargés si vivement qu'un grand nombre y demeura, et les nôtres y gagnèrent plusieurs beaux chevaux. On vit là clairement combien c'est peu de chose qu'un parti battu de la mauvaise fortune, car tel cavalier françois avoit six ou sept prisonniers avec leurs chevaux, et, ce qu'on croira malaisément, sans avoir tiré un coup de pistolet, ni les avoir poursuivi avec d'autres armes que l'épée à la main. Leur désastre fut à son comble au passage de la Vigenne, qui sépare le comté du duché de Bourgogne [1]; car la peur de l'ennemi, plus grande que celle de l'eau leur y faisoit aller chercher la mort que les nôtres hâtoient, commandés en cette occasion par le comte de Guiche, qui y fit très-bien, transperçant les uns sur le bord, les autres en nageant, et abattant les autres de dessus leurs chevaux, dont on épargnoit la vie pour leur bonté plus que celle des hommes. 300 cuirassiers du régiment de Milem, ci-devant gouverneur de Saverne, furent là défaits par le régiment de Batilly, et plusieurs faits prisonniers, qui découvrirent aux nôtres qu'il venoit après eux trois escadrons de cavaliers et des dragons, avec trois pièces de canon mal attelé, et force bagage qui marchoient lentement pour le mauvais chemin. Sur les quatre heures du soir, parut un gros escadron suivi de plusieurs autres filant entre des bois. Lors le cardinal de la Valette fit marcher sa cavalerie vers eux, qu'elle poussa d'abord contre un gros canon où ils firent longtemps ferme, tantôt poussant les nôtres et tantôt repoussés par eux, toujours en escarmouchant. Et pour ce qu'on ne pouvoit aller à eux qu'en défilant, on fit avancer nos mousquetaires laissés derrière ; desquels ayant bordé le bois, ils

[1] La Vigenne, appelée aujourd'hui la Vingeane, est un affluent de rive droite de la Saône, qui descend du plateau de Langres et passe près de Fontaine-Française. La Tille coule parallèlement et à peu de distance à l'ouest de la Vingeane.

firent de si furieuses décharges sur les escadrons ennemis à mesure qu'ils approchoient, qu'ils les contraignirent d'abandonner leur canon, que nous gagnâmes sans y avoir eu que quatre des nôtres blessés et un carabin tué par mégarde. Avec ces trois belles pièces de canon, quatre charriots de munitions demeurèrent aussi aux nôtres, qui ayant fait la Saint-Martin à cheval, se retirèrent sur les deux heures après minuit à Fontaine-Françoise. Ils devoient partir le 12 pour aller rejoindre l'infanterie et le bagage à Coissy-le-Haut ; ce pendant que Gallas continue non-seulement la plus honteuse, mais aussi la plus rude retraite qui se soit faite il y a longtemps ; ayant toute son infanterie nuds-pieds, perdu en plusieurs rencontres neuf pièces de canon [1] avec les trois susdits, 400 charriots de munitions et une multitude d'hommes, à savoir 1500 tués, autant de noyés, 2000 prisonniers, sans y comprendre un grand nombre de blessés, et 800 de ses cavaliers, qui voyant les affaires ainsi désespérées sont venus prendre parti sous le duc de Weimar. Trois fois autant s'en sont naguères fuis, de sorte que depuis sa démarche de Champlitte [2], il a notoirement perdu plus de 8000 hommes, et le reste va bien en son quartier d'hiver, mais n'y est pas encore. Tant l'Écriture dit vrai, que ce n'est pas à celui qui endosse le harnois à se glorifier, mais à celui qui le dépouille.

---

[1] Gallas enterra une partie de son artillerie; on le sut par les révélations que firent les paysans. (*Gazette*, 1636, p. 752.)

[2] Son départ de Champlitte, petite ville de Franche-Comté, entre Langres et Gray, d'où Gallas était parti pour aller attaquer Saint-Jean de Losne.

ÉTABLISSEMENT DE L'ACADÉMIE ROYALE

POUR LA JEUNE NOBLESSE [1].

1636.

MERCURE FRANÇOIS.

Il ne faut pas, dit le *Mercure françois*, que l'histoire passe cette année sans raconter comme M. le cardinal duc de Richelieu, ne s'étant point contenté de faire voir les effets de sa piété, tant envers la Sorbonne qu'il a fait bâtir tout de nouveau que par les fondations de tant de maisons religieuses, prouva l'affection qu'il a aussi pour l'instruction de la jeune noblesse, vu qu'à son instance le roi a établi une académie royale pour y être les jeunes gentilshommes instruits aux disciplines convenables à leur sang, et ce à Paris, dans la vieille rue du Temple, en laquelle académie il a aussi de son côté affecté un certain fonds pour y entretenir un nombre de jeune noblesse aux exercices dignes de leur extraction. Voici la teneur de l'acte concernant ledit fonds, par lequel il parle ainsi.

La divine Providence qui conduit la volonté des rois ayant disposé celle de Sa Majesté à nous approcher de sa personne pour la servir de nos soins et conseils en la conduite de ses affaires, régime (a) et gouvernement de ses peuples ; et les choses qui ont été miraculeusement exécutées tant dedans que dehors le royaume, ayant fait connoître que nous y avons été singulièrement assistés de la force et grâce spéciale du Saint-Esprit : Nous, pour lui en rendre hommage et en quelque façon témoigner nos très-humbles ressentimens, avons, pour sa gloire, favorisé autant qu'il nous a été possible, le rétablissement de l'ordre et de la discipline

[1] Cette académie royale était une école militaire, la première, croyons-nous, qui ait été fondée en France ; mais elle ne survécut pas à son fondateur.

(a) Direction.

parmi les Réguliers, et avons pris à cœur la décoration du sacré collége de Sorbonne, où les sacrés oracles sont interprétés et de là répandus par tous les coins de la terre. Comblé aussi d'un nombre infini d'honneurs, dignités et bienfaits, dont la munificence royale a daigné, sans mesure, reconnoître et relever nos travaux bien loin et au delà de leurs mérites, Nous serions à jamais ingrats et vraiment indignes de ses faveurs, si, comme les grands fleuves renvoyent à l'Océan les eaux qu'ils en ont reçues, Nous ne rendions à son service et à l'utilité publique une partie de ces mêmes biens, en les employant en dépenses (comme nous les destinons avec ce qui nous reste de sang et de vie) dignes de la mémoire de son règne glorieux, de la grandeur et réputation de cette puissante monarchie.

Et d'autant qu'entre autres, celle là nous a semblé des plus recommandables et des plus importantes à l'État, qui sert à l'entretènement et bonne nourriture de la jeunesse, laquelle étant comme la pépinière d'où le corps politique prend incessamment sa subsistance et son entretien successif, doit être tant plus cultivée que les fruits qui en viennent peuvent être dommageables ou salutaires à la République, puisque de sa bonne institution naissent les bonnes habitudes et les bonnes mœurs, d'où se forme cet âge pour le reste de la vie, la crainte de Dieu, l'obéissance aux princes, la submission aux lois, le respect envers les magistrats, l'amour de la patrie, et la pratique des actions vertueuses, sans quoi les grands États ne peuvent ni se maintenir en repos, ni longtemps subsister.

Aussi les plus grands hommes et les plus sages de l'antiquité, qui fondèrent des villes, donnèrent des lois et formèrent des sociétés civiles, guidés du seul instinct de la raison, eurent un soin particulier de l'éducation de la jeunesse, qui n'a pas même été négligé des

nations barbares (a), entre lesquelles il s'en trouve encore aujourd'hui qui ont chez elles force maisons magnifiquement rentées pour la seule institution des jeunes gens selon la forme de leur portée et gouvernement.

Pour ces mêmes raisons nos devanciers éclairés d'une plus grande lumière, ont librement fondé, comme à l'envi, tant de belles universités, et dans ces universités, nommément en celle de cette florissante ville de Paris, un si grand nombre de colléges, bourses et séminaires, qui sont autant de marques de leur piété et du zèle qu'ils ont eu autrefois à l'honneur de leur pays et au bien de la chose publique.

Nous donc, par la naissance et autres respects, ne sommes pas moins jaloux qu'eux de la gloire de notre nation, ni moins obligés à la manutention (b) et accroissement de ce grand État, vu le rang que par la grâce de Dieu et du roi nous y tenons, et que par sa libéralité nous nous trouvons en pouvoir d'imiter leur exemple; ayant résolu de contribuer comme eux largement à l'institution de notre jeunesse françoise et d'y arrêter (c) certains revenus, avons fait réflexion sur une chose de grande considération.

Que les armes et les lettres étant germaines et comme inséparables, toutes deux également requises à l'établissement et confirmation (d) des grands empires, celles-ci pour régir et civiliser au dedans, celles-là pour étendre et protéger au dehors; néanmoins les dotations des colléges et séminaires semblent être seulement destinées aux jeunes gens qui suivent les lettres, et les bourses affectées à ceux de basse étoffe et condition roturière, sans que l'on ait pensé d'en faire part à ceux qui portent les armes, ni que jusques à présent on ait eu aucun soin de laisser quelque fonds pour

(a) Etrangères. — (b) Administration, conservation. — (c) Consacrer. — (d) Affermissement.

soulager l'entreténement de la jeune noblesse qui en fait particulière profession ; soin toutefois d'autant plus nécessaire, que la corruption des choses excellentes est la pire, et cause de la débauche et dépravation des gentilshommes, faute de nourriture et bonne discipline.

C'est pourquoi, désirant donner quelque commencement de remède à ce notable manquement et exciter l'imitation de ceux qui viendront après nous, comme nous suivons les vestiges de ceux qui nous ont précédés, nous avons porté nos pensées et les desseins de notre libéralité en faveur de la profession militaire, mais singulièrement (a) de la jeunesse issue de maisons nobles, lesquelles incommodées, et par nombre d'enfans, ou par les dépenses excessives à quoi ils sont obligés par leur qualité, ou par autres accidens de fortune, se trouvent en impuissance de la faire élever dans les vertueux exercices convenables à leur extraction.

A cet effet, et sous les heureux auspices et bon plaisir de S. M., nous avons donné, quitté et délaissé, donnons, quittons et délaissons à perpétuité à l'Académie royale, établie à notre instance par Sadite Majesté, en la vieille rue du Temple de cette ville de Paris, et à ceux qui en ont à présent et en auront ci-après la direction, la somme de 22,000 livres, à la charge de nourrir, élever et instruire à perpétuité vingt gentilshommes, chacun d'eux pendant deux ans entiers, en tous les exercices militaires enseignés en ladite académie, ne plus ne moins que les autres gentilshommes qui y sont pensionnaires, et sans distinction.

La nomination desquels nous réservons à nous et à celui de nos successeurs qui sera héritier de notre nom et de nos armes, et ses descendans en loyal mariage, de mâle en mâle..... N'y seront nommés autres

(a) Surtout, en vue de.

que gentilshommes en l'âge de quatorze à quinze ans, choisis, autant que faire se pourra, bien proportionnés, vigoureux et propres à la profession à laquelle ils sont appelés ; et seront tous de religion catholique, apostolique et romaine, vrais et originaires François.

Pendant les deux ans qu'ils y demeureront, outre les exercices ordinaires de l'Académie, qui leur seront communs avec tous les autres, comme de monter à cheval, voltiger, faire des armes, les mathématiques, fortifications et autres, ils seront encore particulièrement instruits, à quelques heures réglées, ès principes de logique, physique, métaphysique, sommairement, en langage françois, mais pleinement la morale ; et à une autre heure commode de l'après-dînée seront informés aussi sommairement de la carte géographique, des notions générales de l'histoire universelle, et l'établissement, déclinaison et changement des empires du monde, transmigration des peuples, fondemens et ruines des grandes villes, noms, actions et siècles des grands personnages, comme aussi de l'état des principautés modernes, singulièrement de l'Europe, dont les intérêts nous touchent de plus près par leur voisinage ; sur tout au long ils apprendront l'histoire romaine et françoise.

Pour laquelle institution nous désirons être fait choix d'un personnage de suffisance et politesse requise, et d'excellente condition, auquel nous avons ordonné (a) et ordonnons, tant qu'il y vaquera, 1000 livres d'appointement, par chacun an, des 22,000 livres susdites, la nomination duquel nous nous sommes réservée et réservons, et après nous immédiatement la donnons aux susdits.

Après les deux ans expirés, seront tenus lesdits gentilshommes servir le roi autres deux années ensuivant, dans les régimens de ses Gardes ou sur ses vaisseaux,

(a) Affecté.

ou autrement selon son bon plaisir et suivant ses commandemens, pour lesquels recevoir ils seront incontinent et au sortir de l'Académie présentés tous en corps par celui à qui en appartiendra la nomination, ou en son absence par le gouverneur de ladite Académie, ou par les deux ensemble à Sa Majesté.

Laquelle nous supplions très-humblement par les services que nous lui avons rendus et que souhaitons lui continuer jusques au dernier soupir de notre vie, mais plus par sa propre bonté, en agréant ce petit témoignage de notre gratitude, prendre désormais en sa protection et bienveillance spéciale cette jeune noblesse que nous dressons à sa gloire, pour s'en servir aux occasions, la gratifier de ses bienfaits et l'avancer aux charges et aux emplois dont elle aura été rendue capable.

UNE COMPAGNIE AUX GARDES EN 1629.

Mémoires de Pontis.

Avant l'établissement des compagnies de cadets et des écoles militaires, la jeune noblesse apprenait le métier des armes en servant comme soldats dans la compagnie d'un capitaine en renom. La compagnie de M. de Pontis était de ce nombre. Il nous a paru curieux de reproduire la partie de ses Mémoires dans laquelle il donne ces détails.

Le roi ayant dessein, comme je l'ai dit auparavant, de faire marcher son armée contre le duc de Savoie, la fit partir au fort de l'hiver, et se mit lui-même en chemin au mois de février de l'année 1629. Je demeurai encore quelques jours à Paris pour rassembler quelques soldats qui étoient restés, et allai ensuite avec ce que j'avois pu ramasser, jusqu'au nombre de

deux cents, retrouver le roi par delà Fontainebleau, selon l'ordre qu'il m'avoit donné. Lorsque je fus arrivé auprès de Sa Majesté, je distribuai chaque soldat dans sa compagnie, et pris ensuite mon rang à la tête de la mienne, pour marcher vers Lyon avec l'armée. Ma compagnie, c'est-à-dire celle de M. de Saint-Preuil, dont j'avois presque toujours la conduite, étoit alors composée de deux cent cinquante hommes, tous gens bien faits et fort bien vêtus. Il y avoit environ quatre-vingts jeunes gentilshommes, qui étoient pour la plupart de très-bonne maison, et avoient un bel équipage. Comme j'avois l'honneur d'être connu de toutes les personnes de la cour et de tous les principaux officiers de l'armée, et que l'on savoit que je m'étois toujours fort appliqué à ce qui regardoit ma profession, que j'étois surtout très-attaché à la discipline, et que je prenois un très-grand soin des soldats, un grand nombre de personnes de qualité me faisoient l'honneur de me confier messieurs leurs enfans, pour leur apprendre ce que l'expérience et le travail de beaucoup d'années m'avoient appris à moi-même. Aussi je crois pouvoir dire sans vanité que j'étois aimé, craint et obéi d'une façon tout extraordinaire par mes soldats. Mais je tâchois d'user d'une adresse particulière pour gagner l'affection des cadets; car je leur donnois tour à tour le commandement sur toute la compagnie, afin qu'en apprenant le métier de soldat ils apprissent en même temps celui d'officier et de capitaine.

Le roi, fort content de voir cette compagnie en un si bel ordre, me témoigna sa satisfaction en m'accordant un privilége que les autres n'avoient pas; car, comme je vis que ma compagnie étoit si grande et remplie de jeunes gentilshommes de grande qualité, je crus devoir lui témoigner que, me trouvant seul, comme j'étois alors, sans mon capitaine qui étoit absent, et ayant dans ma compagnie tant de noblesse, que messieurs leurs parens m'avoient fort recomman-

dée, je me sentois accablé sous la charge, et que si Sa Majesté ne m'accordoit quelque privilége en faveur de tous ces jeunes cadets, afin de pouvoir les traiter plus favorablement que le reste des soldats, comme ils n'étoient point accoutumés à la fatigue, ils seroient bientôt mécontens de moi, en feroient des plaintes à leurs parens que j'aurois ensuite pour ennemis, et pourroient bien se débander à la fin et abandonner l'armée. Le roi me répondit avec beaucoup de bonté que je lui faisois plaisir de l'avertir de cela : « Et je suis bien aise, ajouta-t-il, que vous m'ayez demandé ce que je vous accorde avec joie. » Ainsi j'eus toujours depuis double logement pour ma compagnie, et je pouvois, par ce moyen, faire quelque distinction entre les cadets et les soldats ordinaires.

J'avois aussi un très-grand soin d'empêcher le désordre dans les logemens, ne pouvant souffrir que les soldats fissent aucun tort aux pauvres gens dans les villages. C'est pourquoi, lorsque j'en sortois, je mettois toujours en bataille ma compagnie hors le village, et faisois publier que, si quelque paysan avoit à faire quelque plainte, il la vînt faire sans rien craindre. Ainsi, avant que de déloger, je faisois rendre ce qu'on avoit pris, et ne sortois point du village que je n'eusse un certificat du seigneur et du curé, voulant toujours avoir dans ma poche ma justification, et craignant d'être accusé auprès du roi, qui m'étoit plus sévère qu'à tous les autres, à cause qu'il vouloit, comme j'ai dit, se servir de moi pour réformer la discipline dans ses Gardes. Mais j'avois encore une autre raison qui m'obligeoit d'être un peu exact en ce point, savoir que, comme j'avois ce grand nombre de gentilshommes dans ma compagnie, qui devoient un jour commander dans les armées, je ne voulois pas les accoutumer à piller, de peur que lorsqu'ils seroient officiers ils ne permissent à leurs soldats ce qu'on leur auroit permis à eux-mêmes; outre que je ne pouvois pas souf-

frir ces bassesses dans des jeunes gens de qualité, qui devoient avoir un cœur plus noble et plus généreux que tous les autres.

UN PLAN D'ÉDUCATION

POUR DEUX JEUNES SEIGNEURS DE LA COUR DE LOUIS XIII.

Lettre écrite à leur gouverneur par M. de Pontis.

Monsieur,

Si je n'étois autant votre serviteur que je le suis, je me serois excusé du petit service que vous désirez de moi, et je vous aurois, comme à mon cher ami, dit confidemment que mon âge me rend maintenant incapable d'y satisfaire, ne me restant de mon expérience que les idées de ce qui a repassé diverses fois dans ma mémoire. C'est donc tout ce que je vous puis offrir, et je serois ravi qu'il s'y en trouvât quelqu'une qui vous fût utile ; mais c'est ce que je n'ose espérer, sachant que vous élevez avec tant de sagesse et de prudence ces jeunes seigneurs que l'on a confiés à votre conduite, que j'ai sujet de croire que lorsque vous me demandez quelques avis, c'est plutôt par civilité que par un vrai besoin que vous en ayez.

Néanmoins, pour vous obéir, je vous dirai, avec ma sincérité ordinaire, mes sentimens sur le besoin que vous me témoignez avoir d'une méthode douce et facile pour agir envers ces messieurs, dans l'âge où ils vont entrer, selon le jugement que vous faites de leur humeur, pour modérer leurs inclinations sans les traiter avec rudesse, afin de vous ménager par ce moyen avec eux, et envers monseigneur leur père et messieurs leurs parens, qui paroissent en être un peu idolâtres.

Certes je ne vous plains pas seulement, mais je prends part à votre peine; car vous avez beaucoup de personnes à contenter, beaucoup de défauts à corriger, et beaucoup de personnages à jouer, pour pouvoir bien réussir dans cet emploi.

Je commencerai par vous avouer que je ne suis pas du sentiment de ceux qui veulent que leurs enfans n'aient de science qu'autant qu'il en faut, disent-ils, pour un gentilhomme; car, puisque la science perfectionne la nature et apprend à raisonner et à bien parler en public, n'est-elle pas nécessaire à ceux qui, par la grandeur de leur naissance, de leurs emplois et de leurs charges, peuvent en avoir besoin en tant de rencontres?

Je sais que plusieurs croient aussi que la fréquentation des femmes vertueuses et habiles ouvre et polit davantage l'esprit d'un jeune cavalier, que l'entretien d'un homme de lettres; mais je ne suis pas non plus de cet avis, à cause de la crainte que j'ai des mauvaises suites où la jeunesse s'engage par là insensiblement.

Je crois aussi qu'il faudroit mettre grande différence entre un enfant que l'on destine à la robe, et celui que l'on veut élever dans la profession des armes. Le premier ne doit jamais discontinuer ses études; et il suffit que l'autre étudie jusqu'à quinze ou seize ans, afin d'apprendre la philosophie, l'histoire ancienne et moderne, et les principales maximes de la politique, pour régler sa conduite dans le grand monde.

Après cela on le doit mettre à l'Académie pour apprendre à se bien servir d'un cheval, à tirer des armes, à voltiger et à danser: ces exercices le fortifieront, le rendront adroit et dispos, le feront tenir son corps droit, marcher de bonne grâce avec un air noble et élevé, la tête haute, la vue ferme, un visage toujours gai, civil et sans aucune contrainte qui paroisse. Là il apprendra aussi assez de mathématiques pour savoir bien fortifier les places, les attaquer et les défendre,

en reconnoître les défauts et les moyens d'y remédier; ce qui se peut fort bien apprendre en deux ou trois ans, avec les soins que vous y apporterez. Vous devez, ce me semble, laisser la correction de leurs petits défauts dans ces exercices aux maîtres choisis pour les leur montrer; et s'il leur reste quelque mauvaise habitude, vous les en avertirez en particulier; car, en agissant de la sorte, ils vous en aimeront davantage, et vous porteront un plus grand respect.

Au sortir de l'Académie, je voudrois leur faire faire un voyage dans les pays étrangers pour apprendre les langues et la manière dont les différens peuples se gouvernent, et leur faire voir les choses les plus rares et les plus particulières qui s'y rencontrent, et, pour en conserver mieux le souvenir, leur faire écrire les choses dans un papier journal. Prenez garde, s'il vous plaît, de ne les entretenir jamais que des actions d'honneur et chrétiennes, afin de leur imprimer un désir de les pratiquer, et leur donner de l'aversion pour toutes les choses basses et déshonnêtes. Mais le principal est de leur faire connoître que le véritable honneur ne s'acquiert que par celui que l'on rend à Dieu, qui départ ses grâces à tous ceux qui vivent dans son amour et dans sa crainte. Pour les tenir dans cet esprit, il faut par votre adresse les détourner de toutes sortes de mauvaises compagnies, et surtout de la fréquentation des médisans et des impies, qui sont les pestes des jeunes gens qui commencent de se vouloir mettre dans l'estime du grand monde; mais comme cela est délicat, vous avez besoin d'y agir avec adresse, afin de ne vous pas décréditer dans leur esprit.

Surtout prenez garde de n'entreprendre jamais d'étouffer leurs passions par votre seule autorité, ni par une correction trop sévère; mais ajoutez-y la raison en des termes civils, et contentez-vous de les modérer avec douceur; car il y en a qui ne sont pas toutes

criminelles et qui conviennent à la condition d'un grand, comme est l'ambition, quand elle les portera à imiter les belles actions de monseigneur le maréchal leur grand-père, qui s'est signalé en tant de rencontres et par tant de généreux exploits dans le commandement qu'il a exercé un si long temps en la charge de général des armées du roi dedans et dehors le royaume, où il s'est acquis par la grandeur de son courage une si haute estime auprès du roi, qu'il passe encore aujourd'hui, dans la créance générale parmi les nations étrangères, pour un des plus grands et des plus accomplis capitaines de son temps.

Il y a d'autres passions qui sont si violentes, qu'elles ne sauroient se calmer entièrement à l'heure même, ainsi que l'on le voit dans la colère et les saillies de l'esprit; mais comme c'est une espèce de fureur, elles sont trop violentes pour durer long-temps; et ce que l'on peut faire en ces rencontres est de se contenter de les adoucir, puisqu'au lieu de diminuer, elles pourroient s'accroître par une résistance qui produiroit l'opiniâtreté, laquelle diminueroit la créance et le respect que l'on a pour vous.

Il ne faut pas les rendre indifférens à tout ni timides, mais leur apprendre à mettre de la distinction entre les personnes de condition et de vertu, et entre les choses, un compliment excessif étant ridicule, comme une incivilité est offensante.

Quand par un malheur imprévu l'on vient à tomber dans les malheureux inconvéniens qui sont si ordinaires aux gentilshommes, il faut que votre adresse les étouffe promptement, en tâchant par des amis de les accommoder afin de prévenir les mauvais succès. C'est en ces rencontres que vos soins et votre conduite vous peuvent acquérir beaucoup d'honneur et d'estime auprès de monseigneur leur père, et de toute la parenté.

Je vous en dirois davantage, monsieur, si je ne

croyois vous avoir fait assez connoître, par ce que j'ai déjà pris la liberté de vous dire, que je ne puis vous rien apprendre sur cela que vous ne sachiez mieux que moi. Je vous prie au moins de regarder cette lettre comme une preuve du désir que j'aurois de pouvoir vous rendre service, et vous témoigner que je suis avec beaucoup de sincérité, etc.

LA DÉFAITE DE 2000 CROQUANTS DU PÉRIGORD

DONT IL A ÉTÉ TUÉ 1400 SUR LA PLACE PAR LE DUC DE LA VALETTE.

GAZETTE DE FRANCE *du 17 juin 1637.*

Les communes soulevées en Périgord contre l'autorité du roi, et au préjudice de l'obéissance qu'elles lui doivent, appelées du même nom de croquans qu'ont eu tous les autres paysans et gens de telle étoffe qui se sont (toujours avec aussi peu de succès comme ceux-ci) mutinés aux règnes précédens, ayant fermé les oreilles aux remontrances des plus sages d'entre eux qui leur faisoient voir que quinze jours de sédition et de guerre leur causeroient plus de dommage et de ruine que l'obéissance ne leur coûteroit en un an, ne furent pas plus tôt en campagne que le duc de la Valette se résolut d'empêcher leur progrès.

Pour ce faire, il partit de Marmande le jour de la Pentecôte dernière et s'en alla loger à Alemans, afin de se rendre maître du passage de la rivière de Drot, sur l'avis qu'on lui avoit donné que le pont étoit entier. Mais y étant arrivé, il trouva le contraire, et que les croquans l'avoient rompu pour empêcher qu'on ne les allât attaquer dans Sauvetat, petite ville fermée de

murailles et environnée d'assez bons fossés, dans laquelle Madaillan s'étoit logé avec 2000 mousquetaires tirés de 10,000 de ces gens-là.

Le duc de la Valette fit incontinent rétablir le pont, et le soir du même jour passa dessus avec quelque cavalerie et infanterie pour aller reconnoître la place ; ce qui ayant été fait, il tint conseil de guerre pour résoudre de l'attaque de cette place et si elle se pouvoit prendre de vive force sans attendre le canon, dont le retardement en apporteroit à leur entreprise et favoriseroit les cabales des séditieux, qui ne considérant que le présent attribuent les trop grandes circonspections à l'impuissance. Ce qui fit que tout d'une voix résolurent l'attaque, encore que les mutins fussent bien barricadés et retranchés en cette place partout où la rivière du Drot ne l'environne pas, comme elle fait d'un côté et quelques marais de l'autre.

L'ordre fut donné à l'instant de l'attaquer en même temps par cinq divers endroits. Ce qui fut exécuté le lendemain à cinq heures du soir avec tant de vigueur, qu'en moins de deux heures les troupes du roi forcèrent les barricades et entrèrent dans la place ; mais les mutins s'étant saisis de l'église et de quelques maisons voisines, ils tiroient de là continuellement sur les troupes du roi, et s'y défendirent près d'une heure; si bien que pour les avoir, on fut contraint d'y mettre le feu, sans toucher néanmoins à l'église qui est demeurée en son entier.

Ce combat fut plus chaud et plus rude que plusieurs n'avoient cru, car il fut tué deux capitaines et un sergent-major, et blessé une vingtaine d'autres capitaines et officiers de l'infanterie, outre 80 ou 100 soldats morts ou blessés. Mais des rebelles, il en demeura plus de 1400, tant de brûlés dans les maisons, que tués ou noyés ; le surplus se sauva à la faveur de la rivière et de la nuit qui survint, excepté quelques prisonniers qui ont été conduits à Marmande sous bonne et sûre garde, pour

leur être fait et parfait le procès par les commissaires du parlement de Bordeaux à ce députés, qui leur feront bonne et briève justice.

Bien que je ne vous parle qu'avec quelque regret, comme j'ai fait assez tard, des avantages que les bons remportent sur les mauvais François, qui en un temps que l'injustice des armes étrangères doit réunir toutes nos forces, nous obligent à les distraire pour leur châtiment, si est ce que je ne vous dois pas taire qu'outre les dénommés ci-dessus, les capitaines Roquette, Duportail et Vidau qui avoient suivi comme volontaires le duc de la Valette en cette occasion, s'y sont signalés; ..... Le sieur de Saint-Martin, bien qu'il y eût été blessé de mousquetades et coups de pierres, ne voulut point abandonner le régiment de Montaignac qu'il y commandoit, mais se fit porter sur un brancard, poursuivant les fuyards, pour avoir encore sa part de l'entière victoire que l'on attend au premier jour contre le reste de cette canaille, qui se sont retranchés au nombre d'environ 6000 près du pont de Bergerac, le surplus s'étant écoulé au bruit de ce succès et sur la juste appréhension d'encourir pareil châtiment que les autres. Entre lesquels le duc de la Valette a naguères fait condamner et exécuter à mort un nommé Jaberdie d'auprès de Périgueux, qui se qualifioit mestre de camp de quatorze compagnies de ces mutins; et le jour même est parti avec son armée pour aller visiter ceux de Bergerac, après avoir rendu inutiles les mauvaises volontés de ceux d'Eymet, bourg à demi-lieue de la Salvetat. Duquel bourg le duc de la Valette ayant été averti qu'il devoit venir au secours aux rebelles dudit Salvetat, en même temps que l'attaque fut commencée, il se mit entre les deux places avec une partie de cavalerie, tandis que le reste soutenoit nos troupes qui attaquoient la Salvetat; et incontinent après sa prise alla droit à Eymet, d'où il trouva que les rebelles étaient délogés à grande hâte; mais pour réprimer les habitans qui avaient ouverte-

ment favorisé leur révolte, il y mit deux compagnies de gens de pied en garnison.

LA PRISE DE LA VILLE DE BERGERAC

ET ENTIÈRE DISSIPATION DES CROQUANTS PAR LE DUC DE LA VALETTE.

GAZETTE DE FRANCE *du 19 juin 1637.*

Le 1er du mois de mars dernier, les communes de Périgord au nombre de 4 à 5000 hommes s'assemblèrent dans le faubourg et ès environs de la ville de Périgueux, où ils passèrent jusqu'au 6 à se grossir au nombre de 7 à 8000. Pendant ce temps, ils pillèrent et abattirent la maison d'un receveur de Périgueux nommé Saleton, et pour leur général firent élection du sieur de La Mothe La Forêt, lequel donna diverses commissions et commandemens aux paroisses de tout le Périgord de se rendre le 10 du même mois aux Landes de Plaistadiou. (Mais le succès leur a fait voir que rien ne plaît à Dieu moins que la rébellion des sujets contre leur prince). C'est une campagne de deux lieues de long et autant de large, où se rendirent jusques à 30,000 hommes, desquels ledit La Mothe La Forêt choisit 6 à 7000 des mieux armés, et se jeta avec eux le 11 dudit mois dans la ville de Bergerac, qui se trouvant démantelée, ne leur fit aucune résistance. Les officiers et habitans de ladite ville, nonobstant les défenses faites par ce général d'en sortir à peine de la vie, s'étant retirés à une lieue de là dans le marquisat de la Force, où lesdits officiers continuèrent l'exercice de leurs charges, les rebelles allèrent le lendemain 12, avec 5000 d'entre eux, pour s'emparer de la ville de Sainte-Foy; mais étant close de

murailles, elle leur refusa ses portes, et les habitans firent prisonniers deux des rebelles qui étoient allés de la part dudit général les sommer de se rendre, et en tuèrent six autres, sans que ce général se mît en état de les attaquer, ni fît là autre exploit que de prendre des bœufs et brûler une grange. Retournés dans Bergerac, où ils avoient laissé 2000 hommes en garnison, ils y demeurèrent jusqu'au 28 que ce général ayant par ses nouvelles commissions fait soulever presque tout le Périgord et partie de l'Agénois, alla avec 10,000 hommes prendre les villes d'Eymet, Miramont et la Sauvetat, avec peu ou point de résistance, où le duc de la Valette les alla attaquer, comme vous avez su, mais avec plus grande perte de la part des croquans que je ne vous ai dit. Car des 2000 hommes que Madaillan commandoit dans la Sauvetat, il ne s'en sauva que 300, et Madaillan des premiers. Le lendemain de la Pentecôte, laquelle fut le jour de leur attaque et de leur prise, ces 300 rebelles allèrent joindre leur général à Eymet, d'où il se retira à grande hâte à Bergerac, qui n'en est qu'à trois lieues.

Là, ils fortifièrent de retranchemens et barricades, au-delà du pont de la rivière de Dordogne, le bourg de la Madeleine, lequel étant séparé du reste de la ville par cette rivière du même côté qu'on le venoit attaquer, sembloit les assurer contre les troupes du roi, et se promettoient d'y rendre le premier combat, ayant en tout événement la ville pour retraite, qu'ils avoient aussi barricadée à cette fin.

Mais le duc de la Valette ne leur donnant point de relâche, et venant le 6 du même mois fondre sur eux avec ses troupes, composées seulement de 3000 hommes de pied en 5 régimens et 400 chevaux, ils commencèrent à appréhender pareil traitement qu'avoient reçu ceux de la Sauvetat, où le feu acheva de perdre ce qui étoit échappé à l'épée, et s'adressèrent ce jour-là au sieur de la Grave, gentilhomme de la suite du marquis de Duras, que ce général choisit, se souvenant que ce marquis s'étoit

efforcé dès le commencement de le ramener à son devoir, le priant instamment de leur moyenner une abolition du passé, moyennant laquelle ils étoient prêts de mettre les armes bas, demandant à cette fin de la part de leur général qu'il pût conférer avec ledit marquis de Duras; lequel en ayant donné avis au duc de la Valette, par son ordre il fut près de la ville de Bergerac, à deux cents pas de laquelle La Mothe Forêt sortit à pied accompagné de quatre des principaux de ces rebelles; lequel, après que le marquis de Duras lui eût remontré sa faute, protesta audit sieur de Duras qu'il avoit été forcé par ces communes à se faire leur chef, avec menaces, s'il le refusoit, de le brûler avec sa femme et ses enfans dans sa maison. Ce que voulant éviter et obvier à la fureur d'un peuple ému et vers lequel les raisons et les excuses n'ont point de lieu, il avoit été contraint de leur dire qu'il acceptoit cette charge, mais qu'il avoit assez fait voir qu'il n'en désiroit point abuser, par les conditions sous lesquelles il avoit fait cette acceptation, qui étoient de ne prendre aucuns prisonniers, de ne tuer personne, de ne mettre le feu en aucun lieu sans son ordre; de quoi il leur avoit fait prêter serment; et que lorsqu'il plairoit au roi lui commander, il mettroit bas les armes. A quoi le marquis de Duras lui ayant répondu que le duc de la Valette n'entendroit à aucune proposition de leur part qu'ils ne se fussent au préalable séparés, et qu'ils n'eussent posé les armes, et qu'ils devoient lors attendre du roi la grâce que sa bonté leur voudroit accorder, ces paroles jointes aux nouvelles de l'approche du canon que le duc de la Valette foisoit rouler, firent juger à ce général que son obéissance ne se pouvoit plus différer sans se rendre indigne de toute grâce. Il demanda donc au marquis de Duras demi-heure seulement à y disposer ses compagnons.

Mais pendant ce pourparler, un nommé Magot, de Périgueux, de très-grand crédit parmi les rebelles,

pratiqua une vingtaine de leurs chefs, auxquels il leur persuada que leur général les vendoit, et les avoit déjà disposés à l'élire pour leur général en sa place.

Lors que La Mothe Forêt averti de ses menées, et voyant qu'il commençoit à se cantonner dans un endroit le mieux fortifié de la ville, se défiant de la fidélité de ses troupes, s'adressa à environ 150 habitans de la même ville de Bergerac; lesquels comme ils en étoient auparavant sortis pour ne tremper en cette rébellion, y étoient retournés par l'ordre du duc de la Valette, pour y favoriser les armes du roi, et s'étant mis à leur tête, alla droit audit Magot, lequel il tua ; et ses troupes étant dissipées, la sédition cessa. Et bien qu'il fût déjà plus de quatre heures après midi, ce général et toutes ses troupes, qui se trouvoient encore au nombre de 4 à 5000, sortirent de la ville le même jour 6 du courant, et se retirèrent chacun chez soi.

Le duc de la Valette y entra le lendemain 7, et fut reçu avec une joie indicible des habitans, qui ont témoigné en cette rencontre un grand zèle au service du roi, et de là se rendit le 8 à Périgueux, où il raffermit tous ces peuples effarés.

DÉCLARATION DU ROI

QUI PREND LA BENOÎTE VIERGE POUR PROTECTRICE DE SES ÉTATS.

10 février 1638.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Dieu qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de la terre pour la conduite de

leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial et de notre personne et de notre État, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté, que d'accidens qui nous pouvoient perdre. Lorsque nous sommes entrés au gouvernement de cette couronne, la foiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause, que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins. En divers autres temps l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour notre couronne que préjudiciables au repos de notre maison, il lui a plu en détourner le mal avec autant de douceur que de justice ; la rébellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'État qui n'avoit autre but que de partager notre autorité, il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil et a permis que nous ayons relevé ses saints autels en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avoit ôté les marques. Si nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en la possession de leurs États dont ils avoient été dépouillés. Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se sont ralliées pour conspirer sa ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins pour faire voir à toutes les nations que, comme sa providence a fondé cet État, sa bonté le conserve et sa puissance le défend. Tant de grâces si évidentes font que, pour n'en différer pas la reconnoissance, sans attendre la paix qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis, nous avons crû être obligés, nous prosternant aux pieds de Sa Majesté divine que

nous adorons en trois personnes, à ceux de la sainte Vierge et de la Sacrée Croix, où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre rédemption par la vie et la mort du Fils de Dieu en notre chair, nous consacrer à la grandeur de Dieu par son Fils rabaissé jusques à nous, et à ce Fils par sa Mère élevée jusqu'à lui ; en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et tous nos sujets, pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte-Trinité par son intercession, et de toute la Cour céleste par son autorité et exemple ; nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même, nous croyons que celles qui ont été dignes de la porter, les rendront hosties agréables ; et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ses bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces. A CES CAUSES, Nous avons déclaré et déclarons que prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, Nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite, et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que soit qu'il souffre le fléau de la guerre ou jouisse de la douceur de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire. Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui tienne entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la Croix ; nous serons représentés aux pieds et du Fils et de la Mère comme leur offrant notre couronne et notre sceptre[1]. Nous ad-

[1] Ce n'est cependant que le 7 décembre 1699 que l'on posa la pre-

monestons le sieur archevêque de Paris, et néanmoins lui enjoignons, que tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les Vêpres dudit jour, il soit fait une procession en ladite église, à laquelle assisteront toutes les Compagnies souveraines et le Corps de Ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions générales plus solennelles. Ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises tant parochiales que celles des monastères de ladite ville et faubourgs, et en toutes les villes, bourgs et villages dudit diocèse de Paris. Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume, et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leurs diocèses : entendant qu'à ladite cérémonie les Cours de Parlement et autres Compagnies souveraines, les principaux officiers des villes y soient présens. Et d'autant qu'il y a plusieurs églises épiscopales qui ne sont point dédiées à la Vierge, Nous exhortons lesdits archevêques et évêques, en ce cas, de lui dédier la principale chapelle desdites églises pour y être faite ladite cérémonie, et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre, et d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que sous une si puissante Patronne notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis; qu'il jouisse longuement d'une bonne paix ; que Dieu y soit servi et révéré si saintement, que nous et nos

mière pierre du nouveau grand autel ; les travaux furent finis en 1714, et le 23 avril on y célébra la messe. Coustou l'aîné, Coustou jeune et Coyzevox sculptèrent les statues de la Vierge tenant le corps de Notre-Seigneur, de Louis XIII à genoux et de Louis XIV. La première, œuvre de Nicolas Coustou, est encore à Notre-Dame ; les deux autres sont maintenant au musée du Louvre.

sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin, pour laquelle nous avons tous été créés. CAR tel est notre plaisir. Donné à Saint-Germain-en-Laye le 10e jour de février, l'an de grâce 1638 et de notre règne le vingt-huitième.

LOUIS.

PRISE DE BRISACH.

16 décembre 1638.

La prise de Brisach est le premier grand événement auquel les armes françaises eurent part en Allemagne. A la mort de Gustave-Adolphe (1632), la Suède, par l'intermédiaire du chancelier Oxenstiern, renouvela à Heilbronn l'alliance avec les princes de l'Empire ; et la France, par un nouveau traité, s'engagea à lui fournir des subsides, pour l'entretien de ses armées, jusqu'à la conclusion de la paix. En 1634, les Suédois, commandés par le maréchal Horn et le duc Bernard de Saxe-Weimar, l'un des meilleurs lieutenants de Gustave-Adolphe, furent battus à Nordlingue par les Impériaux. Cette grande victoire allait rendre l'Autriche maîtresse de l'Allemagne, et la guerre de Trente-Ans allait se terminer au profit de l'empereur; alors Richelieu intervint directement dans la guerre d'Allemagne; il signa un traité avec Bernard, qui se sépara des Suédois et s'attacha dès lors à la France. Richelieu s'engagea à lui envoyer 12,000 hommes et à lui fournir des subsides, en échange de quoi Bernard cédait à la France ce que les Suédois et lui occupaient en Alsace; Brisach dut être attaqué, et cédé aussi à la France s'il tombait au pouvoir de Bernard.

Les Impériaux ayant surpris Philipsbourg, où les Français avaient garnison comme protecteurs de l'évêché de Spire (24 janvier 1635), la guerre commença entre la France et l'Empereur. Richelieu s'attacha plus directement encore Bernard de Weimar, en signant un nouveau traité avec lui, par lequel on le reconnaissait comme général en chef des confédérés, on lui accordait un subside annuel de 4 millions, et on lui donnait l'Alsace en fief relevant de la France.

C'est en 1638 que Bernard de Weimar fit sa plus glorieuse campagne. Il attaqua d'abord les villes forestières, prit Lauffenbourg, Seckingen et Waldshutt et assiégea Rhinfeld. Jean de Werth vint au secours de la ville; il fut battu le 3 mars 1638 fait prisonnier et

envoyé à Paris, qu'il avait failli prendre en 1636, après son succès de Corbie. Rhinfeld, Fribourg, tout le Brisgau, possessions autrichiennes, tombèrent au pouvoir du vainqueur de Rhinfeld. Louis XIII lui envoya 5000 hommes de secours sous la conduite du comte de Guébriant. Avec ce renfort, Bernard de Weimar alla assiéger Brisach, « la place forte la plus importante de l'Europe. »

Le duc de Weimar commença le siége de Brisach au mois d'août. C'était une des plus importantes places fortes du Rhin ; aussi les Impériaux firent-ils les plus grands efforts pour empêcher qu'elle ne tombât au pouvoir des Weimariens. Bernard gagna, le 15 octobre, sur le duc Charles, le combat de Seunes, à deux lieues de Thann, et du 23 octobre au 1er novembre, il fut vainqueur dans une série de combats, où les généraux Lamboy et Goëtz furent complétement défaits. Ces victoires, dans lesquelles Guébriant et Turenne s'étaient distingués, le rendirent enfin maître de Brisach.

I.

Mercure françois.

Le baron de Reinach, gouverneur de Brisach qui étoit en si grande recommandation à la maison d'Autriche, sans qu'elle pût toutefois la conserver plus longtemps, ayant perdu toute espérance de secours dans l'extrême disette de vivres où il se voyoit réduit, prit résolution de penser à quelque honnête composition ; de sorte que le 7e décembre revint au camp (du duc de Weimar) un trompette que le colonel Erlach avoit fait entrer dans la ville, avec une lettre du gouverneur, qui donnoit à connoître que les assiégés se porteroient à capituler sous des conditions tolérables, en baillant des ôtages pendant le traité qui s'en feroit[1]. Le duc de Weimar en étant averti vint de Rhinfeld au camp avec les principaux colonels et officiers de l'armée. Avant que de se mettre en chemin, il donna ordre de

[1] Le P. Joseph était alors près de mourir ; la nouvelle de la reddition de Brisach étant parvenue au cardinal de Richelieu, il alla trouver le moribond et lui annonça la grande nouvelle en lui disant : « Courage, Père Joseph, courage, Brisach est à nous ! » Le P. Joseph mourut le 18 décembre.

porter par eau 20,000 pains, pour être distribués à la garnison de Brisach, qui se mouroit de faim, dès que la capitulation auroit été accordée.

Le 18, la capitulation fut signée au camp devant Brisach, en quatorze articles, et la ville dut être remise au duc de Weimar.

Après avoir signé les articles, le duc de Weimar apprit l'issue du mauvais traitement fait à trente de ses soldats prisonniers à Brisach pendant le siége, qu'on avoit laissés mourir de faim ou de misère, ce qui le mit en telle colère, qu'il fit avertir le baron de Reinach qu'il ne pouvoit pas lui répondre de ses soldats, lorsqu'il auroit à passer parmi eux, à cause de l'inhumanité pratiquée envers leurs compagnons. Les principaux officiers de son armée tâchèrent de l'adoucir, afin que cela ne rompît pas le traité.

Le 18, sur les huit à neuf heures du matin, la garnison réduite à 400 hommes, qui se portoient bien encore, et 50 malades, sortit de la ville avec 19 enseignes, 70 chariots, 2 mulets, 6 carrosses et 3 chariots de bagage. Les malades avec le bagage s'en allèrent par eau, et les sains, avec les enseignes déployées, les tambours battant et la balle en bouche, se mirent en chemin par terre.

Pendant qu'on traitoit la reddition de la place, le duc de Weimar fit entrer 1000 ou 1200 pains dans un bateau sur le Rhin pour soulager la faim extrême des soldats, dont quelques-uns mangèrent si avidement qu'ils en moururent subitement.

Le baron de Reinach sortant reçut du duc de Weimar des reproches de la cruauté dont il avoit usé envers ses soldats; il tâcha d'excuser le fait, en alléguant que la chair de cheval ne leur avoit non plus manqué qu'à ceux de la garnison, à l'égal desquels il avoit traité ses prisonniers; mais la misère étant venue au point que la chair humaine, même des corps morts, n'y avoit pas été épargnée, il n'avoit pas pu fournir de vivres aux

siens propres. Le duc de Weimar ne demeura pas satisfait des raisons de ce gouverneur, lequel il reçut avec plus de froideur et de gravité qu'il n'eut pas fait, si cette plainte n'eût aigri son courage. Il alla avec les femmes et les gens de pied jusques à Eisenberg où il se mit sur le Rhin.

Le chancelier de Brisach, nommé Volmar, homme d'âge, sortant en habit noir, appuyé d'un bâton, se présenta devant le duc de Weimar et se prosterna à ses genoux par trois fois; il ne le reçut pas avec un visage si doux qu'il avoit fait le colonel Escher, parce qu'il avoit parlé de lui avec peu de discrétion, dont il lui fit des reproches et dit qu'il le lui pardonnoit pour cette fois.

On trouva dans cette place toute sorte d'artillerie et de munitions de guerre, en très-grande quantité, à savoir 135 pièces d'artillerie dans le château et dans la ville..... La cherté de toute sorte de vivres fut très-grande dans la ville pendant les huit dernières semaines des quatre mois que dura le siége, jusques là qu'une bague enchassée d'un diamant de très-grand prix fut baillée pour un pain de trois livres et une mesure de vin: et une dame donna quelques perles qui valoient 80 impériales pour le quart d'un muid de froment; un œuf coûtoit un florin et une poule cinq; et on en vint jusques à vendre à haut prix la chair de cheval, de chien et de chat; les peaux de plus de 2000 chevaux, bœufs, vaches, veaux et brebis furent vendues, l'une portant l'autre, jusques à cinq florins la pièce.

Ensuite de la reddition de cette place importante, le 25 décembre, le duc de Weimar s'y trouva en belle assemblée, et comme en triomphe, en présence du duc de Wurtemberg, du marquis de Dourlach, de l'ambassadeur d'Angleterre et de plusieurs chefs, colonels et autres officiers; il assista à un sermon, comme pour rendre grâce à Dieu de l'heureux succès de ce siége, dans l'église principale de Brisach. Après quoi fut faite dans

le château une très-somptueuse collation, en laquelle il but à la santé du roi et de Mgr le Dauphin et des reines de Suède. Sur le soir toute l'artillerie joua par deux fois, avec trois salves de mousqueterie. En tous les lieux voisins, à savoir Haguenau, Benfeld, Schelestadt et Colmar, on solemnisa la même fête. Et finalement à Paris, le *Te Deum* fut chanté par ordre du roi.

Après cette réjouissance, le duc de Weimar, pourvut à fournir cette ville de vivres nécessaires pour deux ans. Auquel effet 100 chariots chargés de blé y furent amenés de Bâle. Les vieilles fortifications qui avoient coûté beaucoup d'argent à faire furent démolies pour en élever des nouvelles avec de très-bons retranchemens. Ce siége, qui dura quatre mois, coûta plus de 100,000 impériales ; et de part ou d'autre près de 80,000 hommes y demeurèrent ou périrent de leurs blessures. Les grands frais de ce siége furent aucunement récompensés au vainqueur par le gain qu'il y fit en or et argent qu'il trouva dans la ville.

II.

Le Laboureur, *Histoire du maréchal de Guébriant* [1].

Brisach étoit nécessaire à la France pour la conservation de l'Alsace et la Lorraine qu'elle enferme ; elle restreint la puissance de l'empereur au-delà du Rhin, et nous met à couvert de ce déluge de gens dont il menaçoit nos frontières. Elle nous donne un passage pour porter nos armes partout où il sera besoin pour la liberté germanique. Elle assure la franchise des

[1] L'important historien Jean Le Laboureur, aumônier du roi, mort en 1675, est auteur d'une *Histoire du comte de Guébriant*, publiée en 1656 en 1 vol. in-folio, et rédigée d'après les mémoires du maréchal, les lettres du roi et des ministres, et autres documents officiels.

villes impériales du Rhin. C'est à présent notre arsenal d'Allemagne, et nous devons à sa prise la meilleure part des avantages que nous avons eus depuis en cette guerre. Tant que nous la conserverons [1], tous les efforts des Impériaux au-delà du Rhin seront inutiles; elle sera la protection des Villes Libres, l'assurance des princes opprimés et l'asile certain de tous ceux qui seront proscrits pour s'être opposés à la monarchie que la maison d'Autriche médite de rendre héréditaire, au préjudice de l'ancienne élection des empereurs. C'est une chose digne d'admiration que nous l'ayons prise avec moins de 18,000 hommes, et que nous n'ayons pas seulement résisté si généreusement à tant d'attaques et de divers desseins des ennemis pour son ravitaillement, mais encore à la nécessité d'argent et de vivres et aux incommodités de la saison, la plupart de nos fantassins étant nud-pieds et sans habits, et notre cavalerie presque toute démontée à cause de la grande mortalité des chevaux. La campagne, trois lieues à la ronde, est encore semée d'ossemens, et je trouvai moi-même trois ans après, grand nombre de têtes d'hommes morts et de vieilles lames rouillées, en faisant le tour des lignes de circonvallation.

DÉFAITE DE L'ARMÉE NAVALE DES ESPAGNOLS

PAR L'AMIRAL TROMP.

23 septembre — 21 octobre 1639.

Les Hollandais, nos alliés, étant avertis que le roi d'Espagne ras-

[1] Brisach ou le vieux Brisach a été conservé par la France jusqu'à la paix de Ryswyck, en 1697; on le rendit alors à l'Empire, en échange de Strasbourg. Ce fut alors que Louis XIV fit construire le Nouveau-Brisach à la gauche du Rhin.

semblait un grand armement à la Corogne pour transporter à Dunkerque 15,000 soldats destinés à renforcer son armée des Pays-Bas, chargèrent l'amiral Tromp de se mettre en mer et d'attaquer l'ennemi. Tromp battit la flotte espagnole, le 16 et le 17 septembre, entre Douvres et Calais, l'obligea à se réfugier aux Dunes d'Angleterre, où il la poursuivit, la bloqua et la contraignit de livrer une nouvelle bataille, le 21 octobre, dans laquelle la flotte espagnole fut à peu près complétement anéantie. La marine de l'Espagne ne se releva pas de ce désastre, et la mer resta aux Hollandais et aux Français.

I.

Correspondances de la Gazette.

De Rotterdam, le 28 septembre 1639.

Pour ce que la plupart des esprits sont autant incertains de la vérité de ce grand et notable combat naval, qui se passa le 16 de ce mois entre les flottes espagnole et hollandoise, qu'ils le sont du succès de ce même combat, je vous ferai part de ce que j'en ai pu recueillir.

Notre amiral Martin Tromp ayant longtemps attendu la flotte d'Espagne, et opiniâtré contre plusieurs qu'on ne pouvoit quitter cette partie sans la perdre, par le dernier de ses ordres avoit distribué ses forces en trois escadrons ; l'un desquels ayant enfin découvert l'ennemi le mardi 16 de septembre, sur les dix heures du matin, il mande promptement à son bord tous ses capitaines, et leur témoignant sa joie extrême de ce que ce jour tant désiré d'eux étoit venu, auquel il pourroit rendre à leur patrie les preuves de leur valeur et fidélité, il les encouragea tellement par sa harangue de marine, animée de l'espérance du grand butin présent, que les matelots s'étant écriés à leur mode, se mirent tous en joli, c'est-à-dire sous les armes, et bien à propos. Car en même temps, la flotte espagnole composée de 67 vaisseaux, vient fondre sur notre amiral dont la flotte ne se trouvoit lors que de 12 navires. Si bien qu'à voir une telle inégalité, il sembloit que l'armée ennemie dût

engloutir la nôtre; mais faisant vertu de nécessité et force de courage, elle ne se défendit pas seulement contre les assauts de l'ennemi, ains l'attaqua d'une résolution admirable. Notre amiral, sans s'effrayer de cette multitude, se prenant à l'amiral espagnol monté de 1000 hommes sans les matelots, il le canonna si vivement et avec tant d'adresse, qu'il le fit couler à fond. Le bruit de ces canonnades fut cause que 5 autres navires hollandois qui étoient écartés des 12 premiers, s'en approchèrent pour les fortifier, comme ils firent, de sorte que ces 17 navires de guerre donnèrent à tous les autres de l'ennemi une des plus honteuses chasses que l'Océan ait vues il y a longtemps; n'étant pas aisé de concevoir comment 30 galions, 13 navires royaux de Dunkerque, 3 autres grands navires et 20 d'Osterlingue ont été battus et pris la fuite devant 17 vaisseaux, bien que les premiers fussent défendus par plus de 10,000 hommes, sans les matelots, et montés de plus de 2000 pièces de canon : à savoir l'amiral don Antonio d'Ocquendo, de 66 pièces; le vice-amiral don Lopez d'Escheses, de 56; l'amiral de Portugal, de 68; l'amiral de Naples, de 66; chacun des galions, de 30 à 40 pièces; les navires royaux de Dunkerque, d'autant; les Osterlingues, de 10, 20 à 28 pièces. Même durant cette chasse, le feu s'étant mis par hasard dans l'un des vaisseaux hollandois, nommé *le Grand-Christophe*, lequel on ne put sauver, mais seulement les hommes, à la réserve de quelque peu, cet accident ne retarda pas l'avantage des Hollandois, qui continuèrent de canonner tellement les Espagnols, que l'on fait état de plus de 30,000 coups de canon tirés en cette mêlée, durant laquelle les Espagnols jetèrent dans la mer plusieurs de leurs morts. Quelques-uns des vaisseaux hollandois y ayant aussi été blessés; car le vaisseau de notre vice-amiral Witte-Witeff est arrivé tout démantelé au port de Gorée le 20 du même mois, sa hune ayant été emportée avec 7 hommes, l'un desquels néanmoins réchappa; le corps du vais-

seau étant aussi percé de plusieurs coups; il ramena 9 morts et 25 blessés. Ce qui n'empêcha pas que ce vice-amiral n'ait encore amené le 21, en cette ville, 150 prisonniers, qui tous demeurent d'accord d'avoir perdu plus de 2000 hommes en ce combat, et qu'outre la perte de leur amiral, où plus de 1000 hommes ont péri avec lui, les nôtres leur ont coulé à fond un galion chargé de 3 à 400 hommes.

La nuit du samedi suivant, arrivèrent encore au bruit de ces canonnades qui ne cessoient point, 12 navires de guerre hollandois; lesquels s'étant joints aux autres du même parti, ne donnèrent plus aucun relâche à la flotte espagnole tant qu'elle se fût sauvée aux Dunes[1], ce qui fut sur les deux heures après midi du lendemain.

Ledit vice-amiral hollandois n'eut pas plus tôt déchargé ses prisonniers et rendu son vaisseau à ce port, qu'il remonta sur un autre et s'en retourna à la poursuite des ennemis, avec les ordres des États qu'il porta à l'amiral Tromp d'attaquer l'ennemi quelque part qu'il fût.

Pour cet effet, lesdits États assemblés à La Haye avec ceux de West-Frise ont député quelques-uns de leur corps pour aller avertir les colléges de leur amirauté d'envoyer le plus de navires de guerre, et le plus tôt qu'ils pourront, vers ledit amiral Tromp. Et les directeurs des compagnies des Indes orientales et occidentales ont choisi à grand'hâte les chefs les plus expérimentés aux guerres de la marine, et entr'eux l'amiral Hourtebéen et le vice-amiral Lichthert, qui assemblent avec la même diligence le plus de soldats et matelots qu'ils peuvent; lesquels ils enrôlent pour six semaines seulement, avec un grand concours, plus pour l'espérance des grandes richesses de cette flotte que pour la paye, et les embarquent en 6 navires de guerre, 4 des

[1] Rade sur la côte d'Angleterre, entre le Pas de Calais et l'embouchure de la Tamise.

États et 2 des directeurs susdits. Et en toute la Hollande et Zélande on se remue avec telle ardeur pour ce secours, que l'on n'a point remarqué, il y a longtemps, une telle activité en ces peuples.

Outre 10 vaisseaux qui ont suivi le vice-amiral Witeff, le 26e du courant, 16 navires sortirent du port de Flessingue pour le joindre. Ceux de Terveer et Zirickzée en ont fait autant. Tous les navires d'escorte revenant en nos ports sont aussi commandés d'aller joindre notre flotte; et on a pris à solde 5 navires marchands pour les charger de vivres et munitions, qui partent demain pour se rendre auprès d'elle. On a aussi fait passer montre (a) à tous les soldats et matelots des compagnies des Indes orientales et des Indes occidentales pour les embarquer en même temps sous la charge de l'amiral Hourtebéen. Car les derniers avis nous assurent que notre amiral Tromp tenoit toujours la flotte espagnole assiégée aux Dunes. De laquelle flotte, 13 frégates et 4 autres vaisseaux chargés de soldats se sont dérobés à la faveur de la nuit et du vice-amiral anglois, sans qu'on sache encore s'ils ont gagné le port de Dunkerque ou s'ils se sont retirés ailleurs. De quoi les États ont envoyé faire leurs plaintes en Angleterre par un ambassadeur extraordinaire, lequel a remontré au roi de la Grande-Bretagne, que cette faveur faite par les siens aux Espagnols à notre préjudice, est une infraction de sa neutralité. Ce qui a donné sujet audit roi de déclarer à l'amiral espagnol qu'il n'eût à débarquer hommes ni argent en Angleterre, ni à exercer aucun acte d'hostilité contre les Hollandois, et de faire pareille déclaration à l'amiral de Hollande au regard des Espagnols. Les navires de guerre qui sont sur la côte de France se préparent aussi pour notre secours. De sorte que la flotte espagnole, qui n'est plus à présent par cette évasion de 17 et perte de 2 de ses vaisseaux que de 52, se trouve assiégée de

(a) Revue.

100 navires hollandois ou de leur parti; au milieu desquels est la flotte angloise de 25 navires.

De Flessingue, le 1er octobre 1639.

Une barque angloise naguères arrivée dans ce port, nous assure que notre amiral Martin Herpertz Tromp ayant disposé une partie de ses autres navires aux avenues, avoit le 23e du passé environné avec 40 vaisseaux la flotte espagnole, et que cette flotte est si remplie de blessés et malades, qu'on en jette tous les jours dans la mer plus de trente corps; que le roi de la Grande-Bretagne, pour faire observer la défense qu'il a faite, tant aux Espagnols que Hollandois, de mettre pied à terre, a fait armer tous les habitans autour de Douvres et des Dunes, et que l'amiral anglois, qui ne se tient qu'avec 5 navires entre les deux armées navales, a contraint les Espagnols de baisser les voiles pour le saluer. Cette barque nous rapporte aussi avoir rencontré sur son chemin 15 de nos navires de guerre qui vont joindre notre amiral. Le 28e du passé, 15 autres grands vaisseaux sont partis d'ici pour l'aller pareillement joindre. Ils sont équipés chacun de 50 matelots et d'autant de mousquetaires, qui étoient arrivés dès le 23e du camp du prince d'Orange. Cinq navires sont encore tout prêts devant cette ville pour faire voile de ce côté-là, chacun monté de 24 à 25 canons et de quantité de soldats, entre lesquels il y a plusieurs officiers qui y vont comme volontaires. L'on équipe aussi à Middelbourg des brûlots pour même fin.

De Flessingue, l'onzième d'octobre 1639.

Le 5e du courant, arriva ici de notre flotte le capitaine Reghenmotte; lequel rapporte que nos forces maritimes

étoient lors de 70 voiles divisées en trois escadrons : le premier du côté du nord commandé par le vice-amiral Jean Ewertz; le second, du côté du midi, par le vice-amiral Witten-Wittens; et le troisième, au milieu des deux, par l'amiral Tromp en personne; par laquelle assiette il étoit impossible que le moindre navire espagnol pût désormais échapper sans être aperçu des nôtres.

Il dit que les Anglois équipent aussi de toute leur puissance pour mettre le holà sur leurs côtes et en éloigner la guerre ; ayant là assemblé environ 30 vaisseaux ; que les Espagnols ont offert de payer 15 livres aux Anglois pour chaque soldat espagnol qu'ils chargeroient à leur flotte pour décharger à Dunkerque. Ce que le roi de la Grande-Bretagne ayant su, a défendu sur grosses peines à tous ses sujets de ne charger aucun Espagnol, à quelque prix que ce soit, et pour faire observer cette défense a donné pouvoir à l'amiral Tromp de visiter tous les navires anglois qu'il rencontrera en mer.

Le 9e arriva en cette ville le capitaine Mangelaer : lequel y a amené 225 soldats espagnols, qu'il a déchargés de deux navires anglois pris par lui sous le château de Marigat, nonobstant les canonnades qu'on lui a tirées de ce château, deux desquelles ont percé son vaisseau où il avoit arboré le pavillon d'Angleterre, les abusant par ce moyen. Cette soldatesque étoit si misérable et en si piteux état, qu'ils avoient de la peine à marcher ; c'est pourquoi on en a ici arrêté 70 ; le reste a été conduit à Middelbourg. Ce capitaine Mangelaer assure que notre flotte étoit lors de 85 vaisseaux de guerre effectifs, y compris l'amiral Pied-de-Bois, et sans les brûlots.

L'amiral espagnol avoit fait trois demandes au roi de la Grande-Bretagne. La première, qu'il lui permît d'hiverner sur la côte d'Angleterre ; la seconde, qu'au refus de cette demande, il le fît escorter jusques au canal ; la troisième, qu'en tout cas, il commandât à l'amiral Tromp de se tenir aux Dunes tant que la flotte espagnole en fût partie. Mais il a été refusé de toutes

ces demandes, qui ont été trouvées partie injustes et parties ridicules par le conseil d'Angleterre ; le roi de la Grande-Bretagne au contraire, ayant fait dire aux Espagnols qu'il trouvoit fort étrange et s'offensoit grandement de leur venue si soudaine et avec tant de forces sur sa rade, laquelle il prenoit pour une contravention manifeste à la paix qui étoit entr'eux. Sur quoi il a enjoint à leur amiral de penser promptement à sa retraite, étant résolu de ne le souffrir pas davantage ni aucun vaisseau de sa flotte en cette rade.

Ce qui a obligé l'amiral d'Espagne à envoyer prier le roi de la Grande-Bretagne qu'il lui permît de radouber ses vaisseaux, et particulièrement le sien qui étoit démâté ; il lui fut accordé. Mais notre amiral Tromp voyant qu'il tiroit l'affaire en longueur pour gagner temps et laisser par ce moyen écouler à notre flotte l'occasion de combattre la sienne, il envoya au bord de l'amiral espagnol s'enquérir précisément de la cause de ce long séjour. A quoi il lui fut répondu que les navires espagnols attendoient des mâts de Douvres où ils en avoient fait apprêter. Alors notre amiral, imitant ces braves champions qui fournissent d'armes leurs ennemis, afin de leur ôter tout prétexte d'excuse, dépêcha un yacht à Douvres où il fit charger les mâts des Espagnols et leur envoya. En reconnoissance duquel office l'amiral espagnol fit présent au capitaine du yacht d'une pipe de vin d'Espagne. Lequel présent il accompagna bien de plusieurs remercimens à l'amiral Tromp pour le plaisir qu'il lui avoit fait ; mais ce service n'avança en rien le dessein qu'il avoit de combattre. C'est pourquoi notre amiral, ennuyé de cette longueur, renvoya pour la seconde fois dire à l'Espagnol que s'il ne se pouvoit tirer de là faute d'hommes, lesquels il savoit que les maladies lui faisoient jeter tous les jours dans la mer en grand nombre, il lui offroit de ses gens pour le servir en cette occasion, dont il lui en présenta jusques à deux cent, qu'il refusa. Comme je vous écrivois la pré-

sente, un courrier partoit avec ordre à notre amiral d'attaquer l'ennemi en quelque part qu'il fût.

De Boulogne, le 24 octobre 1639.

Hier à l'aube du jour s'est échoué à notre côte, près du village de Demé, un navire espagnol[1], du port de 5 à 600 tonneaux, duquel sont sortis 44 soldats wallons qui ont été ici amenés prisonniers... Par le rapport que ces prisonniers font du combat naval arrivé entre les Espagnols et les Hollandois, nous apprenons qu'il commença le 21e du courant, sur les sept à huit heures du matin, et que les Hollandois, qui avoient alors 105 vaisseaux, furent tellement impatiens de venir aux mains, qu'ils ne se donnèrent pas le temps de lever leurs ancres; ils coupèrent leurs câbles, formèrent leurs bataillons, et donnant dans l'armée espagnole, la mirent en tel désordre, que de 51 vaisseaux dont elle étoit composée, ils en ont fait échouer 17, galions et navires, pris 14 et brûlé 4; et qu'entr'autres ils avoient remarqué le vice-amiral d'Espagne, nomme *Sainte-Térèze*, tout en feu, par l'effet de trois brûlots, qui y furent attachés par les Hollandois, qui firent brûler 1000 Espagnols dont il étoit chargé. Qu'ils avoient vu l'amiral d'Espagne s'enfuir du combat à pleines voiles, avec deux autres vaisseaux, qu'ils rapportent aussi avoir vu poursuivis par 10 navires des États. Qu'il s'est débarqué à Dunkerque, à diverses fois, dans de petits vaisseaux de pêcheurs, 3 à 4000 Espagnols malades et hors de service..... et que les Anglois se sont portés neutres en cette affaire, s'étant pendant le combat retirés dans leurs ports, sans donner aux parties aucun aide ni empêchement.

---

[1] Ce navire était l'amiral de Naples.

II.

Lettre de l'amiral Tromp au comte de Charost, touchant la défaite entière de l'armée navale d'Espagne.

Pour ce que les Espagnols et ceux qui favorisent leur parti, afin de ravaler le prix de la victoire signalée obtenue sur eux par les Hollandois, ont semé le bruit de la mort de l'amiral Tromp et la perte de son vaisseau, fondé sur ce qu'on y avoit vu quelques brûlots attachés, je vous ai voulu faire part d'une lettre par lui écrite au comte de Charost, gouverneur de Calais, tant pour l'intérêt que cette côte de France prend en son avantage, que pour la mémoire encore récente des munitions dont ce comte avoit fourni la flotte hollandoise après leur première rencontre. Joint que cette lettre donne beaucoup de lumière de ce combat avenu entre Calais et Douvres, à la vue des trois châteaux situés sur les Dunes d'Angleterre. Le messager de cette lettre rapporte que cet amiral étoit tellement enroué à force de crier, en faisant lui-même exécuter ses ordres, et encourageant les siens dans l'ardeur du combat, qu'on ne le pouvoit presque entendre parler. Voici la teneur de sa lettre :

« Monsieur, le 21[e] de ce mois nous avons commencé d'attaquer la flotte d'Espagne composée de 53 voiles, avec résolution de nous défendre contre ceux qui se voudroient opposer à notre dessein ; lequel ne fut pas plus tôt remarqué par les Espagnols que 23 de leurs vaisseaux, dont leur vice-amiral de Castille étoit l'un, échouèrent à la côte des Dunes. Nous en brûlâmes une partie, qui étoit la moindre, et coulâmes l'autre à fond, en plus grand nombre. Le reste de cette flotte ennemie fut par nous chassé hors des Dunes où il étoit à cou-

vert, et poursuivi en combattant jusques à ce que le grand galion de Portugal, percé de plusieurs coups de canon et réduit aux extrémités, fût brûlé avec la plus grande partie des hommes qui étoient dedans, les autres tués et noyés. Nous prîmes le même jour trois autres galions, et nous ne savons encore quel aura été le succès de la chasse que nos vaisseaux avoient donnée à un quatrième, sans vous parler de ceux que nos gens poursuivoient à dessein de les emmener en Hollande, comme vraisemblablement plusieurs ont fait. Tant y a que toute l'armée navale d'Espagne est défaite si pleinement, qu'il n'est échappé aucun vaisseau de marque, sinon celui de don Antonio, avec l'amiral de Flandre, qui se dérobèrent la nuit; encore ne sait-on pas ce qu'ils sont devenus. Comme j'écrivois la présente, on m'est venu assurer qu'il y a encore deux autres galions pris sur les ennemis.

» Du bord de mon navire, à Milles aux Dunes, ce 24e octobre 1639, par votre très-humble et très-affectionné serviteur,

» MARTIN HARPERTS TROMP. »

Par une autre lettre du 28e du passé, on écrit que tous les amiraux de l'armée espagnole, qui étoient au nombre de cinq, ont été pris ou péris et coulés à fond; entre lesquels celui d'Espagne, où étoit le généralissime, s'est fait sauter ayant mis le feu à ses poudres, de peur de tomber entre les mains des Hollandois; celui de Portugal a coulé à fond; deux autres ont été pris, et le cinquième, qui étoit celui de Naples, a été contraint de se venir rendre à la côte de Boulogne, pressé par la grande quantité d'eau qu'il prenoit de tous côtés.

RÉVOLTE DES NUDS-PIEDS

DANS LA BASSE-NORMANDIE.

1639.

La guerre que Richelieu faisait sans relâche depuis son arrivée au ministère, et surtout depuis 1635, exigeait des impôts considérables qui pesaient de tout leur poids sur les paysans. Réduites à la dernière misère, foulées sans pitié, les classes rurales se soulevèrent plusieurs fois contre la tyrannie du fisc. Pour les *Croquants* et les *Nuds-Pieds*, les causes de leurs révoltes sont les mêmes.

I.

Extrait du Diaire ou Voyage du chancelier Séguier en Normandie[1].

La gabelle qu'on proposoit d'établir en la Basse-Normandie, a commencé la révolte ; les inimitiés particulières, les faux bruits l'ont fomentée, et la misère publique l'eût continuée, si les armes du roi, en rétablissant son autorité, n'eussent point réprimé l'insolence des rebelles, qui commençoient déjà de se rendre maîtres de la liberté publique.

Ce fut au mois de juillet dernier que la ville d'Avranches (autrefois l'allumette de la Ligue) fit paroître, par l'assassinat du sieur de la Besnardière Poupinel, lieutenant particulier au bailliage de Coutances, qu'elle vouloit commencer une rébellion ; car le sieur Poupinel étant allé présenter au juge d'Avranches une commission de la cour de Parlement de Rouen, pour informer d'une querelle qui s'étoit passée entre un de ses parens et quelque autre personne, et dont les juges

[1] Par François de Verthamont, publié par M. Floquet, 1 vol. in-8° ; Rouen, 1842.

de Coutances étoient récusés, le sieur de Ponthébert, soit qu'il voulût faire pièce au sieur Poupinel, à cause qu'il sollicitoit cette information, ou que son humeur mélancolique, de tout temps encline à réformer sur les affaires publiques et à discourir, et d'ordinaire assez impertinemment, des affaires d'État, le portât à faire le zélé au bien public, quoiqu'il en soit, il est très-vrai que ce fut le premier qui fit soupçonner (bien que sans raison) que ledit Poupinel étoit saisi d'une commission pour démolir les salines d'Avranches, et pour y établir la gabelle, dont les publications en effet se devoient faire peu de temps après, si la bonté du roi n'eût révoqué les commissions du conseil, et prévenu, par cette action de justice, de prudence et de compassion tout ensemble, la ruine totale du pays où l'on proposoit de faire cet établissement nouveau..... Ce fut donc ledit Ponthébert qui le premier donna cette malheureuse impression au peuple, qui déjà se voyant surchargé de tailles au delà de ses forces, et prévoyant ce second fardeau prêt à l'accabler, et duquel il a toujours été exempt, enfin pressé d'un désespoir furieux, assaillit ledit Poupinel en pleine rue, et l'assomma cruellement à coups de pierre, de bâton et autres armes.

Il n'y avoit pas plus de 40 à 50 coquins, au commencement, la plupart saulniers[1] et porteurs de bois; mais en moins d'un quart d'heure, tout le peuple grossit la cohorte, en sorte qu'en la fin, il s'y en trouva plus de 400. Ce spectacle aussi malheureux que déplorable, n'assouvit point le cœur de cette populace; car incontinent après, elle poursuivit une personne qu'elle entendit dire être intéressée en quelques affaires du roi, et la poussa jusque dans le couvent des capucins, qui lui fut favorablement ouvert et donna lieu à son évasion; mais les Pères capucins se virent sur le point d'être saccagés, pour récompense de leur charité.

[1] Ouvriers qui travaillent à faire le sel.

Le même jour, un nommé Saint-Martin, qui faisoit un recouvrement pour le sieur Dufossé, son maître, fut attaqué par quatre ou cinq personnes d'Avranches, entre lesquelles étoit un nommé La Tour, sergent, qui avoit déjà volé sa malle et pris 9000 et tant de livres en or qui étoient dedans ; mais s'étant laissé tomber comme mort, et étant couché dans le ruisseau de la rue la tête toute couverte de sang, à cause de cinq ou six coups d'épée, à la fin il fut emporté chez le receveur des tailles, ami de son maître, là où le prétendu mort se ressuscita de lui-même.

Or, comme on parla d'inhumer le corps de Poupinel, le peuple voulut l'empêcher, disant qu'il n'étoit pas juste que l'ennemi du pays y reçût aucun honneur ; de sorte que les juges à peine purent obtenir qu'on l'enterreroit la nuit, sans cérémonie et sans prières ; et en effet, il ne fut pas loisible de lui rendre le moindre devoir funèbre ; mais lorsqu'on chercha dans ses papiers s'il n'y avoit pas des mémoires pour la gabelle, ceux qui faisoient cet office n'y en ayant point trouvé du tout, et reconnoissant l'erreur criminelle dont ils avoient été surpris, afin de couvrir leur faute, et préoccuper les esprits d'un chacun de l'opinion qu'ils avoient suggérée contre ce défunt, ils lui firent cette épitaphe :

Passant, puisque tu veux apprendre
Qui repose près cet autel,
On t'assure que c'est la cendre
Du corps de Charles Poupinel.
N'appelle Lachésis cruelle
Pour avoir trempé dans sa mort.
Sa parque a été la gabelle,
Sous la destinée de *Boidrot* [1].
Si quelque partisan [2] s'arrête
Pour s'en informer plus avant,
Dis-lui que *Jean Nuds-Pieds* s'apprête
Pour lui en faire tout autant.

[1] L'un des chefs des Nuds-Pieds.
[2] Financier, percepteur d'impôts.

Ce nom de Jean Nuds-Pieds fut, le même jour, choisi pour le titre du chef de la rébellion; laquelle commença de prendre une forme moins confuse qu'elle n'en avoit eu à sa naissance. Car, au même temps, ceux qui s'étoient montrés les plus animés dans ce désordre reçurent un applaudissement d'un nombre de coquins qui les élurent pour leurs chefs et leur jurèrent une fidélité inviolable. Ainsi le nom de Jean Nuds-Pieds fut ôté à un pauvre misérable saulnier, qui d'ordinaire portoit cette belle qualité, à cause qu'il alloit les pieds nuds sur les sablons de la mer; et on en honora le chef de la révolte, lequel, toutefois n'osoit pas ouvertement se déclarer pour tel, se contentant de donner secrètement les ordres aux plus téméraires. Ce fut pourquoi l'on ne connoissoit point le général de cette *armée de souffrance;* c'est ainsi qu'ils appeloient les révoltés.

Les autres chefs prirent aussi des noms différens. Car un prêtre appelé Morel, vicaire de Saint-Saturnin aux faubourgs d'Avranches, se nomma *le capitaine des Mondrins*; et sous ce nom il a fait longtemps la charge de secrétaire des commandemens du général Jean Nuds-Pieds, et avec une telle insolence et témérité, qu'il envoyoit les mandemens de son général dans les paroisses, pour les faire publier aux prônes des messes paroissiales, à quoi les curés n'osoient avoir manqué. Il s'est vu beaucoup de ces mandemens imprimés, et tous contresignés dudit Morel, sous ledit nom de Mondrins, et scellés d'un scel auquel on voyoit deux pieds nuds sur les cornes du croissant, avec cette devise: HOMO MISSUS A DEO. M. de la Poterie est saisi d'une lettre écrite de sa main, par laquelle il vouloit obliger un prêtre de bonne condition à soulever le peuple en son quartier.

Il avoit pris ce nom *des Mondrins*, à cause que dans la grève, les saulniers amassent par petits monceaux, qu'ils appellent *mondrins*, le sablon dont on fait le sel

blanc, et lequel demeure sur la grève après le reflux de la mer.

Un autre chef s'appeloit les *Sablons*; un autre se nommoit *Boidrot*; un autre le colonel *des Plombs*, à raison des cuves de plomb où l'on cuit le sel, et ainsi chacun avoit son soubriquet.

Ces chefs ainsi choisis, et la fureur publique n'ayant plus d'objet présent contre lequel elle pût agir, le vicomte d'Avranches et Costardière, avocat du roi, s'avisèrent de lui en donner un; et pour cet effet, ils firent courir un faux bruit que le sieur de Beaupré (contre lequel ils avoient quelque animosité particulière) étoit l'auteur de la gabelle; ils le publient partout et que c'étoit un esprit dangereux et dont on devoit se défier; qu'il étoit homme d'intelligence et de cabale, tant à Paris que dans la province; qu'il avoit avancé 29,000 livres sur le parti; qu'il étoit seul auteur et inventeur de la cour des aides de Caen; laquelle ils disoient avoir promis à MM. du Conseil de faire cet établissement; que c'étoit un des articles de leur traité. Enfin ils surent si bien déguiser leurs mensonges, qu'en moins de trois jours, ce faux bruit passa pour une vérité de laquelle il n'étoit pas permis de douter, à moins que d'être intéressé dans la gabelle et ennemi public; et cette imposture eut un tel avantage au préjudice du sieur de Beaupré, que tous ses parens et amis demeurèrent interdits de défendre sa réputation.

Ceux qui le connoissent avoient d'abord de la peine à concevoir cette croyance, mais se voyant rebattus de toutes parts de cette nouvelle, et comme un chacun ne peut pas examiner les choses de cette nature et reconnoître même si elles sont possibles ou non, ils se laissèrent emporter à l'erreur commune et s'échauffèrent d'autant plus contre lui, qu'il leur sembloit moins supportable que le sieur de Beaupré, au lieu de contribuer à la conservation des franchises du pays de sa naissance, se portât à les renverser.....

Ici l'auteur raconte les efforts de M. de Beaupré auprès de la cour des aides de Caen pour faire abandonner les projets d'établissement de la gabelle à Avranches; ayant réussi, il revient à Avranches.

Mais le peuple étoit déjà tellement animé contre lui, que tout ce qui venoit de sa part passoit pour une souplesse d'esprit dont il falloit se prendre garde, ou pour un leurre afin d'amuser les rebelles et les empêcher d'agir avec leurs forces qu'ils s'imaginoient être inexpugnables. Il est vrai que la fureur étoit tellement animée qu'il ne fut pas possible au marquis de Canizy d'en être le maître; l'autorité du roi et celle du magistrat ayant été anéanties au point qu'on ne parloit plus que de brûler, assassiner ou faire périr tous ceux qui ne voudroient pas se déclarer pour Jean Nuds-Pieds.

On commence donc à faire un manifeste, sous son nom; on le fait imprimer dans Avranches; on envoie des mandemens par toutes les paroisses; on proscrit la tête du sieur de Beaupré et de ses domestiques; on parle de raser ses maisons. En un mot la fureur publique le demandoit pour sa victime. Plusieurs de ses amis lui donnent avis de tout ceci, et de ce que lesdits Ponthébert, vicomte d'Avranches et Costardière, reconnus partout pour ses ennemis, avoient fait courre des bruits si désavantageux contre son honneur, que quiconque entreprenoit sa défense, passoit pour l'ennemi de la patrie. Ce sont les propres termes des lettres de personnes de condition, dont M. de la Poterie est saisi. Il étoit la fin du mois de juillet; car le lundi, 25 dudit mois, sur les onze heures du soir, le marquis de la Forest lui envoya un de ses domestiques pour lui donner avis d'un bruit qui couroit, que 400 hommes étoient partis d'Avranches, tant pour l'assassiner que pour raser une de ses maisons; par la même voie, il lui fait tenir un exemplaire imprimé du manifeste de Jean Nuds-Pieds, dont vous jugerez l'élégance par ce qui en suit:

Manifeste du haut et indomptable capitaine Jean Nuds-Pieds, général de l'armée de souffrance.

Que des gens enrichis avec leurs impôts
Oppressent le public par leurs conjurations,
Qu'ils fassent des traînées avecques leurs suppôts,
Qu'ils vendent leur patrie avec leurs factions,
Et que trop glorieux ils se mocquent de nous,
Portant à nos dépens le satin et veloux,
Cela ne se peut pas sans que de leur trahison
Tout *Nuds-Pieds* que je sois n'abaisse l'ambition.

Qu'ils cherchent le secours de tous les partisans,
Qu'ils courent à Paris pour chercher la gabelle,
Je saurai découvrir, avec mes paysans,
Leur trahison secrète ; et d'un zèle fidèle
J'arrêterai le cours de tant de voleries,
Qui tous les jours se voient pour oppresser le peuple,
Succombant sous le faix, rèquérant ses amis ;
Tout *Nuds-Pieds* m'opposant dans le rapt de son meuble.

Cézar, dans le Sénat, fut occis par Brutus,
Pour avoir conjuré contre tous les Romains.
Catilina fut tué après un tas d'abus
Qu'il avoit entrepris aux dépens des humains ;
Et moi je souffrirai un peuple languissant
Dessous la tyrannie, et qu'un tas de horzains
L'oppressent tous les jours avecques leurs partis!
Je jure l'empêcher, tout *Nuds-Pieds* que je suis.

Je ne redoute point leurs menaces hachées ;
Mes gens sont bons soldats, et qui, en m'appuyant,
Me fourniront assez de compagnies rangées
Pour soutenir hardis, assistés de paysans,
Contre ces gabeleurs, vrais tyrans d'Hyrcanie,
Qui veulent oppresser peuples et nations
Par des solliciteurs de tant de tyrannies,
Où s'opposent Normands, Poitevins et Bretons.

Vous, Paris, qui tenez le premier rang au monde,
Montrez votre valeur au secours des souffrans,
Assistant de vos forces une troupe féconde,
Rouennois valeureux, et Caënnois vos agens.

Valognes et Saint-Lô, Carentan et Bayeux,
Domfront, Vire, Coutances, Falaise, aussi Lisieux,
Rennes, Fougères, Dol, Avranches et Evreux,
Secourez en tout temps un Nuds-Pieds généreux.

Courtisans, délaissez à présent vos maîtresses;
Le temps ne permet plus d'user des atiffets;
Le Peuple est ennuyé de vos molles caresses,
Et ne vous peut souffrir avec tant de collets.
Saint-Malo vous demande, Tomblaine, aussi Granville,
Ports de mer souverains, voisins de Saint-Michel,
Les requérant, un jour vous serviront d'asile,
Avecques Jean Nuds-Pieds, votre grand colonel.

L'on pourroit s'enquérir qui m'oblige, Nuds-Pieds,
Entreprendre si fort contre les partisans;
La tyrannie qu'on voit jointe à l'impiété,
Me fait lever les armes en faveur des *souffrans*,
Exerçant en ceci les œuvres de piété.

Le colonel Mondrin conjure la noblesse
De tous lieux et cantons aider à s'affranchir,
Repoussant hardiment les impôts et gabelles,
Que partout on espère les réduire à souffrir.
Même villes et bourgs, dans ce grand intérêt,
Sont conjurés ensemble d'assister *Jean Nuds-Pieds*,
En dépit des copies des crochetés arrêts
Qu'ils s'efforcent en vain leur voir signifier.

II.

Récit du Mercure françois.

En même temps que la Basse-Normandie se soulevait contre la gabelle, Rouen se révoltait à cause de l'édit du *contrôle des teintures* qui ruinait la principale industrie du pays. La cour des aides et le parlement de Rouen avaient inutilement essayé d'empêcher l'établissement de cette désastreuse ordonnance. Richelieu voulut être obéi, et le fut. Le chancelier Séguier fut envoyé en Normandie avec des pouvoirs absolus, pour soumettre le parlement, « qui penchoit à cette révolte, » et la bourgeoisie qui était partout très-mécontente de la lourdeur des impôts. Quant au colonel Gassion, il alla combattre les

Nuds-Pieds, qui avaient fait d'Avranches leur principale place d'armes.

Gassion commanda mille fantassins et cinq cents chevaux, se mit à la tête de cette cavalerie, qui fut divisée en huit escadrons, ordonna l'infanterie en deux bataillons, et alla loger le 29 novembre à cinq petites lieues d'Avranches.

Un soldat assez bien monté ayant été pris la nuit même assez près du camp, avoua qu'il étoit en campagne pour prendre langue, et dit ensuite que les rebelles étoient à quatre lieues de là. Sur quoi le colonel Gassion commandant 80 maîtres (*a*) et 60 arquebusiers, sous la charge du sieur de Bar, pour leur aller enlever quelque quartier (*b*), ordonna à ce capitaine de le venir retrouver sur le bord de la rivière qui passe à Avranches [1] près d'un pont nommé la Pierre, où il l'attendroit; mais y ayant fait halte deux heures entières sans rien apprendre de sa marche, il renvoya du même côté le sieur de Camserans, lieutenant de la cavalerie du baron d'Oysonville, lequel ayant défait une compagnie de cavalerie ennemie, retourna pour dire que ces mutins étoient délogés dès minuit. Quelques prisonniers qu'il avoit amenés ayant alors assuré que Champmartin, l'un des principaux chefs des factieux [2], s'étoit retiré dans la grande bruyère de Bovin, avec 800 hommes bien armés, le colonel Gassion fit passer la rivière à

[1] La Sée.

[2] Il avait le titre de premier brigadier. Les autres chefs étaient le prêtre Morel, appelé les Mondrins, secrétaire général; un autre prêtre appelé Bastard, qui se donna deux coups de couteau, après avoir été pris, et fut exécuté; le curé de Saint-Sever; Lalouey, fils d'un huissier; le capitaine Latour, ci-devant sergent; Rigaudière, bourgeois d'Avranches; quelques gentilshommes, « mais pauvres et de nulle considération. » Ils avaient 3000 hommes bien armés sous leurs ordres. Un sieur de Reffuveille était chef des révoltés de Mortain et de Domfront.

(*a*) *Maître*, cavalier. — (*b*) Campement ou logement de troupes; et aussi soldats qui gardent ces campements.

toutes ses troupes, assigna un poste à l'infanterie sous la conduite du sieur de la Guette, aide de camp, envoya le sieur de Tourville avec 60 chevaux vers un lieu appelé les Grèves d'Avranches, pour observer ce qui entreroit dans la ville, et tira d'un autre côté avec le reste de la cavalerie. Peu de temps après, le sieur de la Guette eut avis qu'une partie de ces rebelles avoient fait halte sur le chemin d'Avranches, et qu'il seroit aisé de les envelopper. C'est pourquoi, sans attendre de nouveaux ordres du colonel Gassion, il s'avança à la tête de l'infanterie avec le marquis de Courtaumer, le sieur de Marolles et quelques fuzeliers du régiment de Coislin, fit hâter la marche de son infanterie, et commanda aux arquebusiers à cheval de leur aller couper chemin; mais ils prévinrent cette diligence; la peur les avoit déjà rangés dans leurs barricades; et quand toutes les troupes furent en état de les attaquer, ils se trouvèrent disposés à se bien défendre.

En effet l'assaut étant commandé, ils le soutinrent vigoureusement, tuèrent le marquis de Courtaumer avec sept ou huit autres officiers, et quatorze ou quinze soldats; mais ayant aussi été vertement enfoncés, ils furent forcés après deux heures de combat. Quatre de leurs principaux chefs se trouvèrent au nombre des morts, lesquels étoient de 300 et plus, celui des prisonniers un peu moindre. Les autres cherchèrent à se sauver par la fuite, mais étant tombés entre les mains du sieur de Tourville, qui étoit de l'autre côté d'Avranches avec 60 chevaux, il les chargea si vivement qu'après en avoir tué plus de la moitié, il contraignit le reste à se jeter dans l'eau où plusieurs furent noyés [1]. Ainsi peu de sang éteignit d'un côté ce grand feu qui sembloit devoir embraser toute la province, pendant que le Chancelier amortissoit le reste, donnant au par-

[1] Gassion prit une enseigne des Nuds-Pieds, sur laquelle était représentée une ancre noire en champ vert. (*Gazette*, p. 808.)

lement de Rouen toute la bride dont il avoit besoin pour se maintenir au devoir.

En effet, Gassion, après le combat d'Avranches, se porta sur Rouen, s'en rendit maître après un combat qu'il livra aux révoltés dans les rues de la ville; puis le Chancelier y fit son entrée, le 2 janvier 1640. Le parlement et la cour des aides furent interdits, et durent cesser leurs fonctions jusqu'à ce qu'il plût au roi leur permettre de les remplir de nouveau. Et comme le feu de la sédition couvait encore, le roi rendit les gentilshommes de Normandie responsables de ce qui arriverait sur leurs terres, et de la conduite de leurs paysans.

BATAILLE DE CASAL.

29 avril 1640.

La duchesse Christine, régente de Savoie pendant la minorité de son fils, était dévouée à l'alliance française; mais le parti espagnol demeurait tout-puissant. Ses chefs, le cardinal Maurice et le prince Thomas, firent enlever la régence à la duchesse Christine par un décret de l'Empereur, qui investit de ce titre le cardinal Maurice, et le 27 juillet 1639, le général espagnol Leganez vint occuper Turin. La régente et quelques troupes françaises restèrent maîtresses de la citadelle de Turin. Richelieu envoya en Piémont un corps d'armée sous les ordres du comte d'Harcourt, qui battit le prince Thomas et ravitailla la citadelle de Turin. Pendant ce temps, Leganez, avec 18,000 hommes, attaqua Casal, résolu de prendre enfin cette forte position militaire. Le comte d'Harcourt, qui n'avait que 10,000 hommes, vint au secours de Casal, et le 29 avril, il attaqua Leganez dans ses retranchements.

(Gazette de France *du 15 mai 1640.*)

Le comte d'Harcourt ayant commandé que l'on allât droit au retranchement, le comte du Plessis-Praslin[1] obéissant à cet ordre fit donner les bataillons de l'infanterie. Mais ils furent reçus par une si furieuse salve

[1] Maréchal de camp; depuis maréchal de France.

de mousquetades de la part des ennemis qui tiroient de quatre pas derrière leur retranchement, et d'ailleurs le fossé se trouva si profond, que ceux des nôtres qui s'étoient jetés dedans, ne pouvant monter, ni les autres soutenir ce grand feu continuel, joint à la résistance que firent les. ennemis à coups de piques, ils furent obligés de se retirer, non pas en arrière, mais en coulant plus haut le long du retranchement pour chercher un autre passage; ce qui ne se put faire sans quelque désordre, qui dura pourtant fort peu, d'autant que le comte d'Harcourt ayant tout rassuré par sa présence, et le sieur du Plessis-Praslin ayant rallié promptement les bataillons qui s'étoient renversés, l'on donna jusques à trois fois dans le retranchement sans pouvoir l'emporter, le même désordre arrivant toujours par les mêmes causes. En cet instant le comte d'Harcourt se trouvant sur l'aile de la gauche, où étoit le sieur de la Mothe avec les régimens d'infanterie et de cavalerie qu'il commande[1], rencontra si à-propos le régiment de la Mothe, que le sieur de Roqueservières[2] faisoit marcher droit au retranchement par l'ordre du sieur de la Mothe, que ledit comte d'Harcourt, après avoir commandé de donner, exécutant le premier ses ordres, fit lui-même sauter son cheval par delà la ligne des ennemis huit ou dix pas plus haut[3]. Le sieur de Roqueservières, qui n'étoit pas si bien monté, ne le put suivre, et fut contraint de monter en coulant encore un peu plus haut le long du retranchement, où il trouva un passage proche d'une cassine, par lequel il entra avec ledit sieur de la Mothe et sa cavalerie.

Ce pendant le comte d'Harcourt, généreusement suivi du régiment de la Mothe, poussa tout ce qui se pré-

[1] Et qui formaient un corps séparé.

[2] Sergent de bataille.

[3] Après qu'il eut sauté le premier dans les retranchements, le comte d'Harcourt cassa le bras, d'un coup de pistolet, à un des principaux officiers ennemis, le comte Macetti. (*Gazette*, p. 322.)

senta devant lui; et bien qu'en poursuivant ainsi chaudement les ennemis qui fuyoient à son abord, son cheval s'embarrassât dans un fossé de vigne et s'abattît en sorte que sa jambe demeurant engagée dans la boue, il y laissa sa botte, cela ne retarda point son exécution; ains se relevant, poursuivit toujours sa pointe. Dans ce même temps, le comte du Plessis-Praslin et le vicomte de Turenne[1] entrèrent aussi dans le retranchement; chacun croyant à peine ce qu'il voyoit, à savoir qu'une infanterie repoussée trois fois retournât encore au combat pour la quatrième, et entrant si vigoureusement poussât et chassât avec l'aide de la cavalerie tout ce qui se présentoit devant elle dans ses lignes. On dit que la nouvelle de ce coup inespéré abattit le courage du marquis de Leganez. Toutefois ce ne fut pas encore tout. Les ennemis, qui avoient quantité de forts garnis d'infanterie, se trouvant soutenus de celui qui étoit à la main droite sur la Gattola[2], firent une si furieuse décharge, que ce grand feu mit un peu nos gens en désordre; ce qui étant aperçu du comte d'Harcourt, il s'en alla droit à eux suivi de la cavalerie de Casal qui l'alla joindre aussitôt qu'il fut entré dans le retranchement, et assisté du comte du Plessis-Praslin, il attaqua ce fort, qui fut bientôt gagné sur les ennemis.

Ce pendant le vicomte de Turenne, voyant devant lui un corps de cavalerie qui paroissoit au moins de 3 à 4000 chevaux, s'avisa de mettre toute sa cavalerie en un front qui sembloit si grand et couvroit si bien tout le derrière, que les ennemis jugeant que ce corps étoit soutenu encore de quelque autre corps de cavalerie considérable, ne firent plus qne penser à leur retraite dans la plaine vers les trois Pilliers et Fressinet; de sorte que durant tout le reste du combat de ce côté-là,

[1] Qui commandait la cavalerie de l'armée du comte d'Harcourt.
[2] Ruisseau qui arrose cette plaine.

les ennemis n'osèrent se résoudre à faire autres efforts que des fausses charges pour donner le temps à leurs dragons et à leur infanterie de se retirer peu à peu derrière eux, après avoir fait leurs décharges qui étoient néanmoins très-furieuses, d'autant qu'à mesure qu'ils se retiroient, il se retrouvoit des corps d'infanterie tout frais, ou dans leurs redoutes ou dans leurs forts. Notre cavalerie chargeant les ennemis en leur fuite ne put attendre notre infanterie, qui ne pouvoit suivre assez vite, parce qu'il étoit à craindre qu'en faisant halte les ennemis ne reconnussent leurs forces bien au-dessus des nôtres, ce qui fit qu'on les suivit toujours sur une ligne avec toute la cavalerie commandée par le vicomte de Turenne, et quelques pelotons de mousquetaires avec nos dragons, et les carabins de S. A., qui servirent si bien que les ennemis ne purent jamais faire aucun corps de leur infanterie, qui s'en alla toujours en désordre après leurs premières décharges ; aux lieux mêmes où étoient leurs gens frais, leur cavalerie tourna souvent pour faire tête et pour faciliter leur retraite, dans laquelle, par les décharges continuelles de nos mousquetaires, dragons et carabins, ils ont fait grande perte de leurs gens.

Les troupes de S. A. de Savoye, commandées par le marquis de Pianezze, par le marquis Ville[1] et le comte de Verrue, pendant le combat, s'avancèrent aussi pour passer le ruisseau de la Gattola qui servoit de retranchement aux ennemis dans la plaine, du côté de Teruges ; et voyant le comte d'Harcourt engagé devant ce grand corps des ennemis qu'il poussoit ainsi devant lui, le marquis de Pianezze fit prendre deux cassines ou masures assez proches de ce retranchement de la Gattola, et y envoya un bataillon qui fit si grand feu, qu'il obligea les ennemis de tourner à lui ; mais pressés par le comte d'Harcourt qui les combattoit dans leur

[1] Qui commandait la cavalerie.

retranchement, ils furent contraints d'abandonner un de leurs forts qui étoit au pied de la colline, duquel lesdites troupes s'étant emparé par deux fois, on raccommoda promptement un petit pont de bois, sur lequel les marquis Ville et de Pianezze et le comte de Verrue avec leur cavalerie et le reste de l'infanterie de S. A. passa la Gattola au même fort, où le régiment de Tavannes demeura pour le garder.

Les troupes de S. A. arrivèrent fort à-propos pour soutenir les nôtres qui poursuivoient ce grand corps de cavalerie des ennemis, se retirant toujours à la faveur de leurs forts vers le quartier des Trois-Pilliers, par lequel ils sortirent de leurs retranchemens, se retirant vers Fressinet du Pô, suivis toujours du comte d'Harcourt et de tous les autres chefs susdits, qui ne les abandonnèrent qu'à la nuit, et les pressèrent de sorte qu'il y en eut grand nombre noyé dans le Pô.

Pendant toute cette glorieuse action qui s'étoit faite dans la plaine, le sieur de la Mothe-Houdancourt, qui étoit entré dans le retranchement avec le comte d'Harcourt, vers la colline, après avoir fait charger et pousser par le sieur de la Luzerne [1] tout ce qui s'étoit présenté des ennemis devant lui hors les lignes, et avoir lui-même taillé en pièces l'infanterie espagnole qui s'étoit rencontrée dans le retranchement, et chargé aussi ce qui parut de cavalerie pour la soutenir, jugeant que ledit sieur de la Luzerne, à qui il avoit envoyé commander par le sieur Nestier de charger tout ce qui se trouveroit opposé à lui avec 3 régimens de cavalerie qu'il commandoit, pourroit être engagé par les ennemis, marcha en grande diligence, jusques au haut de la colline, et de là dans la plaine, vers Pont de Sture, où il trouva que ledit sieur de la Luzerne avoit poussé les ennemis après les

[1] Qui commandait un des six régiments de cavalerie du corps de M. de la Mothe.



avoir chassés de leurs forts et en avoir tué plusieurs. Toutefois ledit sieur de la Mothe y arriva fort à propos, car les ennemis qui voyoient les nôtres engagés au butin, commençoient à se rallier ; mais ils furent bientôt dissipés et défaits par ledit sieur de la Mothe qui les poursuivit jusques au Pô, vers Pont de Sture, où il y en eut grand nombre de tués et noyés. De là, ledit sieur de la Mothe revint dans la plaine vers Fressinet, où il trouva le comte d'Harcourt poursuivant encore les ennemis ; mais la nuit arrivant empêcha qu'on ne se prévalût davantage de leur fuite, car bien que la bataille eût commencé peu après midi, elle dura jusqu'à la nuit close.

Les ennemis confessent avoir perdu 5000 hommes en cette bataille, mais il est assuré que leurs morts ou prisonniers se montent à plus de 6000. Ils ont perdu 12 pièces de canon, à savoir 8 gagnées dans les batteries, et 4 pièces qu'ils pensoient sauver par dessus le pont qu'ils avoient sur le Pô, qui rompit sous le faix des pièces et des fuyards, avec plusieurs cornettes et drapeaux.....

PRISE D'ARRAS.

13 juin 1640.

La campagne de 1640 est l'une des plus glorieuses de la période française de la guerre de Trente-Ans. La France prit Arras, battit les Espagnols à Casal et à Turin, et sa flotte vainquit la flotte espagnole à Cadix. A partir de 1640, les deux branches de la maison d'Autriche ont décidément le dessous dans la grande lutte que Richelieu a entreprises contre elles.

Relation succincte du siége et reddition d'Arras envoyée d'Amiens à la Gazette.

Arras fut assiégé le treizième de juin par MM. les

maréchaux de Chaulnes, de Châtillon et de la Meilleraye, avec une armée de 25,000 hommes de pied et 9000 chevaux; et Dieu l'a mis entre les mains du roi le dixième d'août. Le succès de ce siége est d'autant plus remarquable que diverses considérations le signalent, en son commencement, en son progrès et en sa fin. Il a été entrepris à la vue des ennemis, qui avoient eu temps d'assembler leurs forces, par celui que les armes du roi avoient perdu en des lieux éloignés, pour servir à la cause commune, en favorisant les desseins de ses alliés. En vingt jours, la circonvallation, qui avoit 5 lieues de tour, fut entièrement fermée, et en quinze autres tous les travaux furent parachevés à tel point, qu'on n'en a point vu de semblables. Les fossés des lignes avoient 12 pieds de large et 10 de profond, et leur vidange[1] faisoit un rempart si élevé, qu'étant défendu, l'accès en étoit impossible. Ces lignes étoient accompagnées de quantité de redoutes et de forts, placés sur les éminences et lieux avantageux, et tous leurs fossés avoient 18 pieds de large et 12 de profond. Les forces de Sa Majesté ont toujours eu devant elles non seulement une puissante armée composée de 30,000 hommes, mais en outre, la personne du Cardinal Infant, celle du duc Charles de Lorraine, et Lamboy[2], général des troupes Impériales, qui tous ont été en perpétuelle action pour empêcher l'heureux succès de cette entreprise. Le combat qui fut fait à Sailly contre Lamboy et son armée, la défaite du comte de Buquoy près de Bapaume, et la défense de la circonvallation lorsqu'elle fut attaquée, sont des actions qui ne relèvent pas peu l'éclat de ce siége.

En la première[3], les armes du roi, commandées en cette occasion par le maréchal de la Meilleraye, eurent

[1] La terre enlevée du fossé, par conséquent le vide du fossé.
[2] Général espagnol qui commandait les Impériaux auxiliaires de l'Espagne dans les Pays-Bas.
[3] Le 24 juin.

tel avantage, qu'outre qu'il demeura 500 chevaux sur la place et grand nombre de prisonniers, toutes les troupes de Lamboy furent en tel désordre, que quelques officiers et volontaires suivant la victoire entrèrent pêle-mêle dans leur quartier, où les marquis de Gèvres et de Bréauté se signalèrent en sorte que l'un y perdit la liberté, et l'autre la vie.

En la seconde[1], le même maréchal de la Meilleraye, qui étoit sorti du camp avec 2500 chevaux, pour assurer un convoi qui alloit de Péronne au camp, ayant rencontré le comte de Buquoy avec des forces égales qui s'avançoient vers Cambray, pour recevoir un autre convoi qui passoit de ce lieu à l'armée du Cardinal Infant, ces deux corps qui se rencontrèrent fortuitement, sans qu'aucun eût avis de la marche ni du dessein de l'autre, s'affrontèrent avec tant de chaleur, qu'après un combat d'une heure et demie, la victoire demeura aux François si entière, qu'outre qu'il resta plusieurs personnes de qualité et 600 chevaux des ennemis sur la place, et grand nombre de prisonniers, tout le reste fut mis en déroute[2].

En l'attaque de la circonvallation[3], le Cardinal Infant ayant cru qu'un grand convoi qui étoit à Doullens n'en pouvoit partir le même jour que l'armée commandée par M. du Hallier y étoit arrivée, se résolut d'attaquer le camp sur l'avis qu'il eut que les maréchaux de Chaulnes et de la Meilleraye en étoient sortis avec partie de leurs forces pour aller au devant d'un convoi qu'il croyoit venir de Hesdin. Bien que ce prince et

[1] Le 19 juillet.

[2] Le maréchal de la Meilleraye, qui s'était jeté au plus fort de la mêlée, en sortit « son épée sanglante jusques aux gardes. »

[3] Le 2 août. Toute l'armée espagnole, aux ordres du cardinal infant, attaqua nos retranchements; l'effort principal de l'ennemi se porta sur la partie que défendait l'intrépide colonel Rantzau, qui repoussa tous les efforts du duc Charles de Lorraine. Enfin, les trois maréchaux de Châtillon, de la Meilleraye et de Chaulnes repoussèrent l'ennemi, qui, à l'approche du corps de M. du Hallier, se retira en toute hâte.

ceux qui commandoient sous lui fissent tout ce qu'on peut s'imaginer pour forcer le camp, la défense fut si vive, le jeu de l'artillerie si extraordinaire, et l'étonnement que les ennemis prirent de voir au plus chaud du combat le camp fortifié non seulement des troupes qni en étoient sorties[1] mais en outre de l'armée de M. du Hallier qui arriva en cet instant, qu'ils furent contraints de se retirer avec perte de près de 3000 hommes, et de grand nombre d'officiers blessés et morts.

Si on considère que de douze convois qui ont été envoyés au camp, entre lesquels deux ont été de 4000 charriots chacun, jamais les ennemis, quoique maîtres de la campagne avec la plus puissante armée que les Pays-Bas aient vue depuis qu'il sont sous l'obéissance d'Espagne, n'ont pu en rencontrer qu'un seul de 250 charriots, que le pur hasard leur fit tomber entre les mains, on jugera, je m'assure, et que la prudence du roi n'a pas été petite, et que la bénédiction de Dieu a été très-grande.

Il est impossible de savoir qu'ainsi que le siége a commencé presque à la vue des ennemis, la capitulation a été signée leur armée étant en bataille à la portée du canon du camp, sans reconnoître que Dieu l'a permis pour augmenter la gloire de Sa Majesté.

Il est impossible encore de considérer que cet avantage est arrivé à la France le jour de saint Laurent, funeste autrefois à ce royaume, tant pour la notable perte qu'il fit en la journée de Saint-Quentin de grand nombre de sa noblesse, que pour celle de toutes les places de Piedmont qui suivirent ce malheureux accident, sans ressentir que la bonté de Dieu est telle qu'il a voulu que le bonheur de ce jour nous donnât lieu d'oublier le malheur reçu en l'autre, et d'espérer

[1] Et qui y revinrent aussitôt qu'elles furent averties de ce qui se passait.

que la prudence et la force du roi rétabliront en Piedmont pour le duc de Savoye son neveu ce qu'autrefois des considérations particulières nous y firent perdre.

On ne sauroit assez louer la vigilance et la résolution qu'a témoignées le Cardinal, qui par l'espace de six semaines a toujours été à la campagne exposé à toutes les injures du temps et aux incommodités et fatigues de la guerre. Les soins de Sa Majesté ont été tels, pendant ce siége, qu'ils ne peuvent être comparés qu'à ceux qu'elle a pris depuis tant d'années en ses hautes et glorieuses entreprises. Un jour, elle mandoit à MM. les généraux ce qu'ils avoient à faire ; un autre, elle commandoit à son conseil ce qu'elle estimoit à propos pour préparer et assurer les convois ; un autre, elle donnoit les ordres nécessaires pour rassembler de nouvelles forces, tant pour rafraîchir son armée que pour en avoir une de réserve. Elle pourvoyoit ensuite à la sûreté de toutes les places que les ennemis eussent pu attaquer pour faire diversion. Enfin elle a passé tout le temps de ce siége en une perpétuelle action, qui n'avoit autre but que l'heureux succès de cette haute entreprise.

Pour n'entrer pas dans le détail des attaques de la place, on remarquera seulement en général qu'il y en avoit deux différentes : l'une des maréchaux de Chaulnes et de Châtillon, l'autre du maréchal de la Meilleraye, et qu'elles ont été signalées de divers combats qui n'ont pris fin qu'après que l'effet de la mine du maréchal de la Meilleraye[1] contraignit les ennemis à capituler.

Ainsi en moins de deux mois, la bénédiction de Dieu, la vigilance et fermeté du roi, le cœur et les soins continuels de ses généraux, maréchaux de camp et autres

[1] Ce coup de mine fit, le 7 août, une grande brèche dans le rempart.

officiers, ont réduit en l'obéissance de Sa Majesté une des plus grandes et des plus importantes places des Pays-Bas, et fait voir à toute la Chrétienté qu'il n'y a point de puissance dans l'Europe qui soit plus considérable et plus heureuse que celle de France.

BATAILLE DE TURIN.

11 juillet 1640.

Aussitôt après la brillante victoire de Casal, le comte d'Harcourt s'était porté contre Turin. Il lui fallait prendre cette ville pour dégager la citadelle ; mais pendant qu'il assiégeait Turin, défendu par le prince Thomas, Leganez rassembla toutes ses forces et vint attaquer, le 11 juillet, les lignes du comte d'Harcourt.

(Gazette de France *du 23 juillet 1640.*)

Le premier effort des ennemis commença au quartier du sieur de la Mothe, entre la Purpurate et la Doire, où ils parurent avec 4 ou 5000 hommes de pied et 2500 chevaux au moins, commandés par don Carlo de la Gatta, faisant porter devant eux quantité de fascines, pontons, échelles et outils, que les premiers rangs composés d'officiers réformés et armés de rondaches, firent jeter dessus et dedans le fossé, où l'infanterie des ennemis se logea après une fort longue résistance et plusieurs salves furieuses du régiment de Villandry ; lequel ayant près de 2000 pas de la ligne à garder avec celui de la Mothe, ne put empêcher qu'à la faveur d'un si grand nombre de mousquetaires qui tiroient incessamment sur eux, ceux qui restoient logés dans le fossé ne fissent un passage pour leur cavalerie, qui entra dans nos lignes en grand nombre. Ledit sieur de la Mothe y ayant lors accouru avec le régiment de la Luzerne, les chargea avec

tant de vigueur qu'il les chassa hors du retranchement. Mais son cheval ayant été tué en ce choc, il se trouva engagé sous lui, de sorte que le sieur de Mauvilly, qui le soutenoit, commandant la compagnie du prince de Condé, fut obligé de venir à lui pour le dégager des ennemis qui tuèrent le sieur de Montmartel, son écuyer, et deux de ses gardes auprès de lui. Et ce pendant rentrèrent en plus grand nombre par un autre endroit, où ledit sieur de la Mothe remonté à cheval les alla encore charger si brusquement avec les régimens d'Enguien et de Marsin, qu'ils furent contraints de sortir pour la seconde fois de nos lignes, après s'être mêlés parmi les nôtres, et après un combat qui dura plus d'une heure.

Cette résistance n'empêcha pas que les ennemis, revenant pour une troisième fois avec toute leur cavalerie et infanterie, par un grand et furieux effort, n'entrassent tous dans le retranchement malgré les nôtres. Alors ledit sieur de la Mothe, reconnoissant leurs grandes forces, fit venir le sieur de Saint-André-Montbrun avec son régiment de cavalerie, qui avoit marché vers la Croisette pour s'opposer aux sorties de la ville, et ledit sieur de Saint-André trouvant les nôtres aux mains avec la cavalerie des ennemis, il les chargea et se mêla si avant avec eux, que son cheval ayant été tué sous lui, il fut blessé et fait prisonnier. Durant ce combat, les régimens de Beauregard et du Terrail, que ledit sieur de la Mothe jugea n'être pas nécessaires en leurs postes où les ennemis ne paroissoient point, furent mandés par ledit sieur de la Mothe, et arrivèrent si à propos qu'ils percèrent plusieurs fois les escadrons ennemis et leurs bataillons d'infanterie, qui commença de s'étonner. Mais s'étant tous ralliés et remis en très-bon ordre, ledit sieur de la Mothe, qui les vit tous passés et entrés dans son retranchement, retira ses gens fort judicieusement à la faveur d'une forte haie pour les combattre en ce passage, où

ils ne pouvoient venir à lui qu'en défilant. Ce qui lui succéda si heureusement, qu'ayant défait plusieurs de leurs cavaliers qui avoient tenté de passer, il obligea les autres de retourner avec confusion. Les ennemis bordèrent cette haie de leur infanterie, qui fit de si grandes décharges dessus notre cavalerie qu'elle fut contrainte de s'en aller prendre son champ de bataille dans une petite plaine à deux mousquetades de la courtine de la ville, où les ennemis étoient nécessairement obligés de passer. Ce qu'ils entreprirent en si bon ordre, que ledit sieur de la Mothe, qui observoit exactement leur marche, fut contraint d'attendre qu'ils lui montrassent le flanc ; et alors il prit son temps si à propos, que les faisant charger avec toute sa cavalerie, il rompit leurs escadrons et perça leurs bataillons, de sorte que la tuerie ayant duré pendant une heure, il en demeura lors plus de 2000 morts sur la place ; et la cavalerie des ennemis fut si pressée, qu'abandonnant l'infanterie, une partie se sauva à la fuite le long de la Doire vers Coleing; et l'autre se précipitant au bas d'une ravine pour gagner la ville par la prairie, il en fut encore tué grand nombre en cet endroit. Ce fut là où ledit sieur de la Mothe, poursuivant cette cavalerie des ennemis jusques sur la contrescarpe du fossé de la ville, où elle se retiroit, fut averti par le sieur de Châtillon, aide-de-camp, que 500 hommes du débris de l'infanterie des ennemis avoient forcé une redoute gardée seulement par 20 hommes des nôtres, et s'y étoient logés. Aussitôt ledit sieur de la Mothe se porta sur le lieu, investit cette redoute de sa cavalerie, pendant qu'il envoya commander 100 hommes de son régiment et autant de Villandry que ledit sieur de Châtillon alla prendre avec 30 mousquetaires de la citadelle, que le sieur de Couvonge envoya par le sieur de Rochecourt, capitaine de son régiment, qui les commandoit, faisant encore avancer en même temps 200 hommes dans les demi-lunes du dehors de la citadelle.

Cette infanterie étant arrivée, ledit sieur de la Mothe commanda l'attaque de cette redoute, qui fut faite de toutes parts et avec tant de cœur et de résolution par les nôtres, que la barrière fut d'abord gagnée par le sieur des Ruisseaux, capitaine, et par le sieur de Bonas, enseigne colonelle dudit régiment de la Mothe. En suite de quoi les ennemis furent forcés et tous tués par cette courageuse infanterie du camp et de la citadelle, à la réserve de quelques officiers.

De toute cette cavalerie des ennemis, on croit qu'il en peut être entré 5 ou 600 dans la ville, où leurs chevaux auront peine à vivre. Et pour l'infanterie, il n'y en est point entré, sinon peut-être quelques-uns qui se cachèrent derrière des haies, pour s'y couler la nuit. Les fuyards qui prirent le chemin de la Doire furent suivis par 200 chevaux des nôtres, que ledit sieur de la Mothe envoya vers Coleing, où ils en tuèrent encore 3 ou 400 par les chemins, et où les nôtres prirent quantité de mulets des ennemis chargés des munitions qu'ils vouloient jeter dans la ville.

Ledit sieur de la Mothe a si bien montré son courage et son jugement en cette généreuse action, qui dura près de cinq heures, que c'est assez de dire ce qui s'y est passé pour faire connoître l'un et l'autre.

Peu de temps après que Don Carlo de la Gatta eut commencé son attaque au quartier de la Purpurate, l'autre partie des ennemis, commandée par le marquis de Leganez en personne, parut à la vue de nos retranchemens du côté du Pô. Ils furent près d'une heure à faire leur ordre, à la tête de leurs enfants-perdus, et firent marcher des charriots chargés de ponts roulants, des mulets chargés d'échelles, et des soldats qui portoient des fascines pour combler et passer le fossé de notre ligne.

Les corps de l'infanterie destinés pour l'attaque marchoient après, suivis de leur cavalerie pour les soutenir. En cet ordre, les ennemis vinrent attaquer notre

retranchement défendu par le régiment de Nérestan, tenant la main gauche sur le bord du Pô, et par ceux d'Auvergne et de Roussillon, les deux bataillons des Gardes françoises, les quatre compagnies suisses et les régimens de Montpezat, de la Rochette, de Lesdiguières, avec la compagnie franche de Sarroty. Ces corps ainsi disposés soutinrent le premier effort des ennemis, qui se porta tout sur la main gauche le long du Pô, cherchant de venir, à la faveur de la mousqueterie de leurs gens de la colline et de la batterie de huit pièces de canon qui nous voyoient en flanc; ce qui fut cause que nous bordâmes notre ligne, n'osant mettre nos gens en bataillons; joint que les régimens qui défendoient cette attaque étoient extrêmement affoiblis par les gens que l'on en avoit tiré pour mettre en quelques redoutes vers la ville, et pour la garde que l'on envoyoit tous les jours aux quartiers des marquis Ville et Pianezze. Le régiment de Nérestan, qui défendit ce poste vers le Pô, montra tant de vigueur, qu'encore que les ennemis fissent leur attaque avec une extrême hardiesse et des efforts très-grands, ils ne purent jamais faire quitter la place au moindre de nos soldats, qui combattirent à l'envi de leurs officiers, et non en gens qui avoient souffert tant de nécessités pendant trois semaines. Dans la première et seconde attaque, les mousquets ne servirent que pour la première décharge, qui se fit de vingt pas; les coups de piques, d'épées, de pierres et de crosses de mousquets ayant obligé les ennemis, après un combat d'une demi-heure à chacune attaque, de se retirer honteusement. Quelques-uns de nos soldats, contre la volonté même de leurs officiers et contre l'ordre qui leur étoit donné, sautèrent de chaleur par dessus le retranchement et suivirent les ennemis, dont ils en tuèrent plusieurs à plus de 300 pas de la ligne, les poussant jusques au lieu où étoient demeurés les chariots

qui avoient apporté les ponts, et dont nos soldats prirent les bœufs et les amenèrent dans le retranchement, où ils apportèrent aussi quelques-unes de leurs échelles.

Les ennemis revinrent faire deux autres attaques ; mais ayant été si bien repoussés aux premières où ils étoient venus aux mains avec les nôtres, ces dernières se passèrent en escarmouches, toujours proches du Pô, où les ennemis trouvoient les avantages remarqués de leur mousqueterie et de leurs canons, et la faveur du vallon qui les conduisoit à couvert jusqu'au pied du retranchement. Ce combat dura près de quatre heures, pendant lesquelles le comte du Plessis-Praslin eut d'abord son cheval tué sous lui d'une mousquetade, et fut toujours agissant à merveille aux postes du régiment de Nérestan et partout ailleurs où il étoit besoin ; faisant avancer les corps de cavalerie et d'infanterie pour soutenir et fortifier les lieux où les ennemis donnoient plus de jalousie. Car encore qu'ils ne fissent leur attaque qu'à l'endroit de Nérestan, ils en faisoient plusieurs feintes ailleurs.

La dernière attaque fut commandée par le marquis de Leganez, sur l'avis que ceux de la colline lui donnèrent que ceux de la ville avoient fait une grande sortie et s'approchoient de nous. Il est vrai qu'en ce même temps, le prince Thomas, fortifié de cette cavalerie qui étoit entrée dans la ville pour se sauver du combat du sieur de la Mothe, fit sortir, non si grand nombre qu'on avoit cru, mais plus de 3000 hommes de pied et 800 chevaux, qui vinrent sans aucune opposition jusques auprès de nos redoutes faites entre le Valentin et la Croizette, qui parurent très-utiles en cette occasion, où 1500 hommes de pied des ennemis, soutenus de 3 gros bataillons de 8 ou 900 hommes chacun et de leurs escadrons de cavalerie qui étoient dans les intervalles et au derrière, s'avancèrent jusques

auprès du Valentin [1] et vers les deux redoutes qui en sont proches. Mais le baron d'Arziliers, qui commandoit les gens d'armes ordonnés pour cette garde, et le sieur de Villeneuve, les chevau-légers, s'opposèrent si à propos contre ces gens-là et firent tellement leur devoir, qu'avec l'aide des mousquetaires qui gardoient les redoutes, et des escadrons de Ligondez et de Disimieu, conduits par le baron de Canillac envoyé à leur secours par le comte d'Harcourt, et des 50 mousquetaires des Gardes envoyés en même temps avec une pièce de canon, les ennemis furent vigoureusement repoussés du côté de la ville, où tous ceux qui en étoient sortis ne rentrèrent pas, en étant demeuré plusieurs sur la place. Quelques-uns d'eux qui entrèrent dans le Valentin en furent chassés ; de sorte que l'avantage nous est demeuré partout en cette tant signalée et importante occasion, où le ciel a fait voir aussi bien qu'à Casal, avec quelle faveur il protége les armes du roi sous la conduite de ce vertueux général, qui a bien montré ce jour-là, et par les actions de sa personne et par les soins qu'il a pris de faire secourir promptement les postes qui en avoient besoin, la grandeur de son courage, la lumière de son esprit, la force de son jugement et sa persévérance dans les entreprises les plus difficiles.

Le 22 septembre, le prince Thomas rendait Turin au comte d'Harcourt, qui y entra, le 24, au milieu des applaudissements dus à sa belle conduite et à ses deux victoires.

---

[1] Maison de plaisance des ducs de Savoie, sur le bord du Pô, auprès de Turin.

RELATION DU COMBAT DE CADIX

GAGNÉ PAR LE MARQUIS DE BRÉZÉ SUR L'ARMÉE NAVALE DU ROI D'ESPAGNE, S'EN ALLANT AUX INDES OCCIDENTALES.

22 juillet 1640.

(Gazette de France *du 14 septembre 1640.*)

L'armée du roi commandée dans les mers de Ponent[1] par le marquis de Brézé, composée de 21 navires de guerre tant grands que petits et de 9 brûlots ou petits navires à feu, étant partie de la Rochelle, prit la route du cap de Finisterre qui est à l'extrémité du royaume de Galice, côtoya tout le Portugal et de là tira vers Cadix, l'un des plus célèbres ports d'Espagne, distant seulement de 8 lieues du détroit de Gilbratar, et duquel port ont accoutumé de partir toutes les flottes espagnoles pour les Indes-Occidentales, où elles vont tous les ans autant richement chargées de marchandises pour troquer en ce pays-là, comme elles en reviennent chargées de plates[2].

Le 20e juillet dernier dès le matin, cette armée du roi se trouva donc douze ou quinze lieues à l'ouest de Cadix, où elle donna chasse à un navire poursuivi aussi par d'autres qui étoient fort éloignés d'elle et de lui, sur lequel ils avoient le vent. Et ce navire ayant jugé par le nombre de nos vaisseaux que c'étoit une armée, aima mieux venir à nous qu'attendre ceux qui le poursuivoient. Sur les dix heures du matin l'on amena de ce vaisseau à bord de notre amiral un homme, lequel donna avis que ce navire étoit anglois et que lui

[1] D'Occident.
[2] C'est-à-dire d'argent (*plata*).

n'y étoit que passager : que le 18 dudit mois de juillet il étoit parti de Lisbonne pour Saint-Lucar de Barameda[1] charger des draps pour les porter à Venise; qu'il ne savoit quels étoient ces navires qui étoient au vent au nombre d'onze, lesquels avoient reviré à l'autre bord aussitôt qu'ils avoient eu connoissance de nous, mais qu'ils paroissoient chargés d'infanterie et alloient fort bien ; et en effet nos frégates en perdirent la vue avant la nuit. Le même homme donna avis que l'armée de Cadix pour la Neuve-Espagne[2] étoit mouillée au milieu de la baie de Cadix prête à faire voile.

Le lendemain 21e, l'armée navale du roi se trouva environnée de brouillards fort épais, et sur les sept ou huit heures du matin, l'on entendit au vent un grand nombre de mousquetades et canonnades, même il fut vu des galères par aucuns de nos vaisseaux. Ce qui fit que sur les dix heures du matin, le temps s'étant éclairci, notre amiral commanda trois vaisseaux d'aller vers l'ouest, lui courant vers l'est, pour tâcher à enclore quelques-unes de ces galères qui avoient paru, et savoir d'où venoient ces mousquetades et canonnades; mais les bruines qui s'élevèrent de rechef empêchèrent qu'elles pussent être découvertes de tout ce jour-là, et toute la nuit il y eut calme, ce qui fit qu'elles se sauvèrent sans nous laisser autre lumière, sinon que l'on crut que c'étoit galères turquesques.

Le 22e, le vent étant devenu sud-sud-est sur les sept heures du matin, et les bruines s'étant éclaircies, l'armée du roi reconnut au vent qui étoit au-dessus d'elle environ deux ou trois lieues une flotte de 36 vaisseaux qu'elle jugea par la grandeur et nombre des vaisseaux être cette flotte des Indes-Occidentales dont elle avoit eu avis par le navire anglois. Sur quoi le marquis de Brézé rassembla tous ses vaisseaux à l'en-

[1] Port à l'embouchure du Guadalquivir.
[2] Le Mexique.

tour du sien, leur envoya commander de tenir chacun son poste et fit ensuite force de voiles pour joindre les ennemis jusques sur le midi que cette flotte parut, composée de 40 galions royaux, chacun de 14 à 1500 tonneaux au moins, 4 de 1000 à 1200, et 22 autres navires depuis 4 jusques à 800 tonneaux.

Alors le calme retournant, et peu de temps après le vent étant devenu sud-ouest et nous mettant au-dessus des ennemis, notre amiral revira sur eux; mais à cause du peu de vent, il ne put les joindre que sur les trois heures après midi du même jour.

Les ennemis avoient rassemblé 12 grands galions et plusieurs autres de leurs plus forts navires, à la tête desquels étoit leur amiral qui nous attendoit, chacun d'eux se préparant pour combattre. Le reste de leurs navires se tenoit avec deux autres grands galions et quelques pataches, tous en un fort bel ordre et avec une contenance telle que la tiennent en mer ceux qui ont envie de se bien battre. Nous n'en faisions pas moins de notre côté, et après tous les commandemens du général portés à chacun de nos vaisseaux, nous attaquâmes les ennemis en cet ordre.

Notre amiral fut donner le côté à celui d'Espagne, le marquis de Brézé ne se tenant qu'à la portée du pistolet des ennemis, et ayant le sieur Dumée, son vice-amiral, un peu avant lui avec partie de nos vaisseaux. Le reste se tenoit au-dessous du vent et alla avec le chevalier de Coupeauville, notre contre-amiral, pour prendre les ennemis par derrière; et commença notre dit amiral le combat en cette sorte, battant en grande furie celui d'Espagne et le perçant de toutes parts avec son canon, si bien que l'amiral ennemi se voyant pressé prit la fuite avce ses autres vaisseaux dont il gagna le devant. Alors nous approchâmes à portée de pistolet de leurs gros galions qui nous montroient le côté, et continuâmes de les battre fort et ferme, donnant lieu à nos brûlots de les aborder, comme ils firent généreuse-

ment, et s'attachèrent à quatre de leurs galions, deux desquels furent entièrement consumés ; les deux autres, à savoir l'amiral déjà malmené du premier abord et un autre galion se garantirent pour lors ; mais non sans grande perte de leurs hommes qui se jetèrent en l'eau, ni sans un grand et notable dommage de leurs vaisseaux, et notamment dudit amiral qui y eut toutes ses voiles, manœuvres ou cordages de beaupré et mâts d'avant brûlés. Lors les nôtres voyant grand nombre des ennemis, qui passoient 7 à 800, se noyer, l'humanité françoise ne put permettre un si piteux spectacle, mais tous nos capitaines envoyèrent leurs chaloupes pour en sauver ce qu'on pourroit, qui se monta bien jusques à 300 hommes.

Le marquis de Brézé ayant reconnu que l'amiral d'Espagne, par l'embarras des feux voisins ne pouvoit plus être battu ni de son vaisseau ni des autres de l'armée de Sa Majesté, revira sur lui, prenant le dessous des feux ; et ayant le vaisseau du sieur de Portenoire près de lui, le joignit le premier et le battit une seconde fois fort longtemps.

Notre vice-amiral cependant attaqua un autre galion des ennemis, lequel il battit si puissamment, qu'il le mit hors d'état de tirer et l'alloit aborder sans la nuit qui survint.

Cependant notre amiral fut rejoint par le vaisseau du sieur de Menillet, qu'il avoit envoyé au-dessus des feux pour, avec le sieur de Boisjoly, chacun avec leur vaisseau, tâcher d'aborder encore une fois l'amiral d'Espagne, et continua jusqu'à la nuit fermée à battre de nouveau cet amiral ennemi ; lequel le marquis de Brézé allait aborder, s'il n'eût visiblement reconnu qu'il s'en alloit périr, et qu'ainsi pour vouloir trop faire il se fût mis inutilement en danger évident de se perdre avec lui.

Dans le même temps de ce combat, nos autres vaisseaux battant le reste de la flotte ennemie, réduisirent

un peu dans la nuit un autre galion à telle extrémité, qu'il coula bas incontinent après, et mirent tout le reste de la flotte ennemie dans un extrême désordre.

La nuit nous ayant donc contraints de nous séparer des ennemis et de remettre le reste de la partie au lendemain, notre amiral se retint un peu sur le vent pour rassembler ses vaisseaux et avoir moyen, tant de faire raccommoder son vaisseau percé à l'eau de six ou sept coups de canon, que pour donner lieu à ses autres vaisseaux de faire le semblable.

L'ardeur de combattre et la diligence des nôtres ayant été telle qu'en fort peu de temps l'amiral fut remis en état de suivre les ennemis, le marquis de Brézé envoya commander à chacun des siens de se tenir près de lui, et fit route après ceux des ennemis qui fuyoient avec vent derrière, et avoient fait allumer grand nombre de feux sur les navires de leur flotte qui étoient les plus incommodés, pour avoir secours des autres.

Notre amiral tirant de fois à autre des coups de canon pour se faire suivre des siens, et donnant à connoître qu'il étoit proche des ennemis, s'avança tellement que l'on vit qu'après que l'amiral des ennemis eût tiré deux coups de canon pour témoigner son extrémité, il périt avec deux autres de ses galions, leurs feux ayant manqué tout à coup, et s'étant enfoncés dans la mer avec les vaisseaux, comme il fut encore reconnu d'ailleurs par les nôtres. De laquelle perte nous avons aussi eu des avis assurés de plusieurs autres endroits.

Vers la pointe du jour, l'amiral poursuivant toujours le reste de la flotte ennemie, ne se trouva suivi que des vaisseaux vice-amiral commandé par le sieur Dumée; *le Coq*, commandé par le sieur de Portenoire; *le Faucon*, commandé par le sieur de Menillet; *l'Hermine*, par le sieur Thibaud; le galion *Olivarez*, pris il y a deux ans sur les ennemis, commandé par le sieur Razet, et la frégate nommée *la Princesse*, prise aussi sur eux en la même année, commandée par le capitaine

Gabaret ; les autres étant demeurés un peu en arrière à cause de l'obscurité de la nuit.

Le soleil se levant et ayant dissipé les bruines, nous fit voir la terre et les ennemis qui entroient dans la baie de Cadix. Ce qui obligea le marquis de Brézé à demeurer sur le vent avec les vaisseaux qui l'accompagnoient et à tenir conseil de ce qu'il auroit à faire en attendant le reste de sa flotte. Dans ce conseil, il proposa et insista fort de donner dans cette baie pour achever de ruiner les ennemis. Mais l'exécution en fut jugée impossible, à cause des diverses retraites fort commodes et sûres que les ennemis ont dans cette baie-là, où déjà leurs vaisseaux étoient entrés, et fut seulement résolu de demeurer en leur présence et à leur vue comme maîtres de leur mer.

Cependant ledit marquis commanda aux capitaines qui avoient des prisonniers de les mener à bord dudit navire anglois qu'il avoit arrêté le 20e, et que s'il y avoit entr'eux quelqu'un de condition, il lui fût amené. L'on reconnut seulement le neveu du duc de Maquède, qui se trouvant dépouillé, pour ce qu'il s'étoit mis tout nu pour se sauver à la nage, ce marquis lui donna un de ses habits avec une épée et un baudrier fort riches, et après avoir usé envers lui des complimens sortables, non tant à sa condition présente qu'à celle de son extraction, le renvoya avec les autres prisonniers dans ledit vaisseau anglois, qu'il congédia, le chargeant de convier son oncle, qui est amiral d'Espagne, de faire à cet exemple meilleur traitement que par le passé aux François qui pourroient tomber entre ses mains. Vrai est que le marquis de Brézé se trouva d'autant plus incité à user de cette courtoisie envers ces prisonniers, que l'on fait grande distinction entre les pirates de Biscaye et de Dunkerque, qui ravagent incessamment nos côtes avec toute sorte d'hostilités et de barbaries, et ceux qui vont aux Indes, comme faisoient ceux-ci, pour le trafic ou la curiosité de voir.

La perte des ennemis, par l'issue de ce combat, se trouva fort grande, leurs vaisseaux ayant jeté dans la mer presque toutes les marchandises dont ils étoient chargés et la plus grande partie de ce dont ils avoient fait provision pour ce long voyage. Ils ont perdu cinq galions de 14 à 1500 tonneaux chacun. L'amiral seul, qui étoit de 1600 tonneaux, avec ce qu'il contenoit étoit estimé plus de 600,000 écus; et chacun des autres étoit presque de même prix. Le moindre étoit armé de 36 pièces de canon de fonte verte, du calibre de 18 à 24 livres de balles. Dans cet amiral, les deux galions coulés à fond et les deux autres galions brûlés, il leur a été tué, brûlé ou noyé plus de 1500 hommes, des meilleurs de mer qui fussent au service du roi d'Espagne; entr'eux plusieurs gens de condition, même un évêque de grande considération parmi eux, le marquis de Cardenos, qui avoit la charge de général de l'infanterie en toute la Nouvelle-Espagne, et plusieurs gentilshommes; la plupart des soldats qui vont en ces voyages étant *hidalgos*, qui sont leurs gentilshommes, et d'autres gens d'élite; n'y en ayant un seul qui n'y soit avec permission particulière du roi d'Espagne. De sorte que ce qui reste de leur flotte, ainsi mal traitée, ne peut, au jugement des prisonniers, se remettre en état de faire voyage de toute cette année; ce qui causera une grande nécessité d'argent à toute l'Espagne, d'autant que cette flotte n'arrivant que l'année qui vient aux Indes, celle qui devoit en revenir à l'arrivée de celle-ci sera contrainte d'y demeurer.

Nous y avons seulement perdu le sieur de Saint-Georges, gentilhomme bas-breton, lieutenant du chevalier de Coupeauville, et le lieutenant du sieur Thibaut, le capitaine Jamin, commandant un brulôt, quelque 25 hommes de tués, tant matelots que soldats, et 30 ou 40 blessés, entre lesquels sont les capitaines Jamin le jeune, Martin, le Brun, Robrie et autres capitaines de brûlots, n'y en ayant eu au-

cun d'eux qui n'ait été tué ou blessé en faisant vaillamment.

Encore que la louange de cette victoire soit presque générale à tous les chefs, soldats et matelots qui ont très-bien servi en cette occasion, si est ce que tous d'un commun consentement en rapportent le principal honneur au marquis de Brézé, lequel a témoigné une grande et généreuse résolution en toute cette rencontre, et notamment dans l'attaque d'une si grande flotte par la nôtre beaucoup moindre, qu'il a néanmoins contrainte à prendre la fuite et à se retirer dans son port, tellement battue, que si le combat, qui ne dura que cinq heures, eût pu être commencé dès le matin, il l'eût entièrement défaite et fût demeuré maître de toute cette armée navale. Particulièrement en sa personne il a fait paroître tout le courage et la conduite d'un bon capitaine, ayant toujours été sur le tillac à faire combattre les siens et donner ordre à tout, regardant incessamment lui-même les déportemens des ennemis sans s'étonner du feu continuel de la mousqueterie, des canonnades et des brûlots dont il fut environné durant tout le temps du combat. dans lequel il y a eu plusieurs personnes blessées auprès de lui, tant du canon que de la mousqueterie, et même 9 ou 10 de ses gardes..... De quoi la nouvelle n'a pu être apportée au roi que le 12 de ce mois, par le sieur du Menillet, pour ce que le marquis de Brézé a toujours depuis ce temps-là gardé la côte des ennemis; pour quoi faire il avoit besoin de tous ses vaisseaux, qui ont été deux mois et demi en mer sans mouiller l'ancre en aucune part.

BATAILLE DE KEMPEN[1].

17 janvier 1642.

Après la mort du duc Bernard de Weimar (18 juillet 1639), le comte de Guébriant signa, au nom de Louis XIII, avec les généraux-directeurs de l'armée weimarienne, le traité de Brisach (9 octobre 1639). Les Weimariens restaient au service de la France, acceptaient educ de Longueville pour général et remettaient entre les mains du roi Brisach, Rhinfeld et tout ce qu'ils possédaient dans le Brisgau et dans l'Alsace; moyennant quoi Louis XIII leur accordait de grands avantages d'argent. Le comte de Guébriant était, sous le nom du duc de Longueville, le véritable général de l'armée franco-weimarienne. Il passa le Rhin à Bacharach, le 28 décembre 1639, date célèbre, car c'est la date du premier passage du Rhin exécuté par une armée française; puis il alla se joindre à Banier, général de l'armée suédoise depuis la mort de Gustave-Adolphe. Les deux généraux firent ensemble, en 1640, cette fameuse pointe sur Ratisbonne, dans laquelle ils manquèrent prendre l'Empereur à la chasse. Le duc de Longueville tomba malade et fut remplacé par Guébriant, comme général en chef de l'armée (1641). Banier mourut et eut pour successeur Torstenson. Les deux armées continuèrent, en 1641 et 1642, la guerre énergique que la France et la Suède faisaient de concert à l'Empereur. Guébriant, de son côté, gagna, le 15 juillet 1641, la bataille de Wolfenbuttel, et, le 17 janvier 1642, la grande victoire de Kempen, quelque temps avant que Torstenson écrasât les Impériaux à Breitenfeld.

Au commencement de 1642, Guébriant, qui était à Wesel, se vit menacé d'être attaqué par le général autrichien Lamboy, qui était à Hulz[2] et par le général bavarois Hatzfeld. Guébriant ayant été rejoint par le comte d'Eberstein, qui lui amenait 3000 Hessois, prit la résolution de ne pas attendre la jonction des ennemis et d'aller attaquer Lamboy dans ses retranchements.

---

[1] Cette bataille porte aussi les noms de Crevelt, de Hultz et de Saint-Antoine ou Saint-Thony, parce que tous ces lieux sont voisins du champ de bataille.

[2] Hulz, Kempen, Urdingen ou Ordinghen, Lin, etc., sont des localités de l'ancien électorat de Cologne, aujourd'hui dans la Prusse rhénane, à quelques lieues au nord-ouest de Dusseldorf.

I.

Le Laboureur, *Histoire du maréchal de Guébriant.*

Le douzième et treizième de janvier, les deux armées françoise et hessienne passèrent le Rhin[1], savoir le comte de Guébriant le premier avec ses troupes et son bagage, et le comte d'Eberstein le lendemain. Nous allâmes tous ensemble loger à Waldeck, où l'on résolut le siége d'Ordinghen[2], soit pour attirer le général Lamboy de ses quartiers et l'obliger à donner bataille, soit pour s'assurer de ce passage pour l'aller forcer dans son retranchement de Heulz, dans le pays de Kempen à trois heures de cette ville. Cette dernière résolution étoit hardie, et en toute autre conjoncture on la pouvoit appeler téméraire, parce qu'il étoit plus fort que nous de trois à quatre mille hommes, et de ce que nous laisserions en garnison dans Ordinghen. De plus son camp étoit très-avantageux, et comme inforçable à quelque armée que ce pût être : mais quoi, si Hatsfeld l'eût joint avec une autre armée de même force, il eût fallu lâcher le pied, et c'eût été une nécessité absolue de se retirer en Hollande : extrémité honteuse et ruineuse encore ; car nos troupes étoient perdues, l'empire étoit délivré de nous, et nos conquêtes d'Allemagne comme abandonnées. Nous manquions encore de vivres, et nous nous repaissions en idée de ceux des ennemis, n'en pouvant espérer d'ailleurs.

Ils avoient un plus grand dessein que celui de notre défaite ; ils la tenoient certaine et si facile, que ce ne devoit être que le premier coup rué en passant pour une grande entreprise concertée entre toute la maison d'Autriche, qui poussoit toutes ses forces tant d'Alle-

[1] A Wesel, pour se porter sur la rive gauche du Rhin à Waldeck.
[2] Urdingen, sur la rive gauche du Rhin.

magne que de Flandre de ce côté-là pour l'exécuter. Le comte de Guébriant qui n'en savoit rien, pensoit aussi bien que nos ministres que l'on n'en vouloit qu'à lui, et c'est ce qui le résolut d'aller dissiper à coups de canon cette plus prochaine nuée, où le tonnerre commençoit à gronder, auparavant que les autres l'eussent jointe, et que la foudre vînt fondre sur lui.

Le quatorzième de janvier les armées confédérées arrivèrent de Waldeck devant Ordinghen, et l'on travailla aux tranchées qui furent achevées le seizième, et huit pièces de canon mises en batterie sur le fossé pour la foudroyer. C'en étoit fait si la garnison qui étoit de cent quatre-vingts hommes seulement, tant de pied que de cheval, en eût attendu l'exécution. Ils se rendirent la vie sauve, et prirent parti dans l'armée. Le général major Mercy voulut secourir cette ville avec mille chevaux; mais le général major Roze, que le comte de Guébriant avoit mis en garde avec cinq régimens et trois cents mousquetaires, le repoussa vivement, et l'obligea d'aller jeter dans Lin, à demie-heure d'Ordinghen, le régiment des dragons de Lamboy, destinés pour la garde de cette ville perdue.

Le comte de Guébriant marcha après le lendemain sur les huit heures du matin, avec toute sa cavalerie et les brigades françoises. Il força le Landswert de Lin, et passa outre cette villette qui avoit un fort bon château, pour apprendre des nouvelles de Mercy qui avoit rejoint Lamboy: mais ayant fait rencontre en son lieu de six-vingts coureurs de la garnison de Wenloo et de Gueldres, que l'on avoit commandés pour rapporter avis de notre marche, il les tua presque tous, et prit le reste prisonnier. Il en fit autant de quarante autres qui se trouvèrent épars dans les quartiers, et ayant su des prisonniers l'état et le lieu du camp de Lamboy, il logea ses troupes aux environs de cette plaine de Lin, et vint à pointe de cheval sur le soir à Ordinghen, qu'il avoit laissé au comte d'Eberstein qui y avoit mis gar-

nison, pour faire avancer le reste de l'armée et le canon, à la réserve des grosses pièces, que l'on laissa pour ne point retarder un dessein dont l'accomplissement dépendoit d'une extrême diligence.

Le lendemain dix-septième de janvier à huit heures du matin, les troupes de France et de Hesse étant en bataille dans la place de Lin, et le comte de Guébriant ayant encore appris que le général Lamboy étoit toujours en ses quartiers de Kempen, il fut délibéré de l'aller combattre et de laisser le bagage pour aller plus tôt. Le comte de Guébriant y disposa les siens par cette exhortation succincte, qui leur accrut l'envie de voir l'ennemi et le courage de l'aller attaquer. « Je reconnois à votre contenance qu'il ne faut rien pour vous exciter au combat que la présence des ennemis. Ils sont en l'état où vous les pouvez demander, il n'est pas en leur puissance d'éviter la bataille ; je vous les livre aujourd'hui, et je vous en promets une victoire entière ; parce que je me promets de vous autant de valeur que vous en avez montré jusques à présent. Je ne veux point abuser d'un temps qui nous est si cher, à vous exhorter davantage ; souvenez-vous seulement que c'est un ramas des restes de toutes ces grandes armées de l'empire que vous avez ruinées, et que vous êtes en possession de les vaincre partout avec moins de forces. L'avantage qu'ils ont, tant de leur nombre que de la situation de leur camp, n'est point comparable à celui de l'archiduc Léopold et de Picolomini devant Wolfembutel, où vous avez reçu tant d'honneur. S'ils ne nous craignoient plus qu'ils ne font d'estime de leurs forces, et s'ils ne croyoient qu'il ne faut rien espérer contre nous qu'avec une fois autant de troupes que nous en avons, ils n'auroient point souffert ni le siége ni la prise d'Ordinghen ; mais ils attendent l'arrivée de Hatsfeld qui les vient joindre avec huit mille hommes. Ce secours vient à propos pour nous donner une seconde victoire, marchons donc vite contre ceux-ci sans leur

donner le temps de se fortifier d'une résolution plus généreuse. Ne songez point à la conservation de votre bagage, ni de ce qui nous reste de munitions et de vivres; quittez tout le soin que vous pouvez avoir pour celui de bien combattre. Vous serez tantôt maîtres de tout ce que les ennemis ont ici, vous vous ferez riches de leurs dépouilles, et tout le pays sera votre butin. »

Cela dit, il prit avec soi les dragons de Roze pour aller reconnoître le Landswert, qui étoit trois grandes fosses qui environnoient le camp de Lamboy. Les armées le suivirent de fort près; le lieutenant-général Taubalde et le colonel Ohem, qui étoient à la gauche de notre cavalerie, commencèrent l'attaque. Le comte d'Eberstein, général des Hessiens, qui étoit en son jour de commander l'avant-garde, étant à la droite de l'infanterie avec ses troupes, s'avança aussi avec le général major Roze, et tout d'un temps le comte de Guébriant fit tirer le canon sur les ennemis, qui se mettoient en bataille à la portée du mousquet, et commanda son infanterie pour forcer les retranchemens, et pour ouvrir les passages à droite et à gauche à la cavalerie. Les Impériaux firent de grands devoirs pour la repousser, plusieurs y laissèrent la vie; mais cette résistance leur fut inutile; les barrières furent abattues, et les haies et palissades coupées et arrachées selon ses ordres, avec une vigueur inconcevable. Il se fit maître d'une digue de douze pieds de haut qu'il emporta à coups de main; l'on gagna d'emblée le canon de l'ennemi que l'on pointa contre lui; et parce que le nôtre faisoit peu d'effet, à cause de la hauteur des retranchemens, il donna ordre au sieur de Tracy, qui combattoit auprès de sa personne, de faire planter les petites pièces de trois livres sur l'élévation des fossés, dont les ennemis furent extrêmement incommodés.

En même temps notre cavalerie étant entrée à droite et à gauche dans le camp de Lamboy, elle l'investit, et chargea de front, par les côtés, par les flancs, et par

derrière avec telle impétuosité, qu'elle mit la cavalerie ennemie hors de combat et hors d'état de secourir l'infanterie que nos chefs avoient accablée. Les comtes de Guébriant et d'Eberstein, le colonel Ohem, le général major Roze, le lieutenant général Taubalde, le prince de Wittemberg, le sieur de Tracy, colonel et commissaire général de l'armée du roi, les colonels Flechem et Bets, et tous les autres officiers généralement, firent tout ce que peut une véritable valeur avec une parfaite prudence; et les soldats à leur exemple s'y portèrent si bravement, que tous les efforts du général Lamboy et du général major Mercy, qui faisoit l'office de sergent de bataille, ne leur purent servir que pour leur propre réputation. Ils firent tous les devoirs imaginables pour rassurer leurs gens, pour rallier les fuyards, et pour les ramener à la charge; mais la journée étoit promise aux nôtres, et c'étoit dans le champ de Kempen que le comte de Guébriant devoit gagner par un mérite extraordinaire le glorieux bâton de maréchal, que l'on devoit à ses autres services.

L'infanterie fut entièrement défaite, et ce qui échappa de la cavalerie ne servit qu'à répandre plus promptement le bruit et l'épouvante de notre victoire, comme nous verrons dans sa poursuite. Le comte de Guébriant apporta si bon ordre, et fit si bien observer le général ennemi et les chefs, que pas un ne se put démêler pour gagner la fuite. Lamboy fut pris, et avec lui le général major Mercy, le comte de Laudron, beau-frère de Gallas, et enfin tous les officiers généraux et tous les colonels, qui étoient au nombre de douze, et près de cinq mille autres, tant bas officiers que soldats, avec toute l'artillerie, trente chariots de munitions de guerre, tout le bagage de l'armée, et tous les drapeaux et cornettes.

Il y eut plus de deux mille des ennemis trouvés morts dans le champ de bataille, qui nous demeura, quoique la lettre que le roi écrivit au prince de Condé pour

faire remercier Dieu à Paris de cette victoire, ne fasse mention que de quinze cents hommes et plus de morts en la bataille, et d'un pareil nombre tué en la poursuite et de trois mille cinq cents prisonniers. De notre côté nous y perdîmes véritablement cent soixante soldats ou environ, et les blessés furent peu plus de cinquante. Le colonel Flechem fut tué avec le sieur de Weymar, major de Melun, le major de Phorbus, le major de cavalerie du comte de Guébriant et deux capitaines allemands. Nous eûmes peu de blessés de considération, que le sieur de Flaucour, lieutenant-colonel de Guébriant, et les sieurs de Maras et de Bilanges, capitaines, ce qui doit être admiré d'un combat si sanglant de la part des Impériaux, et par eux opiniâtré depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi, et où tous les chefs payèrent de leurs personnes.

Cette bataille fut encore suivie d'autres avantages notables, que l'on peut appeler des petites victoires. Le colonel Rusworm, que le comte de Guébriant avoit commandé avec mille chevaux pour suivre les fuyards, passa jusqu'au delà de Kempen, tuant ou prenant tout ce qu'il rencontra; et le lendemain il revint avec mille prisonniers, une grande partie du bagage des ennemis, et un butin de trois mille chevaux. Deux jours après, le lieutenant-général Taubalde, envoyé par le comte de Guébriant pour apprendre des nouvelles de Hatsfeld, qu'il vouloit aller combattre, tomba sur le régiment des dragons de Lamboy, que le général-major Mercy avoit laissé dans Lin à sa retraite d'Ordinghen. Il en tua deux cents sur la place; il prit le reste avec le colonel et tous les officiers, et rapporta au comte de Guébriant que la terreur de ses armes avoit fait retirer Hatsfeld au-delà de la rivière de Roure (Roer), derrière Juliers.

Il ne restoit plus rien de l'armée de Lamboy, que quelques cavaliers qui tâchoient à se rallier sous la conduite du baron de Zelt, qui devoit les mener au

camp de Hatsfeld avec trois cents chevaux que ce général lui donna pour escorte. Le comte de Guébriant ayant reçu avis de leur assemblée, il commanda le général-major Roze avec mille chevaux et son régiment de dragons, pour se mettre entre deux et leur couper le chemin. Les trois cents chevaux de Hatsfeld s'enfuirent à l'arrivée de Roze, et le baron de Zelt se mit en bataille pour le recevoir; mais sa résistance ne lui servit de rien; il fut aussitôt défait qu'attaqué : il demeura prisonnier avec les officiers et perdit trois cornettes et un drapeau; ainsi toute l'armée de Lamboy fut défaite, et tous ses soldats morts ou prisonniers sans réserve. Ces deux derniers colonels faisoient le nombre des quatorze qui composoient cette armée, et la victoire par conséquent fut plus célèbre, plus entière et plus achevée qu'aucune autre de notre temps.

Le comte de Guébriant se promettoit la même fortune contre Hatsfeld : il le vouloit combattre, et partit pour ce dessein de son quartier-général de Saint-Thony, autrement dit Saint-Antoine, le vingtième de janvier, après avoir envoyé Taubalde pour l'arrêter en ses quartiers, auprès de Cologne; d'où il lui rapporta qu'il avoit fait retraite derrière Juliers, pour ne pas commettre au hasard d'un combat douteux, non pas seulement le dessein de la Maison d'Autriche sur la Champagne, mais le salut de l'Allemagne entière, comme de l'État du duc de Bavière, son maître, qui ne se fut jamais relevé de la perte de cette armée.

Au mois de mai ensuivant, le général Lamboy, Mercy et le comte de Laudron furent conduits en France par la Hollande et logés au château de Vincennes, où Lamboy demeura près de deux ans, les deux autres ayant été relâchés à sa caution et sur sa parole pour aller solliciter leur rançon. Lamboy ne porta pas cette disgrâce avec le même cœur et la même résolution qu'il avoit fait paroître au combat; il témoigna tant d'impatience, que le comte de Guébriant, qui le traitoit avec des civi-

lités toutes françoises, fut fâché de voir si peu de constance en un homme de cette condition. Il le consola comme il put, et lui remontra que la constance d'un chef ne se peut éprouver que dans les malheurs, et que c'est triompher de la fortune qui règne si souvent dans les armées, que de la mépriser dans ses plus grandes persécutions.

Il lui dit encore que pour lui la mort et la prison lui étoient indifférentes, et que l'appréhension de l'une ni de l'autre ne donnoit aucune atteinte à la résolution qu'il avoit prise, en prenant les armes, d'en courir tous les hasards, pourvu que ce ne fût point par sa faute et que sa mémoire n'en souffrît aucun reproche. Qu'autrement cette première dignité dans l'armée, qui les engageoit à courir tant de périls et à heurter tant d'écueils, seroit beaucoup plus misérable que celle du simple soldat, que l'on rachète avec éloge, parce que la prise ne peut être ordinairement qu'une marque de son courage. « Je vous ai pris prisonnier, lui dit-il, et défait votre armée ; il pourra arriver une autre fois que le sort de la guerre vous donne même avantage sur moi. Mais je ne croirai pas avoir perdu l'honneur comme la liberté, si je me défends comme vous avez fait ; je ne rougirai point devant mon roi, et loin d'accuser mon malheur, je croirai mériter de Sa Majesté la continuation de ses bonnes grâces et de mes services. »

Ce qui rendoit ce général inconsolable, n'étoit pas tant la perte d'une bataille que le retardement, ou plutôt la perte d'une occasion importante, et la plus favorable que l'Empire et l'Espagne pussent trouver pour entrer en France. Il ne voyoit point de remède contre un si grand malheur, que sa délivrance, parce qu'il avoit une adresse et une intelligence toute particulière pour lever et pour faire une armée ; c'est pourquoi il offrit d'abord cinquante mille écus de rançon ; à quoi le comte de Guébriant lui répondit qu'il étoit prisonnier du roi et de son État, et que tout l'or des Indes ne le ten-

teroit pas pour différer d'un jour seulement à l'envoyer au roi, pour ordonner selon sa volonté de lui et des principaux compagnons de sa prison. Cette nouvelle lui donna de si étranges transports, qu'il ne put retenir ses larmes quand il fallut partir.

Le comte de Guébriant conseilla que l'on le gardât quelque temps, à cause de ce j'ai dit qu'il étoit capable de mettre sur pied une nouvelle armée assez à propos pour la campagne suivante ; mais ayant su depuis que l'on étoit mal content de lui, pour n'avoir pas évité la bataille et donné temps à Hatsfeld de le venir joindre, il fut d'avis que l'on le tentât sur la parole qu'il lui avoit donnée de cinquante mille risdales de rançon, dont il doutoit qu'il ne se dédît, comme il fit. Il n'en offrit pas seulement le tiers, et ce fut d'une manière qui faisoit connoître qu'il avoit charmé l'ennui de sa prison par la crainte de débourser une petite partie de l'argent qu'il avoit gagné.

La victoire de Kempen valut à Guébriant le bâton de maréchal de France. La grâce que le roi lui accordait lui fut annoncée par les deux lettres suivantes.

II.

Lettre de Louis XIII au comte de Guébriant.

Monsieur le comte de Guébriant, j'ai une satisfaction si entière des services importans et considérables que j'ai reçus de vous depuis plusieurs années, et particulièrement de celui que vous m'avez rendu en gagnant la bataille de Crevelt, et en poursuivant votre victoire au grand avantage de mes affaires et de celles de mes alliés en Allemagne, que je n'ai pas voulu différer plus longtemps de vous en reconnoître dignement. C'est pourquoi je vous ai honoré de la charge et office de

maréchal de France, et je vous en envoie les provisions par le sieur Guéritz, y ajoutant cette lettre pour vous dire que je veux qu'aussitôt que vous les aurez reçues. vous fassiez les fonctions de ladite charge en mon armée d'Allemagne, la commandant désormais en chef : et je me réserve d'en recevoir le serment de vous à la première commodité qui s'en offrira. Je faisois état de vous envoyer lesdites provisions par une personne expresse, sans la rencontre dudit sieur de Guéritz ; par lequel je vous dirai encore que j'ai appris avec très-grand plaisir beaucoup de particularités de ladite bataille, et que j'ai été parfaitement content de savoir qu'il ait apporté tous les drapeaux et cornettes dont vous l'aviez chargé : voulant bien au surplus vous assurer, qu'encore que je ne vous puisse donner une plus grande marque de mon estime et de mon affection que celle que vous recevrez présentement, néanmoins je serai bien aise qu'il s'offre occasion d'y ajouter toute sorte d'effets de ma bonne volonté. Priant Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte de Guébriant, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Narbonne, le trentième mars 1642.

LOUIS.

III.

Lettre du cardinal de Richelieu au comte de Guébriant.

Monsieur, je ne saurois vous témoigner la joie que j'ai de ce que votre mérite et l'estime que le roi fait de ceux qui vous ressemblent, vous ont mis en main un bâton de maréchal. Si j'y ai contribué quelque chose, ce n'a été que par mes vœux, ces deux motifs étant trop

puissans, pour qu'autre vous pût être nécessaire. En tout temps, en toute occasion et en tous lieux, vous connoîtrez que personne ne vous estime et ne vous affectionne tant que moi, qui serai à jamais entièrement à vous, etc.

Monsieur, de Narbonne, ce 2 avril 1642, votre très-affectionné à vous rendre service,

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

CONJURATION DE CINQ-MARS.

1642.

MÉMOIRES DE Mme DE MOTTEVILLE[1].

Quand le feu roi partit pour aller au voyage de Narbonne, il avoit avec lui Cinq-Mars, son grand écuyer, qui étoit un homme fort bien fait, que le cardinal de Richelieu lui avoit donné pour favori depuis la perte de La Fayette. Soit que ce fût par son conseil, soit que ce fût de son propre mouvement, il parla à la reine d'une autre manière : en lui disant adieu, il lui dit assez cordialement qu'il la prioit d'avoir bien soin de ses enfans, et de ne les point quitter ; ce qu'elle observa religieusement. Outre l'intérêt qu'elle avoit en leur conservation, elle avoit attaché tous ses plaisirs à l'agréable occupation de les voir et de les caresser.

Le grand-écuyer, qui prétendoit que son bienfaiteur, jaloux de la bonne volonté que le roi avoit pour lui, l'avoit voulu perdre, lui en ayant parlé comme d'un homme n'ayant point de cœur, et l'ayant empêché de

[1] Mme de Motteville, femme de chambre d'Anne d'Autriche et très-avant dans l'intimité de cette reine, mourut en 1689. Ses charmants Mémoires vont de 1615 à 1666.



le faire duc et pair, et de l'admettre au conseil, crut être en droit de se révolter contre lui. Ouvrant son cœur et ses oreilles aux chagrins que son maître avoit contre son ministre, il alluma sa jalousie jusqu'au désir de le perdre, et se joignant à ses ennemis, le fit, à ce qu'on prétend, résoudre à se défaire de lui. Je n'entreprends point de justifier, ni les plaintes du cardinal, ni le procédé du grand-écuyer. Le premier étoit un homme qui, malgré ses défauts, avoit mérité l'estime de ses ennemis; et par conséquent ses amis ne lui devoient pas manquer, la grandeur de l'entreprise de celui qui lui avoit l'obligation de tout ce qu'il étoit ne pouvant pas l'excuser de son ingratitude; et le consentement qu'on a prétendu que le roi avoit donné ne pouvoit pas justifier une conjuration contre l'État, qui a été, à cause de cela, une des plus grandes, et en même temps des plus extraordinaires que nous puissions lire dans les histoires; car le roi en étoit tacitement le chef, le grand-écuyer en étoit l'âme; le nom dont on se servoit étoit celui du duc d'Orléans, frère unique du roi, et leur conseil étoit le duc de Bouillon, qui s'y engagea, à cause qu'ayant été dans le parti du comte de Soissons, il étoit fort mal à la cour. Ils firent tous deux de beaux projets sur le changement, à l'avantage de leur grandeur et de leur fortune, se persuadant que le cardinal ne pouvoit vivre que peu de jours, pendant lesquels il ne pouvoit pas se remettre bien avec le roi; mais leur fausse prudence leur fit rencontrer leur perte dans les choses mêmes qui devoient leur servir de sûreté. Le grand-écuyer, ne se fiant pas tout-à-fait à l'amitié ni à la force du roi, voulut avoir une armée pour défendre Sedan, que le duc de Bouillon leur donna pour place de sûreté. Il se laissa persuader de faire un traité avec le roi d'Espagne, dans le dessein d'en tirer du secours, au cas que le cardinal de Richelieu, qui avoit toutes les places fortes sous sa domination, se portant mieux, se voulût cantonner contre eux; ou plutôt ils firent ce

traité pour seulement satisfaire à leur destinée, qui vouloit que leur ennemi triomphât de leur malheur et de leur faute. Monsieur, frère unique du roi, après avoir fait la guerre civile en France, pour s'être mis du parti de la reine, sa mère, avoit perdu le duc de Montmorency, qui avoit eu la tête tranchée pour sa querelle; et après avoir été en Flandre et après en Lorraine, où contre le gré du roi il s'étoit marié, il étoit enfin revenu en France depuis quelques années; mais comme le cardinal de Richelieu le tenoit humilié, ce prince souhaitoit la mort de ce ministre à l'égal de sa propre vie : si bien que ce fut pour lui une chose agréable de trouver un jeune favori, dont le cœur plein de feu ne respiroit que l'honneur de faire parler de lui par quelque action éclatante qui pût lui donner de la gloire. Le cardinal de Richelieu étoit alors malade et négligé du roi, et paraissoit, au jugement de tous, tombé de ce haut degré d'honneur où la faveur de son maître et sa capacité l'avoient élevé; ce que toute la France regardoit avec joie, par le désir naturel que les François ont pour le changement, et parce que ce ministre avoit été cruel à beaucoup de particuliers qui le haïssoient. Cet habile homme ayant découvert le secret de toute cette négociation, et su par Chavigni que le grand-écuyer avoit fait un traité avec le roi d'Espagne, envoya le même Chavigni, qu'il aimoit et qu'il avoit mis dans les affaires, trouver le roi[1] pour lui parler de cette conjuration, non pas pour lui persuader la conservation de sa personne, il savoit que cette raison ne pouvoit plus le toucher, mais pour lui montrer les mauvais desseins des conjurés, et que le bonheur de son État étoit attaché à la ruine des auteurs de ce traité. Comme Chavigni étoit habile, il sut si aisément persuader le roi, en lui représentant les dangereuses suites de cette affaire, qu'il le fit résoudre d'abandonner le grand-

[1] Le roi était à Narbonne.

écuyer, non-seulement à la sévérité des lois, mais encore à la haine du cardinal, pour recevoir par lui le châtiment de son crime contre l'État, et de ses infidélités particulières envers lui. En peu d'heures la cour changea de face, le cardinal de Richelieu rentra dans les bonnes grâces du roi par l'habileté de son ami, et le favori les perdit avec la douleur de se voir abandonné de celui qui avoit aidé à le mettre dans le précipice, et qui, en un instant favorable de sa volonté, l'en pouvoit tirer aisément. En quittant le roi, qui l'avoit traité à son ordinaire, il eut quelques avis qu'il falloit penser à la retraite. Il envoya un des siens savoir si les portes de la ville étoient ouvertes; cet homme se contenta d'en demander des nouvelles aux passans, qui lui dirent par hasard que non, ce qui n'étoit pas, et par cette méprise il l'empêcha de penser davantage à se sauver ; il se cacha dans du foin, chez une femme de sa connoissance, où il demeura pendant quelque temps dans la crainte de son malheur, et dans l'espérance que l'affection que son maître avoit pour lui le porteroit à lui faire grâce; mais on le vint arrêter de la part de ce même maître dont il attendoit son salut. Il fut mis en prison, où il souffrit tout ce qu'on a coutume de souffrir quand on est coupable et malheureux. M. de Thou, son ami, fut aussi arrêté pour avoir su le secret du traité d'Espagne, non pas comme participant à ce dessein, car il l'avoit même tout-à-fait désapprouvé, mais seulement pour l'avoir su par confiance et pour ne l'avoir pas révélé, et pour principale raison, parce qu'il n'étoit pas des amis du cardinal de Richelieu.

Le ministre, qui étoit malade à Tarascon, à quelques lieues du roi, qui paraissoit le négliger, voyant qu'il triomphoit de ses ennemis, voulut aussi triompher du roi, l'obligeant, de Narbonne, à le venir trouver là où il étoit. Ce prince, honteux de l'avoir voulu perdre, voulant faire amende honorable, quoique malade, se fit porter dans sa chambre, auprès de lui, où ils passè-

rent plusieurs heures ensemble. Là, se fit une réconciliation en apparence tout entière, mais dans le cœur elle fut feinte. On ne sauroit oublier de telles offenses, et celui qui les a faites doit savoir qu'elles ne sauroient s'effacer du souvenir de celui qui les a reçues. Les marques en furent si belles et si extraordinaires, que le roi, abandonnant tout à ce cardinal, non-seulement lui sacrifia cet aimable criminel, qu'il accabloit de caresses deux jours auparavant, et tous ceux qui étoient de la partie; mais pour lui témoigner une plus grande confiance, il voulut que ce ministre eût ses propres enfans en ôtage, et lui offrit d'envoyer un ordre à la reine de les remettre entre ses mains. Il le fit enfin; et, sans que la reine y résistât, on eût vu, à la honte de la royauté, le sang de France foulé aux pieds par cet audacieux vassal, et faire servir le père et ses enfans à son élévation et à sa sûreté. Il fit de même servir à sa vengeance le malheur de ses ennemis, qu'il amena prisonniers, du lieu où ils étoient, à Lyon. Il attacha leur bateau au sien quand il remonta le Rhône, malade et mourant, de la même manière, et non pas avec la même gloire, que les consuls romains attachoient à leur char les rois prisonniers qu'ils avoient vaincus. Cette action, qui tenoit d'un païen, et qu'un païen qui auroit suivi les lois de la vertu morale n'auroit pas faite, déshonora sa vie par sa cruauté, et fit voir en lui le mépris qu'il faisoit de la loi de Dieu, qui défend au chrétien non-seulement la vengeance, mais encore de goûter le plaisir de se venger, quand même on se vengeroit avec justice. Après avoir fait parade de cette barbare vanité jusqu'à Lyon, il les fit mourir tous deux sur un échafaud. Le grand-écuyer eut la foiblesse, à la vue des tourmens, de confesser que M. de Thou avoit su le traité, dont il fut blâmé de tout le monde : mais à cela près, il alla à la mort sans qu'on s'aperçût d'aucune émotion. Il s'habilla le jour de son supplice comme s'il eût voulu aller chez le roi, et sa fermeté pa-

rut à la sérénité de son visage. Il écrivit une lettre à sa mère, qui marquoit son bon naturel et sa piété ; et après l'avoir priée de payer ses domestiques et ses créanciers, et s'être recommandé à ses prières, il la finit en lui disant que tous les pas qu'il va faire sont autant de pas qui le conduisent à la mort. Depuis la lecture de son arrêt, il parut encore plus tranquille qu'auparavant ; il se confessa avec une application qui fut admirée de son confesseur : il lui dit, comme en conversation familière, que rien ne l'avoit plus étonné que de se voir abandonné de tous ses amis; que depuis qu'il avoit eu les bonnes grâces du roi, il avoit toujours tâché de s'en faire, et s'étoit persuadé qu'il y avoit réussi ; mais qu'il voyoit bien qu'il ne falloit pas s'y fier. Et plusieurs fois, en se consolant avec Dieu, et parlant au père jésuite qui l'assistoit, il s'écria : « Ah ! qu'est-ce que le monde ? » Le roi avoit eu dessein de le sauver, et s'en étoit d'abord déclaré, disant que le duc de Bouillon l'avoit gâté, et que lui seul méritoit la mort. Cependant il n'en fut pas le maître, et il abandonna son favori à la sévérité des juges, qui ne pouvoient s'empêcher de le condamner. Il fut regretté de toute la France, qui, le trouvant digne d'une fin plus heureuse, avoit excusé son dessein, et souhaitoit qu'il réussit. Les dames pleurèrent sa perte, et avec raison, car il avoit eu beaucoup de vénération pour le sexe ; et parmi celles qui le regrettèrent le plus, une grande princesse, qu'on avoit accusée de l'aimer, eut besoin de prier la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, de lui faire redonner ses lettres. Quoique Cinq-Mars ne fût qu'un simple gentilhomme, on avoit cru qu'elle auroit été capable de l'épouser, si par la mort du ministre il fût devenu maître du cœur du roi, qui l'eût fait connétable, et peut-être un petit souverain ; mais quand il lui parla de la pensée qu'avoit sa mère de faire ce mariage, il la traita de folle, et lui d'extravagant et de ridicule, de songer à une princesse qu'on avoit propo-

sée à Monsieur. Il étoit fils du maréchal d'Effiat, élevé à cette dignité et à celle de surintendant des finances, par le cardinal de Richelieu. Le président de Thou mourut aussi avec beaucoup de fermeté; mais il ajouta la dévotion à la constance; ce qui augmenta beaucoup l'estime qu'on avoit pour lui. Il n'étoit ni jeune ni beau; mais j'ai ouï parler de lui comme d'un homme d'un mérite extraordinaire. Il eut besoin d'écrire à une dame de naissance illustre, dont l'amitié lui étoit chère, une ou deux lettres qu'on envoya à M. le chancelier. Il dit à ses juges qu'il pouvoit chicaner sa vie, n'étant coupable que parce qu'il avoit des oreilles; car il lui étoit aisé de justifier qu'il n'avoit point eu de part au traité d'Espagne, qu'un homme de bien n'avoit pu approuver; qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour détourner son ami de ce malheureux projet; et comme sa probité l'avoit fait être d'avis contraire à ceux qui le proposoient, cette même probité l'obligeoit à se taire, afin de ne les pas perdre; et quand il auroit été capable de cette perfidie, il n'y auroit pas eu de sûreté pour lui d'accuser Monsieur, frère du roi, d'un crime dont il n'avoit aucune preuve avant le retour de Fontrailles; et il n'y avoit aucune nécessité d'aller découvrir le traité qu'il avoit rapporté, voyant qu'on ne vouloit point l'exécuter; c'est pourquoi il paroissoit résolu d'attendre patiemment tous les effets de la haine du cardinal de Richelieu, qu'il n'auroit jamais pu éviter, et qui ne feroient autre chose que de le faire aller plus tôt jouir de Dieu.

Pendant sa prison à Pierre-Encise, il avoit fréquenté les sacremens et s'étoit occupé à l'oraison, et méditoit les livres de l'Écriture sainte. Il dit à son confesseur, après sa condamnation, qu'il pénétroit bien plus en cette affliction la vanité des personnes qu'auparavant. Etant près d'aller à la mort, il récita tout haut le *Credidi*, en le paraphrasant avec de grands sentimens de dévotion, et des endroits des épîtres de saint Paul,

dont il paroissoit recevoir de la consolation. Ils s'embrassèrent tendrement, Cinq-Mars et lui; et par un motif fort contraire à celui-là, il en fit autant à son bourreau, comme à celui qui alloit lui ouvrir le ciel. Ils furent exécutés le 22 septembre 1642. Fontrailles étoit le plus criminel de tous : il avoit été en Espagne faire le traité de la part de Monsieur, frère du roi, du duc de Bouillon et du grand-écuyer; mais il se sauva de la mort fort habilement. Il sut du grand-écuyer, la veille de sa détention, que Chavigni avoit été enfermé avec le roi, et qu'il ne savoit point le sujet de cette conférence, si ce n'étoit sur l'extrémité où étoit le cardinal. Sur quoi, après lui avoir dit que cette conversation lui étoit fort suspecte, et que c'étoit à lui à voir s'il étoit bien assuré du roi, sans s'amuser plus long-temps avec lui, il lui dit : « Monsieur, vous êtes de belle taille : quand vous seriez plus petit de toute la tête, vous ne laisseriez pas de demeurer fort grand; pour moi, qui suis déjà fort petit, on ne pourroit me rien ôter sans m'incommoder, et sans me faire de la plus vilaine taille du monde. Vous trouverez bon, s'il vous plaît, que je me mette à couvert des couteaux. » Il monta ensuite à cheval, et s'en retourna en Espagne, d'où il ne faisoit que de revenir. On dit même qu'il avoit ce traité dans sa poche; et il y en avoit tant de copies, que tous ceux qui étoient de ce grand parti avoient peu de soin de cacher, qu'il étoit impossible que celui contre lequel il étoit fait n'en pût avoir une.

Leur aveuglement à tous, et particulièrement celui de Cinq-Mars, fut étrange; car il commençoit à voir que le roi ne le traitoit pas de la manière qu'il avoit fait par le passé; et pendant que Chavigni étoit enfermé avec lui, au lieu de s'amuser dans la garde-robe à lire un roman pour ne pas faire connoître qu'il n'étoit pas en tiers avec eux, et pour voir, après qu'il seroit sorti, ce que le roi lui diroit, il devoit, ou suivre sans balancer l'exemple de Fontrailles, ou du moins ne pas attendre que le

roi donnât aucun ordre. Et sans se fier trop à lui, comme faisoit le cardinal, qui faisoit semblant d'être encore plus malade qu'il ne l'étoit jusqu'à ce qu'il eût pris ses sûretés, ne pas demeurer un moment à la cour après le départ de Chavigni, et prendre les siennes. Le président de Thou, qui savoit le malheur qui étoit arrivé à tous ceux qui s'étoient embarqués avec Monsieur, et voyoit la mauvaise conduite de son ami, devoit le laisser là s'il vouloit demeurer, et s'en aller en Italie, où il lui avoit dit qu'il vouloit aller. Enfin, ces deux, qui furent moins défians, payèrent par leur mort leur manque d'habileté.

Il est à croire que le malheur qui les fit périr fut une protection de Dieu toute particulière, qui sauva la France des désordres qu'un changement de cette nature y pouvoit apporter, si son ennemi le roi d'Espagne, profitant de l'infirmité du roi, conduit par un jeune favori sans prudence, le duc d'Orléans, frère unique du roi, et le duc de Bouillon, qui sans doute n'avoient pas de petits desseins, en étoient les maîtres. Peu auparavant que le roi partît pour ce petit voyage, Monsieur avoit voulu parler de cette entreprise à la reine, et lui avoit nommé les noms des conjurés, désirant qu'elle eût part à ce dessein, qui étoit alors bien innocent, puisque le roi étoit de la partie. La reine, qui craignoit de tomber dans quelque misère, et qui avoit peur de la puissante étoile du cardinal de Richelieu, n'y voulut point entrer. Elle conjura Monsieur, qu'elle avoit toujours cru assez de ses amis, de ne point dire aux autres qu'elle le sût : il lui promit de le faire, et il l'observa religieusement. Elle lui en sut gré, et le loua de son secret, quand elle vit que la conjuration étoit découverte. Il avoit tout avoué au cardinal, sans la nommer. Le grand-écuyer de même, à ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire, avant que de partir, lui demanda si elle n'avoit point de nouvelles du roi son frère. Elle a cru depuis qu'il voulut alors entrer en matière avec elle : mais pour

s'en défaire promptement, elle lui dit qu'elle n'avoit garde d'y conserver des intelligences, puisqu'elles lui étoient si expressément défendues; et changeant de discours, lui parla d'autre chose.

Pendant que toute cette tragédie se passa à Narbonne, Monsieur étoit à Bourbon, faisant le malade, et montroit de ne penser à rien. Mais il fut trompé par ceux qu'il croyoit tromper. Aussitôt qu'on sut à la cour qu'il avoit part au dessein de Cinq-Mars, grand-écuyer, le roi, conseillé par le cardinal de Richelieu, voulut l'envoyer arrêter prisonnier, et peu s'en fallut qu'il ne le fût. Il eut des avis de la prison de M. le Grand, qui le firent retirer en Auvergne. Il y demeura jusqu'à ce que sa paix fut faite avec le roi, caché dans des montagnes, où il changeoit souvent de lieu, pour éviter le péril dont il étoit menacé. Il envoya l'abbé de la Rivière trouver le cardinal. C'étoit un homme capable des affaires, et qui avoit de l'esprit. Il m'a dit depuis, qu'il avoit ignoré le traité d'Espagne, et que Monsieur ne s'étoit pas servi de lui dans cette négociation, parce que Montrésor et Saint-Ibal, ces personnes extraordinaires, qu'on appeloit alors des esprits forts, étoient en faveur auprès de lui, et l'avoient engagé à cette injuste et ridicule chimère. L'abbé arriva à Tarascon, où étoit alors le cardinal de Richelieu, dans la même heure que le roi s'y faisoit porter, pour l'aller voir, pour lui demander pardon et se réconcilier avec lui. Le roi étoit outré de colère contre Monsieur, à cause de ce traité : mais, outre ce juste ressentiment, cette aventure l'avoit remis dans les chaînes du cardinal de Richelieu; et n'ayant pas le courage de s'en ôter lui-même, il falloit qu'il haït et qu'il aimât tout ce qu'alors le cardinal de Richelieu lui ordonnoit d'aimer ou de haïr. Après cette conversation du roi avec son ministre, l'abbé fut appelé par le dernier, pour savoir ce que Monsieur lui vouloit dire par lui. D'abord les complimens et les protestations qui marquoient le repentir de ce prince, servirent seulement

pour entrer dans des matières plus fortes; et surtout il s'attacha, à ce qu'il m'a dit depuis lui-même, à faire croire au cardinal de Richelieu que les oreilles seules de son maître avoient péché contre lui ; et que par son cœur et ses intentions il n'avoit point eu dessein de le tuer, comme il disoit que le projet en étoit fait. Le ministre avoit su que le grand-écuyer devoit faire ce coup en présence de Monsieur ; et cet article ne lui avoit pas été agréable; mais l'abbé de la Rivière lui maintint le contraire. Il prouvoit son dire par de certains rendez-vous que le grand-écuyer avoit donnés à Monsieur pour cet effet, qu'il avoit évités avec soin; et peut-être qu'il l'avoit aussi fait pour ne pouvoir contribuer à une action de sang et d'horreur que la vertu chrétienne et morale lui pouvoit faire haïr. Le cardinal de Richelieu ne se laissa pas adoucir par toutes ces raisons; mais après que l'abbé de la Rivière fut parti, il dit à quelques-uns de ses amis, que s'il ne l'avoit entièrement persuadé, qu'au moins il l'avoit mis en état de douter de la chose. De là, le cardinal désira qu'il allât trouver le roi, qui étoit à Beaucaire, de l'autre côté de l'eau, quoiqu'il n'eût pas ordre de son maître de le voir. Le roi lui fit plusieurs questions sur le chapitre de Monsieur, et le pressa d'avouer qu'il étoit coupable. Quand il lui fit le compliment ordinaire de la part de Monsieur, et qu'il l'assura de sa fidélité, le roi l'interrompit brusquement, et lui défendit de parler de fidélité, lui disant que c'étoit une chose trop connue qu'il n'en avoit point pour lui. Après l'avoir excusé du mieux qu'il put, le roi lui commanda d'écrire tout ce qu'il venoit de lui dire de la part de son maître. Ces paroles n'alloient qu'à confesser que Monsieur avoit aimé le grand-écuyer, et qu'il étoit vrai encore qu'il avoit écouté quelques discours contre la fortune de M. le cardinal, et non pas contre sa personne. L'abbé, qui crut que c'étoit mauvais signe, pour son maître, de ce qu'on lui demandoit de tels écrits, quels qu'ils puissent être, refusa constam-

ment de rien écrire, et souffrit d'être menacé de prison, et d'y être même tenu une heure, plutôt que de faire espérer qu'il fût capable de ne rien écrire. Pour se défaire de cet embarras, et embrouiller le roi et ses ministres, qui avoient ordre du cardinal de Richelieu de lui faire peur, il dit au roi tout librement, et par une finesse louable, qu'il n'avoit garde d'écrire d'avoir dit quelque chose en présence de Sa Majesté, parce qu'il étoit contraint de lui avouer qu'il n'avoit point eu d'ordre pour la voir, et qu'il n'y étoit venu que parce que M. le cardinal l'avoit désiré. Le roi, qui n'avoit point eu de leçon sur cet article, fut entièrement déconcerté. Chavigni et des Noyers, qui étoient les agens du ministre, le furent aussi. Par cette hardiesse, il échappa habilement d'une mauvaise aventure, et retourna trouver le cardinal de Richelieu. Ce ministre se plaignit à lui d'avoir dit au roi qu'il n'avoit point eu d'ordre de le voir. L'abbé de la Rivière lui reprocha aussi qu'ayant été sur sa parole trouver le roi, il eût été si maltraité et mis dans un tel embarras, que pour s'en tirer il avoit fallu jouer de son reste. Après les plaintes qui furent faites de part et d'autre, ils rentrèrent en conférence douce et amiable, et tout fut oublié. Le cardinal lui demanda s'il ne savoit point ce que Monsieur avoit fait; il répondit que non, et qu'il ne connoissoit que les complaisances qu'il avoit eues pour les plaintes de M. le Grand. Le cardinal lui repartit : « Eh bien, pensez tout ce que vous pourrez imaginer de pis, *por accertar* [1], et souvenez-vous qu'il a fait une chose infâme à un fils de France, et qui mérite la mort. — Comment! dit l'abbé de la Rivière ; vous m'étonnez, et je ne sais que penser; car Monsieur n'est pas capable d'attenter, ni à la vie du roi, ni à celle de ses enfans ; il n'a point traité avec les étrangers ; et par conséquent je ne sais que deviner. — Non, lui repartit le cardinal de Richelieu, il n'a rien

[1] *Accertar*, pour rencontrer la vérité.

fait de tout cela ; mais ce qu'il a fait, le roi vous le dira lui-même. Allez le trouver, et assurez-vous sur ma parole que présentement vous en serez bien reçu. » Il y alla, et le roi ayant eu de son ministre de différens conseils, l'abbé de la Rivière fut traité de différente manière ; et le roi enfin lui montra le traité d'Espagne, et lui fit voir les sujets qu'il avoit de se plaindre de Monsieur, puis le congédia pour retourner le trouver. L'abbé de la Rivière apprit à Monsieur que toutes choses étoient découvertes, et lui montra la copie du traité que le roi lui avoit commandé de lui porter. Ce prince fut infiniment surpris de ce que sa faute étoit sue du roi, vu le secret qui avoit été observé en la faisant ; car il n'y avoit eu que Fontrailles qui avoit signé ce pernicieux écrit, et encore avoit-il pris un autre nom. Monsieur, sans faire plus de façons, avoua qu'il étoit vrai ; et pressé de douleur, de dépit ou de honte, il pleura, et renvoya la même personne demander miséricorde ; ce qu'il fit avec le moindre désavantage qu'il put pour son maître : et la paix se fit entre ces deux princes, ou plutôt le cardinal la donna libéralement à Monsieur, qui se trouva trop heureux de demeurer en repos avec un espoir que bientôt la mort du roi son frère, ou celle de son ministre, changeroit sa destinée.

Le duc de Bouillon commandoit les armées en Italie avec beaucoup de réputation, et attendoit alors de la fortune des plus éclatantes marques de sa faveur. Le grand-écuyer étant arrêté, un gentilhomme qui étoit à la cour pour apporter au duc de Bouillon les nouvelles de la mort du cardinal de Richelieu, qu'on disoit qu'ils avoient dessein de tuer, partit aussitôt pour lui aller annoncer le bouleversement de ses espérances. Cet homme, ne voulant pas aller par des chemins connus, passa par chez le vicomte de Turenne, frère de son maître, pour prendre des chevaux ; et, sans lui parler du sujet qui le faisoit courir si vite, lui apprit, comme une nouvelle publique, que le grand-écuyer venoit

d'être arrêté. Le vicomte de Turenne, qui étoit ami du cardinal, et qui n'étoit pas éloigné du lieu où il étoit malade, crut lui faire plaisir de lui apprendre une nouvelle si avantageuse pour l'état présent de ses affaires, et lui dépêcha un courrier pour l'avertir de ce qui étoit arrivé à Narbonne, lui mandant que c'étoit un gentilhomme de son frère, le duc de Bouillon, qui le lui avoit appris. Le cardinal de Richelieu, qui savoit le fond de cette affaire, qui avoit envoyé Chavigni au roi pour cela, mais qui n'en savoit pas encore alors le succès, voyant de qui cette nouvelle venoit, ne douta point qu'elle ne fût vraie. Il fit distinction de l'innocent et du coupable ; il traita le vicomte de Turenne comme son ami, qui, sans le savoir, comme il faut croire, le servoit en perdant son frère. Il envoya courir après le gentilhomme, afin de l'empêcher d'avertir son maître ; et en même temps il envoya un ordre au marquis du Plessis-Praslin, depuis maréchal de France, et à Castelan, pour se saisir de la personne du général. Il étoit signé d'un secrétaire d'État et de la propre main du roi ; il y avoit ces deux mots : « Ceci est ma volonté, de le prendre mort ou vif. » Le comte du Plessis et Castelan furent bien embarrassés comment ils pourroient obéir au roi, pour prendre le duc de Bouillon au milieu de ses troupes. Il s'avisa, heureusement pour eux, d'aller voir Casal, pour quelque dessein qu'il avoit en tête. En partant pour cette promenade, il laissa le soin de son armée au comte du Plessis, son lieutenant-général, lui ordonnant de ne la point quitter pendant son absence, et mena Castelan avec lui. Eux, de leur côté, voyant que l'occasion étoit belle, jugèrent qu'il falloit que le comte du Plessis allât à Casal *incognito*, lorsque le duc de Bouillon y seroit ; ce qui se fit. Étant arrivé et rejoint à son confident, ils surent que Connonges, qui y commandoit, étoit occupé à lui montrer la citadelle. Ils l'envoyèrent avertir qu'ils désiroient parler à lui pour une chose de conséquence. Connonges quitta le duc de

Bouillon le plus tôt qu'il lui fut possible, et s'en alla trouver le comte du Plessis et Castelan. Ces deux personnes lui montrèrent l'ordre du roi, et lui dirent qu'il falloit que ce fût lui qui l'exécutât, puisqu'il en avoit les moyens : il s'en chargea, et ayant donné à souper au duc de Bouillon, il voulut l'aller arrêter dans son cabinet : mais ce général qui avoit su que le comte du Plessis-Praslin étoit là, contre l'ordre qu'il lui avoit donné, et qu'il se cachoit de lui, se douta du péril où il étoit. Connonges le vint trouver avec quelque suite, qui, pour le faire sortir de ce cabinet, où il avoit cinq ou six gentilshommes des siens avec lui, lui dit qu'il y avoit des gens qui demandoient à parler à lui. Le duc de Bouillon lui répondit qu'il voyoit bien ce que c'étoit, mais qu'il ne se tiendroit point pour arrêté qu'il ne vît l'ordre du roi. Connonges alors sortit de ce lieu pour l'aller querir. Aussitôt après, le duc de Bouillon le suivit, et soufflant les bougies, se sauva avec un des siens, et s'en alla courant, quoique boîteux alors, vers un certain endroit de la ville qu'il avoit remarqué être plus bas que les autres; et quoiqu'il n'eût fait que jeter les yeux en se promenant de ce côté là, il en avoit aussitôt aperçu le défaut, et vu à peu près par où il falloit aller. Il y seroit arrivé, sans qu'il prît une rue pour l'autre; et comme il voulut retourner sur ses pas, il entendit le grand bruit que faisoient ceux qui le cherchoient. Ce bruit l'obligea d'entrer chez un cabaretier de cette petite rue, où il y avoit un cul-de-sac; et là, il se mit dans du foin pour se cacher. Ce fut en cet endroit que des Suisses le trouvèrent, qui le maltraitèrent fort. Quand Connonges et le comte du Plessis furent avertis qu'il étoit trouvé, ils le furent tirer de leurs mains ; et sans s'étonner, il leur dit qu'il avoit mal passé son temps en la puissance de ces gens-là. Il fut gardé dans la citadelle, et de là mené à Lyon, où, pour sauver sa vie, quand tout fut découvert, il fallut qu'il donnât au roi sa ville de Sedan. Mademoiselle de Bouillon, sa sœur, et le

comte de Roucy étoient venus à la cour solliciter sa grâce, et avoient trouvé le roi fort aigri contre l'auteur de tous les partis qui avoient été formés contre lui, et le protecteur de tous les rebelles; mais le cardinal de Richelieu ne put refuser au prince d'Orange de servir le duc de Bouillon, son neveu, après les services qu'il venoit de lui rendre à lui-même; car se voyant abandonné du roi par le crédit de Cinq-Mars, et par la conjuration de tant d'ennemis, contre lesquels il ne croyoit pas se pouvoir soutenir, il avoit eu recours à ce prince, qu'il avoit prié de représenter au roi, qui avoit une grande estime pour lui, de quelle importance il lui étoit de le défendre contre tous ses ennemis, qu'il devoit considérer comme les ennemis de sa personne et de son État. Il ne manqua pas de le faire, et de lui rendre témoignage du zèle qu'il avoit toujours remarqué en lui pour son service, et de l'assurer que c'étoit sa sincérité et son habileté qui tenoient tous ses alliés attachés à la France, et qui lui faisoient refuser les offres avantageuses que les Espagnols lui faisoient. Mais voyant le danger où étoit le duc de Bouillon, il ne se contenta pas d'écrire, il fit partir en diligence le comte d'Estrades, pour aller de sa part demander sa grâce au roi, et la négocia avec le cardinal; lequel étant content de la mort de son ennemi, fut bien aise de reconnoître les obligations qu'il avoit à son ami, en sauvant la vie à celui pour qui il la demandoit.

Ces deux criminels, qui payèrent pour tous les autres furent bien malheureux de ne s'être pas dérobés pour deux à trois mois à leur mauvaise destinée; ils auroient eu leur grâce comme le duc de Bouillon, après la mort du cardinal de Richelieu, arrivée le 4 décembre 1642, ou du moins après celle du feu roi, arrivée en 1643, comme Fontrailles et tous ses complices, que nous avons depuis vûs à la cour. On disoit en ce temps-là que le roi et le cardinal attendoient à qui mourroit le premier, et que chacun de son côté faisoit de grands desseins

pour le reste de sa vie. Le roi avoit dessein de gouverner lui-même son État, et le cardinal faisoit des projets dignes de son ambition. Comme il mourut le premier, il donna au roi une partie de ses biens, pour reconnoître, à ce que l'on disoit, envers le fils les obligations qu'il avoit à la reine-mère. Il paroissoit si content d'avoir triomphé de ses ennemis, que son curé ne put s'empêcher de le presser de pardonner à ses ennemis ; à quoi il répondit qu'il n'en avoit point d'autres que ceux de l'État.

SUPPLICE DE CINQ-MARS ET DE THOU.

FONTRAILLES[1].

Le peuple étoit en si grande foule par les rues, qu'à peine le carrosse pouvoit rouler. La désolation étoit si grande, qu'il étoit très-assuré que si chacun eût perdu son père, sa mère et tous ses parens, il n'y eût pas eu plus de larmes et de gémissemens : c'est une chose si lamentable et si funeste que, quelque considération qu'on se puisse figurer, elle n'arrivera jamais à la moitié de celle-ci.

Quand ils furent sur la descente du pont, M. de Thou dit à M. de Cinq-Mars : « Eh bien! cher ami, qui mourra le premier? — Celui que vous trouverez bon, lui répondit-il. » Le père Malavallette, prenant la parole, dit à M. de Thou : « Vous êtes le plus vieux, monsieur. — Il est vrai, dit-il. — Et ensuite vous êtes le plus géné-

[1] Le vicomte de Fontrailles, mort en 1677, joua un rôle considérable dans la conjuration de Cinq-Mars; il avait été en Espagne signer, au nom de Gaston, le traité avec le comte duc d'Olivarez, premier ministre du roi d'Espagne. Il échappa au cardinal et ne revint en France qu'après la mort de Richelieu.

reux. — Fort bien, dit M. de Thou à M. de Cinq-Mars ; vous voulez m'ouvrir le chemin à la gloire. — Hélas ! dit M. le Grand, je vous ai ouvert le précipice, mais précipitons-nous à la mort, et nous surgirons dans le ciel et dans la gloire. »

Durant le reste du chemin, M. le Grand redoubla sans cesse ses actes d'amour, se recommandant aux prières du peuple qui le saluoit, mettant la tête hors du carrosse et disant tout haut : « Priez Dieu pour moi ! » ce qui émut si fort une troupe de damoiselles, qu'elles poussèrent un cri qui toucha si fort le Père Malavallette, qu'il ne put retenir ses larmes, et que M. le Grand l'ayant aperçu, lui dit : « Quoi ! mon père, vous êtes donc plus sensible à mes intérêts que moi-même? je vous prie de ne me pas affliger par vos larmes. » Pour le Père Maubrun, il fut si fort ému par les larmes du peuple, des gardes et des juges, que, ni dans le palais, ni sur le chemin, il ne put prononcer un mot, les sanglots étouffant les paroles dans sa bouche. M. de Thou passa le reste du voyage en disant mille fois : *Credidi propter quod locutus sum*, etc., et fit promettre au Père Malavalette qu'il le réciteroit tout entièrement sur l'échafaud.

Le lieu où se faisoit l'exécution est une place publique et ordinaire à faire justice, nommée les Terreaux, au milieu de laquelle, dès les deux heures après midi, se rendirent trois penons avec leurs compagnies, qui pouvoient faire trois ou quatre cents hommes fort bien armés, ayant eu ordre de ce faire par M. le gouverneur, qui faisoit tous les soirs entrer en garde, tant au château de Pierre-Scise, place du Change, qu'à l'Herberie, un des capitaines bourgeois de ladite ville. Lesdites trois compagnies firent un cercle au milieu de ladite place des Terreaux, conduites par le sergent-major de la ville, qui, les ayant mises en ordre, fit faire un cri par les tambours desdites compagnies de ce qu'ils avoient à observer incontinent. L'on vint dresser

l'échafaud au milieu dudit cercle, élevé d'environ sept à huit pieds de haut; au milieu d'icelui il y avoit un poteau ou pilot, élevé au-dessus de deux pieds, sur lequel MM. le Grand et de Thou devoient avoir la tête coupée. L'on n'avoit pas accoutumé de faire telles exécutions de la sorte, mais n'y ayant point de bourreau propre à la faire autrement, il fallut mettre ledit pilot.

Quand lesdits sieurs le Grand et de Thou furent arrivés audit lieu, qui fut sur les cinq heures, le Père Malavallette descendit le premier du carrosse et prit M. le Grand par la main, à qui quelques archers vouloient prendre son manteau, et alors il demanda à M. Grand, prévôt de Lyonnois, à qui est-ce qu'il le donneroit; le prévôt lui dit qu'il étoit en sa disposition. Quelques-uns desdits archers dirent qu'il le falloit donner aux pauvres, ce qu'il agréa, et le donna au compagnon du Père; puis, comme il se vouloit acheminer vers l'échafaud, après avoir haussé ses chausses (action qui lui étoit ordinaire), un archer du prévôt, nommé Lenfray, lui prit son chapeau, qu'il lui ôta incontinent des mains et le lui remit sur sa tête, lui disant qu'il ne faisoit pas bien, et monta seul sur l'échafaud, couvert et sans être lié, avec une adresse et gaieté majestueuse, faisant plutôt paroître qu'il alloit faire une action de joie que de tristesse. Étant sur ledit échafaud, la première action qu'il fit, ce fut de hausser encore ses chausses, puis fit un tour sur ledit échafaud, sa tête couverte, ouvrant les bras et accommodant son collet avec beau maintien, puis fit un autre tour, et saluant de tous côtés le peuple fort profondément et avec des sourires et une douceur charmante; sur ce temps, le Père Malavallette et son compagnon montèrent et l'abordèrent, à qui il demanda ce que l'on vouloit faire de ce pilot qui étoit élevé sur ledit échafaud, croyant que l'on lui dût couper la tête comme l'on fait à Paris. Ayant su à quoi il devoit servir, il jeta son chapeau sur ledit

échafaud, se mit à genoux sur un petit billot qu'il y avoit au pied dudit pilot, essaya de se mettre sur ledit pilot, demandant comme il falloit faire et s'il seroit bien comme cela; puis, s'étant levé, il prit le crucifix de la main du Père, l'adora, l'embrassa et le baisa avec une douceur inconcevable, et le rendit au Père, qui dit au peuple de prier Dieu pour lui; et M. le Grand, ouvrant les bras et puis se joignant les mains, fit la même demande. Sur cela, le bourreau, qui étoit monté sur l'échafaud, qui avoit mis un sac de toile en un coin d'icelui, couvert de son manteau, s'approchant pour le déshabiller, M. le Grand se retira, et le Père fit éloigner ledit bourreau, puis lui-même le déboutonna et son compagnon lui tira son pourpoint. M. le Grand, fouillant dans sa poche, donna quelque chose au compagnon du Père : l'on tient que c'étoit un relève-moustache couvert de diamans. Le bourreau se présenta encore derrière lui pour lui couper ses cheveux, mais il se retourna et demanda les ciseaux; le Père les prit de la main du bourreau et lui donna, et tout à l'heure il appela le compagnon du Père, et, lui donnant les ciseaux, le pria de lui couper les cheveux; ce qu'étant fait, il se remit à genoux devant le pilot, prit encore le crucifix qu'il adora, et pria le compagnon du Père de lui tenir toujours devant les yeux, et récitèrent ensemble l'*Ave maris stella;* puis le Père lui donna une médaille, lui fit gagner l'indulgence, baisa le crucifix, reçut l'absolution et embrassa le Père qui tint un grand *Miserere*, puis le baisa, après il s'ajusta encore une autre fois, puis s'étant relevé la tête, le bourreau croyant que son rabat, qui étoit cousu à sa chemise, lui pouvoit empêcher de faire l'exécution, à cause que le vent lui faisoit voltiger, lui décousit; ce qu'ayant fait, il dit audit sieur le Grand de se bien ajuster et embrasser franchement ledit pilot. Alors il embrassa ledit poteau et s'ajusta dessus; pendant lequel temps le bourreau tira de son sac son gros couteau de boucher, se mit à son côté

gauche, lui donna un coup dudit gros couteau qui le tua, encore qu'il laissât un peu de peau que le bourreau coupa par un second coup, lui prenant la tête par les cheveux en frappant ledit second coup, puis il jeta la tête sur l'échafaud, qui tomba à terre, qui fut à l'instant ramassée et remise sur ledit échafaud. L'on remarqua que, dans le temps que les deux coups furent donnés, le corps, qui étoit à genoux, se leva droit contre ledit pilot où il demeura ainsi jusqu'à ce que le bourreau lui ôtât les bras d'autour d'icelui, où il étoit si fermement attaché, qu'il sembloit qu'il y fut lié et cordé.

Le couteau étoit fait à la façon des haches anciennes, ou bien comme celles d'Angleterre ; le bourreau étoit un vieux gagne-deniers de la ville, qui n'avoit jamais fait exercice, et duquel l'on fut contraint de se servir à cause que l'exécuteur ordinaire avoit eu une jambe rompue depuis un mois ou deux. Le peuple étoit si nombreux, tant à la place qu'aux fenêtres, sur des échafauds et sur les toits des maisons, qu'il ne se pouvoit pas dire plus. Il rompit le profond silence qu'il avoit accordé durant toute l'action par un gémissement effroyable, quand il vit lever la hache ; les pleurs, les soupirs et les plaintes faisoient un bruit et un tumulte si horrible, que l'on n'eût su où l'on étoit.

L'exécution étant faite, le Père et son compagnon descendirent de l'échafaud, et le bourreau prit le corps entre ses bras, le porta à l'un des bouts dudit échafaud, lui ôta des gants coupés qu'il avoit aux mains, avec lesquels il étoit mort, pour voir s'il n'avoit point de bagues ; puis lui tira son haut de chausses où étoient attachés des bas de soie verts ; c'étoit le même habit qu'il avoit lorsqu'il entra à Lyon ; mit le tout dans son sac, lui ayant laissé seulement sa chemise ; puis couvrit la tête et son corps qu'il mit auprès d'un drap que le compagnon du Père lui jeta sur l'échafaud ; jeta son manteau par dessus, et demeura en attendant que M. de Thou fût monté.

Ce pendant M. de Thou, qui durant tout ce temps-là avoit été dans le carrosse que l'on avoit fermé, en sortit et monta sur l'échafaud avec tant de promptitude, que l'on eût dit qu'il voloit ; y étant, la première chose qu'il fit, ce fut d'embrasser le bourreau, l'appelant son père et le priant de ne le point faire languir. Il fit deux tours, salua le peuple de tous les côtés, jeta son chapeau en un coin, après il se dépouilla dans un moment avec l'aide du bourreau, qui lui coupa les cheveux, et puis, comme le Père Maubrun ne pouvoit pas parler, tant il étoit touché de ce triste spectacle, il pria le Père Malavallette (qui étoit descendu quand l'on eut exécuté M. de Cinq-Mars) de monter sur l'échafaud au lieu de lui : ce qu'il fit. Ils s'embrassèrent et récitèrent à haute voix : *Credidi propter quod locutus sum*, etc.; et après avoir fait et dit cent exclamations avec une voix forte, avec une ferveur de séraphin et avec des gestes ou plutôt des transports et des hallies si violentes, qu'on eût dit que son âme s'envoloit au ciel; élevant son corps de terre, il baisa plusieurs fois le crucifix, reçut l'absolution, gagna l'indulgence, et avant que de mettre la tête sur le poteau, baisa le sang de M. le Grand qui y étoit, demanda un mouchoir pour se bander, disant : « Messieurs, vous direz que je suis un poltron et que j'appréhende la mort » ; et lui ayant été jeté deux mouchoirs, il dit : « Messieurs, Dieu vous le rende en Paradis » ; il fut bandé de l'un d'eux, puis reçut le coup qui donna sur l'os de la tête, ne fit que l'écorcher ; et se voulant lever tomba à la renverse du côté gauche et porta la main où il avoit eu le coup; le bourreau le voulant frapper sans prendre garde qu'il alloit frapper sur la main, le frère lui frappa le bras ; le bourreau lui donna un autre coup, qui ne fit que l'écorcher sous l'oreille et l'abattit entièrement sur l'échafaud. Là il jeta les pieds en l'air avec grande furie, et reçut trois coups au gosier : on croit que ceux-là le tuèrent ; il en reçut encore deux autres après, qui lui

séparèrent la tête. Le bourreau l'ayant dépouillé, porta son corps lui seul dans le carrosse et vint querir celui de M. le Grand, le traînant le long de l'échelle sans qu'aucune personne lui aidât, et les ayant mis dans ledit carrosse avec leurs restes, ils furent emportés dans l'église des Feuillans; et le lendemain celui de M. de Thou fut embaumé et emporté par sa sœur, madame la présidente de Pontac; celui de M. le Grand fut enterré sous les balustres de l'église desdits Feuillans par la bonté et autorité de M. Du Gué, trésorier de France à Lyon, qui l'obtint de M. le chancelier. Ainsi moururent ces deux personnes, le premier plus cavalièrement que l'autre, mais tous deux fort constamment et religieusement.

LACHETÉ DE GASTON.

I.

Lettre de Gaston au cardinal de Richelieu, après la prise de la personne de M. le Grand.

A Bourbon, le 17 juin 1642.

Mon cousin, le roi, mon seigneur, m'a fait l'honneur de m'écrire quel a été enfin l'effet de la conduite *de ce méconnoissant M. le Grand :* c'est l'homme du monde le plus coupable de vous avoir déplu, après tant d'obligations : les grâces qu'il recevoit de Sa Majesté m'ont toujours fait garder de lui et de tous ses artifices; mais vous avez bien vu, je m'assure, que si je l'ai considéré, ce n'a été que jusques aux autels; aussi est-ce pour vous, mon cousin, que je conserve mon estime et mon amitié tout entière, et comme je convois

que vous m'y avez tout nouvellement obligé, par l'honneur que Sa Majesté m'a fait de me donner le commandement de son armée de Champagne, je vous prie de croire que vous ne sauriez jamais avoir de plus véritable ni de plus fidèle ami que moi, ni qui soit avec plus de sincérité et de passion, mon cousin, votre très-affectionné

GASTON.

II.

Lettre de Monsieur[1] au roi, après la prise de M. le Grand.

Monseigneur, ayant su que Votre Majesté pourroit s'arrêter trois ou quatre jours à Montfrin, pour y prendre des eaux, j'envoie l'abbé de la Rivière pour savoir de vos nouvelles et pour vous protester toujours, Monseigneur, de la parfaite fidélité que j'ai pour votre service. Je supplie très-humblement Votre Majesté de prendre créance en ce qu'il dira de ma part, mais particulièrement de mon entière soumission à toutes vos volontés, comme ayant l'honneur d'être, Monseigneur, votre très-humble, très-obéissant serviteur et sujet.

GASTON.

De Moulins, ce 25 juin 1642.

III.

Déclaration de Monsieur, pour ce qui concerne Son Éminence.

Gaston, fils de France, duc d'Orléans, et frère unique

[1] Gaston.

du roi, ne pouvant pas assez exprimer à mon cousin le cardinal de Richelieu quelle est mon extrême douleur d'avoir pris des relations et correspondances avec ses ennemis, je me sens d'autant plus obligé à lui déclarer franchement ce qui est venu à ma connoissance, qui peut regarder sa personne, et particulièrement sur l'affaire de Lyon, dont l'abbé de la Rivière m'a parlé de sa part, que l'intercession favorable qu'il m'a promise par ledit abbé pour obtenir du roi, mon seigneur, la grâce que je lui demande, me fait croire certainement, dans le mauvais état où je me trouve, un effet très-signalé de sa générosité, tellement que je lui déclare et avoue que la vérité est que M. le Grand me convia de me trouver à Lyon, me disant que la conjoncture y seroit très-favorable, sans s'expliquer davantage, et que le roi étoit en très-mauvaise humeur contre M. le Cardinal, mal satisfait du voyage qu'on lui faisoit faire et du mauvais succès des affaires du Roussillon, sous le commandement du maréchal de Brézé ; mais je ne m'y voulus pas trouver, son intention m'étant suspecte, et craignant quelque autre chose de pire dans le cœur, qu'il n'eût osé me dire : ce qui n'est pourtant qu'un soupçon dont je n'eus pour lors ni depuis plus grande lumière. M. le Grand me dit encore qu'il y feroit trouver M. le maréchal de Schomberg, du su du roi et à l'insu de M. le Cardinal ; ce qui pourroit l'étonner et lui donner beaucoup à penser, voyant que Sa Majesté auroit fait une pareille chose sans lui en donner avis. Je proteste devant Dieu et prie M. le Cardinal de croire que je n'ai pas eu une plus grande connoissance de ce qui peut regarder sa personne, et que pour mourir *je n'aurois jamais prêté ni l'oreille, ni le cœur, à la moindre proposition qui eût été contre elle, en quelque façon ou en quelque temps que ce peut être ; ma conduite passée en est une preuve suffisante ;* et Dieu m'a fait la grâce de me donner de si bonnes inclinations, que j'aurai toute ma vie en horreur de si damnables pensées pour la moin-

dre personne du monde, et à bien plus forte raison pour une qui est si précieuse et sacrée, que je prie Dieu de conserver longuement pour la France, et pour mon bien particulier que je veux attendre à espérer entièrement d'elle. En témoin de quoi j'ai écrit et signé de ma main, et commandé à mon secrétaire de contre-signer la présente.

Fait à Aigue-perse, le 7 juillet 1642.

GASTON.

IV.

Lettre de Monsieur au roi, par laquelle il lui demande pardon de sa faute.

Monseigneur, je suis au désespoir d'avoir encore manqué à la fidélité que je dois à Votre Majesté ; je la supplie très-humblement d'agréer que je lui en demande un million de pardons, avec un compliment de soumission et de repentance. J'espère de votre bonté extrême, Monseigneur, que vous aurez compassion du malheureux état où me réduit votre indignation, et que le premier effet que vous m'avez commandé de vous rendre de mon obéissance, et auquel je proteste d'avoir satisfait très-sincèrement, me fera recevoir la grâce et le pardon que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me promettre par l'abbé de la Rivière, et qu'elle sera aussi cônviée pour la tendresse et le bon naturel qu'elle a toujours eu pour moi, à écouter favorablement les très-humbles supplications qu'il lui en fera de ma part. C'est ce dont je conjure Votre Majesté par son propre sang, et par l'honneur que j'ai d'être, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur et sujet.

GASTON.

V.

Lettre de Monsieur au cardinal de Richelieu.

Mon cousin, après avoir satisfait au commandement qu'il a plu au roi, mon seigneur, me faire, et au conseil que vous m'avez donné, ayez agréable que je vous prie qu'ensuite du pardon et de la grâce que vous avez obtenus du roi mon seigneur, j'emploie toujours votre générosité pour l'adoucissement de ce malheureux état où je me trouve. Je vous avoue, mon cousin, qu'après toutes les choses qui se sont passées, il faut qu'elle ait fait un dernier effort sur vous pour vous obliger à m'aider en ce malheureux rencontre ; mais si vous pouviez voir la sincérité de mon cœur, je n'aurois aucun sujet de craindre que vous ne voulussiez ajouter à tant de gloire que vous vous êtes acquise, celle de donner à un fils de France toute l'assistance et le secours qu'il vous demande. Je vous envoie l'abbé de la Rivière sur votre passage pour vous dire avec quelle résignation je vous fais cette prière, et celle de me conserver toujours votre amitié. Je suis si résolu de vous donner de telles preuves de la parfaite estime et de l'extrême affection que j'aurai pour vous toute ma vie, que je suis assuré que vous aurez un jour une entière confiance en moi, et que vous connoîtrez que je suis aussi inviolablement que je vous le proteste, mon cousin, votre très-affectionné cousin,

GASTON.

MORT DE MARIE DE MÉDICIS.

3 juillet 1642.

GAZETTE DE FRANCE, 1642, nº 94.

Cologne, le 6 juillet 1642.

Le troisième du courant...., la reine mère du roi très-chrétien mourut ici, où son corps fut exposé à la vue d'un chacun.

Après la nouvelle, l'appréciation. Le même numéro contient, sous la rubrique de Paris, le 19 juillet 1642, les lignes suivantes, dont Richelieu seul a pu se permettre d'insérer les dernières dans un journal :

Le troisième de ce mois, sur le midi, mourut à Cologne la reine mère, de la très-illustre maison de Médicis, qui a produit dans le siècle dernier huit cardinaux et quatre papes Elle étoit fille du grand duc de Toscane, François de Médicis, et de Jeanne d'Autriche, née reine de Hongrie et de Bohême, nièce, fille, sœur et tante de quatre empereurs; elle étoit veuve de Henry le Grand et mère des rois et reines qui possèdent les principales couronnes de l'Europe. Le regret de sa mort a été accru en cette cour par celui de l'absence qu'elle s'étoit causée suivant le conseil de quelques esprits brouillons, auxquels la facilité du sien avoit laissé prendre trop de créance.

RETOUR DU CARDINAL A PARIS.

1642.

MÉMOIRES DE PONTIS.

Lorsque M. le Cardinal leur[1] eut fait faire leur procès, il s'en revint à Paris, et partit de Lyon le même jour qu'ils y devoient être exécutés. Sa marche, depuis Lyon jusqu'à Paris, se fit d'une manière aussi extraordinaire qu'on en ait jamais ouï parler. Comme il étoit incommodé, il trouva moyen de marcher sans se lever de son lit, y étant couché et porté par seize personnes. Jamais il n'entroit par la porte dans la maison où il devoit loger ; mais M. des Noyers, l'un de ses plus fidèles serviteurs, faisant, pour le dire ainsi, le maréchal des logis, alloit devant, et avoit soin de faire faire une ouverture à l'endroit des fenêtres de la chambre où il devoit reposer. On dressoit en même temps un grand échafaud dans la rue, sur lequel on montoit par des degrés, afin que l'on pût passer et faire entrer dans la chambre par cette ouverture le lit magnifique dans lequel Son Éminence étoit couchée.

On tendit les chaînes à Paris dans toutes les rues par où il devoit passer, afin d'empêcher la grande confusion du peuple, qui accouroit de toutes parts pour voir cette espèce de triomphe d'un cardinal et d'un ministre couché dans son lit, qui retournoit avec pompe après avoir vaincu ses ennemis.

---

[1] Cinq-Mars et de Thou.

CAPITULATION DE PERPIGNAN.

29 août 1642.

Dès 1639, le Roussillon avait été attaqué par le prince de Condé, qui s'était fait battre et avait été repoussé. En 1640, les Catalans et les Roussillonnais, exaspérés des cruautés et des ravages commis par les soldats espagnols dans la Catalogne, et de la violation de leurs priviléges par le comte d'Olivarez, se soulevèrent contre le roi d'Espagne, en même temps que le Portugal; en 1641, les *Brassos* ou *Cortez* de Catalogne se mirent sous la protection de Louis XIII, qui envoya à Barcelone le maréchal de Brézé en qualité de vice-roi, soutint les Catalans contre les Espagnols et maintint leur indépendance. Richelieu put, dès lors, conquérir le Roussillon, isolé de l'Espagne par la Catalogne révoltée; en 1642, on prit Collioure, le seul port par lequel les Espagnols pouvaient venir au secours de Perpignan, et on attaqua cette grande place forte. Louis XIII et Richelieu vinrent à Narbonne pour diriger les opérations, qui furent troublées et ralenties par les complots de Cinq-Mars, de Gaston et des Espagnols. La flotte que Philippe IV envoya au secours de Perpignan fut détruite par le marquis de Brézé entre Vineros et Tarragone, le 30 juin ; cette victoire décida le gouverneur de Perpignan, le marquis de Flores d'Avila, à cesser sa longue résistance; il capitula le 29 août, et le 9 septembre, les Français entrèrent dans Perpignan. La France avait repris sa frontière des Pyrénées.

GAZETTE DE FRANCE *du 6 septembre 1642.*

Enfin, Perpignan a traité. Les maréchaux de Schomberg et de la Meilleraye ont envoyé au roi les articles de sa capitulation, qui porte que le lendemain de la Nativité de la Vierge, neuvième de ce mois (septembre), les ennemis en sortiront, et les troupes de S. M. en prendront possession, si dans ce temps la place n'est secourue et qu'il n'y entre effectivement au moins 2000 hommes de pied, 1000 chevaux et 200 charges de vivres ; ce qui semble n'être pas à craindre, vu la distance des lieux où étoit lors l'armée destinée par les ennemis pour le secours de cette place, qui ne peut venir dans

ce temps là, si ce n'est en poste; et quand elle feroit cette diligence, elle rencontreroit dans le camp du roi 22,000 hommes de pied et plus de 4000 chevaux, entre lesquels se trouvent 1500 gentilshommes volontaires.

Les merveilles d'un tel succès des armes du roi qui ont réduit cette place à capituler sont d'autant plus grandes que les ennemis s'y attendoient le moins ; et il nous arrive en ce rencontre le même transport qu'aux grandes joies qui nous ravissent à nous mêmes. Car tout ainsi que les prospérités médiocres s'expliquent volontiers par le langage, et le plaisir qu'elles apportent ne compatit guères avec le silence, de même les avantages extraordinaires et les succès inouïs, comme celui-ci, surprennent notre esprit; et la langue qui le suit se trouve ordinairement muette, vu qu'il lui est impossible de bien exprimer ce que notre esprit n'a pu bien comprendre.

Tel est ce haut mystère de la révolution des États, dont l'Espagne se voît aujourd'hui menacée, entre autres pertes, par celles de ce riche et puissant royaume de Portugal, de cette belle et spacieuse province de Catalogne, et de cette forte place de Perpignan, aux clefs de laquelle est attaché le passe-partout de beaucoup d'autres. Place inexpugnable à toute autre force qu'à celle de la nécessité, et qui n'avoit été usurpée par ceux qui la possédoient sans titre valable, que par la surprise faite à la conscience de Charles VIII, par un cordelier corrompu par le roi d'Aragon auquel ce prince la céda au préjudice des droits de la Couronne, et sans que ce cessionnaire ni ses héritiers aient jamais accompli les conditions du contrat. C'est pourquoi François Ier l'assiégea, il y a cent ans, avec 46,000 hommes, mais inutilement à cause de son assiette avantageuse, de ses fortifications et défenses qui ôtoient toute espérance d'en venir à bout.

Voire il a fallu que presque deux fois autant d'hommes du grand roi François aient levé le siége

devant Perpignan, et qu'il reçoive maintenant la loi d'un plus grand prince ; lequel prenant cette place incomparablement plus forte et mieux défendue qu'elle n'étoit lors, avec la moitié moins de force du côté des assiégeans, l'esprit humain ne se peut figurer d'autre cause de si différens effets que celle qui résulte de l'heur, de la valeur et de la conduite de notre monarque sans pair, toujours agissant pour le bien de son État et pour la dignité de sa couronne, et toujours enfin victorieux, que tous reconnoissent pour auteur et promoteur de ce grand œuvre, comme sa piété le rapporte à Dieu par l'intercession de la Vierge. Laquelle faisant tomber cette place entre les mains du roi le lendemain de la fête dédiée à sa naissance, semble se déclarer, comme elle est, intéressée à étendre sa protection par l'étendue[1] des limites de la France.

ENTRÉE DES FRANÇAIS A PERPIGNAN,

LE 9 SEPTEMBRE 1642.

GAZETTE DE FRANCE, *article daté de Perpignan le 11 septembre 1642.*

Bien que la réduction de cette ville au service du roi se soit fait entendre auprès et au loin par les allégresses qui l'ont suivie, si est ce qu'à mon avis quelques particularités de ce qui s'est passé en ce changement et depuis ne vous seront pas ennuyeuses. Outre les 200 charrettes qui furent fournies aux assiégés, sur lesquelles étoient chargés leurs malades et bagage avec quelques femmes, et qui suivoient les 6 canons et munitions à eux accordés par la capitulation, le maréchal

[1] Il faudrait l'extension.

de la Meilleraye avoit prêté son carrosse à quelques dames et demoiselles de Castille.

Il faisoit fort beau voir notre armée accrue d'un nombre incroyable de gens accourus pour être témoins d'une prise tant signalée. Don Diego [Caballery] salua le premier le duc d'Anguyen et nos généraux ; incontinent après le marquis de Flores d'Avila en fit autant, qui fut suivi de tous ses officiers à cheval, puis de la garnison espagnole ; laquelle n'ayant pu obtenir par le traité que les Catalans ne fussent point présens à leur sortie, les uns et les autres ne pouvant oublier la haine irréconciliable qu'ils se sont jurée, les Catalans les morguoient, et les autres leur crioient que ce n'étoit pas à eux qu'ils rendoient la place, mais aux François. Pendant la marche de cette garnison, nos généraux s'entretinrent avec le marquis de Flores et Don Diego, desquels ils apprirent que c'étoit là le reste des 3000 Castillans qu'ils avoient dans leur place au commencement du siége ; et ils leur faisoient remarquer les officiers réformés portant des piques, avec lesquelles ils saluoient nosdits généraux et leur gouverneur, d'une gravité qui sembloit nazarder la fortune de leur condition présente. Les clefs de la ville furent rendues en suite au sieur de Varennes, maréchal de camp de l'armée, qui eut ordre d'y commander, attendant celui qu'il plairoit au roi d'honorer de cette charge. Ledit sieur de Varennes s'étant saisi de la place, et ayant mis partout bonne et sûre garde, fit ouvrir la porte d'Elne, par où entra l'archevêque de Narbonne, lequel accompagné des évêques d'Alby et de Nîmes, y chanta le *Te Deum*, avec grande cérémonie, dans l'église de Saint-Jean, avec tout le chapitre et chanoines de cette église, où se trouvèrent le duc d'Anguyen et nos généraux, suivis d'un grand nombre d'officiers de l'armée, et où les consuls et tous les Catalans de Perpignan allèrent rendre grâce à Dieu de leur délivrance.

MORT DU CARDINAL DE RICHELIEU.

4 décembre 1642.

GAZETTE DE FRANCE *du 6 décembre 1642.*

Le 4 de ce mois, sur le midi, mourut dans son palais de cette ville [1], en la 58e année de son âge, le cardinal duc de Richelieu, premier ministre d'État de notre invincible monarque; laquelle charge il a exercée depuis vingt ans si dignement, qu'il n'y a point de paroles assez relevées pour le bien exprimer; ce que feront beaucoup mieux les incomparables effets de ses merveilleux conseils incessamment concertés avec S. M., par lesquels il a généreusement fait réussir tous les héroïques desseins d'un si bon maître, dont l'heur et la valeur particulière, par le cœur et la prudence qui leur étoient communs, ont toujours surmonté les ennemis et soutenu les alliés de cette couronne si puissamment, qu'elles ont mis les affaires du roi en cette haute réputation où elles sont à présent par tout le monde. Dans lesquels travaux cet esprit infatigable ayant ruiné la santé de son corps débilité par les veilles et fatigues, laisse à tous les gens de bien et amateurs de la gloire de cet État autant de regret de sa mort comme de satisfaction de tant d'avantages que la France a remportés durant son administration. Sa Majesté (qui étoit mardi dernier revenu exprès de Saint-Germain ici pour le visiter, comme elle a fait plusieurs fois pendant sa maladie), après avoir eu tant de tendresse et de bonté que de donner abondance de larmes à la perte d'un si bon serviteur, animant par ce moyen d'autant plus un chacun à la bien servir, a continué tous ceux qui

[1] Le Palais-Royal, alors appelé le Palais-Cardinal.

étoient dans les principales charges de l'État, montrant par là et par les autres témoignages qu'elle en a rendus, que leurs actions avoient répondu au choix qui en avoit été fait par S. M. et par Son Éminence, et qu'elle avoit satisfaction entière des services de tous ses ministres. Et d'autant que le cardinal Mazarin avoit été depuis longtemps nourri et élevé en la connoissance des affaires de toute l'Europe, et donné des preuves sans nombre de sa rare intellingence et grande fidélité envers S. M. et cette monarchie, le roi l'a appelé en son conseil.

Chacun ayant aussi sujet d'être curieux de ce qui s'est passé en la mort d'un personnage qui a fait tant de belles actions durant sa vie; dans les six jours qu'a duré sa maladie, qui étoit une pleurésie fausse, il a envoyé souvent vers le roi, pour lui parler des affaires plus importantes au service de S. M., ledit cardinal Mazarin, le chancelier de France et les sieurs de Chavigny et de Noyers, secrétaires d'État; et son esprit a toujours été si présent, qu'une heure avant sa mort, il y envoya encore avec la même vigueur d'esprit qu'il eût pu faire au point de sa plus ferme santé. Son affection au service et à la personne du roi, outre ce qui en a paru en toutes ses actions passées, s'est montrée particulièrement en ce qu'il a laissé à S. M. 500,000 écus, son beau Palais-Cardinal et ses plus riches meubles et pierreries. Pendant tout le cours de cette dernière maladie, ce qu'il avoit aussi fait en toutes les précédentes, il a témoigné une grande et profonde dévotion, avec une résignation entière à la volonté divine, s'est muni des Saints Sacremens; et comme durant sa vie il avoit été un parfait exemplaire de piété à tous les siens, il a donné en sa mort toutes les marques de la ferveur envers Dieu; de sorte que ses discours et ses charités servent d'une preuve suffisante que les affaires d'État ne sont pas incompatibles avec celles de la piété. Aussi, Dieu lui a-t-il fait cette grâce dès ce monde,

que l'on n'a jamais remarqué personne avoir rendu l'âme avec plus de résolution et de quiétude d'esprit; et cette grave sérénité qui paroissoit en son visage ne l'a point quitté même après sa mort. Laquelle le roi n'eut pas plus tôt apprise, que S. M. envoya un gentilhomme à la duchesse d'Aiguillon, aux maréchaux de Brézé, de la Meilleraye et de Guiche, les assurer de la continuation de sa bienveillance royale envers eux et tous les leurs; et que s'ils avoient perdu un bon parent, il leur restoit en lui un bon maître qui ne les abandonneroit jamais.

Hier matin, le roi ayant ici[1] donné ordre à tout ce qui requéroit sa présence, s'en retourna à Saint-Germain.

PORTRAIT DU CARDINAL DE RICHELIEU.

1641.

Le Père Senault.

Le P. Senault, prêtre et supérieur général de l'Oratoire, mourut en 1672. Ce fut un prédicateur renommé. Son principal ouvrage, *De l'usage des passions*, est dédié à Richelieu ; l'épître dédicatoire de cet excellent livre constitue un remarquable portrait du grand cardinal ; c'est pourquoi nous la donnons en entier.

Monseigneur,

S'il est vrai que les exemples persuadent mieux que les raisons, et que les hommes déferent davantage aux actions des princes qu'aux paroles des orateurs, je trahirois la cause des passions que je défends, si après avoir publié tout ce qu'ont dit les philosophes en leur

[1] A Paris.

faveur, je ne publiois aussi tout ce que vous avez fait à leur avantage : car chacun confesse que vous leur avez ôté le trouble qu'elles ont tiré du péché, et que vous leur avez appris l'obéissance qu'elles doivent à la raison. Vous domptâtes ces rebelles aussitôt que vous les pûtes connoître; plus heureux que l'Hercule de la Grèce qui se fit des armes de la dépouille des monstres qu'il avoit défaits, vous contraignîtes ceux-ci de servir à vos vertus, et des ennemis de notre repos, vous en fîtes les ministres de votre félicité. Vous étudiâtes la politique dans la morale, et devant que de faire vos chefs-d'œuvre dans l'État, vous fîtes vos coups d'essai en votre personne; vous employâtes votre force contre vous-même, et pour vous préparer à conduire des sujets et à vaincre des rebelles, vous déclarâtes la guerre à vos passions, et vous fîtes régner aussi absolument la raison dans votre âme que notre monarque dans la France. Ce fut l'occupation de vos premières années, et il semble que la Providence divine qui vous destinoit à la conduite de cet État, vouloit qu'en réglant les mouvemens de votre cœur, vous apprissiez l'art de surmonter l'hérésie et la rébellion : vous formâtes un homme de bien, avant que de former un politique, et vous travaillâtes pour le salut de votre âme, devant que de travailler pour la gloire de votre nom : car quoique la nature vous ait donné avec profusion ce qu'elle ne donne aux autres qu'avec retenue, elle vous a laissé l'honneur d'accomplir son ouvrage, et elle a cru qu'il n'y avoit que vous seul qui vous pussiez dignement achever.

C'est un malheur déplorable que les princes pensent à vaincre leurs ennemis, et ne songent pas à vaincre leurs passions; qu'ils lèvent des troupes pour attaquer leurs voisins, et qu'ils n'acquièrent point de vertus pour se défendre des vices. Alexandre défait les Perses, passe dans les Indes, et soumet à son obéissance tous les peuples de l'Orient; cependant il se laisse gourman-

der à ses passions, et tuant ou perdant ses amis, il pleure son crime ou son malheur, et celui qui avoit défait tant de rois, se laisse surmonter à la colère ou à la tristesse. Tous ses crimes naissoient de son ignorance, et il ne faut pas s'étonner, si parmi tant de vertus, il avoit tant de vices, puisque négligeant la morale, il s'étoit plutôt mis en peine de conduire son armée que sa personne, et qu'il avoit eu plus d'ambition de se rendre le souverain du monde que le maître de ses passions. Vous crûtes, Monseigneur, qu'il falloit prendre une autre route, et que pour ne se pas égarer dans le chemin de la gloire, il falloit régler ses affections, avant que de conduire les hommes. Vous y travaillâtes avec tant de soin et de succès, que vous fûtes sage avant le temps, et que vous triomphâtes de toutes vos passions en un âge où les autres font gloire de s'en laisser vaincre : vous les rangeâtes à leur devoir par le secours de la morale, vous les réduisîtes à la nécessité de prendre la loi de la raison, et de ne se plus élever que par son commandement.

De là nait cette tranquillité que vous possédez, et qui paroît sur ce visage que la crainte ne fit jamais pâlir, et que la colère ne put jamais troubler : cette partie de l'homme est un fidèle miroir où l'on découvre tous les mouvemens qui l'agitent : il ne se peut rien passer de grand dans l'âme, qui n'éclate dans les yeux, ou qui ne se remarque sur le front ; les plus dissimulés se laissent trahir à leurs passions, et quand elles travaillent leur esprit, il faut que par nécessité elles altèrent leur visage. Le vôtre, qui ne change jamais, est une preuve assurée de la paix dont vous jouissez, et de la victoire que vous avez remportée sur toutes vos passions. Et certes elles vous doivent bien le respect de ne point troubler votre repos, puisque vous leur avez ôté l'inquiétude, et que leur apprenant l'obéissance, vous les avez élevées à la condition des vertus ; car vous leur avez fait changer de nature, et par un miracle aussi

rare qu'il est illustre, vous avez tiré vos forces des foiblesses, et l'ornement de votre âme, de la confusion de notre nature.

Les Stoïciens ont banni les passions de l'âme de leur Sage, pour ce qu'elles ont quelques défauts; ils n'ont pu se résoudre à employer des sujets qui sont plus portés à la rébellion qu'à l'obéissance, et ils ont cru qu'il falloit mettre au nombre de nos ennemis, des soldats qui combattent plus souvent pour le vice que pour la vertu. Mais certes, Monseigneur, si ces philosophes les eussent vues en votre personne, ils eussent bien changé d'avis, et si elles se fussent présentées à Sénèque avec toutes ces beautés que vous leur avez données, il eut eu honte de blâmer ce que vous employez si noblement, il eut confessé que l'insensibilité ne peut faire que des idoles, et que les passions bien ménagées peuvent faire des anges : vous n'en avez reçu pas une de la nature, dont vous n'ayez faite une excellente vertu par la grâce.

L'amour qui n'est dans tous les hommes qu'une foible inclination à faire du bien, est en vous une forte passion d'obliger toutes les personnes qui ont du mérite; le désir et l'espérance qui nous trompent par leurs promesses, vous élèvent au-dessus de la terre et vous portent au delà du temps, pour y chercher un bien véritable, qui soit la félicité de votre esprit et la récompense de votre vertu; ils sont tous deux si raisonnables, que les évènemens ne les abusent jamais; vous ne désirez et vous n'espérez rien inutilement; comme ces deux passions ne se forment dans votre âme, que par le mouvement de la raison, il se trouve qu'elles produisent toujours leurs effets, et que vous prenez si bien vos mesures, que vous contraignez la fortune de vouloir ce que vous désirez, et d'exécuter ce que vous espérez. La hardiesse qui n'est rien souvent dans les autres qu'une pure témérité, est en vous une véritable grandeur de courage, et vous l'avez si bien

réglée par les raisons de la philosophie, qu'elle est plus utile à l'État que la force et la valeur de nos premiers conquérans. C'est elle qui a mis cette monarchie en son lustre, et qui après avoir étouffé la rébellion dans nos provinces, a secouru nos alliés, défait nos ennemis, dompté l'orgueil d'Espagne, et délivré l'Église de la servitude qui la menaçoit ; c'est cette passion glorieuse qui a fait voir à toute l'Europe ce que peut la France, quand elle est conduite par les conseils d'un ministre prudent et généreux ; c'est elle qui anime tous nos soldats, qui inspire le courage à tous nos capitaines, qui fait réussir toutes nos entreprises, et qui oblige la nature même de favoriser nos armées.

La crainte épurée de toutes ses foiblesses, fait une partie de votre prudence, et mêlée avec votre hardiesse elle est la cause de tous nos bons succès. Je sais bien que les téméraires décrient cette passion, et que n'en sachant pas le bon usage, ils croient qu'elle doit être bannie de toutes les âmes élevées : je sais bien que les Stoïciens mettoient la prévoyance en sa place, ne voulant pas que leur Sage éprouvât les inquiétudes qui l'accompagnent : mais vous lui avez ôté le trouble qui l'inquiétoit par une étrange merveille, vous l'avez accordée avec son ennemie, et vous avez si bien tempéré la hardiesse avec la crainte, que comme celle-là nous donne la victoire, celle-ci vous donne l'assurance. Nos ennemis n'appréhendent rien davantage que cette passion raisonnable, et sachant bien qu'elle rend toutes vos entreprises heureuses, ils sont assurés de la défaite de leurs armées, sitôt que vous les attaquez, et de la prise de leurs villes, sitôt que vous les assiégez : ils triomphoient autrefois de notre courage par leurs finesses, et ils méprisoient notre valeur parce qu'elle étoit téméraire ; mais votre sage crainte les a mis au désespoir, et ils redoutent une nation dont la valeur est animée par votre prudence.

La colère, qui dans les philosophes mêmes a plus de

chaleur que de lumière, est en vous une juste indignation, qui n'ayant point d'autre objet que le crime, mérite plutôt le nom de vertu que celui de passion; vous ne l'excitez que quand on attaque les François, vous permettez à ses justes ressentimens de venger leurs outrages, et vous commandez à nos soldats d'apprendre à nos ennemis, que nous ne sommes plus au temps où les injures de la France demeuroient impunies. L'Europe tremble quand cette passion vous anime à quelque juste vengeance, et les États qui la composent, ne sachant sur quelle partie doit tomber l'orage, ils satisfont à la justice du roi, ou ils recourent à sa clémence. Le rugissement d'un lion ne donne pas plus de crainte aux bêtes d'une forêt, que votre indignation aux ennemis de cet État; quoiqu'elle n'excite point de trouble dans votre âme, ni de changement sur votre visage, elle porte la terreur dans les pays étrangers, et il suffit pour obliger un peuple à nous demander la paix, qu'il sache que vous êtes résolu de nous venger.

Enfin, la joie et la douleur qui sont lâches ou criminelles en la plus grande partie des hommes, sont nobles et innocentes en votre personne : vous n'êtes touché que des mauvais évènemens qui pourroient toucher les anges s'ils étoient mortels; vous voyez au-dessous de vous tous ces légers accidens qui tirent des larmes de nos yeux, et n'ayant point d'autres intérêts que ceux de la justice et de la piété, vous ne plaignez que les persécutions de l'Église ou les misères de l'État. Vous ne vous réjouissez que de ces évènemens qui peuvent augmenter le bonheur des saints; vous voyez avec indifférence tous les honneurs que la terre rend à votre vertu ; et comme les louanges qu'on vous donne n'accroissent point votre mérite, elles n'augmentent pas votre contentement : vous n'êtes sensible qu'à ce qui touche la France, et si elle n'avoit jamais de bons ni de mauvais succès, la terre ne produiroit rien qui vous pût donner du plaisir ou de la douleur. Mais

vous êtes chargé de la conduite de ce grand État, vous êtes l'intelligence qui le fait mouvoir, et l'amour que vous lui portez a si bien répandu votre âme dans toutes ses parties, que rien ne leur peut arriver, que vous ne le ressentiez avec elle. Vous en chérissez les moindres sujets, et comme ils sont membres de ce chef que vous assistez de vos conseils, vous partagez avec eux tous leurs déplaisirs et tous leurs contentemens ; vous les aimez parce qu'ils touchent au roi, et vous étant consacré à son service, tout ce qui lui appartient vous est précieux : car il fait tous vos mouvemens, il est la cause de toutes vos inclinations, et vous n'avez point de volontés qui ne soient réglées par les siennes; vous recevez de lui toutes les impressions, et comme Dieu se communique au premier des Séraphins, et conduit par son entremise tous les anges inférieurs, le roi vous fait part de ses intentions, et vous les répandez selon les besoins dans toutes les parties de l'État : vous vous êtes donné tout à lui, il fait lui seul tout votre bien, et quelque déplaisir qui vous puisse arriver, vous ne croyez point avoir sujet de vous plaindre, quand il est content ; il vous tient lieu de toutes choses, et comme il est l'âme de votre âme, il produit toutes vos passions : l'amour de sa grandeur fait naître tous vos désirs et toutes vos espérances; la haine que vous portez à ses ennemis ou à ses sujets rebelles, anime votre hardiesse et allume votre colère ; ses bons succès causent toute votre joie, et les peines qu'il se donne pour secourir ses alliés causent toutes les vôtres. Qui n'avouera, Monseigneur, que des passions si justes ne soient de glorieuses vertus ? et qui ne remerciera le ciel de vous avoir fait homme et non pas ange, puisque vous deviez employer si noblement les foiblesses de notre nature, et vous servir de ces mouvemens de notre âme pour la liberté de l'Église, pour la gloire du roi et pour le repos de la France.

Mais si vous usez de vos passions avec tant de jus-

tice, vous n'usez pas de celles des autres avec moins de prudence : car il faut confesser que jamais personne n'a mieux connu les mœurs des peuples, et les inclinations des particuliers que Votre Éminence : vous lisez leurs intentions dans le fond de leurs cœurs, et le Ciel qui vous a fait part de sa lumière, vous a donné la connoissance de leurs plus secrètes pensées : vous ne vous arrêtez point à ces marques trompeuses, qui servent de conjecture aux politiques, vous ne jugez point des mouvemens du cœur par les altérations du visage, mais traitant avec l'ange de cet État, vous apprenez de lui à connoître les intentions de ceux qui vous parlent : on ne peut ni vous tromper ni vous surprendre, et vous jugez si assurément des inclinations de ceux qui vous abordent, qu'ils ne se connoissent pas si bien que vous les connoissez : vous les gagnez par leurs passions, et elles vous servent de chaînes pour les prendre et pour les arrêter.

Plus puissant que notre Hercule gaulois, qui ne tenoit les hommes attachés que par les oreilles, vous les tenez enchaînés par les cœurs, et vous les conduisez selon vos désirs et selon nos besoins. Vous imitez dans le gouvernement de l'État, la conduite de Dieu dans le monde; vous essayez de traiter avec les hommes, comme il traite avec les créatures, vous le prenez pour votre modèle, et mêlant la sagesse avec la piété, vous allez chercher les effets dans leur cause, et les vérités dans leur principe : vous savez que pour se régler dans le temps, il se faut instruire dans l'éternité, et qu'un politique, pour être juste, doit conduire l'État, comme Dieu gouverne le monde : il s'accommode aux inclinations de ses créatures, et il agit avec autant de douceur que de force, parce qu'il emploie chaque chose selon ses qualités : il éclaire avec le soleil, il brûle avec le feu, il arrose les campagnes avec les rivières, il produit des fruits avec la terre, il entretient la paix du monde avec la discorde des élémens : ainsi par une

haute prudence, qui n'a point d'autre modèle que la providence divine, vous vous accommodez aux inclinations différentes de ceux que vous employez dans les affaires, et vous proportionnez les emplois aux diverses inclinations de leur âme : vous vous servez de l'espérance des uns, pour entreprendre les choses difficiles et glorieuses ; vous usez de la colère des autres, pour nous venger de nos ennemis ; vous usez de la hardiesse des uns pour exécuter les entreprises dangereuses; vous ménagez la crainte des autres, et vous les employez dans des actions où la prudence est plus nécessaire que la valeur.

Enfin vous vous servez si adroitement des hommes en étudiant leurs humeurs, que tous vos desseins réussissent pour votre gloire et pour notre profit. Mais ce que j'admire davantage en votre conduite, et ce qui la rend plus semblable à celle de Dieu, c'est que prenant les hommes par leurs passions, vous les faites servir à vos desseins, sans leur en donner la connoissance. Ils agissent par vos mouvemens, et ne savent pas vos intentions; ils suivent vos ordres, et ne connoissent pas vos pensées. Il n'y a rien qui nous fasse tant admirer le gouvernement de Dieu, que de voir qu'il ménage si bien nos esprits, que, sans nous faire connoître ses desseins, il nous fait accomplir ses volontés; il nous conduit par des routes secrètes et assurées; nos paroles et nos actions obéissent à sa providence; nous faisons ce qu'il a résolu sans le savoir, et agissant par une sagesse supérieure à la nôtre, nous arrivons infailliblement à une fin que nous ne connoissons pas : l'homme s'égare souvent quand il se conduit par sa raison, mais dans ses erreurs même, il suit les ordres de Dieu, et s'il sort quelquefois des limites de la prudence humaine, il ne sort jamais des bornes de la providence divine; vous traitez ainsi avec les personnes que vous employez ; les mystères de l'État demeurent cachés dans votre esprit, chacun exécute vos inten-

tions sans les savoir, et usant des personnes selon leurs inclinations, vous les faites prudemment servir à l'exécution de vos desseins. Ce sont ces maximes que les anciens politiques n'ont point connues, c'est un art de gouverner dont vous êtes le premier auteur. Les autres se formoient dans les livres, et régloient leur conduite sur celle des princes qui les avoient précédés ; ils manquoient souvent parce qu'ils n'imitoient que des hommes ; leur gouvernement étoit plein de violence ou d'erreur, parce qu'ils se conduisoient par des maximes, qui choquoient la liberté des hommes ; mais le vôtre n'a pas un de ces défauts ; et prenant celui de Dieu pour votre exemple, vous accordez la douceur avec la force, la nécessité avec la volonté, et le bien de l'État avec l'inclination des particuliers.

Comme votre adresse paroît à ménager des passions dociles, votre courage parut à dompter celles dont la fureur menaçoit l'État d'une horrible confusion. Il n'est rien de plus facile à conduire que des sujets obéissans ; et bien que l'art de gouverner les peuples soit le dernier effort de la prudence, les ministres n'ont pas grande peine à les conduire quand ils demeurent dans leur devoir, et que par une religieuse obéissance ils se soumettent aux volontés de leurs souverains. Les simples matelots font de bons pilotes quand la mer est calme et que le vent est favorable ; mais les plus experts se trouvent bien empêchés, quand la tempête s'élève, et que les flots irrités menacent le vaisseau de naufrage. L'expérience des politiques ne paroît point dans le repos des États : pendant que tous les sujets obéissent aux lois, leur sagesse est inutile ; ne trouvant point d'occupation dans le gouvernement, ils sont obligés d'en chercher dans la philosophie, et de quitter la politique pour se divertir dans la morale. Mais quand il se forme des partis contre l'autorité du souverain, que par des trames secrètes l'on débauche les sujets, que les plus grands conspirent ensemble pour choquer

les volontés du prince, c'est lors que l'adresse des ministres se fait remarquer, et c'est en la grandeur du péril que paroît la grandeur de leur courage. Aussi a-t-e été dans ces occasions que le vôtre s'est fait admirer, et que nous avons vu avec quelle prudence vous saviez écarter les nuages, conjurer la tempête, et rendre la tranquillité à l'État. Vous cherchâtes toutes les voies de douceur pour réduire les rebelles à l'obéissance, vous ménageâtes leurs passions avec adresse, vous leur fîtes espérer la grâce et appréhender le châtiment, pour leur faire détester la rébellion ; et par ces divers mouvemens que vous excitâtes dans leurs âmes, vous les réduisîtes à leur devoir, et vous nous donnâtes la paix. Quand ils retombèrent dans leur révolte, vous fîtes succéder la force à la douceur, et vous leur apprîtes que comme il n'y a point de vertu que vous ne sachiez reconnoître, il n'y a point aussi de crime que vous ne sachiez punir. Vous assiégeâtes leur ville au milieu de l'hiver, vous forçâtes la nature pour vaincre la rébellion, et par un même effort, vous apprîtes l'obéissance aux élémens et aux rebelles. Vous enchaînâtes la mer, pour enchaîner l'hérésie, et vous opposâtes des digues à sa fureur, pour dompter l'orgueil de la Rochelle. L'hérésie eut honte d'être plus infidèle que la mer ; la Rochelle se repentit de vous avoir résisté, voyant que la nature vous obéissoit, et que le plus furieux des élémens avoit du respect pour vos travaux. En ce monstre vous défîtes tous les autres, et prenant cette ville rebelle, vous ruinâtes toutes les factions de la France. Car depuis que l'hérésie y avoit établi son siége, il ne s'étoit point formé de parti dans cet État qu'elle n'eût assisté de ses conseils, ou secouru de ses forces. Son ombre mettoit à couvert les criminels, et son nom donnoit du courage à tous ceux qui se vouloient révolter. Une faction s'estimoit assez puissante, quand elle avoit la protection de cette ville rebelle, et l'expérience nous fait juger qu'elle étoit la cause ou l'occasion de toutes

nos guerres civiles. Les bons François se plaignoient de voir une République dans la Monarchie, et ne pouvoient souffrir sans douleur que nos rois ne fussent pas absolus dans leur État. Mais toutes ces plaintes n'eussent pas guéri notre mal, si vous n'en eussiez trouvé le remède, et si par une adresse admirable, vous n'eussiez employé toutes les forces de la France, pour nous rendre la liberté.

Comme cette action, Monseigneur, est votre chef-d'œuvre, et que c'est le miracle que le Ciel a voulu faire par vos mains, permettez-moi d'en remarquer toutes les circonstances, et de faire voir, sans m'éloigner de mon sujet, avec quelle prudence vous ménageâtes les passions de tous les François. L'on admire qu'en assiégeant une ville, vous ayez combattu deux rois, et qu'en prenant la Rochelle, vous ayez triomphé de l'Espagne et de l'Angleterre. L'une l'assistoit d'argent, et la rendoit insolente en lui fournissant ce métal qui n'est pas moins redoutable dans la guerre que le fer. L'autre lui donnoit des troupes dans sa foiblesse, et des vivres dans sa nécessité. Elle équipa tous ses vaisseaux pour la secourir ; et si cette flotte eut eu autant de courage que de force, elle pouvoit donner de l'exercice à nos soldats : mais la présence du roi l'étonna, et le bon ordre qu'elle vit dans notre armée servit de prétexte à sa lâcheté. Je confesse que toutes ces circonstances relèvent extrêmement la grandeur de cette action, et que ceux-là vous ravissent la meilleure partie de votre gloire, qui ne remarquent pas qu'en prenant la Rochelle, vous défîtes les deux plus anciens ennemis de cette couronne. Mais les philosophes, Monseigneur, qui ne considèrent pas tant l'apparence que la vérité des choses, et qui regardent plutôt les conseils que les événemens, admirent les moyens que vous avez employés pour conduire à une heureuse fin une entreprise si difficile. Car il falloit assembler toutes les forces de la France, pour attaquer une ville que défendoit

toute l'Europe, et il falloit obliger tous les grands à prendre les armes contre celle qui avoit favorisé leurs soulèvemens. Tous les fidèles sujets du roi se rendirent avec joie dans notre armée ; la noblesse y courut de toutes les extrémités du royaume, et les catholiques se réjouirent de se trouver en une occasion, où donnant des preuves de leur valeur et de leur piété, ils servoient l'Église et l'État, et faisoient la guerre à l'hérésie et à la rébellion. Mais les hérétiques qui préfèrent leurs intérêts à ceux de la France, et qui pour avoir plus de part au gouvernement, voudroient que la monarchie fût changée en république, ne pouvoient approuver un siége qui ruinoit tous leurs desseins, et craignoient la prise d'une place qui avoit favorisé toutes leurs révoltes.

Ce fut là, Monseigneur, que parut votre prudence, et ce fut en cette action où vous fîtes voir à tout le monde, qu'il n'y avoit point de cœurs opiniâtres que vous ne pussiez fléchir, ni de passions rebelles que vous ne pussiez dompter : car encore qu'ils souhaitassent la conservation de la Rochelle, ils ne laissèrent pas de l'attaquer avec les catholiques, et persuadés par vos raisons, ils assiégèrent une place dont ils avoient toujours appréhendé la réduction, si bien que vous prîtes cette ville avec des soldats qui ne vouloient pas la prendre, vous défîtes la rébellion avec les armes des rebelles couverts, et pour comble de votre gloire, en leur ôtant le pouvoir de nous nuire, vous leur en fîtes perdre heureusement le désir. Bien que Dieu traite ses créatures avec tant de douceur, et qu'en la conduite du monde il s'accommode à leurs inclinations, il agit quelquefois en souverain, et force les élémens pour accomplir ses volontés : il affermit les eaux sous les pieds des innocens, il fait trembler la terre sous ceux des criminels, il se sert d'un même feu pour rafraîchir des enfans et pour consumer leurs liens : souvent même il emploie les démons pour sauver les hommes, et par un admi-

rable effet de sa puissance, il tire notre salut de la haine de nos ennemis.

Ainsi, Monseigneur, imitant ce divin modèle que vous consultez en la conduite de l'État, vous avez ruiné l'hérésie avec les hérétiques, et vous avez dompté la rébellion avec des rebelles cachés. C'est de quoi les politiques vous louent, et c'est ce miracle qui fait naître l'admiration dans l'âme de nos ennemis : ils s'étonnent de s'être laissé charmer à votre prudence, ils se fâchent d'avoir servi à votre gloire, et ils ne sauroient comprendre de quel artifice vous avez usé pour les animer contre un monstre dont ils appréhendoient la défaite.

Mais si vous leur avez parlé, et s'ils vous ont écouté, je ne m'étonne pas, Monseigneur, qu'ils se soient laissé persuader à vos raisons, et que vous ayez triomphé de leur liberté par votre éloquence : il ne s'est encore trouvé personne qui ait eu le pouvoir de s'en défendre : vous parlez avec tant de douceur et de force, que vous ravissez tous ceux qui vous écoutent ; on se laisse vaincre avec plaisir, et on aime le vainqueur qui n'emploie que des charmes pour gagner les volontés ; on quitte sans peine son opinion pour embrasser la vôtre, et l'on défère encore avec plus de soumission à votre éloquence qu'à votre fortune. Si vous eussiez vécu dans Rome lorsque le peuple donnoit le gouvernement à ceux qui le demandoient de meilleure grâce, vous y eussiez commandé absolument, et la paix et la guerre eussent dépendu de vos paroles : il est vrai que vous ne produisez pas moins de merveilles en ce siècle, puisque l'on sait bien que tous ceux qui vous abordent perdent leur liberté quand vous leur parlez, et qu'ils n'ont plus de raisons quand ils entendent les vôtres. L'écriture sainte nous apprend qu'une princesse estimoit heureux les domestiques de Salomon, qui recevoient de sa bouche les oracles qu'il prononçoit, et qu'elle eût changé volontiers la condition de souve-

raine en celle de sujette, pour entendre les merveilles que proféroit un souverain, à qui la sagesse s'étoit donnée tout entière. Je ne doute point, Monseigneur, que les politiques ne fassent le même souhait, et qu'ils ne désirent avec passion d'avoir votre maison pour leur école, et de recevoir vos instructions, pour apprendre à persuader les hommes et à gouverner les peuples.

Car il est vrai qu'il ne s'est point vu d'éloquence plus généreuse que la vôtre : elle est ravissante en votre bouche, elle est belle dans vos écrits ; et quoi qu'elle ne soit pas animée de toutes ces grâces que lui donne l'accent de votre voix, elle ne laisse pas d'éclairer les esprits, d'échauffer les volontés, et de former des orateurs : nous lisons vos ouvrages avec respect, nous y allons chercher la pureté du langage, et nous y apprenons avec quelle majesté il faut traiter les mystères de la religion et de l'État. Quelles vérités comprend notre créance, qui ne soient autrement expliquées en ce divin catéchisme, que vous composâtes autrefois pour l'instruction de votre diocèse ? Sous un nom humble il cache de hautes pensées, et dans un entretien familier il enseigne toute la théologie: aussi les étrangers n'ont pas voulu que ce bien fût particulier à la France, ils l'ont rendu commun par leurs traductions, et ils vous ont fait parler toutes sortes de langues, afin que vous pussiez enseigner toute l'Église. Les Arabes même se vantent d'y avoir appris la piété ; l'Orient se promet que ce livre préparera ses peuples à l'Évangile, et qu'il facilitera aux armes du roi la conquête de la Terre-Sainte. De quelles raisons n'avez-vous pas maintenu la foi contre l'hérésie, en cette docte réponse que vous fîtes à ses ministres ? Avec quelle force y défendez-vous la cause de l'Église ? Et avec quelle clarté y faites-vous voir l'ignorance et la vanité des hérétiques ? Le ciel vouloit que vous remportassiez sur eux une double victoire, et qu'avant que de prendre leurs villes et

d'abattre leurs murailles, vous découvrissiez leurs mensonges, et vous réfutassiez leurs erreurs. Votre main leur étoit fatale, et cet ange qui prend le soin de notre salut, l'avoit destinée pour convaincre leurs faussetés et pour punir leurs soulèvemens. Mais avec quelle pompe parut votre divine éloquence en cette harangue que vous fîtes dans l'assemblée des États? Avec quel effort enlevâtes-vous les volontés de tous ceux qui vous écoutoient? Quelles maximes de politique n'enseignâtes-vous point à nos plus sages ministres? Quelles raisons n'alléguâtes-vous pas pour la défense de l'Église? Avec quelle sévérité parlâtes-vous contre l'injuste distribution des bénéfices? Avec quelle sainte liberté fîtes-vous entendre au roi, que le droit d'y pourvoir est aussi dangereux qu'honorable, et que s'il est une marque de la grandeur des souverains, il est un des articles sur lesquels ils seront plus sévèrement examinés devant le trône de Dieu? Avec quelle puissance de paroles et de raisons demandâtes-vous vengeance de l'attentat exécrable commis contre le corps du Fils unique de Dieu dans une ville hérétique? Combien de soupirs et de larmes tirâtes-vous des cœurs et des yeux de cette illustre compagnie, par le récit d'une histoire si funeste, puisqu'on ne la peut lire encore dans votre harangue, que l'on ne se sente épris d'une juste et sainte fureur contre ceux qui commirent ce sacrilége? Mais avec quelle adresse ménageâtes-vous les passions de vos auditeurs? Et avec quelle estime reçurent-ils les avis que vous leur donnâtes pour le soulagement de la France? Chacun avoit ses desseins dans cette auguste compagnie, et chacun parloit selon les mouvemens de la province qui l'avoit envoyé; tous les esprits étoient partagés en la décision des affaires, et l'on peut dire que l'amour que chaque particulier avoit pour le bien public, étoit cause d'une division générale: mais quand vous eûtes parlé, vous réunîtes tous les cœurs, chacun laissa son opinion pour suivre la vôtre, et dès lors on jugea que la France

seroit bien heureuse si elle pouvoit être absolument gouvernée par vos conseils.

Nous voyons, Monseigneur, les effets de cette prédiction véritable : nous jouissons du bonheur qui nous fut lors souhaité, et nous apprenons par expérience, que vous ne donnez point d'avis que vous ne sachiez bien faire observer. Toute l'Europe reconnoît cette vérité ; et nos ennemis aussi bien que nos alliés confessent qu'on n'a jamais su ce que pouvoit la France que depuis que vous la conduisez. Casal et Turin dans l'Italie, Brisach dans l'Allemagne, Arras dans la Flandre, et Barcelone dans l'Espagne, sont des raisons qui convainquent les plus opiniâtres, et qui obligent tous les étrangers d'avouer que si vous savez bien conduire les passions des sujets du roi, vous savez encore mieux dompter l'orgueil de ses ennemis. Ces victoires, qui se présentent en foule à mes yeux, me fourniroient un ample sujet de parler, si les limites que je me suis prescrites ne m'arrêtoient, et si une de vos passions que vous aimez le plus ne m'imposoit le silence : mais la pudeur qui paroît sur votre visage veut que je lui obéisse, et que pour la satisfaire je trahisse mon devoir et mon inclination : car vous rougissez de votre gloire, vous ne pouvez souffrir qu'on rende à votre vertu ce qu'elle mérite ; la vérité ne vous déplait que quand elle vous loue, et l'éloquence ne vous est désagréable que quand elle fait votre panégyrique.

Mais avant que de déférer au commandement de cette passion innocente et modeste, permettez-moi, Monseigneur, de vous dire les véritables sentimens de notre congrégation, et de protester ici pour elle, qu'après l'honneur d'avoir Jésus-Christ pour son chef, parce qu'elle n'est composée que de prêtres, et d'avoir le roi pour son souverain, parce qu'elle n'est composée que de François, elle n'a point de plus grand avantage que de vous avoir pour son protecteur : elle tient de votre libé-

ralité tout ce qu'elle possède; vous lui avez conservé tous ses biens par une seule grâce, et la part que vous avez daigné prendre à ses intérêts depuis la perte de son dernier général, l'oblige de vous consacrer toutes ses affections, et d'offrir tous ses vœux à Dieu pour la prospérité de Votre Éminence. Puisqu'elle m'a choisi pour vous assurer de cette vérité, permettez-moi de joindre mes sentimens avec les siens, et de vous dire que si je suis le moindre de ses enfans à mériter toutes ces grâces, je ne suis pas le dernier à les reconnoitre, et que je n'ai point de plus grande passion, que de vous témoigner que je veux être éternellement,

Monseigneur,

De Votre Éminence, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

SENAULT,
Prêtre de l'Oratoire.

DES ARMÉES ET DE L'ESPRIT MILITAIRE EN FRANCE

SOUS LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Richelieu est le créateur de l'administration militaire et de la discipline dans l'armée française, c'est-à-dire, en d'autres termes, que c'est lui qui a créé l'armée française. L'esprit militaire, qui n'existait que dans la noblesse, commença, à cette époque, à se répandre dans les masses populaires; les troupes françaises devinrent les premières de l'Europe, et l'emportèrent sur les soldats espagnols et allemands, qui, jusqu'alors, avaient été les meilleurs. L'armée fut portée à 140,000 hommes de pied et 22,000 cavaliers en 1636, et maintenue à cet effectif jusqu'à la fin de la guerre de Trente-Ans. De grands généraux, Rohan, Toiras, Schomberg, Harcourt, Guébriant, Châtillon, la Force, la Meilleraye, Chaulnes, Gassion, l'Hopital, Rantzau, aidèrent le cardinal dans l'accomplissement de son œuvre.

I.

Extraits de l'Histoire du cardinal de Richelieu par Aubery[1].

Prévoyance du cardinal pour l'emploi des armées.

Il exigeoit la même passion et la même activité des généraux qu'il employoit pour la conduite des armées, lesquels il ne cessoit d'animer par toutes sortes de motifs imaginables.

Il ne se contentoit pas de leur avoir donné lui-même, avant qu'ils partissent, les ordres du roi, de vive voix ou par écrit; il les en faisoit continuellement ressouvenir, au moins des plus importans et des plus essentiels, leur faisant d'abord écrire qu'ils ne s'étonnassent point s'ils recevoient souvent par leurs dépêches les redites sur un même sujet, et si divers courriers leur apportoient presque toujours les mêmes ordres. Ce qu'il faisoit, non seulement par une louable impatience, causée par l'excès de son zèle, mais encore dans la pensée que cette répétition de ce qu'ils avoient à faire, leur étoit nécessaire pour y mieux prendre garde, ou en tout cas, qu'y venant à manquer, ils seroient moins excusables.

Sur le moindre délai de se mettre en marche, il les faisoit presser et les pressoit lui-même extraordinairement, leur envoyant représenter que tous les momens étoient dorénavant précieux; que la condition du plus diligent et de celui qui prévenoit étoit toujours la meil-

[1] Aubery, avocat au parlement, naquit en 1616, à Paris, et y mourut en 1695. Il s'occupa surtout d'écrire l'histoire de son temps. Il a publié, entre autres ouvrages, l'*Histoire du cardinal de Richelieu* (1 vol. in-folio, 1660), et un recueil de documents intitulé : *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu* (2 vol. in-folio, 1660), composés d'après les mémoires et documents fournis à Aubery par la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal.

leure ; que le premier en campagne avoit ordinairement l'avantage, et que d'abord l'on avanceroit beaucoup plus avec peu de troupes, qu'on ne feroit pas dans la suite avec les plus puissantes armées.

Etoient-ils enfin en marche et en état d'attaquer, il leur demandoit aussitôt quelque grand exploit qui étonnât les ennemis, et qui mît les nôtres en curée, et ne leur dissimuloit point qu'il eût volontiers souhaité parmi eux un défunt Terrail qui avoit tant pétardé de places pour l'archiduc sur les Hollandois, ne pouvant presque plus souffrir les longueurs et les dépenses sans fin des siéges réguliers.

S'ils avoient remporté quelque avantage, il leur mandoit qu'il falloit battre le fer tandis qu'il étoit chaud, et ne laisser pas perdre le fruit qu'ils pouvoient tirer de leur victoire ; leur proposant souvent l'exemple et la maxime de César et des autres grands capitaines qui poussoient toujours vigoureusement leur première fortune et ne comptoient pour rien ce qu'ils avoient fait, tandis qu'il leur restoit encore quelque chose à faire.

Ces instantes sollicitations étoient différemment reçues par les généraux. Les plus soumis tâchoient de s'accoutumer à ces reproches ordinaires, de n'avoir jamais assez fait, et essayoient même de les prévenir autant qu'il leur étoit possible. Mais il y en avoit d'autres qui en témoignoient du dégoût et qui les prenoient en très-mauvaise part, comme si c'eût été des plaintes et des accusations effectives de n'avoir pas fait ce qu'ils devoient. De sorte qu'il fut enfin obligé d'écrire au cardinal de la Valette, qu'il ne croyoit pas qu'il dût trouver mauvais, qu'en faisant bien ses affaires, l'on désirât les pouvoir encore mieux faire, et que de tels désirs étoient toujours fort raisonnables, pourvu qu'on les réduisît, comme l'on faisoit, à ce qui étoit possible.

Il y en a qui ont cru que dans cette même pensée, et pour donner encore plus d'émulation de bien faire, il

employoit assez souvent deux maréchaux de France à la conduite d'une même armée, qu'ils commandoient toujours alternativement et avec une égale autorité, sans autre différence ou prérogative entre eux, sinon que le plus ancien avoit droit de choisir le jour ou la semaine qu'il devoit commander le premier, et étoit ensuite obligé de laisser le commandement à son collègue, pour le reprendre successivement et l'un après l'autre.

Cela sans doute avoit ses inconvéniens, et il ne reconnoissoit que trop lui-même par ses dépêches « que la multitude des commandans n'accommodoit jamais une affaire », et qu'il étoit presque impossible que deux chefs qui commandoient à un même corps s'accordassent bien ensemble. Tellement qu'il ne prenoit ces résolutions, contraires à ses propres sentimens, que par nécessité et afin d'avoir de quoi employer plus de seigneurs de qualité et de mérite, ou d'être mieux assuré de leur fidélité et de leur diligence, par le moyen des avis secrets qu'ils envoyoient réciproquement l'un de l'autre.

Pour encore mieux exciter leur activité, il leur faisoit écrire qu'étant important à la réputation des armes de S. M. qu'elle sût ponctuellement tout ce qui se passoit dans ses armées, ils eussent soin de donner, le plus souvent qu'ils pourroient, avis des journées, des logemens et des rencontres qu'ils feroient, et d'envoyer même réglement au roi une exacte relation, qui lui fît voir, jour par jour, l'avancement de leurs travaux et de leurs siéges.

Et non content de tous ces soins, il envoyoit encore de ses plus confidens, comme l'abbé de Saint-Mars, depuis évêque d'Auxerre, et quelques autres, non seulement pour être présens avec les chefs et principaux officiers, aux résolutions, et témoins dans les rencontres de leurs bonnes et mauvaises actions, mais aussi pour faciliter, en tout ce qu'ils pourroient, l'exécution

des ordres de la Cour et animer un chacun par leur exemple à bien faire [1].

Il empêcha par ce moyen que les généraux ne dépêchassent plus, comme ils faisoient auparavant, les plus braves et plus nécessaires officiers, sur les moindres occurrences ; ce qu'il crut être fort préjudiciable au service du roi. C'est pourquoi il fit résoudre S. M. de ne pourvoir qu'à la fin des campagnes, aux capitaineries et aux autres charges militaires qui venoient à vaquer, et d'en exclure particulièrement ceux qui abandonneroient avant le temps les armées, afin qu'ils fussent ainsi moins tentés de quitter le service, mais plutôt de s'y signaler extraordinairement et se mettre en état d'obtenir infailliblement ce qu'ils prétendoient.

Soins du cardinal pour tout ce qui concernoit les gens de guerre.

Sachant que les forces de l'État consistoient principalement dans les armées, et que le salut ou la perte du royaume dépendoit absolument du bon ou mauvais état des troupes, il en prit des soins très-particuliers et n'oublia rien de ce qu'il crut nécessaire pour leur subsistance. C'est pourquoi incontinent après la rupture entre les deux Couronnes [2], il ne fit point difficulté d'accepter la charge de surintendant général des vivres, et d'ajouter ce nouveau soin à tant d'autres qu'il avoit déjà.

Il ne le fit qu'en suite des plaintes qu'il recevoit de toutes parts, du retardement ou de la négligence des munitionnaires et des trésoriers, et qu'après avoir souvent remontré dans les conseils du roi, que ce n'étoit rien faire, de mettre des armées sur pied, si l'on ne pourvoyoit soigneusement aux vivres et à l'argent

[1] C'est exactement le rôle que jouent aujourd'hui les aides de camp ou officiers d'ordonnance du souverain ou du ministre de la guerre envoyés en mission aux armées.

[2] Après la déclaration de guerre, en 1635.



pour les faire subsister. Et même il ne douta pas, dans quelque dépêche, de donner avis à S. M. « que la justice d'un commis qui se trouveroit réellement en faute étoit si nécessaire, que ce ne seroit pas le plus mauvais titre que M. le garde des sceaux pouvoit donner de sa diligence, que d'en faire expédier quelques-uns en la forme commune. »

Et certes, il ne voyoit tantôt plus d'autre remède à ce désordre, s'affligeant d'autant plus des abus qui se commettoient à la paye des soldats, que c'étoit lui qui avoit introduit le nouvel ordre de les faire payer par des commissaires ou trésoriers, et non plus par les capitaines, afin de bannir les passe-volans des montres [1].

Pour empêcher encore les déserteurs, il fit défendre aux trésoriers de payer la montre aux nouvelles troupes, qu'après qu'ils auroient retiré un rôle de chaque compagnie, où les noms et les surnoms des soldats fussent exprimés, avec leur âge, le lieu de leur demeure, et quelque marque ou signal pour les reconnoître.

Et surtout il s'opposa avec vigueur et avec succès aux prétentions de quelques capitaines qui vouloient faire considérer leurs compagnies aux montres au delà du double de ce qu'elles étoient en effet. Tellement qu'il fit représenter aux généraux d'armée, qui sembloient prendre leurs intérêts, qu'ils pouvoient s'informer de ceux qui avoient servi dans les armées étrangères, et particulièrement en Hollande, où la discipline militaire étoit mieux observée, si Messieurs les Etats [2], lorsqu'ils faisoient faire montre, souffroient que par le caprice et les imaginations des chefs, l'on déduisit 34 hommes sur une compagnie de 60; qu'ils trouveroient

[1] C'est-à-dire d'empêcher qu'aux revues d'effectifs, les capitaines ne missent dans les rangs des hommes qu'ils payaient pour figurer, ce jour-là seulement, comme soldats de leurs compagnies. Les capitaines ayant ainsi augmenté l'effectif de leurs compagnies, gardaient pour eux la solde de ces faux soldats.

[2] Les États-Généraux.

qu'en Hollande le capitaine d'infanterie avoit 50 écus pour sa montre, et qu'on lui passoit son fils et son page, et rien plus ; qu'il n'y avoit pas ainsi d'apparence de réduire une compagnie de 60 hommes à 26, et d'obliger la France seule à faire la guerre à de si rudes conditions ; et que si cela avoit lieu, il faudroit que le roi eût le double des États qu'il avoit, pour pouvoir fournir à la subsistance de ce qui seroit réel et effectif dans les armées, et de ce qui n'y seroit que dans l'imagination et le caprice des chefs [1].

Ce n'est pas qu'il ne fût aussi indulgent ou favorable qu'il le pouvoit être avec justice aux gens de guerre, qu'il considéroit comme les défenseurs de l'État, et dont il croyoit que l'on dût d'autant plus avoir de soin qu'ils se dévouoient volontairement pour le salut des autres. C'est pourquoi, ayant été proposé de mêler du riz dans le pain de munition [2] pour les armées d'Italie, il rejeta bien loin cette proposition sur ce qu'il apprit de ceux du pays, que les personnes qui mangeoient de cette sorte de pain étoient sujettes à beaucoup d'incommodités et de maladies.

Il ressentoit, pour ainsi dire, le contre-coup de toutes les blessures qui se recevoient à la guerre, et s'affligeoit extraordinairement de la perte de nos braves qui mouroient dans le service. Ce qui ayant paru particulièrement à la mort du colonel Hebron, qui fut tué devant Saverne, l'on ne sauroit mieux exprimer l'excès de sa douleur sur cet accident que par ce qu'il en écrit lui-même dans quelqu'une de ses dépêches : « Je ne saurois assez vous témoigner le déplaisir que j'ai de la mort du pauvre M. le colonel Hebron, non seulement

[1] Malgré la volonté de Richelieu, il fallut encore la longue administration de Louvois et sa brutale énergie, pour faire disparaître presque entièrement l'abus des passe-volants.

[2] Le soldat dit encore *le pain d'amonition,* et il a raison. *Amonition* est un vieux mot français qui désigne les vivres ou munitions.

pour l'estime que je faisois de sa personne, mais pour l'affection et le zèle qu'il témoignoit avoir pour le service du roi. Je vous avoue que sa mort m'a touché si vivement, que je n'en suis pas consolable. Je ne doute point aussi de l'affliction que vous me faites connoître en avoir en votre particulier, parce qu'en effet c'étoit un homme qui vous étoit fort nécessaire en ce temps. Je rendrai à sa mémoire tout ce que je pourrai, pour marque de ce qu'il valoit, faisant prier Dieu pour lui, et assistant son neveu, dont j'aurai soin comme si c'étoit mon propre parent. La rançon de Meternik est assurée pour lui, et ce qui est dû à son oncle lui sera payé assurément. Saverne nous coûte bien cher, mais il faut vouloir ce qui plaît à Dieu. »

Au retour des campagnes, il ne manquoit pas de visiter ou d'envoyer visiter les personnes de considération qui avoient été blessées, ni d'envoyer de l'argent à ceux qui en avoient besoin, afin de les pouvoir mieux consoler.

Dans les armées mêmes, aussitôt qu'il s'étoit donné quelque grand combat, soit à la campagne ou aux siéges, l'évêque d'Auxerre, ou quelque autre de ses confidens, avoit ordre de s'informer de tous les blessés, pour leur porter de sa part, dans leurs tentes ou leurs huttes, des sommes considérables, et de le faire à chacun selon leur condition et l'emploi qu'ils avoient, depuis les moindres soldats jusqu'aux premiers officiers; ce qui se continuant encore envers ceux qui avoient perdu leur bagage, leur laissoit à tous, outre une consolation effective, un vif ressentiment de tant de générosité et de bonté, que l'on accompagnoit toujours de complimens et de termes fort obligeans.

En même temps il tâchoit de prévenir, autant qu'il lui étoit possible, ces fâcheux remèdes, ayant coutume au commencement des campagnes de faire donner de ses deniers propres aux officiers d'armée selon leur mérite ou le besoin qu'ils avoient, pour les aider à

se mettre en équipage et en état de mieux servir le roi et l'État.

Il en usoit à peu près de même dans la nécessité des finances et aux affaires secrètes, et faisoit en sorte, par son crédit ou par son épargne, que les courriers trouvassent leur argent tout prêt, aussitôt qu'ils avoient reçu leurs expéditions et l'ordre de partir, sachant bien qu'il n'y a rien en telles rencontres plus préjudiciable au service du roi que le retardement.

Il est sans difficulté que par ce moyen il sauva Casal et quelques autres places qui avoient absolument besoin de ce secours. Mais il y a lieu surtout d'admirer sa générosité et son zèle d'avoir fait l'avance qu'il fit de 200,000 livres au plus fort de la maladie du roi à Lyon, et de s'être dessaisi ou engagé pour le bien de l'État, d'une somme si considérable, dans un temps auquel il en pouvoit lui-même avoir autant besoin que pas un.

II.

De la puissance qu'un État doit avoir par ses forces de terre.

Extrait du Testament politique du cardinal de Richelieu.

L'État le plus puissant du monde ne sauroit se vanter de jouir d'un repos assuré, s'il n'est en état de se garantir en tout temps d'une invasion imprévue et d'une surprise inopinée. Pour cet effet, il est nécessaire qu'un grand royaume comme celui-ci, ait toujours un corps de gens d'armes entretenus, suffisant pour prévenir les desseins que la haine ou l'envie pourroient former contre sa prospérité et contre sa grandeur, lorsqu'on l'estime dans un repos assuré, ou au moins pour les étouffer dans leur naissance.

Qui a la force, a souvent la raison en matière d'État, et celui qui est foible peut difficilement s'exempter d'avoir tort au jugement de la plus grande partie du monde. Comme il arrive beaucoup d'inconvéniens au soldat, qui ne porte pas toujours son épée, le royaume qui n'est pas toujours sur ses gardes et en état de se garantir d'une surprise inopinée, a beaucoup à craindre.

Les intérêts publics obligent ceux qui ont la conduite des États, à les gouverner en sorte qu'ils puissent non-seulement les garantir de tout le mal qui se peut éviter, mais encore de l'appréhension qu'ils en pourroient avoir.

La raison voulant qu'il y ait une proportion géométrique entre ce qui soutient et ce qui est soutenu, il est certain qu'il ne faut pas de médiocres forces pour soutenir un si grand corps que celui de ce royaume.

Celles qui sont nécessaires à une fin si importante peuvent et doivent être de différente nature, c'est-à-dire, qu'entre les gens de guerre destinés pour la conservation de cet État, les uns doivent être enrôlés pour être tous prêts toutes les fois qu'il en sera besoin, et les autres continuellement sur pied, pour n'être jamais un moment sans être en état d'une bonne défense.

Pour bien garnir les villes frontières et tenir un corps en état de s'opposer à tout dessein inopiné, il faut au moins entretenir 4000 chevaux et 40,000 hommes d'infanterie continuellement sur pied; et l'on peut, sans surcharger l'État, tenir 10,000 gentilshommes et 50,000 hommes de pied, enrôlés et prêts à être levés toutes les fois que l'occasion le requerra.

On dira peut-être que la défense de l'État ne requiert pas de si grands préparatifs : mais outre que tant s'en faut que cet établissement soit à charge à la France, qu'au contraire la noblesse et le peuple en recevront du soulagement et de l'avantage, je dis qu'il est néces-

saire pour être capable de faire la guerre lors que le bien de l'État le demandera.

Au jugement des mieux sensés, la guerre est quelquefois un mal inévitable ; et en d'autres rencontres il est absolument nécessaire, et tel qu'on en peut tirer du bien. Les États en ont besoin en certains temps, pour purger leurs mauvaises humeurs, pour recouvrer ce qui leur appartient, pour venger une injure dont l'impunité en attireroit une autre, pour garantir d'oppression leurs alliés, pour arrêter le cours et l'orgueil d'un conquérant, pour prévenir les maux dont on est apparemment menacé et dont on ne sauroit s'exempter par autre voie, ou enfin pour divers autres accidens.

Je soutiens, et c'est chose véritable, qu'il n'y en peut avoir d'heureuse qui ne soit juste, parce que si elle ne l'étoit pas, quand l'événement en seroit bon, selon le monde, il en faudroit rendre compte au tribunal de Dieu. En cette considération, la première chose qu'il faut faire, lorsqu'on est contraint de venir aux armes, est de bien examiner l'équité qui les met en main, ce qui doit être fait par des docteurs de capacité et de probité requise.

Ce fondement présupposé, on ne doit penser qu'aux moyens de bien faire la guerre, entre lesquels prendre bien son temps n'est pas un des moindres.

Il y a cette différence entre celui qui se venge par colère ou par raison, que le premier fait du mal au hasard d'en recevoir, aimant mieux souffrir du préjudice que de perdre l'occasion d'en faire à son ennemi, et le dernier dissimule ses sentimens jusqu'à ce qu'il ait lieu de faire porter à celui qui lui a fait du mal la peine de sa faute sans qu'il puisse avoir part à ses souffrances.

Le premier agit en bête, suivant les mouvemens de la nature ; et le dernier agit en homme, se laissant conduire à la raison.

Pour bien faire la guerre, ce n'est pas assez que d'en

bien choisir l'occasion, que d'avoir bon nombre de gens de guerre, abondance d'argent, de vivres et de munitions ; le principal est que les hommes soient propres à ce à quoi ils sont destinés, qu'on sache les contenir en discipline, les faire vivre avec règle, et qu'on dépense son argent, ses vivres et ses munitions à propos.

Il est aisé de donner ces préceptes généraux, mais la pratique en est difficile ; et cependant si elle est négligée, le succès d'une guerre ne sauroit être heureux que par hasard ou par miracle, à quoi les gens sages ne doivent jamais s'attendre.

Il n'y a pas de nation au monde si peu propre à la guerre que la nôtre[1] ; la légèreté et l'impatience qu'elle a dans les moindres travaux sont deux principes qui ne vérifient que trop, à mon grand regret, cette proposition.

Bien que César ait dit que les François savent deux choses, l'art militaire et celui de bien parler, j'avoue que je n'ai pu comprendre jusqu'à présent sur quel fondement il leur attribue la première de ces qualités, vu que la patience dans les travaux et dans les peines, qualité nécessaire à la guerre, ne se trouve en eux que rarement. Si cette condition accompagnoit leur vaillance, l'univers ne seroit pas assez grand pour borner leurs conquêtes ; mais comme le grand cœur que Dieu leur a donné les rend propres à vaincre tout ce qui s'oppose à eux par la force, leur légèreté et leur paresse dans les fatigues les rendent incapables de surmonter les moindres obstacles que les délais d'un ennemi rusé oppose à leur ardeur.

De là vient qu'ils ne sont pas propres aux conquêtes qui requièrent du temps, ni à conserver celles qu'ils pourroient avoir faites en un instant. Ils ne sont pas

[1] C'est Richelieu qui a changé cet état de choses et qui a créé et développé l'esprit militaire dans les classes non nobles de la nation française.

seulement légers, impatiens et peu accoutumés à la fatigue, mais outre cela on les accuse de n'être jamais contens du temps présent et d'être peu affectionnés à leur patrie; et cette accusation a tant de fondement, qu'on ne sauroit nier qu'il s'en trouve plus qui manquent à ce à quoi ils sont obligés par leur naissance, que de toutes les autres nations du monde.

Il n'y a point de guerre contre la France où il ne se trouve des François; et quand ils sont armés pour leur pays, ses intérêts leur sont si indifférens, qu'ils ne font aucun effort pour surmonter leurs défauts naturels à son avantage.

Ils courent des cent lieues chercher une bataille, et n'en voudroient pas attendre l'occasion huit jours; l'ennemi les a fatigués, devant même qu'on ait commencé de mettre la main à l'œuvre. Ils ne craignent pas le péril, mais ils veulent s'y exposer sans aucune peine; les moindres délais leur sont insupportables; ils n'ont pas de flegme pour attendre un seul moment leur bonheur, et ils s'ennuient même dans la continuation de leurs prospérités.

Au commencement de leur entreprise, leur ardeur n'est point ordinaire; et en effet ils sont plus qu'hommes en cet instant; mais peu de temps après ils se ralentissent, en sorte qu'ils deviennent égaux à ceux qui n'ont qu'une vertu commune, et à la longue ils se dégoûtent et s'amollissent jusqu'à tel point, qu'ils sont moins que femmes. Il leur reste bien toujours du cœur pour se battre, pourvu qu'on veuille les mettre aux mains à l'heure même; mais il ne leur en demeure point pour attendre l'occasion, bien que leur honneur, la réputation de leur nation et le service de leur maitre les y obligent. Ils ne savent ni tirer fruit d'une victoire, ni résister à la fortune d'un ennemi victorieux; ils s'aveuglent plus que tous autres dans leurs prospérités, et cependant ils n'ont point de cœur ni de jugement dans les adversités et dans les travaux.

Enfin, ils sont sujets à tant de défauts, que ce n'est pas sans raison que quelques esprits judicieux s'étonnent comment cette monarchie a pu se conserver depuis le tems de sa naissance, vu que si elle a toujours trouvé des enfans fidèles à sa défense, elle n'a jamais été attaquée, que ses ennemis n'aient rencontré dans son sein des sectateurs qui, comme vipères, n'ont rien oublié de ce qu'ils ont pu pour ronger les entrailles de leur mère.

Je sais bien qu'en contre-change de ces imperfections, les François ont beaucoup de bonnes qualités ; ils sont vaillans, pleins de courage et d'humanité ; leur cœur est éloigné de toute cruauté, et tellement dépouillé de toute rancune, qu'ils se réconcilient aisément. Mais bien que ces qualités soient ou l'ornement de la vie civile, ou essentielles à la chrétienté, si est-il vrai qu'étant destituées de flegme, de patience et de discipline, ce sont des viandes exquises, servies sans sauce qui les fait manger avec goût.

Je n'ignore pas que la providence de Dieu, qui est admirable en toutes choses, l'est particulièrement en ce qu'elle a voulu contrepeser les mauvaises qualités de chaque nation par d'autres avantages qui suppléent à leurs défauts. Si la nation françoise est légère et impatiente, sa vaillance et son impétuosité lui font souvent faire d'un premier effort, ce que les autres ne font qu'en beaucoup de temps.

Si son inquiétude l'empêche de demeurer volontiers dans les armées, la bonté divine rend ce royaume si abondant en hommes, qu'il s'en trouve toujours quantité qui sont portés, par le même principe de légèreté, à vouloir aller aux occasions, quand les autres en veulent revenir ; et ceux-ci sont prêts à retourner auparavant que ceux qui ont rempli leur place quittent la partie.

Si le peu d'affection qu'ils ont pour leur pays, les porte quelquefois à prendre les armes contre leur roi,

l'inconstance et les subits mouvemens auxquels ils sont sujets, font qu'étant difficiles d'y prendre confiance, ils se font plus de mal à eux-mêmes qu'ils ne sont capables d'en faire à leur pays.

C'est chose certaine que les Espagnols nous surpassent en constance et en fermeté, en zèle et en fidélité envers leur roi et leur patrie ; mais en contre-change ce royaume stérile est presque désert en certains endroits et si peu abondant en hommes, que sans leur fermeté il se trouveroit souvent abandonné de soi-même. Au reste, si entre les François, quelques particuliers prennent parti contre leur maître, les Espagnols se mutinent et se révoltent quelquefois en corps dans les armées. Si l'empereur a l'avantage de dominer une nation qui est la pépinière des soldats, il a aussi le désavantage qu'elle change aisément de parti et de religion tout ensemble, outre qu'elle est extraordinairement sujette à l'ivrognerie, et beaucoup plus déréglée que la nôtre à la campagne.

En un mot, chaque nation a ses défauts, et les plus prudentes sont celles qui tâchent d'acquérir par art ce que la nature ne leur a pas donné. Il est plus aisé d'ajouter au courage, à la vaillance et à la courtoisie des François, le flegme, la patience et la discipline, que de donner aux nations flegmatiques le feu que la naissance ne leur donne pas.

Les François sont capables de tout, pourvu que ceux qui les commandent soient capables de bien enseigner ce qu'il faut qu'ils pratiquent. Leur courage, qui les porte à chercher la guerre aux quatre coins du monde, vérifie cette proposition, puisqu'ils vivent comme les Espagnols dans leurs armées, comme les Suédois dans leur pays, comme les Cravates[1] dans leurs troupes et comme les Hollandois dans leurs États. Ils observent la discipline des uns et des autres ; ce qui démontre bien

[1] Croates.

que s'ils demeurent dans leur pays en leurs défauts naturels, c'est parce qu'on les souffre et qu'on ne sait pas les en corriger.

S'ils vivent sans discipline en ce royaume, ce n'est pas tant leur faute que celle des chefs qui les commandent, qui se contentent d'ordinaire de faire de belles ordonnances, et n'ont pas le soin qu'ils doivent avoir de les faire observer.

Il n'y a rien de si aisé que de donner des règles de bien vivre ; et bien qu'il soit difficile de les faire pratiquer, il n'est point pourtant impossible.

Il faut, s'il se peut, en faire comprendre la justice par raison, et ensuite être impitoyable et inflexible à faire châtier ceux qui les violent.

Si un, deux ou trois châtimens n'arrêtent le cours de la désobéissance, la continuité l'emporte ; et j'ose dire à V. M. que si elle trouve des chefs dignes de commander, elle ne manquera pas de sujets propres à obéir ; et c'est chose certaine, que l'opinion qui s'est répandue par tout le monde, que les François sont incapables de règle et de discipline, n'a autre fondement que l'incapacité des chefs qui ne savent pas choisir les moyens nécessaires aux fins qu'ils se proposent.

Le siége de la Rochelle, où durant treize mois une armée de 25,000 hommes reçut les ordres et y obéit comme des religieux portant les armes, et le voyage de Pignerol, où ils firent le même, vérifient clairement ce que j'ai dit [1].

Mais il faut que celui qui commande n'ait aucune acception de personne, et qu'il soit reconnu pour tel ; étant certain que si on voyoit qu'il n'eût pas assez de fermeté pour demeurer inflexible dans la rigueur de la règle qu'il a établie, il n'y auroit personne qui pensât être obligé de la garder : ou au moins s'en trouveroit-il

[1] Dans ces deux circonstances, l'armée fut commandée par le cardinal.

qui se hasarderoient à la violer, pensant le pouvoir faire impunément.

Mais si un chef se lasse moins de châtier que les délinquans de faillir, sa fermeté arrêtera le cours de nos légèretés si excessives ; à moins d'un tel remède, il ne faut point espérer de contenir dans les bornes de la raison une nation si bouillante et si impétueuse que la nôtre. Les châtimens de Marillac et du duc de Montmorency ont en un instant mis en leur devoir tous les grands de ce royaume; et j'ose assurer que celui de dix officiers et de cinquante soldats maintiendra les armées entières dans la discipline et en état de faire tout ce qu'on voudra. Ainsi si l'on châtie tous ceux qui manqueront à satisfaire à leurs devoirs et obligations, on en châtiera peu, vu qu'il ne s'en trouvera pas beaucoup qui veulent de gaieté de cœur s'exposer à leur perte, quand ils la connoîtront inévitable ; et par la mort de peu de gens, on conservera la vie à beaucoup, et l'ordre en toutes choses.

Jamais les défauts de cette nation n'ont paru davantage que sous le règne de V. M., qui étant signalé de beaucoup de bonheur et d'une très-grande prudence en votre conduite, le sera aussi au jugement des plus sensés, pour beaucoup d'infidélités qu'elle a souffertes et par un grand nombre de légèretés pratiquées contre son service.

Après avoir plusieurs fois recherché la raison des unes et des autres, je ne crains point de dire que l'excès de ces infidélités vient de la foiblesse de la minorité de V. M., pendant laquelle les esprits se sont tellement accoutumés à toutes sortes de licences, qu'ils ont cru dans votre règne les pouvoir continuer avec la même impunité qu'ils avoient fait auparavant.

La première est, qu'ayant plus de colléges de religieux, plus d'officiers de justice et de finances que par le passé, il y a beaucoup moins de soldats ; ce qui fait que la désertion de ceux qui se retirent des armées pa-

roit davantage, parce qu'il ne s'en trouve pas tant qu'autrefois qui remplissent la place de ceux qui abandonnent leur devoir.

La seconde, que les gens de guerre faisoient par le passé plus de fortune qu'en ce tems, auquel les financiers et les partisans recueillent toute la graisse de la France, grand dégoût de ceux qui se voient contraints d'exposer leur vie presque inutilement.

La troisième, que les chefs d'à présent sont moins soigneux de la discipline militaire, et moins sévères à châtier ceux qui les abandonnent que n'étoient nos pères.

La quatrième, que le long temps qu'il y a que les François n'avoient eu de guerre étrangère, où ils eussent eu de puissans ennemis à combattre, leur avoit fait quasi oublier le métier et les avoit désaccoutumés des fatigues dont ils sont si peu capables, bien qu'il en faille beaucoup essuyer, lorsqu'on a affaire à des ennemis rusés et puissans.

J'ajoute à ces considérations que la santé de Votre Majesté ne lui a pu permettre d'être toujours dans les armées, et que l'injustice des François est telle, qu'ils ne sont pas contens en un lieu où ils hasardent leur vie, s'ils ne voient leur maître, par la présence duquel ils s'estiment en quelque façon assurés.

Il n'appartient qu'aux ennemis de cet État de faire la guerre avec succès par de simples lieutenans. Le flegme de leur nation leur donne cet avantage, mais la françoise est moins propre qu'aucune autre à en user ainsi, parce que l'ardeur qui leur donne le courage et le désir des combats, leur donne aussi l'impatience, qui ne peut être vaincue que par la présence de leur roi.

S'il est arrivé quelquefois qu'une grande entreprise ait réussi sous les lieutenans, il se trouvera sans doute que ceux qui ont eu ce bonheur ont été des personnages de très-grande autorité, tant par la confiance de

leur maître que par le mérite de leurs personnes, ou que les guerres n'auront pas été de si longue durée, qu'en surmontant les ennemis il ait fallu aussi vaincre l'humeur des François.

Ce n'est pas une petite peine d'être obligé de faire connoître en cet endroit les défauts que Votre Majesté a plusieurs fois remarqués en sa noblesse; cependant ils sont si publics, qu'il est impossible de les cacher.

L'affection que je lui porte fait qu'il est nécessaire de les examiner pour y trouver excuse et y chercher remède.

L'estime en laquelle elle a été par le passé ne permet pas quasi de croire qu'elle ait si mal fait en certaines occasions de votre règne; mais j'en ferai, sans doute, concevoir la raison à ceux qui en ont vu l'effet.

Il n'y a personne qui ne comprenne aisément qu'il y a grande différence entre les esprits qui montent en haut par leur nature, et les plus grossières parties du corps qui demeurent en bas.

L'excellence de la noblesse, qui cherche la guerre volontairement, sont ces esprits qui montent en haut, estimés de tout le monde; et celle qui n'y va que par la nécessité des lois du royaume est, sinon la lie, au moins le vin, qui est au-dessous de la barre, et dont on fait si peu de cas qu'à peine peut-il servir pour des valets.

Il n'y a point de communauté où l'on ne trouve beaucoup plus de mauvais sujets que de bons; et partant peu d'ivraie étant capable de gâter plusieurs monceaux de blé, ce n'est pas merveille, si lorsqu'une noblesse est assemblée, le grand nombre corrompt le petit, quoique meilleur, et comme le meilleur vin brouillé avec la lie ne vaut rien, aussi le service de la meilleure noblesse est non-seulement inutile, mais préjudiciable, quand elle est jointe avec la lie qui l'altère.

Arrière-ban.

Ce discours me donnant lieu de parler du ban et de l'arrière-ban, je ne puis que je ne dise que c'est une assemblée de noblesse, qui n'ayant point de chef qui ait autorité, se conduit sans règle et vit sans discipline. Assemblée dont la subsistance est si peu assurée, que la légèreté, la lâcheté, la malice ou le dégoût de trois ou quatre personnes, sont capables de la dissiper en un moment. Assemblée qui ruine beaucoup plus les lieux par où elle passe, que les troupes réglées, qui recevant la paye de Votre Majesté, payent une partie de ce qu'elles y dépensent, au lieu que celle-ci ne paye rien du tout. Elle ne fait jamais de garde en une armée ; d'où il arrive double mal, et celui de leur fainéantise et le dégoût qu'en reçoivent les autres. Si elle ne combat aussitôt qu'elle est arrivée, comme elle a été prompte à venir, elle est prompte à s'en retourner, et en menace à tous momens. En se retirant, elle débauche non-seulement beaucoup de gens par son mauvais exemple, mais les plus ingénieux esprits de la troupe inventent tout ce que l'artifice peut suggérer pour couvrir leur infamie, et faire croire qu'elle ne s'en va pas sans raison ; ce qui fait, qu'en affoiblissant les armées, elle les étonne tout ensemble.

Votre Majesté connoissant mieux que moi ces vérités, dont elle a vu la pratique en sa présence, sans exagérer les défauts d'un ordre dont je représenterois volontiers les perfections, ma conscience m'oblige de dire hardiment qu'il ne faut jamais avoir recours à un tel secours, beaucoup plus préjudiciable qu'utile à l'État. Mais afin que ce royaume ne demeure pas privé du service de la noblesse, qui en a toujours été le principal nerf et qui est obligée de le servir en temps de guerre, à cause des fiefs qui lui ont été donnés à cette condition, et des avantages qu'elle a pendant la paix sur les peuples, il faut taxer tous les fiefs en chaque bailliage

selon leur revenu, et former avec l'argent qui en reviendra des compagnies réglées, dans lesquelles ceux qui aimeront mieux servir en personne que payer la contribution de leurs fiefs, seront reçus, pourvu qu'ils s'engagent de satisfaire aux conditions de leurs obligations. La prudence veut qu'on se serve des hommes selon leur portée, et que l'art supplée au défaut de la nature; et pour cette raison, il faut se servir du corps de la noblesse, si l'on veut en tirer quelque utilité.

En suite de cette observation, passant plus avant, je suis obligé de remarquer qu'il est presque impossible d'entreprendre avec succès de grandes guerres avec des François seuls.

Les étrangers sont absolument nécessaires pour maintenir le corps des armées; et si la cavalerie françoise est bonne pour combattre, on ne peut se passer de l'étrangère pour faire les gardes et supporter les fatigues d'une armée. Notre nation bouillante et ardente aux combats, n'est ni vigilante à se garder, ni propre à former des desseins ou des entreprises qui ne se peuvent exécuter sans peine.

Les armées françoises étoient toujours composées de la moitié d'étrangers, et nous avons expérimenté combien il est dangereux d'en user autrement; il faut remédier au défaut de notre nation par les bonnes qualités de celles dont nous pouvons être assistés, et cependant corriger nos imperfections autant qu'il nous est possible. Or, parce que si nous manquons de soldats bien disciplinés, fermes et constans en leur devoir, nous manquons encore plus de chefs qui aient les qualités qui leur sont nécessaires [1], ce n'est pas assez de remé-

[1] Sans parler des armées modernes, sorties d'une autre source, il est vraiment curieux de constater les différences qui existent entre les armées de Louis XIV et celles de Louis XIII, et quels changements l'inflexible volonté de Richelieu avait su produire dans les mœurs militaires de la France.



dier à un de ces défauts, il faut aussi pourvoir à l'autre.

Il y en a peu dans le monde, mais beaucoup moins en France qu'en autre lieu, qui ne s'aveuglent dans la prospérité, et ne perdent cœur et jugement dans l'adversité et les traverses. Il est néanmoins nécessaire qu'il y ait des gens dans l'administration de l'État et dans le commandement des armées, qui soient exempts de ces défauts; autrement on seroit au hasard de ne tirer jamais aucun fruit des occasions favorables que Dieu nous peut envoyer, et de perdre beaucoup au premier accident de fortune qui nous arriveroit.

Bien que la tête soit ce qui guide le reste du corps, et que le jugement soit la partie la plus essentielle à celui qui commande, il est vrai néanmoins que je souhaite plutôt à un général d'armée beaucoup de cœur et un médiocre esprit, que beaucoup d'esprit et un médiocre cœur. On s'étonnera peut-être de cette proposition, parce qu'elle est contraire à ce que plusieurs ont pensé sur ce sujet; mais la raison en est évidente. Ceux qui ont grand cœur ne s'étonnent pas dans le péril; tout l'esprit que Dieu leur a donné, et leur jugement, leur sert fort bien en telles occasions; au lieu que ceux qui ont fort peu de cœur s'étonnant aisément, se trouvent au moindre danger si troublés, que quelque grand esprit qu'ils aient, il leur est du tout inutile, parce que la peur leur en ôte l'usage.

III.

Ordonnances du roi concernant la discipline militaire.

Les deux ordonnances qui suivent sont relatives à la discipline et à la conduite des officiers au temps de Louis XIII; elles font connaître les mœurs militaires de l'époque et indiquent quels changements le cardinal introduisit dans les armées françaises.

Ordonnance contre les officiers absents de l'armée du maréchal de la Force[1] sans congé.

10 août 1635.

Le roi ayant appris par les extraits des revues de son armée d'Allemagne qui lui ont été envoyés, que la plupart des chefs et officiers, tant de sa cavalerie que de son infanterie, quelques ordres qui leur ayent été envoyés de se rendre en leurs charges, n'ont tenu compte d'y satisfaire, quoiqu'ils n'ayent pas pu ignorer que les armées sont depuis longtemps en présence des ennemis, et que le mépris qu'ils ont fait de leur devoir en une semblable occasion est digne d'une grande punition : Sa Majesté jugeant qu'une si honteuse négligence ne peut demeurer impunie sans préjudicier à son service et au bien de son État, et que pour arrêter un mal si dangereux, qui est déjà venu à un tel excès qu'il s'est trouvé plus de 140 officiers absens de leurs charges en la dernière revue, auxquels ledit sieur de la Force, son lieutenant général en ladite armée, a assuré n'avoir donné aucun congé, l'unique remède est de faire souffrir aux coupables les peines qu'ils ont méritées, et que même les lois anciennes contre les déserteurs ont laissé arbitraires à tous les juges pour les augmenter ou diminuer selon les circonstances qui peut rendre le crime plus grave : Sadite Majesté a déclaré et déclare

18 officiers de sa cavalerie	111
93 officiers de son infanterie[2].........	

avoir encouru les peines ordonnées contre les déserteurs ; et comme tels, ordonné que ceux d'entre eux

[1] Le maréchal de la Force commandait les troupes françaises en Alsace et en Lorraine.
[2] Dont nous supprimons le détail et les noms.

qui ne feront point apparoir dans la fin du présent mois entre les mains du secrétaire d'État ayant le département de la guerre, d'un bon et valable congé ou de Sa Majesté ou de son lieutenant général en ladite armée, seront privés de leurs charges, dégradés des armes et de noblesse pour ceux qui se trouveront nobles; et pour les autres, qu'ils seront conduits en ses galères sans autre formalité de procès. Et quant à ceux qui ayant obtenu congé pour quelque temps l'ont étendu beaucoup au delà du terme pour lequel il leur a été accordé, qu'ils seront privés de leurs charges. Ordonne Sa Majesté aux intendans de la Justice par elle envoyés dans ses provinces et à tous autres juges qu'il appartiendra, de faire mettre la présente ordonnance à exécution suivant les mémoires qui leur seront envoyés des demeures et domiciles de ceux qui sont compris en la présente ordonnance. Ordonne en outre aux Élus[1] de comprendre ci-après dans le rôle des tailles ceux d'entre eux qui ont jusques à présent joui de la noblesse, lesquels Sadite Majesté en a déclaré indignes. Fait à Chantilly le 10e août 1635.

Ordonnance du roi contre les gentilshommes et gens de guerre qui battent le pavé dans Paris.

15 août 1636[2].

Sa Majesté voyant qu'au préjudice de ses précédentes ordonnances, par lesquelles elle a fait commandement à tous chefs et officiers de se rendre en leurs charges, plusieurs sont encore dans cette ville de Paris, Sadite Majesté ordonne et enjoint très-expressément à tous mestres de camp, colonels, capitaines, chefs et officiers, tant de cavalerie que d'infanterie, gentilshommes et

[1] Magistrats chargés de la répartition des tailles.
[2] Jour même de la prise de Corbie par les Espagnols.

autres faisant profession des armes, et à tous gens de guerre qui ont charge ou se sont enrôlés dans les troupes de ses armées commandées par M. le comte de Soissons et par le sieur maréchal de la Force, de se rendre ès-dites armées dans vingt-quatre heures après la publication de la présente : sur peine, aux chefs et officiers, de privation de leurs charges ; à tous gentilshommes, de dégradation de noblesse, ***de saisie et vente de leurs biens*** pour employer à la solde desdites armées ; et à tous soldats qui seront enrôlés, de la vie. Voulant Sa Majesté qu'icelui temps passé tous ceux de la qualité susdite qui se trouveront en la présente ville sans charge expresse, commandement ou congé par écrit de Sa Majesté, soient arrêtés et mis prisonniers, et qu'il soit procédé contre eux selon la rigueur portée par la présente ; laquelle sera publiée et affichée en tous les carrefours et lieux accoutumés de ladite ville, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Paris le 15° jour d'août 1636.

IV.

La justice exemplaire des excès qui se commettent en l'armée.

GAZETTE DE FRANCE *du 30 septembre 1636.*

Le sieur de Laffemas[1] laissé à Senlis par le roi à son

[1] Isaac de Laffemas, mort en 1657, l'un des agents les plus dévoués du cardinal. « C'etoit un grand bourreau » dit Tallemant. Un autre de ses contemporains le définit : *Vir bonus, strangulandi peritus.* Selon Bois-Robert, il aimait à pendre par un beau temps. C'était l'homme qu'il fallait envoyer à Senlis pour y faire « briève justice » des pillards. Bien que ces impitoyables figures des agents de Richelieu soient justement odieuses, il serait injuste, cependant, d'oublier que c'est à leur sévérité et à leur manque de pitié que nous devons en partie l'établissement de la sécurité dont nous jouissons depuis eux.

passage de la rivière d'Oise, pour empêcher les soldats de se débander, faire des magasins de blés et autres munitions pour la subsistance des armées, mais surtout pour faire bonne et briève justice aux gens de guerre qui font des désordres, le 26 de ce mois, condamna, par l'avis du siége présidial[1] de Senlis, le baron de Sennac, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, pour avoir logé sans département en plusieurs lieux, changé les ordres que le maréchal des logis lui avoit donnés, volé et souffert que ses cavaliers ayent volé leurs hôtes, à avoir la tête tranchée, ses biens confisqués, sur iceux pris la somme de 3000 livres, applicable au dédommagement des particuliers, 400 livres aux réparations du château et auditoire de Senlis, 200 livres au pain des prisonniers, 100 livres aux Capucins et Cordeliers de cette ville-là, où il fut exécuté le même jour, pour apprendre à tout le monde que ce n'est pas en France où le cliquetis des armes empêche qu'on n'y entende la voix de la justice et de ses lois. Ce jour-là aussi, Fleurant d'Aquin, dit la Tour, ci-devant soldat des Gardes au régiment du comte de Tessé, y fut rompu tout vif, étranglé, puis brûlé et ses biens confisqués; sur iceux pris la somme de 1000 livres applicable à la réparation de l'église de Bulles en Beauvoisis; pour avoir quitté les troupes du roi, s'être jeté en celles de l'ennemi et pris l'écharpe rouge, avoir mis le feu en ladite ville de Bulles et assassiné un nommé la Vaquerie. Le lendemain 27, ledit sieur de Laffemas condamna pareillement deux vivandiers de l'armée à être fouettés par les carrefours dudit Senlis, puis demeurer une heure au carcan, ayant un écriteau contenant ces mots : *Pour avoir acheté et recelé les vols faits par les soldats chez leurs hôtes*; puis bannis pour trois ans de la suite des armées du roi, avec injonction de

[1] Les Présidiaux étaient des tribunaux d'appel intermédiaires entre les Bailliages et les Parlements.

garder leur ban, à peine de la hart. Ce qui fut semblablement exécuté le même jour; et dont l'exemple, s'il étoit imité partout ailleurs, empêcheroit que la famine et la nécessité de toutes choses ne rendissent la guerre insupportable, comme elle l'est par l'impunité des crimes qui s'exercent entre ceux de même parti.

L'HOTEL DE RAMBOUILLET.

1610–1652.

L'hôtel de Rambouillet est le premier salon littéraire qu'ait eu la France, et le modèle de ces salons du XVIII[e] siècle, qui eurent une célébrité si grande et si méritée. La marquise de Rambouillet [1] ouvrit son salon [2], en 1610, à tout ce qu'il y avait de distingué dans la génération nouvelle, qui succédait à la génération brutale et dissolue des guerres civiles, et qui voulait réagir contre les mœurs grossières de cette époque. La femme qui cherchait à accomplir cette réaction, à créer la société polie, la marquise de Rambouillet, était d'une grande naissance, jeune, belle, spirituelle; elle avait une grande fortune et de nombreuses relations. Son salon, qui fut dans tout son éclat de 1631 à 1643, dura jusqu'en 1652; les troubles de la Fronde l'avaient désorganisé.

De ses débris se formèrent les *ruelles* et les *alcôves* des *Précieuses*, avec lesquelles on a trop souvent confondu le salon bleu. Ses traditions de bon goût et d'élégance ne passèrent pas dans les ruelles, mais bien à la cour de Louis XIV, où on les retrouve en partie.

« L'hôtel de Rambouillet nous offre d'abord le spectacle d'une société qui, sous les auspices d'une femme jeune, belle, spirituelle, de naissance illustre, épouse et mère [3], d'une vertu exemplaire, se distingue par la pureté, la décence, la délicatesse de ses mœurs, et

[1] Catherine de Vivonne, mariée en 1600 à Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, fils du marquis de Pisani, l'un des meilleurs serviteurs de Henri IV.

[2] Le fameux *salon bleu*, qui était tapissé de velours bleu et encadré dans des bordures brochées en or.

[3] La fille de M[me] de Rambouillet, la célèbre Julie d'Angennes, fut mariée en 1645 au duc de Montausier. Elle fut loin de valoir son illustre mère.

se sépare des gens de la cour et des gens du monde de la capitale, tous plus ou moins entraînés dans des habitudes de dissolution effrontée.

» Nous y voyons ensuite se contracter une triple alliance entre les gens de cour du plus d'esprit, les gens du monde choisis et les hommes de lettres, dont plusieurs sont encore aujourd'hui considérés dans la littérature, alliance qui n'a fait que s'étendre et se resserrer jusqu'au temps de la révolution.

» Nous voyons en troisième lieu, dans cette société d'élite, un mélange heureux de personnes des deux sexes; nous y remarquons la parité, je dirais volontiers la domination ou au moins la supériorité, s'établir du côté des femmes dans les nouvelles relations dont l'hôtel de Rambouillet est le centre.

» Nous voyons en quatrième lieu les nouvelles combinaisons de personnes y produire cette jouissance nouvelle si féconde en autres jouissances, si féconde surtout en talents et en vertu, cette jouissance enviée à la France par toutes les nations civilisées, celle de la conversation. Nous la voyons naître à l'hôtel de Rambouillet [1]. »

Les premiers littérateurs qui furent reçus dans le salon de la marquise furent Malherbe, Gombaud, Racan; puis vinrent Balzac, Chapelain, Voiture, qui, jusqu'à sa mort (1648), fut « l'âme du rond, » selon l'expression de Tallemant des Réaux, Vaugelas, Richelieu, alors simple évêque de Luçon, Costar, Sarasin, Conrart, Mairet, l'avocat Patru, Godeau, Pierre Corneille [2], Rotrou, Benserade, Saint-Évremont, Charleval, Ménage, La Rochefoucauld, Bossuet, Fléchier, Madeleine de Scudéry, etc.

« A l'hôtel de Rambouillet régnait une décence extrême. Aucune familiarité, aucune liberté dont la décence pût s'offenser n'y était permise. Voiture, après avoir donné la main à Julie d'Angennes pour passer d'un appartement dans un autre, voulut lui baiser le bras; elle lui témoigna sérieusement que cette hardiesse ne lui plaisait pas [3]. Rœderer fait encore justement remarquer que « de la conversation de l'hôtel de Rambouillet, de l'émulation de bien penser et de bien dire qu'elle avait excitée, est née l'Académie française.

---

[1] Rœderer, *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*, 1835, in-8°, p. 48.

[2] Tous les chefs-d'œuvre de Corneille qui suivirent le *Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *la mort de Pompée*, *le Menteur*, *Rodogune*, furent lus et applaudis au salon bleu avant d'être mis au théâtre (1639-1645).

[3] Rœderer, p. 69.

I.

Saint-Simon, *Additions au journal de Dangeau*, 17 mai 1690.

L'hôtel de Rambouillet étoit dans Paris une espèce d'académie des beaux esprits, de galanterie[1], de vertu et de science, car toutes ces choses-là s'accommodoient alors merveilleusement ensemble, et le rendez-vous de tout ce qui étoit le plus distingué en condition et en mérite, un tribunal avec qui il falloit compter, et dont la décision avoit grand poids dans le monde sur la conduite et sur la réputation des personnes de la Cour et du grand monde, autant pour le moins que sur les ouvrages qui s'y portoient à l'examen.

II.

Le P. Le Petit, *Mémoires de M. le duc de Montausier* (t. I, p. 43).

Depuis cette première entrevue, le marquis de la Salle[2] fut un des plus fidèles adorateurs de Madame et Mademoiselle de Rambouillet. Le terme d'adorateurs ne semblera pas trop fort à quiconque sait le respect et la vénération que s'attiroient la mère et la fille, moins par l'élévation de leur rang, que par la grandeur de leurs vertus. L'une et l'autre étoient regardées universellement non-seulement comme des femmes d'un mérite rare, mais comme des espèces de divinités mortelles, et l'hôtel de Rambouillet étoit, pour ainsi dire, le sanctuaire où l'on alloit leur payer un tribut d'hom-

[1] Elégance, politesse dans les manières.

[2] Le duc de Montausier porta d'abord ce nom jusqu'à la mort de son frère aîné, le marquis de Montausier, tué dans la Valteline.

mages, dont on s'acquittoit d'autant plus volontiers, qu'elles croyoient moins en être dignes. Une foule de gens choisis, et tous estimables par la science, l'esprit, la politesse et la probité, formoient autour de ces deux héroïnes une cour égale à celle des rois. Des personnes de tout rang, de tout âge, de tout sexe, de tout pays, s'empressoient à la grossir ; les princes et les princesses mêmes[1] ne dédaignoient pas d'y paroître ; et y être admis étoit pour les conditions médiocres un titre qui les relevoit. Les Grands y venoient chercher cette noble simplicité et cette liberté honnête, qui semble être bannie des palais des rois ; les savans y trouvoient ce goût exquis et délicat qui fait tout le prix de la science, et sans lequel la science n'offre rien que de rebutant ; les dames y apprenoient que leur sexe ne doit point les éloigner de la littérature. Les jeunes gens s'y formoient à ces manières aimables, qui, sans rien sentir de la contrainte, ne passent jamais les bornes de la plus exacte pudeur ; les étrangers y admiroient cette vivacité, cette aisance, cette délicatesse si naturelle aux François jointe à une sagesse, à une modestie, à une candeur digne des premiers temps. Tous y accouroient comme à une école de vertu, et si tous n'en sortoient pas plus vertueux, tous au moins ne pouvoient disconvenir que la vertu s'y faisoit voir avec ses attraits les plus touchans.

III.

Segrais, *Mémoires anecdotes*[2].

Madame de Rambouillet étoit admirable ; elle étoit

[1] Le prince et la princesse de Condé, Mlle de Bourbon-Condé, depuis duchesse de Longueville.

[2] Segrais, de l'Académie française, mourut en 1701 ; il fut l'un

bonne, douce, bienfaisante et accueillante, et elle avoit l'esprit droit et juste. C'est elle qui a corrigé les méchantes coutumes qu'il y avoit avant elle. Elle s'étoit formé l'esprit dans la lecture des bons livres italiens et espagnols, et elle a enseigné la politesse à tous ceux de son temps qui l'ont fréquentée. Les princesses la voyoient, quoiqu'elle ne fût pas duchesse ; elle étoit aussi bonne amie, et elle obligeoit tout le monde. Le cardinal de Richelieu avoit même beaucoup de considération pour elle. Il lui envoya une fois Bois-Robert pour lui demander son amitié, mais à une condition trop onéreuse pour elle, qui ne savoit ce que c'étoit de prendre parti, et de rendre de mauvais offices à personne; car Bois-Robert lui dit que le Cardinal la prioit en amie de lui donner avis de ceux qui parloient de lui dans les assemblées qui se tenoient chez elle; elle répondit qu'ils étoient si fortement persuadés de la considération et de l'amitié qu'elle avoit pour Son Éminence, qu'il n'y en avoit pas un seul qui eût la hardiesse de parler mal de lui en sa présence, et ainsi qu'elle n'auroit jamais occasion de lui donner de semblables avis. Comme elle étoit entendue en toutes choses, excepté dans les affaires de sa maison, c'est elle qui a introduit les appartemens à plusieurs pièces de plein-pied, de sorte que l'on entroit chez elle par une enfilade de salles, d'antichambres, de chambres et de cabinets. M[me] de Rambouillet est morte à 77 ans, en 1666 ou 1667. Malherbe la voyoit souvent dans ses dernières années.

---

des habitués de l'hôtel de Rambouillet ; il était secrétaire des commandements de la Grande Mademoiselle; parmi ses œuvres, les *Eglogues* sont restées classiques.

IV.

Portraits de la marquise de Rambouillet (Cléomire) et de Julie d'Angennes (Philonide).

Mlle de Scudéry [1], *Le grand Cyrus* [2].

La marquise de Rambouillet.

Imaginez-vous la beauté même, si vous voulez concevoir celle de cette admirable personne. Je ne vous dis point que vous vous figuriez celle que nos peintres donnent à Vénus, pour comprendre la sienne, car elle ne seroit pas assez modeste ; ni celle de Pallas, parce qu'elle seroit trop fière ; ni celle de Junon, qui ne seroit pas assez charmante ; ni celle de Diane, qui seroit un peu trop sauvage ; mais je vous dirai que, pour représenter Cléomire, il faudroit prendre de toutes les figures qu'on donne à ces déesses ce qu'elles ont de beau, et l'on en feroit peut-être une passable peinture. Cléomire est grande et bien faite : tous les traits de son visage sont admirables ; la délicatesse de son teint ne se peut exprimer ; la majesté de toute sa personne est digne d'admiration, et il sort je ne sais quel éclat de ses yeux qui imprime le respect dans l'âme de tous ceux qui la regardent ; et pour moi, je vous avoue que je n'ai jamais pu approcher Cléomire, sans sentir dans mon cœur je ne sais quelle crainte respectueuse, qui m'a obligée de songer plus à moi, étant auprès d'elle, qu'en nul autre lieu du monde où j'aie jamais été. Au reste, les yeux de Cléomire sont si admirablement beaux, qu'on ne les a jamais pu bien

[1] Madeleine de Scudéry, morte en 1701, fut l'une des précieuses les plus autorisées de l'hôtel de Rambouillet. Ses deux principaux écrits sont le *Grand Cyrus* et *Clélie*, romans de mœurs contemporaines sous des noms antiques ; ils eurent une vogue extraordinaire.

[2] Roman publié de 1649 à 1654.

représenter; ce sont pourtant des yeux qui, en donnant de l'admiration, n'ont pas produit ce que les autres beaux yeux ont accoutumé de produire dans le cœur de ceux qui les voient; car enfin, en donnant de l'amour, ils ont toujours donné en même temps de la crainte et du respect, et, par un privilége particulier, ils ont purifié tous les cœurs qu'ils ont embrasés. Il y a même parmi leur éclat et parmi leur douceur une modestie si grande, qu'elle se communique à ceux qui la voient, et je suis fortement persuadée qu'il n'y a point d'homme au monde qui eût l'audace d'avoir une pensée criminelle en la présence de Cléomire. Sa physionomie est la plus belle et la plus noble que je vis jamais, et il paroît une tranquillité sur son visage qui fait voir clairement quelle est celle de son âme. On voit même que toutes ses passions sont soumises à sa raison et ne font point de guerre intestine dans son cœur; en effet, je ne pense point que l'incarnat qu'on voit sur ses joues ait jamais passé ses limites et se soit épanché sur tout son visage, si ce n'a été par la chaleur de l'été ou par la pudeur, mais jamais par la colère, ni par aucun dérèglement de l'âme : ainsi Cléomire, étant toujours également tranquille, est toujours également belle. Enfin, si on vouloit donner un corps à la Chasteté pour la faire adorer par toute la terre, je voudrois représenter Cléomire; si on en vouloit donner un à la Gloire pour la faire aimer par tout le monde, je voudrois encore faire sa peinture, et si l'on en donnoit un à la Vertu, je voudrois aussi la représenter.

Julie d'Angennes.

Philonide est une personne dont la naissance est des plus heureuses du monde; car elle a tout ensemble beaucoup de beauté, beaucoup d'agrément, beaucoup d'esprit, et toutes les inclinations nobles et généreuses. Sa taille est des plus grandes et des mieux faites; sa

beauté est de bonne mine; sa grâce est la plus naturelle qui sera jamais; son esprit est le plus charmant, le plus aisé et le plus galant du monde; elle écrit aussi bien qu'elle parle, et elle parle aussi bien qu'on peut parler. Elle est merveilleusement éclairée en toutes les belles choses, et n'ignore rien de tout ce qu'une personne de sa condition doit savoir, et elle danse bien jusques à donner de l'amour quand même elle n'auroit rien d'aimable que cela. Mais, ce qu'il y a de merveilleux est qu'elle est tellement née pour le monde, pour les grandes fêtes et pour faire les honneurs d'une grande Cour, qu'on ne peut pas l'être davantage. La parure lui sied si bien et l'embarrasse si peu, qu'on diroit qu'elle ne peut être autrement, et les plaisirs la cherchent de telle sorte, que je ne pense pas qu'elle ait jamais été enrhumée en un jour où il y ait eu un divertissement à recevoir; et si je l'ai vue quelquefois malade, ça été en certains temps mélancoliques où il n'y avoit rien d'agréable à faire; encore ne l'étoit-elle qu'autant qu'il le falloit être pour attirer toute la Cour dans sa chambre, et non pas assez pour se priver de la conversation. Au reste, elle a une multitude d'amies et d'amis si prodigieuse, pour ne rien dire de ses amans[1], qu'on est quelquefois épouvanté comment elle peut faire pour répondre à l'amitié de tant de personnes à la fois. Cependant elle ne laisse pas de les satisfaire toutes. Je suis pourtant persuadée, quoi qu'elle puisse dire, qu'il n'est pas possible qu'elle aime autant de gens qu'il y en a pour qui elle semble être obligée d'avoir de l'amitié, et je suis assurée qu'il faut qu'il y en ait un grand nombre pour qui elle n'a que de l'estime, de la civilité et quelque reconnoissance. Cependant on ne laisse pas d'être content d'elle et de l'aimer comme si elle aimoit effectivement. Ce n'est pas que je ne croie qu'elle a un petit nombre d'amis et d'amies qui sont assez avant

[1] De ceux qui la recherchent en mariage.

dans son cœur ; mais ce nombre choisi n'est pas aisé à discerner d'avec les autres, et je crois qu'elle seule sait positivement qui elle aime et combien elle aime. Elle a pourtant une tendresse générale pour tous ceux qui s'attachent à la voir, qui fait qu'elle est la plus officieuse du monde ; ayant encore un charme si particulier dans la conversation, pour peu que les gens qui sont avec elle lui plaisent, qu'il suffiroit, pour devenir amoureux de Philonide, de passer une après-dînée à sa ruelle, quand même on y seroit sans la voir, et en un de ces jours d'été où les dames font une nuit artificielle dans leurs chambres pour éviter la grande chaleur.

V.

Lettres de Voiture.

A Mademoiselle de Bourbon [1] (1630).

Mademoiselle, je fus berné, vendredi après-dîner, pour ce que je ne vous avois pas fait rire dans le temps que l'on m'avoit donné pour cela ; et Mme de Rambouillet en donna l'arrêt à la requête de mademoiselle sa fille et de mademoiselle Paulet [2]. Elles en avoient remis l'exécution au retour de Madame la Princesse et de vous [3]. Mais elles s'avisèrent depuis de ne pas différer plus longtemps, et qu'il ne falloit pas remettre des supplices à une saison qui devoit être toute destinée à

[1] Cette charmante fantaisie, appelée la *Lettre de la berne*, donne l'idée du badinage qui était fort à la mode à l'hôtel de Rambouillet.
[2] Une des habituées de l'hôtel.
[3] Mlle de Bourbon étant indisposée, on lui envoya Voiture pour la divertir ; mais elle dit qu'il avoit fort mal réussi et que jamais il n'avoit été si mal plaisant. Mlle Paulet et Mlle de Rambouillet dirent qu'il le falloit berner de n'avoir pas fait rire Mlle de Bourbon. Quelque temps après, il lui écrivit cette lettre, comme elle étoit à Lyon avec la reine. (*Tallemant.*)

la joie. J'eus beau crier et me défendre, la couverture fut apportée, et quatre des plus forts hommes du monde furent choisis pour cela. Ce que je ne puis vous dire, Mademoiselle, c'est que jamais personne ne fut si haut que moi, et que je ne croyois pas que la fortune me dût jamais tant élever. A tous coups ils me perdoient de vue et m'envoyoient plus haut que les aigles ne peuvent monter. Je vis les montagnes abaissées au-dessous de moi, je vis les vents et les nuées cheminer dessous mes pieds, je découvris des pays que je n'avois jamais vus, et des mers que je n'avois point imaginées. Il n'y a rien de plus divertissant que de voir tant de choses à la fois, et de découvrir d'une seule vue la moitié de la terre. Mais je vous assure, Mademoiselle, que l'on ne voit tout cela qu'avec inquiétude lorsque l'on est en l'air, et que l'on est assuré d'aller retomber. Une des choses qui m'effrayoient le plus étoit que lorsque j'étois bien haut, et que je regardois en bas, la couverture me paroissoit si petite, qu'il me sembloit impossible que je retombasse dedans, et je vous avoue que cela me donnoit quelque émotion. Mais parmi tant d'objets différens qui en même temps frappèrent mes yeux, il y en eut un qui, pour quelques momens, m'ôta de crainte et me toucha d'un véritable plaisir; c'est, Mademoiselle, qu'ayant voulu regarder vers le Piémont pour voir ce que l'on y faisoit, je vous vis dans Lyon que vous passiez la Saône. Au moins je vis sur l'eau une grande lumière et beaucoup de rayons à l'entour du plus beau visage du monde. Je ne pus pas bien discerner qui étoit avec vous, parce qu'à cette heure-là j'avois la tête en bas, et je crois que vous ne me vîtes point, car vous regardiez d'un autre côté; je vous fis signe tant que je pus, mais comme vous commençâtes à lever les yeux, je retombois, et une des pointes de la montagne de Tarare vous empêcha de me voir. Dès que je fus en bas, je leur voulus dire de vos nouvelles et les assurai que

je vous avois vue. Mais ils se prirent à rire comme si j'eusse dit une chose impossible, et recommencèrent à me faire sauter mieux que devant. Il arriva un accident étrange, et qui semblera incroyable à ceux qui ne l'ont point vu : une fois qu'ils m'avoient élevé fort haut, en descendant je me trouvai dans un nuage, lequel étant fort épais, et moi extrêmement léger, je fus un grand espace embarrassé dedans sans retomber, de sorte qu'ils demeurèrent longtemps en bas tendant la couverture, et regardant en haut sans se pouvoir imaginer ce que j'étois devenu. De bonne fortune il ne faisoit point du tout de vent : car s'il y en eût eu, la nuée, en cheminant, m'eût porté de côté ou d'autre ; ainsi je fusse tombé à terre, ce qui ne me pouvoit arriver sans que je me blessasse bien fort. Mais il survint un plus dangereux accident : le dernier coup qu'ils me jetèrent en l'air, je me trouvrai dans une troupe de grues, lesquelles d'abord furent étonnées de me voir si haut ; mais quand elles m'eurent approché, elles me prirent pour un des pygmées[1] avec lesquels vous savez bien, Mademoiselle, qu'elles ont guerre de tout temps, et crurent que je les étois venu épier jusque dans la moyenne région de l'air. Aussitôt elles vinrent fondre sur moi à grands coups de bec, et d'une telle violence, que je crus être percé de cent coups de poignard ; et une d'elles qui m'avoit pris par la jambe, me poursuivit si opiniâtrément, qu'elle ne me laissa point que je ne fusse dans la couverture. Cela fit appréhender à ceux qui me tourmentoient de me remettre encore à la merci de mes ennemies ; car elles s'étoient amassées en grand nombre, et se tenoient suspendues en l'air attendant que l'on m'y renvoyât. On me rapporta donc en mon logis, dans la même couverture, si abattu qu'il n'est pas possible de l'être plus. Aussi, à dire le vrai, cet exercice est un peu violent pour un homme aussi foi-

[1] Voiture était très-petit.

ble que je suis. Vous pouvez juger, Mademoiselle, combien cette action est tyrannique, et par combien de raisons vous êtes obligée de la désapprouver. Et sans mentir, à vous qui êtes née avec tant de qualités pour commander, il vous importe extrêmement de vous accoutumer de bonne heure de haïr l'injustice et de prendre ceux qu'on opprime sous votre protection. Je vous supplie donc, Mademoiselle, de déclarer premièrement cette entreprise un attentat que vous désavouez, et pour réparation de mon honneur et de mes forces, d'ordonner qu'un grand pavillon de gaze [1] me sera dressé dans la chambre bleue de l'hôtel de Rambouillet, où je serai servi et traité magnifiquement huit jours durant par les deux demoiselles qui m'ont été cause de ce malheur ; qu'à un des coins de la chambre on fera des confitures ; qu'une d'elles soufflera le fourneau, et l'autre ne fera autre chose que mettre du sirop sur des assiettes, pour le faire refroidir et me l'apporter de temps en temps. Ainsi, Mademoiselle, vous ferez une action de justice, et digne d'une aussi grande et aussi belle princesse que vous êtes ; et je serai obligé d'être avec plus de respect et de vérité que personne du monde, Mademoiselle, votre etc.

A Mademoiselle de Rambouillet [2] (1637).

Mademoiselle, *car* étant d'une si grande considération dans notre langue, j'approuve extrêmement le ressentiment du tort qu'on lui veut faire, et je ne puis bien espérer de l'Académie dont vous me parlez, voyant qu'elle se veut établir par une si grande violence. En

[1] Il y en avait eu effectivement.

[2] Des membres de l'Académie voulaient supprimer le mot *car*. Voiture prit sa défense et écrivit à ce sujet la lettre qui suit. Il faut lire la comédie des *Académiciens*, de Saint-Évremond, pour se faire une idée des folies que le pédantisme inspira à quelques-uns des premiers Immortels.

un temps où la Fortune joue des tragédies par tous les endroits de l'Europe, je ne vois rien si digne de pitié, que quand je vois que l'on est prêt de chasser et faire le procès à un mot qui a si utilement servi cette monarchie, et qui, dans toutes les brouilleries du royaume, s'est toujours montré bon François. Pour moi, je ne puis comprendre quelles raisons ils pourront alléguer contre une diction qui marche toujours à la tête de la raison, et qui n'a point d'autre charge que de l'introduire. Je ne sais pour quel intérêt ils tâchent d'ôter à *car* ce qui lui appartient, pour le donner à *pour ce que*, ni pourquoi ils veulent dire avec trois mots ce qu'ils peuvent dire avec trois lettres. Ce qui est le plus à craindre, Mademoiselle, c'est qu'après cette injustice, on en entreprendra d'autres. On ne fera point de difficultés d'attaquer *mais*, et je ne sais si *si* demeurera en sûreté. De sorte qu'après nous avoir ôté toutes les paroles qui lient les autres, les beaux esprits nous voudront réduire au langage des anges, ou, si cela ne se peut, ils nous obligeront au moins à ne parler que par signes. Certes, j'avoue qu'il est vrai ce que vous dites, qu'on ne peut mieux connoître par aucun exemple l'incertitude des choses humaines. Qui m'eût dit, il y a quelques années, que j'eusse dû vivre plus longtemps que *car*, j'eusse cru qu'il m'eût promis une vie plus longue que celle des patriarches. Cependant, il se trouve qu'après avoir vécu onze cents ans, plein de force et de crédit ; après avoir été employé dans les plus importans traités, et assisté toujours honorablement dans le conseil de nos rois, il tombe tout d'un coup en disgrâce et est menacé d'une fin violente. Je n'attends plus que l'heure d'entendre en l'air des voix lamentables, qui diront : *Le grand Car est mort* ; et le trépas du grand *Cam* ni du grand *Pan*[1] ne sembleroit pas si

[1] Suétone rapporte que du temps de Tibère, on entendit des voix crier dans les forêts : *le grand Pan est mort*.



important ni si étrange. Je sais que si l'on consulte là-dessus un des plus beaux esprits de notre siècle, et que j'aime extrêmement [1], il dira qu'il faut condamner cette nouveauté, qu'il faut user du *car* de nos pères, aussi bien que de leur terre et de leur soleil, et que l'on ne doit point chasser un mot qui a été dans la bouche de Charlemagne et de saint Louis [2]. Mais c'est vous principalement, Mademoiselle, qui êtes obligée d'en prendre la protection. Puisque la plus grande force et la plus parfaite beauté de notre langue est en la vôtre, vous y devez avoir une souveraine puissance, et faire vivre ou mourir les paroles comme il vous plait. Aussi crois-je que vous avez déjà sauvé celle-ci du hasard qu'elle couroit, et qu'en l'enfermant dans votre lettre, vous l'avez mise comme dans un asile et dans un lieu de gloire, où le temps et l'envie ne la sauroient toucher. Parmi tout cela, je confesse que j'ai été étonné de voir combien vos bontés sont bizarres, et que je trouve étrange que vous, Mademoiselle, qui laisseriez périr cent hommes sans en avoir pitié, ne puissiez voir mourir une syllabe. Si vous eussiez eu autant de soin de moi que vous en avez de *car*, j'eusse été bien heureux malgré ma mauvaise fortune. La pauvreté, l'exil et la douleur ne m'auroient qu'à peine touché; et si vous ne m'eussiez pu ôter ces maux, vous m'en eussiez au moins ôté le sentiment. Lorsque j'espérois recevoir quelque consolation dans votre lettre, j'ai trouvé qu'elle étoit plus pour *car* que pour moi, et que son bannissement vous mettoit plus en peine que le nôtre. J'avoue, Mademoiselle, qu'il est juste de le défendre. Mais vous deviez avoir soin de moi aussi bien que de lui, afin que l'on ne vous reproche pas

[1] Balzac.

[2] De Saint-Louis, certainement; de Charlemagne, c'est beaucoup moins sûr; Littré ne cite pas le mot *car* avant le x[e] siècle, et nous ne savons si ce mot se trouvait au temps de Charlemagne dans le jargon roman des Gaules.

que vous abandonnez vos amis pour un mot. Vous ne répondez rien à tout ce que je vous avois écrit ; vous ne parlez point de choses qui me regardent. En trois ou quatre pages, à peine vous souvient-il une fois de moi, et la raison en est *car*[1]. Considérez-moi davantage une autre fois, s'il vous plaît; et quand vous entreprendrez la défense des affligés, souvenez-vous que je suis du nombre. Je me servirai toujours de lui-même pour vous obliger à m'accorder cette grâce, et je vous assure que vous me la devez, car je suis, Mademoiselle, votre, etc.

A Mademoiselle de Rambouillet (Paris, 1639).

Mademoiselle, personne n'est encore mort de votre absence, hormis moi, et je ne crains point de vous le dire ainsi crûment, pour ce que je crois que vous ne vous en soucierez guère. Néanmoins, si vous en voulez parler franchement, à cette heure que cela ne tire plus à conséquence, j'étois un assez joli garçon ; et hors que je disputois quelquefois volontiers et que j'étois aussi opiniâtre que vous, je n'avois pas de grands défauts. Vous saurez donc, Mademoiselle, que, depuis mercredi dernier, qui fut le jour de votre partement, je ne mange plus, je ne parle plus, et je ne vois plus ; et, enfin, il n'y manque rien, sinon que je ne suis pas enterré. Je ne l'ai pas voulu être sitôt, pour ce, premièrement, que j'ai eu toujours aversion à cela ; et puis je suis bien aise que le bruit de ma mort ne coure pas sitôt, et je fais la meilleure mine que je puis afin que l'on ne s'en doute pas. Car si on s'avise que cela m'est arrivé justement sur le point que vous êtes partie, l'on ne s'empêchera jamais de nous mettre ensemble dans les couplets de l'*année est bonne* qui courent maintenant partout. En

[1] Mme d'Entragues disait souvent cent choses où il n'y avait ni rime ni raison, et terminait ses discours par ces mots : *la raison en est car*. Tout le monde en riait.

vérité, si j'étois encore dans le monde, une des choses qui m'y feroient autant de dépit, seroit le peu de discrétion qu'ont certaines gens à faire courre toutes sortes de choses. Les vivans ne font rien, à mon avis, de plus impertinent que cela, et il n'est pas jusqu'à nous autres morts, à qui cela ne déplaise. Je vous supplie au reste, Mademoiselle, de ne point rire en lisant ceci : car, sans mentir, c'est fort mal fait de se moquer des trépassés, et si vous étiez en ma place, vous ne seriez pas bien aise qu'on en usât de la sorte. Je vous conjure donc de me plaindre, et puisque vous ne pouvez plus faire autre chose pour moi, d'avoir soin de mon âme, car je vous assure qu'elle souffre extrêmement. Lorsqu'elle se sépara de moi, elle s'en alla sur le chemin de Chartres, et de là droit à la Mothe ; et même à l'heure que vous lisez ceci, je vous donne avis qu'elle est auprès de vous, et elle ira cette nuit en votre chambre faire cinq ou six grands cris, si cela ne vous tourne point à importunité. Je crois que vous y aurez du plaisir ; car elle fait un bruit de diable, et se tourmente, et fait une tempête si étrange, qu'il vous semblera que le logis sera prêt à se renverser. J'avois dessein de vous envoyer le corps par le messager, aussi bien que celui de la maréchale de Fervaque [1] ; mais il est en un si pitoyable état, qu'il eût été en pièces devant que d'être auprès de vous ; et puis j'ai eu peur que par le chaud il ne se gâtât. Vous me ferez un extrême honneur, s'il vous plait, de dire aux deux belles princesses [2] auprès de qui vous êtes, que je les supplie très-humblement de se souvenir que, tant que j'ai vécu, j'ai eu une affection sans pareille pour leur service très-humble, et que cette passion me dure encore après ma mort. Car en l'état où je suis, je vous jure que je les respecte et les honore autant que j'ai jamais fait. Je

[1] M. de Chevreuse, héritier de la maréchale, envoya son corps par le messager pour éviter la dépense.
[2] Probablement Mme la Princesse et Mlle de Bourbon.

n'oserois dire qu'il n'y a point de mort qui soit tant leur serviteur que moi; mais j'assurerai bien qu'il n'y a point de vivant qui soit plus à elles que j'y suis, ni qui soit plus que moi, Mademoiselle, votre, etc.

Au duc d'Enghien

SUR LA PRISE DE DUNKERQUE [1].

Monseigneur, je crois que vous prendriez la lune avec les dents, si vous l'aviez entrepris. Je n'ai garde de m'étonner que vous ayez pris Dunkerque ; je suis seulement en peine de ce que je dirai à Votre Altesse là-dessus, et par quels termes extraordinaires je lui pourrai faire entendre ce que je conçois d'elle.

Sans doute, Monseigneur, dans l'état glorieux où vous êtes, c'est une chose très-avantageuse que d'avoir l'honneur d'être aimé de vous. Mais à nous autres beaux esprits, qui sommes obligés de vous écrire sur les bons succès qui vous arrivent, c'en est une aussi bien embarrassante que d'avoir à trouver des paroles qui répondent à vos actions, et de temps en temps de nouvelles louanges à vous donner. S'il vous plaisoit vous laisser battre quelquefois, ou lever seulement le siége de devant une place, nous nous pourrions sauver par la diversité, et nous trouverions quelque chose de beau à vous dire sur l'inconstance de la Fortune, et sur l'honneur qu'il y a à souffrir courageusement ses disgrâces. Mais, dès vos premiers exploits, vous ayant mis avec raison de pair avec Alexandre, et voyant que de jour en jour vous vous élevez davantage, en vérité, Monseigneur, nous ne saurions où vous mettre, ni nous aussi, et nous ne trouvons plus rien à dire qui ne soit au-dessous de vous. L'éloquence, qui des plus petites choses en sait faire de grandes, ne peut, avec tous ses enchantemens, égaler la hauteur de celles que vous faites : et

[1] Dunkerque fut pris le 10 octobre 1646.

ce que dans les autres sujets elle appelle hyperboles, n'est qu'une façon de parler bien froide, pour exprimer ce que l'on pense de vous. Et certes, cela est incompréhensible, que Votre Altesse trouve moyen tous les étés d'accroître de quelque chose cette gloire à laquelle tous les hivers précédens il sembloit qu'il n'y eût rien à ajouter, et qu'ayant eu de si grands commencemens, et ensuite de plus grands progrès, les dernières choses que vous faites se trouvent toujours les plus glorieuses. Pour moi, Monseigneur, je me réjouis de vos prospérités, comme je dois. Mais je prévois que ce qui accroît cette réputation présente nuira à celle que vous devez attendre des autres siècles, et que, dans un si petit espace de temps, tant de grandes et importantes actions les unes sur les autres, rendront à l'avenir votre vie incroyable, et feront que votre histoire passera pour un roman à la postérité. Mettez donc, s'il vous plaît, Monseigneur, quelques bornes à vos victoires, quand ce ne seroit que pour vous accommoder à la capacité de l'esprit des hommes, et pour ne passer pas plus avant que leur créance ne peut aller. Tenez-vous, au moins pour quelque temps, en repos et en sûreté, et permettez que la France, qui dans ses triomphes est toujours en alarme pour votre vie, puisse jouir quelques mois tranquillement de la gloire que vous lui avez acquise.

Cependant, je vous supplie très-humblement de croire que parmi tant de millions d'hommes qui vous admirent et vous bénissent, il n'y en a point qui le fasse avec tant de joie, de zèle et de vénération que moi, qui suis, de Votre Altesse, le, etc.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.



